

**Le 法 *fa* (« droit ») chinois : 情理法 *qing-li-fa***

**(sens communs de valeurs humaines et sociales, principes célestes, lois pénales)  
et valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises**

Thèse pour le doctorat en droit présentée et soutenue par

**LI Xiang**

A Aix-en-Provence, le 26 avril 2021

**JURY**

Olivier **MORETEAU**

*Professeur à Louisiana State University (Etas-Unis), Rapporteur*

Rostam J. **NEUWIRTH**

*Professeur à l'Université de Macao (Chine), Rapporteur*

Frédéric **ROUVIERE**

*Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, Examineur*

Christine **CHAIGNE**

*Maître de conférences HDR à l'Université d'Aix-Marseille, Directrice de thèse*

La Faculté de droit n'entend donner aucune approbation,  
ni improbation aux opinions émises dans cette thèse.  
Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

## Remerciements

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude à ma directrice de thèse, Madame Christine CHAIGNE : elle m'a fait confiance, elle m'a proposé un sujet de thèse passionnant et elle m'a encouragée jusqu'à la fin. Elle m'a aidée à améliorer les infinies traductions et a relu avec patience mes différentes versions...

Je suis très honorée de la présence dans ce jury de thèse, et je tiens à remercier vivement les professeurs ROUVIERE, MORETEAU, et NEUWIRTH pour avoir accepté de lire et de discuter de mon travail. Le professeur M. MORETEAU, aux États-Unis, et le Professeur NEUWIRTH, en Chine, ont en outre bien voulu être rapporteurs.

Je tiens à remercier de tout mon cœur et de toutes mes forces ma famille. Elle m'a soutenue, surtout dans les moments solitaires et difficiles. Sans elle, je n'aurais sûrement pas fini mes études en France, toute seule.

Enfin, je remercie mes ami(e)s, de Chine, de France, ou dans d'autres pays, qui m'ont écoutée et accompagnée à distance quand j'avais besoin d'eux.

## Abréviation

APN	Assemblée populaire nationale (全国人民代表大会)
APLs	Assemblée populaire locale(s) (地方人民代表大会)
al.	alinéa (s)
art.	article
av. J.-C.	Avant Jésus Christ
apr. J.-C.	Après Jésus Christ
Coll.	Collection
CPS	Cour populaire suprême
(dir.)	sous la direction de
éd.	édition
etc.	et cetera
et suiv.	et suivant(es)
<i>Ibid.</i>	<i>Ibidem</i> (au même endroit)
<i>in</i>	dans
n°	numéro
OMC	Organisation mondiale du commerce
<i>op. cit.</i>	<i>Opus citatum</i> (ouvrage cité)
p.	page (s)
PCC	Parti communiste chinois
RPC	République populaire de Chine
Vol.	Volume

## RESUME

Ce qu'en français nous nommons « droit » chinois est en fait la traduction du caractère chinois 法 *fa*. Mais quelle réalité recouvre vraiment ce caractère ? Nous avons choisi d'interroger 法 *fa*, directement : 法 *fa*, qui es-tu ?

La graphie et le sens de ce caractère très ancien ont évolué. 法 *Fa* désigne d'abord la peine, le châtement, puis la loi pénale. Le recours à 法 *fa* est adouci par d'autres normes ou valeurs, elles aussi enracinées dans la civilisation chinoise : 情 *qing* et 理 *li* (sens commun de valeurs humaines et sociales et principes célestes). La triade 情理法 *qing-li-fa* reprend, récapitule la culture juridique traditionnelle chinoise.

Au début du XXe siècle, cette culture juridique évolue d'abord sous l'influence de droits occidentaux. A partir de 1978, le Parti communiste initie un régime de lois : c'est le tout début d'un droit en devenir. Il est adossé à un système de lois. L'objectif est bien défini : la conduite du pays, sous le *leadership* du Parti communiste. Il prend la forme d'un slogan à partir de 1997 : 依法治国 *yi fa zhi guo*, gouverner le pays en s'appuyant sur la loi. 法 *Fa* (la loi) est ainsi la première « manipule » pour la gouvernance du pays.

Toutefois, 法 *fa* reste inséparable de valeurs qui forment la deuxième « manipule ». Est d'abord promu le développement d'une civilisation spirituelle, puis la gouvernance du pays par la vertu-morale publique. Différentes valeurs nationales émergent progressivement, jusqu'à former les « douze valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises », inscrites dans la constitution en 2018. Elles « assistent » (c'est le terme choisi par le PCC) le 法 *fa* (loi).

En Chine, le droit c'est le « bon droit », c'est-à-dire la loi 法 *fa* assistée par des valeurs, pour la bonne gouvernance du pays. Il n'est donc pas tout à fait juste de considérer 法 *fa* comme désignant le droit chinois. C'est une partie seulement de ce droit. Mieux vaudrait alors ne pas chercher à traduire 法 *fa* et, ainsi que nous le faisons pour la *common law* anglaise, parler du 法 *fa* chinois.

*Mots Clés : Chine, droit, théorie du droit, philosophie du droit, culture juridique, 情理法 qing-li-fa, Parti-Etat chinois, juge chinois, régime chinois de lois, système chinois de lois, gouvernance, valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises*

**法 *fa*, Chinese "law" : 情理法 *qing-li-fa***  
**(common sense of human and social values, heavenly principles, criminal statutes)**  
**and central values of socialism with Chinese characteristics**

**ABSTRACT**

What we call Chinese "law" is in fact the translation of the Chinese character 法 *fa*. But what does it really mean? We have chosen to question 法 *fa*, directly: 法 *Fa*, who are you?

The spelling and the meaning of this very old character have evolved. 法 *fa* designates first the sentence, the punishment, then criminal statutes. The use of 法 *fa* is softened by other norms or values, also rooted in Chinese civilization: 情 *qing* and 理 *li* (common sense of human and social values and heavenly principles). The 情理法 *qing-li-fa* triad forms the traditional Chinese legal culture.

At the beginning of the 20th century, this legal culture evolved first under the influence of Western laws. From 1978, the Communist Party initiates a regime of laws: it is the very beginning of Chinese law. It is based on a system of laws. The objective is well defined: the conduct of the country, under the leadership of the Communist Party. It takes the form of a slogan in 1997: 依法治国 *yi fa zhi guo*, governing the country according to the law. 法 *Fa* is thus the first "handle" for the governance of the country.

However, 法 *fa* remains inseparable from the values that form the second "handle". The development of a spiritual civilization is first promoted, then the governance of the country by virtue-public morality. Different national values gradually emerge, until they form the "twelve core values of socialism with Chinese characteristics," enshrined in the constitution in 2018. They "assist" (this is the term chosen by the CCP) the 法 *fa* (statutes).

In China, the law is the "good law", i.e. the statute 法 *fa* assisted by values, for the good governance of the country. Therefore, it is not quite right to consider 法 *fa* as referring to Chinese law. It is only a part of this law. It would be better, then, not to translate 法 *fa* and, as we do for English common law, talk about the Chinese 法 *fa*.

*Keywords: China, Law, legal culture, 情理法 *qing-li-fa*, Chinese Party-State, Chinese judge, Chinese system of laws, legal theory, governance, central values of socialism with Chinese characteristics*

## SOMMAIRE

### PREMIÈRE PARTIE

**La triade 情理法 *qing-li-fa* (sens commun de valeurs humaines et sociales, principes célestes, lois pénales) récapitule la culture juridique traditionnelle ordonnée au gouvernement du pays**

#### **CHAPITRE 1. 情 *qing*, 理 *li*, et 法 *fa* : des caractères chinois dont le sens a évolué au cours des siècles**

Section 1. Évolution de la graphie et du sens du caractère 法 *fa*

Section 2. Évolution du sens de 情 *qing* (ou 人情 *renqing*) et 理 *li* (ou 天理 *tianli*)

#### **CHAPITRE 2. La triade 情理法 *qing-li-fa*, enracinée dans la pensée chinoise, est appliquée par le juge**

Section 1. La triade 情理法 *qing-li-fa* se fonde sur une vision de l'homme et du Ciel propre à la culture chinoise, ordonnée au gouvernement du pays

Section 2. 情 *Qing*, 理 *li*, ou 法 *fa* invoqués par le juge depuis la fin des Zhou et pendant toute la Chine impériale

### DEUXIEME PARTIE

**法 *fa* (la loi), adoptée par le Parti-État chinois, est la première des deux manipules pour le gouvernement du pays**

#### **CHAPITRE 1. 法 *fa* (la loi) adoptée et prônée par le Parti-État chinois**

Section 1. Le Parti-État, la place et l'autorité des lois

Section 2. La nécessaire mise en place d'un régime de lois (法律制度 *falü zhidu*), adossé à un système de lois (法律体系 *falü tixi*)

#### **CHAPITRE 2. Gouverner le pays en s'appuyant sur 法 *fa* (la loi) :**

##### **法 *fa* (la loi), la première manipule pour la conduite du pays**

Section 1. 依法治国 *yi fa zhi guo*, gouverner le pays en s'appuyant sur la loi : un objectif propre à la Chine

Section 2. 依法治国 *yi fa zhi guo*, gouverner le pays en s'appuyant sur la loi : un principe d'actions et de réflexions aujourd'hui appliqué à tous les domaines

### TROISIEME PARTIE

**法 *fa* (la loi) est associée à 德 *de* (la morale) déterminée par le Parti-État chinois et deuxième manipule pour le gouvernement du pays**

#### **CHAPITRE 1. La lente maturation de valeurs socialistes chinoises, en parallèle du 法 *fa* (loi)**

Section 1. Le *leadership* du PCC dans le domaine de la morale publique et de la civilisation spirituelle

Section 2. Les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises : un nouvel apport à la vertu-morale publique (德 *de*)

#### **CHAPITRE 2. 法 *fa* (le droit), c'est la bonne loi assistée par les valeurs centrales du socialisme chinois, pour une bonne gouvernance du pays : 良法善治 *liang fa shan zhi***

Section 1. Le concept de bonne loi et l'intégration des valeurs centrales dans le domaine juridique

Section 2. L'application des douze valeurs centrales par le juge

咬定青山不放松，  
立根原在破岩中。  
千磨万击还坚劲，  
任尔东南西北风。  
《竹石》郑板桥（清）

D'un poème de ZHENG Banqiao (1693-1766), à l'époque des Qing :  
*Le bambou enraciné dans la terre*

Il s'agit d'un bambou dans un environnement hostile puisqu'il est dans la pierre.

Mais parce qu'il est enraciné dans le roc,  
Qu'on le touche mille fois ou qu'on le frappe dix mille fois, le bambou reste solide et ferme,  
D'où que vienne le vent.

Nous appliquons cet esprit à nous-mêmes, ainsi qu'à notre pays, la Chine : elle est malmenée, mais parce qu'elle est enracinée dans ses propres valeurs, elle ne sera pas ébranlée.

## Introduction

Notre sujet porte sur le sens du caractère chinois 法 *fa*, hier et aujourd'hui. Dans le domaine juridique, 法 *fa* est traduit en français sans aucune hésitation par « droit », ou par « loi » lorsqu'il est l'abréviation de 法律 *falü*<sup>1</sup>. En réalité, le caractère 法 *fa* est le caractère choisi pour traduire en chinois un terme japonais, lui-même traduction de la notion de droit venue de l'Occident. En effet, à partir de la guerre sino-japonaise de 1895, le gouvernement de la dynastie Qing commence à traduire en chinois des codes, des lois, des dictionnaires, des manuels venus de l'étranger, reçus au Japon et traduits en japonais : ce sont surtout des étudiants chinois de retour de leurs études au Japon qui font ces traductions<sup>2</sup>.

Dans la langue japonaise écrite, les *kanjis* sont des emprunts aux caractères chinois : la traduction des *kanjis* japonais en caractères chinois est facilitée. C'est ainsi que plusieurs concepts occidentaux ont été introduits au Japon, traduits en japonais, puis du japonais en chinois : tel est le cas pour 法 *fa*<sup>3</sup>. Il devient au XXe siècle le caractère qui traduit la notion occidentale de droit ; mais traduction ne signifie pas forcément réception.

法 *Fa* prend donc le sens de droit relativement récemment. Néanmoins ce caractère existait depuis au moins trois millénaires et a eu des sens précis au cours de l'histoire. Il est profondément enraciné dans la civilisation chinoise. Et il n'est pas certain que 法 *fa* corresponde à ce que les Occidentaux considèrent comme étant le droit chinois ou à ce qui est traduit par droit chinois. Mais alors, qu'est-ce que 法 *fa*, et qu'est-ce que le droit chinois ?

---

<sup>1</sup> Notre sujet de thèse a été proposé par notre Professeur qui étudie et enseigne le « droit » chinois. Sa communication orale lors du colloque de Bordeaux sur « Droit et langue » en 2019 synthétise plusieurs de ses recherches et est le point de départ de notre propre étude. Le titre de la communication de Christine CHAIGNE était : « La traduction du 法 *fa* « droit » chinois en français : l'épreuve du fondamentalement autre ».

A sa suite, nous n'avons pas d'abord cherché à comparer, mais plutôt à comprendre en nous situant dans le monde chinois, et sur la base de sources chinoises ; nous le justifions dans cette introduction.

<sup>2</sup> CHEN Yi, « 清末民国时期法典翻译序说 *Qing mo minguo shiqi fadian fanyi xü shuo* (Introduction sur la traduction des codes à la fin de la dynastie Qing et pendant la République de Chine) », *Faxue*, n° 8, 2013, p. 68-86.

<sup>3</sup> QŪ Wensheng, « 和制汉语法律新名词在近代中国的翻译与传播 *Hezhi hanyu falü xin mingci zai jindai zhongguo de fanyi yu chuanbo* (Traduction et diffusion dans la Chine moderne de nouveaux termes juridiques à partir des caractères sino japonais (*kanjis*)) », *Xueshu yanjiu*, n° 11, 2012, p. 122-129.

C'est le point central de notre étude. Nous voudrions montrer à la fois ce que recouvre précisément le caractère 法 *fa* au cours des siècles, et dans quelle mesure il correspond à ce que nous considérons être le droit de notre pays : dans cette étude, nous interrogeons donc 法 *fa*.

***Interroger 法 *fa*, façonné par une des plus grandes civilisations :  
entrer d'abord dans le monde chinois***

法 *Fa* tel qu'il se présente aujourd'hui dans notre pays, la Chine, a été façonné par une grande et longue civilisation. Il est exprimé dans une langue fondamentalement différente des langues occidentales et par une pensée qui n'est jamais cartésienne : nous sommes loin de l'univers français, nous sommes dans un autre monde. Et c'est de l'intérieur de ce monde chinois que nous interrogeons le 法 *fa* chinois : 法 *fa*, qui es-tu ?

Pour entendre et comprendre les réponses, il importe d'abord de nous familiariser avec l'environnement de ce 法 *fa*, dans le temps et dans l'espace. D'emblée, nous demandons donc à notre lecteur de bien vouloir entrer dans le monde chinois.

Nous commençons par l'écriture et la langue chinoise (I) : elles jouent un rôle fondamental dans ce dépaysement. Nous nous intéresserons ensuite aux grandes périodes de l'histoire de la Chine (II) et du 法 *fa* « droit » chinois (III). Puis nous ferons quelques remarques sur nos sources et références (IV), sur nos traductions (V), sur la typographie (VI) et enfin nous proposerons quelques problématiques et justifierons la façon dont nous allons traiter notre sujet (VII).

## **I. L'écriture et la langue chinoise**

Nous nous intéressons d'abord à l'écriture, formée par des « caractères », dont nous retraçons brièvement l'origine et la formation, puis nous distinguerons la langue des lettrés et la langue parlée ; nous préciserons également la romanisation des caractères chinois adoptée.

***L'unité graphique de l'écriture chinoise est le caractère.*** Un caractère est un ensemble de traits : le caractère chinois qui signifie le chiffre un est composé d'un seul trait (一 *yi*), mais

tous les autres caractères ont plusieurs traits. Le caractère correspond à une syllabe, un ton, et a pour signifié un morphème. C'est ce qui différencie principalement cette écriture des systèmes alphabétiques où la lettre correspond à un phonème. Le morphème syllabique peut constituer ou non un mot indépendant. Une des plus grandes spécialistes françaises de l'écriture chinoise, Viviane ALLETON, explique : « à la différence des alphabets, où l'unité graphique, la lettre, correspond à un phonème non signifiant, le caractère chinois est signe linguistique complet (signifiant et signifié)<sup>4</sup> ».

Il y a deux types de caractères, les caractères simples indécomposables en sous-ensembles et les caractères composés faits de deux ou plusieurs parties constituantes. Il existe quelques centaines de caractères simples et un nombre indéterminé de caractères composés. Le *Dictionnaire de la langue chinoise contemporaine*, le plus utilisé aujourd'hui par les Chinois, recense dans la septième édition de 2016 plus de soixante-dix mille caractères et expressions<sup>5</sup>. Le *Grand dictionnaire de la langue chinoise* recense dans sa deuxième édition en 2010 plus de soixante mille caractères

***Les premiers caractères chinois : 甲骨文 jiaguwen (inscriptions oraculaires).*** Les 甲骨文 *jiaguwen* sont des inscriptions sur carapaces de tortues et omoplates de bovidés qui apparaissent à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, à l'époque de la dynastie Shang (1200 av. J.-C.-1046 av. J.-C.). Il s'agit de supports utilisés lors de procédures divinatoires. Ils étaient portés au feu, et sous l'action du feu se craquelait. Les craquelures étaient considérées comme des réponses aux questions divinatoires, et ce résultat était enregistré par écrit<sup>6</sup>. Les 甲骨文 *jiaguwen*, inscriptions oraculaires, sont les premiers caractères chinois, systématisés, qui attestent d'une écriture chinoise dès cette époque<sup>7</sup>.

---

<sup>4</sup> Viviane ALLETON, « L'écriture chinoise : mise au point », in *La pensée en Chine aujourd'hui*, Sous la dir. de Anne CHENG, Gallimard, Folio essais, 2007, p. 241-269.

<sup>5</sup> 现代汉语辞典 *Xiandai hanyu cidian* (*Dictionnaire de la langue chinoise contemporaine*), Bureau de rédaction des dictionnaires, Centre de recherches linguistiques de l'Académie des sciences sociales, Beijing, Shangwu yinshu guan, 7<sup>e</sup> éd., 2016, 1799 p. C'est le premier dictionnaire de mandarin standard publié pour la première édition par les Presses Commerciales en 1978 et réédité plusieurs fois.

XŪ Zhongshu (dir.), 汉语大字典 *Hanyu da zidian* (*Grand dictionnaire de la langue chinoise*), Sichuan cishu chubanshe, 2<sup>e</sup> éd., 2010, 9 volumes, 5727 p.

<sup>6</sup> Nous avons inséré une photo de ces « 甲骨文 *jiaguwen* » en annexe.

<sup>7</sup> Voir par exemple, WANG Li, WEI Jiangong, ZHOU Zumo, LIANG Donghan, « 汉字改革的必要性

Ces inscriptions ou épigraphes sont identifiées pour la première fois par des savants chinois en 1899. De 1928 à 1937, quinze grandes fouilles sont menées par l'Academia Sinica dans la province du Henan, à proximité de la ville d'Anyang. Grâce à ces travaux archéologiques, on a disposé de dizaines de milliers d'inscriptions sur un certain nombre de plastrons de tortues complets. Après l'interruption pendant la période des guerres, les travaux archéologiques menés par des Chinois recommencent lors de la fondation de la nouvelle Chine en 1949 et les archéologues trouvent des inscriptions dans les autres provinces du Shanxi (山西), du Shanxi (陕西), du Hebei, etc.<sup>8</sup>.

Plusieurs d'entre eux montrent l'existence d'écrits qui seraient même antérieurs aux 甲骨文 *jiaguwen* ; mais ce serait seulement des graffitis ou des arrangements de signes en forme d'emblèmes<sup>9</sup>.

Précisons aussi qu'il existe une légende selon laquelle la création des caractères serait l'œuvre du scribe Cangjie (仓颉造字 *Cangjie zaozi*) à l'époque de l'empereur Jaune qui aurait régné de 2697 à 2598 av. J.-C., l'un des Cinq empereurs, souverains mythiques de la haute antiquité chinoise,

Après les carapaces, le bronze a été le support de l'écriture : les formes sont assez proches de celles gravées sur les os oraculaires. Les tripodes en bronze jouent un rôle particulier dans l'évolution du 法 *fa* et nous l'évoquerons dans la première partie de notre étude.

***Pour suivre l'évolution sémantique d'un caractère, il faut recourir à la graphie du caractère et à son évolution.*** Sur la base de ces *inscriptions oraculaires* (甲骨文 *jiaguwen*) on peut retrouver l'évolution des caractères au cours des siècles<sup>10</sup>. Au départ, il s'agit d'une

---

和可能性 *Hanzi gaige de biyaoxing he kenengxing* (Nécessité et possibilité de réforme des caractères chinois) », *Beijing daxue xuebao*, n° 4, 1956, p. 72-85 ;

ZHOU Wei, « 汉字起源及其发展 *Hanzi qi yuan ji qi fazhan* (Origine et développement des caractères chinois) », *Xinan daxue xuebao*, n° 3, 1987, p. 50-58.

<sup>8</sup> Voir WANG Yuxin, « 甲骨学研究一百年 *Jiagu xue yanjiu yibai nian* (Cent ans de recherches sur les inscriptions sur carapaces de tortues et os de bovidés) », *Yindu xuekan*, 1999, p. 1-14.

<sup>9</sup> Voir CHEN Weizhan, « 汉字起源试论 *Hanzi qi yuan shilun* (À propos de l'origine des caractères chinois) », *Zhonshan daxue xuebao*, n° 1, 1978, p. 70-77 ;

ZHOU Wei, *op. cit.*, p. 50-58.

<sup>10</sup> Voir QIU Xigui, « 殷墟甲骨文在文字学上的重要性 *Yinxu jiaguwen zai wenzi xue shang de*

forme archaïque de l'écriture chinoise. Puis, lors de la première dynastie de l'ère impériale au III<sup>e</sup> siècle avant notre ère (221-206 av. J.-C), *Qinshihuang*, le premier empereur de Chine, uniformise l'écriture ; malgré quelques évolutions, celle-ci restera ensuite presque immuable pendant plus de deux mille ans : les caractères chinois d'aujourd'hui en sont donc les descendants directs. Leur structure demeure fondamentalement identique, même si leur forme a pu varier. Pour connaître le sens d'un caractère, il faut donc d'abord en connaître la graphie primitive. L'évolution de la graphie correspond à ce que les Français nomment étymologie : elle permet de suivre l'évolution graphique et souvent aussi sémantique ; c'est ainsi que nous aurons recours à la graphie des caractères pour expliciter les notions fondamentales, objets de nos démonstrations.

*La formation des caractères chinois : un ouvrage de référence, le 说文解字 Shuowen jiezi (Dictionnaire étymologique des caractères)* Le 说文解字 *Shuowen jiezi*, souvent abrégé en 说文 *Shuowen*, est rédigé par Xŭ Shen, un spécialiste de la dynastie des Han orientaux (58-147). Il présente son dictionnaire à l'empereur en l'an 100 de notre ère. C'est le premier dictionnaire des caractères chinois en écriture unifiée, dite écriture « petit-sigillaire » ou « du petit sceau » (小篆 *xiaozhuan*) ; il fait l'inventaire de près de dix mille caractères, donne des indications sur leur prononciation et des explications sur leur sens. Grâce à ce dictionnaire, nous pouvons non seulement bien connaître le style d'écriture sigillaire utilisé pendant la dynastie Qin, mais aussi identifier les caractères plus anciens, par exemple les inscriptions oraculaires et les caractères utilisés avant la dynastie Qin.

Le 说文 *Shuowen* classe les caractères à l'aide de clés linguistiques et explique la formation des caractères. Selon les études sur le *Shuowen* de M. MA Xŭlun (1885-1970), linguiste chinois, les caractères chinois sont formés par six procédés : par la représentation graphique de l'objet ; par l'évocation du son ; par l'indication d'une action ou d'un état ; par l'association des sens ; par le transfert de signification et par le déguisement d'emprunt<sup>11</sup>.

---

*zhongyaoxing (Importance des inscriptions sur carapaces de tortues et os de bovidés dans les ruines des Yin pour l'étude des textes)* », Shanghai, *Fudan daxue chubanshe*, 2012, p. 387.

<sup>11</sup> Voir LI Chunxiao, 《说文解字六书疏证》研究 *Shuowen jiezi liushu shuzheng yanjiu* (Recherches sur l'ouvrage « Six procédés de formation de l'écriture chinoise fondés sur le *Shuowen jiezi* » de MA Xŭlun), Beijing, Renmin chubanshe, 2018, p. 1-10.

Nous prenons le caractère 家 *jia*, famille, comme exemple. Le caractère 家 *jia* est composé par le radical 宀 *bao*, maison, et 豕 *shi*, cochon, il désigne le fait de nourrir le cochon dans la maison. Dans le *Shuowen jiezi*, le caractère 家 *jia* désigne l'endroit où les gens résident<sup>12</sup>. Selon l'étude d'un chercheur chinois, M. ZHANG Yi la formation du caractère 家 *jia* manifeste que le cochon domestiqué est la nourriture et le bien d'une famille. De plus, la structure haut-bas du caractère 家 *jia* reflète le mode du logement : les gens habitent en haut et le cochon habite en bas<sup>13</sup>.

Dans le cadre de notre étude, nous nous référons souvent à ce dictionnaire, 说文解字 *shuo wen jie zi*, que nous appellerons le *Shuo wen*, pour connaître la graphie, le sens originel et l'évolution de la forme des caractères.

*Le 文言文 wenyán wén, langue des lettrés jusqu'au début du XXe siècle.* A l'époque classique est développée une langue écrite le 文言 *wenyán*, par opposition au 白话 *baihua*, bien plus proche de la langue parlée. Les textes et documents sont alors écrits dans cette langue chinoise classique, le 文言文 *wenyán wén*. Les expressions sont succinctes, la syntaxe est particulière, et il y a des mots vides. Jusqu'au grand mouvement intellectuel du 4 mai 1919, les lettrés chinois écrivent en 文言文 *wenyán wén*, précisément aussi appelé « la langue des lettrés ». Une Chinoise du XXIe siècle doit faire quelques efforts pour comprendre le 文言文 *wenyán wén* et encore d'autres efforts pour en rendre compte en français. Ce fut une difficulté importante de notre étude : de nombreuses sources sont écrites en 文言文 *wenyán wén*.

*La simplification de la graphie des caractères au XXe siècle : formes simplifiées et complexes des caractères.* Après la fondation de la RPC, afin de vulgariser les caractères dans toute la nation, le gouvernement chinois décide de simplifier la graphie des caractères. En 1956, le Conseil des affaires de l'État publie le projet sur la simplification des caractères. Aujourd'hui, la forme simplifiée des caractères est officiellement et universellement utilisée en Chine

---

<sup>12</sup> XÜ Shen, 说文解字 *Shuowen jiezi*, Beijing, Zhonghua shuju, 2018.

<sup>13</sup> Voir ZHANG Yi, « 从远古居住模式视“家”字构形 *Cong yuangu juzhu moshi shi jia zi gouxing* (Formation du caractère 'jia' selon le mode de logement pendant la haute antiquité) », *Xinjiang zhiye jiaoyu yanjiu*, n° 3, 2008, p. 38-42.

continentale. De plus, Singapour et la Malaisie ont aussi adopté la forme simplifiée des caractères. La forme complexe des caractères reste utilisée à Taïwan, Hong Kong et Macao.

*Le pinyin, système de romanisation des caractères chinois.* Au cours des siècles, les caractères chinois ont fait l'objet de plusieurs systèmes de romanisation, c'est à dire de transcription phonétique en écriture latine. Le 11 février 1958, pendant la cinquième session plénière de l'Assemblée populaire nationale de la République Populaire de Chine, un projet officiel de transcription de la langue chinoise est approuvé. Ce système de romanisation est nommé en mandarin 拼音 *pinyin*, ce qui signifie littéralement « épeler les sons ». Le nom complet est 汉语拼音 *hanyu pinyin*, signifiant littéralement « épeler les sons de la langue chinoise », la langue des Han étant considérée comme la langue chinoise. Le *pinyin* sera finalement adopté par le gouvernement chinois en 1979.

Dans cette étude, lorsque nous citons un mot chinois, nous en traçons d'abord le ou les caractères, puis nous indiquons la romanisation *pinyin*. Toutefois nous gardons quelques romanisations devenues classiques : SUN Yat-sen (SUN Zhongshan en *pinyin*), CHIANG Kai-chek (JIANG Jieshi en *pinyin*) par exemple.

En outre, pour les noms d'auteurs ou les noms propres antérieurs aux années 1950, nous gardons aussi la romanisation dite Wade-Giles, largement employée en Occident à cette époque. Par exemple, le nom du sociologue chinois 瞿同祖 est indiqué sous la forme « CH'U T'ung-Tsu » dans son ouvrage intitulé *Law and Society in Traditional China*, alors que dans les écrits plus récents, son nom est transcrit en *pinyin* comme QÜ Tongzu. De la même façon nous parlons de l'Université Tsinghua et non pas Qinghua.

La deuxième grande clé pour ouvrir la porte du monde chinois est sans doute celle de l'histoire.

## II. Les grandes périodes de l'histoire de la Chine

Pour permettre à notre lecteur une première introduction dans le monde chinois, nous débutons par retracer à très grands traits l'histoire de la Chine. « L'importance des époques

pour l'histoire est comme celle des coordonnées (longitude et latitude) pour la géographie<sup>14</sup> » rappelle le grand historien chinois, LÜ Simian (1884-1957). Les historiens chinois s'accordent pour distinguer trois grandes périodes dans l'histoire de la Chine : l'antiquité et la période ancienne, c'est-à-dire toute la période avant 1840 pour certains ou 1911 pour d'autres (古代 *gudai*), la période moderne (近代 *jindai*) et la période contemporaine (当代 *dangdai*).

A propos de la première période de l'antiquité ou ancienne (古代 *gudai*), le *Dictionnaire de la langue chinoise contemporaine*, qui est pour les Chinois le dictionnaire de référence, précise que 古代 *gudai* désigne « dans l'histoire chinoise (par opposition à l'époque moderne et l'époque contemporaine), l'époque avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup> ». Trois remarques s'imposent : le point de départ de cette période n'est pas précisé, la fin est approximative (milieu du XIX<sup>e</sup> siècle) et cette époque s'étend donc sur environ quatre millénaires.

Nous allons retracer à grands traits trois grandes périodes de l'histoire de la Chine, telles qu'elles sont définies en Chine, mais en ajoutant une division : la Haute antiquité et l'antiquité tout d'abord, en distinguant la période pré impériale et la période impériale ; puis la période moderne (de 1911 à 1949) et enfin la période contemporaine, à partir de la fondation de la nouvelle Chine en octobre 1949.

## **1. La Haute antiquité et l'antiquité (du III<sup>e</sup> millénaire av. J.-C. jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle)**

*Une époque légendaire, puis archaïque, puis antique*<sup>16</sup>. Les recherches dans ce passé très ancien sont dépendantes des études archéologiques et des légendes consignées dans les

---

<sup>14</sup> « 讲历史要知道年代，正和讲地理要知道经纬线一般 *Jiang lishi yao zhidao niandai, zhenghe jiang dili yao zhidao jingwei xian yiban* ». Voir LÜ Simian, 中国通史 *Zhongguo tongshi (Histoire générale de la Chine)*, Beijing, Qunyan chubanshe, réédité en 2016, p.170.

<sup>15</sup> 现代汉语辞典 *Xiandai hanyu cidian (Dictionnaire de la langue chinoise contemporaine)*, op.cit., p. 450.

<sup>16</sup> Pour ce développement, nous nous appuyons sur deux professeurs : JIAN Bozan (1898-1968), historien et sociologue chinois, professeur de sociologie et ex-doyen de la faculté d'histoire de l'Université de Pékin ; et ZHANG Fan (1967-), professeur et doyen de la faculté d'histoire de l'Université de Pékin. Le premier a dirigé un ouvrage collectif : 中国史纲要 *Zhongguo shi gangyao (Abrégé de l'histoire chinoise)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2006, et le second a rédigé une *Histoire de l'antiquité chinoise (中国古代简史 Zhongguo gudai jianshi)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2001.

livres anciens. Selon des légendes non confirmées archéologiquement, les Trois Augustes et les Cinq Empereurs (XXVI<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) sont considérés comme les ancêtres de la nation chinoise et les plus anciens hégémons de la Chine<sup>17</sup>.

**Les trois dynasties antiques Xia, Shang et Zhou.** Puis la dynastie plus ou moins mythique des Xia (夏) que la tradition fait aussi remonter au III<sup>e</sup> millénaire avant notre ère est considérée comme le point de départ de la civilisation chinoise<sup>18</sup>. Lui succèdent aux environs du XVIII<sup>e</sup> siècle la dynastie historique des Shang ou Yin (商) puis aux alentours du XI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. celle des Zhou (周). Les « trois dynasties » (三代 *san dai*), sont attestées dans les *Entretiens de Confucius* : « [...] Notre peuple est encore celui qui permet aux Trois Dynasties de suivre la Voie droite <sup>19</sup> ». Il est établi qu'il s'agit des trois dynasties antiques Xia, Shang et Zhou.

**La dynastie Zhou, fondamentale pour comprendre la pensée chinoise.** Cette dynastie dure pendant huit siècles ! Elle est divisée en deux périodes : les Zhou postérieurs ou occidentaux (1046-771 av. J.-C.) et les Zhou antérieurs ou orientaux (771-256 av. J.-C.) ; cette dernière période est aussi divisée en deux périodes : celle des Printemps et Automnes (春秋时期 *chunqiu shiqi*) (771-476 av. J.-C.) et celle des Royaumes Combattants (战国时期 *zhanguo shiqi*) (476-221 av. J.-C.) qui précède la première dynastie impériale, en 221 av. J.-C. La période Zhou repose sur une organisation féodale de la société. Elle est fondamentale pour l'histoire de la pensée chinoise. C'est la grande période de Confucius, de Laozi, et de la pensée des légistes dont nous parlerons plus loin.

**Deux mille ans de régime impérial.** En 221 av. J.-C., le Premier Empereur de la dynastie

---

<sup>17</sup> Les historiens ne s'accordent pas sur les noms des Trois Augustes et des Cinq Empereurs. En général, les Trois Augustes sont *Fuxi* (伏羲), *Shennong* (神农) et *Ruiren* (燧人) ; certains ajoutent *Nüwa* (女娲) ; les Cinq Empereurs sont l'empereur Jaune (黄帝 Huangdi), *Zhuanxu* (颛顼), les empereur *Ku* (帝喾), *Yao* (尧), et *Shun* (舜). Voir par exemple ZHANG Fan, 中国古代简史 *Zhongguo gudai jianshi* (*Histoire de l'antiquité chinoise*), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2001, p. 6-8.

<sup>18</sup> Voir par exemple JIAN Bozan (dir.), 中国史纲要 *Zhongguo shi gangyao* (*Abrégé de l'histoire chinoise*), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2006, p. 9 ; ZHANG Fan, 中国古代简史 *Zhongguo gudai jianshi* (*Histoire de l'antiquité chinoise*), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2001, p. 9.

<sup>19</sup> *Entretiens de Confucius*, chapitre XV, Duc Wei Ling : « [...] 斯民也，三代之所以直道而行也 *Si min ye, san dai zhi suoyi zhidao er xing ye* ». Traduction de Anne CHENG, *Entretiens de Confucius*, Paris, Éditions du Seuil, 1981, p. 125.

Qin met fin à la période des Royaumes Combattants et unifie l'espace chinois. Il fonde la première dynastie impériale en Chine. Il standardise l'écriture des caractères, la monnaie, les poids, les mesures et les marques de roues de voitures à cheval. Afin de défendre les frontières nationales, il donne l'ordre de construire la Grande Muraille de Chine. En même temps, il applique les lois et les peines strictement afin de renforcer son contrôle. À cause de ses tyrannies, la dynastie Qin ne dure que quinze ans et est remplacée par la dynastie Han (206 av. J.-C.-220 apr. J.-C.). On distingue les Han antérieurs ou occidentaux (202 av. J.-C-8 apr. J.-C.) et les Han postérieurs (25-220 apr. J.-C.) dits orientaux à cause du transfert de leur capitale de Xian plus à l'est, à Luoyang.

La Chine connaît un régime impérial pendant presque deux millénaires. Mais elle ne reste pas toujours unifiée. De la dynastie Han jusqu'à la dynastie Tang (618-907), la Chine est unifiée ; elle devient une grande puissance du monde de l'époque. Après les Tang, la Chine passe une période désunie durant cent ans. Suit une période de luttes entre les grands royaumes (chinois), et l'empire de la dynastie Song est de nouveau réunifié en l'an 960 de notre ère. Les Song, les Yuan, les Ming se succèdent. La Chine des Ming est une grande puissance. Mais en 1644 les barbares mandchous conquièrent progressivement l'Empire et forment la dynastie Qing : elle sera la dernière dynastie impériale.

***Les guerres de l'opium et la guerre sino-japonaise (1840-1895).*** C'est une époque instable et troublée à cause de l'invasion par les puissances occidentales et le Japon : « la nation chinoise connaît un tournant au XIX<sup>e</sup> siècle » confirme M. JIANG Tingfu (1895-1965), grand historien chinois, spécialiste de l'histoire moderne de la Chine<sup>20</sup>. La première guerre de l'opium entre le Royaume-Uni et l'empire Qing (1840-1842) est motivée notamment par des raisons commerciales. À cause de l'échec de cette guerre, l'empire Qing signe le premier traité inégal avec le Royaume-Uni ; il commence à céder des territoires, à payer des indemnités, et à perdre sa souveraineté.

La seconde guerre de l'opium entre la France, l'Angleterre et l'empire Qing (1856-1860) est considérée comme le prolongement de la première guerre de l'opium. De nouveau

---

<sup>20</sup> JIANG Tingfu, 中国近代史 *Zhongguo jindaishi (Histoire moderne de la Chine)*, Beijing, Xinshijie chubanshe, 2014, p. 1.

l'empire Qing perd la guerre et paie de grosses sommes aux puissances occidentales et cède quelques territoires chinois.

En 1894 et 1895, la guerre sino-japonaise (甲午战争 *Jiawu zhanzheng*) oppose l'empire Qing et le Japon à propos du contrôle de la Corée. À cause de l'échec des forces militaires, l'empire chinois signe un traité avec le Japon, cède encore une partie de son territoire et verse un tribut de guerre au Japon.

Finalement la dynastie Qing tombe en 1911 : c'est la fin de l'ère impériale et le début de l'époque moderne.

## 2. L'époque moderne (1911-1949)

L'époque moderne est habituellement considérée comme la période qui fait le lien entre la fin de l'ère impériale et le début de l'ère de la République populaire de Chine en 1949. Toutefois, il faut signaler que pour certains historiens chinois, l'époque moderne débute avec la première guerre de l'opium en 1840<sup>21</sup>.

*La fondation de la République de Chine en 1912.* SUN Yat-sen (1866-1925), qui deviendra le "père de la République chinoise" (国父 *guofu*), avait organisé dès 1894 une petite association républicaine, le *xingzhonghui* (兴中会, Société pour le redressement de la Chine). En 1905, il s'associa à d'autres groupements modernes anti-mandchous pour former le *tongmenghui* (同盟会), ancêtre direct du *Guomindang*, le Parti nationaliste.

Le 10 octobre 1911, la révolution *Xinhai* éclate dans le centre de la Chine, à Wuhan ; c'est un mouvement politique qui aboutit à renverser la dynastie Qing et à établir une République démocratique bourgeoise. Le 1<sup>er</sup> janvier 1912, la République de Chine est fondée ; le gouvernement provisoire est à Nankin (南京临时政府 *Nanjing linshi zhengfu*). SUN Yat-sen (1866-1925) est élu président. Il fait référence au régime politique des États-Unis afin d'établir une République parlementaire<sup>22</sup>. Le maréchal YUAN Shikai lui succède. A sa mort en

---

<sup>21</sup> Voir par exemple LÜ Simian, 中国近代史 *Zhongguo jindai shi* (Histoire moderne de la Chine), Beijing, Jincheng chubanshe, Beijing, Zhongguo huabao chubanshe, 2013, p.76 ; JIANG Tingfu, 中国近代史 *Zhongguo jindaishi* (Histoire moderne de la Chine), *op. cit.*, p. 2.

<sup>22</sup> Voir 孙中山全集 *SUN Zhongshan quanji* (Collection complète des œuvres de Sun Yat-sen) publiée

1916, les "seigneurs de la guerre" se partagent le pays et le pouvoir. La Chine entre alors dans l'ère des clans militaires ; elle s'y trouve encore en 1921 au moment où naît le Parti communiste chinois (中国共产党 *gongchandang*, ci-après PCC).

**Le mouvement du 4 mai 1919.** Pendant la première guerre mondiale, la République de Chine participe avec les Alliés à la lutte contre l'Allemagne. En cas de victoire des Alliés, la République de Chine demande de récupérer sa souveraineté au Shandong, partie du territoire cédée à l'Allemagne lors des guerres de l'opium. Cependant, lors de la Conférence de la paix en janvier 1919, le traité de Versailles transfère au Japon les droits allemands sur la Shandong. En Chine, ce point du traité provoque une série des mouvements populaires : les étudiants, les marchands, les ouvriers font des grèves et des manifestations pour contrer l'échec diplomatique du gouvernement de Beiyang (北洋政府 *beiyang zhengfu*). Le mouvement du 4 mai 1919 est considéré comme un mouvement patriotique lancé par des intellectuels et des étudiants chinois. Le rôle de ce mouvement est aussi de rejeter la tradition culturelle ; il y a une forte aspiration à un renouveau intellectuel et moral en Chine.

Le 20 janvier 1924, le parti nationaliste *Guomingdang* réorganisé et dirigé par SUN Yat-sen convoque son premier Congrès national à Canton et adopte la *Déclaration du premier Congrès national du Guomingdang*. Le 1<sup>er</sup> juillet 1925, SUN Yat-sen fonde le gouvernement nationaliste de la République de Chine à Canton.

**La victoire du PCC.** En 1925, à cause des opinions politiques différentes, la rupture de la coopération entre le PCC dirigé par MAO et le Parti nationaliste (国民党 *guomingdang*) dirigé par TCHANG Kai-shek intensifie la contradiction entre ces deux partis. Le 1<sup>er</sup> janvier 1927, au cours de la lutte contre les seigneurs de la guerre au Nord (北伐 *beifa*, l'Expédition du Nord), le gouvernement nationaliste est transféré de Canton à Wuhan. Le 18 avril 1927, TCHANG Kai-shek (1887-1975) transfère le gouvernement nationaliste à Nanjing et commence sa domination qui durera vingt-deux ans jusqu'en 1949<sup>23</sup>. Mais le parti communiste et l'armée

---

par le Centre d'histoire moderne de l'Académie chinoise des sciences sociales, vol. I, Beijing, Zhonghua shuju, 2011, p. 254-255.

<sup>23</sup> Voir FAN Zhongxin, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (*Histoire du 法 fa chinois*), Beijing, Beijing

populaire de libération luttent contre lui. Dès 1927, une grande guerre civile éclate en Chine. Elle dure une vingtaine d'années et est divisée en deux grandes périodes : la première de 1927 à 1937 et la deuxième de 1945 à 1950. Entre 1937 et 1945, la guerre civile est interrompue par la guerre sino-japonaise. Le PCC gagne cette guerre civile, libère tout le pays et fonde la nouvelle Chine. Le 1<sup>er</sup> octobre 1949, MAO Zedong proclame la République Populaire de Chine (ci-après RPC) devant la Porte de la Paix Céleste (天安门 *Tiananmen*) à Pékin. L'anniversaire de ce jour est depuis lors devenu la fête nationale en Chine continentale.

### **3. La période contemporaine, à partir de la fondation de la Nouvelle Chine en octobre 1949**

Selon M. ZHU Jiamu, vice-président de l'Académie chinoise des sciences sociales et directeur du centre sur la Chine contemporaine, la période contemporaine de la Chine désigne la RPC sous la direction du PCC, à partir de sa fondation le 1<sup>er</sup> octobre 1949. Sous l'influence des théories du marxisme, le PCC dirige l'édification de la nouvelle République socialiste en apprenant du modèle soviétique dans tous les domaines.

*Dès la fin 1956, la Chine accède au stade primaire du socialisme.* Depuis lors la Chine commence à déterminer progressivement son propre système socialiste. Dans le domaine politique d'abord, entre 1950 et 1953, le PCC commence à déclencher la réforme agraire dans les campagnes : le pouvoir politique du PCC pénètre alors dans les niveaux de base. Puis, dans le domaine économique, depuis 1953 le gouvernement chinois dirigé par le PCC commence la transformation du socialisme sur tous les moyens de production : dans l'agriculture, l'artisanat, l'industrie et le commerce. A la fin de 1956, le gouvernement chinois considère que ces trois transformations sont terminées : la Chine accède au stade primaire du socialisme.

*Le Grand Bond en avant.* En 1958, à cause des décisions stratégiques prises par le haut dirigeant lors du VIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC, la Chine accède à une période terrible. Dans

---

daxue chubanshe, 2<sup>e</sup> éd., 2010, p. 429 ;

ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2000, p. 309.

le domaine politique, du comité central du PCC au niveau de base dans la société, tout le monde se passionne pour les mouvements politiques ; dans le domaine économique, le gouvernement central élabore des projets irréalisables sans considérer la situation réelle de la Chine. Toute la nation se lance dans le « Grand Bond en avant (大跃进 *da yuejin*) » ; mais l'échec est important ; suit une période difficile de trois ans.

***La révolution culturelle.*** Entre 1966 et 1976, à cause de l'exagération de la contradiction de classes, MAO Zedong déclenche la révolution culturelle afin de réprimer les contre-révolutionnaires et de renforcer le pouvoir politique du PCC. Pendant cette période, le culte de la personnalité de MAO est sans précédent. Ses paroles sont considérées comme la direction supérieure pour toute la nation. En raison des troubles provoqués par le Bande des Quatre et les mouvements de masse dans tous les domaines, tout le pays se trouve dans un état de stagnation. On peut considérer que la révolution culturelle se termine à la mort de MAO en 1976.

***DENG Xiaoping et le système de l'économie de marché du socialisme aux caractéristiques chinoises.*** Après la mort de MAO, DENG Xiaoping est réhabilité ; il avait été mis à l'écart au moment de la Révolution culturelle ; il reprend sa place au comité central. Sous sa direction, le PCC convoque en 1978 un Congrès historique, le 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC : nous l'évoquerons longuement dans la deuxième partie de cette étude. Le Parti lance aussi des politiques importantes de réformes et d'ouverture. Ensuite, la Chine crée progressivement les zones économiques spéciales destinée à attirer les investisseurs étrangers. En 1992, le PCC décide d'adopter le système de l'économie de marché du socialisme aux caractéristiques chinoises.

En 1993, JIANG Zemin devient Secrétaire général du Parti et Président de la République. Après la mort de DENG en 1997, la Grande Bretagne et le Portugal rétrocèdent respectivement Hong Kong en juillet 1997 et Macao à la Chine en décembre 1999. En 2001, la Chine adhère à l'Organisation Mondiale de Commerce (OMC). En 2002, HU Jintao succède à JIANG Zemin à la tête du PCC et le remplace à la présidence de la république en

2003. En juillet 2002, la Chine devient la troisième puissance économique du monde derrière le Japon et les États-Unis. En 2008, la Chine organise les jeux olympiques avec succès à Pékin. En 2010, la Chine dépasse le Japon, et devient la deuxième puissance économique du monde.

**Depuis 2012, la Chine de XI Jinping.** En 2012 XI Jinping succède à HU Jintao à la tête du Parti et de la République populaire. L'idée de 中国梦 (*zhongguo meng* le rêve de la Chine) est initiée par le président XI pour « réaliser le grand relèvement de toute la nation (实现中华民族的伟大复兴 *shixian zhonghua minzu de weida fuxing*) ». En réalité, c'est l'objectif du Parti depuis le début de la nouvelle Chine. Chaque génération de dirigeants reprend cette idée. Le président XI a fixé deux étapes : en 2021 pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du PCC (1921), il faut que soit réalisée la formation de la « société aisée » dans tous les domaines (économie, politique, culture, société et environnement) ; et en 2049, pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la nouvelle Chine (1949), il faut que soit réalisée la modernisation du socialisme aux caractéristiques chinoises. Ainsi le président XI Jinping souhaite que le « grand relèvement de la nation » soit réalisé en 2049.

**En 2017, XI Jinping est réélu président de la République Populaire de Chine et Secrétaire général du Parti.** Il précise qu'après 2020, la Chine entame un nouveau parcours pour édifier un pays socialiste moderne (社会主义现代化国家 *shihuishuyi xiandaihua guojia*) en deux étapes : la première, de 2020 à 2035, s'appuie sur la « société aisée » achevée pour réaliser l'essentiel de la modernisation du socialisme ; la seconde étape, de 2035 à 2050, ira plus loin pour finalement former un pays socialiste moderne non plus seulement pour l'essentiel mais dans tous les domaines.

### III. Les grandes étapes de l'histoire du 法 *fa* en Chine

La plupart des manuels chinois suivent les grandes divisions de l'histoire générale de la Chine pour distinguer les différentes périodes du 法 *fa* chinois ; c'est ainsi qu'il y a le 法 *fa* traditionnel (古代法 *gudai fa*) (1), le 法 *fa* moderne (近代法 *jindai fa*) (2) et le 法 *fa* contemporain (当代法 *dangdai fa*) (3) que nous envisagerons successivement.

Soulignons aussi que sur ce sujet, nous nous appuyons sur trois juristes, spécialistes de l'histoire du droit chinois. Tout d'abord le professeur ZENG Xianyi (1936 – 2011), qui a été Doyen de la faculté de droit de l'Université du peuple de Pékin, et a dirigé un ouvrage collectif sur l'histoire du droit chinois<sup>24</sup>. Puis le professeur LIANG Zhiping (1959 – ), professeur de droit à l'Université de droit et de science politique de la Chine et membre du Centre de recherches sur la culture chinoise de l'Académie nationale des arts ; il a écrit un *Panorama de l'histoire du 法 fa* en 2013<sup>25</sup>. Et enfin le professeur FAN Zhongxin (1959 – ), professeur de droit à la Faculté de droit de l'Université normale de Hangzhou. Il a rédigé un ouvrage sur *l'Histoire du 法 fa chinois*, dont la deuxième édition est parue en 2010<sup>26</sup>. Il fait autorité en Chine et il est connu notamment parce qu'il est le Directeur du centre de recherches sur la sinisation de l'« État de droit » (法治中国化 *fazhi zhongguohua*). Nous mettons État de droit entre guillemets parce qu'il s'agit ici d'une notion étrangère, à ne pas confondre avec celle de gouvernement du pays en s'appuyant sur le droit dans le socialisme chinois (中国社会主义法治 *zhongguo shehuizhuyi fazhi*). Nous expliquons ce point dans la deuxième partie de notre étude.

## 1. Le 法 fa traditionnel jusqu'au début du XXe siècle

Il est important de signaler d'abord *une source de confusions*. Dans certaines études sur l'histoire du 法 fa chinois, les auteurs ne distinguent pas les expressions 传统法 *chuantong fa*, c'est-à-dire 法 fa traditionnel, et 古代法 *gudai fa*, 法 fa antique<sup>27</sup>. Cela s'explique par le

---

24 ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, *op. cit.* En se basant sur ce manuel, les professeurs de l'Université du peuple, M. ZHAO Xiaogeng et M. WANG Liming, ont rédigé un manuel avec le même nom et publié par l'Université du peuple en 2013 : ZHAO Xiaogeng, WANG Liming, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 2013, 318 p.

25 LIANG Zhiping, 法律史的视界 *Falü shi de shijie (Panorama de l'histoire du droit [dans le monde])*, Guilin, Guangxi shifan daxue, 2013.

26 FAN Zhongxin, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, *op. cit.*

27 Par exemple voir MA Xiaohong, ZENG Xianyi, « 中国传统法研究中的几个问题 *Zhongguo chuantong fa yanjiu zhong de ji ge wenti (Quelques interrogations sur les recherches dans le domaine du 法 fa traditionnel chinois)* », *Faxue yanjiu*, n° 3, 2003, p. 30-42 ;

ZHANG Jinfan, « 论中国古代法律的传统 *Lun zhongguo gudai falü de chuantong (La conception traditionnelle du 法 fa chinois)* », *Nanjing daxue falü pinglun*, 1994, p. 62-68.

YU Ronggen (dir.), 中国传统法学述论——基于国学视角 *Zhongguo chuantong faxue shulun – jiyu*

fait que les historiens chinois considèrent, comme nous l'avons signalé plus haut, que la période 古代 *gudai* souvent traduite par antiquité, dure jusqu'au début de l'ère moderne en 1911, ou pour certains jusqu'aux guerres de l'opium en 1840. 法 *Fa* traditionnel ou 法 *fa* ancien désignent donc la même chose.

Nous essaierons de traduire 古代法 *gudai fa* par 法 *fa* antique lorsqu'il s'agit d'une période avant le début de l'ère impériale (221 av. J.-C.), et par 法 *fa* traditionnel ou parfois impérial lorsqu'il s'agit de la période qui va jusqu'au milieu du XIXe siècle, début XXe siècle.

Dès qu'il y a eu des hommes en Chine, il y a eu du « droit ». Comme l'écrit M. LIANG Zhiping : « La loi au sens large, qu'elle serve de compagne à l'État (国家的伴生物 *guojia de banshengwu*) ou qu'elle soit l'un des moyens de contrôle de la société, elle partage, avec la civilisation humaine, la même origine<sup>28</sup> ».

En général, les historiens du droit divisent le 法 *fa* traditionnel en suivant la chronologie des dynasties, soit à grands traits, soit minutieusement. Mais ils ne s'accordent pas tous sur la période qui marque la fin du 法 *fa* traditionnel. Par exemple, le professeur ZENG Xianyi divise le droit antique en deux époques seulement : l'époque archaïque - des dynasties Xia, Shang, Zhou jusqu'à la période des Printemps et Automnes, c'est-à-dire de 771 av. J.-C. jusqu'à 476 av. J.-C. ; et ensuite la période entre les Royaumes Combattants et la première guerre de l'opium, c'est-à-dire de 476 av. J.-C. jusqu'à 1840<sup>29</sup>. 1840 marque donc

---

*guoxue shijiao* (Du 法 *fa* traditionnel chinois –sous l'angle de la culture chinoise), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2005, p. 1, 17 et suivantes ;

FAN Zhongxin (dir.), 中国文化与中国法系：陈顾远法律史论集 *Zhongguo wenhua yu zhongguo faxi : Chen guyuan falü shi lunji* (La culture et le système du 法 *fa* chinois : Recueil des articles de CHEN Guyuan sur l'histoire du 法 *fa* chinois), Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2005, p. 38-48, 165 ;

MA Xiaohong, 礼与法：法的历史连接 *Li yu fa : fa de lishi lianjie* (Les rites et le 法 *fa* : la continuité historique du 法 *fa*), Beijing, Beijing daxue chubanshe, p. 2.

<sup>28</sup> « 广义上的法律，无论作为国家的伴生物，还是作为社会控制手段的一种，都可以说与人类文明有着共同的起源 *Guangyi shang de falü, wulun zuowei guojia de banshengwu, haishi zuowei shehui kongzhi shouduan de yizhong, dou keyi shuo yu renlei wenming youzhe gongtong de qi yuan* ». Voir LIANG Zhiping, « 中国古法概说 *Zhongguo gufa gaishuo* (Aperçu général sur le 法 *fa* traditionnel chinois) », in LIANG Zhiping, 法意与人情 *Fayi yu renqing* (Sens du 法 *fa* et sens commun de valeurs humaines et sociales), Shenzhen, Haitian chubanshe, 1992, p. 1.

<sup>29</sup> Voir ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), op. cit.,

pour lui la fin du 法 *fa* traditionnel.

Mais le Professeur LIANG Zhiping divise le 法 *fa* traditionnel chinois en trois périodes : d'abord « l'époque du bronze » qui comprend les dynasties Xia, Shang, Zhou, avec la naissance de la culture juridique chinoise (2100-770 av. J.-C.), puis la période des Printemps et Automnes et des Royaumes Combattants (770-222 av. J.-C), période de transition qui hérite de la culture juridique traditionnelle et la transforme. Et enfin la très longue période de plus de deux mille ans, à partir de la dynastie Qin et pendant toute l'époque impériale (222 av. J.-C. – 1911), avec la refondation et l'accomplissement du 法 *fa* traditionnel chinois<sup>30</sup>. Pour le professeur LIANG, le 法 *fa* traditionnel – que nous nommons aussi la culture juridique chinoise- existe donc jusqu'au début du XXe siècle.

Quant au Professeur FAN Zhongxin, il divise le 法 *fa* traditionnel chinois minutieusement, en cinq périodes : premièrement, les « époques initiales (起源时期 *qiyuan shiqi*) » concernant la période archaïque des dynasties Xia, Shang, Zhou (2205 av. J.-C.-256 av. J.-C.) ; deuxièmement, les « époques de rivalité (争鸣时期 *zhengming shiqi*) » qui couvrent la période des Printemps et Automnes et des Royaumes Combattants (771 av. J.-C.-221 av. J.-C.) ; troisièmement, les « époques d'intégration (整合时期 *zhenghe shiqi*) » pendant les dynasties Qin, Han, Wei, Jin du Nord et du Sud (221 av. J.-C.-581) ; quatrièmement les « époques définies (定型时期 *dingxing shiqi*) », entre la dynastie Sui et la dynastie Qing (581-1840) ; et cinquièmement « l'époque des réformes (变革时期 *biange shiqi*) » qui couvre la fin de la dynastie Qing et la République de Chine (1840-1949)<sup>31</sup>. Le professeur FAN inclut donc toute la période de la République de Chine, de 1911 à 1949, dans l'époque du 法 *fa* traditionnel chinois.

Toutefois, habituellement, les historiens du droit chinois considèrent avec le professeur LIANG Zhiping que le déclin du droit antique ou traditionnel commence avec l'intrusion occidentale et s'achève avec la chute de l'ère impériale au début du XXe siècle (1911) :

---

p. 4-5.

<sup>30</sup> Voir LIANG Zhiping, « 中国古法概说 *Zhongguo gufa gaishuo* (Aperçu général sur le 法 *fa* traditionnel chinois) », in LIANG Zhiping, 法意与人情 *Fayi yu renqing* (Sens du 法 *fa* et sens commun de valeurs humaines et sociales), *op. cit.*, p. 1.

<sup>31</sup> Voir FAN Zhongxin, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.*, p. 12-13.

A partir du milieu du XIXe siècle [1840], la Chine fait face aux défis de la civilisation occidentale ; elle déploie des réformes dans plusieurs domaines pour être plus forte, c'est impératif, ainsi que des réformes juridiques à la fin de la dynastie Qing. Cela marque la fin du 法 *fa* traditionnel plusieurs fois millénaire ; une ligne de démarcation entre le 法 *fa* traditionnel et le 法 *fa* moderne est alors tracée<sup>32</sup>.

## 2. Le 法 *fa* moderne

La période du 法 *fa* moderne dure jusqu'à la suppression en 1949 des six codes du Guomindang par le PCC dont nous parlerons plus loin. Pendant cette période, la caractéristique du 法 *fa* chinois est l'occidentalisation. Les théories et les systèmes juridiques occidentaux influencent l'édification du 法 *fa* en Chine. Le professeur FAN Zhongxin constate : « La Chine est confrontée à l'impact de la culture occidentale dans tous les domaines, le système du 法 *fa* chinois commence à perdre sa supériorité<sup>33</sup> » ; dans le même sens, le professeur ZENG Xianyi complète : « Ce qui restait du système et du concept du 法 *fa* traditionnel chinois de plusieurs millénaires commence à être désagrégé, alors que le système juridique moderne en provenance de l'Occident commence à croître difficilement en terre chinoise<sup>34</sup> ». Toujours dans le même sens, un ouvrage collectif de référence élargit le propos et relie l'évolution du 法 *fa* à celle de l'économie et de la politique.

---

<sup>32</sup> « 十九世纪中叶以降，中国面临西方文明的挑战，变法图强，势在必行，于是有清末的法律变革，至此，中国古代法数千年的传统竟成绝唱，“传统”与“现代”的分界由此而产生 *Shijiu shijie zhongye yixiang, zhongguo mianlin xifang wenming de tiaozhan, bian fa tu qiang, shi zai bi xing, yushi you qingmo de falü biange, zhici, zhongguo gudai fa shu qian nian de chuantong jing cheng juechang, chuantong yu xiandai de fenjie youci er chansheng* ». Voir LIANG Zhiping, « 中国古法概说 *Zhongguo gufa gaishuo* (Aperçu général sur le 法 *fa* traditionnel chinois) », in LIANG Zhiping, 法意与人情 *Fayi yu renqing* (*Sens du 法 *fa* et sens commun de valeurs humaines et sociales*), *op. cit.*, p. 9-10.

<sup>33</sup> « 中国面临着西方文化的全面冲击，中国法系开始丧失了优势 *Zhongguo mianlinzhe xifang wenhua de quanmian chongji, zhongguo faxi kaishi sangshi le youshi* ». FAN Zhongxin, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (*Histoire du 法 *fa* chinois*), *op. cit.*, p. 376.

<sup>34</sup> « 存在了数千年的中国传统法律体制、法律观念开始瓦解，而来自西方的近现代意义上的法律制度开始在中国土地上艰难地生长 *Cunzaile shu qian nian de zhongguo chuantong falü tizhi, falü guannian kaishi wajie, er laizi xifang de jinxiandai yiyishang de falü zhidu kaishi zai zhongguo tudi shang jiannan de shengzhang* ». ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (*Histoire du 法 *fa* chinois*), *op. cit.*, 2000, p. 7.

Des dynasties Qin-Han aux dynasties Ming-Qing, durant les deux millénaires de l'ère impériale, le système du 法 *fa* traditionnel (古代 *gudai*) chinois ne change pas trop, ni sur la forme, ni sur le contenu [...] mais avec l'invasion des puissances étrangères et le déclin de l'économie des petits exploitants agricoles, la société chinoise commence lentement un transfert de l'économie naturelle à la coexistence de l'économie agricole et de l'économie industrielle et commerciale, et les structures économiques, la demande politique, la perception du droit et cætera commencent à changer <sup>35</sup>.

Le 法 *fa* moderne chinois est divisé habituellement en deux époques importantes : les réformes juridiques à la fin de la dynastie Qing (1840-1911) (a) et l'établissement du système juridique de la République de Chine (1912-1949) (b).

#### a) Les réformes juridiques à la fin de la dynastie Qing (1840-1911)

Parce qu'il perd les guerres de l'opium, le gouvernement Qing est obligé de signer des traités inégaux avec les pays étrangers. Ces derniers, en application de ces traités, obtiennent des privilèges judiciaires. L'Angleterre, la France, la Russie, le Japon, etc., une vingtaine de pays étrangers ont obtenu de tels privilèges judiciaires : leurs ressortissants résidant en Chine ne sont pas contrôlés par les juridictions chinoises mais par les consuls ou les autorités judiciaires propres installées en Chine et selon leur droit national<sup>36</sup>. Ces privilèges ont été sollicités parce que les pays étrangers considèrent que le droit traditionnel chinois représenté par le Code de la dynastie Qing n'appartient pas au droit civilisé : le système juridique n'est pas complet ; les principes juridiques ne sont pas acceptés par les pays étrangers ; la justice

---

<sup>35</sup> « 中国古代的法律制度，自秦汉以来直到明清时期的两千多年来，从体例到内容，没有太大变化[...]然而，随着列强的侵入和小农经济的衰落，中国社会缓慢地开始了从传统的自然经济向农业经济与近代工商业经济并存状态的转型，经济结构、政治诉求、法律观念等方面都发生了许多变化 *Zhongguo gudai de falü zhidu, zi qinhan yilai zhidao mingqing shiqi de liangqian duo nian lai, cong tili dao neirong, meiyou taida bianhua* [...] *Ran'er, suizhe lieqiang de qinru he xiaonong jingji de shuailuo, zhongguo shehui huanman de kaishi le cong chuantong de ziran jingji xiang nongye jingji yu jindai gongshangye ingji bingcun zhuangtai de zhuanxing, jingji jiegou, zhengzhi suqiu, falü guannian deng fangmian dou fasheng le xüduo bianhua* ». GUO Jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, Hangzhou, Zhejiang daxue chubanshe, 2009, p. 242.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 348.

chinoise n'assure pas la réalisation de l'égalité judiciaire, etc.<sup>37</sup>.

À la fin de la dynastie Qing, afin de reprendre la souveraineté dans le domaine judiciaire (cause directive) et de faire référence aux modèles occidentaux pour un but d'élever la puissance d'État (cause fondamentale), les réformistes chinois tentent de rechercher des succès rapides et des avantages immédiats par les réformes dans le domaine juridique. En d'autres termes, la perte de la souveraineté dans le domaine judiciaire est la cause directe des réformes juridiques à la fin de la dynastie Qing. Dans le Traité de 1901 sur l'échange commercial et le passage des navires, l'Angleterre promet au gouvernement Qing d'abandonner les privilèges judiciaires s'il peut modifier les lois chinoises pour les rendre conformes à celles des pays étrangers. Ensuite, certains autres pays donnent des promesses similaires<sup>38</sup>. C'est ainsi que SHEN Jiaben et WU Tingfang, deux hauts fonctionnaires dans le domaine juridique, commencent à initier des réformes juridiques en respectant le principe selon lequel il faut «faire référence au passé et au présent, étudier largement ce qui est chinois et ce qui vient de l'étranger (参考古今, 博稽中外 *cankao gujin boji zhongwai*) » ; ensuite il s'agit de procéder à une réception sélective du droit occidental en se basant sur la culture traditionnelle chinoise<sup>39</sup>.

Sous la direction de SHEN Jiaben, la Commission de modification des lois déploie les travaux sur la suppression des lois anciennes, la traduction des lois étrangères, le recrutement des experts étrangers pour aider à élaborer de nouveaux codes, l'envoi des représentants à l'étranger pour faire des recherches sur le système juridique, et enfin pour faire des enquêtes sur les coutumes civiles et commerciales chinoises en vue de l'élaboration des codes civil et commercial.

En tant que seul pays asiatique qui devient fort grâce aux réformes politiques et juridiques, le Japon est considéré comme la référence. Comme nous l'avons mentionné au

---

<sup>37</sup> Voir WANG Jian (dir.), 西法东渐——外国人与中国法的近代变迁 *Xi fa dong jian – Waiguoren yu zhongguo fa de jindai bianqian (L'importation du droit occidental – les étrangers et la transformation du droit chinois à l'époque moderne)*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2001, p. 286.

<sup>38</sup> Voir ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, *op. cit.*, p. 241.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 2-3 ;

GUO Jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, *op. cit.*, p. 363-367.

tout début de notre introduction, la Commission de modification des lois traduit en chinois la majorité des textes et ouvrages juridiques japonais ; elle invite en Chine les experts japonais sur le droit et envoie des représentants chinois au Japon pour faire des recherches sur le système juridique<sup>40</sup>. C'est à ce moment-là que plusieurs notions juridiques fondamentales venues de l'Occident, reçues au Japon et traduites en japonais, sont traduites du japonais en chinois et reçues -plus ou moins profondément- en Chine. C'est le cas pour la notion de droit, mais aussi droits (subjectifs), souveraineté, constitution, etc.<sup>41</sup>.

*A cette période précise de l'histoire de la Chine, il nous paraît juste de traduire 法 fa par droit en français, puisque 法 fa est le terme choisi pour traduire en chinois le terme français droit. Quant à savoir ce que recouvre exactement cette notion, c'est précisément une partie de notre étude. Lorsque 法 fa est traduit par droit ou juridique, il faut garder à l'esprit que ce terme est d'abord une traduction d'un terme japonais, lui-même traduction d'un terme occidental.*

De la même façon, lorsque nous traduisons ici 法治 fazhi par État de droit, il s'agit seulement de la traduction « en retour » d'une notion occidentale, d'abord traduite en kanjis, puis en caractères chinois, mais pas forcément reçue en Chine. Chez nous, nous parlons de 中国社会主义法治 zhongguo shehuizhuyi fazhi, c'est-à-dire du gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi dans le socialisme aux caractéristiques chinoises. Nous justifions cette traduction dans notre deuxième partie.

En faisant référence aux systèmes juridiques occidentaux, la Commission de modification des lois fait évoluer la forme traditionnelle du code Qing (大清律例 da qing lü li) qui regroupait indistinctement les lois de différents domaines (诸法合体 zhu fa hetu). Elle

---

<sup>40</sup> Voir FAN Zhongxin, 中国法制史 Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois), *op. cit.*, p. 392-393.

<sup>41</sup> Voir par exemple QŪ Wensheng, « 和制汉语法律新名词在近代中国的翻译与传播 Hezhi hanyu falü xin mingci zai jindai zhongguo de fanyi yu chuanbo (Traduction et diffusion dans la Chine moderne de nouveaux termes juridiques à partir des caractères sino japonais (kanjis)) », *op.cit.*, p. 122-129. WANG Jian, « 输出与回归：法学名词在中日之间 Shuchu yu huigui : faxue mingci zai zhong ri zhijian (Exportation et retour : les termes juridiques entre la Chine et le Japon) », *Renmin fayuan bao*, 24 janvier 2001, 28 janvier 2001, et 4 février 2001. Le texte est disponible en chinois sur <http://www.iolaw.org.cn/showNews.aspx?id=5578>, consulté le 13 décembre 2020.

établit un système de droit moderne divisé en différentes branches, et élabore plusieurs lois : constitutionnelle, pénale, civile, commerciale, procédurale, la loi sur l'organisation des tribunaux, sur la sécurité sociale, etc.<sup>42</sup>.

Mais ces lois seront finalement bloquées à cause de l'éclatement de la révolution et de la chute de la dynastie Qing en 1911. Le Communiqué du gouvernement provisoire de la République de Chine ordonne en effet : « Dès la proclamation des lois de la République de Chine, toutes les lois de la dynastie Qing doivent être supprimées »<sup>43</sup>.

Pourtant, et malgré cette suppression officielle, ces nouvelles lois occupent une place importante dans l'histoire du droit chinois. Comme l'écrit Mme MA Xiaohong, historienne du droit chinois et professeur de droit à l'Université de peuple : « la réforme du 法 *fa* au début du XX<sup>e</sup> siècle sous la direction de SHEN Jiaben mène le 法 *fa* chinois dans la modernisation »<sup>44</sup> ; de la même façon, M. ZHANG Jinfan (1930 -), historien du droit chinois apprécié dans tout le pays et professeur de droit émérite à l'Université de droit et de science politique à Pékin affirme :

On peut considérer que les lois modifiées sous la direction de SHEN Jiaben sont le commencement important de la modernisation du droit chinois, elles offrent des bases progressistes (前进的基础) pour le développement de la législation des gouvernements de Beiyang (北洋) et du *Guomingdang* pendant la période de la République de Chine<sup>45</sup>.

À la fin de la dynastie Qing, le gouvernement poussé par les réformistes élabore deux documents à valeur constitutionnelle : les Principes de la constitution impériale de 1908 et les Dix-neuf articles importants de la constitution de 1911. Ces deux documents imitent

---

<sup>42</sup> GUO Jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.*, p. 388-389 ;

FAN Zhongxin, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.*, p. 393

<sup>43</sup> Communiqué du gouvernement provisoire de la République de Chine, n° 47, 24 mars 1912, cité par GUO Jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.*, p. 369.

<sup>44</sup> « 沈家本主持的这次法律变革将中国法律的发展带入了近代化的历程 *SHEN Jjiaben zhuchi de zheci falü biange jiang zhongguo falü de fazhan dairu le jindaihua de licheng* ». Voir MA Xiaohong, *op. cit.*, p. 208.

<sup>45</sup> Voir ZHANG Jinfan, 中国法律的传统与近代转型 *Zhongguo falü de chuantong yu jindai zhuanxing* (Tradition et transformation moderne des lois chinoises), Beijing, Falü chubanshe, 1997, p. 447.

respectivement les modèles japonais et anglais, mais ils renforcent encore la domination des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'empereur. Cependant, ces « constitutions » trompeuses ne sont pas acceptées par les réformistes, elles sont la cause directe de l'éclatement de la révolution de 1911 et accélèrent la chute de la dynastie Qing. C'est la fin de deux mille ans de régime impérial.

## b) L'établissement du système juridique de la République de Chine (1911-1949)

Le 11 mars 1912, le gouvernement provisoire promulgue la *constitution provisoire (ou projet de constitution abrégée)* de la République de Chine (中华民国临时约法 *zhonghua minguo linshi yuefa*)<sup>46</sup> qui détermine le régime politique de la République bourgeoise en référence au régime républicain occidental avec les « trois pouvoirs séparés » ; elle garantit pour la première fois les droits et les obligations pour les citoyens ; elle détermine qu'avant l'adoption de la constitution, ce document provisoire a la même autorité suprême que la constitution<sup>47</sup>. La constitution de la République de Chine (中华民国宪法 *zhonghua minguo xianfa*) sera finalement adoptée par le *Guomindang* beaucoup plus tard, le 1<sup>er</sup> janvier 1947<sup>48</sup>. Elle se base sur les pactes constitutionnels de 1931<sup>49</sup> et sur le projet constitutionnel de

---

<sup>46</sup> Selon le *Dictionnaire Ricci de la langue chinoise*, « 约法 » avec une valeur nominale désigne : « Constitution provisoire, ou projet de constitution abrégée (Chine, 1911) ». *Dictionnaire Ricci de la langue chinoise, op.cit.*, p. 1681.

Nous trouvons ce document dans le Centre d'histoire moderne chinoise de l'Académie chinoise des sciences sociales (dir.), *op. cit.*, 2011, p. 219.

<sup>47</sup> Voir LI Li, *法制史话 Fazhi shihua (Histoire du fa chinois)*, Beijing, Shehui kexue wenxian chubanshe, 2011, p. 40.

<sup>48</sup> Cette période est appelée la « période d'exercice politique » : les citoyens exercent le pouvoir politique. Selon SUN Zhongshan, la fondation de la République de Chine est divisée en trois périodes : celle de l'exercice des lois militaires (军政 *junzheng*), dans laquelle les citoyens sont entraînés et éduqués par l'armée ; celle de l'exercice des projets de constitution abrégée (训政 *xunzheng*), dans laquelle les citoyens sont entraînés et éduqués aux « Trois principes du peuple » qui prévoient les droits et les obligations du peuple ; celle de l'exercice de la constitution (宪政 *xianzheng*), dans laquelle le peuple vote une assemblée populaire qui élabore la constitution.

<sup>49</sup> Le Comité permanent du parti nationaliste *Guomindang* adopte le 3 octobre 1928 les *Principes du projet de constitution abrégée* (训政纲领 *xunzheng gangling*). C'est un document à valeur constitutionnelle qui précise : premièrement, le Congrès national du *Guomindang* remplace l'Assemblée nationale et exerce les pouvoirs de vote, de révocation, d'initiation, et de réexamen ; deuxièmement, le gouvernement nationaliste exerce cinq pouvoirs pour gouverner le pays : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir d'examen et le pouvoir d'inspection ; troisièmement, la Conférence politique du Comité central du *Guomindang* dirige et surveille le travail du gouvernement nationaliste. Le 1<sup>er</sup> juin 1931, ces *Principes* du Parti *Guomindang* sont écrits

1936<sup>50</sup>.

En raison des conflits entre les seigneurs de la guerre, les premières années du régime républicain sont instables pour le développement du droit chinois. A partir de la fondation du gouvernement nationaliste à Nanjing (南京国民政府) en 1927, le *Guomindang* (le parti nationaliste qui s'opposera plus tard au parti communiste) établit un système juridique qui s'inspire largement de droits étrangers. SUN Yat-sen, le premier président de la République de Chine explique :

La révolution populaire établit le gouvernement nationaliste, tous les citoyens sont égaux et ont le droit de participer à la politique. Le président de la République est élu par les citoyens ; le parlement est composé par les parlementaires élus par les citoyens et élabore la constitution de la République de Chine, tout le monde doit la respecter<sup>51</sup>.

Pendant les premières années de la République de Chine, parce qu'il n'y a pas de constitution solennelle et stable, la plupart des règles de droit font référence aux versions originales des lois modifiées à la fin de la dynastie Qing<sup>52</sup>. Plusieurs lois et règlements particuliers en matière pénale, civile et administrative sont élaborés pendant cette période. Mais en raison de l'effondrement des gouvernements des seigneurs de la guerre, ces lois et règlements ne sont finalement pas publiés.

En même temps, le gouvernement nationaliste fait référence au système du droit

---

dans le *Pacte de la période d'essai de la constitution abrégée de la République de Chine* (中华民国训政时期约法 *zhonghua minguo xunzheng shiqi yuefa*).

<sup>50</sup> Le 5 mai 1936, le gouvernement nationaliste publie un projet de constitution de la République de Chine (中华民国宪法草案 *zhonghua minguo xianfa caoan*, aussi appelé 五五宪草 *wu wu xiancao*). Mais à cause de la guerre contre le Japon (1937-1945) qui éclate en 1937, ce projet n'aboutit pas

<sup>51</sup> « 今者由平民革命以建国民政府，凡为国民皆平等以有参政权。大总统由国民公举。议会以国民公举之议员构成之，制定中华民国宪法，人人共守 *Jinzhe you pingmin geming yi jian guomin zhengfu, fan wei guomin jie pingdeng yi you canzheng quan. Dazongtong you guomin gongju. Yihui yi guomin gongju zhi yiyuan goucheng zhi, zhiding zhonghua minguo xianfa, renren gongshou* ». Voir Centre d'histoire moderne chinoise de l'Académie chinoise des sciences sociales (dir.), *孙中山全集 SUN Zhongshan quanji (Collection complète des œuvres de SUN Yat-sen)*, vol. I, Beijing, Zhonghua shuju, 2011, p. 297.

<sup>52</sup> « 现在民国法律未经议定颁布，所有从前施行之法律及〈新刑律〉，除与民国国体抵触各条应失效外，余均暂行采用，以资遵守 *Xianzai minguo falü weijing yiding banbu, suoyou congqian shixing zhi falü ji xin xinglü, chu yu minguo guoti dichu getiao ying shixiao wai, yu jun zanxing caiyong, yizi zunshou* ». Voir la Communiqué provisoire du gouvernement de Pékin du 11 mars 2012, cité par ZENG Xianyi (dir.), *中国法制史 Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, op. cit., p. 296.

continental et commence à établir un système juridique avec six corpus juridiques habituellement appelés les six codes (六法全书 *liufa quanshu*) et élaborés à différentes époques : la constitution dont nous venons de parler (1947), le code pénal (1928), le droit civil et commercial (1929), le droit de procédure civile (1930), le code de procédure pénale (1928) et la loi d'organisation judiciaire (1932)<sup>53</sup>. De plus, le gouvernement nationaliste élabore plusieurs lois spéciales, notamment en matière pénale, pour affronter les circonstances de la période de guerres<sup>54</sup>.

Cependant, avec la fondation de la République populaire de Chine en 1949, la constitution et les six codes du *Guomindang* sont supprimés, du moins sur le continent chinois. En raison de son occidentalisation puis de sa suppression, le droit chinois entre 1900 et 1949 n'a pas réellement d'intérêt pour notre sujet, et nous ne l'analyserons pas plus en détails dans notre étude.

### 3. Le 法 *fa* contemporain

Le 法 *fa* contemporain désigne le 法 *fa* depuis la fondation de la RPC en 1949. Nous pouvons distinguer plusieurs périodes d'élaboration du 法 *fa* chinois que nous allons envisager brièvement : l'année 1949, lorsque la grande majorité du territoire chinois est libéré par l'armée populaire de libération, et le début de la RPC avec la période « sans foi ni loi », puis le début des réformes et de l'ouverture du pays en 1978 et enfin le début du XXI<sup>e</sup> siècle et l'entrée de la Chine à l'OMC.

***Abrogation du droit mis en place par le régime précédent du Guomindang et adoption de trois lois fondamentales.*** Après la victoire de la guerre de libération menée par le Parti communiste, le Comité central du PCC publie le 28 février 1949 la *Directive sur la suppression des six codes et la détermination des principes judiciaires dans les zones*

---

<sup>53</sup> Pendant la guerre de Libération (avant 1949), le droit commercial est séparé et les dispositions du commerce sont intégrées dans le droit civil et le droit administratif. Finalement, le droit administratif remplace le droit commercial et devient l'un des six codes. Voir ZENG Xianyi (dir.), *中国法制史 Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, op. cit., p. 321.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 320-321.

libérées<sup>55</sup>.

Le 29 septembre 1949, le 1<sup>er</sup> plénum de la Conférence consultative politique du peuple chinois adopte les *Principes communs de la Conférence consultative politique du peuple*<sup>56</sup>, la *Loi sur l'organisation de la Conférence consultative politique du peuple chinois*<sup>57</sup> et la *Loi sur l'organisation du gouvernement populaire central*<sup>58</sup>. Les *Principes communs* sont considérés comme la constitution provisoire de la RPC. Ils précisent le régime politique et social du pays, les droits et les obligations du peuple, et les principes fondamentaux sur la politique et la loi ; les deux lois d'organisation fixent les institutions et les fonctions des organes nationaux. Ces trois textes juridiques sont le commencement et la base de l'édification juridique de la RPC<sup>59</sup>.

***Au début de la fondation de la RPC, le modèle soviétique.*** Au début de la fondation de la RPC, grâce aux relations diplomatiques chaleureuses avec l'Union soviétique, la RPC apprend et emprunte le modèle soviétique dans tous les domaines juridiques : l'éducation en science juridique, les activités législatives et judiciaires. Les lois font référence au système juridique soviétique. Dans le domaine judiciaire, l'institution des tribunaux, le système des assesseurs populaires, les principes et les procédures de jugement, etc., suivent l'exemple du droit procédural soviétique<sup>60</sup>. Quant à l'éducation en science juridique, l'État détermine les politiques sur le programme universitaire afin d'apprendre le système soviétique. En 1953, le ministère de l'éducation fixe les cours pour toutes les facultés de droit. Il faut apprendre l'État

---

<sup>55</sup> 中共中央关于废除六法全书与确定解放区司法原则的指示 *zhonggong zhongyang guanyu feichu liufa quanshu yu queding jiefangqu sifa yuanze de zhishi*.

Voir Centre des archives du Comité central du Parti, 中共中央文件选集 (1948-1949) *Zhonggong zhongyang wenjian xuanji (1948-1949) (Sélection de documents centraux 1948-1949)*, Beijing, Zhonggong zohngyang dangxiao chubanshe, 1988, p. 573-574.

<sup>56</sup> 中国人民政治协商会议共同纲领 *zhongguo renmin zhengzhi xieshang huiyi gongtong gangling*.

<sup>57</sup> 中国人民政治协商会议组织法 *zhongguo renmin shengzhi xieshang huiyi zuzhi fa*.

<sup>58</sup> 中央人民政府组织法 *zhongyang renmin zhengfu zuzhi fa*.

<sup>59</sup> Voir CHEN Hanfeng, YANG Yifan, « 我国法制建设和法治发展六十年的基本进程和基本经验 *Woguo fazhi jianshe he fazhi fazhan liushi nian de jiben jincheng he jinben jingyan* (Soixante ans de processus et d'expériences essentiels de l'édification du système de lois et du développement de la gouvernance en s'appuyant sur le 法 *fa* en Chine) », *Renda zhidu yanjiu*, n° 6, 2011, p. 4-12.

<sup>60</sup> Voir CAI Dingjian, « 关于苏联法对中国法制建设的影响 *Guanyu sullivanfa dui zhongguo fazhi jianshe de yingxiang* (L'influence du droit soviétique sur l'édification du régime de lois chinois) », *Faxue*, n° 3, 1999, p. 3-7.

soviétique et son histoire du droit ; le droit de l'État soviétique ; la loi pénale soviétique ; les lois chinoises et soviétiques sur la procédure civile ; la loi sur la terre et les fermes collectives ; les lois chinoises et soviétiques sur l'organisation des tribunaux ; les lois chinoises et soviétiques sur le travail ; les lois administratives chinoise et soviétiques ; les lois chinoise et soviétiques sur les finances<sup>61</sup>.

Dans certaines facultés de droit, les projets et les méthodes d'enseignement adoptent complètement le modèle soviétique. Les juristes soviétiques travaillent dans les facultés chinoises pour former les étudiants et les professeurs de droit<sup>62</sup>. Pour importer et diffuser le modèle d'éducation soviétique, le gouvernement populaire central décide de fonder l'Université du Peuple, à Pékin, qui a pour but d'« accepter les expériences soviétiques et de former systématiquement les cadres pour l'édification du nouvel État »<sup>63</sup>.

***La première constitution de la RPC.*** Le 20 septembre 1954, la première session de la première Assemblée populaire nationale adopte la première constitution de la RPC. Elle fait référence à la constitution soviétique de 1936 et précise les contenus fondamentaux de l'État : la ligne et la mission fondamentale de la RPC au début de sa fondation ; le régime politique, économique et judiciaire de l'État ; les dispositions principales sur l'organisation des organes nationaux et locaux ; le régime d'autonomie des zones de minorités nationales ; les droits et obligations fondamentales du peuple, etc. En conclusion, avec la fondation de la RPC, le droit chinois commence son chemin sur la transformation du socialisme en Chine<sup>64</sup>.

***Le VIIIe Congrès national du PCC (1956), le Grand bond en avant (1959) et la révolution culturelle (1966) : une période « sans foi ni loi (无法无天 wu fa wu tian) ».*** Entre

---

<sup>61</sup> Voir TANG Nengsong (dir.), 探索的轨迹——中国法学教育发展史 *Tansuo de guiji – Zhongguo falü jiaoyu fazhanshi (La trajectoire de la recherche – Histoire du développement de l'enseignement du droit en Chine)*, Beijing, Falü chubanshe, 1995, p. 485.

<sup>62</sup> Voir CHEN Shouyi, 法学研究与法学教育论 *Faxue yanjiu yu faxue jiaoyu lun (Recherches dans le domaine du droit et de l'enseignement du droit)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 1996, p. 4.

<sup>63</sup> Voir FANG Liufang, « 中国法学教育观察 *Zhongguo faxue jiaoyu guan cha (Observations sur l'enseignement du droit en Chine)* », *Bijiaofa yanjiu*, n° 2, 1996, p. 116-144.

<sup>64</sup> Voir CHEN Hanfeng, YANG Yifan, « 我国法制建设和法治发展六十年的基本进程和基本经验 *Woguo fazhi jianshe he fazhi fazhan liushi nian de jiben jin Cheng he jinben jingyan (Soixante ans de processus et d'expériences essentiels de l'édification du système de lois et du développement de la gouvernance en s'appuyant sur le 法 fa en Chine)* », *op.cit.*, p. 4-12.

1956 et 1976, à cause de la voie politique fautive des hauts dirigeants du Parti et de l'État, la Chine accède une période difficile et terrible. Lors du VIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 5 septembre 1956, le Comité central du PCC axé sur MAO Zedong exagère les contradictions de classe et donne un projet irréalisable sur le développement économique. Dès lors, toute la société chinoise se passionne pour des mouvements politiques, le peuple obéit de façon absolue aux ordres du dirigeant. À ce moment-là, les édifications dans les domaines économiques et juridiques sont arrêtées.

Pendant la Révolution culturelle (1966-1976), toutes les affaires nationales et les édifications dans tous les domaines sont détruites et stoppées, ainsi que l'édification juridique : la Chine est dans une situation « sans foi ni loi (无法无天 *wu fa wu tian*) ». Même les juridictions sont concernées<sup>65</sup>. Durant la décennie de catastrophe, les activités essentielles pour les juridictions sont la participation aux mouvements politiques populaires et aux luttes de classes ; les politiques du parti deviennent le fondement le plus important pour les décisions judiciaires prises par les juges<sup>66</sup>.

***Le 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC en 1978 est considéré comme un tournant dans l'histoire du PCC, de la Chine et du 法 fa chinois.*** À partir de 1978, la Chine initie et déclenche les politiques de réformes et d'ouverture, elle accède à une période d'édification socialiste de modernisation, et le 法 fa chinois occupe une place importante dans le gouvernement du pays. Si on considère que les lois adoptées au début de la RPC ne fonctionnent plus du tout pendant la révolution culturelle, 1978 marque alors le « vrai » début du 法 fa chinois contemporain.

Le 4 décembre 1982, la 5<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale adopte la nouvelle constitution de la période de réforme et d'ouverture ; elle est encore en vigueur aujourd'hui après avoir été amendée cinq fois, en 1988, en 1993, en 1999, en 2004 et en 2018. Désormais, la RPC commence les travaux énormes de législation afin d'établir un système de

---

<sup>65</sup> HOU Meng, « 经济体制变迁中的最高人民法院 1949-1978 年 *Jingji tizhi bianqian zhong de zuigao renmin fayuan 1949-1978* (La Cour populaire suprême et la mutation du régime économique de 1949 à 1978) », *Zhongguo zhengfa daxue xuebao*, 2005, n° 2, p.66-77.

<sup>66</sup> TENG Biao, « 司法的变迁 *Sifa de bianqian* (L'évolution de la justice) », *Zhongwai faxue*, Vol. 14, n° 6, 2002, p. 725-741.

lois du socialisme aux caractéristiques chinoises.

*L'entrée de la Chine à l'OMC et l'achèvement du système de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises.* À partir du XXI<sup>e</sup> siècle, notamment avec l'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001, le nombre de lois et règlements augmente rapidement avec une priorité accordée à la législation économique. Le 10 mars 2011, la 4<sup>e</sup> session de la 11<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale constate que le système de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises est formé.

En 2019, on compte en plus de la constitution, plus de deux mille huit cents lois et décisions ayant la même valeur que celles-ci, plus de dix mille règlements administratifs, deux cent quatre-vingt mille arrêtés ministériels ou de gouvernements locaux et plus de sept mille interprétations émanant de la Cour Populaire Suprême<sup>67</sup>.

Le 28 mai 2020, la 3<sup>e</sup> session de la XIII<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale adopte le Code civil de la RPC. C'est le premier *corpus* juridique de la RPC appelé « code ». Il est entré en vigueur en janvier 2021.

#### **IV. Un regard « de l'intérieur » sur le 法 *fa* en Chine : des sources et des références chinoises**

*Interroger le 法 *fa*, écouter le 法 *fa* : des sources exclusivement chinoises.* Soulignons d'abord qu'il s'agit de l'étude d'un droit étranger et non pas de droit comparé, et rappelons que dès nos premières lignes nous avons prié le lecteur français de bien vouloir entrer dans le monde chinois s'il veut comprendre ce que nous nommons 法 *fa*. Il s'agit d'interroger 法 *fa*, d'écouter ce que la Chine nous en dit. Nous portons donc un regard « de l'intérieur ». Nous avons privilégié la cohérence. C'est pourquoi nous nous appuyons exclusivement sur des sources chinoises.

*Nous incluons dans les sources les grands « classiques » chinois et des écrits ou annales de l'antiquité ; chez nous la tradition écrite est en effet importante ; les textes*

---

<sup>67</sup> Ces chiffres sont ceux donnés par la « bibliothèque de données » de l'Université de Pékin ; voir <http://www.pkulaw.cn/>, consulté le 19 octobre 2020.

classiques ainsi que des commentaires ont ainsi été transmis de génération en génération : l'antiquité c'est une autorité. En outre, plusieurs ouvrages révèlent une pensée philosophique mais aussi une théorie politique. Nous nous attardons sur ces classiques dans la première partie.

Dans ces sources ou références officielles nous avons aussi inclus **plusieurs catégories de documents ou actes, qui ne sont pas tous à proprement parler juridiques**. En effet, en Chine la première question est de savoir si l'acte est contraignant ou pas : ainsi, une décision du Parti peut être plus importante qu'une loi adoptée par un parlement local. Une directive du PCC peut obliger les citoyens autant et habituellement davantage qu'une loi adoptée formellement par le législateur et peut contraindre même en l'absence d'une loi. Par exemple, la loi sur la limitation des naissances a été adoptée presque un quart de siècle après la directive politique sur l'enfant unique. Il y a d'autres exemples : avant l'élaboration de la loi sur la sécurité sociale en 2010, le système sur la sécurité sociale en Chine, y compris l'assurance maladie, l'assurance retraite, l'assurance chômage, etc., fonctionnent en s'appuyant sur les politiques données par le Conseil des affaires de l'État.

Cette confusion politique/législatif s'étend au domaine de l'administratif ; elle est marquée dans le terme souvent employé, 政法 *zhengfa*, contraction de 政治 et 法律 *zhengzi et falü*, c'est-à-dire ce qui relève du politico-administratif et de l'application de la loi. Par exemple, il existe une catégorie d'organes ou d'institutions, appelés 政法机关 *zheng fa jiguan*, en charge de tâches politiques ou d'application de la loi : les tribunaux, les parquets, les institutions de la sécurité nationale, le Département contre les hérésies, la police armée, sous la direction du PCC. Nous reviendrons sur ce point fondamental du politique/administratif/législatif dans notre deuxième partie.

***Des références quasi exclusivement chinoises.*** Pour la même raison que ci-dessus – la volonté de porter un regard « de l'intérieur » sur le 法 *fa* chinois et de privilégier la cohérence – nos références sont pour la plupart des ouvrages ou des articles écrits par des Chinois, en chinois.

Nous n'avons pas considéré les apports d'experts étrangers, ni ceux des experts chinois vivant à l'étranger ou rentrant de l'étranger : leur façon de regarder la Chine et son droit est parfois un peu marquée par la négligence de la tradition juridique chinoise, de la situation réelle

en Chine et par l'influence des théories sur le droit en Occident.

Toutefois il y a quelques exceptions, en particulier dans notre première partie sur la culture du 法 *fa* traditionnel. Le professeur Anne CHENG, professeur au Collège de France et titulaire de la chair d'histoire intellectuelle de la Chine, est la spécialiste en France de la pensée chinoise. Notre Professeur la cite systématiquement ; nous nous appuyons donc souvent sur le grand ouvrage *Histoire de la pensée chinoise*<sup>68</sup> et sur sa traduction des *Entretiens de Confucius*<sup>69</sup>. Nous remarquons que ses sources et références sont essentiellement chinoises.

HUANG Zongzhi (son nom américain est Philipp C.C. Huang), juriste et historien américain d'origine chinoise, qui a reçu le titre d'Érudit du Long Fleuve (长江学者 *changjiang xue zhe*), professeur à l'Université du Peuple, a étudié profondément la justice traditionnelle chinoise. Ses études sont souvent citées et discutées par les spécialistes chinois sur l'histoire du droit chinois<sup>70</sup>.

Olivier BEYDON a publié en 2015 une *Introduction à la pensée juridique chinoise*<sup>71</sup>. Il explique : « Le présent ouvrage a pour problématique l'analyse du fait juridique à travers le prisme des grands courants qui ont fondé les traditions juridiques de la Chine impériale et qui continuent de structurer la vision chinoise du droit <sup>72</sup> ». Notre approche est différente puisqu'elle est centrée sur le 法 *fa* chinois -en lien avec la pensée chinoise-, ce qui n'est pas la même chose que « la vision chinoise du droit ». L'auteur s'appuie d'ailleurs sur des sources et

---

<sup>68</sup> Anne CHENG, *Histoire de la pensée chinoise*, Seuil, Points-Essais, 2014, 704 p.

<sup>69</sup> Anne CHENG, *Entretiens de Confucius*, avec traduction, notes, cartes et chronologie, Paris, Éditions du Seuil, 1981, 180 p.

<sup>70</sup> HUANG Zongzhi (Phillip C.C.Huang), 清代的法律、社会与文化：民法的表达与实践 *Qingdai de falü, shehui yu wenhua : minfa de biaoda yu shijian* (Loi, société et culture de la dynastie Qing : expression et pratique de loi civile), Shanghai, Shanghai shudian chubanshe, 2001, 263 p.

- *Civil Justice in China: Representation and Practice in the Qing*, Stanford, California, Stanford University Press, 1996, 271 p.

- « 中国古今的民、刑事正义体系——全球视野下的中华法系 *Zhongguo gu jin de min, xing shi zhengyi tixi – Quanguo shiyexia de zhonghua faxi* (Systèmes de justice ancien et moderne sur les affaires civiles et pénales – Le système du 法 *fa* traditionnel chinois dans le contexte mondial), *Faxuejia*, n° 1, 2016, p. 1-27.

- « 道德与法律：中国的过去和现在 *Daode yu falü : Zhongguo de guoqu he xianzai* (La morale et la loi: le passé et le présent de la Chine) », *Kaifang shidai*, n°1, 2015, p. 75-94.

- « 中国法律制度的经济史、社会史、文化史研究 *Zhongguo falü zhidu de jingji shi, shehui shi, wenhua shi yanjiu* (Les études sur l'histoire économique, sociale, culturelle du régime de lois chinois) », *Zhongguo jingjishi yanjiu*, n° 2, 1999, p. 97-115.

<sup>71</sup> Olivier BEYDON, *Introduction à la pensée juridique chinoise*, Bruxelles, Larcier, 2015.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 33.

références en grande partie occidentales. Toutefois, il y a aussi des références de spécialistes chinois, du Continent et surtout de Taiwan. C'est une longue étude érudite.

Shuzo SHIGA, juriste et historien japonais, s'intéresse à la culture juridique traditionnelle chinoise et surtout aux jugements civils sous la dynastie des Qing (1644-1911)<sup>73</sup>. Ses études sont traduites en chinois par les grands professeurs LIANG Zhiping et WANG Yaxin ; ses opinions sur la triade 情理法 *qing-li-fa* inspirent et influencent les historiens chinois dans ce domaine.

*L'état de la recherche dans le domaine de notre étude.* Il y a beaucoup d'ouvrages ou d'articles de spécialistes chinois sur la culture juridique chinoise. Par rapport à notre sujet précis, un ouvrage a été rédigé par trois grands professeurs d'histoire du droit, les professeurs FAN Zhongxin, ZHENG Ding, ZHAN Xuenong, sur 情理法 *qing-li-fa* et les Chinois<sup>74</sup>. LIANG Zhiping, déjà cité plus haut, a aussi fait de longues recherches et écrit un ouvrage sur la culture juridique traditionnelle chinoise<sup>75</sup>. Un peu plus récemment, MA Xiaohong, professeur d'histoire du droit à l'Université du peuple de Chine, a publié un ouvrage sur les rites et le 法 *fa* traditionnel chinois<sup>76</sup>.

Il y a également beaucoup d'ouvrages ou d'articles sur le 法 *fa* dans la République Populaire de Chine. Nous avons exploité en particulier ceux qui permettent de retracer l'évolution du 法 *fa* ou une mise en perspective du 法 *fa* hier et aujourd'hui afin d'en comprendre la dynamique propre.

Dans le domaine des valeurs centrales du socialisme, du fait de leur récent

---

<sup>73</sup> Shuzo SHIGA, « 中国法文化的考察——以诉讼形态为素材 *Zhongguo fawenhua de kaocha – Yi susong xingtai wei sucai* (Étude sur la culture du 法 *fa* en Chine – sous les différentes formes de procès) », traduit en chinois par WANG Yaxin, in LIANG Zhiping, WANG Yaxin (dir.), 明清时期的民事审判和民事契约 *Ming qing shiqi de minshi shenpan he minshi qiyue* (Les jugements et les contrats civils sous les dynasties Ming et Qing), Beijing, Falü chubanshe, 1998, p. 13.

<sup>74</sup> FAN Zhongxin, ZHENG Ding, ZHAN Xuenong, 情理法与中国人——中国传统法律文化探微 *Qing li fa yu zhongguoren – Zhongguo chuantong falü wenhua tanwei* (Qing-li-fa et les Chinois – Recherches sur la culture juridique traditionnelle chinoise), Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 1992, 244 p.

<sup>75</sup> LIANG Zhiping, 寻求自然秩序中的和谐——中国传统法律文化研究 *Xunqiu ziran zhixü zhong de hexie – Zhongguo chuantong falü wenhua yanjiu* (Chercher l'harmonie dans l'ordre naturel – Étude sur la culture juridique traditionnelle de la Chine), Shanghai, Shanghai renmin chubanshe, 1991, 345 p.

<sup>76</sup> MA Xiaohong, 礼与法：法的历史连接 *Li yu fa : Fa de lishi lianjie* (Les rites et le 法 *fa* : La continuité historique du 法 *fa*), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2004, 349 p.

développement il y a pour l'instant peu d'ouvrages juridiques mais beaucoup d'articles de doctrine. Ouvrages et articles traitent surtout de la formation de ces valeurs et de leurs contenus, ainsi que de la nécessité d'introduire ces valeurs dans les lois pour en faire de « bonnes » lois et permettre ainsi une bonne gouvernance. Certains autres articles analysent l'application des valeurs dans le domaine judiciaire.

A notre connaissance, il n'y a pas d'étude sur la continuité du 法 *fa* en Chine depuis la haute antiquité et jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. En proposant une telle étude, nous tentons de saisir la cohérence interne du 法 *fa* chinois.

## V. Quelques précisions sur nos traductions

*Nous avons choisi de traduire plutôt que de comparer : un travail fondamental de traduction.* Puisque nos sources et références sont presque toutes en chinois afin de biaiser le moins possible notre regard sur la Chine et le 法 *fa*, mais parce qu'il faut en rendre compte en français, notre étude a nécessité un travail particulièrement important, long, et fastidieux de traductions : « à force de nous gratter la tête nos cheveux sont tombés, 头秃 *tou tu* » (expression courante chez les jeunes Chinois).

Les langues chinoise et française sont en effet fondamentalement différentes au niveau de la structure de la phrase, de la grammaire, de la précision des termes, de la richesse du vocabulaire, etc. En chinois, les nuances peuvent être exprimées de façon particulièrement concise, parfois en un seul caractère. Mais l'article n'existe pas : nous avons encore beaucoup de mal avec « les » ou « des ». La façon de s'exprimer, la logique, sont aussi propres à chacune des deux langues.

*Une terminologie dans la langue chinoise qui n'a parfois aucune équivalence en français.* En outre le contexte actuel de la Chine et de la France est aussi fondamentalement différent : il y a donc parfois et même habituellement une terminologie dans la langue chinoise qui n'a aucune équivalence en français. Tel est le cas, en particulier, pour le nom des spécificités politiques de la Chine. Par exemple, nous avons longtemps cherché comment traduire 党的领导 *dang de lingdao* ; il s'agit du rôle de direction, de conduite du pays attribué

au Parti communiste, caractéristique fondamentale de notre système politique mais aussi juridique : c'est le PCC qui tient les rênes, oriente le pays, fait tourner à droite ou à gauche, avancer rapidement ou patiemment, montre la direction à suivre. La traduction littérale par « direction du Parti » est ambiguë en français parce qu'elle peut faire référence aux organes de direction du Parti ou à une orientation prise par le Parti ; or il ne s'agit pas du tout cela.

Nous aurions pu traduire 领导 *lingdao* par « guidance » ; cependant ce terme est d'origine anglaise et ne figure pas dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. En revanche le terme « guidage » existe : « Action de guider ». Mais le *Dictionnaire* précise « Surtout dans des emplois techniques »<sup>77</sup>.

Enfin, après de longues hésitations, nous avons décidé de traduire 党的领导 *dang de lingdao* par *leadership* du Parti. Nous utilisons un terme anglais, ce n'est pas satisfaisant.

***Les difficultés de traductions sont aussi particulièrement importantes lorsqu'il s'agit de concepts qui ont une longue histoire*** ; au cours des siècles, la graphie du caractère a souvent évolué, de même que le sens. L'objet même de notre étude, 法 *fa*, voit son sens évoluer depuis les débuts connus de l'histoire de la Chine...

***Des termes fondamentaux avec une traduction en français jamais acquise une fois pour toute : par exemple 情 *qing*, 理 *li*, et 法 *fa****. Il faut en effet préciser que plusieurs termes essentiels de notre étude ne peuvent être traduits en français de façon satisfaisante. Tel est en particulier le cas des notions qui figurent dans le titre de notre thèse : 情 *qing*, 理 *li*, 法 *fa* ; ce sont des notions propres à la civilisation chinoise, qui ont été façonnées par le temps, dont la graphie et le sens ont évolué, et qui n'ont pas d'équivalent en français. Pour être plus juste, il faudrait toujours préciser l'époque à laquelle un mot chinois a tel ou tel sens, et dans quel contexte : en chinois, les mots, concepts, ou idées ne sont pas isolés mais fonctionnent habituellement dans un réseau de relations. Il faut garder à l'esprit que les traductions proposées ne sont pas toujours satisfaisantes et en tous cas non définitives.

Au-delà de la traduction, il fallait aider le lecteur ni sinisant, ni sinologue, à comprendre

---

<sup>77</sup> Voir le *Dictionnaire de l'Académie française* en ligne.

au mieux des notions chinoises, qu'il s'agisse de notions essentielles de notre culture, de concepts politiques, de termes juridiques, ou de la langue chinoise classique déjà évoquée, le 文言文 *wenyan wen*. Nous avons donc décidé d'indiquer l'original en chinois entre parenthèses, en particuliers pour les traductions qui posent problème. C'est aussi une demande de notre directrice de thèse qui souhaite avoir un accès direct à l'original en chinois. Nous avons beaucoup travaillé et traduit ensemble, et s'il y a des erreurs ou des imperfections, c'est notre faute.

Lorsque les traductions sont reprises d'autres traducteurs ou bureaux de traduction, nous l'indiquons. C'est le cas notamment pour les traductions proposées par le *Quotidien du Peuple* (*Renmin ribao*), journal officiel du Comité central du Parti communiste chinois, ou pour les articles de l'agence Chine nouvelle (*Xinhua*), agence de presse officielle de la RPC.

***Recours au Dictionnaire étymologique des caractères chinois et aux explications de ce Dictionnaire.*** Pour comprendre la conscience et la culture juridique dans la société traditionnelle chinoise, nous devons d'abord étudier l'évolution de la graphie puis la signification des caractères chinois concernés. Dans la partie préliminaire, nous avons donc constamment recours au *Dictionnaire étymologique des caractères chinois*, le 说文解字 *Shuo wen jie zi* rédigé par XŪ Shen dont nous avons déjà parlé plus haut<sup>78</sup> ainsi qu'aux explications ultérieures rédigées pendant la dynastie Qing en particulier, par exemple par DUAN Yucai et XŪ Hao<sup>79</sup>.

***Recours à quelques dictionnaires généraux.*** Nous avons aussi utilisé les dictionnaires chinois de référence pour expliquer les caractères chinois anciens ainsi que la langue contemporaine : le *Grand Dictionnaire de la langue chinoise* dans sa deuxième édition de 2010<sup>80</sup> et le *Dictionnaire de la langue chinoise contemporaine* déjà cité plus haut<sup>81</sup>.

---

<sup>78</sup> Voir les références à la note 12.

<sup>79</sup> DUAN Yucai, 说文解字注 *Shuo wen jie zi zhu* (*Commentaire du dictionnaire étymologique des caractères*), Shanghai, Shanghai guji chubanshe, 1987, 1064 p ;

XŪ Hao, 说文解字注笺 *Shuo wen jie zi zhu jian* (*Explications du dictionnaire étymologique des caractères*), Shanghai, Shanghai guji chubanshe, 1995, 629 p.

<sup>80</sup> XŪ Zhongshu (dir.), 汉语大字典 *Hanyu da zidian* (*Grand dictionnaire de la langue chinoise*), Sichuan cishu chubanshe, 2<sup>e</sup> éd., 2010, 9 volumes, 5727 p.

<sup>81</sup> 现代汉语词典 *xiandai hanyu cidian* (*Dictionnaire de la langue chinoise contemporaine*), *op.cit.*

Pour les traductions entre les langues chinoise et française, nous utilisons le *Dictionnaire Ricci chinois-français* publié en 2014, et parfois le *Grand Dictionnaire Ricci de la langue chinoise* rédigé par l'Association Ricci<sup>82</sup>.

*Pour les termes juridiques, il existe très peu de dictionnaires. Parmi les ouvrages unilingues en chinois, le plus récent est l'Encyclopédie de l'Université de Pékin sur la science juridique (北京大学法学百科全书 beijing daxue faxue baike quanshu) ; elle couvre de nombreux domaines, en neuf tomes ; elle est rédigée en chinois par des universitaires chinois à partir de 1993. Dans cette thèse, nous faisons référence à l'un des tomes sur l'histoire de la pensée juridique chinoise et du 法 fa traditionnel chinois, publié en 2000<sup>83</sup>.*

Le *Grand dictionnaire des termes juridiques (法学大辞典 faxue da cidian)* sous la direction de M. ZENG Qingmin donne des explications précises et utiles, en chinois, sur la terminologie juridique ; mais il date de 1998<sup>84</sup>.

Le *Grand dictionnaire des termes juridiques (法学大辞典 faxue da cidian)* sous la direction de M. ZOU Yu et M. GU Ming collecte environ treize mille termes juridiques et les explique en chinois. Il est encore plus ancien, publié par l'Université de droit et de science politique de Pékin en 1991<sup>85</sup>.

Le *Grand Dictionnaire : volume sur le droit (大辞海 : 法学卷 da ci hai : faxue juan)*, rédigé par M. HE Qinhua et M. CAO Jianming date de 2015<sup>86</sup>. Mais il collecte seulement environ sept mille termes juridiques en chinois concernant les lois en vigueur dans de

---

<sup>82</sup> *Dictionnaire Ricci de la langue chinoise*, Beijing, Shangwu yinshu guan, 2014, 2071 p.

*Grand Dictionnaire Ricci de la langue chinoise* (dit le Grand Ricci), Desclée de Brouwer, 2001, 8700 p.

<sup>83</sup> 北京大学法学百科全书 : 中国法律思想史、中国法制史、外国法律思想史、外国法制史 *Beijing daxue faxue baike quanshu : zhongguo falü sixiang shi, zhongguo fazhi shi, waiguo falü sixiang shi, waiguo fazhi shi* (Encyclopédie de l'Université de Pékin sur la science juridique : Histoire de la pensée juridique chinoise, Histoire du droit chinois, Histoire de la pensée juridique étrangère, Histoire du droit étranger), Comité de rédaction de l'encyclopédie de l'Université de Pékin sur la science juridique, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2000, 1184 p.

<sup>84</sup> ZENG Qingmin (dir.), *法学大辞典 Faxue da cidian (Grand dictionnaire des termes juridiques)*, Shanghai, Shanghai cishu chubanshe, 1998, 1954 p.

<sup>85</sup> ZOU Yu, GU Ming (dir.), *法学大辞典 Faxue da cidian (Grand dictionnaire des termes juridiques)*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 1991, 1822 p.

<sup>86</sup> HE Qinhua, CAO Jianming, *大辞海 : 法学卷 Da ci hai : Faxue juan (Grand Dictionnaire : Volume sur le droit)*, Shanghai, Shanghai cishu chubanshe, 2015, 792 p.

nombreux domaines.

Le *Dictionnaire des termes juridiques de la Chine traditionnelle* (中国古代法学辞典 *zhongguo gudai faxue cidian*) publié en 1989 sous la direction de M. GAO Chao et MA Jianshi collecte les termes sur la culture du 法 *fa* traditionnel chinois. Ce dictionnaire indique la source des termes dans les livres anciens, mais les explications des termes sont souvent trop simples. En outre, il n’y a aucune explication pour les trois notions de la Chine traditionnelle qui nous intéressent en particulier, 情 *qing*, 理 *li*, et 法 *fa*<sup>87</sup>.

*Dans le domaine des dictionnaires de droit bilingues, chinois/français ou français/chinois*, il y a un *Dictionnaire français-chinois des termes juridiques*, rédigé par ZHANG Defu, mais il est succinct et relativement ancien puisqu’il date de 2003 ; il donne des traductions générales qui n’aident pas beaucoup<sup>88</sup>.

Le *Dictionnaire Ricci du droit chinois* réalisé par l’Association Ricci et pour lequel notre Professeur a travaillé pendant une dizaine d’années, a été publié par les Éditions Brill en 2018, en ligne seulement. Parce que l’accès est très cher, ni notre Professeur, ni nous-mêmes ne pouvons le consulter. Une version papier sera disponible début 2021<sup>89</sup>.

## VI. Quelques remarques de typographie

*Toute romanisation pinyin est en italique.* Mais pour éviter d’avoir trop de caractères en italiques, nous choisissons d’écrire le pinyin des noms de dynasties, de provinces ou de lieux chinois en caractères romains. Nous faisons de même pour le nom des maisons d’édition dans nos références de bas de pages ou dans notre bibliographie.

---

<sup>87</sup> GAO Chao, MA Jianshi, 中国古代法学辞典 *Zhongguo gudai faxue cidian* (*Dictionnaire des termes juridiques de la Chine traditionnelle*), Nankai daxue chubanshe, 1989, 637 p.

<sup>88</sup> ZHANG Defu, *Dictionnaire français-chinois des termes juridiques*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2003, 471 p.

<sup>89</sup> *Ricci Dictionary of Chinese Law, Chinese-English, French / Dictionnaire Ricci du droit chinois, chinois-anglais, français / 利氏中国法律辞典 (汉英法)*, Éditions Brill, décembre 2020, environ 24 000 entrées. Notre professeur, Madame Christine CHAIGNE, a initié ce projet et est l’un des sept principaux contributeurs.

Pour une meilleure lisibilité, les caractères chinois ne sont jamais écrits en italique, bien qu'il s'agisse d'une langue étrangère.

*Parce qu'en Chine le nom propre précède systématiquement le prénom*, ce qui n'est habituellement pas le cas en France et parce qu'on peut facilement se tromper, nous avons choisi de mettre tous les noms propres en majuscules.

Enfin, nous citons beaucoup d'actes adoptés par le Parti : la traduction en français de leurs titres souvent longs est indiquée en italiques.

## VII. Notre étude précise et son plan

Depuis la première annonce de 依法治国 *yi fa zhi guo* (gouverner le pays en s'appuyant sur le *fa*) dans le rapport du XVe Congrès national en 1997, le PCC ne cesse d'améliorer ses façons d'exercer le pouvoir politique et de gouverner le pays. En particulier, il cherche à établir un système juridique propre à la Chine qui soutienne et assure l'édification et le développement de la modernisation des affaires du socialisme aux caractéristiques chinoises. Ce système de droit particulier adopte les expériences avancées du monde d'aujourd'hui, mais hérite aussi des traditions considérées comme bonnes de la culture du 法 *fa* traditionnel chinois. Il faut donc s'intéresser d'abord au 法 *fa* traditionnel chinois. Il est ensuite pertinent d'étudier le lien, la continuité entre le 法 *fa* traditionnel et le 法 *fa* contemporain.

Pour vraiment comprendre les sens du caractère 法 *fa* (dans le domaine du droit), nous partons le plus loin possible dans le temps. Ce caractère apparaît dès la plus haute antiquité, au IIe millénaire av. J. -C. environ, mais avec une graphie différente : 灋 *fa*. Il a le sens de peine ou châtiment dont il faut user avec prudence ; sont privilégiés ce que l'on peut traduire rapidement ici par rites (礼 *li*). Puis 法 *fa* interagit avec d'autres normes ou valeurs jusqu'à la fin de l'empire, au début du XXe siècle. C'est à peu près à cette époque que de grands juristes chinois montrent qu'en effet le 法 *fa* traditionnel est une combinaison entre 法 *fa* (au sens de loi pénale) et deux autres notions : 情 *qing* et 理 *li*. Nous avons choisi de traduire ici 情 *qing* par « sens commun de valeurs humaines et sociales » et 理 *li* par « principes célestes ».

情 *qing*, 理 *li*, et 法 *fa* forment une unité, une trilogie, une triade : nous retenons le terme triade, aux consonances plus chinoises. Pour signifier le lien entre ces composantes que nous considérons inséparables, nous relierons chacun des termes en *pinyin* par un trait d'union : 情理法 *qing-li-fa*. **Cette triade (sens commun de valeurs humaines et sociales, principes célestes, peines et châtements) forme, récapitule, la culture juridique traditionnelle chinoise (Partie I).** Nous parlerons indifféremment de la culture juridique traditionnelle, de la culture du 法 *fa* chinois ou du 法 *fa* traditionnel chinois.

Le 法 *fa* traditionnel chinois évolue d'abord sous l'influence des droits occidentaux et japonais au début du XXe siècle. Mais, nous l'avons déjà relevé, tout sera arrêté pendant la période Mao Zedong de 1949 à 1976. A partir des années 1978, la reconstruction du pays, la politique de réformes et d'ouverture initiée par Deng Xiaoping, nécessitent l'adoption par le Parti-État de nombreuses lois et même la mise en place d'un régime de lois (法制 *fazhi*), puis d'un système de lois (法律体系 *falu tixi*), toujours dans le même objectif bien défini : la conduite du pays. Et en réalité **ce recours à 法 *fa* (la loi) - adoptée par le Parti-État chinois - est la première des deux manipules pour le gouvernement du pays (Partie II).**

Mais dans une civilisation aussi ancienne, les traditions sont vivaces ; l'accent mis sur la loi appelle un rééquilibrage. Pour gouverner le pays, au nom du peuple et pour le peuple, il faut encore et toujours tenir en main une autre manipule, des valeurs qui prennent d'abord le nom de vertus, de morales publiques (德 *de*), puis qui en 2012 sont détaillées en « valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises », appelées à être cultivées et mises en pratique en 2017 : 法 *fa* (la loi) est associée à 德 *de* (la morale) déterminée par le Parti-État chinois et deuxième manipule pour le gouvernement du pays (Partie III).

## **PREMIERE PARTIE**

### **La triade 情理法 *qing-li-fa***

**(sens commun de valeurs humaines et sociales, principes célestes, lois pénales)  
récapitule la culture juridique traditionnelle ordonnée au gouvernement du pays**

Nous voudrions montrer dans cette partie que depuis la haute antiquité vers le IIe millénaire av. J.C. et jusqu'au début du XXe siècle, le 法 *fa* traditionnel chinois repose essentiellement sur trois notions, 情 *qing*, 理 *li*, et 法 *fa* (loi), qui forment un tout, une triade.

Dans un **premier chapitre** nous recherchons le sens de chacune de ces notions. Nous observons dans un **deuxième chapitre** que la triade trouve ses assises dans la pensée chinoise, qu'elle régleme la conduite des hommes de façon particulière, et qu'au cours des siècles et même millénaires, elle forme un tout effectivement appliqué par le juge. Mais nous devons commencer par **une remarque préalable** sur une de nos sources principales.

**Une remarque préalable : les Classiques confucéens sont une source fondamentale pour comprendre la culture chinoise, y compris la culture juridique, et en particulier les notions 情 *qing*, 理 *li*, 法 *fa*.** En effet, notre thèse s'appuie en grande partie sur une source particulière, d'une grande importance pour les Chinois : les *Classiques* confucéens. On parle parfois aussi de textes canoniques ou du Canon confucéen. Ce dernier adjectif montre que Confucius a joué un rôle dans la formation de ces textes ; mais il y a aussi la contribution d'autres auteurs qui un millénaire plus tard reprennent la pensée de Confucius, et notamment au XIe-XIIe siècle, ZHU Xi et CHENG Yi (néo confucianisme). Les Classiques désignent donc un *corpus* différent selon les époques. On parle habituellement des *Cinq Classiques* et des *Quatre Livres* (四书五经 *si shu wu jing*).

**Les Cinq Classiques** désignent les Classiques confucéens répertoriés au début des Han (IIe siècle av. J.-C.) : le *Classique des Odes* (诗经 *shijing*) ; le *Classique des Documents* (尚书 *shangshu* ou 书经 *shujing*) ; le *Traité des Rites* (礼记 *lijì*) ; le *Classique des Mutations* (易经 *yijing*) ; les *Annales des Printemps et Automnes* (春秋 *chunqiu*) qui consignent l'histoire du royaume de Lu (722–480 av. J.-C.).

Parfois, on ajoute aussi un sixième document, le *Livre de la Musique* (乐经 *yuejing*). Selon la légende, il aurait disparu lors du mouvement déclenché par le premier empereur des Qin (221–206 av. J.-C.) au cours duquel furent brûlés les classiques confucéens.

SIMA Qian (145–86 av. J.-C.), le premier grand historien chinois, décrit « la complémentarité des Six Classiques » :

*Le Livre des Mutations*, qui traite du Ciel et de la Terre, du Yin et du Yang, des Quatre Saisons et des Cinq Éléments, est l'étude par excellence du devenir ; le *Traité des Rites*, qui ajuste les rapports entre les hommes est l'étude de la conduite ; le *Livre des Documents*, qui consigne les faits des rois d'autrefois, est l'étude de la politique ; le *Livre des Odes*, qui chante montagnes et rivières, ravins et vallées, herbes et arbres, oiseaux et bêtes, males et femmes, est l'expression par excellence du lyrisme ; le *Livre de la Musique*, par quoi la joie d'être trouve son expression, est l'étude de l'harmonie ; les *Annales des Printemps et Automnes*, qui distinguent le juste de l'injuste, sont l'étude du gouvernement de l'humanité<sup>90</sup>.

Soulignons que DONG Zhongshu (179 – 104 av. J.-C.), grand lettré confucéen et premier ministre de l'empereur Wu, préconise de juger les affaires en citant les classiques (引经决狱 *yin jing jue yu*) : ce point révèle aussi leur importance.

*Les Quatre Livres* désignent les quatre textes canoniques assemblés par ZHU Xi (1130 – 1120) et CHENG Yi (1033 – 1107), deux grands confucianistes de la dynastie Song au XI-XIIe siècle : les *Entretiens* ou *Annalectes* (论语 *lunyu*) qui consignent les propos de Confucius ; le *Mencius* (孟子 *mengzi*) qui consigne les propos de Mencius ; la *Grande Étude* (大学 *daxue*) et le *Juste Milieu* (中庸 *zhongyong*). Ces deux dernières œuvres étaient à l'origine intégrées dans le *Traité des Rites* (礼记 *lijì*). Les *Quatre Livres*<sup>91</sup> présentent les théories principales de la pensée confucéenne.

Œuvres de lettrés confucéens, les *Cinq Classiques* et les *Quatre Livres* contiennent des discours, sermons, conseils et instructions dans les domaines politiques, juridiques et sociaux. Ils ont une profonde influence sur les souverains et leurs ministres. Ils sont donc des références importantes pour comprendre le 法 *fa* traditionnel chinois. Nous précisons aussi que tous les jeunes chinois apprennent une partie de ces Classiques à l'école : c'est une composante importante de notre culture.

---

<sup>90</sup> SIMA Qian, cité par Anne CHENG, *Histoire de la pensée chinoise*, op. cit., p. 87.

<sup>91</sup> ZHU Xi, 四书章句集注 *Sishu zhangju jizhu* (Collations de commentaires sur les *Quatre Livres*), Zhonghua shuju, 1983, Pékin, 388 p. La première édition par ZHU Xi date de 1190, à Zhangzhou.

## Chapitre 1. 情 *qing*, 理 *li*, et 法 *fa* : des caractères chinois dont le sens a évolué au cours des siècles

Nous essaierons d'aller jusqu'aux origines de ces caractères, jusqu'à leur graphie primitive afin de saisir le sens original des notions ; il y a en effet un lien entre la graphie du caractère -l'écriture-, et le sens de la notion.

*L'origine de la notion liée à la graphie primitive du caractère.* Dans l'antiquité chinoise, avant l'apparition de la langue écrite (les caractères), les phénomènes sociaux sont diffusés de bouche à oreille entre les hommes. Dès la naissance des caractères, grâce aux bouches à oreille de génération en génération, les anciens Chinois arrivent à une vision commune par rapport à certains phénomènes sociaux, choses ou comportements. Comme le considère M. WU Shuchen, célèbre professeur de droit à l'Université du Shandong et spécialiste de l'histoire du droit chinois, les caractères ne sont pas une création subjective de leur créateur, mais relèvent de quelque chose imprimé dans le collectif (群体印象 *qunji yinxiang*), et consacré par les Chinois de l'antiquité<sup>92</sup>. D'après lui, « les anciens caractères chinois reflètent des accrétions sédimentaires de pensées, de consciences, de coutumes de la société de cette époque » ; « les anciens caractères chinois sont des fossiles vivants importants pour rechercher l'origine du 法 *fa* chinois<sup>93</sup> ».

---

<sup>92</sup>« 某一文字所表示的某一社会现象、事物或行为，已经历过多少代先民的口耳相传，形成共识和具象，姑称之为约定俗成的“群体印象” *Mou yi wenzi suo biao shi de mou yi shehui xianxiang, shiwu huo xingwei, yi jingli guo duoshao dai xianmin de kouerxiangchuan, xingcheng gongshi he juxiang, gu cheng zhi wei yuedingsucheng de 'qunti yinxiang'* ». Voir WU Shuchen, « 寻找最初的独角兽——对“麕”的法文化考察 *Xunzhao zuichu de dujiaoshou – Dui 'zhi' de fa wenhua kaocha* (Chercher la toute première licorne – recherches sur la culture juridique du caractère 'zhi' », *Hebei faxue*, n° 10, 2010, p. 9-28.

<sup>93</sup> « 古文字是沉淀了先民的思想意识、风俗习惯和社会场景 *Gu wenzi shi chendian le xianmin de sixiang yishi, fengsu xiguan he shehui changjing* » ; « 古文字是我们研究中国法的起源的重要的活化石 *Gu wenzi shi women yanjiu zhongguo fa de qi yuan de zhongyao de huohuashi* ». Voir WU Shuchen, « 中国法的原始基因——以古文字为视野 *Zhongguo fa de yuanshi jiyin – yi gu wenzi wei shiye* (Le gène original du 法 *fa* chinois – sous l'angle des caractères chinois de l'antiquité », *Falü kexue*, n° 4, 2016, p. 3-15.

En réalité, dans le contexte de la triade 情理法 *qing-li-fa*, chacune des trois notions 情 *qing*, 理 *li*, et 法 *fa*, est -ainsi que cela arrive souvent dans la langue chinoise- une abréviation d'un terme composé de deux caractères. 情 *Qing* est l'abréviation de 人情 *renqing*, 理 *li* de 天理 *tianli*, et 法 *fa* de 国法 *guofa*.

Dans cette triade, 法 *fa* est cité en dernier ; mais c'est la notion qui est au centre de notre étude, celle qui dans le domaine du droit est systématiquement traduite aujourd'hui en français par « droit » ou « loi ». Aussi, nous commençons par l'analyse de 法 *fa* : la graphie du caractère et donc le sens de 法 *fa* ont évolué de façon importante (section 1). Nous étudierons ensuite les sens de 情 *qing* et 理 *li* (section 2).

## Section 1. Évolution de la graphie et du sens du caractère 法 *fa*

Le caractère 法 *fa* est particulièrement ancien ; il a connu différentes graphies et donc différents sens (§ 1) ; il a été assimilé à 刑 *xing*, avec le sens de peine, châtiment (§ 2).

### §1. Première graphie et premiers sens du caractère 法 *fa*

On trouve le caractère 法 *fa* déjà dans la langue chinoise antique (古文 *guwen*), il y a environ trois mille ans, mais sous une autre graphie. Les recherches étymologiques du caractère vont nous aider à appréhender les connaissances initiales des anciens Chinois. 灋 *fa* avec une graphie complexe a plusieurs sens incertains autour de la justice, du châtiment, de la preuve (A). Avec la simplification de la graphie du caractère, 法 *fa* prend le sens d'acte ou de loi qui contient des châtiments (B).

#### A. 灋 *fa*, caractère complexe, avec des sens incertains autour de la justice, du châtiment, de la preuve

Aujourd'hui, le caractère 法 *fa* est composé du radical 氵 *shui* et du caractère 去 *qū*. Mais la graphie primitive du caractère 法 *fa* est beaucoup plus complexe : 灋. Avant de l'analyser, recherchons d'abord l'époque de son apparition.

**Le Dayuding ou tripode de Yu le Grand.** Les historiens chinois s'accordent pour considérer que le caractère 灋 *fa* apparaît pour la première fois dans des épigraphes inscrites sur un tripode des Zhou occidentaux (1046–771 av. J.-C.), le *Dayuding* ou tripode de Yu le Grand<sup>94</sup>. Les inscriptions sur bronze (金文 *jinwen*), c'est à dire sur tripodes, chaudrons ou cloches, sont postérieures aux inscriptions oraculaires sur carapaces de tortue ou os de bovidés (甲骨文 *jiaguwen*) de la dynastie Shang, évoquées dans notre introduction. Cela signifie qu'on ne trouve pas ce caractère 灋 *fa*, dans sa totalité, dans les toutes premières inscriptions, dites oraculaires ; on y trouve seulement une partie de ce caractère - 廌 *zhi* - qui, elle, serait donc plus ancienne<sup>95</sup>.

Le caractère 灋 *fa* est formé de trois composantes. Pour comprendre le sens du caractère, nous recherchons d'abord le sens de chacune des composantes de ce caractère : 氵 *shui* (1), 廌 *zhi* (2) et 去 *qū* (3).

### 1. 氵 *shui*, l'eau, première composante du caractère 灋 *fa*, évoquerait la punition

La première composante du caractère 灋 *fa*, à gauche, est le caractère 氵 *shui* qui est une des façons de signifier l'eau ; à cette époque, ce caractère avait la forme de trois lignes verticales ondulées (voir la photo insérée en annexe).

灋 *fa* est donc « plan (plat) comme l'eau ». Dans le *Dictionnaire étymologique des caractères (Shuowen jiezi)*, XŪ Shen (env. 55-env.149) considère que le caractère 灋 *fa* est

---

<sup>94</sup> 鼎 *Ding* désigne un vase tripode en bronze muni de deux anses qui servait pour les offrandes et les sacrifices (voir la photo insérée en annexe). Le *Dayuding* aurait été enterré en 1003 av. J.-C., et déterré pendant la dynastie Qing. Il pèse environ 153 kg. L'épigraphie sur le *Dayuding* est composée de 291 caractères Jin (金文 *jinwen*) et fait l'éloge, par un noble qui s'appelle Yu, de Zhou Kang Wang, un roi de la dynastie Zhou.

<sup>95</sup> Nous ne pouvons pas affirmer catégoriquement l'inexistence du caractère 灋 *fa* dans les inscriptions sur carapaces de tortues ou os de bovidés, car celles trouvées jusqu'à aujourd'hui sont probablement une petite partie seulement d'entre elles. Voir XŪ Zhongming, 明镜高悬—中国传统法律文化的多维观照 *Mingjing gaoxuan – Zhongguo chuantong falü wenhua de duowei guanzhao (Un miroir clair suspendu en hauteur – panorama multidimensionnel de la tradition juridique chinoise)*, Guilin, Guangxi shifan daxue chubanshe, 2014, p. 20 ; MA Xiaohong, 礼与法：法的历史连接 *Li yu fa : fa de lishi lianjie (Les rites et le 法 fa : la continuité historique du 法 fa)*, op. cit., p. 71.

composé avec l'élément eau parce que 灋 *fa* « est plan (plat) comme l'eau »<sup>96</sup>. A son époque, 灋 *fa* a le sens de châtement (nous le montrons plus loin), et il nous semble que XU Shen considère qu'en imposant un châtement on rend la justice, qu'il y a donc un équilibre, quelque chose de plan, comme l'eau.

*Certains spécialistes contestent ce sens donné à la composante de l'eau.* Tous les historiens du droit chinois font référence au *Dictionnaire étymologique* mais certains contestent l'appréciation de XÜ Shen. Le professeur ZHU Suli par exemple, un des plus célèbres juristes chinois contemporains, considère que plat ou plan n'est pas la seule caractéristique de l'eau. Il fait référence à la graphie du caractère eau et il considère que la ligne ondulée pourrait montrer que, pour les Anciens, l'eau est dynamique et non pas statique (静态 *jingtai*)<sup>97</sup>.

Les professeurs FAN Zhongxin, ZHENG Ding, et ZHAN Xunong dont nous citerons souvent l'ouvrage fondamental sur la culture juridique chinoise, contestent aussi l'appréciation de XU Shen et expliquent qu'il n'existe aucun autre caractère avec la composante de l'eau ayant le sens de plat ou plan<sup>98</sup>.

Personnellement, il nous semble en effet que la composante de l'eau dans le caractère 灋 *fa* a plutôt le sens de punition. Nous allons montrer pourquoi.

*L'eau, la rivière : le lieu d'exil, la punition.* Selon M. CAI Zhuheng (1904-1983), spécialiste de droit pénal, l'eau n'est pas une idée symbolique, abstraite : elle est utilisable comme un outil pour repousser ou rejeter. C'est-à-dire que le coupable est mis dans l'eau et est emporté par le courant, il est puni<sup>99</sup>.

Dans la société primitive en effet, l'espace de vie des Anciens est souvent limité par la montagne et la rivière. À cette époque, les Anciens doivent vivre en groupes afin de survivre en

---

<sup>96</sup> XÜ Shen, 说文解字 *Shuowen jiezi*, Beijing, Zhonghua shuju, 1983, p. 202.

<sup>97</sup> ZHU Suli, 制度是如何形成的 *Zhidu shi ruhe xingcheng de (Comment se forment les institutions)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, Beijing, 2007, p. 137.

<sup>98</sup> FAN Zhongxin, ZHENG Ding, ZHAN Xunong, 情理法与中国人——中国传统法律文化探微 *Qing li fa yu zhongguo ren – Zhongguo chuantong falü wenhua tanwei (Qing-li-fa et les Chinois – Recherches sur la culture juridique traditionnelle chinoise)*, op. cit., p. 10.

<sup>99</sup> CAI Shuheng, 中国刑法史 *Zhongguo xingfa shi (Histoire du droit pénal chinois)*, Nanning, Guangxi renmin chubanshe, Nanning, 1983, p. 170.

sécurité ; ceux qui sont à l'extérieur ne peuvent pas être protégés par le clan (tribu ou peuplade)<sup>100</sup>. Lorsqu'il y a un coupable qui viole les règles de la vie collective, afin d'assurer la sécurité de tout le clan, il doit être expulsé de l'espace de vie<sup>101</sup>. L'exil devient donc l'une des punitions importantes dans les clans primitifs<sup>102</sup>. Pour une personne, la perte de la protection du clan équivaut à la peine de mort. Dans les territoires limités par une montagne, la montagne est le lieu d'exil ; dans les territoires bordés par une rivière, la rivière est le lieu d'exil<sup>103</sup>. Avec le temps, l'eau se voit donc attribuer une fonction de punition.

***L'eau pour purifier, éliminer, rejeter les éléments néfastes.*** De plus, l'eau a une autre fonction : elle élimine les saletés et les catastrophes. Le 礼记 *Liji* (*Livre des Rites*) consigne qu'un coupable qui tue son père doit être condamné à la peine de mort et son logement doit être rasé et noyé par l'eau, pour éliminer les éléments néfastes<sup>104</sup>. Un coupable lépreux doit aussi être noyé dans l'eau. De la même façon, dans les activités offrant des sacrifices, l'eau est souvent utilisée par le peuple. Par exemple, on se lave avant le rite afin de nettoyer les saletés

---

<sup>100</sup> ENGELS Friedrich reprend cette idée de l'obligation pour les Anciens de se regrouper pour se protéger. Voir « 家庭、私有制和国家的起源 *Jiating, Siyouzhi he guojia de qiyuan* (Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État) », in 马克思恩格斯选集 *Makesi, engesi xuanji* (*Anthologie de Marx et Engels*), traduit par le Bureau de traduction des livres de Marx, Engels, Lénine et Staline, Vol. 4, Beijing, Renmin chubanshe, 2012, p. 73.

<sup>101</sup> Pour les Anciens, une divinité suprême toute-puissante contrôle toute la vie sociale. Les situations anormales apparaissant dans la vie sociale étaient considérées comme un signe de punition des dieux envers les hommes. Par exemple la naissance d'un bébé excentrique causée par le mariage des proches, était considérée comme un résultat de la profanation, et une indication de malheur. Par conséquent, le mariage des proches était interdit dans le clan (同姓不婚 *tong xing bu hun*). Une personne violant cette interdiction était considérée comme ayant profané les dieux, et elle était expulsée par le clan afin d'éviter la punition des dieux.

<sup>102</sup> Dans son ouvrage *Origine des idées abstraites*, traduit en chinois par WANG Ziye, Paul LAFARGUE fait la même remarque. Voir Paul LAFARGUE, 思想起源论 *Sixiang qiyuan lun* (*Origine des idées abstraites*), traduit en chinois par WANG Ziye, Sanlian shudian, Beijing, 1963.

<sup>103</sup> 尚书 *Shangshu* (*Classique des documents*), le chapitre sur l'empereur Shun : « 流共工于幽洲，放驩兜于崇山，窜三苗于三危，殛鲧于羽山，四罪而天下咸服 *Liu gonggong yu youzhou, fang huandou yu chongshan, cuan sanmiao yu sanwei, ji gun yu yushan, si zui er tianxia xian fu* ».

<sup>104</sup> 礼记 *Liji* (*Livre des Rites*), Chapitre Tangong, 2<sup>ème</sup> partie : « 子弑父，凡在宫者杀无赦。杀其人，坏其室，洿其宫而猪焉 *Zi shi fu, fan zai gong zhe sha wu she. Sha qi ren, huai qi shi, kua qi gong er zhu yan* (Lorsqu'un fils tue son père, tous ceux qui sont dans la maison ont le droit de le mettre à mort sans merci. Le meurtrier doit être puni de mort, sa maison rasée, l'emplacement creusé et converti en un réceptacle pour les eaux) ». Traduction de de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Li Ki, Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*, Tome I, Ho Kien Fou, Imprimerie de la Mission catholique, 1913, p. 251.

(péchés) : les éléments néfastes, comme les maladies et les fantômes, sont rejetés dans l'eau<sup>105</sup>, etc.

Finalement, pour les anciens Chinois, l'eau dans le caractère 灋 *fa* désigne au début une force naturelle de punition et d'élimination. Mais, progressivement, et en particulier avec l'apport scientifique de Xǔ Shen au tout début de notre ère, l'eau, plane, va évoquer l'équilibre, l'impartialité, la justice. Aujourd'hui encore, l'expression 一碗水端平 *yi wan shui, duan ping*, signifie que le bol d'eau doit être tenu de façon à ce que l'eau reste plane et ne verse ni d'un côté, ni de l'autre : c'est l'impartialité.

## 2. 麤 *zhi*, deuxième composante du caractère 灋 *fa*, évoquerait la justice

**Dans la légende, 麤 *zhi* est un animal fabuleux qui évoque le jugement par une divinité, donc forcément juste.** Il s'agirait d'un animal fabuleux comme une licorne, sorte de bœuf ou mouton ou cerf<sup>106</sup>, qui passe pour distinguer le juste de l'injuste : devant un litige, l'animal désigne par sa corne la partie en tort. Dans l'antiquité chinoise, le sens du caractère 麤 *zhi* est donc lié à la tradition du jugement par une divinité. Les anciens Chinois croyaient en effet que la divinité est juste, et dès lors les jugements basés sur la conscience divine sont sans aucun doute justes<sup>107</sup>.

**En réalité, 麤 *zhi* est un emblème lié à la justice.** En effet, il est l'emblème d'une alliance de tribus ou peuplades appelées les 东夷 *dongyi*<sup>108</sup>, qui prend en charge les affaires militaires et

---

<sup>105</sup> CAO Lǔning, 秦律新探 *Qin lǚ xīn tàn* (Nouvelles recherches sur les lois de la dynastie Qin), Beijing, Zhongguo shehui kexue chubanshe, 2002, p. 192-195.

<sup>106</sup> Le *Dictionnaire étymologique des caractères* dit que cet animal ressemble à un bœuf ; le *Lunheng·Shiyīng pian* (论衡·是应篇), ouvrage rédigé sous la dynastie Han orientale, dit qu'il ressemble à un mouton ; Le *Livre sur l'Histoire de la dynastie Han* (汉书·司马相如传 *Hanshu Sima xiangru zhuan*) dit qu'il ressemble à un cerf. Voir WU Shuchen, « 寻找最初的独角兽——对“麤”的法文化考察 *Xunzhao zuichu de dujiaoshou – Dui 'zhi' de fa wenhua kaocha* (Chercher la toute première licorne – recherches sur la culture juridique du caractère 'zhi) », *op. cit.*, p. 9-28.

<sup>107</sup> QIU Pu, « 关于“法”的起源问题 – 少数民族现实生活中的“活化石”与“法”的渊源关系 *Guanyu fa de qiyuan wenti – Shaoshu minzu xianshi shenghuo zhong de 'huohuashi' yu 'fa' de yuanyuan guanxi* (A propos de la question de l'origine du 法 *fa* – Relations entre les 'fossiles vivants' dans la vie réelle des minorités nationales et l'origine du 法 *fa*) », *Guizhou minzu yanjiu*, n° 1, 1992, p. 1-10.

<sup>108</sup> 东夷 *Dongyi*, durant la dynastie Zhou, désigne les différentes peuplades de l'Est habitant les côtes de

judiciaires<sup>109</sup>. 蚩尤 *chiyou*, qui serait soit l'une des peuplades, soit une personne considérée comme le chef des 东夷 *dongyi*, excelle à juger et à résoudre les litiges, et assume les fonctions de la justice de génération en génération durant l'époque de l'Empereur Jaune (黄帝 *Huangdi*) vers 2356 av. J.-C.<sup>110</sup>.

鷹 *Zhi*, en étant l'emblème de 蚩尤 *chiyou*, l'une des peuplades, désigne donc l'autorité des jugements du ciel (天 *tian*) et la brutalité des châtements, ce qui est l'image initial du 灋 *fa* pour les anciens Chinois comme nous le verrons plus loin.

蚩尤 *Chiyou* a eu une influence importante dans la culture du 法 *fa* traditionnel chinois : son emblème apparaît toujours dans les endroits en lien avec la justice, par exemple dans la résidence officielle d'un mandarin à l'époque impériale (衙门 *yamen*).

### 3. 去 *qū*, troisième composante du caractère 灋 *fa*, évoquerait le châtement ou la preuve

去 *qū*, le châtement. Dans le *Dictionnaire étymologique des caractères* de XÜ Shen, la composante 去 *qū* est expliquée par « se séparer de » ou « quitter » : « 去, 人相违也 *qū, ren xiang wei ye* (l'homme se sépare de ; l'homme quitte) »<sup>111</sup>. Lorsque XÜ Shen explique le caractère 灋 *fa*, il utilise 去 *qū* pour décrire l'action de la composante 鷹 *zhi* : quand il touche un coupable, il l'enlève<sup>112</sup>. Ici, cette composante 去 *qū* aurait le sens de châtier.

去 *qū*, la preuve. Mais pour plusieurs historiens du droit chinois, la composante 去 *qū* dans le caractère 灋 *fa* signifie un élément important du procès : la preuve<sup>113</sup>. Ils se fondent

---

la mer de Bohai et les cours inférieurs du fleuve jaune et de la Huai (actuels Shandong, Hebei, Jiangsu, Anhui). À partir de la dynastie Han, *Dongyi* désigne des populations étrangères du Nord et de l'Est (actuels Coréens, Mongols, Toungouses et Japonais).

<sup>109</sup> WU Shuchen, « 寻找最初的独角兽——对“鷹”的法文化考察 *Xunzhao zuichu de dujiaoshou – Dui 'zhi' de fa wenhua kaocha* (Chercher le tout premier 法 *fa* – Recherches sur l'évolution du caractère ancien 'fa') », *op. cit.*, p. 9-28.

<sup>110</sup> WU Shuchen, « 法辩 *Fa bian* (Débattre du 法 *fa*) », in YANG Yifan, 历代法制考——夏商周法制考 *Lidai fazhi kao – Xia shang zhou fazhi kao* (Le 法 *fa* traditionnel des différentes dynasties—Dynasties Xia, Shang et Zhou), Beijing, Zhongguo shehui kexue chubanshe, 2003, p. 13.

<sup>111</sup> XÜ Shen, 说文解字 *Shuowen jiezi*, *op. cit.*

<sup>112</sup> « 鷹, 所以触不直者, 去之。 *Zhi, suoyi chu bu zhi zhe, qū zhi* ». XÜ Shen, 说文解字 *Shuowen jiezi*, *op. cit.*, p. 202

<sup>113</sup> WU Shuchen, « 寻找最初的法律——对古“灋”字形成过程的法律文化考察 *Xunzhao zuichu de fa – Dui gu 'fa' zi xingcheng guocheng de fa wenhua kaocha* (Chercher le tout premier 法 – Recherches

sur l'ancien caractère 去 *qū*, composé de deux éléments : 弓 *gōng*, l'arc ; et 矢 *shǐ*, la flèche. 去 *Qū* désigne que l'arc et la flèche se séparent. Le *Guanzi* (管子)<sup>114</sup>, compilation d'écrits datant des IV<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C., consigne un ustensile imperméable, le carquois, pour garder l'arc et la flèche<sup>115</sup>. L'arc et la flèche sont des outillages et des armes importants de l'antiquité, ils sont souvent marqués de signes par leurs propriétaires. Lorsqu'il y a un litige concernant la propriété des proies, on vérifie si le signe sur la flèche correspond à celui sur l'arc. L'arc et la flèche sont considérés comme des preuves fiables pour les anciens Chinois<sup>116</sup>. C'est le sens du caractère 去 *qū*. La graphie du caractère 灋 *fa* évolue ensuite avec le développement de la société et la conscience que les Chinois de l'antiquité ont de ce 灋 *fa*.

## **B. D'un caractère complexe à un caractère simple, d'une notion complexe à la notion simple de peine ou châtement, sans référence au jugement du ciel : 从灋到法 (de 灋 *fa* à 法 *fa*)**

### **1. L'unification du pays et de l'écriture**

Selon l'étude de LI Ren, spécialiste contemporain de l'histoire du 法 *fa* chinois à l'Université de Pékin, la transformation du caractère complexe 灋 *fa* en caractère simple 法 *fa* a lieu dès la fin de la période des Royaumes Combattants (V<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C.)<sup>117</sup>. Le pays était divisé en plusieurs royaumes, il y avait aussi plusieurs graphies différentes pour le

sur l'évolution du caractère ancien 'fa') », *Xuexi yu tansuo*, n° 1, 1997, p. 87-91 ; WU Shuchen, « 法辯 *Fa bian* (Débattre du 法 *fa*) », in YANG Yifan, 历代法制考——夏商周法制考 *Lidai fazhi kao – Xia shang zhou fazhi kao* (Le 法 *fa* traditionnel des différentes dynasties – *Dynasties Xia, Shang et Zhou*), *op. cit.*, p. 4-7.

<sup>114</sup> *Guanzi* fait référence au nom d'un ministre célèbre, Guan Zhong, à la fin des Zhou. Cette compilation regroupe des écrits divers datant des IV<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C.

<sup>115</sup> Dans le *管子 Guanzi* (*Maître Guan*), le chapitre Qing zhong jia dit : « 三月解勺去, 弓弩无匡移者 *sanyue jie bao, gong nu wu kuang yi zhe* », c'est-à-dire on met l'arc et la flèche dans le carquois (去勺), et on les retire après trois mois, l'arc et la flèche sont intacts comme auparavant. Voir 汉语大字典 *Hanyu da zidian* (*Grand Dictionnaire de la langue chinoise*), *op. cit.*, p. 258.

<sup>116</sup> La présentation des preuves s'appelait « *mingyi* (明夷) ». Le terme *yi* (夷) désignait la réunion de l'arc et de la flèche. « *Yijing-mingyi* » consigne que le système du *mingyi* était créé par *Jizi* de la dynastie des Shang. En fait, *Jizi* avait hérité du moyen de jugement de *Gaoyao* (la peuplade *Chiyou*).

<sup>117</sup> LI Ren, « 从灋到法——战国至西汉中期法字的形体演变及其原因 *Cong fa dao fa – Zhanguo zhi xihan zhongqi fazi de xingti yanbian jiqi yuanyin* (De *fa* à *fa* : évolution du caractère *fa* pendant les Royaumes combattants et la dynastie des Han occidentaux et raisons de cette évolution) », *Hebei faxue*, n° 10, 2010, p. 33-42. LI Ren a rédigé sa thèse de doctorat (Université de Pékin) sur ce sujet.

caractère 法 *fa*. *Qin Shi huangdi*, le premier empereur de l'ère impériale, unifie tout le pays vers 221 av. J.-C., et il ne garde qu'une seule graphie des caractères, en style « petit-sigillaire » (小篆 *xiaozhuan*). Quelques années plus tard, sous la dynastie Han (206 av. J.-C. – 220 apr. J.-C.), l'écriture chinoise est simplifiée : c'est l'écriture des clercs (隶书 *lishu*) avec des traits plats et simples. Selon M. QIU Xigui, spécialiste des caractères anciens et professeur à l'Université de Fudan, les Chinois commencent à utiliser des caractères composés par des traits plus simples afin d'écrire plus facilement<sup>118</sup>. Finalement, avec l'écoulement du temps et le développement de la société, le caractère 灋 *fa* évolue : le caractère complexe 灋 *fa* devient le caractère simple 法 *fa*. On trouve la première apparition du caractère simple 法 *fa* sur des lamelles de bambou de la dynastie Qin (221–206 av. J.-C.). Plus tard sous la dynastie Han (206 av. J.-C. – 220 apr. J.-C.) on retrouve 法 *fa* non seulement sur des lamelles de bambou, mais aussi sur des tissus et des stèles<sup>119</sup>.

## 2. L'évolution de la graphie est aussi liée à une évolution du sens du caractère 灋 *fa*.

Avant la dynastie Zhou vers le XI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, les souverains croient en une divinité et respectent l'ordre céleste ; ils jugent les affaires en s'appuyant sur la volonté du ciel. La composante 廌 *zhi* dans le caractère complexe 灋 *fa* le révèle. Mais avec le déclin de la dynastie Zhou, les seigneurs féodaux deviennent plus puissants. Ils négligent progressivement la force du divin et ils préfèrent des lois ou des règles plus objectives qui ont pour but de servir leurs gouvernements. Selon le légisme, un nouveau courant de pensée à l'époque des Printemps et Automnes (771–476 av. J.-C.) et des Royaumes combattants (476–221 av. J.-C.), la loi est élaborée par le souverain et ses sujets, elle n'est plus conférée par la divinité. Donc, dans la graphie simple du caractère *fa*, la composante 廌 *zhi* est supprimée. Comme le dit M. XÜ Zhongming, professeur de droit à l'Université Sun Yat-sen de Canton, cette suppression

<sup>118</sup> QIU Xigui, 文字学概要 *Wenzixue gaiyao* (Introduction à la grammatologie des caractères chinois), Beijing, Shangwu yinshuguan, 1988, p. 63-69.

<sup>119</sup> LI Ren, « 从灋到法——战国至西汉中期法字的形体演变及其原因 *Cong fa dao fa – Zhanguo zhi xihan zhongqi fazi de xingti yanbian jiqi yuanyin* (De *fa* à *fa* : évolution du caractère *fa* pendant les Royaumes combattants et la dynastie des Han occidentaux et raisons de cette évolution) », *op. cit.*, p. 33-42.

témoigne de l'évolution du sens du caractère 灋 *fa* avec la disparition du jugement divin, et donc la disparition de la composante 廌 *zhi*<sup>120</sup>.

### 3. Le caractère 法 *fa*, en écriture simple et sans la composante 廌 *zhi*, commence à prendre le sens de loi, écrite et publiée, qui contient des châtiments

Sous l'influence du légisme, aux environs de 536 av. J.-C., ZI Chan, ministre du royaume Zheng, grave sur un tripode en bronze un Acte sur les châtiments appelé 铸刑书 *zhu xingshu*<sup>121</sup>. Cet Acte est la première « loi » chinoise écrite (成文法 *chengwen fa*) et d'une certaine façon publiée.

Grâce à cet Acte, le peuple connaît à l'avance les châtiments applicables et les rois ne peuvent plus décider de façon discrétionnaire. La peine est la même pour tous, sans qu'intervienne d'ordre rituel. A cette époque, la Chine est divisée en plusieurs royaumes : tous ont recours à cette loi pénale écrite, mais le contenu varie en fonction des royaumes.

Pendant la période des Royaumes Combattants (476 – 221 av. J.-C), LI Kui, ministre du marquis Wen de Wei et tenant du légisme, compile pour la première fois ces lois qui contiennent seulement des peines et des châtiments (刑 *xing* ou 刑书 *xing shu*) et dénomme le *corpus* ainsi formé *Fajing* (法经). 法 *Fa*, sous la forme écrite, devient ainsi la règle de conduite du peuple, la loi pénale. Cette évolution permet de renforcer le degré de prévisibilité en cas de violation du comportement prescrit<sup>122</sup>.

Mais il est possible de creuser un peu plus l'évolution du sens de 法 *fa*. Nous allons voir comment cette notion est équivalente à 刑 *xing*, avec le sens de peines et châtiments.

---

<sup>120</sup> XÜ Zhongming, 明镜高悬——中国传统法律文化的多维观照 *Mingjing gaoxuan – Zhongguo chuantong falü wenhua de duowei guanzhao* (Un miroir clair suspendant haut – un phénomène multidimensionnel par rapport la tradition juridique chinoise), *op. cit.*, p. 10 ;

ZHOU Fagao, 金文诂林补 *Jinwen gulin bu* (Explications sur les caractères Jin), Taipei, Zhongyang yanjiuyuan lishi yuyan yanjiusuo, 1982, p. 606-611.

<sup>121</sup> 左传·昭公六年 *Commentaires de Zuo sur les Annales des Printemps et Automnes*, sixième année du Duc Zhao : « 子产铸刑书于铁鼎之上 *Zichan zhu xingshu yu tieding zhi shang* ».

Voir en annexe une photo de cet Acte gravé sur un tripode en bronze.

<sup>122</sup> Voir FAN Zhongxin, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.*, p. 80 ; LI Qicheng, LI Guilian « 帝制法治的两面 *Dizhi fazhi de liang mian* (Deux aspects du gouvernement du pays en s'appuyant sur le 法 *fa* pendant l'ère impériale) », *Tsinghua faxue*, n° 6, 2012, p. 149-160.

## §2. 法 *Fa*, notion équivalente à 刑 *xing*, avec le sens de loi contenant (des peines et) des châtiments

Dans le *Shuowen* (*Dictionnaire étymologique des caractères*), Xǔ Shen explique qu'il y a une équivalence entre 法 *fa* et 刑 *xing*. Il faut donc s'intéresser à 刑 *xing*. Aujourd'hui, selon le contexte, 刑 *xing* peut avoir chacun des sens définis pas le *Dictionnaire Ricci de la langue chinoise* :

1. Décapiter ; égorger ; mettre à mort ; exécuter.
2. Supplice ; torture ; châtiment corporel ;
3. Peine ; punir ; infliger un supplice ;
4. Instrument de supplice<sup>123</sup>.

Mais en réalité 刑 *xing* n'a pas toujours été écrit ainsi et a eu un autre sens en particulier à l'époque où il se rapproche de 法 *fa*. Nous rechercherons donc l'évolution de la graphie et du sens de 刑 *xing* (A) avant d'observer le rapprochement, puis l'équivalence de sens entre 刑 *xing* et 法 *fa* (B).

### A. L'évolution de la graphie et du sens du caractère 刑 *xing*

Dans le *Shuowen*, Xǔ Shen explique que le caractère 刑 *xing* est composé par le radical 井 *jing*, à gauche, et le radical 刀 *dao*, à droite, qui représente le couteau. Il signifie : « couper le cou (刳也 *jing ye*) » ; il signifie aussi « les châtiments (刑, 罰罪也, 从井从刀 *Xing, fa zui ye, cong jing cong dao*) »<sup>124</sup>. Mais certains spécialistes chinois des caractères anciens considèrent que ces explications ne sont justes ni au niveau de la graphie, ni au niveau du sens originel du caractère 刑 *xing*.

L'évolution aurait eu lieu pendant la très longue dynastie Zhou (1121- 256 av. J.-C.). Selon leurs études, au début de la dynastie Zhou occidentale le radical 井 *jing* est la forme ancienne du caractère 刑 *xing*, telle qu'elle apparaît dans les inscriptions sur tripodes en bronze (金文 *jinwen*)<sup>125</sup>. Pour certains experts, 井 *jing* est un outil, et a le même sens que 交 *jiao* qui

---

<sup>123</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit.*, p. 1508.

<sup>124</sup> Xǔ Shen, 说文解字 *Shuowen jiezi, Dictionnaire étymologique des caractères, op. cit.*, radical 井.

<sup>125</sup> WANG Pei, « “刑” 字古义辨正 *Xing zi guyi bianzheng* (Identification du sens ancien du caractère

signifie la cangue<sup>126</sup>. Pour d'autres, 井 *jing* est un nom de personne ou de lieu ; lorsqu'il est utilisé comme verbe, il signifie « imiter ; suivre l'exemple de »<sup>127</sup>.

Aux environs du Xe siècle av. J.-C., le caractère 井 commence à avoir le sens de loi, règle, norme<sup>128</sup>. Dans les décrets et les ordres du prince (训诰 *xun gao*) sous la dynastie Zhou occidentale, le caractère 井 désigne en effet les règles ou les fondements qui doivent être respectés et suivis<sup>129</sup>. Remarquablement donc, jusqu'à cette époque, le caractère 刑 *xing*, écrit 井, n'a pas le sens de peine ou de châtement<sup>130</sup>.

Par exemple dans le *Commentaire de Zuo* (左传 *zuochuan*) rédigé pendant la période des Printemps et Automnes (771 av. J.-C. – 476 av. J.-C.) mais relatif à des faits des dynasties Xia, Shang, Zhou, on voit le caractère 刑 *xing* apparaître et avoir le sens de loi non écrite aux mains des dirigeants :

La loi pénale du roi Yu (禹刑 *yu xing*) est exercée lorsqu'il y a un bouleversement à l'époque de la dynastie Xia ; la loi pénale du roi Tang (汤刑 *tang xing*) est exercée lorsqu'il y a un bouleversement à l'époque de la dynastie Shang ; la loi pénale de la dynastie Zhou occidentale (吕刑 *lü xing* ou 九刑 *jiu xing*) est exercée lorsqu'il y a un bouleversement à l'époque de la dynastie

---

« *xing* » », *Shanghai shifan daxue xuebao*, n° 4, 2013, p. 12-20 ;

- « 刑名学与中国古代法典的形成 *Xing ming xue yu zhongguo gudai fadian de xingcheng* (Études sur le nom (ou titre) des lois pénales (刑) et formation des codes traditionnels chinois) », *Lishi yanjiu*, n° 4, 2013, p. 16-31 ;

LI Li, « 寻找商代法律的遗迹 – 从传世文献到殷墟甲骨文 *Xunzhao shangdai falü de yiji – Cong chuanshi wenxian dao yinxü jiaguwen* (Chercher les traces des lois de la dynastie Shang – des anciens documents aux écritures ossécaillles) », *Lanzhou daxue xuebao*, vol. 38, n° 4, 2010, p. 58-66.

<sup>126</sup> Voir WU Shuchen, « 中国法的原始基因 – 以古文字为视野 *Zhongguo fa de yuanshi jiyin – yi gu wenzi wei shiye* (Le gène original du 法 *fa* chinois – sous l'angle des caractères chinois de l'antiquité) », *op. cit.*, p. 3-15.

<sup>127</sup> Par exemple dans les inscriptions sur le Dayuding, « 今我佳即井稟于文王正德 », le caractère 井 a le sens de « suivre l'exemple de ». Voir Laboratoire d'archéologie de l'Académie chinoise des sciences sociales (dir.), 殷周金文集成 *Yin Zhou jinwen jicheng* (Recueil des inscriptions sur bronze sous les dynasties Shang et Zhou), Beijing, Zhonghua shuju, 2007, p. 1517.

<sup>128</sup> WANG Pei, « “刑”字古义辨正 *Xing zi guyi bianzheng* (Identification du sens ancien du caractère « *xing* ») », *op. cit.*, p. 12-20.

<sup>129</sup> Par exemple « 牧, 汝毋敢弗帅先王作明井用 », l'inscription 井 signifie les règles. Voir Laboratoire d'archéologie de l'Académie chinoise des sciences sociales (dir.), 殷周金文集成 *Yin Zhou jinwen jicheng* (Recueil des inscriptions sur bronze sous les dynasties Shang et Zhou), *op. cit.*, p. 2748-2749.

<sup>130</sup> WANG Pei, « “刑”字古义辨正 *Xing zi guyi bianzheng* (Identification du sens ancien du caractère « *xing* ») », *op. cit.*, p. 12-20.

Zhou<sup>131</sup>.

Ici, les 禹刑 *yu xing*, 汤刑 *tang xing*, 吕刑 *lü xing* désignent les lois des trois dynasties Xia, Shang et Zhou. Cette opinion est aussi écrite dans les manuels sur l'histoire du 法 *fa* chinois<sup>132</sup>. Pour les juristes chinois, le 刑 *xing* des trois dynasties contient seulement des peines et châtements<sup>133</sup>, d'où la traduction par loi pénale.

Cependant, en l'absence de tout écrit, l'authenticité de ces lois n'est jamais attestée<sup>134</sup>. Comme l'indique le professeur MA Xiaohong, les lois des dynasties Xia, Shang, Zhou ne sont pas des lois écrites publiques, mais plutôt des lois secrètes qui sont contrôlées par le roi et les nobles<sup>135</sup>.

Plus tard, pendant la dynastie Zhou orientale (771 – 256 av. J.-C.), un grand changement apparaît : le caractère 井 évolue en plusieurs formes, y compris sous la forme 刑 *xing*. Le caractère 刑 *xing* a alors deux sens : premièrement, il continue d'avoir le même sens que sous la dynastie Zhou occidentale, c'est-à-dire loi, règle ou norme<sup>136</sup> ; et deuxièmement, avec le radical de droite, 刂 *dao*, qui représente le couteau, il acquiert le sens de châtement. Pour Shenzi (environ 390– 315 av. J.-C.), un sage de la période des Royaumes Combattants, 刑 *xing*

---

<sup>131</sup> « 夏有乱政，而作禹刑；商有乱政，而作汤刑；周有乱政，而作九刑 *Xia you luanzheng, er zuo yuxing ; shang you luanzheng, er zuo tangxing ; zhou you luanzheng, er zuo jiuxing* ».

<sup>132</sup> Voir ZHANG Jinfa, 中国法制史研究综述 *Zhongguo fazhi shi yanjiu zongshu* (Résumé des recherches sur l'histoire du 法 *fa* chinois), Beijing, Zhongguo renmin gong'an daxue chubanshe, 1990, p. 19 ;

ZENG Xianyi, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.* p. 30, 40, 41 ;

FAN Zhongxin, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.* p.212.

<sup>133</sup> Voir par exemple ZHANG Jinfa, 中国法制史研究综述 *Zhongguo fazhi shi yanjiu zongshu* (Résumé des recherches sur l'histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.*, p. 19 ;

LIANG Zhiping, 寻求自然秩序中的和谐——中国传统法律文化研究 *Xunqiu ziran zhixü zhong de hexie – zhongguo chuantong falü wenhua yanjiu* (Chercher l'harmonie dans l'ordre naturel – étude sur la culture juridique traditionnelle de la Chine), *op. cit.*, p. 32-34 ;

ZENG Xianyi, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.* p. 30, 40 ;

MA Xiaohong, WU Shuchen, « 中国成文法的起源 *Zhongguo chengwenfa de qi yuan* (Origine de la loi écrite en Chine) », *Xuexi yu tansuo*, n° 6, 1990, p. 50-92.

<sup>134</sup> KONG Yingda, 春秋左传正义 *Chunqiu Zuozhuan zhengyi* (Explication sur le Classique de Chunqiu et le Commentaire de Zuo sur les Annales des Printemps et Automnes), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2000, p. 1226.

<sup>135</sup> MA Xiaohong, WU Shuchen, *Ibid.*

<sup>136</sup> WANG Pei, « 刑名学与中国古代法典的形成 *Xing ming xue yu zhongguo gudai fadian de xingcheng* (Études sur le nom (titre) des lois pénales (刑) et formation des codes traditionnels chinois) », *op. cit.*, p. 16-31.

a un sens encore plus précis : « couper les membres d'un corps et percer la peau, ça s'appelle 刑 *xing* »<sup>137</sup>.

Ainsi, dans le *Classique des Documents* (尚书 *shangshu*) répertorié pendant la période des Royaumes combattants (476 av. J.-C. – 221 av. J.-C.), le caractère 刑 *xing* est utilisé pour la première fois pour nommer les châtiments cruels pratiqués pendant la période légendaire. Dans la légende chinoise, 蚩尤 *Chiyou* - dont nous avons dit précédemment qu'il s'agit d'une peuplade ou d'un chef de peuplade-, a créé les châtiments primitifs et classé les infractions en cinq classes ; il a ordonné à ses propres troupes de mettre en œuvre les châtiments afin de punir les coupables. Le *Classique des Documents* rapporte :

Chiyou excite des séditions qui se propagent jusque parmi le peuple et tous deviennent brigands, homicides, scélérats au cœur de hibou, rebelles, traîtres, ravisseurs, voleurs, meurtriers couverts du masque de la vertu. La tribu Miao institue cinq sortes de châtiments cruels qui y correspondent pour contraindre le peuple<sup>138</sup>.

Les cinq types de punition sont : l'exécution capitales (大辟 *dapi*), l'ablation nasale (剕 *yi*), l'amputation des oreilles (劓 *er*), la castration (宫 *gong*) et le marquage au fer rouge (黥 *qing*)<sup>139</sup>. Les *Rites de la dynastie Zhou* (周礼 *zhouli*) révèlent que ces cinq types de châtiments sont appliqués pour redresser tout le peuple : ils peuvent être infligés aux agriculteurs, aux fonctionnaires, aux soldats, aux rebellions et aux comportements violant les rites ; c'est ce qu'exprime l'expression « 五刑纠万民 *wu xing jiu wan min* », littéralement « cinq types de châtiments pour redresser dix mille hommes ».

Mais au milieu du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, un évènement capital intervient : la loi est écrite, positivée.

---

<sup>137</sup> 慎子 *Shenzi* : « 斩人肢体，凿其肌肤，谓之刑 *Zhan ren zhiti, zao qi jifu, wei zhi xing* ».

La pensée de Shenzi, ou Shendao, aurait influencé le taoïsme et le légisme. Il est en effet connu essentiellement par des mentions dans le *Zhuangzi* et le *Hanfeizi* qui le présentent comme exemple ou source d'inspiration.

<sup>138</sup> 尚书·吕刑 *Classique des documents, Loi pénale des Zhou* ; « 蚩尤惟世作乱，延及于平民，罔不寇贼、鸱义、奸宄、夺攘、矫虔。苗民弗用，灵制以刑 *Chiyou wei shi zuoluan, yan ji yu pingmin, wang bu kouzei, chiyi, jiangui, duorang, jiaoqian. Miaomin fu yong, ling zhi yi xing* ». Traduction de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Les Annales de la Chine, op. cit.*, p. 240.

<sup>139</sup> Voir ZENG Xianyi (dir.), *中国法制史 Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois), op. cit.*, p. 22.

## B. Sous l'influence du légisme, 法 *fa* (la loi) et 刑 *xing* (le châtement) se rapprochent et deviennent deux notions équivalentes

Le légisme, ce courant de pensée important pendant les périodes des Printemps et Automnes et des Royaumes combattants (VIIe - IIe siècles av. J.-C.), cherche, comme tous les penseurs de l'époque, l'art de gouverner (治 *zhi*) ; mais avant tout en renforçant l'État. Les légistes remplacent l'ordre rituel par 法 *fa*, la loi, d'où dérive le terme légisme : s'opposant en partie au confucianisme, le légisme considère que pour gouverner le pays, la loi stricte contenant peines et châtements est plus importante que la bonté du souverain.

Sous l'influence du légisme, la Chine commence à accéder irréversiblement à la période de la « loi » écrite<sup>140</sup>. Cela se manifeste par l'utilisation du caractère 法 *fa* à la place du caractère 刑 *xing* utilisé pendant la dynastie Zhou. L'Acte sur les châtements gravé sur un tripode en bronze marque cette évolution : en 536 avant notre ère il est encore question de *xing* (铸刑书 *zhu xingshu*) mais ensuite est adopté pendant la période des Royaumes combattants (Ve – IIIe siècles av. J.-C.) un *corpus* ou canon des lois (法经 *fajing*).

Et finalement, 法 *fa* la loi et 刑 *xing* le châtement ou la loi qui contient des châtements finissent par avoir le même sens. Les deux notions deviennent interchangeable : dire l'une, c'est dire l'autre<sup>141</sup>. Selon le premier dictionnaire chinois qui explique les sens des caractères (尔雅 释诂 *Erya Shigu*) et qui remonte à l'époque Han, au début de l'ère chrétienne, « 刑 *xing*, c'est 法 *fa* (刑, 法也 *xing, fa ye*) »<sup>142</sup> ; et le *Dictionnaire étymologique des caractères*, un peu plus tardif et cité au début de cette partie, précise que « 法 *fa*, c'est 刑 *xing* (法, 刑也 *fa, xing ye*) »<sup>143</sup>.

---

<sup>140</sup> QIAN Mu, « 周官著作时代考 *Zhou guan zhuzuo shidai kao* (Étude sur les ouvrages des fonctionnaires des Zhou) », in 两汉经学今古文平议 *Lianghan jingxue jin gu wen pingyi* (*Opinion modérée sur les ouvrages classiques écrits en caractères en style sigillaire avant la dynastie des Han et en écriture des clercs à partir de la dynastie des Han*), Beijing, Shangwu yinshu guan, 2001, p. 377.

<sup>141</sup> Voir FAN Zhongxin, ZHENG Ding, ZHAN Xuenong, 情理法与中国人 – 中国传统法律文化探微 *Qing li fa yu zhongguoren – Zhongguo chuantong falü wenhua tanwei* (*Qing-li-fa et les Chinois – étude sur la culture du fa traditionnel chinois*), *op. cit.*, p. 11-13.

<sup>142</sup> *Erya Shigu* (尔雅 释诂) est intégré dans les *Annales des Han*.

<sup>143</sup> XÜ Shen, 说文解字 *Shuowen jiezi*, *Dictionnaire étymologique des caractères*, *op. cit.*, le radical 灋.

Cette intelligibilité mutuelle entre 刑 *xing* et 法 *fa* révèle que, pour les anciens Chinois, les normes et les systèmes qui représentent la volonté des souverains, sont axés sur les peines<sup>144</sup>. Pour les historiens du 法 *fa* chinois, 刑 *xing*, le châtement ou la peine, est considéré comme le noyau du 法 *fa* traditionnel chinois<sup>145</sup>.

Deux autres notions complètent la culture juridique traditionnelle chinoise : 情 *qing* et 理 *li* que nous envisageons maintenant.

## Section 2. Évolution du sens de 情 *qing* (ou 人情 *renqing*) et 理 *li* (ou 天理 *tianli*)

情 *Qing* et 理 *li* sont parfois associés, et forment l'expression 情理 *qingli*. C'est dire que dans la triade 情理法 *qing-li-fa*, ces deux notions se complètent. Toutefois, pour bien les comprendre, nous les dissociérons et étudierons d'abord 情 *qing* (§1) puis 理 *li* (§2).

### §1. Sens de 情 *qing* (ou 人情 *renqing*)

Le caractère 情 *qing* est composé avec le radical 心 *xin* aussi écrit 忄 qui désigne à la fois l'esprit et le cœur ; grâce à ce radical, nous savons que la notion 情 *qing* touche au cœur, à l'esprit humain. Le caractère 人 *ren* signifie homme, humain, qui appartient en propre à l'homme. Si 人 *ren* est facile à comprendre, 情 *qing* l'est moins. Pour saisir correctement cette notion, il faut remonter très loin dans le temps.

*Les sens du caractère 情 qing dans les anciens documents.* Le *Classique des Rites* précise : « Qu'est-ce que 人情 *renqing* ? Joie, colère, tristesse, peur, amour, haine et plaisir. Ces sept émotions il n'est pas besoin de les apprendre, on les possède (七者弗学而

---

<sup>144</sup> Voir LIANG Zhiping, 法辯 *Fa bian* (Débattre du 法 *fa*), Guiyang, Guizhou renmin chubanshe, 1992, p. 78-83.

<sup>145</sup> Voir FAN Zhongxin (dir.), 中国文化与中国法系：陈顾远法律史论集 *Zhongguo wenhua yu zhongguo faxi : CHEN Guyuan falü shi lunji* (La culture chinoise et le 法 *fa* traditionnel chinois : recueil des ouvrages de CHEN Guyuan sur l'histoire des lois chinoises), op. cit., p. 75 ; LIANG Zhiping, 寻求自然秩序中的和谐——中国传统法律文化研究 *Xunqiu ziran zhixü zhong de hexie - zhongguo chuantong falü wenhua yanjiu* (Chercher l'harmonie dans l'ordre naturel – étude sur la culture juridique traditionnelle de la Chine), op. cit., p. 48.

能 *qi zhe fu xue er neng*)<sup>146</sup>. En d'autres termes, elles sont innées chez l'homme.

Quelque temps plus tard, le *Dictionnaire étymologique des caractères* explique que le caractère 情 *qing* désigne les désirs humains, les inclinations : 欲 *yu*<sup>147</sup>. Et beaucoup plus récemment, XÜ Hao, lettré de la dynastie Qing, commente ce propos :

Aimer le bon, détester le mal ; aimer l'obtention, détester la perte ; aimer la richesse et la noblesse, détester la pauvreté et la bassesse ; ce sont des inclinations communes à tous les hommes (是人情 *shi renqing*)<sup>148</sup>.

Pour les juristes du XXe et du XXIe siècle, le terme 人情 *renqing* reste difficile à définir. Pour Shuzo SHIGA, spécialiste japonais de l'histoire du 法 *fa* chinois et référence pour les juristes chinois, « le concept 情 *qing* est difficile à définir car il a divers sens<sup>149</sup> ». De la même façon FAN Zhongxin, juriste contemporain, écrit :

Qu'est-ce que *renqing* ? Chacun a son opinion propre, et le sens diffère suivant les époques. Le sens de *renqing* du siècle dernier est différent de celui du siècle présent ; le sens de *renqing* pour les juristes réformateurs ou conservateurs est différent aussi<sup>150</sup>.

Le *Dictionnaire Ricci* récapitule les différents sens de 人情 *renqing* :

1. Sentiments humains ; sentiments naturels.
2. Sentiment d'humanité ; bienveillance ; bonté ; sympathie.
3. Manifestations de sympathie : présent ; participation aux actes de la vie.
4. Considération, égard que l'on a pour quelqu'un.
5. Sens ; sens commun.
6. Conditions de vie du peuple ; mœurs du pays<sup>151</sup>.

---

<sup>146</sup> « 何谓人情？喜怒哀乐爱恶欲。七者弗学而能 *Hewei renqing ? Xi, nu, ai, jü, ai, wu, yu. Qizhe fu xue er neng* ». Voir DUAN Yucai, *说文解字注 Shuowen jiezi zhu (Explication du Dictionnaire étymologique des caractères)*, op. cit., p. 502.

<sup>147</sup> *Dictionnaire étymologique des caractères*, op. cit. : « 人之阴气有欲者 *ren zhi yin qi you yu zhe* ».

<sup>148</sup> « 好善而恶恶、好得而恶失、好富贵而恶贫贱，是人情也 *Hao shan er wu e, hao de er wu shi, hao fugui er wu pinjian, shi renqing ye* ». Voir XÜ Hao, *说文解字注笺 Shuowen jiezi zhujian (Explications du Dictionnaire étymologique des caractères)*, op. cit., p. 503

<sup>149</sup> Shuzo SHIGA, *明清时期的民事审判和民事契约 Ming qing shiqi de minshi shenpan he minshi qiyue, (Les jugements et les contrats civils sous les dynasties des Ming et Qing)*, op.cit., p. 31.

<sup>150</sup> Voir FAN Zhongxin, ZHENG Ding, ZHAN Xuenong, *情理法与中国人 – 中国传统法律文化探微 Qing li fa yu zhongguoren – Zhongguo chuantong falü wenhua tanwei (Qing-li-fa et les Chinois – étude sur la culture du fa traditionnel chinois)*, op. cit., p. 25.

<sup>151</sup> *Dictionnaire Ricci de la langue chinoise*, op. cit., p. 1130.

Mais repartons *dans la Chine antique* où la notion de 情 *renqing* est d'autant plus importante qu'elle est propre à l'homme et que Confucius a promu l'homme, l'a mis au centre, à la racine de tout (以人为本 *yi ren wei ben*). La culture traditionnelle chinoise prend en considération les sentiments naturels et fondamentaux de l'homme (人之常情 *ren zhi chang qing*) ; le non-respect de ces sentiments naturels et communs aux hommes est blâmable. Cette considération a des conséquences sans doute encore aujourd'hui, et elle en a en tous cas sur la culture du 法 *fa* traditionnel.

Sur la base des études de plusieurs historiens du 法 *fa* chinois, nous considérons que le concept 人情 *renqing* désigne : au plan individuel, la moralité et l'éthique préconisées par Confucius (A) ; au plan politique, les sentiments communs des citoyens (peuple) (B) ; au plan social, les coutumes et les mœurs (C).

#### **A. Au plan individuel, 人情 *renqing* désigne la moralité et l'éthique entre les hommes préconisées par Confucius**

Pour comprendre la notion de 人情 *renqing* au sein du 法 *fa* traditionnel chinois, il faut d'abord s'attarder sur une autre notion, fondamentale également, et dont il est tout aussi difficile de rendre compte en français : la notion de 仁 *ren*.

##### **1. La notion de 人情 *renqing* est liée à celle de 仁 *ren***

仁 *Ren* est une notion au cœur de la pensée de Confucius ; elle figure une centaine de fois dans *les Entretiens*, mais le Maître n'en donne aucune définition. C'est le fondement de toute relation humaine et c'est pourquoi cette notion touche au droit. Elle est la base fondamentale de la notion de 人情 *renqing*.

**La graphie et le sens du caractère 仁 *ren*.** Le caractère 仁 *ren* se compose du radical 亻 (forme abrégée) aussi prononcé *ren* signifiant homme, et du caractère 二 *er* qui est le chiffre deux. Il est donc question d'au moins deux personnes. Le *Dictionnaire étymologique des caractères* donne le sens, relativement simple, suivant : « chérir, étendre sa sympathie sur autrui (仁, 亲也 *Ren, qin ye*) »<sup>152</sup>.

---

<sup>152</sup> *Dictionnaire étymologique des caractères, op. cit.* : « 仁, 亲也 *Ren, qin ye* ».

Mais en réalité, pour Confucius il s'agit d'une « vertu » aux multiples facettes. Il ne croit pas en l'existence d'entités divines ou surnaturelles. Ses disciples disent : « le Maître ne parlait jamais de l'étrange ni des esprits, de la force brute ni des actes contre nature<sup>153</sup> ». Mais il attache de l'importance à l'homme, à ce qui peut élever et améliorer l'humain. Le 仁 *ren* est le sens moral par excellence et comme nous l'avons déjà dit le fondement de toute relation humaine.

Dans son ouvrage sur *La pensée confucéenne sur le 法 fa*, M. YU Ronggen, professeur de droit à l'Université de politique et de droit du sud-ouest, explique que 仁 *ren* est une notion complexe, multiforme, qui concerne toutes les bonnes moralités humaines<sup>154</sup> : la piété filiale (孝 *xiao*), le respect fraternel (悌 *ti*), la loyauté envers le prince (忠 *zhong*), l'intelligence (智 *zhi*), le courage (勇 *yong*), la justice (义 *yi*), les rites (礼 *li*), l'invariable milieu (中庸 *zhongyong*), etc. Ce concept rend hommage à la dignité de l'homme, et encourage les gens à avoir des bonnes moralités.

C'est dans ce monde de vertus qui a largement façonné le monde chinois de la Chine antique qu'apparaît la notion de 人情 *renqing*.

## 2. La notion de 人情 *renqing* est liée à la compassion et englobe les « cinq relations humaines » définies par Mencius

**Mencius et la compassion.** Après la mort de Confucius, en 479 av. J.-C. selon la tradition, plusieurs disciples enseignent la pensée du Maître. Mencius (380-289 av. J.-C) reçoit cet enseignement ; il considère que la nature humaine est bonne (人性本善 *ren xing ben shan*) et qu'« aucun homme n'est dépourvu d'une sensibilité à l'égard de la souffrance d'autrui<sup>155</sup> ». Ainsi, les sentiments humains exprimant la nature humaine doivent être bons<sup>156</sup>. C'est sur cette

---

<sup>153</sup> 论语 *Lunyu* : « 子不语怪、力、乱、神 *Zi bu yu guai, li, luan, shen* ». Voir Anne Cheng, *Entretiens de Confucius, op. cit.*, p. 65.

<sup>154</sup> YU Ronggen, 儒家法思想通论 *Rujia fa sixiang tonglun (La pensée confucéenne sur le 法 fa)*, Nanning, Guangxi renmin chubanshe, 1992, p. 209.

<sup>155</sup> 孟子·公孙丑上 *Livre de Mencius, Dialogue avec Gongsun Chou* : « 人皆有不忍人之心 *Ren jie you bu ren ren zhi xin* ».

<sup>156</sup> Voir MA Xiaohong, « “经义折狱”与中国传统法的精神 “*Jing yi zhe yu*” *yu zhongguo chuantong fa de jingshen* (‘Jugement en s'appuyant sur les classiques confucéens’ et l'esprit du 法 *fa* traditionnel chinois) », *Zhongxi falü chuantong*, n° 5, 2006, p. 185-221.

base que le professeur HUANG Zongzhi considère que 人情 *renqing* désigne la compassion humaine préconisée par les Confucéens<sup>157</sup>.

De plus, Mencius exprime 人情 *renqing* dans un ordre social formé de relations humaines.

***Mencius et le modèle des « cinq relations humaines » (五伦 *wu lun*), base de l'ordre social.*** Les bonnes moralités se reflètent également sur les relations humaines et donc dans l'ordre social<sup>158</sup>. Mencius théorise un cadre hiérarchisé d'organisation sociale dans son modèle des « cinq relations humaines (五伦 *wu lun*) » ; il est intéressant de relever que selon le *Dictionnaire étymologique des caractères*, le caractère 伦 *lun* habituellement traduit par relation désigne : « génération ; ordre ; rang ; relations humaines (辈也 *Bei ye*) »<sup>159</sup>. Ces cinq relations sont celles entre le père et le fils, le prince et le sujet, l'époux et l'épouse, le frère aîné et le frère cadet et entre les amis. Il signifie donc la génération basée sur la parenté par le sang<sup>160</sup> et les « relations humaines découlant de l'ordre naturel entre le père et son fils, l'aîné et le cadet, le souverain et le ministre, les époux, les amis<sup>161</sup> ».

Dans ce cadre hiérarchisé, les devoirs de chaque homme sont déterminés selon son statut. Pour Mencius, « Entre le père et son fils, il y a l'affection. Entre le prince et son sujet, il y a le devoir. Entre l'homme et sa femme, il y a la distinction. Entre les aînés et leurs cadets, il y a le respect. Entre amis, il y a la bonne foi<sup>162</sup> ». Avec les relations humaines, les bonnes moralités et les sentiments fondés sur la consanguinité peuvent être cultivées dans la société bien structurée<sup>163</sup>. Comme l'écrit YU Ronggen, l'éthique (fondée sur les relations humaines) est

---

<sup>157</sup> HUANG Zongzhi (Phillip C.C.Huang), 清代的法律、社会与文化：民法的表达与实践 *Qingdai de falü, shehui yu wenhua : minfa de biaoda yu shijian* (Loi, société et culture de la dynastie Qing : expression et pratique de la loi civile), op. cit., p. 12.

<sup>158</sup> QÜ Tongzu, 中国法律与中国社会 *Zhongguo falü yu zhongguo shehui* (法 *Fa* et société dans la Chine traditionnelle), Beijing, Shangwu yinshuguan, 2010, p. 270.

<sup>159</sup> *Dictionnaire étymologique des caractères*, op. cit., caractère 伦 *lun*.

<sup>160</sup> YU Ronggen, 儒家法思想通论 *Rujia fa sixiang tonglun* (La pensée confucéenne sur le 法 *fa*), op. cit., p. 136.

<sup>161</sup> *Dictionnaire Ricci de la langue chinoise*, op. cit., p. 876.

<sup>162</sup> 孟子 *Mengzi*, *Livre de Mencius, Dialogue avec le Duc Wen de Teng* : « 父子有亲, 君臣有义, 夫妇有别, 长幼有序, 朋友有信 *Fu zi you qin, jun chen you yi, fu fu you bie, zhang you you xü, pengyou you xin* ».

<sup>163</sup> Voir CHEN Xiaofeng, LIU Zhengquan, 中国法制史 (下) *Zhongguo fazhi shi (xia)* (Histoire du 法 *fa* chinois, partie II), Wuhan, Wuhan daxue chubanshe, 2012, p. 812 ; DAI Jianguo, GUO Dongxü, 南宋法制史 *Nansong fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* sous la dynastie de

supérieur à tout (伦理至上, *lunli zhishang*) et est le cœur de l'ordre social confucéen<sup>164</sup>. Ces cinq relations humaines font partie de la notion de 人情 *renqing*.

## **B. Au plan politique, 人情 *renqing* désigne la bonne relation nécessaire entre le peuple et son souverain**

*L'importance du peuple pour Confucius et Mencius.* L'humanisme se reflète au plan politique sur la sollicitude par rapport au peuple. Le caractère 民 *min*, le peuple, désigne dans la Chine antique les masses gouvernées. Pour Confucius, le peuple occupe la place la plus importante dans son cœur<sup>165</sup>. Il considère que pour bien gouverner un pays, le gouvernant doit avoir cinq qualités :

L'homme de bien est capable d'être généreux sans gaspillage, de faire travailler le peuple sans susciter rancune, d'avoir des aspirations sans convoitise, d'être grand seigneur sans prendre de grands airs, d'être imposant sans être intimidant<sup>166</sup>.

Pour Mencius, le peuple a un statut plus important que celui de son gouvernant :

Le peuple est la partie la plus importante d'un État ; les esprits protecteurs de la terre et des grains viennent en deuxième lieu ; et le souverain, seulement en troisième lieu<sup>167</sup>.

Les gouvernants doivent donc obtenir le soutien du peuple afin de gouverner l'État. Comme le dit CHAO Cuo (200 av. J.-C.-154 av. J.-C.), lettré sous la dynastie Han :

J'entends que pendant la période des trois empereurs, les princes et les sujets soient sages. Ils discutent et délibèrent ensemble de stabiliser la terre sous le ciel

---

*Song du Sud*), Beijing, Renmin chubanshe, 2011, p. 274.

<sup>164</sup> YU Ronggen, 儒家法思想通论 *Rujia fa sixiang tonglun* (La pensée confucéenne sur le 法 *fa*), *op. cit.*, p. 131-154.

<sup>165</sup> *Ibid.*, p. 227.

<sup>166</sup> 论语 *Entretiens de Confucius*, Paroles de Yao : « 君子费而不惠, 劳而不怨, 欲而不贪, 泰而不骄, 威而不猛 *Junzi fei er bu hui, lao er bu yuan, yu er bu tan, tai er bu jiao, wei er bu meng* ». Voir Anne CHENG, *Entretiens de Confucius*, *op. cit.*, p. 152.

<sup>167</sup> 孟子 *Livre de Mencius* : « 民为贵, 社稷次之, 君为轻 *Min wei gui, sheji ci zhi, jun wei qing* ». Traduction de Séraphin COUVREUR.

en prenant en considération 人情 *renqing*<sup>168</sup>.

Ici, 人情 *renqing* désigne le soutien du peuple accordé au souverain, et un souverain aimable, aimé par le peuple<sup>169</sup>. Cette caractéristique de 人情 *renqing* comme relation entre le peuple et le souverain est relevée aujourd'hui notamment par XÜ Zhangrun, professeur de droit à l'Université Tsinghua à Pékin. L'acception du peuple est un critère pour évaluer la qualité du droit. Un bon 法 *fa*, même s'il est simple avec très peu de dispositions, doit être conforme aux sentiments et besoins du peuple, c'est *renqing*<sup>170</sup>.

### C. Au plan social, 人情 *renqing* désigne les coutumes et les mœurs adoptés par le peuple

Pour plusieurs juristes, 人情 *renqing* désigne une valeur commune du peuple dans l'ordre social. Il s'agit de conscience collective, de psychologie sociale et d'expérience commune de l'homme obtenues de la vie quotidienne<sup>171</sup>. Dans ce domaine, 人情 *renqing* désigne les relations ordonnées entre les individus, les coutumes et les mœurs, ce que pense le peuple, l'opinion publique (民意 *minyì*).

CHEN Guyuan (1896-1981) apporte une précision à la fois sur la notion de coutume et sur le lien avec 人情 *renqing*.

La coutume n'est pas le résultat des comportements individuels, mais une manière à laquelle la plupart se conforment dans un groupe social, car elle relève

---

<sup>168</sup> 汉书 *Histoire de la dynastie Han, biographie de CHAO Cuo* : « 臣闻三王臣主俱贤, 故合谋相辅计安天下, 莫不本于人情 *Chen wen san wang chen zhu ju xian, ge he mou xiang fu ji an tianxia, mo bu ben yu renqing* ».

<sup>169</sup> Voir DENG Yong, 试论中华法系的核心文化精神及其历史运行 *Shilun zhonghua faxi de hexin wenhua jingshen ji qi lishi yunxing (Essai sur l'esprit central de la culture du 法 fa traditionnel chinois et son application dans l'histoire)*, Changchun, Jilin daxue, 2009, p. 73.

<sup>170</sup> YU Ronggen, «天理、国法、人情的冲突与整合——儒家之法的内在精神及现代法治传统资源 *Tianli, guofa, renqing de chongtu yu zhenghe—rujia zhi fa de neizai jingshen ji xiandai fazhi chuantong ziyuan (Conflit et fusion entre tianli, guofa, renqing – l'esprit de la pensée confucéenne sur le 法 fa et les sources traditionnelles de la gouvernance actuelle en s'appuyant sur le 法 fa)* », *Zhonghua wenhua luntan*, n° 4, 1998, p. 12-19 ;

XÜ Zhangrun, 说法 活法 立法 *Shuo fa, huo fa, li fa (Dire le fa, vivre le fa, élaborer le fa)*, Beijing, Tsinghua daxue chubanshe, 2004, p. 32.

<sup>171</sup> CUI Mingshi, 话语与叙事 : 文化视域下的情理法 *Huayu yu xushi : Wenhua shiyu xia de qing li fa (Discours et narration : qing-li-fa dans une perspective culturelle)*, Jilin daxue, 2010, p. 33.

du 人情 *renqing* (要必合乎人情 *yao bi he hu ren qing*) en d'autres termes de l'acceptation et de l'approbation du peuple<sup>172</sup>.

Pour ZHAI Xuewei, professeur de sociologie à l'Université de Nanjing, « 人情 *renqing* passe d'un concept psychologique à un concept sociologique<sup>173</sup> ». Par exemple, la piété filiale n'est pas un sentiment naturel de l'homme dès sa naissance, mais un sentiment acquis qui est encouragé par l'exigence de moralité et d'éthique. En conséquence, la piété filiale devient une valeur commune, acceptée et approuvée dans la société chinoise, c'est-à-dire une valeur sociale coutumière.

WANG Xigen, professeur de droit à l'Université de Wuhan, développe l'idée selon laquelle la société chinoise agricole est considérée comme composée d'hommes qui se connaissent bien (熟人社会 *shuren shehui*). Dans ce type de sociétés, plusieurs familles « vivent ensemble dans une même région, génération après génération ; elles bougent très peu et se connaissent<sup>174</sup> ». Dans ce contexte, 人情 *renqing* désigne « les relations entre les hommes en provenance des interactions sociales dans une région particulière<sup>175</sup> ». Aujourd'hui encore nous utilisons l'expression 风土人情 *fengtū renqing*, c'est-à-dire qu'à chaque région correspond des coutumes.

人情 *Renqing* recouvre donc diverses réalités : comment la traduire en un ou deux mots en français ? Elle fait référence à un lien entre au moins deux personnes, et elle peut être élargie à une région et même à toute la société. Il s'agit de relations humaines au sein de la vie sociale, où chacun tient sa place et joue son rôle ; ces relations sont reconnues comme des valeurs

---

<sup>172</sup> « 习惯不是某人的成品，而是多人的惯行；纵有创举在先，要必合乎人情，乃能蔚为风尚 *Xiguan bu shi mou ge ren de chengpin, ershi duoren de guanxing, zong you chuangu zai xian, yao bi he hu renqing, nai neng wei wei fengshang* ». Voir CHEN Guyuan, « 天理，国法，人情 *Tianli, guofa, renqing* (Principe céleste, lois du pays et valeurs sociales coutumières) », in FAN Zhongxin (dir.), 中华文化与中华法系：陈顾远法律史论集 *Zhonghua wenhua yu zhonghua faxi : CHEN Guyuan falü shi lunji* (La culture et le système du 法 *fa* traditionnel chinois : Recueil d'articles sur l'histoire des lois de CHEN Guyuan), Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2005, p. 276-277.

<sup>173</sup> ZHAI Xuewei, « 人情、面子与权力的再生产 *Renqing, mianzi yu quanli de zai shengchan* (Nouvelle production sur les notions de *renqing*, de face, et de pouvoir) », *Shehuixue yanjiu*, n° 5, 2004, p. 48-57.

<sup>174</sup> Voir FEI Xiaotong, 乡土中国 *Xiangtu zhongguo* (La campagne en Chine), Beijing, Sanlian shudian, 2013, p. 3.

<sup>175</sup> WANG Xigen, « 论情理法关系的理性定位 *Lun qing li fa guanxi de lixing dingwei* (Analyse rationnelle des relations au sein de la triade *qing-li-fa*) », *Henan shehui kexue*, n° 2, 2012, p. 28-32.

humaines et sociales, et communément acceptées. Parce que 人情 *renqing* comprend aussi une idée de sens et de sentiment, nous proposons de traduire 人情 *renqing* par « sens commun de valeurs humaines et sociales ».

## §2. Sens de 理 *li* ou 天理 *tianli*

理 *li*, dans la triade 情理法 *qing-li-fa*, est la notion qui a connu les évolutions les plus importantes. Elle est ici l'abréviation de 天理 *tianli* ; ce terme est composé du caractère 天 *tian*, qui peut être rapidement traduit par « ciel », et du caractère 理 *li* qui peut être rapidement traduit par « principe » ou « raison ». Mais, ici encore ce sont des notions qui remontent très loin dans l'histoire de la civilisation chinoise, qui ont marqué la culture, y compris la culture du 法 *fa* ; du fait de cette ancienneté et de leur importance, les sens de ces deux notions *tian* et *li* ont évolué. Nous étudierons d'abord la notion de 理 *li* (A), puis celle de 天 *tian* (B), puis celle de 天道 *tiandao* qui dans le temps précède la notion de 天理 *tianli* (C).

### A. Le caractère 理 *li* et son sens

*Sens du caractère 理 *li* dans la Chine pré-impériale : tailler le jade en suivant ses veines.* Selon le *Dictionnaire étymologique des caractères*, le caractère 理 *li* est composé avec le radical 玉 *yu*, écrit aussi 王, le jade. Au début, 理 *li* a un sens verbal. Le *Dictionnaire étymologique des caractères* précise : « 理, 治玉也 *Li, zhi yu ye* (理 *li*, c'est tailler le jade). Or, le jade est une pierre très dure qui peut être taillée seulement si on en suit les veines. Donc 理 *li* signifie au début « tailler le jade en suivant ses veines<sup>176</sup> ».

DUAN Yucai (1735-1815), un savant de la dynastie Qing, spécialiste du *Dictionnaire étymologique des caractères*, explique : pendant la période des Royaumes Combattants (476– 221 av. J.-C.), le peuple du royaume Zheng donne un nom au jade non encore taillé : le jade brut est appelé 璞 *pu*. 理 *Li*, c'est fendre et tailler le jade brut<sup>177</sup>.

---

<sup>176</sup> *Dictionnaire étymologique des caractères, op. cit.*, « 理, 治玉也 *li, zhi yu ye* ».

<sup>177</sup> « 郑人谓玉之未理者为璞, 是理为剖析也 *Zhengren yue yu zhi wei li zhe wei pu, shi li wei pouxi ye* ». Voir DUAN Yucai, *说文解字注 Shuowen jiezi zhu (Explication du Dictionnaire étymologique des caractères)*, *op. cit.*, p. 15-16.

A cette époque, le sens du caractère 理 *li* est donc simple ; il désigne quelque chose de concret : une action de l'homme dans le respect de ce qui est donné. Ce caractère figure très peu dans les classiques confucéens pré-impériaux. JIN Guantao, spécialiste de l'histoire et de la culture chinoise, professeur à l'Université Nationale de Taiwan, remarque que 理 *li* n'apparaît pas dans les Cinq Classiques de la tradition dont nous avons parlé au début de cette partie<sup>178</sup>. Le *Livre de Mencius* (Mencius naît vers 380-289 av. J.-C. et chemine à la suite de Confucius) le mentionne seulement sept fois<sup>179</sup>. Mais le caractère 理 *li* figure dans le *Livre de Xunzi* (313–238 av. J.-C.) ; il désigne alors principalement la règle et l'ordre, qui sont aussi les sens de 天道 *tiandao*<sup>180</sup> dont nous parlerons plus loin.

**Puis 理 *li* prend le sens de raison et vertu morale.** À la fin de la période des Royaumes Combattants (fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), le caractère 理 *li* commence à avoir un sens plus abstrait, et nominal : il désigne la raison et le bon sens dans le domaine moral. Par exemple, selon l'étude de JIN Guantao sur les *Annales des Printemps et des Automnes de Lü* (吕氏春秋 *lüshi chunqiu*) rédigées sous la direction de LÜ Buwei (291–235 av. J.-C.), ministre du royaume Qin, le caractère 理 *li* fait référence à la raison pour distinguer le vrai (en rapport à la morale) et le faux (qui ne respecte pas la morale) : « 理也者，是非之宗也 *li ye zhe, shi fei zhi zong ye* »<sup>181</sup>.

A partir de la dynastie Han (206 av. J.-C. – 220 apr. J.-C.), le caractère 理 *li* est utilisé fréquemment dans les livres confucéens. Par exemple, dans l'ouvrage *Profusion de rosée sur les Printemps et Automnes* (春秋繁露 *chunqiu fanlu*), DONG Zhongshu (192–104 av. J.-C.) mentionne soixante-dix-huit fois ce caractère avec le sens de raison ou vertu morale. M. GE Zhaoguang, spécialiste de l'histoire chinoise et professeur à l'Université Fudan de Shanghai, explique ces récurrences :

La pensée confucéenne a envie de devenir l'idéologie de toute la nation, et d'occuper un statut suprême parmi toutes les doctrines dans un contexte avec des

---

<sup>178</sup> JIN Guantao, LIU Qingfeng, 观念史研究 *Guannian shi yanjiu* (Étude sur l'histoire de la pensée), Beijing, Falü chubanshe, 2009, p. 37.

<sup>179</sup> *Ibid.*

<sup>180</sup> *Ibid.*

<sup>181</sup> *Ibid.*

changements impétueux ; elle doit établir un grand système comprenant des fondements raisonnables, des théories universelles, des connaissances systématiques, et des stratégies politiques applicables, afin d'ordonner et de guider l'ordre social<sup>182</sup>.

## B. Le caractère 天 *tian* et son sens

Le *Dictionnaire étymologiques des caractères* définit le sens général du caractère 天 *tian* comme « le sommet, la tête, qui est tout en haut, au-dessus duquel il n'y a rien » (巔也, 至高无上 *Dian ye, zhi gao wu shang*)<sup>183</sup>. En réalité, le Ciel pour les anciens Chinois a un sens particulier. Ce n'est pas d'abord le ciel naturel et c'est pourquoi nous mettons une majuscule à Ciel. À l'époque légendaire (2900– 2205 av. J.-C.), la divinité est appelée Ciel : le Ciel domine toute la nature et l'homme. Ainsi, le Ciel est imaginé comme un autre espace par rapport au monde humain<sup>184</sup>.

Puis sous les Shang (1766–1122 av. J.-C.), 天 *tian* désigne le souverain céleste, le souverain d'en haut : 上帝 *shangdi*. C'est une divinité suprême, personnalisée. A propos de la dynastie suivante, la dynastie Zhou vers l'an mille avant notre ère, la sinologue Anne CHENG écrit :

Par-delà la légende, l'ordre Zhou paraît fondé sur les trois piliers que sont la royauté, le principe de transmission héréditaire des fonctions et des titres, et la puissance unifiante d'un système religieux centré sur le roi et la divinité à laquelle il se réfère, le Ciel (天 *tian*). Le roi est le Fils du Ciel (天子 *Tianzi*). Il reçoit le mandat du Ciel. Mais le Ciel n'est plus comme sous les Xia [ou les Shang] une divinité suprême ; **c'est l'instance normative des processus cosmiques et, parallèlement, des comportements humains**<sup>185</sup>.

La dynastie Zhou est très longue puisqu'elle dure environ huit cent soixante ans. A la fin de la dynastie, au moment de son déclin, le Ciel est évoqué par beaucoup de penseurs. Il se

---

<sup>182</sup> GE Zhaoguang, 中国思想史 *Zhongguo sixiang shi (Histoire de la pensée chinoise)*, Shanghai, Fudan daxue chubanshe, 2005, p. 258.

<sup>183</sup> *Dictionnaire étymologique des caractères, op.cit.* : « 巔也, 至高无上 *Dian ye, zhi gao wu shang* ».

<sup>184</sup> Voir GUO Chengwei, MENG Qingchao, « 论 “天道” 观对中国传统法律的影响 *Lun 'tiandao' guan dui zhongguo chuantong falü de yingxiang* (De l'influence de l'idée de 'voie céleste' sur le 法 *fa* traditionnel chinois) », *Zhengfa luntan*, n° 5, 2003, p. 181-189.

<sup>185</sup> CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise, op. cit.*, p. 48 (édition de 2014). C'est nous qui soulignons.

confond avec la notion de 道 *dao* dont nous parlerons plus loin.

Quant à Confucius (551– 479 av. J.-C.), il considère que le Ciel domine toute la nature. Il dit : « Le Ciel lui-même parle-t-il jamais ? Les quatre saisons se succèdent, les cent créatures prolifèrent : qu'est-il besoin au Ciel de parler ?<sup>186</sup> » ; « quand on a offensé le Ciel, à quoi bon prier encore ?<sup>187</sup> ». Il considère lui aussi avoir reçu un mandat directement du Ciel pour hériter de la tradition civilisée de la dynastie Zhou : « C'est le Ciel qui a fait naître en moi la force de la Vertu<sup>188</sup> ».

Cependant, bien que Confucius reconnaisse la position suprême du Ciel, il s'intéresse peu à la question de savoir si le Ciel détermine toutes les actions humaines ; c'est pourquoi on dit que la pensée confucéenne est une philosophie de l'homme et non du Ciel<sup>189</sup>.

Plus de vingt siècles plus tard, FENG Youlan (1895-1990), philosophe chinois particulièrement connu, considère que 天 *tian* désigne : le ciel naturel (物质) ; le ciel personnalisé, dieu ou la divinité qui contrôle ou domine tout (主宰) ; le destin (命运) ; le fonctionnement naturel (自然之运行) et le principe suprême (义理)<sup>190</sup>.

Toujours au XXe siècle (1999), le professeur de droit FAN Zhongxin rappelle les quatre sens traditionnellement attribués à 天 *tian*. Il s'agit d'abord du ciel naturel (自然之天) ; du ciel personnalisé, dieu ou la divinité qui contrôle ou domine tout (神灵主宰). A une certaine époque, 天 *tian*, c'est 道理之天, c'est-à-dire la manifestation (reflet) de la beauté, de la bonté, de la vérité absolue du cosmos (宇宙间绝对真理, 善和美的体现). Enfin, 天 *tian*

---

<sup>186</sup> « 天何言哉？四时行焉，百物生焉。天何言哉？ *Tian he yan zai ? Si shi xing yan, bai wu sheng yan. Tian he yan zai ?* ». Traduction de Anne CHENG, *Entretiens de Confucius, op. cit.*, p. 138.

<sup>187</sup> « 获罪于天，无所祷也 *Huo zui yu tian, wu suo dao ye* ». Traduction de Anne CHENG, *Entretiens de Confucius, op. cit.*, p. 41.

<sup>188</sup> « 天生德于予 *Tian sheng de yu yu* ». Traduction de Anne CHENG, *Entretiens de Confucius, op. cit.*, p. 65.

<sup>189</sup> Anne CHENG, *Entretiens de Confucius, op. cit.*, p. 74, citation 1.

<sup>190</sup> « 曰物质之天，即与地相对之天。曰主宰之天，即所谓皇天上帝，有人格的天、帝。曰命运之天，乃指人生中吾人所无可奈何者[...]。曰自然之天，乃指自然之运行[...]。曰义理之天，乃谓宇宙之最高原理[...]。 *Yue wuzhi zhi tian, ji yu di xiangdui zhi tian. Yue zhizai zhi tian, ji suowei huangtian shangdi, you renga de tian, di. Yue mingyun zhi tian, nai zhi rensheng Zhong wu ren suo zukenaihe zhe [...]. Yue ziran zhi tian, nai zhi ziran zhi yunxing [...]. Yue yi li zhi tian, nai wei yuzhou zhi zuigao yuanli [...]* ». Voir FENG Youlan, *中国哲学史 Zhongguo zhexue shi (Histoire de la philosophie chinoise)*, Beijing, Shangwu yinshuguan, 2011, p. 55.

c'est le royaume céleste (天国<sup>191</sup>).

Pour récapituler tous ces sens, nous pouvons reprendre les définitions données en français par le *Grand Dictionnaire Ricci de la langue chinoise* : 天 *tian* « est la puissance suprême, au-dessus des hommes, qui ordonne, accorde et retire, récompense et punit, donne aux êtres la vie et leur nature. Il voit tout et entend tout<sup>192</sup> ».

### C. Les notions de 天道 *tiandao* et 天理 *tianli*

En réalité, avant d'être associé à 理 *li* pour former l'expression qui nous intéresse (天理 *tianli*), deuxième élément de la triade *qing-li-fa*, 天 *tian* est associé à *dao* : 天道 *tiandao*. La notion abstraite 理 *li* va en effet apparaître plus tardivement que 道 *dao*.

道 *dao* est une notion aussi fondamentale que complexe. Elle peut signifier « voie », « méthode », « principe », « ordre universel ». 道 *Dao* peut aussi être l'équivalent de 天 *tian*, Ciel. Dans la pensée chinoise en effet, la distinction à faire est entre ce qui relève de l'homme et ce qui relève du Ciel ou du *dao*. Et dans ce contexte, Ciel ou *dao* sont à rapprocher de ce qui relève de la nature.

#### 1. 天道 *Tiandao*, la « voie céleste », ou « loi céleste », ou « principe du ciel »

**Sens originel de 天道 *tiandao* : loi des phénomènes naturels.** Pendant la période des Printemps et Automnes (722 – 481 av. J.C.), 天道 *tiandao* désigne les phénomènes naturels correspondant au principe de continuité au centre d'un univers en changement perpétuel : la loi concernant l'alternance du jour et de la nuit, et des saisons<sup>193</sup>. C'est le sens originel de la notion 天道 *tiandao* qui influence les penseurs postérieurs. Alors qu'il commente les *Annales des*

---

<sup>191</sup> « “天” 是什么？在中国传统哲学中，“天” 有多重含义自然之天、神灵主宰之天、道理之天、天国<sup>191</sup>之天。Ziran zhi tian, shenling zhuzai zhi tian, daoli zhi tian, tianguo zhi tian ». Voit FAN Zhongxin, « 中国传统法律文化的哲学基础 *Zhongguo chuantong falü wenhua de zhexue jichu* (Bases philosophiques de la culture juridique chinoise traditionnelle), *Xiandai faxue*, n° 2, 1999, p. 27-34.

<sup>192</sup> *Grand Dictionnaire Ricci de la langue chinoise, op. cit.*, caractère 10917.

<sup>193</sup> DENG Yong, 试论中华法系的核心文化精神及其历史运行 *Shilun zhonghua faxi de hexin wenhua jingshen jiqi lishi yunxing* (Essai sur l'esprit central de la culture du 法 *fa* traditionnel chinois et son application historique), *op. cit.*, p. 46.

*Printemps et Automnes*, DONG Zhongshu (179 – 104 av. J.-C.), grand lettré-fonctionnaire confucéen sous la dynastie Han et dont nous avons déjà parlé, écrit :

Selon la voie céleste [ou voie du ciel], le réchauffement printanier correspond à la naissance des êtres ; la chaleur de l'été entraîne leur croissance ; le refroidissement en automne accompagne la sévérité du changement ; le froid de l'hiver conduit à une mise en réserve<sup>194</sup>.

**Extension du sens de 天道 tiandao aux comportements de l'homme.** En observant 天道 tiandao, la voie céleste, les penseurs chinois du Ve siècle av. J.-C. se rendent compte qu'il existe une voie de l'homme qui doit imiter et respecter la voie céleste. Comme le dit Zhuangzi (environ 369– 286 av. J. -C.) :

Il existe une voie céleste et une voie de l'homme. La voie céleste n'agit pas mais elle est respectable ; la voie de l'homme agit et elle est fatiguée [parce qu'elle fait tout]<sup>195</sup>.

En prenant des comparaisons, les penseurs chinois expliquent que la voie céleste peut guider les activités humaines. Par exemple Laozi, fondateur de l'Ecole taoïste, remarque :

La voie céleste agit (à l'égard des hommes) comme l'archer qui bande son arc pour viser la cible et ajuster la hauteur, abaisse ce qui est élevé, et élève ce qui est abaissé, diminue le plus et augmente le moins. Il ôte à ceux qui ont en abondance, et ajoute à ceux qui manquent<sup>196</sup>.

DONG Zhongshu considère pour sa part que le pouvoir impérial est conféré par la voie céleste, et la voie céleste guide l'empereur pour gouverner le pays et le peuple :

---

<sup>194</sup> DONG Zhongshu, 春秋繁露·四时之副 *Chun qiu fan lu (Profusion de rosée sur les Printemps et Automnes)*, Chapitre sur les correspondances associées aux quatre saisons : «天之道，春暖以生，夏暑以养，秋清以杀，冬寒以藏。 *Tian zhi dao, chun nuan yi sheng, xia shu yi yang, qiu qing yi sha, dong han yi cang* ».

<sup>195</sup> 荀子 *Zhuangzi*, chapitre Zaiyou : « 有天道，有人道。无为而尊者，天道也；有为而累者，人道也。 *You tiandao, you rendao. Wu wei er zun zhe, tiandao ye ; you wei er lei zhe, rendao ye* ».

<sup>196</sup> 老子 Laozi, 道德经 *Daode jing* (Livre de la voie et de la vertu), Chapitre 77 : « 天之道，其犹张弓与，高者抑之，下者举之，有余者损之，不足者补之；天之道损有余而补不足。 *Tian zhi dao, qi you zhang gong yu, gao zhe yi zhi, xia zhe ju zhi, you yu zhe sun zhi, bu zu zhe bu zhi ; tian zhi dao sun you yu er bu bu zu* ». Traduction (modifiée) de Léon WIEGER, *Les pères du système taoïste : LAO-TZEU*, Paris, Cathasia, 1950, première édition en 1913, p. 518.

Le Ciel, ancêtre de toute chose, contient tout et il n'y a pas d'exception ; il crée le soleil, la lune, le vent, la pluie pour harmoniser tout, et il utilise le *yin*, le *yang*, le froid et le chaud pour former tout. Donc, le Sage imite le Ciel et établit le *Dao* [la voie], il aime de façon désintéressée tout le peuple ; il pratique la bienveillance pour traiter aimablement et généreusement le peuple, et il élabore les rites pour guider le peuple<sup>197</sup>.

## 2. L'évolution de 天道 *tiandao* vers 天理 *tianli*

**Les néo-confucianistes, l'école du principe (理 *li*).** Dans la Chine des Song (960 – 1279), les frères CHENG, CHENG Hao et son frère cadet CHENG Yi, sont des penseurs du renouveau confucéen : ce sont des néo-confucianistes. Mais ils s'attachent à la pensée de Confucius telle qu'on peut la lire dans les *Entretiens*, et non pas telle qu'elle a été réécrite plus tard sous les Han. Ils explicitent le 道 *dao*, et ils développent une nouvelle théorie autour de la notion de 理 *li* : le 理 *li* comme « principe », donnant naissance à ce qui a été appelé l'école du principe. Nous devons la mentionner, bien que ce soit un domaine philosophique compliqué, parce que 理 *li* a quelque chose de normatif.

**L'assimilation entre 天道 *tiandao*, *dao* du Ciel (voie céleste), et 理 *li*, le principe qui devient alors 天理 *tianli* (le principe du Ciel).** Les frères CHENG considèrent en effet qu'il y a une sorte d'assimilation entre 天道 *tiandao* (littéralement le Dao du Ciel), et 理 *li*, le principe universel :

Le Ciel, c'est le principe. [...] Qu'est-ce que le *Dao* du Ciel ? Rien d'autre que le Principe (理 *li*). Le Principe, c'est tout simplement le *Dao* du Ciel<sup>198</sup>.

Désormais 天理 *tianli* remplace progressivement le concept de voie céleste 天道 *tiandao*.

---

<sup>197</sup> 汉书 *Hanshu, Annales de la dynastie Han*, biographie de DONG Zhongshu : « 天者，群物之祖也，故覆包涵而无所殊，建日月等于以和之，经阴阳寒暑以成之。故圣人法天而立道，亦溥爱而亡私，布德施仁以厚之，设谊立礼以导之。 *Tian zhe, qun wu zhi zu ye. Gu fu bao han er wu suo shu, jian ri yue feng yu yi he zhi, jing yin yang han shu yi cheng zhi. Gu shengren fa tian er li fao, yi pu ai er wu si, bu de shi ren yi hou zhi, she yi li li yi dao zhi* ».

<sup>198</sup> CHENG Hao, CHENG Yi, 河南程氏遗书·二先生语二上 *Henan chengshi yishu, er xiansheng yu er shang (Œuvres posthumes des frères CHENG)*, Citation des frères CHENG, onzième partie : « 天者，理也。[...] 天道如何？只是理，理便是天道也 *Tian zhe, li ye [...] Tiandao ruhe ? Zhishi li, li bianshi tiandao ye* ».

Pour les néo-confucianistes, 天理 *tianli* devient un concept abstrait : il est l'origine de tout<sup>199</sup> ; C'est aussi le critère suprême afin d'apprécier le vrai et le faux, le bon et le mauvais<sup>200</sup>.

Avec le développement de l'école du principe, 天理 *tianli*, le principe céleste, devient progressivement le principe qui est respecté universellement par la société humaine. Selon CHENG Yi, le principe émane du Ciel mais il ne possède pas de caractère divin : « Le principe universel, qui n'est autre que le principe de l'homme, apparaît aussi clairement et distinctement qu'une route plane<sup>201</sup> ». Comme le considère WANG Hui, professeur d'histoire et de littérature, directeur de l'Institut des Sciences humaines et sociales de l'Université Tsinghua :

L'École du principe abandonne les caractéristiques divines du Ciel qui figurent dans les ouvrages confucéens, notamment le Ciel qui est personnalisé dans l'union du Ciel et de l'homme (天人合一 *tian ren he yi*) sous la dynastie Han. Pour l'École du principe, 理 *li* exprime l'ordre intrinsèque du ciel, certain et objectif, il n'est jamais changé par le changement de la volonté subjective. Cet ordre intrinsèque du ciel constitue le cosmos, le standard de toutes les choses et l'origine de la morale<sup>202</sup>.

Selon WANG Xigen, professeur de droit à l'Université de Wuhan, 天理 *tianli* est « un principe universellement respecté par tout le monde, sans distinction de pays ni de race<sup>203</sup> ». 天理 *tianli* est donc universel.

---

<sup>199</sup> « 万物皆只是一个天理 *Wan wu jie zhishi yige tianli* » ; « 万事皆出于理 *Wan shi jie chu yu li*. » *Ibid.*

<sup>200</sup> DENG Yong, 试论中华法系的核心文化精神及其历史运行 *Shilun zhonghua faxi de hexin wenhua jingshen jiqi lishi yunxing* (Essai sur l'esprit central de la culture du 法 *fa* traditionnel chinois et son application dans l'histoire), *op. cit.*, p. 46.

<sup>201</sup> CHENG Hao, CHENG Yi, 河南程氏遗书·二先生语二上 *Henan chengshi yishu, er xiansheng yu er shang* (*Œuvres posthumes des frères CHENG*), Citation des frères CHENG, quatrième partie : « 理只是人理, 甚分明, 如一条平坦的道路 *Li zhi shi renli, shen fenming, ru yi tiao pingtan de daolu* ».

<sup>202</sup> « 理学扬弃的主要是集中在儒家经典中的天的主宰性因素, 尤其是体现在汉代天人学说中的主宰性的和带有人格特点的天;天所内含的一种内在约束性秩序是客观的, 确定的, 不因主观意志改变而改变, 构成了宇宙的本体、万物的标准和道德的起源。 *Lixue yangqi de zhuyao shi jizhong zai rujia jingdian zhong de tian de zhuzhaxing yinsu, youqi shi tixian zai handai tianren xueshuo zhong de zhuzhaxing de he daiyou renga tedian de tian ; tian suo neihan de yizhong neizai yueshuxing zhixu shi keguan de, queding de, bu yin zhuguan yizhi gaibian er gaibian, goucheng le yuzhou de bentu, wanwu de biaoqun he daode de qiyuan* ». Voir WANG Hui, 现代中国思想的兴起 *Xiandai zhongguo sixiang de xingqi* (*Naissance de la pensée chinoise moderne*), Beijing, Sanlian shudian, 2008, p. 119-120.

<sup>203</sup> WANG Xigen, « 论情理法关系的理性定位 *Lun qing li fa guanxi de lixing dingwei* (*Analyse rationnelle des relations au sein de la triade qing-li-fa*) », *op. cit.*, p. 28-32.

**Prenant en compte toutes ces caractéristiques, nous avons choisi de traduire 天理 *tianli* par principes célestes.** Nous avons hésité avec principes universels.

天理 *Tianli appliqué dans le domaine (juridique) du 法 fa*. Plusieurs juristes expliquent que jusqu'au milieu du XIXe siècle 天理 *tianli* est un critère pour apprécier le 法 *fa*. Par exemple, JIN Guantao considère que 天理 *tianli* a le sens de légitime (合法性 *hefaxing*), d'une norme que tout le monde doit donc respecter :

A l'époque des Printemps et Automnes, le caractère 理 *li* était déjà utilisé afin d'apprécier la légitimité des comportements et des opinions dans la société. Dès la naissance de l'Ecole du principe sous la dynastie Song, le concept *li (tianli)* était considéré comme le fondement suprême de la légitimité qui traverse le cosmos, l'ordre social et la morale humaine, il est le critère de la rationalité de la culture et le fondement de la légitimité du pouvoir politique<sup>204</sup>.

Selon CHEN Chaobi, spécialiste de droit comparé, le 法 *fa* de la Chine traditionnelle se caractérise comme un 法 *fa* non divin, mais basé sur 天理 *tianli* qui est le fondement suprême pour la législation et la justice<sup>205</sup>.

YU Ronggen considère que dans la conscience des anciens Chinois, 法 *fa* est issu de 天理 *tianli* qui est le fondement suprême du 法 *fa*, un critère pour apprécier le 法 *fa* du pays<sup>206</sup>.

CHEN Guyuan (1896-1981), spécialiste de l'histoire du 法 *fa* chinois, considère que 天理 *tianli* est un critère tenu universellement et éternellement en réserve dans la nature humaine, n'est jamais influencé par les amitiés ou les préjugés personnels. Personne ne le change ni le

---

<sup>204</sup> JIN Guantao, LIU Qingfeng, « 天理、公理和真理——中国文化合理性论证及正当性标准的思想史研究 *Tianli, gongli he zhenli – Zhongguo wenhua helixing lunzheng ji zhengdangxing biao zhun de sixiangshi yanjiu* (Principe céleste, principe commun et vérité – Étude sur l'histoire de la pensée concernant la démonstration de rationalité et le critère de légitimité de la culture chinoise) », *Zhongguo wenhua yanjiusuo xuebao*, n° 10, 2001, p. 423-462.

<sup>205</sup> CHEN Chaobi, « 中华法系特点初探 *Zhonghua faxi tedian chutan* (Les caractéristiques de la tradition chinoise du 法 *fa*) », *Faxue yanjiu*, n° 1, 1980, p. 48-53.

<sup>206</sup> YU Ronggen, « 天理、国法、人情的冲突与整合——儒家之法的内在精神及现代法治传统资源 *Tianli, guofa, renqing de chongtu yu zhenghe – rujia zhi fa de neizai jingshen ji xiandai fazhi chuantong ziyuan* (Conflit et fusion entre *tianli, guofa, renqing* – l'esprit de la pensée confucéenne sur le 法 *fa* et les sources traditionnelles de la gouvernance actuelle en s'appuyant sur le 法 *fa*) », *op. cit.*, p. 12-19.

déforme<sup>207</sup>.

Il faut expliquer ici que lorsque 天理 *tianli* est abrégé et qu'on garde seulement le deuxième caractère, 理 *li*, celui-ci contient les caractéristiques de l'expression complète. 理 *li* est universel et suprême, il représente la légitimité et la rationalité qui sont acceptées et respectées par tout le monde, y compris lorsque ce n'est pas écrit explicitement dans les lois. C'est l'esprit qui préside à toute loi.

**理 *Li* peut être utilisé directement comme fondement des jugements.** 理 *Li* est en effet parfois utilisé comme source directe d'une décision judiciaire<sup>208</sup>. Par exemple dans le Code pénal des Tang (唐律疏议 *tang lü shu yi*), le chapitre sur les affaires diverses (杂律 *za lü*) précise que les dispositions des lois et des ordonnances ne contiennent pas toutes les affaires qui peuvent un jour se présenter. Dans le cas où il n'y a aucune disposition applicable, si le coupable viole ce que le principe commun universel (理 *li*) interdit, il sera frappé de quarante coups avec une latte de bambou ; si selon le principe universel la circonstance est grave, il sera frappé de quatre-vingt coups avec une canne<sup>209</sup>.

### **Conclusion du chapitre 1**

Nous sommes partis des premières traces du caractère 法 *fa*, d'abord écrit sous une graphie complexe 灋 *fa*, et avons suivi l'évolution de la graphie et du sens de 法 *fa*. Puisque c'est le caractère utilisé pour traduire la notion occidentale de droit, il fallait faire le point sur

---

<sup>207</sup> « 普遍地永恒地蕴藏在人性之中，不受个人或少数人下意识的私情或偏见影响，为无人可以改变可以歪曲的准则。 » Voir CHEN Guyuan, « 天理，国法，人情 *Tianli, guofa, renqing* (Principes célestes, lois du pays et sens commun de valeurs humaines et sociales) », in FAN Zhongxin (dir.), 中华文化与中华法系：陈顾远法律史论集 *Zhonghua wenhua yu zhonghua faxi : CHEN Guyuan falüshi lunji (La culture et le système du 法 fa traditionnel chinois : Recueil d'articles sur l'histoire des lois de CHEN Guyuan)*, op. cit., p. 280.

<sup>208</sup> LIANG Zhiping, 寻求自然秩序中的和谐——中国传统法律文化研究 *Xunqiu ziran zhixü zhong de hexie – Zhongguo chuantong falü wenhua yanjiu (Chercher l'harmonie dans l'ordre naturel – Étude sur la culture juridique traditionnelle de la Chine)*, op. cit., p. 212.

<sup>209</sup> 唐律疏议 *tang lü shu yi (Code des Tang)*, Chapitre sur les affaires diverses : « 诸不应得为而为之者，笞四十；事理重者，杖八十。 *Zhu bu ying de wei er wei zhi zhe, chi sishi ; shi li zhong zhe, zhang bashi* ». Cité par LIANG Zhiping, *Ibid.*, p. 211.

toutes les facettes de ce caractère particulièrement ancien et enraciné dans la civilisation chinoise.

Sur la base des études des historiens du 法 *fa* chinois, nous avons conclu que 刑 *xing*, le châtement ou la peine, est le noyau du 法 *fa* traditionnel chinois. Et nous avons traduit 法 *fa*, suivant les périodes et selon le contexte par peines et châtements ou par loi pénale.

Puis nous avons recherché le sens des autres caractères de la triade 情理法 *qing-li-fa*. La notion de 人情 *renqing* naît dans un monde chinois marqué par la vertu et les relations sociales. Elle concerne l'homme, la société, la politique ; elle relève d'une expérience commune, d'un ressenti commun. Nous l'avons traduite par « sens commun de valeurs humaines et sociales ».

La notion de 天理 *tianli* apparaît plus tardivement, dans la Chine des Song (960 – 1279) lorsqu'il y a une assimilation entre 天道 *tiandao*, *dao* du Ciel (voie céleste), et 理 *li*, auquel les néo-confucianistes donnent le sens de principe universel. Pour DONG Zhongshu (192–104 av. J.-C.), disciple plus proche de Confucius, 理 *li* avait le sens de raison et vertu morale. Nous avons traduit 天理 *tianli* par principes célestes.

Si nous mettons en perspective 天理 *tianli* (principes célestes) et 人情 *renqing* (sens commun de valeurs humaines et sociales), il apparaît que 天理 *tianli* a une dimension universelle, commune, lorsque 人情 *renqing* correspond à une application particulière : c'est une mise en relation d'hommes d'une même communauté sociale, qu'il s'agisse du clan, du village, d'une région, d'un empire ou d'un Parti-Etat.

Ces deux notions 情 *qing* et 理 *li* sont souvent associées, et cela est vrai aujourd'hui encore. Ce sont des valeurs. Elles sont de l'ordre du beau, du vrai, du bien, du raisonnable, du légitime. Nous avons relevé en outre que ces valeurs sont normatives. Associées au 法 *fa*, elles forment une triade, la triade 情理法 *qing-li-fa*, dont nous allons montrer maintenant qu'elle récapitule la culture juridique chinoise, le 法 *fa* traditionnel chinois.

## Chapitre 2. La triade 情理法 *qing-li-fa*, enracinée dans la pensée chinoise, est appliquée par le juge

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un grand juriste chinois dont nous avons déjà parlé à propos de la réforme du 法 *fa* traditionnel et de l'introduction en Chine d'une terminologie juridique venue du Japon, SHEN Jiaben (1840-1913), réfléchit sur le 法 *fa* chinois à la lumière des droits étrangers. Et il remarque : « On ne peut pas parler de 法 *fa* en ignorant 情 *qing* et 理 *li* <sup>210</sup> ». Il est le premier à associer ainsi les trois notions. Il n'y a pas de recours à la loi pénale sans recours à 情理 *qingli*.

Dans le même sens, un autre juriste de la dynastie Qing, XUE Yunsheng (1820-1901), fait une remarque semblable à l'occasion de recherches sur les codes des dynasties Tang (618–907) et Ming (1368–1644). Il relève une disposition dans le code pénal des Tang dans laquelle il est précisé que les descendants ne sont pas obligés de prouver leurs ascendants, et il commente alors : « 天理 *tianli*, 国法 *guofa*, 人情 *renqing*, les trois référents sont appliqués, alors c'est une bonne loi avec une belle intention <sup>211</sup> ».

C'est ainsi que ces notions 天理 *tianli*, 国法 *guofa* et 人情 *renqing* ou sous une forme contractée 情理法 *qing-li-fa* ne sont pas séparables. Elles forment un tout, une triade. Et chacune d'entre elles contraint l'homme à adopter le « bon » comportement : celui qui est conforme au sens commun de valeurs humaines et sociales, aux principes célestes et à la loi pénale. Ce sont donc des notions normatives. Nous voudrions montrer maintenant comment la triade 情理法 *qing-li-fa* récapitule la culture juridique chinoise. Elle repose sur une vision de l'homme et du Ciel propre à la culture chinoise, ordonnée au gouvernement du pays (Section 1). En outre, ce sont les trois référents pour rendre la justice. Le juge y a recours : la triade est le fondement des décisions judiciaires dans la Chine impériale (Section 2).

---

<sup>210</sup> « 不能舍情理而别为法也 *bu neng she qingli er bie wei fa ye* ». Voir SHEN Jiaben, 历代刑法考 *Lidai xingfa kao (Recherches sur les lois pénales des différentes dynasties dans l'histoire)*, op. cit., p. 2240.

<sup>211</sup> « 天理、国法、人情三者俱备，盖良法美意也 *Tianli, guofa, renqing san zhe jubei, gai liang fa mei yi ye* ». Voir XUE Yunsheng (Qing), 唐明律合编 *Tang ming lü he bian (Recueil des lois des dynasties Tang et Ming)*, Beijing, Falü chubanshe, 1999, p. 789.

## **Section 1. La triade 情理法 *qing-li-fa* se fonde sur une vision de l'homme et du Ciel propre à la culture chinoise, ordonnée au gouvernement du pays**

Parmi les concepts des différentes écoles de pensée, trois ont toujours fait l'objet de débats : le Ciel, le souverain et le peuple. Ils correspondent aux trois environnements importants pour la vie : la nature, l'État, et la société. Et nous avons déjà relevé que la pensée chinoise est liée à la politique, dans le sens où tout est ordonné au gouvernement du pays. La pensée politique se fonde d'abord sur les relations entre le Ciel, le souverain, et le peuple (§1). Au sein de ces relations, 禮 *li* au sens de rites et 法 *fa* au sens de châtiments – tout comme autrefois 德 *de* (morale) et 刑 *xing* (châtiments)- fonctionnent comme deux rênes pour conduire et gouverner le pays (§2).

### **§1. La relation triangulaire entre le Ciel, le souverain, et le peuple, fondement de la triade 情理法 *qing-li-fa***

Selon la chronologie, la pensée chinoise distingue trois stades : au début, elle souligne la soumission à la Voie céleste, l'agir conformément au Ciel, en obéissant au Ciel (A) ; ensuite, elle prête attention à l'importance de l'homme (B) ; enfin, elle insiste sur l'interaction entre l'homme et le Ciel (C).

#### **A. La soumission à la Voie céleste : 顺天而为 *shun tian er wei***

À l'époque légendaire (2900–2205 av. J.-C.), les anciens Chinois croient qu'il existe une divinité suprême qu'ils appellent Ciel, et qui domine toute la nature et toute la société humaine : c'est l'ordonnateur de l'univers tout entier<sup>212</sup>. Dès la dynastie Xia (2205–1767 av. J.-C.), le Ciel est utilisé par le roi pour témoigner de la légitimité de son pouvoir<sup>213</sup> : « les Xia devaient avoir

---

<sup>212</sup> Voir WU Shuchen (dir.), 中国传统法律文化 *Zhongguo chuantong falü wenhua* (La culture du 法 *fa* traditionnel chinois), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 1994, p. 153 ;

GUO Jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.*, p. 41.

<sup>213</sup> Voir MA Xiaohong, LI Mingde, 中国古代法律的社会特征 *Zhongguo gudai falü de shehui tezheng* (Les caractéristiques sociales du 法 *fa* traditionnel chinois), Beijing, Zhonggong zhongyang

le mandat du ciel<sup>214</sup> ». C'est ainsi que le roi Qi de la dynastie Xia s'est qualifié de mandataire du Ciel pour lancer une expédition punitive :

La tribu *Youhu* ruine et outrage les cinq éléments ; elle rejette avec dédain les trois ministres importants de l'État. En conséquence le Ciel abroge son mandat et lui retire son pouvoir de gouverner la principauté. À présent je ne fais qu'exécuter avec respect la sentence prononcée par le Ciel contre lui.<sup>215</sup>

Sous la dynastie suivante des Shang (1766–1122 av. J.-C.), la divinité suprême est appelée 帝 *di*, ou 上帝 *shangdi*, « souverain d'en haut » ; elle commande à l'ensemble de la nature et impose aux hommes ses volontés<sup>216</sup>. Les souverains Shang considèrent qu'ils sont les descendants du souverain d'en haut : ils reçoivent leur pouvoir ou leur autorité de la divinité suprême (君权神授 *Jun quan shen shou*)<sup>217</sup>. Comme le rapport le *Classique des Poèmes* : « le Ciel fait descendre l'oiseau noir (玄鸟 *xuanniao*) qui donne naissance à la tribu Shang »<sup>218</sup>. Ici, l'oiseau mystérieux avec des plumes noires est considéré comme l'emblème de la tribu Shang.

Les souverains Shang, mandataires uniques (唯一的代理人 *weiyi de dailiren*) de la puissance du Ciel, ont pour mission de suivre la volonté du Ciel et de respecter les commandements du Ciel. Ils demandent des instructions au Ciel par la divination, pour toutes les affaires de l'État : les récoltes, l'issue de la guerre, la construction des villes, la nomination et la révocation des fonctionnaires, ainsi que pour les activités judiciaires. *Zhen* (贞), le devin,

---

dangxiao chubanshe, 1993, p. 128 ;

WU Shuchen (dir.), 中国传统法律文化 *Zhongguo chuantong falü wenhua* (La culture juridique traditionnelle chinoise), *op. cit.*, p. 154.

<sup>214</sup> 尚书·召诰 *Classique des Documents*, Décret du roi : « 有夏服从天命 *You xia fucong tianming* ». Traduction de Séraphin COUVREUR, *Les Annales de la Chine*, *op. cit.*, p. 168.

<sup>215</sup> 尚书·甘誓 *Classique des Documents*, Serment avant la guerre : « 有扈氏威侮五行，怠弃三正，天用剿绝其命。今予惟恭行天之罚 *Youhushi wei hui wuxing, daiqi sanzhen, tian yong jiao jue qi ming. Jin yu wei gong xing tian zhi fa* ». Traduction de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Les Annales de la Chine*, *op. cit.*, p. 54.

<sup>216</sup> Voir WU Shuchen (dir.), 中国传统法律文化 *Zhongguo chuantong falü wenhua* (La culture juridique traditionnelle chinoise), *op. cit.*, p. 153 ; ZHANG Yinlin, 中国史纲 *Zhongguo shigang* (Histoire de la Chine), Beijing, Shangwu yinshuguan, 2003, p. 9-10.

<sup>217</sup> Voir FAN Zhongxin, 中国法律传统的基本精神 *Zhongguo falü chuantong de jiben jingshen* (L'Esprit essentiel du fa traditionnel chinois), Jinan, Shandong renmin chubanshe, 2001, p. 16.

<sup>218</sup> 诗经·商颂 *Le Classique des Poèmes*, Odes sacrificielles des Shang : « 天命玄鸟，降而生商 *Tianming xuanniao, jiang er sheng shang* ».

pratique la divination et informe le souverain du résultat<sup>219</sup>. Les inscriptions sur carapaces de tortues rapportent les activités judiciaires en référés au Ciel. Ainsi, sous la dynastie Shang, le Ciel et les ancêtres dominant à la fois l'ordre naturel et social, ainsi que toutes les activités humaines. L'homme ne doit pas violer la volonté de la divinité suprême<sup>220</sup>.

## **B. Le souverain, homme de bien et pivot important liant le Ciel et le peuple**

A la fin du XI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, la dynastie Shang tombe et les Zhou (1046– 256 av. J.-C.) arrivent au pouvoir. En tirant la leçon de la chute des Shang, les souverains Zhou abandonnent le mode de gouvernement brutal qui se soumet à la volonté du Ciel et commence à prendre en considération la bonne qualité du souverain (1). Ce souci est un point important de la pensée de Confucius (2).

### **1. L'importance de la qualité du souverain**

*L'importance d'un souverain de bonne qualité qui lie le Ciel et le peuple.* A partir du XI<sup>e</sup>-Xe siècle, le souverain continue à exercer son pouvoir au nom du Ciel, mais le Ciel n'est plus impersonnel ; c'est une instance qui agit : la légitimité du pouvoir dans l'ordre social est toujours transmise par le Ciel. Cependant, le mandat céleste n'est plus réservé à certains clans, il est accordé à l'homme de bien seulement<sup>221</sup>. A cette époque, les anciens Chinois commencent à établir un lien entre la volonté du Ciel, le comportement du souverain et les réactions du

---

<sup>219</sup> Voir MA Xiaohong, LI Mingde, 中国古代法律的社会特征 *Zhongguo gudai falü de shehui tezheng* (Les caractéristiques sociales du 法 fa traditionnel chinois), *op. cit.*, p. 129 ;

WU Shuchen (dir.), 中国传统法律文化 *Zhongguo chuantong falü wenhua* (La culture juridique traditionnelle chinoise), *op. cit.*, p. 160 ;

LI Ming, « 周公法律思想述评 *Zhougong falü sixiang shuping* (Commentaire de la pensée sur le 法 fa du Duc Zhou) », in 法律史学研究 *Falü shixue yanjiu* (Recherches sur l'histoire du 法 fa), Beijing, Zhongguo fazhi chubanshe, 2004, p. 89-90.

<sup>220</sup> Voir GUO Jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 fa chinois), *op. cit.*, p. 42.

<sup>221</sup> Voir MA Xiaohong, LI Mingde, 中国古代法律的社会特征 *Zhongguo gudai falü de shehui tezheng* (Caractéristiques sociales du 法 fa traditionnel chinois), *op. cit.*, p. 130 ;

WU Shuchen (dir.), 中国传统法律文化 *Zhongguo chuantong falü wenhua* (Culture juridique traditionnelle chinoise), *op. cit.*, p. 171 ;

ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 fa chinois), *op. cit.*, p. 37.

peuple<sup>222</sup>.

**Premièrement, le souverain doit avoir un charisme qui satisfait la volonté du Ciel.** Selon le duc de Zhou (周公 *zhougong*), frère cadet du premier roi de la dynastie Zhou (周武王 *zhou wu wang*) et auteur présumé du *Classique des Rites*, pour devenir mandataire du Ciel, le souverain doit être vertueux et digne du Ciel (以德配天 *yi de pei tian*). Comme le rapporte le *Classique des Documents* :

Le Ciel n'a pas de favoris ; il ne favorise que la vertu. La faveur du peuple n'est pas invariable, il n'aime que les princes bienfaisants<sup>223</sup>.

**Deuxièmement, le souverain doit être soutenu par son peuple.** Par son charisme, le souverain des Zhou a pour mission de rendre un culte au Ciel (敬天 *jing tian*), aux ancêtres (敬宗 *jing zong*), et de protéger et prendre soin de son peuple (保民 *bao min*) ; en d'autres termes, il doit suivre la volonté du Ciel, respecter aussi la volonté des ancêtres, limiter son comportement et son désir, et manifester de la bonté envers son peuple<sup>224</sup>. Pour les souverains des Zhou, la volonté du peuple est en effet considérée comme aussi importante que celle du Ciel parce que le Ciel prend en compte la volonté du peuple. Le *Classique des Documents* précise :

Le Ciel va satisfaire ce que le peuple désire ;

Le Ciel voit ce que le peuple voit, le Ciel entend ce que le peuple entend<sup>225</sup>.

**Le gouvernement du pays et du peuple par la vertu.** Parce que les souverains Zhou soulignent l'importance de l'homme de bien, ils considèrent qu'un souverain vertueux doit gouverner son pays et son peuple de façon vertueuse ; ils préconisent l'importance de l'éducation morale, vertueuse, et la prudence dans l'application des châtiments (明德慎罰

---

<sup>222</sup> Voir GUO Jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du droit chinois)*, op. cit., p. 4.

<sup>223</sup> 尚书·蔡仲之命 *Classique des Documents*, Instructions données à CAI Zhong : « 皇天无亲，惟德是辅。民心无常，惟惠之怀。 *Huangtian wu qin, wei de shi fu. Minxin wu chang, wei hui zhi huai* ». Traduction de Séraphin COUVREUR, *Les Annales de la Chine*, op. cit., p. 198.

<sup>224</sup> Voir ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du droit chinois)*, op. cit., p. 37.

<sup>225</sup> 尚书·泰誓 *Classique des Documents*, serment de Tai : « 民之所欲，天必从之 *min zhi suo yu, tian bi cong zhi* » ; « 天视自我民视，天听自我民听 *Tian shi zi wo min shi, tian ting zi wo min ting* ». Traduction de Séraphin COUVREUR, *Les Annales de la Chine*, op. cit., p. 113 et 115.

*ming de shen fa*)<sup>226</sup>. Pour gouverner le peuple, une telle éducation est en effet plus utile et importante que les châtiments.

## 2. L'importance de la qualité du souverain dans les pensées de Confucius et Mencius

*La sagesse archaïque continuée et développée par Confucius et Mencius.* Nés vers la fin de la dynastie Zhou, Confucius et ses disciples reprennent et continuent la sagesse établie. Confucius souligne l'importance de l'homme de bien ou homme saint et de la Voie céleste. Séraphin COUVREUR, un des premiers traducteurs des ouvrages confucéens en français explique :

Dans la conduite de l'homme saint, tout, jusqu'aux moindres mouvements, est la claire manifestation du plus haut principe ; de même que le cours des saisons, la production des différents êtres, tout dans la nature est un écoulement de la Voie céleste<sup>227</sup>.

Confucius continue donc la pensée de la dynastie Zhou sur le souverain, mandataire céleste et Fils du Ciel :

La Voie règne sous le Ciel lorsque les cérémonies rituelles, la musique et les expéditions punitives sont dirigées par le Fils du Ciel en personne. La Voie ne règne plus si elles sont prises en mains par les vassaux<sup>228</sup>.

Confucius souligne aussi l'importance de la vertu pour le souverain :

Le souverain incarne-t-il la rectitude ? Nul n'est besoin de ses ordres pour que tout aille bien. Ne l'incarne-t-il pas ? il multiplierait les ordres qu'il ne serait point obéi<sup>229</sup>.

---

<sup>226</sup> Voir ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (*Histoire du 法 fa chinois*), *op. cit.*, p. 37.

<sup>227</sup> Voir *Les Entretiens de Confucius et ses Disciples*, Séraphin COUVREUR (trad.), Paris, Points, 2014, p. 169.

<sup>228</sup> 论语·季氏 *Les Entretiens*, Jishi : « 天下有道，则礼乐征伐自天子出；天下无道，则礼乐征伐自诸侯出。 *Tianxia you dao, ze liyue zhengfa zi tianzi chu ; tianxia wu dao, ze liyue zhengfa zi zhuhou chu* ». Traduction de Anne CHENG, *Entretiens de Confucius*, *op. cit.*, p. 129.

<sup>229</sup> 论语·子路 *Les Entretiens*, Dialogue avec Zilu : « 其身正，不令而行；其身不正，虽令不从。 *Qi shen zheng, bu ling er xing ; qi shen bu zheng, sui ling bu cong* ». Traduction de Anne CHENG,

Quant au statut du peuple, Confucius reprend ici aussi la pensée de la dynastie Zhou sur le statut fondamental du peuple (民本主义 *minbenzhuyi*). D'une part la volonté du Ciel devient la volonté du peuple, et d'autre part, pour obtenir l'empire, il faut attirer à soi le peuple.

De la même façon, Mencius, disciple de Confucius, souligne deux points : le rapport entre la volonté du Ciel et la volonté du peuple, et la nécessité de se concilier le peuple pour gouverner. Sur le premier point, il fait référence à la succession des empereurs et des dynasties à l'époque archaïque afin de montrer que la volonté du peuple est considérée comme celle du Ciel. Pour l'octroi du mandat céleste des empereurs Yao et Shun, il considère :

Yao ordonna à Shun de présider aux sacrifices, et tous les esprits agréèrent ses offrandes ; le Ciel manifesta ainsi qu'il acceptait. Yao lui ordonna d'administrer les affaires publiques ; les affaires furent bien réglées, et le peuple eut confiance en lui ; c'est ainsi que le peuple manifesta son acceptation. Le Ciel donna l'empire à Shun ; les hommes aussi le lui donnèrent. Comme je l'ai dit, l'empereur ne peut donner l'empire à personne [...] <sup>230</sup>.

Sur le second point, Mencius montre le lien entre le peuple que l'on a avec soi et le pouvoir. Mencius explique ainsi la chute de deux dynasties antiques Xia et Shang :

Les rois Jie et Zhou ont perdu la dignité impériale, parce qu'ils ont perdu leurs sujets. Ils ont perdu leurs sujets, parce qu'ils se sont aliéné les cœurs. Pour obtenir l'empire, il est une voie à suivre. Attirez à vous les peuple, et vous posséderez l'empire. Pour attirer les peuples, il est un moyen à employer. Gagnez l'affection des peuples, et ils seront à vous <sup>231</sup>.

---

*Entretiens de Confucius, op. cit., p. 104.*

<sup>230</sup> 孟子·万章上 *Œuvres de Mencius*, dialogue avec Wanzhang, première partie : « 使之主祭而百神享之，是天受之；使之主事而事治，百姓安之，是民受之也。天与之，人之之，故曰：天子不能以天下与人。 *Shi zhi zhu ji er baishen xiang zhi, shi tian shou zhi; shi zhi zhushi er shi zhi, baixing an zhi, shi min shou zhi ye. Tian yu ren, ren yu zhi, gu yue : tianzi bu meng yi tianxia yu ren* ». Traduction de Séraphin COUVREUR (modifiée).

<sup>231</sup> 孟子·离娄上 *Œuvres de Mencius*, dialogue avec Li Lou, première partie : « 桀纣之失天下也，失其民也。失其民者，失其心也。得天下有道，得其民，斯得天下矣；得其民有道，得其心，斯得民矣。 *Jie zhou zhi shi tianxia ye, shi qi min ye. Shi qi min zhe, shi qi xin ye. De tianxia youdao, de qi min, si de tianxia yi ; de qi mon youdao, de qi xin, si de min yi* ». Traduction de Séraphin COUVREUR.

### C. L'unité de l'ordre naturel et des activités humaines : 天人合一 *tian ren he yi*

À l'époque de la dynastie Han occidentale, DONG Zhongshu (179 – 104 av. J.-C.), grand penseur confucéen mais aussi ministre, développe une pensée qui fait autorité parce qu'à cette époque l'enseignement confucéen est considéré comme doctrine d'État. Il s'attache à la relation entre le Ciel et l'homme. Selon lui, il existe des interactions entre le Ciel et l'homme (天人感应 *tian ren ganying*) : le Ciel peut intervenir dans les affaires humaines, et les activités humaines peuvent influencer le Ciel.

DONG Zhongshu considère que l'autorité suprême du Ciel est renforcée : « le Ciel est l'ancêtre de toute chose (de tout, de tout l'univers), sans le Ciel, il n'y a rien<sup>232</sup> ». Il reprend lui aussi la pensée archaïque sur le mandat donné par le Ciel et considère que le pouvoir du souverain est attribué et maintenu par le Ciel :

Le Fils du Ciel est commandé par le Ciel, l'empire (ou l'État) est commandé par le Fils du Ciel<sup>233</sup>.

Ensuite, le souverain, Fils du Ciel, doit exercer son pouvoir de gouvernement conformément à l'ordre naturel, c'est à dire à la loi du Ciel, à la Voie céleste :

Selon la Voie céleste, le réchauffement du printemps correspond à la naissance des êtres ; la chaleur de l'été entraîne leur croissance ; le refroidissement de l'automne accompagne sa sévérité du changement ; le froid de l'hiver conduit à une mise en réserve. Le sage fait correspondre à l'ordre céleste tous les aspects de sa gouvernance : pour être en adéquation avec le réchauffement du printemps, il organise des réjouissances ; pour être accord avec la chaleur de l'été, il attribue des récompenses ; pour accompagner les frimas de l'automne, il impose des punitions ; pour être en harmonie avec le froid de l'hiver, il fait exécuter les châtiments corporels. Réjouissances, récompenses, punitions, et châtiments répondent au printemps, à l'été, à l'automne et à l'hiver ; chacune

---

<sup>232</sup> 春秋繁露·顺命 *Profusion de rosée sur les Printemps et Automnes*, Chapitre sur suivre le destin : « 天者万物之祖，万物非天不生。 *tian zhe wanwu zhi zu, wanwu fei tian bu sheng* ».

<sup>233</sup> 春秋繁露·为人者天 *Profusion de rosée sur les Printemps et Automnes*, Chapitre sur le Ciel crée l'homme : « 天子受命于天，天下受命于天子。 *Tianzi shou ming yu tian, tianxia shou ming yu tianzi* ».

de ces catégories est en concordance avec la saison concernée<sup>234</sup>.

Lorsque le souverain viole la loi du Ciel, il s'expose aux châtiments du Ciel. Les calamités naturelles sont considérées comme des châtiments du Ciel pour punir le souverain de sa brutalité :

Lorsque le souverain s'écarte de la Voie céleste, le Ciel lance des calamités naturelles pour l'informer ; s'il ne s'examine pas, le Ciel lance des événements anormaux pour l'avertir ; s'il ne se corrige pas, le Ciel fera disparaître son empire<sup>235</sup>.

## §2. 禮 *Li* (rites) et 法 *fa* (peines et châtimement), les deux rênes pour conduire et gouverner le pays

*Une remarque préliminaire sur la graphie des caractères 禮 *Li* et 法 *fa*.* 禮 *Li* et 法 *fa* sont des caractères particulièrement anciens, écrits pendant des siècles en graphie traditionnelle. Toutefois la graphie de 法 *fa* est uniformisée dans tout le pays et simplifiée plus tôt que celle de 禮 *Li*. A l'époque où les deux notions fonctionnent ensemble, le caractère 禮 *Li* n'est pas encore simplifié. C'est pourquoi nous écrivons 禮 *Li* en version traditionnelle et 法 *fa* en version simplifiée.

Nous avons montré combien la triade 情理法 *qing-li-fa* s'enracine dans la pensée et la culture chinoise, liée à la politique puisque ordonnée au gouvernement du pays. Nous voudrions maintenant montrer que la triade 情理法 *qing-li-fa* s'enracine en particulier dans

---

<sup>234</sup> 春秋繁露·四时之副 *Profusion de rosée sur les Printemps et Automnes*, Chapitre sur les correspondances associées aux quatre saisons : « 天之道，春暖以生，夏暑以养，秋清以杀，冬寒以藏。圣人副天之所行以为政，故以庆副暖而当春，以赏副暑而当夏，以罚副清而当秋，以刑副寒而当冬。庆罚赏刑与春夏秋冬，以类相应也，如合符。 *Tian zhi dao, chun nuan yi sheng, xia shu yi yang, qiu qing yi sha, dong han yi cang. Shengren fu tian zhi suo xing yi wei zheng, gu yi qing fu nuan er dang chun, yi shang fu shu er dang xia, yi fa fu qing er dang qiu, yi xing fu han er dang dong. Qing fa shang xing yu chun xia qiu dong, yi lei xiang ying ye, ru he fu* ». Trad. O. Beydon, *op. cit.*

<sup>235</sup> 汉书·董仲舒传 *Annales de la dynastie Han occidentale*, biographie de DONG Zhongshu : « 国家将有失道之败，而天乃先出灾害而谴告之，不知自省，又出怪异以警惧之，尚不知变，而伤败乃至。 *Guojia jiang you shidao zhi bai, er tian nai xian chu zaihai er qiangao zhi, bu zhi zixing, you chu guaiyi yi jingju zhi, shang bu zhi bian, er shangbai nai zhi* ».

la relation privilégiée entre 禮 *Li* et 法 *fa*, les rites et les châtements. Ce sont les deux outils, manipules, manettes, rênes que l'on tient dans chacune des deux mains pour conduire le pays, pour le gouverner.

Nous avons longuement retracé l'étymologie de 法 *fa*, au début de cette première partie, nous voyons maintenant celle de 禮 *Li*, et nous montrons l'importance de cette notion fondamentale dans la culture chinoise, et dans la culture juridique en particulier.

***Le sens et l'importance de 禮 li (rites), fondement de l'homme et de la société.*** Le caractère 禮 *li* (écrit sous la forme simplifiée 礼) est composé du radical 礻 *shi* sous sa forme simplifiée, avec le sens d'« esprit », « sacrifice », « autel divinatoire », et de 豊 aussi prononcé *li* qui renvoie à un vase sacrificiel utilisé comme objet de culte.

Dans l'antiquité, 禮 *li* désigne les activités rituelles. Plus précisément, le *Dictionnaire étymologique des caractères* explique : « Marche ou action. Ce qu'on fait pour servir les esprits et obtenir leurs faveurs<sup>236</sup> ». Cette définition rapproche 禮 *li* de 履 *lǚ*, dont le premier sens est de mettre les chaussures qui correspondent à la classe sociale lors des activités rituelles. Et inversement, par la suite, 履 *lǚ* prend le sens de rite, étalon de mesure (度量 *duliang*)<sup>237</sup>, d'acte qui convient<sup>238</sup>. Selon le *Dictionnaire étymologique des caractères*, 履 *lǚ* désigne « la base du pied ou ce sur quoi s'appuie le pied (足所依也 *zu suo yi ye*)<sup>239</sup> ». En associant 禮 *li* à 履 *lǚ*, les anciens Chinois montrent toute l'importance donnée à 禮 *li* qui, comme 履 *lǚ*, est « la base du pied ou ce sur quoi s'appuie le pied », c'est-à-dire le fondement de l'homme et de la société.

Environ vingt siècles plus tard, dans sa traduction du *Li Ki, Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*, Séraphin COUVREUR donne dans ses quelques pages d'introduction un grand nombre de sens pour le caractère 禮 *li* :

---

<sup>236</sup> *Dictionnaire étymologique des caractères, op. cit.* : « 履也。所以事神致福也。 *Lǚ ye, suo yi shi shen zhi fu ye* ».

<sup>237</sup> Voir JIANG Linchang, « 西周金文“履”字探源 *Xizhou jinwen lǚ zi tanyuan* (L'origine du caractère *lǚ* dans les caractères Jin sous la dynastie Zhou occidentale) », *Zhongguo wenhua yanjiu*, 1999, p. 43-46.

<sup>238</sup> Voir HONG Cha, LI Weiwei, « 金文中的“履”字及其演变发展 *Jinwen zhong de lǚ zi jiqi yanbian fazhan* (Le caractère *lǚ* dans les caractères Jin et son évolution) », *Bohai daxue xuebao*, 2002, p. 31-32.

<sup>239</sup> *Dictionnaire étymologique des caractères, op.cit.* : « 足所依也。 *Zu suo yi ye* ».

Rite religieux, cérémonie civile, bienséance, urbanité, politesse, courtoisie, honnêteté, respect, témoignage de respect, égards, convenance, décence, bonnes manières, bonne tenue, bonne conduite, observance, devoir, ordre social, loi sociale, loi morale, usage, coutumes, rituel, cérémonial, règle de conduite, règle concernant les relations sociales...<sup>240</sup>

Il n'est pas surprenant de lire tant de sens pour expliciter la notion 禮 *li* : nous l'avons déjà relevé, tel est souvent le cas des mots chinois dont le sens dépend à la fois de l'époque de son emploi et du contexte. En outre, rappelons que le *Li Ki, Traité des Rites*, rassemble des écrits des savants de l'époque Han, au début de notre ère, c'est-à-dire plusieurs siècles après l'apparition de la notion. Les sens ou nuances de la notion sont plus nombreux. C'est aussi pour cela qu'il est si difficile et douloureux de traduire une notion chinoise par un seul terme français. Traduire 禮 *li* en français par « rite » est particulièrement réducteur.

Le *Grand Dictionnaire Ricci de la langue chinoise* propose de la même façon plusieurs sens :

**1.** Rite ; cérémonie ; culte ; offrande (à une divinité). Rendre un culte à ; honorer ; vénérer. **2. a.** Bienséance ; politesse ; savoir-vivre ; civilité ; étiquette. **b.** Salut ; révérence. **3.** Cadeau ; présent. **4.** Banquet ; festin. **5.** (Philos. chin.) **a.** (anc.) Attitude et gestes faisant aux esprits l'hommage d'un cœur pur, afin d'en obtenir la faveur. **b.** Attitudes et gestes qui guident l'homme dans sa fidélité à la réalité naturelle. - Collectifs, les rites relient les hommes entre eux ; ils les mettent en harmonie avec les mouvements de la vie, leurs modèles, et les incitent ainsi à une conduite juste et au développement de leur sens moral. La musique (乐 *yüe*) accompagne les rites en favorisant la communion, dans les mêmes sentiments, de tous les participants. - Imposant les conduites et les mentalités correctes, ils peuvent être utilisés comme principe de gouvernement et d'éducation. **6.** (Litt. chin.) **a.** Terme désignant les trois rituels classiques : le 周礼 *zhouli* ou Rituel des Chou, le 仪礼 *yili* ou Cérémonial, et le 礼记 *lijì* ou Mémoires sur les Rites. **b.** Autre nom du 仪礼 *yili* ou Cérémonial : rituel donnant les règles minutieuses à observer dans chaque circonstance de la vie, ajouté aux quatre Classiques par les lettrés de l'État de Lu (époques des Printemps et Automnes et des Royaumes Combattants). En 175, le texte en fut gravé sur stèle à la capitale 洛阳 *Loyang* (Luoyang), au 河南 *Henan*. **c.** Un des huit traités du 史记 *Shi ji* ou Mémoires

---

<sup>240</sup> Séraphin COUVREUR, *Li Ki, Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*, Ho Kien Fou, Imprimerie de la Mission catholique, Tome 1, 1950, p. 1.

historiques. 7. n. 6868 理 *li* Raison ; principe ; argument<sup>241</sup>.

Dans cette longue explication, nous soulignons un point important : la référence à la musique. « La musique (乐 *yue*) accompagne les rites en favorisant la communion, dans les mêmes sentiments, de tous les participants. - Imposant les conduites et les mentalités correctes, ils peuvent être utilisés comme principe de gouvernement *et* d'éducation ». Comme les rites, la musique relie les hommes entre eux et suscite l'harmonie. Mais si rites et musique viennent à disparaître, alors l'harmonie disparaît aussi.

Il importe avant tout de souligner que 禮 *Li* a donc quelque chose de normatif : qu'il s'agisse d'une bonne conduite, d'un devoir, d'une fidélité, d'une mesure (comme une mesure dans le domaine de la musique qu'il importe de respecter) ; le rite est moins à entendre dans le sens de moral que dans le sens d'ajustement à l'environnement. 禮 *Li* est une norme essentielle pendant toute l'ère impériale en Chine, il est une composante importante de la culture juridique traditionnelle.

Nous allons voir comment, sous la dynastie Zhou (1121– 256 av. J.-C.), 禮 *Li* (le rite) occupe la place principale dans la société (A) ; puis sous la dynastie Qin (221 – 206 av. J.-C.) 法 *fa* (peines et châtiments) est pris en considération par les gouvernants (B) ; et enfin, à partir de la dynastie des Han occidentaux (202– 8 av. J.-C.), 禮 *Li* (le rite) et 法 *fa* (loi) fonctionnent ensemble (C).

#### **A. La place dominante du rite (禮 *li*) dans l'antiquité et dans la pensée confucéenne**

*Les rites existent sous les Xia et Shang, et ils sont développés sous les Zhou.* Pendant ces trois dynasties (2205 – 256 av. J.-C.), les souverains et le peuple pratiquent les mêmes rites, formés sur le culte des ancêtres :

Les Yin (Shang) ont hérité des rites des Xia ; notre dynastie Zhou à son tour a hérité de ceux des Yin. Or, nous savons ce que chacune de ces dynasties a ajouté et retranché<sup>242</sup>.

---

<sup>241</sup> *Grand Dictionnaire Ricci de la langue chinoise, op. cit.*, caractère 6884.

<sup>242</sup> 论语 • 为政 *Entretien de Confucius*, Les affaires politiques : « 殷因于夏礼, 所损益, 可知也; 周因于殷礼, 所损益, 可知也。 *Yin yin yu xiali, suo sun yi, kezhi ye ; zhou yin yu yinli, suo sun yi, kezhi*

Les usages des trois dynasties (Xia, Shang Zhou) tendaient à un seul et même but ; tout le peuple les a toujours suivis<sup>243</sup>.

Sous la dynastie Zhou, le duc de Zhou hérite donc des formes structurées des rites des Xia et des Shang, et établit un système de rites ayant pour but de contrôler et de gouverner les affaires dans tous les domaines sociaux et politiques<sup>244</sup>. Le *Classique des rites* rapporte :

L'accomplissement du devoir, la vertu, la bienveillance, la justice ne peuvent atteindre leur perfection sans le secours des rites ; sans ces rites, l'enseignement par l'exemple et par la parole, pour réformer les mœurs, ne peut être complet ; sans ces rites, il est impossible de discerner le juste de l'injuste, le vrai du faux, et de terminer une querelle ou un débat ; sans ces rites, les statuts du prince et du sujet, du père et du fils, du frère aîné et du frère cadet ne peuvent être déterminés ; sans ces rites, un jeune homme qui apprend à exercer une charge, un étudiant, ne sera pas uni par l'affection avec son maître ; sans ces rites, les maîtres des cérémonies à la cour, les officiers dans les armées, les officiers civils chargés d'appliquer les lois, n'inspirent ni crainte ni respect ; sans ces rites, au temps des supplication, des actions de grâces et des différents sacrifices, ne sont pas offertes aux esprits avec une intention parfaite ni un maintien respectueux<sup>245</sup>.

De façon plus succincte, le *Commentaire de Zuo sur les Annales des Printemps et Automne* rapporte aussi :

Les rites, ce par quoi le pays est gouverné, la patrie stabilisée, le peuple ordonné, et dans l'intérêt des générations futures<sup>246</sup>.

---

ye ». Traduction de Anne CHENG, *Entretien de Confucius*, op. cit., p. 37 .

<sup>243</sup> 礼记·礼器 *Classique des rites*, les fonctions des rites : « 三代之礼一也，民共由之 *Sandai zhi li yi ye, min gong you zhi* ». Traduction de de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Li Ki, Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*, Tome I, op. cit., p. 557.

<sup>244</sup> Voir FAN Zhongxin, *中国法制史 Zhongguo fazhi shi (Histoire du droit chinois)*, op. cit., p. 43.

<sup>245</sup> 礼记·曲礼 *Classique des rites*, Les règles de bienséances : « 道德仁义，非礼不成；教训正俗，非礼不备；分争辨讼，非礼不决；君臣上下，父子兄弟，非礼不定；宦学事师，非礼不亲；班朝治军，莅官行法，非礼威严不行；祭祀鬼神，非礼不诚不庄。 *Dao de ren yi, fei li bu cheng ; jiao xun zheng su, fei li bu bei ; fenzheng biansong, fei li bu jue ; junchen shangxia, fuzi xiongdi, fei li bu ding ; huan xue shi shi, fei li bu qin, ban chao zhi jun, li guan xing fa, fei li weiyuan bu xing ; jisi guishen, fei li bu cheng bu zhuang* ». Traduction de de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Li Ki, Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*, Tome I, op. cit., p. 5-6.

<sup>246</sup> 左传·隐公十一年 *Commentaire de Zuo sur les Annales des Printemps et Automne*, Onzième année du duc Yin : « 礼，所以经国家，定社稷，序民人，利后嗣者也。 *Li, suo yi jing guojia, ding sheji, xu minren, li housi zhe ye* ».

*En réalité évoquer 禮 li, c'est évoquer 情 qing et 理 li.* Les rites originels sont formés selon les besoins naturels et fondamentaux de la vie humaine dans la société, et ont pour but de régler le caractère intrinsèque de l'homme, les sentiments et les activités humaines<sup>247</sup>. C'est exactement le même contenu que celui des notions 情 qing et 理 li explicitées dans le premier chapitre :

Il y a les sentiments naturels entre hommes et femmes, on élabore les rites sur le mariage ; il y a l'ordre entre les jeunes et les vieux, on élabore les rites sur les festins ; il y a les mémoires pour les morts, on élabore les rites sur les sacrifices ; il y a les estimes pour les souverains, on élabore les rites sur la présentation devant des souverains<sup>248</sup>.

Et Confucius établit clairement les relations entre 禮 li, 情 qing et 理 li : les rites manifestent le principe céleste (天道 *tiandao*) et se conforment au sens commun (émotions humaines) 人情 *renqing*. Il rappelle :

Les rites sont considérés comme un moyen pour les anciens souverains pour seconder la Voie du Ciel (天之道) et pour régler les sentiments des hommes (人之情)<sup>249</sup>.

*Un lien entre la pratique des rites et le gouvernement du pays.* Bien que le caractère 禮 li ne soit pas utilisé avec le caractère 治 zhi qui à cette époque a le sens de gouverner, conduire, ordonner le pays, pour former le terme 禮治 *lizhi*, la préconisation sur la gouvernance en s'appuyant sur les rites est mentionnée dans les classiques confucéens. Confucius le premier souligne l'importance des rites pour la conduite, l'ordonnancement du pays :

---

<sup>247</sup> Voir FAN Zhongxin, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.*, p. 44.

<sup>248</sup> 汉书 *Annales des Han occidentaux* : «人性有男女之情, 妒忌之别, 故为制婚姻之礼; 有交接长幼之序, 为制乡饮之礼; 有哀死思远之志, 故为制哀祭之礼; 有拳拳敬上之心, 为制朝觐之礼。 *Renxing you nannü zhi qing, duji zhi bie, gu wei zhi hunyin zhi li ; you jiaojie zhangyou zhi xü, weizhi xiangyin zhi li ; you aisi siyuan zhi zhi, gu wei zhi aiji zhi li ; you quanquan jingshang zhi xin, weizhi chaojin zhi li* ».

<sup>249</sup> 礼记 • 礼运 *Classique des rites*, Phrases du cérémonial : « 夫礼, 先王以承天之道, 以治人之情。 *Fu li, xianwang yi cheng tian zhi dao, yi zhi ren zhi qing* ». Traduction de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Li Ki, Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*, Tome I, *op. cit.*, p. 500-501.

Les rites servent à régler le pays, comme la balance à déterminer le poids des objets, comme le cordeau du charpentier à régler ce qui est droit et ce qui ne l'est pas, comme le compas et l'équerre à régler ce qui est rond et ce qui est carré<sup>250</sup>.

De la même façon, le *Commentaire de Zuo sur les Annales des Printemps et Automne* rapporte :

[Pour gouverner le pays] les règles cérémoniales sont comme les colonnes de l'État. Si le respect fait défaut, les cérémonies n'ont pas cours. Si elles n'ont pas cours, il n'y a plus de distinction entre le supérieur et l'inférieur. Comment peut-on espérer de longues générations <sup>251</sup> ?

***La vertu (德 de) et l'éducation vertueuse (德教 de jiao) : le noyau des rites.*** La graphie originelle est 惠, composée

de deux radicaux : 直 zhi et 心 xin. Le *Dictionnaire étymologique des caractères* explique ainsi 惠 : « vertu acquise par le cœur, à l'extérieur pour les autres, à l'intérieurs pour soi-même<sup>252</sup> ». Aujourd'hui le *Dictionnaire Ricci* explique 德 de ainsi : « 1. Conduite ; vertu ; moralité. Vertueux. 2. Éthique ; morale. 3. Bonté ; bienveillance ; bienfaisance<sup>253</sup> ».

Rappelons que pendant la dynastie Zhou (1046– 256 av. J.-C.), la qualité d'un homme est ce qui importe le plus : le souverain doit être vertueux et digne du Ciel (voir chapitre 2 B). Concernant la vertu du souverain, le *Classique des Rites* compte neuf vertus qui contribuent à rendre la conduite parfaite :

L'aisance et la gravité, la condescendance et la fermeté, la simplicité et la décence, le talent de gouverner et la circonspection, la docilité et la force, la rectitude et la douceur, l'indulgence et le discernement, l'inflexibilité et la sincérité, le courage et la justice. Celui qui déploie constamment ces neuf

---

<sup>250</sup> 礼记·经解 *Classique des rites*, Sens général des classiques : « 礼之于正国也，犹权衡之于轻重也；绳墨之于曲直也；规矩之于方圆也。 *Li zhi yu zheng guo ye, you quan heng zhi yu qing zhong ye, sheng mo zhi yu qu zhi ye, gui ju zhi yu fang yuan ye* ». Traduction de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Li Ki, Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*, Tome II, *op. cit.*, p. 357.

<sup>251</sup> 左传·僖公十一年 *Zuozhuan*, onzième année du duc Xi : « 礼，国之干也。礼不行而上下昏，何以长世？ *Li, guo zhi gan ye. Li bu xing er shangxia hun, he yi changshi ?* »

<sup>252</sup> 说文解字 *Shuowen*, *Dictionnaire étymologique des caractères*, *op. cit.*, radical 心 xin : « 惠，外得于人，内得于己也。 *De, wai de yu ren, nei de yu ji ye* ».

<sup>253</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français*, *op. cit.*, p.287.

qualités est parfait<sup>254</sup>.

De plus, le développement de l'éducation vertueuse est aussi une tâche importante pour le souverain. Le *Classique des Rites* rapporte :

[Le souverain] ordonne aux trois principaux ministres de publier des instructions vertueuses, de combiner (et de promulguer) des règlements, de décerner des félicitations (à ceux qui ont bien mérité), de répandre des bienfaits et d'étendre leur sollicitude à tout le peuple<sup>255</sup>.

Si les rites sont normatifs, ils ne forment pas un système normatif qui aurait pour but de contenir complètement toutes les circonstances sociales et politiques ; **ils sont d'abord un outil éducatif pour cultiver la vertu**<sup>256</sup>. Mais si le rite est violé, alors l'auteur du délit doit être châtié. Les châtiments (刑 *xing*) sont utilisés comme punitions contraignantes par le souverain.

刑 *xing* doit être appliqué avec prudence pour punir la violation des rites. Dans le premier chapitre nous avons expliqué que pendant la dynastie Zhou le caractère 刑 *xing* existait déjà, avec le sens de règles contenant des peines et des châtiments. Mais dans l'application du châtiment il faut user de prudence. Le souverain propose d' « avoir soin d'appliquer les châtiments avec intelligence (敬明乃罰 *jing ming nai fa*) ». Le *Classique des documents* rapporte :

Un homme commet un crime qui n'est pas des plus graves ; mais il le commet avec délibération, obstination dans le mal et volonté de violer la loi. Son crime est volontaire ; bien qu'il ne soit pas très grave, il doit être puni de mort. Un autre commet un grand crime, par erreur, inadvertance, ou accident, sans

---

<sup>254</sup> 尚书·皋陶谟 *Classique des Documents*, Conseils de Gaoyao : « 宽而栗，柔而立，愿而恭，乱而敬，扰而毅，直而温，简而廉，刚而塞，强而义。彰厥有常吉哉。 *Kuan er li, rou er li, yuan er gong, luan er jing, rao er yi, zhi er wen, jian er lian, gang er sai, qiang er yi. Zhang que you chang ji zai* ». Traduction de Séraphin COUVREUR, *Les Annales de la Chine*, op. cit., p. 33.

<sup>255</sup> 礼记·月令 *Classique des rites*, Règlements pour chaque moi de l'année : « 命相布德和令，行庆施惠，下及兆民。 *Ming xiang bu de he ling, xing qing shi hui, xia ji zhao min* ». Traduction de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Li Ki, Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*, Tome I, op. cit., p. 334.

<sup>256</sup> « 礼不是一种旨在顾及各种情况的规范体系，而是一种教化工具，是滋育道德的手段。 *Li bushi yizhong zhizai guji gezhong qingkuang de guifan tixi, ershi yizhong jiaohua gongju, shi ziyu daode de shouduan* ». GUO jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, *中国法制史 Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, op. cit., p. 16.

obstination dans le mal. La faute n'a pas été volontaire ; après qu'il a avoué son crime sans déguisement, il ne doit pas être puni de mort<sup>257</sup>.

L'application des châtements avec prudence est estimée par Confucius. Selon lui, l'effet éducatif de la vertu est plus important que l'effet punitif des châtements :

Gouvernez à force de lois, maintenez l'ordre à coup de châtements, le peuple se contentera d'obtempérer, sans éprouver la moindre honte. Gouverner par la Vertu, harmonisez par les rites, le peuple non seulement connaîtra la honte, mais de lui-même tendra vers le Bien<sup>258</sup>.

## **B. La place principale des peines et châtements (法 *fa*) sous la dynastie Qin (221– 206 av. J.-C), en particulier sous l'influence des légistes**

A la fin des Zhou, le déclin de la dynastie conduit à la décadence des rites et la décadence des rites accélère la chute de la dynastie ; on assiste aussi à la décadence de la musique (礼崩乐坏 *li beng yue huai*) et l'ordre social n'est plus assuré. Les périodes suivantes des Printemps et Automnes et des Royaumes Combattants (770 – 221 av. J.-C.) sont considérées comme un âge « marqué par de nombreux troubles et de profonds conflits <sup>259</sup> ». En réaction, un courant de pensée se développe durant la période des Royaumes Combattants, l'école des légistes déjà mentionnée plus haut. Les tenants de cette école considèrent que l'effet punitif du 法 *fa* (peines et châtements) est plus utile et plus efficace que l'effet éducatif des 礼 *li*, les rites, pour maintenir le pouvoir impérial et gouverner le pays<sup>260</sup>.

***Mais il faut souligner que le sens de 法 *fa* pour les légistes est spécifique.*** Les peines

---

<sup>257</sup> 尚书·康诰 *Classique des Documents*, Avis donnés à Kang : « 人有小罪，非眚，乃惟终自作不典；式尔，有厥罪小，乃不可不杀。乃有大罪，非终，乃惟眚灾；适尔，既道极厥辜，时乃不可杀。 *Ren you xiao zui, fei sheng, nai wei zhong zi zuo bu dian, shi er, you que zui xiao, nai bu ke bu sha. Nai you da zui, fei zhong, nai wei sheng zai ; shi er, ji dao ji que gu, shi nai bu ke sha* ». Traduction de Séraphin COUVREUR, *Les Annales de la Chine*, op. cit., p. 148.

<sup>258</sup> 论语·为政 *Entretiens de confucius*, les affaires politiques : « 道之以政，齐之以刑，民免而无耻；道之以德，齐之以礼，有耻且格。 *Dao zhi yi zheng, qi zhi yi xing, min mian er wu chi ; dao zhi yi de, qi zhi yi li, you chi qie ge* ». Traduction de Anne CHENG, *Entretiens de Confucius*, op. cit., p. 33.

<sup>259</sup> 韩非子·八说 *HAN Feizi*, Des huit tromperies, « 多事之时，大争之世 *Duoshi zhishi, dazheng zhishi* ».

<sup>260</sup> Voir MA Xiaohong, 礼与法：法的历史连接 *Li yu fa : Fa de lishi lianjie (Les rites et le 法 *fa* : La continuité historique du 法 *fa*)*, op. cit., p. 185.

sont au cœur de 法 *fa*, et 法 *fa* est utilisé comme un outil dans le modèle de gouvernance du pays<sup>261</sup>. Il faut que 法 *fa* soit écrit et public pour en augmenter l'autorité. Nous avons finalement choisi de traduire 法 *fa* par « loi pénale ». Pour HAN Feizi, un des représentants les plus connus de la pensée légiste, les lois pénales sont compilées dans des livres, utilisées par le gouvernement et publiées pour le peuple<sup>262</sup>. La loi vaut pour tous ainsi que nous l'avons développé au début de cette première partie.

Les légistes considèrent que les rites élaborés sous la dynastie Zhou et préconisés par les lettrés confucéens sont incapables de remettre de l'ordre dans la société tombée en décadence. Ils s'opposent à la pensée confucéenne qui prône le respect de la morale parce qu'ils considèrent que la morale a un effet éducatif pour le criminel mais ne le punit pas (包容犯罪 *baorong fanzui*). SHANG Yang, ministre réformateur du royaume de Qin, résume cette pensée ainsi : la compassion et la morale sont la mère de toutes les transgressions<sup>263</sup>.

***Les légistes prônent alors le remplacement des rites par les lois pénales qui précisent les intérêts et les dommages (les nuisances).*** Contrairement aux lettrés confucéens, les légistes refusent de reconnaître la nature bonne de l'homme. Ils considèrent qu'il est dans la nature de l'homme de satisfaire ses propres intérêts<sup>264</sup>. GUAN Zhong, l'un des précurseurs de la pensée légiste, le précise : « La nature d'un homme est de satisfaire ses intérêts (son profit) et d'éviter ce qui lui nuit (趋利避害 *qū lì bì hài*) »<sup>265</sup>. Les légistes considèrent ainsi que toutes les relations humaines sont basées sur les intérêts et non sur les sentiments entre les êtres<sup>266</sup>. C'est pourquoi, pour gouverner le pays et le peuple, il faut des lois pénales qui précisent les intérêts et les nuisances.

---

<sup>261</sup> Voir GUO Jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, op. cit., p. 77.

<sup>262</sup> 韩非子·难三 HAN Feizi, Trois difficultés : « 法者, 编著之于图籍, 设之于官府, 而布之于百姓者也。 *Fa zhe, bianzhu zhi tuji, she zhi yu guanfu, er bu zhi yu baixing zhe ye* ».

<sup>263</sup> 商君书·说民 *Livre du prince SHANG*, Discussion sur le peuple : « 慈仁, 过之母也。 *Ciren, guo zhi mu ye* ». Le *Livre du prince SHANG* est attribué à SHANG Yang, ministre de Qin.

<sup>264</sup> Voir MA Xiaohong, LI Mingde, 中国古代法律的社会特征 *Zhongguo gudai falü de shehui tezheng (Les caractéristiques sociales du 法 fa traditionnel chinois)*, op. cit., p. 135.

<sup>265</sup> 管子·禁藏 *Guanzi*, mettre l'interdiction en dépôt : « 凡夫人之性, 见利莫能勿就, 见害莫能勿避。 *Fan fu ren zhi xing, jian li mo neng wu jiu, jian hai mo neng wu bi* ». Le *Guanzi* est une compilation d'écrits divers datant du IV<sup>e</sup> au II<sup>e</sup> siècle.

<sup>266</sup> Voir MA Xiaohong, LI Mingde, 中国古代法律的社会特征 *Zhongguo gudai falü de shehui tezheng (Les caractéristiques sociales du 法 fa traditionnel chinois)*, op. cit., p. 136.

*Les légistes attribuent aux lois pénales les mêmes fonctions que celles attribuées aux rites par les confucéens.* Comme les rites, les lois pénales sont comparées aux instruments servant à mesurer les objets pour régler les comportements du peuple<sup>267</sup>. GUAN Zhong explique :

Les lois pénales [法 *fa*] ce sont des outils mesures, le cordeau du charpentier, le compas (qui trace le cercle rond) et le carré, la balance, le boisseau et le picotin, l'équerre<sup>268</sup>.

Le premier empereur Qin (秦始皇 *Qin Shihuang* dont nous avons déjà mentionné le rôle dans l'unification de l'empire en 221 av. J.-C.) décide d'unifier les lois dans tout l'État<sup>269</sup>. Sous l'influence de la pensée légiste, il donne l'ordre d'élaborer des lois pénales strictes dans tous les domaines. Selon les *Mémoires historiques*, c'est une époque où « toutes les affaires sont déterminées par les lois pénales (事皆决于法 *shi jie jue yu fa*) »<sup>270</sup>.

Les lois pénales sont donc l'essentiel du régime de la dynastie Qin<sup>271</sup>. En application de la pensée légiste sur les peines lourdes (重刑 *zhong xing*), les peines sont nombreuses et sévères afin d'éviter les comportements violant la loi :

Si on applique des peines lourdes pour des infractions légères, alors comment punir les infractions graves ? <sup>272</sup>

Si le comportement mauvais entraîne une peine grave, le peuple ne va pas l'adopter ; si le peuple n'adopte pas le comportement mauvais, il ne reçoit pas la peine<sup>273</sup>.

---

<sup>267</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>268</sup> 管子·七法 *Guanzi*, Sept lois : « 尺寸也, 绳墨也, 规矩也, 斗斛也, 角量也, 谓之法。 *Chicun ye, shengmo ye, gui ju ye, hengshi ye, dou hu ye, jiaoliang ye, wei zhi fa* ».

<sup>269</sup> Voir ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (*Histoire du 法 fa chinois*), *op. cit.*, p. 72.

<sup>270</sup> 史记·秦始皇本纪 *Les Mémoires historiques*, L'époque du premier empereur de Qin : « 事皆决于法。 *Shi ji jue yu fa* ».

<sup>271</sup> Voir ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (*Histoire du 法 fa chinois*), *op. cit.*, p. 74.

<sup>272</sup> 商君书·说民 *Livre du prince Shang*, Discussion sur le peuple : « 行刑, 重其轻者, 轻者不生, 则重者无从至也。 *Xing xing, zhong qi qing zhe, qing zhe bu sheng, ze zhong zhe wu cong zhi ye* ».

<sup>273</sup> 商君书·赏刑 *Livre du prince Shang*, Les récompenses et les peines : « 重刑连其罪, 则民不敢

En raison de la cruauté des lois pénales, la dynastie Qin suscite la résistance du peuple et durera seulement quinze années. La gouvernance brutale assortie de peines sévères met en garde les souverains des dynasties suivantes et offre une opportunité pour la renaissance de la pensée confucéenne<sup>274</sup>.

### C. L'union des rites et des lois pénales à partir de la dynastie Han occidentale :

#### 禮法合流 *li fa he liu* ou 禮刑合一 *li xing he yi*

Avec la chute de la dynastie Qin en 206 av. J.-C et en tirant une leçon de cette chute, les souverains de la dynastie Han occidentale abandonnent la pensée légiste qui prônait des peines sévères. Afin de rétablir l'ordre social, ils préconisent la pensée taoïste sur la non-intervention ou le non agir pour gouverner et conduire le pays : 无为而治 *wu wei er zhi*<sup>275</sup>, littéralement ne pas agir et cependant gouverner. C'est l'un des principes importants du taoïsme ; il signifie « maintenir l'ordre sans intervenir ; gouverner par le non-agir, par la seule puissance de la vertu<sup>276</sup> ». Le *Livre de la Voie et de la Vertu*, le Classique fondamental du taoïsme, explique :

Les Saints eux vidaient les cœurs, emplissaient les ventres, pliaient les vouloirs, endurcissaient les os. Le peuple maintenu sans science et sans désir, les habiles se gardaient de s'agiter, œuvrant par le non-agir, rien n'échappait à leur conduite<sup>277</sup>.

En outre, les souverains de la dynastie Han occidentale non seulement s'opposent à la mise en pratique des peines sévères prônées par les légistes mais aussi proposent de restaurer la pensée confucéenne sur la gouvernance du pays par l'esprit rituel. Comme le rapportent les *Annales des Han* :

---

试，民不敢试，故无刑也。 *Zhongxing lian qi zui, ze min bu gan shi, min bu gan shi, gu wu xing ye* ».

<sup>274</sup> Voir MA Xiaohong, LI Mingde, 中国古代法律的社会特征 *Zhongguo gudai falü de shehui tezheng* (Les caractéristiques sociales du 法 *fa* traditionnel chinois), *op. cit.*, p. 143.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 144 ;

ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (Histoire du 法 *fa* chinois), *op. cit.*, p. 94.

<sup>276</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français*, *op. cit.*, p. 1423-1424.

<sup>277</sup> 道德经·安民 *Livre de la Voie et de la Vertu*, Garder le peuple exempt de désir : « 以圣人之治，虚其心、实其腹、弱其志、强其骨。常使民无知无欲，使夫智者不敢为也。为无为，则无不治。 *Yi shengren zhi zhi, xü qi xin, shi qi fu, ruo qi zhi, qiang qi gu. Chang shi min wu zhi wu yu, shi fu zhizhe bu gan wei ye. Wei wu wei, ze wu bu zhi* ». Traduction de Claude LARRE, Lao Zi, *Dao De Jing, Le livre de la Voie et de la Vertu*, Desclée de Brouwer, 1997, p. 35.

Le cumul des peines et des châtements entraîne plaintes et rancœurs du peuple ; le cumul de l'esprit rituel rend le peuple tranquille et amical<sup>278</sup>.

Il faut rappeler que sous les Han, le confucianisme est la pensée officielle. La pensée confucéenne est donc de nouveau développée. Toutefois, même en restaurant l'esprit rituel, les Confucéens n'abandonnent pas absolument le régime de la dynastie Qin. Ils reconnaissent l'intérêt des lois pénales et les transforment selon la pensée confucéenne : « 反秦之政而用秦之制 *Fan qin zhi zheng er yong qin zhi zhi* », littéralement « s'opposer au gouvernement des Qin [par les peines lourdes], mais néanmoins utiliser le système Qin [des lois pénales]<sup>279</sup> ».

C'est ainsi que la relation entre 禮 *Li*, les rites, et 法 *fa*, la loi pénale, n'est plus antagoniste ; ces deux principes d'action et de gouvernement coexistent harmonieusement<sup>280</sup>. Lorsque l'empereur Wu (汉武帝 *Han wu di*, 140-87 av. J.-C.) exerce son pouvoir politique, il tient le confucianisme en haute estime<sup>281</sup>. Mais il ne s'agit plus du confucianisme originel qui repose sur l'humanisme idéaliste ; une attention est portée au gouvernement du pays par les souverains<sup>282</sup> : **l'effet punitif des peines est gardé, mais l'esprit rituel est le principe directif pour les lois pénales**<sup>283</sup>.

*Reprise de la pensée confucéenne sur l'importance des rites et développement de la relation entre 德 *de* et 刑 *xing* par les lettrés confucéens.* DONG Zhongshu (env. 195-115 av. J.-C.), grand lettré confucéen de la dynastie Han occidentale déjà maintes fois cité, reprend la pensée confucéenne sur la Voie céleste et les rites :

---

<sup>278</sup> 汉书·贾谊传 *Annales des Han*, Biographie de JIA Yi : « 刑罚积而民怨背，礼义积而民和亲 *Xingfa ji er min yuanbei, liyi ji er min heqin* ».

<sup>279</sup> « 反秦之政而用秦之制。 *Fan qin zhi zheng er yong qin zhi zhi* ». MA Xiaohong, 礼与法：法的历史连接 *Li yu fa : Fa de lishi lianjie (Les rites et le 法 fa : La continuité historique du 法 fa)*, op. cit., p. 484.

<sup>280</sup> *Ibid.*

<sup>281</sup> Voir MA Xiaohong, LI Mingde, 中国古代法律的社会特征 *Zhongguo gudai falü de shehui tezheng (Les caractéristiques sociales du 法 fa traditionnel chinois)*, op. cit., p. 144 ; ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, op. cit., p. 95.

<sup>282</sup> Voir MA Xiaohong, 礼与法：法的历史连接 *Li yu fa : Fa de lishi lianjie (Les rites et le 法 fa : La continuité historique du 法 fa)*, op. cit., p. 339.

<sup>283</sup> Voir QŪ Tongzu, 中国法律与中国社会 *Zhongguo falü yu zhongguo zhehui (Le droit et la société dans la Chine antique)*, op. cit., p. 308 ; MA Xiaohong, 礼与法：法的历史连接 *Li yu fa : Fa de lishi lianjie (Les rites et le 法 fa : La continuité historique du 法 fa)*, op. cit., p. 340.

La Voie, c'est le chemin qui permet le gouvernement du pays ; la vertu d'humanité (仁 *ren*), le bon droit ou la justice (义 *yi*), les rites (礼 *li*), la musique (乐 *yüe*) sont des outils pour gouverner le pays. Bien que les empereurs saints soient morts, leurs descendants peuvent continuer à dominer et à stabiliser le pays pendant des centaines d'années, c'est le mérite de l'effet éducatif des rites et de la musique<sup>284</sup>.

Et DONG Zhongshu confirme à son tour l'importance des rites pour le gouvernement du pays. Après avoir récapitulé les expériences de la chute de la dynastie Qin (221 – 206 av. J.-C.), avec l'accent mis sur l'effet punitif du 法 *fa*, il développe de nouveau la relation entre les deux outils pour le gouvernement du pays : 德 *de* et 刑 *xing*. Selon lui, la vertu (德 *de*) et le châtement (刑 *xing*) sont tous deux déterminés par la Voie céleste. Ils peuvent être comparés au 阴 *Yin* et au 阳 *Yang* qui manifestent ou émanent de la voie céleste ; ils sont complémentaires et indissociables :

Le souverain a envie d'exercer son pouvoir, il faut poursuivre le Ciel ; la Voie céleste suit le *yin* et le *yang*, *yang* est la vertu, *yin* est le châtement [...] le *yang* ne fonctionne pas seul, sans l'aide du *yin*<sup>285</sup>.

Le châtement seconde la vertu, de la même manière que le *yin* assiste le *yang*<sup>286</sup>.

Le Ciel se repose sur le *yang* et non sur le *yin*, il favorise la vertu au détriment des châtements.

DONG Zhongshu considère que la vertu a un effet éducatif essentiel, et le châtement a un effet punitif secondaire (德主刑辅 *de zhu xing fu*). Selon lui, ces deux outils aux effets différents ont un même but : servir au gouvernement du pays. Lorsqu'il parle des activités judiciaires, il précise qu'il faut déterminer leurs deux fonctions : l'éducation (教 *jiao*) et la condamnation (狱 *yu*). Il rappelle :

---

<sup>284</sup> 汉书·礼乐志 *Annales des Han*, Biographie de DONG Zhongshu : « 道者，所繇适于治之路也，仁义礼乐皆其具也。故圣王已没，而子孙长久安宁数百岁，此皆礼乐教化之功也。 *Dao zhe, suo you shi yu zhi zhi lu ye, ren yi li yue jie qi ju ye. Gu shengwang yi mo, er zi sun changjiu anning shu bai sui, ci jie li yue jiao hua zhi gong ye* ».

<sup>285</sup> 汉书·礼乐志 *Annales des Han*, Les rites et la musique : « 王者欲有所为，宜求其端于天，天道之大者在阴阳，阳为德，阴为刑……阳不得阴之助，亦不能独成岁功。 *Wang zhe yu you suo wei, yi qiu qi duan yu tian, tiandao zhi da zhe zai yinyang, yang wei de, yin wei xing, [...] yang bu de yin zhi zhu, yi bu neng du cheng suigong* ».

<sup>286</sup> 春秋繁露·天辨在人 *Profusion de rosée sur les Printemps et Automnes*, le Ciel expliqué par l'homme : « 刑者，德之辅；阴者，阳之助也。 *Xing zhe, de zhi fu ; ying zhe, yang zhi zhu ye* ». Des propriétés du *yin* et du *yang* : « 天之任阳不任阴，好德不好刑。 *Tian zhi ren yang bu ren yin, hao de bu hao xing* ».

L'éducation est l'essentiel du gouvernement, la condamnation est l'accessoire du gouvernement ; il fonctionne dans des domaines différents, mais ils ont un même but<sup>287</sup>.

**Légalisation du rite par la loi ou confucianisation de la loi.** Finalement, sous la domination de la pensée confucéenne pendant l'ère impériale, 禮 *Li* et 法 *fa* coexistent et se complètent. Comme le rapporte les *Annales des Han postérieurs* :

Les châtiments régissent ce que les rites ne peuvent atteindre : la violation d'un rite entraîne l'application d'un châtiment. Rites et châtiments constituent l'extérieur et intérieur d'une même chose<sup>288</sup>.

Toutefois, le rite est même tenu comme principe ou esprit directif dans l'élaboration de la loi : 以禮入法 *yi li ru fa*, ce qui signifie littéralement « par, au moyen du rite, entrer, pénétrer dans la loi » ; c'est l'intégration du rite dans la loi, de 禮 *li* dans 法 *fa*.

En outre, pendant la dynastie Wei (220 – 265), de plus en plus de fonctionnaires confucéens participent à l'interprétation des lois. Pour unifier ces interprétations, l'empereur ordonne d'utiliser seulement les interprétations de ZHENG Xuan (127-200), un grand maître dans l'étude des classiques confucéens qui fait autorité sur l'interprétation des lois<sup>289</sup>. Désormais, de plus en plus de dispositions concernant les rites sont mentionnées dans les lois de chaque dynastie impériale. Le rite est enchâssé dans la loi : nous pourrions parler d'une légalisation du rite par la loi ou de la confucianisation de la loi.

Par exemple, pendant cette même dynastie Wei au IIIe siècle, la loi précise un principe sur les privilèges accordés à certaines classes sociales, appelé 八议 *ba yi*<sup>290</sup>. Lorsque les membres de ces classes violent la loi, ils sont jugés par l'empereur et non par le juge : c'est un

---

<sup>287</sup> 春秋繁露·精华 *Profusion de rosée sur les Printemps et les Automnes*, Essence : « 教, 政之本也, 狱, 政之末也, 其事异域, 其用一也。 *Jiao, zheng zhi ben ye, yu zheng zhi mo ye, qi shi yi yu, qi yong yi ye* ».

<sup>288</sup> 后汉书 *Annales des Han postérieurs* : « 礼之所去, 刑之所取, 失礼则入刑, 相为表里者也。 *Li zhi suo qu, xing zhi suo qu, shi li ze ru xing, xiang wei biao li zhe ye* ».

<sup>289</sup> LIANG Zhiping, « 礼法探原 *Li fa tan yuan* (Recherche sur l'origine de *li* et *fa*) », *Tsinghua faxue*, n° 1, 2015, p. 81-116.

<sup>290</sup> Il y a huit classes de nobles, hiérarchisées : 亲 *qin*, la famille de l'empereur ; 故 *gu*, l'ami de l'empereur ; 贤 *xian*, le sage ; 能 *neng*, la personne capable ; 功 *gong*, la personne méritante ; 贵 *gui*, le haut fonctionnaire ; 勤 *qin*, le travailleur modèle ; 宾 *bin*, l'invité national.

priviège. Pendant la dynastie suivante des Jin (265 – 420), la loi précise le principe des cinq classes de vêtements de deuil lors de crimes de parenté (五服 *wu fu*)<sup>291</sup> : la dureté de la condamnation dépend de la relation de parenté. Lors de la dynastie suivante des Sui (581 – 618), l'absence de piété filiale est l'un des dix crimes graves<sup>292</sup>, etc. Ainsi, jusqu'à la fin de l'empire au début du XXe siècle, de plus en plus de lois assument les rites : le rite devient finalement la source de la loi<sup>293</sup>.

**Conclusion de cette section.** Finalement, il apparaît que la culture juridique traditionnelle chinoise a pour colonne vertébrale, pour fondement, pour modèle idéal, à la fois le 禮 *li* (rite), comme norme pour l'ajustement, et le 法 *fa* comme loi positive contenant les peines et châtiments pour la punition. Et les rites à la fois manifestent les principes célestes (天理 *tianli*) développés par l'école du principe et se conforment au sens commun de valeurs humaines et sociales (人情 *renqing*). Nous retrouvons la triade 情理法 *qing-li-fa*, récapitulation de la culture juridique traditionnelle chinoise.

Enracinée dans la culture chinoise, nourrie par cette culture, la culture juridique est marquée par les mêmes traits : recherche de la paix, de l'ordre, de l'harmonie. Nous allons voir dans une deuxième sections comment le juge, lui aussi, a recours à la triade 情理法 *qing-li-fa*.

---

<sup>291</sup> Selon les rites, le style de vêtement de deuil est utilisé pour déterminer la relation proche ou éloignée entre la parenté. Selon les cinq styles différents de vêtement, la durée du deuil est différente. Les personnes hors de cinq classes ne sont pas comptées dans la parenté.

<sup>292</sup> Les neuf autres crimes graves sont : 谋反 *mou fan*, tramer un complot pour enlever le pouvoir de l'empereur ; 谋大逆 *mou da ni*, tramer un complot pour détruire les temples, les tombeaux et les palais royaux ; 谋叛 *mou pan*, tramer une trahison ; 恶逆 *e ni*, battre et tuer les parents et grands-parents ; 不道 *bu dao*, commettre un meurtre de façon cruelle ; 大不敬 *da bu jing*, atteinte au souverain ; 不睦 *bu mu*, battre et accuser le mari et les aînés et supérieurs ; 不义 *bu yi*, violation des valeurs sociales coutumières ; 内乱 *nei luan*, commettre l'adultère dans la famille.

<sup>293</sup> Voir par exemple LIANG Zhiping, « 礼法探原 *Li fa tan yuan* (Recherches sur l'origine de *li* et *fa*) », *op. cit.*, p. 81-116 ;

QŪ Tongzu, 中国法律与中国社会 *Zhongguo falü yu zhongguo shehui* (法 *Fa* et société dans la Chine traditionnelle), *op. cit.*, p. 320-321 ;

MA Xiaohong, 礼与法: 法的历史连接 *Li yu fa : Fa de lishi lianjie lianjie* (Les rites et le 法 *fa* : la continuité historique du 法 *fa*), *op. cit.*, p. 216.

Le juriste français Jean ESCARRA écrira au début du XXe siècle : « Entre le *li* et le *fa*, c'est incontestablement le premier qui l'a emporté, et ce depuis les premiers temps des Han et jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Le droit chinois*, Pékin, Henri Vetch ; Paris, Sirey, 1936, p. 56.

## Section 2. 情 *Qing*, 理 *li*, ou 法 *fa* invoqués par le juge depuis la fin des Zhou et pendant toute la Chine impériale

S'il est vrai qu'il importe d'évaluer l'application du droit dans la société, alors il importe d'évaluer l'application de la triade 情理法 *qing-li-fa* dans la Chine impériale : est-elle efficace, comment l'appliquer, quelles sont ses influences dans la vie du peuple.

Repartons un moment dans la haute antiquité. Au tout début de cette première partie (Chapitre 1, Section1) nous avons montré comment la première loi contenant des châtiments nommée *Acte sur les châtiments*, publique ou du moins écrite, est gravée sur un tripode au Ve siècle av. J.-C. Avant cette époque, pendant les trois dynasties pré-impériales Xia, Shang et le début des Zhou, l'acte sur les peines est non public ; c'est un document privé pour les nobles. Pour le peuple, les peines sont donc inconnues et imprévisibles. En l'absence de décisions judiciaires, nous ne pouvons pas étudier sur quels fondements les juges chinois jugent les affaires<sup>294</sup>. Toutefois, grâce aux livres anciens nous pouvons connaître la situation des activités judiciaires. Selon le *Classique des documents*, le chapitre concernant l'*Acte sur les châtiments des Zhou* indique :

[Le juge doit] juger les affaires avec commisération et condamner les coupables en respectant prudemment les châtiments prévus dans l'*Acte sur les châtiments* (刑书 *xingshu*), afin de rendre une décision juste et modérée<sup>295</sup> ;

Si aucun châtiment n'est prévu :

[Le juge doit] faire référence aux autres peines strictes et légères prévues dans l'*Acte sur les châtiments* ; il ne doit pas condamner un coupable en utilisant des châtiments abrogés<sup>296</sup>.

---

<sup>294</sup> Voir par exemple, WANG Zhiqiang, « 南宋司法裁判中的价值取向——南宋书判初探 *Nansong sifa caipan zhong de jiazhi qüxiang – Nansong shupan chutan* (Orientation de valeur dans les jugements sous la dynastie Song du Sud – étude initiale sur les jugements sous la dynastie Song du Sud) », *Zhongguo shehui kexue*, n° 6, 1998, p. 117-130 ;

LI Qicheng, LI Guilian « 帝制法治的两面 *Dizhi fazhi de liangmian* (Deux aspects du gouvernement du pays par le *fa* pendant l'ère impériale) », *op. cit.*, p. 149-160.

<sup>295</sup> 尚书·吕刑 *Classique des documents, Acte sur les châtiments des Zhou* : « 哀敬折狱，明启刑书 蚤占，咸庶中正。 *Ai jing zhe yu, mingqi xingshu danzhan, xianshu zhongzheng* ». Traduction de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Les Annales de la Chine, op. cit.*, p. 247.

<sup>296</sup> 尚书·吕刑 *Classique des documents, Acte sur les châtiments des Zhou* : « 上下比罪，勿用不行

Pendant toute cette période pré-impériale, alors que les réglementations sur les châtiments ne sont pas publiés, les juges doivent donc néanmoins les considérer comme les références de leurs décisions. Que se passe-t-il à partir de la fin des Zhou ? L'analyse des affaires judiciaires apporte des réponses.

Pour rechercher les activités judiciaires dans la Chine traditionnelle, les juristes chinois étudient les 书判 *shupan*, recueils judiciaires, de chaque dynastie impériale. En considérant la quantité et la diversité des affaires, et la corrélation avec notre étude, nous faisons référence aux études s'appuyant sur le *Recueil des jugements civils sous la dynastie Song* (名公书判清明集 *Minggong shupan qingming ji*)<sup>297</sup> et sur le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing* (刑案汇览 *Xing'an huilan*)<sup>298</sup> ; nous étudions comment le juge traditionnel chinois applique 情 *qing*, 理 *li*, ou 法 *fa* dans ses décisions.

Nous constatons que le juge est généralement obligé de rendre une décision judiciaire en s'appuyant sur la loi positive, 法 *fa* (§1). Pendant toute la Chine impériale, le juge a néanmoins recours aussi à 情理 *qing-li* et recherche ainsi une application harmonieuse des trois éléments de la triade 情理法 *qing-li-fa* (§2).

---

*Shangxia bi zui, wu yong bu xing* ». Traduction de Séraphin COUVREUR (modifiée), *Les Annales de la Chine*, op. cit., p. 246.

<sup>297</sup> Voir par exemple, WANG Zhiqiang, « <名公书判清明集>法律思想初探 *Minggong shupan qingming ji falü sixiang chutan* (Étude sur la pensée juridique dans le *Recueil des jugements sous la dynastie Song*) », *Faxue yanjiu*, n° 5, 1997, p. 119-135 ;

WANG Zhiqiang, « 南宋司法裁判中的价值取向——南宋书判初探 *Nansong sifa caipan zhong de jiazhi qüxiang – Nansong shupan chutan* (Orientation des valeurs dans les jugements judiciaires sous la dynastie Song – étude sur les décisions judiciaires sous la dynastie Song) », op. cit., p. 117-130 ;

ZHAO Jing, « 中国传统司法文化定性的宋代维度——反思日本的《名公书判清明集》研究 *Zhongguo chuantong sifa wenhua dingxing de songdai weidu – fansi riben de minggong shupan qingming ji yanjiu* (Culture judiciaire traditionnelle chinoise sous la dynastie Song – Réflexions sur les recherches des juristes japonais sur le *Recueil des jugements civils sous la dynastie Song*) », *Xueshu yuekan*, n° 9, 2018, p. 149-161.

<sup>298</sup> Voir par exemple, XŪ Zhongming, « 明清刑事訴訟“依法判決”之辨正 *Mingqing xingshi susong yifapanjue zhi bianzheng* (Rectification des jugements en s'appuyant sur le 法 *fa* dans les procès pénaux sous les dynasties Ming et Qing) », *Fashang yanjiu*, n° 4, 2005, p. 153-160 ;

CHEN Xiaojie, 中国传统司法判例中的情理表达——以清代《刑案汇览》为对象的分析 *Zhongguo chuantong sifa panli zhong de qingli biaoda – yi qingdai xing'an huilan wei duixiang de fenxi* (Expression de *qingli* dans les décisions judiciaires traditionnelles chinoises – Analyse du *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*, Thèse en science juridique, Université normale de Nanjing, 2014.

## **§1. De la fin des Zhou jusqu'aux Qing, tout jugement doit s'appuyer sur la loi positive 法 *fa* ; mais il y a une exception notable avec Dong Zhongshu**

Dès que les actes sur les peines et châtements sont rendus publics à partir de la fin des Zhou, « juger en s'appuyant sur la loi » est un principe obligatoire pour les activités judiciaires, notamment pendant la première dynastie impériale Qin (221 av. J.-C. – 207 av. J.-C.) (A). Les dynasties postérieures jusqu'à la dernière dynastie impériale (Qing -1644-1911) insistent pour juger en s'appuyant sur la loi, malgré la brèche ouverte par Dong Zhongshu (B).

### **A. De la fin des Zhou jusqu'à la dynastie des Han occidentaux : le fondement de tout jugement doit être la loi écrite, 法 *fa***

Rappelons qu'à partir de la période des Printemps et Automnes (V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), sous l'influence du légisme, certains États vassaux gravent les contenus de l'*Acte sur les peines* sur les vases tripodes, et la Chine commence à accéder irréversiblement à la période de la « loi » écrite. Désormais, les contenus des peines sont publics et prévisibles pour le peuple : les contenus deviennent plus clairs et déterminables et les gens du peuple peuvent prévoir les résultats de leurs comportements. Des objets découverts au cours des fouilles révèlent que les juges doivent juger les affaires en s'appuyant sur les lois et ordonnances impériales (断罪引律令 *duan zui yin lü ling*)<sup>299</sup>.

#### **1. Pendant le tout début de l'ère impériale (IIe–Ie siècles av. J.-C.)**

*Avec la dynastie Qin (221–207 av. J.-C.)*, sous la domination du premier empereur des Qin qui estime la pensée du Légisme de la fin des Zhou, pour gouverner le pays est privilégiée la loi pénale plutôt que les valeurs confucéennes. À l'époque, un grand nombre de lois et d'ordonnances impériales sont promulgués par l'empereur<sup>300</sup>. L'analyse d'objets anciens

---

<sup>299</sup> LI Qicheng, LI Guilian « 帝制法治的两面 *Dizhi fazhi de liang mian* (Deux aspects du gouvernement en s'appuyant sur le 法 *fa* pendant l'ère impériale) », *op. cit.*, p. 149-160.

<sup>300</sup> Voir WANG Zhiqiang, « 制定法在中国古代司法判决中的适用 *Zhiding fa zai zhongguo gudai sifa panjue zhong de shiyong* (Application des lois écrites dans les jugements judiciaires de la Chine antique) », *Faxue yanjiu*, n° 5, 2006, p. 138-149.

découverts au cours des fouilles montre que ces lois et ordonnances impériales concernent non seulement les affaires pénales mais aussi les litiges civils<sup>301</sup>.

*Une décision sous la dynastie Qin manifeste qu'à l'époque les jugements sont pris strictement en s'appuyant sur la loi et les châtements sont lourds.* Aujourd'hui, il reste seulement une décision prise en 220 av. J.-C. sur l'affaire de connivence des prisonniers<sup>302</sup>. Cette affaire consigne que dans une province, le gouvernement a réprimé trois fois des rébellions par les armes. Les armes ont échoué les deux premières fois ; la troisième fois ils remportent la victoire. Selon la loi des Qin, les déserteurs pour les deux premières fois doivent être condamnés à mort. Un fonctionnaire de patrouille qui s'appelle Sun adresse un rapport à l'empereur et demande de poursuivre la responsabilité des fonctionnaires concernés mais de ne pas tuer les déserteurs. Dans la décision de l'autorité judiciaire, le juge cite la disposition concernée par la loi, et non seulement décide donc de mettre les déserteurs à mort mais en outre condamne Sun pour une charge de connivence avec les déserteurs<sup>303</sup>.

*Au début de la dynastie Han occidentale, la justice continue celle des Qin : les jugements sont pris strictement en s'appuyant sur la loi et les châtements sont lourds.* Les *Annales des dynasties Han postérieurs* consignent : « Les fonctionnaires doivent exercer leurs fonctions en respectant les lois et les ordonnances impériales<sup>304</sup> ». On a retrouvé, écrite sur des lamelles de bambou dans une tombe de la dynastie Han découverte à Zhangjiashan, une affaire sur le mariage avec une criminelle en fuite en 197 av. J.-C.<sup>305</sup>. Dans cette affaire, il y a une

---

<sup>301</sup> Voir ZHANG Weiren, « 中国传统的司法和法学 *Zhongguo chuantong de sifa he faxue* (Justice et étude du 法 *fa* dans la tradition chinoise) », *Xiandai faxue*, n° 5, 2006, p. 59-67.

<sup>302</sup> Voir WANG Zhiqiang, « 制定法在中国古代司法判决中的适用 *Zhiding fa zai zhongguo gudai sifa panjue zhong de shiyong* (Application des lois écrites dans les jugements anciens chinois) », *op. cit.*, p. 138-149. Cette affaire est citée par certains juristes chinois, voir par exemple ZHANG Jianguo, 帝制时代的中国法 *Dizhi shidai de zhongguo fa* (Le 法 *fa* chinois pendant l'ère impériale), Beijing, Falü chubanshe, 1999, p. 283 ;

LI Xueqin, « 奏谏书解说 *Zouxian shu jiesshu* (Explication sur les rapports adressés à l'empereur sur la prononciation d'un jugement) », *Wenwu*, n° 3, 1995, p. 37-42.

<sup>303</sup> Voir Groupe d'archéologie de la tombe n° 247 des Han de Zhangjiashan, 张家山汉墓竹简 *Zhangjiashan hanmu zhujian* (Lamelles de bambou dans la tombe des Han de Zhangjiashan), Beijing, Wenwu chubanshe, 2001, p. 223.

<sup>304</sup> 汉书 *Hanshu* (Annales des dynasties Han occidentales), biographie de XUE Xuan et ZHU Bo : « 如太守汉吏, 奉三尺律令以从事耳 *Ru taishou hanli, feng san chi lu ling yi cong shi er* ».

<sup>305</sup> Voir Groupe d'archéologie de la tombe n°247 des Han de Zhangjiashan, 张家山汉墓竹简

femme, Fu, qui cache son statut d'une criminelle en fuite, et se marie avec un homme, Jie. Selon la loi de ce moment-là, un homme se mariant avec une criminelle en fuite doit être condamné à la peine de tatouage du visage et de construction des remparts. Les juges de premier niveau adressent cette affaire à l'autorité judiciaire centrale en considérant que cet homme est excusable parce qu'il ne connaissait pas le statut de la criminelle en fuite. Mais le haut fonctionnaire de l'autorité judiciaire centrale ne tient pas compte de l'ignorance, et poursuit la responsabilité de cet homme Jie<sup>306</sup>.

Les deux décisions judiciaires ci-dessus, au début de l'ère impériale, montrent qu'à cette époque, les juges citent précisément les lois et les appliquent strictement. Même s'il existe des circonstances atténuantes, il n'appartient pas au juge de les prendre en compte. WANG Zhiqiang, professeur de droit à l'Université Fudan à Shanghai, conclut : « les juges de la dynastie Qin et du début de la dynastie Han doivent faire référence aux lois et ils n'ont pas de pouvoir discrétionnaire dans les jugements<sup>307</sup> ». Pendant cette période, les lois écrites sont donc considérées comme la première et la seule source du droit pour les juges. Mais avec Dong Zhongshu, la situation va évoluer.

## 2. La parenthèse DONG Zhongshu (192-104 av. J.-C.)

*Critique des juges qui n'ont pas le sens de l'humain (不近人情 bu jin renqing).* Après la chute de la dynastie Qin au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les empereurs des Han occidentaux sont conscients que la chute des Qin nécessite des réflexions sur la tyrannie, notamment dans le domaine judiciaire ; ils considèrent que les fonctionnaires ou les juges des Qin qui jugeaient les affaires en s'appuyant strictement sur les lois restent en deçà de l'humain<sup>308</sup>. Pour maintenir le

---

*Zhangjiashan hanmu zhujian (Lamelles de bambou dans la tombe des Han de Zhangjiashan), op. cit., p. 215.*

<sup>306</sup> *Ibid.*

<sup>307</sup> Voir WANG Zhiqiang, « 制定法在中国古代司法判决中的适用 *Zhiding fa zai zhongguo gudai sifa panjue zhong de shiyong* (Application des lois écrites dans les jugements judiciaires de la Chine antique) », *op. cit.*, p. 138-149.

<sup>308</sup> Voir YU Yingshi, 汉代循吏与文化传播 *Handai hunli yu wenhua chuanbo (Fonctionnaires humanisés sous la dynastie Han et propagation de la culture)*, Shanghai, Shanghai renmin chubanshe, 1987, p. 168.

pouvoir politique et stabiliser l'ordre social, les empereurs prennent alors des politiques adoucies pour plaire au peuple. Par exemple, dans le domaine judiciaire les jugements doivent être pris non seulement en s'appuyant sur la loi, mais aussi être acceptables par le peuple, c'est-à-dire être conformes au sens commun de valeurs humaines et sociales (人情 *renqing*). Comme le dit l'empereur Jing (汉景帝 *Han jing di*) dans son décret impérial :

Tous les jugements pour les affaires compliquées et difficiles, même s'ils sont rendus par les juges en s'appuyant sur la loi écrite, s'ils ne sont pas acceptés par le peuple, doivent être rejugés par l'empereur<sup>309</sup>.

***DONG Zhongshu, le premier à appliquer les classiques confucéens de la même façon que la loi écrite (法 *fa*).*** À partir de la domination de l'empereur Wu (汉武帝 *Han wu di*, aussi appelé l'empereur de la guerre, environ 156-87 av. J.-C.), en raison de sa politique de respecter la pensée politique confucéenne et d'exclure les autres écoles de pensées, DONG Zhongshu (192-104 av. J.-C.) propose de juger les affaires selon les classiques confucéens, notamment le *Classique des Printemps et Automnes* (春秋决狱 *chunqiu jue yu*)<sup>310</sup>. Ce Classique tient lieu de recueil de précédents.

Il faut souligner que pendant cette époque le statut de DONG Zhongshu dans le domaine judiciaire est important. Comme il est noté dans les *Annales des Han postérieures*, DONG Zhongshu prend sa retraite et reste chez lui ; lorsque la cour centrale (le gouvernement impérial) discute d'affaires complexes, à la demande de l'empereur, le haut fonctionnaire judiciaire sollicite l'opinion de DONG. DONG fait alors référence au Classique de *Chunqiu* et dit quel jugement doit être rendu<sup>311</sup>. QŪ Tongzu dira plus tard : DONG Zhongshu est « la première

---

<sup>309</sup> 汉书 *Hanshu* (*Annales des Han occidentaux*), Les peines, « 诸疑狱, 虽若文至于法而与人心不厌者, 辄谳之。 *Zhu yi yu, zui ruo wen zhi yu fa er renxin bu yan zhe, zhe yan zhi* ».

<sup>310</sup> Pour DONG Zhongshu, le *Chunqiu* est le *Classique* de la pensée confucéenne le plus important : « Confucius rédige le *Chunqiu*, il respecte la voie céleste en haut et connaît le sentiment humain en bas ; il se base sur l'ancien et offre des références pour aujourd'hui ». Voir 汉书 *Hanshu* (*Annales des Han postérieures*), biographie de DONG zhongshu, « 孔子作春秋, 上揆之天道, 下质诸人情, 参之于古, 考之于今。 *Kongzi zuo chunqiu, shang kui zhi tiandao, xia zhi zhu renqing, can zhi yu gu, kao zhi yu jin* ».

<sup>311</sup> Voir 汉书 *Annales des Han occidentaux*, biographie de DONG Zhongshu, « 董仲舒在家, 朝廷如有大议, 使使者及廷尉张汤就其家而问之, 其对皆有明法。 *Dongzhongshu zai jia, chaoting ru you dayi, shi shizhe ji tingwei zhangtang jiu qi jia er wen zhi, qi dui jie you mingfa* » ; Voir *Annales des Han occidentaux*, biographie de YING Shao, « 故胶东相董仲舒老病致仕, 朝廷每有政议, 数遣廷尉张

personne qui applique les classiques confucéens de la même façon que la loi écrite<sup>312</sup> ».

**B. Après les Han, depuis la dynastie Jin (226-420 apr. J.-C.) et jusqu'à la dernière dynastie impériale, le fondement de tout jugement doit être la loi (法 *fa*)**

*DONG Zhongshu est à son tour critiqué : il faut condamner en s'appuyant sur les lois et les ordonnances impériales (法 *fa*).* DONG Zhongshu est en effet critiqué par les juges de la dynastie suivante. Dans les *Annales de la dynastie Jin* (IIIe – VIe siècle apr. J.-C.), le chapitre sur les peines codifiées consigne les avis adressés à l'empereur par les fonctionnaires concernant l'importance des lois écrites, et l'obligation de ne pas condamner s'il n'y a pas de loi applicable. LIU Song, juge sous la dynastie Jin précise en effet :

Il faut condamner en s'appuyant sur les lois et les ordonnances. S'il n'y a pas de loi ou d'ordonnance applicable, il faut condamner selon les cas précédents. S'il n'y a ni lois ni ordonnances, ni cas précédents, personne ne doit être condamné<sup>313</sup>.

**1. Cette obligation est inscrite dans la loi à partir du Code des Tang, repris sous les Song, les Ming et les Qing.**

Lors de la dynastie Tang (618 – 907), le Code des Tang précise pour la première fois les exigences pour les jugements judiciaires :

Tous les jugements doivent citer les dispositions des lois, des ordonnances, des prohibitions et des règlements ; sinon, le juge doit être fouetté trente fois<sup>314</sup>.

---

汤亲至陋巷，问其得失，于是《春秋》决狱二百三十二事，动以经对，言之详矣。 *Gu jiaodong xiang dongzhongshu laobing zhishi, chaoting mei you zhengyi, shu qian tingwei zhangtang qin zhi louxiang, wen qi deshi, yushi chungiu jue yu erbaisanshi'er shi, dong yi jing dui, yan zhi xiang yi* ».

Voir MA Xiaohong, LI Mingde, 中国古代法律的社会特征 *Zhongguo gudai falü de shehui tezheng (Les caractéristiques sociales du 法 *fa* traditionnel chinois)*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>312</sup> QÜ Tongzu, 中国法律与中国社会 *Zhongguo falü yu zhongguo shehui (Droit et société en Chine)*, *op. cit.*, p. 313.

<sup>313</sup> 晋书·刑法志 *Annale de la dynastie Jin*, Loi pénale : « 断罪皆当以法律令正文。若无正文，依附名例断之。其正文名例所不及，皆勿论。 *Duan zui jie dang yi fa lü ling zhengwen. Ruo wu zhengwen, yifu mingli duan zhi. Qi zhengwen mingli suo bu ji, jie wu lun* ».

<sup>314</sup> « 诸断罪皆须具引律、令、格、式正文，违者笞三十。 *Zhu duan zui jie xü ju yin lü, ling, ge, shi zhengwen, wei zhe chi sanshi* ». Voir 唐律疏议 *Tanglü shuyi (Commentaire du Code des Tang)*, corrigé

Cette disposition est transmise aux dynasties suivantes : elle figure par exemple dans le *Recueil des peines de la dynastie Song* (宋刑统 *song xing tong*), dans le *Code Ming* (大明律, *da ming lü*) et dans le *Code Qing* (大清律例, *da qing lüli*)<sup>315</sup>.

En raison de l'exigence de juger en s'appuyant sur les lois, lorsqu'il y a des lois applicables, les juges de l'Empire doivent respecter les lois. M. ZHANG Weiren, spécialiste de l'histoire du droit chinois et professeur de droit à l'Université de Taïwan, considère qu'il n'est pas vrai de dire que les juges traditionnels chinois ne respectent pas les lois, parce qu'« ils préfèrent traiter les affaires par les procédures les plus efficaces. En cas d'existence de lois auxquelles ils peuvent faire référence, si les juges se frayent un autre sentier et cherchent d'autres fondements, ils se créent des embarras et sont mis en accusation<sup>316</sup> ».

## 2. Étude plus précise sous les Qing (1644 – 1911)

***Problème sur la distinction entre droit civil et droit pénal et les autorités compétentes dans ces deux domaines.*** Dans la Chine impériale, le droit civil et le droit pénal ne sont pas distincts. Dans le domaine judiciaire, certains juristes considèrent qu'il ne faut pas non plus distinguer le procès pénal ou civil<sup>317</sup>.

En fait, à partir de la dynastie Song au X<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., en raison du développement économique, de plus en plus de litiges dans le domaine civil apparaissent, distincts des affaires pénales<sup>318</sup>. Les affaires sont classées en fonction des autorités compétentes : le ministère des châtiments (刑部 *xingbu*) par exemple, autorité judiciaire supérieure, est compétent pour les

---

par LIU Junwen, Beijing, Falü chubanshe, 1999, p. 602-604.

<sup>315</sup> Voir LI Qicheng, LI Guilian « 帝制法治的两面 *Dizhi fazhi de liangmian* (Deux aspects du gouvernement par le 法 *fa* pendant l'ère impériale) », *op. cit.*, p. 149-160 ;

CHEN Xiaojie, 中国传统司法判例中的情理表达——以清代《刑案汇览》为对象的分析 *Zhongguo chuantong sifa panli zhong de qingli biaoda – yi qingdai xing'an huilan wei duixiang de fenxi* (*Expression de qingli dans les décisions judiciaires traditionnelles chinoises – Analyse du Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>316</sup> ZHANG Weiren, « 中国传统的司法和法学 *Zhongguo chuantong de sifa he faxue* (Justice et science juridique de la Chine traditionnelle) », *op. cit.*, p. 59-67.

<sup>317</sup> Voir DAI Yanhui, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (*Histoire du 法 *fa* chinois*), Taïpei, Sanmin shuju, 1966, p. 175.

<sup>318</sup> Voir ZHANG Jinfan, « 中国古代民事诉讼制度通论 *Zhongguo gudai minshi susong zhidu tonglun* (Introduction au système des procès civils dans la Chine antique) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 3, 1996, p. 54-61.

affaires complexes et importantes, celles qui concernent les peines graves. Les autorités locales sont compétentes pour les affaires qui impliquent des peines légères, par exemple les litiges dans le domaine civil sur les biens, le mariage, la famille et l'héritage, etc.<sup>319</sup>.

Certains autres juristes classent les affaires selon leur contenu et la façon de résoudre les litiges. Le professeur HUANG Zongzhi explique qu'à cette époque les affaires pénales concernant des affaires importantes, par exemple la vie humaine, le vol, et les autres affaires précisées dans le code pénal, sont jugées strictement selon le système judiciaire formel (正式司法体系 *zhengshi sifa tixi*) ; en d'autres termes, il faut aller devant le tribunal. En revanche, les affaires civiles qui concernent la vie quotidienne, par exemple les litiges sur les biens, les sols, les mariages, sont souvent jugées par un « système informel »<sup>320</sup>, par exemple par la conciliation.

***La dynastie Qing, dynastie de référence pour les études sur la justice pénale et civile dans la Chine impériale.*** Pour comprendre la situation de l'application des lois dans les affaires pénales dans la Chine impériale, les historiens du droit chinois prennent comme référence la dynastie Qing, la dernière dynastie de l'ère impériale. Parce que, premièrement, les documents de cette période sont plus abondants et complets que dans les dynasties antérieures<sup>321</sup> ; deuxièmement, les jugements de cette période reflètent le système judiciaire bien formé de la Chine<sup>322</sup>. Par conséquent, le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing* est toujours étudié par les historiens du droit chinois<sup>323</sup>. Ce document collecte neuf-mille-deux-cent

---

<sup>319</sup> *Ibid* ;

WANG Weidong, « 南宋民事审判依据的分类考察：以《名公书判清明集》为中心 *Nansong minshi shenpan yiju de fenmei kaocha : yi minggong shupan qingming ji wei zhongxin* (Recherches sur les fondements des jugements civils sous la dynastie Song du Sud : basée sur le Recueil des jugements civils sous la dynastie Song du Sud) », *Zhongzhou xuekan*, n°4, 2009, p. 183-186.

<sup>320</sup> HUANG Zongzhi, « 中国古今的民、刑事正义体系——全球视野下的中华法系 *Zhongguo gujin de min, xingshi zhengyi tixi – Quanguo shiyexia de zhonghua faxi* (Systèmes de justice ancienne et moderne dans les affaires civiles et pénales – Le système du *fa* traditionnel chinois dans le contexte mondial), *op. cit.*, p. 1-27.

<sup>321</sup> *Ibid.*

<sup>322</sup> Voir CHEN Xiaojie, 中国传统司法判例中的情理表达——以清代《刑案汇览》为对象的分析 *Zhongguo chuantong sifa panli zhong de qingli biaoda – yi qingdai xing'an huilan wei duixiang de fenxi* (*Expression de qing-li dans les décisions judiciaires traditionnelles chinoises – Analyse du Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*), *op. cit.*, p. 2.

<sup>323</sup> Voir par exemple, WANG Zhiqiang, « 清代成案的效力和其论证中的运用方式 *Qingdai cheng'an de xiaoli he qi lunzhengzhong de yunyong fangshi* (Effectivité de la jurisprudence sous la

quatre-vingt-dix-sept affaires pénales entre 1736 et 1871 (le milieu et la fin de la dynastie Qing). Toutes ces affaires sont examinées ou rejugées par le ministère des châtiments, l'autorité judiciaire supérieure sous la dynastie Qing. Les statuts du ministère des châtiments déterminent la qualité exemplaire et l'importance de ces jugements à ce moment-là. Comme l'écrit M. YANG Yifan, professeur de droit à l'Académie des sciences sociales de Chine :

Les décisions judiciaires consignées dans le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing* reflètent la situation réelle des jugements au milieu et à la fin de la dynastie Qing, elles sont considérées comme des documents précieux pour étudier le système juridique, notamment le système judiciaire, de la dynastie Qing. Grâce à ce document, nous avons accès aux principes judiciaires, aux procédures du procès et à l'application de la loi dans les jugements par le juge<sup>324</sup>.

Sur la base de ce document, tous les historiens du droit chinois considèrent que presque tous les jugements sur les affaires pénales sous la dynastie Qing citent clairement les dispositions des lois écrites ou les cas précédents<sup>325</sup>. Nous allons voir en effet que lorsque le ministère des châtiments rend une décision, deux situations peuvent se présenter : lorsqu'il existe des dispositions de lois ou d'ordonnances impériales (律令 *lǜlìng*) applicables à l'affaire, le ministère respecte strictement les dispositions écrites et les cas précédents (a) ; Lorsqu'il n'existe pas de dispositions écrites applicables, le ministère juge les affaires en s'appuyant sur les cas précédents ou en invoquant d'autres dispositions similaires (b).

---

dynastie Qing et mode de démonstration) », *Faxue yanjiu*, n° 3, 2003, p. 146-160 ;

CHEN Xiaojie, 中国传统司法判例中的情理表达——以清代《刑案汇览》为对象的分析 *Zhongguo chuantong sifa panli zhong de qingli biaoda – yi qingdai xing'an huilan wei duixiang de fenxi* (*Expression de qingli dans les décisions judiciaires traditionnelles chinoises – Analyse du Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*), *op. cit.* ;

LI Jie, « « 刑案汇览 » 中的法律适用研究 « *Xing'an huilan* » zhong de falü shiyong yanjiu (Recherches sur l'application des lois dans le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*) », *Linyi daxue xuebao*, n° 1, 2017, p. 135-144.

<sup>324</sup> YANG Yifan, 刑案汇览 *Xing'an huilan* (*Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*), Beijing, Falü chubanshe, 2007, p. 1.

<sup>325</sup> Voir par exemple, WANG Zhiqiang, « 清代成案的效力和其论证中的运用方式 *Qingdai cheng'an de xiaoli he qi lunzhengzhong de yunyong fangshi* (Efficacité des jurisprudence sous la dynastie Qing et mode de démonstration) », *op. cit.*, p. 146-160 ;

CHEN Xiaojie, 中国传统司法判例中的情理表达——以清代《刑案汇览》为对象的分析 *Zhongguo chuantong sifa panli zhong de qingli biaoda – yi qingdai xing'an huilan wei duixiang de fenxi* (*Expression de qingli dans les décisions judiciaires traditionnelles chinoises – Analyse du Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*, *op. cit.*, p. 63-64.

**(a) Lorsqu'il existe des dispositions de lois ou d'ordonnances impériales (律令 *lǜlìng*) applicables, le ministère respecte strictement les dispositions écrites et les cas précédents**

*Respecter strictement les dispositions des lois lorsque celles-ci sont claires et précises.* Sous la dynastie Qing, le Code Qing (大清律例 *da qing lǜlì*) est le fondement juridique le plus important pour les juges. Après la fondation de la dynastie Qing, le code est modifié respectivement par trois empereurs en 1647, en 1725 et en 1740. Le code définitif fixe 436 dispositions et 1049 ordonnances impériales. Jusqu'à la chute de l'empire, le nombre des dispositions ne change pas, mais celui des ordonnances impériales augmentent et atteint 1892326.

Pour juger les affaires pénales, les juges sous la dynastie Qing doivent respecter les dispositions fixées dans le Code. Sinon, ils vont être condamnés. Le Code pénal de la dynastie Qing précise :

Lorsque le juge donne une décision judiciaire, il doit respecter et citer les lois et les ordonnances impériales ; le juge qui viole cette exigence doit être fustigé trente fois<sup>327</sup>.

De plus, le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing* enregistre une ordonnance impériale sur le jugement en s'appuyant sur les lois : lorsque le juge au niveau local ne cite pas de dispositions de lois correctes dans une décision judiciaire, c'est-à-dire lorsqu'il condamne un coupable à la pendaison ou à la décapitation alors qu'il aurait dû être condamné à la peine de bannissement ou d'exil, ce juge sera dégradé de trois degrés<sup>328</sup>.

Par exemple, le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing* enregistre une affaire dans laquelle le ministère des châtiments rejette et rejuge une décision judiciaire qui ne respecte

---

<sup>326</sup> Voir HE Qinhua, « 清代法律渊源考 *Qingdai falü yuanyuan kao* (Recherches sur les sources législatives sous la dynastie Qing), *Zhongguo shehui kexue*, n° 2, 2001, p. 115-132.

<sup>327</sup> Voir 大清律例 *Code pénal de la dynastie Qing*, Juger les affaires en s'appuyant sur les lois, « 凡断罪, 皆须具引律例, 违者, 笞三十。 *Fan duan zui, jie xü ju yin lüli, wei zhe ; chi sanshi* », cité par HE Qinhua, « 清代法律渊源考 *Qingdai falü yuanyuan kao* (Recherches sur les sources législatives sous la dynastie Qing), *op. cit.*, p. 115-132.

<sup>328</sup> « 官员承问引律不当, 将应拟军流以下之人错拟斩绞者, 府州县官降三级调用 ». Voir 刑案汇览 *Recueil des affaires pénales de la dynastie Qing*, n°37, cité par HE Qinhua, « 清代法律渊源考 *Qingdai falü yuanyuan kao* (Recherches sur les sources législatives sous la dynastie Qing), *op. cit.*, p. 115-132.

pas la disposition concernée mais invoque une autre disposition. Dans cette affaire, un homme fait une tentative de viol sur une femme et la blesse avec un couteau. Après cela, cet homme se livre à la justice. Selon le Code pénal de la dynastie Qing, le violeur doit être condamné à la pendaison. Mais le juge local considère que dans cette affaire le viol n'est pas réalisé, et puisque cet homme s'est livré à la justice, il décide de réduire la sévérité de la peine et condamne l'homme à la peine de bannissement. Mais le ministère des châtiments considère que selon le Code pénal de la dynastie Qing la livraison à la justice d'un violeur ne doit pas être reconnue ; cette disposition n'exclut pas la tentative de viol. Le juge local n'a donc pas respecté la disposition concernée et il a réduit arbitrairement la sévérité de la peine. Finalement, le ministère des châtiments rejette la décision du juge local et condamne l'homme à la pendaison<sup>329</sup>.

***Respecter les dispositions des lois et les ordonnances impériales, même si elles sont ambiguës ou trop générales.*** Parfois, les dispositions des lois sont trop générales ou ambiguës pour être appliquées par les juges. Dans ce cas, les juges déterminent les faits et choisissent les dispositions concernées. Et puis ils interprètent et détaillent les dispositions afin qu'elles puissent être appliquées aux faits.

Par exemple, le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing* enregistre des affaires sur la grâce accordée aux coupables lorsqu'ils doivent nourrir leurs parents. Selon le Code pénale de la dynastie Qing :

Lorsque le condamné à la peine de mort a des parents ou des grands-parents vieux ou malades, et n'a aucun frère, il peut être gracié ;

Vieux désigne une personne qui a plus de soixante-dix ans ; la maladie comprend l'infirmité physique. Si les parents ou grands-parents satisfont l'une de ces deux conditions, le condamné peut être gracié : il n'est pas nécessaire de satisfaire les deux conditions en même temps<sup>330</sup>.

---

<sup>329</sup> 刑案汇览 *Xing'an huilan* (*Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*), vol. IV, chapitre sur la livraison à la justice, cité par CHEN Xiaojie, *op. cit.*, p. 73.

<sup>330</sup> 大清律例 *Code Qing*, la grâce pour les coupables qui ont les parents ou les grands-parents à nourrir : « 凡犯死罪非常赦所不原者, 而祖父母、父母老疾应侍, 家无次成丁者。 *Fan fan sizui fei changshe suo bu yuan zhe, er zufumu, fumu lao ji yingshi, jia wu ci chengding zhe* » ; « 其实以上曰老, 疾兼笃

Cette disposition précise que les parents vieux ou malades doivent être nourris par les enfants. Mais elle ne précise pas s'il s'agit des deux parents ou d'un seul des deux. Le ministère des châtiments précise ce problème dans la pratique. Le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing* enregistre une affaire dans laquelle le condamné à la peine de mort a un père de soixante-neuf ans, une mère de soixante-douze ans, et il n'a pas de frère. Le ministère des châtiments décide de gracier ce coupable afin qu'il puisse nourrir ses parents. Par cette affaire, lorsque l'un des parents a plus de soixante-dix ans, le coupable condamné à la peine de mort peut être gracié.

Dans l'autre affaire, le condamné à la peine de mort a un père de soixante-huit ans, une mère de soixante ans et malade, il n'a pas de frère. Le ministère des châtiments décide de gracier ce condamné. Cette affaire montre que lorsque l'un des parents est malade, le condamné à la peine de mort peut être gracié<sup>331</sup>.

#### **(b) Lorsqu'il n'existe pas de dispositions écrites applicables, le ministère juge les affaires en invoquant d'autres dispositions similaires**

Dans certains cas, il n'existe pas des dispositions écrites applicables par le juge. Pour ce problème, le Code pénal de la dynastie Qing précise :

Lorsqu'il n'existe pas des dispositions écrites, le juge rend une décision judiciaire en invoquant d'autres dispositions ou des ordonnances impériales [...]  
Si un juge rend un jugement arbitrairement, sans citer de dispositions écrites, et cause une discordance entre les faits et les peines, il doit être poursuivi pour forfaiture<sup>332</sup>.

Dans la pratique, lorsqu'il n'existe pas de dispositions écrites applicables, le juge cherche généralement d'autres dispositions similaires qui peuvent être appliquées pour juger les affaires

---

废。有一于此，即属应侍，不必老疾相兼。 *Qi shi yishang yue lao, ji jian du fei. You yi yu ci, ji shu yingshi, bu bi laoji xiangjian* ».

<sup>331</sup> 刑案汇览 *Xing'an huilan (Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing)*, vol. II, chapitre sur la grâce des coupables pour nourrir les parents, cité par CHEN Xiaojie, *op. cit.*, p. 81.

<sup>332</sup> Voir 大清律例 *Code Qing*, Inexistence des dispositions pour juger les affaires, « 凡律令该载不尽事理，若断罪而无正条者，援引他律比附[...]若辄断决，致罪有出入者，以故失论。 *Fan liling gai zai bu jin shili, ruo duan zui er wu zhengtiao zhe, yuanyin talü bifu [...]* *Ruo zhe duanjue, zhi zui you churu zhe, yi gushi lun* », cité par CHEN Xiaojie, *op. cit.*, p. 71.

ayant la même nature. Par exemple, le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing* enregistre une affaire sur la possession des plombs. Le Code pénal de la dynastie Qing ne contient pas de disposition sur ce point, mais il précise une disposition concernant la possession des salpêtres. Dans cette affaire, le ministère des châtiments considère que les plombs et les salpêtres appartiennent à la catégorie de poudre dangereuse qu'il est interdit de receler, et il invoque alors la disposition concernant la possession des salpêtres pour condamner la possession des plombs<sup>333</sup>.

Dans une autre affaire, un homme vend des plantes médicales qui causent la mort d'un homme. Le Code pénal de la dynastie Qing ne contient pas de disposition sur ce point. Par conséquent, le ministère des châtiments invoque la disposition sur le charlatan qui cause la mort d'autrui pour condamner le vendeur<sup>334</sup>.

Tous ces cas montrent que tout jugement doit impérativement s'appuyer sur la loi, 法 *fa*, y compris lorsqu'elle n'est pas claire ou pas complète.

## **§2. Pendant toute la Chine impériale, le juge a néanmoins recours aussi à 情理 *qing-li* : la recherche d'une application harmonieuse des trois éléments de la triade 情理法 *qing-li-fa***

Nous allons d'abord étudier les propos de deux spécialistes étrangers qui ont réfléchi à la culture du 法 *fa* traditionnel chinois (A). Puis nous verrons comment le juge recherche avant tout une application harmonieuse des trois éléments de la triade 情理法 *qing-li-fa* (B).

### **A. Les commentaires de deux spécialistes étrangers : Max WEBER et Shuzo SHIGA**

Parmi les études sur la culture du 法 *fa* traditionnel chinois par des spécialistes étrangers, celles de Max WEBER (1864-1920), sociologue et juriste allemand, et Shuzo SHIGA (滋贺秀三 1921-2008), historien du droit japonais, sont celles qui ont les forces d'impact les plus

---

<sup>333</sup> 刑案汇览 *Xing'an huilan* (*Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*), vol. XI, chapitre sur la possession des armes, cité par CHEN Xiaojie, *op. cit.*, p. 91.

<sup>334</sup> 刑案汇览 *Xing'an huilan* (*Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*), vol. XXXIII, chapitre sur la mort causée par le charlatan, cité par CHEN Xiaojie, *op. cit.*, p. 92.

importantes<sup>335</sup>. Ils ont fait des recherches sur l'histoire du « droit » chinois, notamment l'application du « droit » dans la Chine impériale et celle des Qing en particulier, avec des points de vue influencés par la théorie occidentale. Plusieurs spécialistes chinois ont analysé leurs études et portent alors un nouveau regard sur la culture juridique traditionnelle chinoise<sup>336</sup>

### **1. Max WEBER : dans la Chine impériale, les décisions judiciaires ne s'appuient pas sur des règles écrites, elles relèvent de la « *Kadijustiz* (卡迪司法 *kadi sifa*) »**

À partir des années quatre-vingt, le courant de libération de la pensée amène l'arrivée de plusieurs doctrines occidentales en Chine. L'opinion de Max WEBER sur la culture juridique chinoise traditionnelle influence particulièrement les juristes chinois. Plusieurs de ses œuvres ont été traduites en chinois. Max Weber remonte aux débuts de l'empire, au III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, pour voir toute l'ère impériale en Chine. Selon lui, en comparant avec la culture juridique occidentale, celle de la Chine traditionnelle est « matérielle et irrationnel » ; le juge chinois traite discrétionnairement les affaires sans contrainte de règles écrites qui sont

---

<sup>335</sup> ZHANG Benshun, « 法意、人情，实同一体：中国古代“情理法”整体性思维与一体化衡平艺术风格 *Fayi, renqing, shitong yiti : zhongguo gudai qing-li-fa zhengtixing siwei yu yitihua hengping yishu fengge* (Intégration de l'esprit du 法 *fa* et des valeurs sociales coutumières : la logique globale de « *qing-li-fa* » et son style artistique d'intégration et d'équilibre dans la Chine traditionnelle) », *Gansu zhengfa xueyuan xuebao*, n° 5, 2018, p. 9-30.

Pour montrer l'intérêt que la Chine porte aujourd'hui encore à Max Weber, nous signalons qu'une Conférence organisée par la Fondation Max Weber a eu lieu en mars 2018 à l'Université de Pékin sur le sujet suivant : « Entre appropriation et réfutation – Signification et réception de Max Weber en Chine ». Voir aussi LIN Duan et TSAI Po-fang, « 韦伯论传统中国法律之再探：法律社会学中的多元脉络性 *Max Weber's Traditional Chinese Law Revisited: A Poly-Contextuality in the Sociology of Law* », in *Taiwan Journal of East Asian Studies*, Vol. 10, No. 2 (Issue 20), Dec. 2013, pp. 33-69.

<sup>336</sup> Voir par exemple, WANG Yaxin, « 关于滋贺秀三教授论文的解说 *Guanyu zihexiusan jiaoshou lunwen de jieshuo* (Commentaire sur les articles du professeur Shuzo Shiga) », in Shuzo SHIGA, 明清时期的民事审判与民间契约 *Mingqing shiqi de minshi shenpan yu minjian qiye* (*Jugement civil et convention civile pendant les dynasties Ming et Qing*), traduit par WANG Yaxin et LIANG Zhiping, Beijing, Falü chubanshe, 1998, p. 273-278 ;

LIN Duan, « 中西法律文化的对比——韦伯与滋贺秀三的比较 *Zhongxi falü wenhua de duibi – weibo yu zihexiusan de bijiao* (Étude comparative des culture juridiques chinoises et occidentales – comparaison entre Max WEBER et Shuzo Shiga) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 6, 2004, p. 26-40 ;

HE Weifang, « 中国古代司法的三大传统及其对当代的影响 *Zhongguo gudai sifa de sanda chuantong jiqi dui dangdai de yingxiang* (Trois traditions de la justice dans la Chine antique et leur influence pour l'époque contemporain) », *Henansheng zhengfa guanli ganbu xueyuan xuebao*, n° 3, 2005, p. 1-3 ;

ZHANG Lingyu, « 韦伯“卡迪司法”论断辨正 *Weibo kadi sifa lunduan bianzheng* (Rectification sur « *Kadi justiz* » de Max WEBER) », *Huanqiu falü pinglun*, n° 3, 2012, p. 141-148.

« formelles et rationnelles »<sup>337</sup> :

Les jugements traditionnels chinois ne s'appuient pas sur des règles écrites, les décisions judiciaires sont prises discrétionnairement par les juges (自由裁量高于一般法). Dans le domaine civil le droit privé manque considérablement, il n'y a pas de règles sur les droits et liberté individuels et sur la propriété privée, les lois et la justice restent au stade de « *Kadijustiz* » comme le monde de l'Islam<sup>338</sup>.

## 2. Pour Shuzo SHIGA, le juge chinois (des Qing) s'appuie plus sur 情理 *qing-li* que sur 法 *fa*

M. Shuzo SHIGA a un point de vue similaire à celui de Max WEBER. Dans ses études sur les jugements des affaires civiles **sous la dynastie Qing**, il ne nie pas l'application des lois dans les affaires civiles, mais il considère que le juge chinois résout les litiges civils en s'appuyant principalement sur 情理 *qingli*. Selon lui, le jugement civil est une « conciliation didactique » (教谕式调停 *jiaoyu shi tiaoting*)<sup>339</sup> fondé sur 情理 *qingli* qui ne respecte pas strictement la loi. Pour résoudre les litiges : « les juges locaux de la dynastie Qing appliquent plutôt *qing* et *li* que *fa* (la loi)<sup>340</sup> ». Il emploie une comparaison classique pour expliquer la relation entre 情理 *qingli*, sentiments humains et raison ou sentiments/émotions humains et circonstances sociales, et raison ou sens commun, et 法 *fa*, loi écrite : « la loi nationale chinoise peut probablement être comparée à des glaces flottantes dérivant sur la mer de *qingli*<sup>341</sup> ».

---

<sup>337</sup> LIN Duan, « 中西法律文化的对比——韦伯与滋贺秀三的比较 *Zhongxi falü wenhua de duibi – weibo yu zihexiusan de bijiao* (Étude comparative des cultures juridiques chinoises et occidentales – comparaison entre Max WEBER et Shuzo SHIGA) », *op. cit.*, p. 26-40.

<sup>338</sup> « 司法审判不依据成文规则, 自由裁量高于一般法, 民事的私法相当缺乏, 没有个人自由权利与私有财产权的规定, 法律与司法停留在类似伊斯兰世界的“卡迪司法”阶段 *Sifa shenpan bu yiyu chengwen guize, ziyou cailiang gao yu yiban fa, minshi de sifa xiangfang quefa, meiyou geren ziyou quanli yu siyou caichanquan de guiding, falü yu sifa tingliu zai leisi yisilan shijie de 'kadi sifa' jieduan* ». Voir Max WEBER, 中国的宗教: 宗教与世界 *Zhongguo de zongjiao : zongjiao yu shijie (Religion de la Chine : la religion et le monde)*, traduit par KANG Le et JIAN Huimei, Guilin, Guangxi shifan daxue chubanshe, 2004, p. 157.

<sup>339</sup> Shuzo SHIGA, « 清代诉讼制度之民事法源的概括性考察 *Qingdai susong zhidu zhi minshi fayuan de gaikuoxing kaocha* (Procès sous la dynastie Qing : Étude sur les sources du droit civil) », traduit en chinois par WANG Yaxin, in LIANG Zhiping, WANG Yaxin (dir.), 明清时期的民事审判和民事契约 *Ming qing shiqi de minshi shenpan he minshi qiyue (Les jugements et les contrats civils sous les dynasties Ming et Qing)*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>340</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>341</sup> « 中国古代的法律就像是漂浮在大海上的冰山一样, 漂浮在情理的海洋之上 », Shuzo SHIGA,

(1) *Certains juristes chinois partagent l'opinion de Max WEBER.* M. GAO Hongjun par exemple, actuellement professeur de droit à l'Université Tsinghua, considère que l'affirmation selon laquelle « la justice traditionnelle chinoise appartient à « *Kadijustiz* » » est soutenable<sup>342</sup> ». Et le professeur HE Weifang, célèbre professeur de droit dans la prestigieuse Université de Pékin (*Beida*), souligne aussi le fait que le juge ne s'appuie ni sur les règles, ni sur les précédents, d'où une imprévisibilité de la solution :

Lorsque le fonctionnaire prend une décision judiciaire, il ne fait pas attention aux jugements précédents, mais il s'attache à la solution du cas particulier, il ne traite pas les affaires en s'appuyant strictement sur les règles. Par conséquent, l'ensemble du processus judiciaire ne suffit pas pour mettre en place quelque chose de certain<sup>343</sup>.

(2) Mais plusieurs juristes chinois contemporains considèrent que les auteurs cités précédemment font des recherches et expliquent les problèmes chinois avec des yeux occidentaux : ils se méprennent sur la culture juridique chinoise avec des idées préconçues<sup>344</sup>

En réalité, il nous semble que le problème vient du fait que, comme nous l'avons vu, la loi oblige le juge à s'appuyer sur 法 *fa* pour rendre une décision, mais dans le même temps,

---

*op. cit.*, p. 36.

<sup>342</sup> Voir GAO Hongjun, « 无话可说与有话可说之间——评张伟仁先生的〈中国传统司法和法学〉 *Wu hua ke shuo yu you hua ke shuo zhijian – ping Zhangweiren xiansheng de Zhongguo chuantong sifa he faxue* (Entre n'avoir rien à dire et avoir quelque chose à dire – commentaire sur « Justice et 法 *fa* traditionnel en Chine » de M. ZHANG Weiren) », *Zhongguo zhengfa daxue xuebao*, n° 5, 2006, p. 98-109.

<sup>343</sup> « 当一个官员判决案件的时候无需关注此前的判决, 相反, 官员关注的是个别案件的解决, 不是能严格按照一套规则来处理, 以至于使得整个司法过程不足以确立一种确定性的东西 *Dang yige guanyuan panjue anjian de shihou wu xū guanzhu ciqian de panjue, xiangfan, guanyuan guanzhu de shi gebie anjian de jiejué, bu shi neng yange anzhaoyitao guize lai chuli, yizhi yu shide zhengge de sifa guocheng bu zuyi queli yizhong quedingxing de dongxi* ». Voir HE Weifang, « 中国古代司法的三大传统及其对当代的影响 *Zhongguo gudai sifa de san da chuantong ji qi dui dangdai de yingxiang* (Trois traditions de la justice dans la Chine antique et leur influence pour l'époque contemporaine) », *op. cit.*, p. 1-3.

<sup>344</sup> Voir par exemple, LIN Duan, « 中西法律文化的对比——韦伯与滋贺秀三的比较 *Zhongxi falü wenhua de duibi – weibo yu zihexiusan de bijiao* (Étude comparative des cultures juridiques chinoise et occidentale – comparaison entre Max WEBER et Shuzo SHIGA) », *op. cit.*, p. 26-40 ; ZHANG Weiren, « 中国传统的司法和法学 *Zhongguo chuantong de sifa he faxue* (Justice et science juridique traditionnelle en Chine) », *op. cit.*, p. 59-67 ; MA Xiaohong, « 确定性与中国古代法 *Quedingxing yu zhongguo gudai fa* (La certitude et le 法 *fa* de la Chine traditionnelle.) », *Zhengfa luntan*, n° 1, 2009, p. 14-27.

prenant en compte la spécificité de la culture chinoise, le juge se tourne aussi vers 情 *qing* et 理 *li* : il recherche une application harmonieuse des trois éléments de la triade 情理法 *qing-li-fa*.

***HUANG Zongzhi critique en partie les opinions de Max WEBER et Shuzo SHIGA.***

HUANG Zongzhi (Phillip C.C. Huang) est un juriste et historien américain d'origine chinoise, professeur de droit à l'Université du Peuple, et déjà mentionné dans notre introduction. Selon ses études fondamentales sur les archives judiciaires **sous la dynastie Qing**, il considère que les affaires civiles sont jugées strictement, selon les lois, et les juges rendent des décisions claires qui distinguent le vrai et le faux (是非分明 *shi fei fen ming*)<sup>345</sup>. Il analyse les décisions judiciaires des juges locaux et trouve qu'environ 77% des décisions sont fondées sur des dispositions du Code de la dynastie Qing<sup>346</sup>. Mais dans les décisions définitives, les juges font des efforts pour propager la pensée confucéenne sur la moralité – 情理 *qingli* – pour donner des décisions « justes » et acceptées par le peuple<sup>347</sup>. Il rejoint peut-être alors Max WEBER et Shuzo SHIGA.

**(3) Certains juristes chinois soulignent l'importance des règles écrites dans les décisions judiciaires dans le domaine civil.** HE Qinhua, dans son étude sur les sources législatives sous la dynastie Qing<sup>348</sup>, et LI Xiaomeng dans son étude sur la culture judiciaire de premier niveau au XIXe siècle en Chine<sup>349</sup> font des recherches sur les jugements dans le

---

<sup>345</sup> HUANG Zongzhi (Phillip C.C. Huang), 清代的法律、社会与文化：民法的表达与实践 *Qingdai de falü, shehui yu wenhua : minfa de biaoda yu zhijian* (Loi, société et culture sous la dynastie Qing : expression et pratique du droit civil), *op. cit.*, 2007, p. 6 ;

HUANG Zongzhi (Phillip C.C. Huang), 民事审判与民间调解：清代的表达与实践 *Minshi shenpan yu minjian tiaojie : qingdai de biaoda yu shijian* (Jugement civil et conciliation civile : expressions et pratiques sous la dynastie Qing), Beijing, Zhongguo shehui kexue chubanshe, 1998, p. 78.

<sup>346</sup> HUANG Zongzhi (Phillip C.C. Huang), 清代的法律、社会与文化：民法的表达与实践 *Qingdai de falü, shehui yu wenhua : minfa de biaoda yu zhijian* (Loi, société et culture sous la dynastie Qing : expression et pratique du droit civil), *op. cit.*, p. 77.

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>348</sup> HE Qinhua, « 清代法律渊源考 *Qingdai falü yuanyuan kao* (Recherches sur les sources législatives sous la dynastie Qing) », *op. cit.*, p. 115-132.

<sup>349</sup> LI Xiaomeng, « 中国十九世纪基层司法文化研究——以〈汝东判语〉文本为中心 *Zhongguo shijiu shiji jiceng sifa wenhua yanjiu – yi rudong panyu wenben wei zhongxin* (Recherches sur la culture judiciaire de premier niveau au XIXe siècle en Chine – axées sur les jugements de Rudong) », *Huadong falü pinglun*, n° 2, 2003, p. 271- 324.

domaine civil, notamment sous la dynastie Qing. Selon eux, les lois du pays sont la source la plus importante et fondamentale ; et elles sont toujours respectées strictement par le juge chinois.

(4) *D'autres juristes chinois considèrent que les décisions judiciaires dans le domaine civil sous les dynasties Ming et Qing reflètent l'harmonie de la triade 情理法 qing-li-fa.* M. XÜ Zhongming, professeur de droit à l'Université de Sun Yat-sen, considère que pour les affaires civiles, 情理 qing-li est le fondement principal des jugements, même si l'application des lois (法 fa) est également importante. Selon lui, le but d'un jugement est de donner une décision qui soit acceptée par les deux parties au procès. Si les parties acceptent la décision, la citation des dispositions des lois n'est pas importante ; sinon, pour faire face au réexamen par l'autorité supérieure, les juges doivent faire attention à juger les affaires en s'appuyant sur les dispositions des lois<sup>350</sup>.

#### **B. La recherche par le juge d'une application harmonieuse des trois éléments de la triade 情理法 qing-li-fa**

情理法 qing-li-fa forment une triade, une trinité de référents. Les professeurs FAN Zhongxin, ZHENG Ding, ZHAN Xuenong, auteurs d'un ouvrage fondamental sur 情理法 qing-li-fa mentionné dans notre introduction, caractérisent ces trois concepts comme cohérents, coexistant et complémentaires (情理法三者合起来, 通盘考虑, 消除互相冲突) ; ce sont les mots-clés du droit chinois traditionnel et ils existent comme un ensemble et ne doivent pas être séparés. Il importe donc de réunir ces trois fondements : si un seul fait défaut, alors le point de vue sur la culture du 法 fa traditionnel est partiel. Comme l'écrivent FAN Zhongxin, ZHENG Ding, et ZHAN Xuenong : « aucun des trois concepts ne constitue en lui-même un droit complet. C'est la trinité de concepts (三位一体) qui constitue ce droit<sup>351</sup> ».

---

<sup>350</sup> Voir XÜ Zhongming, « 明清刑事诉讼“依法判决”之辨正 *Mingqing xingshi susong yi fa panjue zhi bianzheng* (Rectification des jugements en s'appuyant sur le fa dans les procès pénaux sous les dynasties Ming et Qing) », *op. cit.*, p. 153-160.

<sup>351</sup> « 单是三者中的任何一者, 是不可以作为完整意义上的法的。此即三位一体。 *Danshi sanzhe zhong de renhe yizhe, shi bu keyi zuowei wanzheng yiyi shang de fa de. Ci ji sanwei yiti* ». FAN Zhongxin, ZHENG Ding, ZHAN Xuenong, 情理法与中国人——中国传统法律文化探微 *Qing li fa yu zhongguoren – Zhongguo chuantong falü wenhua tanwei (Qing-li-fa et les Chinois – étude sur la*

Dans la Chine impériale la nécessité de considérer à la fois *qing, li et fa* est un objectif et un idéal pour toutes les catégories sociales : les souverains, les fonctionnaires, le peuples<sup>352</sup>. Pour le législateur, la loi doit « respecter les principes célestes et dans le même temps considérer le sens commun de valeurs humaines et sociales »<sup>353</sup> ; pour le juge ou l'exécuteurs de la loi, le jugement doit « ni violer la loi, ni aller à l'encontre du sens commun de valeurs humaines et sociales »<sup>354</sup> ; pour le peuple, le jugement doit être « conforme au sens commun de valeurs humaines et sociales, aux principes célestes et à la loi » (合情合理合法 *he qing he li he fa*<sup>355</sup>).

En outre, il y a un équilibre, une harmonie à trouver entre les éléments de cet ensemble. L'harmonie est en effet considérée comme la caractéristique essentielle de la culture traditionnelle chinoise. Le professeur ZHANG Jinfan, de l'université de droit et de science politique de Pékin, remarque que « la réunion harmonieuse des trois concepts (这三者的和谐统一 *zhe san zhe de hexie tongyi*) constitue la culture du *fa* traditionnel chinois et influence profondément les autres pays orientaux pénétrés par la culture confucéenne »<sup>356</sup>.

Nous allons maintenant distinguer le recours du juge à la triade 情理法 *qing-li-fa* dans les affaires du domaine pénal (1) et du domaine civil (2).

---

*culture juridique traditionnelle chinoise*), *op. cit.*, p. 26.

<sup>352</sup> *Ibid* ;

HUO Cunfu, « 中国传统法文化的文化性状与文化追寻——情理法的发生、发展及其命运 *Zhongguo chuantong fa wenhua de wenhua xingzhuang yu wenhua zhuixun – Qing li fa de fasheng, fazhan ji qi mingyun* (Les caractères et découvertes culturels de la culture juridique traditionnel de Chine – naissance, développement et destin de *qing-li-fa* », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 3, 2011, p. 1-18.

<sup>353</sup> 上稽天理, 下揆人情 *shang qi tianli, xia kui renqing*. Voir 进明律表 *Document officiel adressé à l'empereur sur le Code de la dynastie Ming*, cité par HUO Cunfu, *Ibid*.

<sup>354</sup> 上不违于法意, 下不拂于人情 *shang bu wei yu fayi, xia bu fu yu renqing*. Voir 名公书判清明集 *Recueil des jugements sous la dynastie Song*, Beijing, Zhonghua shuju, 1987, p. 160, cité par WANG Zhiqiang, « <名公书判清明集>法律思想初探 *Minggong shupan qingming ji falü sixiang chutan* (Étude sur la pensée juridique dans le *Recueil des jugements sous la dynastie Song*) », *op. cit.*, p. 119-135.

<sup>355</sup> FAN Zhongxin, ZHENG Ding, ZHAN Xuenong, 情理法与中国人——中国传统法律文化探微 *Qing li fa yu zhongguoren – Zhongguo chuantong falü wenhua tanwei (Qing-li-fa et les Chinois – étude sur la culture juridique traditionnelle chinoise)*, *op. cit.*, p. 26-27.

<sup>356</sup> ZHANG Jinfan, « 中国传统法文化论纲 *Zhongguo chuantong fa wenhua lungang* (La culture du *fa* traditionnel chinois) », *Guangming ribao*, 12 juillet 2005, disponible sur <http://www.ruclcc.com/article/?id=3396>, consulté le 17 août 2017.

## 1. Dans le domaine pénal

Dans certains cas, lorsqu'il n'existe pas de dispositions applicables, le juge local ou en première instance rend la décision en s'appuyant sur 情理 *qing-li*, c'est à dire sur les principes et valeurs sociales coutumiers acceptés par le peuple. M. WANG Zhiqiang, professeur de droit à l'Université Fudan, affirme clairement que « dans les décisions judiciaires du ministère des châtiments et des juges locaux, il existe des situations où les affaires pénales sont jugées selon 情理 *qing-li* »<sup>357</sup>.

Le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing* enregistre une affaire dans laquelle une femme tue un homme qui bat son mari. Selon le Code pénal de la dynastie Qing, lorsqu'un enfant tue la personne qui bat ses parents ou grands-parents, il peut bénéficier d'une atténuation de peine. Mais le code ne précise pas le cas d'une femme qui tue celui qui bat non ses parents ou grands-parents mais son mari. Si le juge respecte strictement la loi, cette femme devrait être condamnée à la peine de mort. Mais l'empereur Qianlong (1736-1795) considère que la peine de mort pour une femme qui sauve son mari n'est pas convenable, que le jugement ne peut pas être accepté par le peuple. Donc, il exige que le ministère des châtiments atténue la peine et que la disposition concernée soit modifiée. Par conséquent, le ministère des châtiments, conformément à l'ordonnance impériale, décide d'atténuer la peine et d'ajouter ce cas sur la femme et le mari dans la disposition concernée<sup>358</sup>.

## 2. Affaires civiles

Par rapport aux affaires pénales, les affaires concernant étroitement la vie quotidienne du peuple (les biens, le mariage, l'héritage, etc.) sont considérées comme des « petites affaires »

---

<sup>357</sup> WANG Zhiqiang, 法律多元化视角下的清代国家法 *Falü duoyuanhua shijiaoxia de qingdai guojiafa (Lois de l'empire des Qing sous l'angle de la diversité des lois)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2003, p. 156.

<sup>358</sup> 刑案汇览 *Xing'an huilan (Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing)*, vol. XXXXIV, chapitre sur le bagarre, cité par CHEN Xiaojie, 中国传统司法判例中的情理表达——以清代《刑案汇览》为对象的分析 *Zhongguo chuantong sifa panli zhong de qingli biaoda – yi qingdai xing'an huilan wei duixiang de fenxi (Expression de qingli dans les décisions judiciaires traditionnelles chinoises – Analyse du Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing, op. cit., p. 91 ;* GUO Chengwei (dir.), 大清律例根原 *Daqing lüli genyuan (Origine du Code Qing)*, vol. 3, Shanghai, Shanghai cishu chubanshe, 2012, p. 1426.

(细事 *xishi*). Aujourd'hui, elles sont classées dans le domaine civil.

En considérant la quantité, la diversité et l'influence sur la société, les affaires civiles sont considérées comme petites et légères, elles sont jugées par le juge au niveau local (l'autorité centrale contrôle généralement les affaires pénales plus graves). Selon les études des juristes chinois sur les jugements en domaine civil, nous trouvons que les juges locaux sont plus élastiques et autonomes lorsqu'ils jugent les affaires civiles<sup>359</sup> : ils respectent la loi nationale pour assurer leurs carrières officielles, et ils ont recours aussi à 情理 *qingli* (les valeurs sociales acceptées par le peuple) pour être acceptés et soutenus par le peuple<sup>360</sup>. Comme le considère FAN Zengxiang (1846-1931), juge célèbre sous la dynastie Qing : « pour juger les affaires sur la famille, le mariage, le terrain, ou sur la fraude, le faux, la tromperie, le plus important est de prendre en considération 情 *qing* et 理 *li*, le principe universel et la valeur sociale<sup>361</sup> ». Nous donnons quelques décisions de la dynastie Qing pour le démontrer.

**(a) Le juge ne respecte pas strictement la loi mais invoque 情理 *qing-li* (les valeurs sociales acceptées par le peuple)**

Nous prenons quelques affaires sur le mariage comme exemple. Dans une affaire sur la vente de femme : une femme HE est vendue par son premier mari JING à son deuxième mari MI. Quelques jours plus tard, le vendeur JING accuse l'acheteur MI d'un crime de vente forcée. Selon le *Code Qing*, la vente de femme est interdite : dans ce cas, le vendeur (premier mari), la

---

<sup>359</sup> Voir HUANG Zongzhi, (Phillip C.C.Huang), 清代的法律、社会与文化：民法的表达与实践 *Qingdai de falü, shehui yu wenhua : minfa de biaoda yu shijian (Les lois, la société et la culture sous la dynastie Qing : présentation et pratique de la loi civile)*, op. cit., p. 5 ;

LIU Xinjie, « 清代州县诉讼中习惯如何影响审判 *Qingdai zhou xian susong zhong xiguan ruhe yingxiang shenpan* (Comment la coutume influence le jugement dans les procès au niveau local sous la dynastie Qing) », *Shandong daxue xuebao*, n° 1, 2009, p. 18-23 ;

HU Qian, « 清代州县词讼审断中的“律例”与“情理” *Qingdai zhou xian cisong shen duan zhong de 'lüli' yu 'qingli'* (Application de 'Loi' et 'qingli' dans les jugements des affaires civiles des juges locaux sous la dynastie Qing) », *Shijiazhuang xueyuan xuebao*, n° 2, 2014, p. 50-55.

<sup>360</sup> Voir HUANG Zongzhi, (Phillip C.C.Huang), 清代的法律、社会与文化：民法的表达与实践 *Qingdai de falü, shehui yu wenhua : minfa de biaoda yu shijian (Les lois, la société et la culture sous la dynastie Qing : présentation et pratique de loi civile)*, op. cit., p. 13.

<sup>361</sup> « 户婚田土、诈伪欺愚，贵在酌理准情。 *Hu hun tian tu, zha wei qi yu, gui zai zhuo li zhun qing* ». FAN Zengxiang, 樊山政书 *Fanshan zheng shu (Commentaire d'arrêts de FAN Zengxiang)*, Beijing, Zhonghua shuju, 2007, p. 595, cité par HU Qian, « 清代州县词讼审断中的“律例”与“情理” *Qingdai zhou xian cisong shen duan zhong de 'lüli' yu 'qingli'* (Application de 'Loi' et 'qingli' dans les jugements des affaires civiles des juges locaux sous la dynastie Qing) », op. cit., p. 50-55.

femme, et l'acheteur (deuxième mari) sont condamnés à la peine de coups de canne ; la femme divorce avec le deuxième mari et retourne chez ses parents<sup>362</sup>. Cependant, le juge considère que : premièrement, le vendeur JING ne peut pas nourrir sa femme à cause de ses difficultés économiques ; deuxièmement, la femme HE n'a plus de famille des parents, et la divorcée va perdre sa réputation (à ce moment-là la femme est obligée de rester fidèle à son époux). Finalement, le juge n'a pas respecté la loi ; il prend en considération 情理 *qingli*, la valeur sociale acceptée, et décide que la femme HE retourne avec son deuxième mari MI<sup>363</sup>.

Dans une autre affaire sur le remariage : la famille SHI consent à marier sa fille à la famille CHEN. Avant le mariage, toute la famille CHEN déménage et pas de nouvelle pendant sept ans. Donc, la famille SHI marie sa fille à une autre famille GE, et le couple a une petite fille. Peu de temps après, la famille CHEN revient et demande de continuer l'engagement de mariage. Selon le *Code Qing*, lorsqu'il y a un engagement de mariage entre un homme et une femme, si la femme se marie avec un autre, le chef de la famille de la mariée sera condamné à la peine de canne, et la femme retournera à son premier fiancé<sup>364</sup>. Dans cette affaire, le juge en première instance respecte et cite la loi concernée, il décide que la femme SHI retourne à la famille CHEN ; sa petite fille reste à la famille GE. La famille SHI fait un appel au juge supérieur et obtient enfin la réhabilitation après la révision du procès. Finalement, le juge en première instance est blâmé car il n'a pas réfléchi à la valeur sociale coutumière : la perte de la réputation de la femme et la séparation de la mère et de l'enfant<sup>365</sup>.

*En conclusion, pour les affaire civiles et notamment celles sur le mariage, nous*

---

<sup>362</sup> « 若用财买休、卖休和娶人妻者，妇人离异归宗。 *Ruo yong cai mai xiu, mai xiu he qu renqi zhe, furen liyi guizong* ». Voir le 大清律例 *Da qing lü li (Code Qing)*, le chapitre sur le viol.

<sup>363</sup> Affaire sur la vente de mariage de JING Changqiao, n° 227, 1907, archive de la dynastie Qing de la province de Nanbu, cité par ZHAO Weini, « 晚清知县对婚姻讼案之审断 *Wanqing zhixian dui hunyin song'an zhi shen duan* (Jugements sur le mariage des juges locaux de la fin des Qing) », *Zhongguo faxue*, n° 6, 2007, p. 92-109.

<sup>364</sup> « 凡男女定婚，若再许他人，未成婚者杖七十，已成婚者杖八十，女归前夫。 *Fan nannü dinghun zhe, ruo zai xü taren, wei chenghun zhe zhang qishi, yi chenghun zhe zhang bashi, nü gui qianfu* ». Voir le 大清律例 *Da qing lü li (Code Qing)*, le chapitre sur le mariage.

<sup>365</sup> Voir FAN Zengxiang, 樊山政书 *Fanshan zheng shu* (Commentaire d'arrêts de FAN Zengxiang), Beijing, Zhonghua shuju, 2007, p. 113, cité par ZHAO Weini, « 晚清知县对婚姻讼案之审断 *Wanqing zhixian dui hunyin song'an zhi shen duan* (Jugements sur le mariage des juges locaux de la fin des Qing) », *op. cit.*, n° 6, 2007, p. 92-109.

observons que lorsque l'application stricte de la loi viole la valeur sociale coutumière, le juge traditionnel chinois prend en considération 情理 *qing-li*. FAN Zengxiang estime que : « dans la majorité des affaires sur le mariage, le juge met la réputation de la femme au premier plan<sup>366</sup> ».

**(b) Lorsqu'il n'y a pas de loi applicable, le juge invoque 情理 *qing-li* (la valeur sociale coutumière acceptée par le peuple)**

Ici nous allons prendre quelques décisions dans le domaine de la dette comme exemple. Dans les affaires de dette, les juges locaux demandent parfois que le créancier « fasse des concessions » lorsque le débiteur a du mal à rembourser une dette. En fait, le Code Qing ne prévoit aucune disposition sur ce cas ; mais pour le peuple, c'est un acte de justice, de vertu. Donc, c'est une manière de faire fréquente pour le juge chinois.

Par exemple dans une décision de 1907 (sous l'empereur Guangxü), le débiteur XÜ Desheng est endetté à cause de mauvaises affaires. Lorsque les créanciers réclament le paiement, il tente de se suicider car il ne peut pas rembourser les dettes. Le juge local prend en considération sa difficulté et demande aux créanciers de faire des concessions<sup>367</sup>.

Dans une autre décision de 1901 (toujours sous l'empereur Guangxü), le débiteur MA Wandé emprunte de l'argent au créancier MA Tianze et il consent à rembourser l'argent avec des intérêts. Deux ans plus tard, le débiteur rembourse une partie de la dette, et il consent à rembourser le reste à la fin de l'année. Mais à cause de difficultés, le débiteur ne peut pas rembourser la dette au temps fixé. Le juge de première instance ordonne au débiteur de rembourser le principal de la dette ; en considérant la difficulté du débiteur, il est demandé au créancier de faire des concessions pour les intérêts. Cependant, le créancier n'est pas d'accord et pousse des cris de colère dans le tribunal ; il est finalement blâmé et ne peut plus réclamer la

---

<sup>366</sup> « 大凡判断婚姻案件, 以保全妇女之节为主。 *Da fan panduan hunyin anjian, yi baoquan funü zhi jie wei zhu* ». FAN Zengxiang, *ibid.*, p. 93-94, cité par ZHAO Weini, « 晚清知县对婚姻讼案之审断 *Wanqing zhixian dui hunyin song'an zhi shen duan* (Jugements sur le mariage des juges locaux de la fin des Qing) », *op. cit.*, n° 6, 2007, p. 92-109.

<sup>367</sup> Affaire sur la dette de XÜ Desheng, n° 256, 1907, archive de la dynastie Qing de la province de Nanbu, cité par LIU Xinjie, « 清代州县诉讼中习惯如何影响审判 *Qingdai zhou xian susong zhong xiguan ruhe yingxiang shenpan* (Comment la coutume influence le jugement dans les procès au niveau local sous la dynastie Qing) », *op. cit.*, 2009, p. 18-23.

dette. Le créancier fait appel devant le juge supérieur, mais cet appel est rejeté<sup>368</sup>.

Dans une autre décision, le débiteur HUANG diffère le paiement d'une dette (à propos de l'achat de graines) pendant huit ans. Après sa mort, sa femme ne peut pas rembourser la dette. Le créancier porte plainte devant le tribunal. Le juge local ordonne à la femme du débiteur de rembourser la dette et met son frère en prison comme otage. Lorsque FAN Zengxiang (1846-1931), juge chinois connu sous la dynastie Qing réexamine cette affaire, il considère que « pour les affaires sur la dette de long terme, il ne faut pas appliquer strictement la loi sans réfléchir à la situation des parties<sup>369</sup> ». Finalement, FAN Zengxiang décide de diminuer la dette et persuade le créancier d'avoir pitié de la veuve.

Selon les décisions ci-dessus, « faire des concessions de justice » reflète la vertu de tolérance de la pensée chinoise, estimée, promue par le peuple ; bien que ce ne soit pas précisé dans la loi, le juge doit réfléchir à la situation particulière des parties et invoquer 情理 *qingli* dans la pratique.

**En conclusion, pour les affaires pénales**, lorsqu'il existe des dispositions applicables, le juge chinois respecte et cite strictement les lois pour rendre une décision judiciaire. En cas d'absence de dispositions applicables, en général, le juge respecte encore les lois – il invoque d'autres dispositions similaires – pour rendre le jugement. Parfois, pour rendre un jugement convenable qui soit acceptée par le peuple, le juge décide en s'appuyant sur 情理 *qing-li*.

---

<sup>368</sup> Affaire sur la dette de MA Wandu, n° 833, 1901, archive de la dynastie Qing de la province de Nanbu, cité par LIU Xinjie, *Ibid.*

<sup>369</sup> « 大凡积年账债之案, 要贵随时酌断, 不能执一而无权。 *Da fan jinian zhangzhai zhi an, yao gui suishi zhuoduan, bu neng zhi yi er wu quan* ». Voir FAN Zengxiang, *ibid.*, p. 168, cité par HU Qian, « 清代州县词讼审断中的“律例”与“情理” *Qingdai zhou xian cisong shen duan zhong de 'lüli' yu 'qingli'* (Application de 'Loi' et 'qingli' dans les jugements des affaires civiles des juges locaux sous la dynastie Qing) », *op. cit.*, p. 50-55.

## Conclusion de la première partie

Nous avons retracé l'évolution du sens des trois notions 情 *qing*, 理 *li* et 法 *fa*, et nous en avons proposé une traduction ; nous avons aussi montré en quoi chacune d'entre elles a quelque chose de normatif. 情 *Qing* et 理 *li* sont en outre des valeurs, et elles sont souvent associées. On parle alors de 情理 *qing-li*, comme s'il s'agissait d'une seule valeur à part entière.

Nous avons montré ensuite comment la triade forme un tout, et comment la naissance et le développement ainsi que le jeu cohérent et harmonieux de ses trois composantes *qing*, *li* et *fa* s'inscrivent dans la pensée chinoise et en particulier au sein des relations entre le Ciel, le souverain et le peuple. Dans cette vision fondamentale du monde, 禮 *li* (les rites) comme valeur et norme pour l'ajustement, et 法 *fa* comme loi positive contenant les peines et châtiments pour la punition sont les deux rênes pour conduire et gouverner le pays. Et les rites (禮 *li*) à la fois manifestent les principes célestes (天理 *tianli*) développés par l'école du principe, et se conforment au sens commun de valeurs humaines et sociales (人情 *renqing*). Nous retrouvons la triade 情理法 *qing-li-fa*.

Si réellement la triade 情理法 *qing-li-fa* forme la culture juridique traditionnelle, alors elle doit être prise en compte par le juge. Et en effet, le juge généralement obligé d'émettre un jugement judiciaire en s'appuyant sur la loi positive, 法 *fa*, a néanmoins recours aussi à 情理 *qing-li* pendant toute la Chine impériale. Il recherche lui aussi et pour sa part une application harmonieuse de la triade 情理法 *qing-li-fa* pour que son jugement soit finalement conforme à la loi, raisonnable et légitime.

Nous pouvons alors considérer que la triade 情理法 *qing-li-fa* reprend depuis l'origine, résume, récapitule<sup>370</sup> la culture juridique chinoise, le 法 *fa* traditionnel chinois.

Dans une deuxième partie, nous analysons l'évolution du 法 *fa* dans la Chine contemporaine : 法 *fa* (la loi), adoptée par le Parti-Etat, devient la première manivelle pour le gouvernement du pays.

---

<sup>370</sup> Le Dictionnaire de l'Académie précise que récapituler « est emprunté du latin chrétien *recapitulare*, « reprendre depuis l'origine », dérivé de *caput*, « tête » »

## **DEUXIEME PARTIE**

**法 *fa* (la loi), adoptée par le Parti-État chinois,  
est la première des deux manipules pour le gouvernement du pays**

Aujourd'hui, et depuis une quarantaine d'années, 法 *fa* avec le sens de loi est une réalité que le Parti communiste chinois développe et promeut. Pour relever le pays après l'ère Mao, et alors qu'il n'y a quasi plus de droit dans le pays, il est nécessaire de commencer par adopter de nombreuses lois. Le processus est conduit sous la direction du PCC. Toutefois les institutions de l'État interviennent aussi, notamment pour l'adoption formelle des lois. 法 *fa* (loi) adopté, développé, prôné par le Parti-État chinois sera l'objet du **premier chapitre**.

L'objectif suivant débute en 1997, et il est de plus grande envergure encore. Il se poursuit aujourd'hui : il s'agit pour le Parti de gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (法 *fa*). Toutefois la loi est seulement une des deux rênes pour conduire la Chine. L'autre rêne est la vertu-morale publique que nous étudierons dans la troisième partie. Au terme « rêne », déjà utilisé dans la première partie à propos de la conduite du pays en tenant les deux rênes du rite (禮 *li*) et de la loi (法 *fa*), nous avons préféré le terme « manipule » et nous expliquerons pourquoi dans le **deuxième chapitre** consacré à la loi (法 *fa*) comme première manipule pour conduire le pays.

## Chapitre 1. 法 *fa* (la loi) adoptée et prônée par le Parti-État chinois

Depuis 1949, la Chine est un État dirigé et gouverné par le Parti Communiste Chinois. Comme le dit toujours notre professeur et directrice de thèse, « Le Parti est premier, et l'État est sa créature : il s'agit d'un Parti-État »<sup>371</sup>. Cette réalité n'est pas spécifique au PCC ; tel était déjà le cas du *Guomindang*, le parti nationaliste fondé par Sun Yat-sen en 1905. Toutefois, le professeur ZHU Suli, professeur de droit à l'Université de Pékin, précise :

Depuis 1949, l'influence et la domination du PCC existent dans tous les domaines de la société en Chine. Bien que le PCC n'utilise jamais l'expression 党国 *dangguo* [littéralement Parti État], en fait il hérite de la tradition politique initiée par Sun Yat-sen et poursuivie par le *Guomindang* à propos de la fondation de l'État par le Parti (以党建国 *yi dang jian guo*), du gouvernement du pays par le Parti (以党治国 *yi dang zhi guo*), et de la position du Parti au-dessus de l'État (党放国上 *dang fang guo shang*) ; par rapport au degré d'influence des politiques, des stratégies et de l'idéologie du PCC sur la machine étatique (国家机器 *guojia jiqi*) et la société, celui du Parti communiste dépasse de beaucoup celui du *Guomindang*<sup>372</sup>.

Dans cette partie de notre étude concernant le 法 *fa* dans la Chine contemporaine, il n'est donc pas possible d'ignorer le Parti et son rôle de *leadership*, y compris dans le domaine législatif (Section 1). La Chine, notamment depuis les années 1980, met en place un régime socialiste de lois (法制 *fazhi*), adossé à un système socialiste de lois (法系 *faxi*) (Section 2).

### Section 1. Le Parti-État, la place et l'autorité des lois

Nous rappellerons d'abord quelques caractéristiques du PCC et de l'État chinois,

---

<sup>371</sup> Voir par exemple CHAIGNE Christine, « *Yi fa zhi guo*, gouverner le pays en s'appuyant sur le droit », in ALBARIAN Alexis et MORÉTEAU Olivier (dir.), *Le droit comparé et...*, PUAM, 2016, p. 401-416.

<sup>372</sup> Voir ZHU Suli, « 中国司法中的政党 *Zhongguo sifa zhong de zhengdang* (Le Parti dans le système judiciaire en Chine) », in 法律与社会科学 *Falü yu shehui kexue* (Sciences sociales et juridiques), vol. 1, Beijing, Falü chubanshe, 2006, p. 259.

essentielles pour nous permettre de pénétrer dans le monde chinois du 法 *fa* (§ 1). Nous analyserons ensuite l'articulation entre les politiques du Parti ou de l'Etat (政策 *zhengce*) et lois (法律 *fali*) (§ 2).

## §1. Le Parti communiste chinois et le Parti-État chinois

Nous nous tournons d'abord vers le Parti communiste puisque le PCC est antérieur à la République Populaire de Chine (A), puis nous étudierons le Parti-État (B).

### A. Le Parti communiste chinois

*Le PCC a été créé en 1921 à Shanghai* au sein de la concession française, par le premier Congrès national, avec treize délégués représentant une cinquantaine de membres seulement. C'est le Parti qui détient le pouvoir politique et dirige la RPC à tous les niveaux depuis la fondation de la Chine nouvelle en 1949.

Aujourd'hui, le PCC fonctionne comme un parti unique. Il y a d'autres partis « démocratiques » représentés à la Conférence consultative politique du peuple chinois - le Comité révolutionnaire du *Guomindang* (中国国民党改革委员会 *Zhongguo guomindang gaige weiyuanhui*), la Ligue démocratique de Chine (中国民主同盟 *Zhongguo minzhu tongmeng*), l'Association pour la construction démocratique de la Chine (中国民主建国会 *Zhongguo minzhu jianguo hui*), l'Association chinoise pour la promotion de la démocratie (中国民主促进会 *Zhongguo minzhu cujin hui*), le Parti démocratique paysan et ouvrier (中国农工民主党 *Zhongguo nonggong minzhu dang*), le Parti pour l'intérêt public (中国致公党 *Zhongguo zhi gong dang*), et la Ligue pour l'autonomie démocratique de Taiwan (台湾民主自治同盟 *Taiwan minzhu zizhi tongmeng*)- mais ils doivent tous se soumettre au *leadership* du PCC<sup>373</sup>. Le paragraphe 10 du préambule de la constitution de 1982 précise le régime dit de consultation politique : sous le *leadership* du PCC, les différents partis politiques coopèrent pour développer les affaires de l'État dans tous les domaines.

---

<sup>373</sup> « 中国共产党领导的多党合作和政治协商制度将长期存在和发展 *Zhongguo gongchandang lingdao de duodang hezuo he zhengzhi xieshang zhidu jiang changqi cunzai he fazhan* ».

Selon le recensement du département d'organisation du Comité central du PCC le plus récent, le Parti compte environ quatre-vingt-douze millions d'adhérents et quatre millions sept cellules de bases au 31 décembre 2019<sup>374</sup>.

Pour comprendre comment fonctionne le PCC, nous étudions d'abord ses statuts et son organisation (1), puis son rôle si fondamental de *leadership*, de direction du pays (2).

## 1. Les statuts du PCC et son organisation

Depuis la création du PCC et aujourd'hui encore, les statuts sont considérés comme la constitution du Parti<sup>375</sup>. Ils ont trois caractéristiques ou fonctions essentielles. Tout d'abord, ils ont une valeur suprême au sein du Parti : les autres disciplines (纪律 *jilü*) du Parti ne doivent pas aller à l'encontre des statuts. En outre ils unifient la volonté de l'ensemble du Parti, fixent les principes fondamentaux sur les organisations et les activités du Parti, et règlent les comportements de tous les membres du Parti. Et enfin, afin de gouverner strictement le Parti, le contenu des statuts joue un rôle directeur.

Les premiers statuts du PCC sont adoptés lors du IIe Congrès national du PCC en 1922. Depuis lors les statuts sont régulièrement amendés lors des Congrès nationaux du Parti. Le 24 octobre 2017, le XIXe Congrès national a adopté le dernier amendement des statuts. Les statuts du PCC débutent par un programme général particulièrement long et comprennent onze chapitres et cinquante-cinq articles avec des dispositions sur les membres du parti, sur l'organisation du parti, sur les cadres du parti, sur les disciplines du parti, etc.

***Le Congrès national et le Comité central, organes suprêmes de direction du Parti.*** Selon les statuts du PCC, le Congrès national et le Comité central qui en est issu sont les organes suprêmes de direction du Parti<sup>376</sup>. Les délégués du Congrès national sont élus (选举 *xuanju*)

---

<sup>374</sup> Les données sont disponibles sur <https://news.12371.cn/dzybmbdj/zzb/>. Consulté le 15 janvier 2021.

<sup>375</sup> Voir par exemple ZHOU Yezhong, TANG Jingye, « 关于“党章是党的总章程”的法学解读 *Guanyu dangzhang shi dangde zongzhangcheng de faxue jue du (A Legal Interpretation of 'the Constitution of the CPC is the General Constitution')* », *Wuhan daxue xuebao*, n° 4, 2018, p. 22-28. Seul le titre est traduit en anglais. Disponible sur [http://pkulaw.cn/fulltext\\_form.aspx?Db=qikan&Gid=de39a8bf8980512de03e146f5a5d6f87bdfb&key word=&EncodingName=&Search\\_Mode=&Search\\_IsTitle=0](http://pkulaw.cn/fulltext_form.aspx?Db=qikan&Gid=de39a8bf8980512de03e146f5a5d6f87bdfb&key word=&EncodingName=&Search_Mode=&Search_IsTitle=0)

<sup>376</sup> Voir l'art. 10 al. 3 des statuts du PCC : « 党的最高领导机关，是党的全国代表大会和它所产生的中央委员会。 *Dang de zuigao lingdao jiguan, shi dang de quanguo daibiao dahui he ta suo*

par les membres du Parti, et à leur tour ils élisent les délégués du Comité central. Mais c'est le Comité central qui détermine le nombre de délégués au Congrès national et les modalités de leur élection<sup>377</sup>.

L'article 19 des statuts précise que le Congrès national du Parti se tient tous les cinq ans sur convocation du Comité central<sup>378</sup>. Les fonctions et pouvoirs du Congrès national sont énumérés par l'article 20 : entendre et examiner le rapport du Comité central, examiner le rapport de la Commission centrale de contrôle de la discipline ; discuter des problèmes importants du Parti et prendre les décisions s'y rapportant ; réviser les statuts du Parti ; élire le Comité central ; élire la Commission centrale de contrôle de la discipline<sup>379</sup>.

***Le Bureau politique du Comité central du PCC (中央政治局 zhongyang zhengzhi ju)*** est un groupe de 19 à 25 personnes élues par le plénum du Comité central ; il est tenu de rendre compte de son activité au dit plénum et de se soumettre à son contrôle<sup>380</sup>.

***Son comité permanent est en réalité l'organe suprême du pouvoir au niveau du Parti ;*** il regroupe les sept membres les plus importants qui dirigent le PCC et le pays. Le secrétaire général du Comité central est nécessairement membre du comité permanent du PCC<sup>381</sup>. Sept membres ont été élus en 2017 par le Comité central : Messieurs XI Jinping, LI Keqiang, LI

---

*chansheng de zhongyang weiyuanhui* ».

<sup>377</sup> Voir l'art. 19 al. 2 des statuts du PCC : « 全国代表大会的名额和选举办法，由中央委员会决定。

*Quanguo daibiao dahui de ming'e he xuanju banfa, you zhongyang weiyuanhui jueding* ».

<sup>378</sup> Voir l'article 19 des statuts du PCC : « 党的全国代表大会每五年举行一次，由中央委员会召集。

*Dangde quanguo daibiao dahui mei wunian juxing yici, you zhongyang weiyuanhui zhaoji* ».

<sup>379</sup> Voir l'article 20 des statuts du PCC : « 党的全国代表大会的职权是：听取和审查中央委员会的报告；审查中央纪律检查委员会的报告；讨论并决定党的重大问题；修改党的章程；选举中央委员会；选举中央纪律检查委员会。 *Dang de quanguo daibiao dahui de zhiquan shi : tingqū he shencha zhongyang weiyuanhui de baogao ; shencha zhongyang jilü jiancha weiyuanhui de baogao ; taolun bing jueding dang de zhongda wenti ; xiugai dang de zhangcheng ; xuanju zhongyang weiyuanhui ; xuanju zhongyang jilü jiancha weiyuanhui* ».

<sup>380</sup> Voir l'article 22 al. 2 des statuts du PCC « 中央委员会全体会议由中央政治局召集，每年至少举行一次。中央政治局向中央委员会全体会议报告工作，接受监督。 *Zhongyang weiyuanhui quanti huiyi you zhongyang zhengzhiju zhaoji, mei nian zhishao juxing yi ci. Zhongyang zhengzhiju xiang zhongyang weiyuanhui quanti huiyi baogao gongzuo, jieshou jiandu* ».

<sup>381</sup> Voir l'art. 23 des statuts du PCC : « 党的中央政治局、中央政治局常务委员会和中央委员会总书记，由中央委员会全体会议选举。中央委员会总书记必须从中央政治局常务委员会委员中产生。 *Dang de zhongyang zhengzhiju, zhongyang zhengzhiju changwu weiyuanhui he zhongyang weiyuanhui zongshuji, you zhongyang weiyuanhui quanti huiyi xuanju. Zhongyang weiyuanhui zongshuji bixū cong zhongyang zhengzhiju changwu weiyuanhui weiyuan zhong chansheng* ».

Zhanshu, WANG Yang, WANG Huning, ZHAO Leji, HAN Zheng. Ce sont les sept hommes qui dirigent le pays. Parmi eux, Monsieur XI Jinping a été réélu Secrétaire général du Comité central du Parti en 2017.

## 2. Le rôle de *leadership* du PCC, son fondement politique et légal

*Le rôle de leadership du PCC est essentiel, absolu et inébranlable.* Dès sa création, en raison du contexte historique, le PCC a pour but de créer un nouvel État et un régime politique différents à la fois de ceux du régime impérial et du gouvernement du *Guomindang*. Après la victoire de la révolution en 1949, le Parti fonde un nouveau pays avec un nouveau régime politique. Autrement dit, le régime politique du socialisme aux caractéristiques chinoises est initié par le PCC<sup>382</sup>. Avec sa propre volonté et ses organisations cohérentes, le PCC définit la nature du socialisme aux caractéristiques chinoises. En même temps, il peut mettre en place et rajuster les politiques constamment selon la situation concrète de la société chinoise. Ainisi, le Parti est la force de *leadership* et le support central de toutes les affaires pour l'édification d'un pays socialiste moderne. Ce rôle de *leadership* est inébranlable, c'est-à-dire que personne ne doit porter atteinte au statut de *leadership* du PCC ; il est aussi fondamental et affirmé à la fois dans les statuts du PCC et dans la constitution de la RPC que nous analysons maintenant.

*Le rôle de leadership du PCC précisé dans les statuts du Parti : le PCC est le noyau dirigeant de tout le peuple chinois.* Au début de la fondation de la nouvelle Chine, les statuts du Parti amendés respectivement par les VIII<sup>e</sup> (1956), IX<sup>e</sup> (1969), X<sup>e</sup> (1973) Congrès nationaux du PCC ne précisent pas le rôle de *leadership* du Parti. C'est seulement lors du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC, le 18 août 1977, que les statuts du Parti mentionnent clairement : « le PCC est le noyau dirigeant de tout le peuple chinois<sup>383</sup> ». Depuis lors, ce rôle est toujours rappelé dans les statuts du Parti. C'est ainsi que lors de la récente révision des statuts du 24 octobre 2017, il

---

<sup>382</sup> YAN Yilong, BAI Gang, ZHANG Yongle, OU Shujun, HE Jianyu, 中国共产党和中国社会主义 *Zhongguo gongchandang he zhongguo shehuizhuyi (Le Parti communiste chinois et le socialisme aux caractéristiques chinoises)*, Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 2015, p. 30.

<sup>383</sup> « 中国共产党是全中国人民的领导核心。 *Zhongguo gongchandang shi quan zhongguo renmin de lingdao hexin* ».

est précisé dans le programme général, au tout début des statuts :

Le PCC est le détachement d'avant-garde de la classe ouvrière chinoise, en même temps que celui du peuple et de la nation chinoise, ainsi que le noyau dirigeant de la cause du socialisme aux caractéristiques chinoises ; en tant que tel, il incarne les exigences du développement des forces productives avancées en Chine, l'orientation du progrès de la culture chinoise avancée et il incarne enfin les intérêts fondamentaux de l'immense majorité de la population de notre pays. L'idéal suprême et le but final du Parti résident dans l'accomplissement du communisme<sup>384</sup>.

La direction du pays par le PCC, son *leadership*, est l'un des quatre principes fondamentaux en Chine. Le programme général des statuts du PCC indique :

Le maintien des quatre principes fondamentaux – voie socialiste, dictature démocratique populaire (人民民主专政 *renmin minzhu zhuanzhen*), rôle de *leadership* du Parti communiste, marxisme-léninisme et pensée de MAO Zedong – est le fondement de notre nation. Durant tout le processus de modernisation socialiste, il faut maintenir ces principes fondamentaux et lutter contre la libéralisation de la bourgeoisie »<sup>385</sup>.

[...] Le pouvoir (le statut) de *leadership* du PCC est la marque essentielle du socialisme aux caractéristiques chinoises et également le plus grand atout du régime socialiste aux caractéristiques chinoises. Tout doit être placé sous la direction du Parti, que ce soit les organisations du Parti, le gouvernement, l'armée,

---

<sup>384</sup> « 中国共产党是中国工人阶级的先锋队，同时是中国人民和中华民族的先锋队，是中国特色社会主义事业的领导核心，代表中国先进生产力的发展要求，代表中国先进文化的前进方向，代表中国最广大人民的根本利益。党的最高理想和最终目标是实现共产主义。 *Zhongguo gongchandang shi zhongguo gongren jieji de xianfengdui, tongshi shi zhongguo renmin he zhonghua minzu de xianfengdui, shi zhongguo tese shehuizhuyi shiye de lingdao hexin, daibiao zhongguo xianjin shengchanli de fazhan yaoqiu, daibiao zhongguo xianjin wenhua de qianjin fangxiang, daibiao zhongguo zui guangda renmin de genben liyi. Dang de zuigao lixiang he zuizhong mubiao shi shixian gongchanzhuyi* ». Extrait du « Programme Général » des statuts du Parti. La version originale chinoise des statuts actuels du PCC tels qu'approuvés par le 19<sup>e</sup> Congrès, le 24 octobre 2017, est disponible sur [http://www.xinhuanet.com/politics/19cpcnc/2017-10/28/c\\_1121870794.htm](http://www.xinhuanet.com/politics/19cpcnc/2017-10/28/c_1121870794.htm). La version française est disponible sur [http://french.xinhuanet.com/chine/2017-11/03/c\\_136726512\\_2.htm](http://french.xinhuanet.com/chine/2017-11/03/c_136726512_2.htm) consulté le 10 janvier 2019.

<sup>385</sup> « 坚持社会主义道路、坚持人民民主专政、坚持中国共产党领导、坚持马克思列宁主义毛泽东思想这四项基本原则，是我们的立国之本。在社会主义现代化建设的整个过程中，必须坚持四项基本原则，反对资产阶级自由化。 *Jianchi shehuizhuyi daolu, jianchi renmin minzhu zhuanzheng, jianchi zhongguo gongchandang lingdao, jianchi makesi lening zhuyi maozedong sixiang zhe si xiang jiben yuanze, shi women de li guo zhi ben. Zai shehuizhuyi xiandaihua jianshe de zhengge guocheng zhong, bixu jianchi si xiang jiben yuanze, fandui zichan jieji ziyouhua* ».

la société civile (le peuple), les secteurs culturels et éducatifs, et où que l'on se trouve<sup>386</sup>.

***Le rôle de leadership du PCC précisé dans la constitution de la RPC.*** Déjà dans le rapport de la première session de la première Assemblée Populaire Nationale (ci-après APN), en 1954, le président MAO Zedong affirme : « la force centrale qui mène notre cause est le Parti communiste chinois<sup>387</sup> ». Puis les différentes constitutions de la RPC mentionneront à leur tour l'importance de la direction du pays par le PCC. Toutefois, lors de la révision de la constitution en mars 2018, cette précision figure non plus seulement dans le préambule, mais aussi dans le corps même de la constitution. Le fondement constitutionnel du rôle si important du Parti est donc récent. Aujourd'hui, le tout premier article de la constitution dispose que la RPC a un régime socialiste, et qu'il s'agit d'un régime socialiste propre à la Chine du fait du rôle du PCC :

Le régime socialiste est le régime fondamental de la RPC. **Le rôle de leadership du PCC est la caractéristique essentielle du socialisme aux caractéristiques chinoises.** Il est interdit à toute organisation ou à tout individu de porter atteinte au régime socialiste<sup>388</sup>.

Cet article est important parce qu'il précise ainsi la caractéristique essentielle du socialisme aux caractéristiques chinoises, expression récurrente en Chine et dans notre étude. Avant cette révision de 2018, et depuis la fondation de la nouvelle Chine en 1949, le préambule de la constitution déterminait déjà la source, le contenu et la légitimité de la direction du pays par le PCC, pour des raisons historiques. Comme l'explique Monsieur YU Zhong, professeur

---

<sup>386</sup> « 中国共产党的领导是中国特色社会主义最本质的特征，是中国特色社会主义制度的最大优势。党政军民学，东西南北中，党是领导一切的。 *Zhongguo gongchandang de lingdao shi zhongguo tese shehuizhuyi zui benzhi de tezheng, shi zhongguo tese shehuizhuyi zhidu de zuida youshi. Dang zheng jun min xue, dong xi nan bei zhong, dang shi lingdao yiqie de* ».

<sup>387</sup> « 领导我们事业的核心力量是中国共产党。 *Lingdao women shiye de hexin liliang shi zhongguo gongchandang* ». Voir MAO Zedong, 毛泽东文集 *MAO Zedong wenji (Ecrits de MAO Zedong)*, vol. VII, Beijing, Renmin chubanshe, 1999, p. 350.

<sup>388</sup> « 社会主义制度是中华人民共和国的根本制度。中国共产党领导是中国特色社会主义最本质的特征。禁止任何组织或者个人破坏社会主义制度。 *Shehuizhuyi zhidu shi zhonghua renmin gongheguo de genben zhidu. Zhongguo gongchandang lingdao shi zhongguo tese shehuizhuyi zui benzhi de tezheng. Jinzhi renhe zuzhi huozhe geren pohuai shehuizhuyi zhidu* ». Cet ajout est l'article 36 de l'amendement de la constitution de la RPC du 11 mars 2018. C'est nous qui soulignons.

de droit à l'Université d'économie et du commerce de la capitale, « selon la logique du préambule de la constitution chinoise, la légitimité substantielle (实质合法性 *shizhi hefaxin*) de la constitution et des pouvoirs conférés par la constitution viennent de l'histoire<sup>389</sup> ».

## B. L'État chinois : un Parti-État

Nous allons voir d'abord la constitution et les institutions en Chine (1) ; puis le rôle du PCC dans le système juridique (2).

### 1. L'État, sa constitution et ses institutions

Depuis sa fondation en 1949, la RPC a élaboré quatre constitutions : en 1954, 1975, 1978 et 1982. *La constitution en vigueur aujourd'hui est donc celle adoptée en 1982* et amendée cinq fois, en 1988, 1993, 1999, 2004 et 2018.

La constitution est la loi fondamentale du pays, la plus importante au sein du système de lois chinois. Elle fixe le régime de la société et de la nation, précise les droits ou obligations des citoyens, et prévoit l'organisation et le fonctionnement des institutions nationales.

*L'APN est officiellement « l'organe suprême du pouvoir d'État »*<sup>390</sup>. En effet, « Tout le pouvoir de la République Populaire de Chine appartient au peuple »<sup>391</sup> et l'APN et les assemblées populaires locales aux différents échelons sont les organes par lesquels le peuple exerce le pouvoir d'État<sup>392</sup>. Il est donc institué un régime d'assemblées populaires (人民代表

---

<sup>389</sup> « 按照中国宪法序言的逻辑, 宪法以及宪法所授权力的实质合法性依据来源于历史。 *Anzhao zhongguo xianfa xiuyan de luoji, xianfa yiji xianfa suo shou quanli de shizhi hefaxing yiju lai yuan yu lishi* ». YU Zhong, 法律文化视野中的权力 *Falü wenhua shiye zhong de quanli (Le pouvoir sous l'angle de la culture juridique)*, Jinan, Shandong renmin chubanshe, 2004, p. 111.

<sup>390</sup> Voir l'art. 57 de la constitution de la RPC : « 中华人民共和国全国人民代表大会是最高国家权力机关。它的常设机关是全国人民代表大会常务委员会。 *Zhonghua renmin gongheguo quanguo renmin daibiao dahui shi zuigao guojia quanli jiguan. Ta de changshe jiguan shi quanguo renmin daibiao dahui shi quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui* ».

<sup>391</sup> C'est la première phrase de l'article 2, au tout début de la constitution.

<sup>392</sup> « 中华人民共和国的一切权力属于人民。人民行使国家权力的机关是全国人民代表大会和地方各级人民代表大会。 *Zhonghua renmin gongheguo de yiqie quanli shuyu renmin. Renmin xingshi guojia quanli de jiguan shi quanguo renmin daibiao dahui he difang geji renmin daibiao dahui* ».

大会制度 *renmin daibiao dahui zhidu*). Tous les autres organes étatiques leur sont subordonnés, y compris les organes du pouvoir judiciaire. C'est aussi l'APN qui élit le Président et les vice-présidents de la République (art. 79 de la constitution) ; le premier ministre, les vice-premier ministre du Conseil des affaires de l'État ; le président du Comité militaire central ; le responsable du Comité de surveillance ; et les précédents de la Cour populaire suprême et du Parquet populaire suprême (art. 62).

L'APN est composée de députés élus par les provinces, les régions autonomes et les municipalités relevant directement de l'autorité centrale, ainsi que par les forces armées (art. 59). « La durée du mandat des délégués de l'APN est de cinq ans ; elle commence à partir de la première réunion de l'APN présente, jusqu'à la première réunion de l'APN suivante<sup>393</sup> ». L'APN tient une session par an. En 2018 a débuté la première session de la XIIIe APN. En mai 2021 aura lieu la quatrième session de la XIIIe APN.

***L'organe permanent de l'APN est le comité permanent.*** Il est composé d'environ cent cinquante membres de l'ANP ; il se réunit et exerce le pouvoir législatif national lorsque l'APN n'est pas en session. La durée du mandat de chaque membre du comité permanent est la même que celle de l'APN qui est généralement de cinq ans.

***L'APN incarne aussi le pouvoir législatif.*** L'article 58 de la constitution précise : « L'APN et le Comité permanent de l'APN exercent le pouvoir législatif de l'État (国家立法权 *guojia lifa quan*) ».

***Le Conseil des Affaires de l'État (国务院 *guowuyuan*), c'est-à-dire le gouvernement populaire central, est officiellement « l'organe suprême du pouvoir administratif »<sup>394</sup>.*** Selon la constitution, le Conseil des affaires de l'État est l'organe exécutif de l'organe suprême du pouvoir de l'État, c'est-à-dire l'APN. Il élabore les règlements administratifs, publie les

---

<sup>393</sup> Voir l'art. 39 de la Loi organique sur l'APN de 1982 : « 全国人民代表大会代表每届任期五年，从每届全国人民代表大会举行第一次会议开始，到下届全国人民代表大会举行第一次会议为止。 *Quanguo renmin daibiao dahui daibiao mei jie renqi wu nian, cong mei jie quanguo renmin daibiao dahui juxing di-yi ci huiyi kaishi, dao xia jie quanguo renmin daibiao dahui juxing di-yi ci huiyi wei zhi* ».

<sup>394</sup> Voir l'art. 85 de la constitution de la RPC : « 中华人民共和国国务院，即中央人民政府，是最高国家权力机关的执行机关，是最高行政机关。 *Zhonghua renmin gongheguo guowuyuan, ji zhongyang renmin zhengfu, shi zuigao guojia quanli jiguan de zhixing jiguan, shi zuigao xingzheng jiguan* ».

décisions et les ordonnances administratives ; il dirige le travail administratif des départements, des comités, et des autorités au niveau national ; il dirige et administre les affaires de l'État dans tous les domaines (art. 89). La durée du mandat des membres du Conseil des affaires de l'État est identique à celle de l'APN, c'est-à-dire cinq ans<sup>395</sup>.

***Plusieurs des plus hauts dirigeants du Parti sont également les hauts dirigeants de l'État.*** Aucun texte ne le précise explicitement. Toutefois, le programme général du Parti inséré au début des statuts du Parti précise :

Le Parti communiste chinois veille à intégrer en vue d'une cohérence le *leadership* du Parti, le maintien du statut des citoyens en tant que maîtres du pays et le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi<sup>396</sup>.

Dans cette citation, il faut noter l'expression « en vue d'une cohérence (有机统一 *youji tongyi*.) ». Elle signifie que le peuple est le maître du pays, au travers de l'APN, mais le peuple est dirigé par le Parti. On comprend alors que les plus hauts dirigeants du Parti sont également les hauts dirigeants de l'État.

Parmi les sept membres du Comité permanent du Bureau politique du Comité central du PCC, organe suprême du pouvoir au niveau du Parti comme nous l'avons déjà précisé, plusieurs sont donc aussi les hauts dirigeants de l'État chinois. Monsieur XI Jinping, après son élection comme membre du Bureau politique et comme Secrétaire général du Parti a été élu par l'APN comme président de la RPC et nommé président de la Commission militaire centrale de l'État. De la même façon, Monsieur LI Keqiang et Monsieur HAN Zheng, tous deux membres du Comité permanent du Bureau politique du Comité central du PCC, ont été nommés respectivement Premier ministre et Vice Premier ministre du Conseil des affaires de l'État. Monsieur LI Zhanshu, élu comme membre du Comité permanent du Bureau politique le 25 octobre 2017, est élu président du Comité permanent de la XIIIe APN le 17 mars 2018.

---

<sup>395</sup> L'art. 87 de la constitution de la RPC : « 国务院每届任期同全国人民代表大会每届任期相同。

*Guoauyuan mei jie renqi tong quanguo renmin daibiao dahui mei jie renqi xiangtong* ».

<sup>396</sup> « 中国共产党坚持党的领导、人民当家作主、依法治国有机统一 [...] ». Voir les statuts du PCC, disponibles dans une mauvaise version française sur [http://french.xinhuanet.com/chine/2017-11/03/c\\_136726512.htm](http://french.xinhuanet.com/chine/2017-11/03/c_136726512.htm).

## 2. Le rôle du Parti dans l'élaboration et l'exécution de la loi

Un juriste célèbre, CAI Dingjian (1956-2010), à l'époque membre du Comité permanent de l'APN, l'affirmait en 1999 : « le Parti dirige le peuple dans l'élaboration, le respect et l'application de la constitution et des lois »<sup>397</sup>. Et en effet, nous retrouvons ces expressions, très clairement, dans les statuts du Parti de 2007 : « Le Parti communiste chinois renforce les tâches de l'État de faire la loi et de l'appliquer »<sup>398</sup>.

Aujourd'hui encore, les statuts du Parti tels qu'adoptés en 2017 précisent dès le début, dans le programme général, le rôle de *leadership* du PCC dans l'édification des lois :

Le Parti communiste chinois dirige le peuple dans le développement de la politique démocratique socialiste. Il veille à intégrer en vue d'une cohérence le *leadership* du Parti, le maintien du statut des citoyens en tant que maîtres du pays et la gouvernance de l'État en s'appuyant sur la loi, à suivre la voie du développement politique socialiste aux caractéristiques chinoises, à étendre la démocratie socialiste, à construire un système de gouvernance en s'appuyant sur la loi, à construire un État gouverné en s'appuyant sur la loi, à consolider la dictature démocratique du peuple et à construire une civilisation politique socialiste [...] pour améliorer le système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises, renforcer l'application de lois et réaliser la gouvernance en s'appuyant sur la loi dans toutes les tâches de l'État<sup>399</sup>.

Il est intéressant d'observer que si ces points existaient déjà pour l'essentiel dans l'ancienne version des statuts du Parti d'octobre 2007, la dernière phrase a évolué : il ne s'agit plus pour le

---

<sup>397</sup> CAI Dingjian, *历史与变革——新中国法制建设的历程 Lishi yu biange – xinzhongguo fazhi jianshe de licheng (Histoire et transformation – Parcours d'édification du régime de lois de la nouvelle Chine)*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 1999, p. 127.

<sup>398</sup> « 加强国家立法和法律实施工作 *Jiaqiang guojia lifa he falü shishi gongzuo* ». Voir la version originale en chinois sur [http://www.gov.cn/ztl/17da/content\\_786434.htm](http://www.gov.cn/ztl/17da/content_786434.htm), consulté le 15 janvier 2019.

<sup>399</sup> « 中国共产党领导人民发展社会主义民主政治。坚持党的领导、人民当家作主、依法治国有机统一，走中国特色社会主义政治发展道路，扩大社会主义民主，建设中国特色社会主义法治体系，建设社会主义法治国家，巩固人民民主专政，建设社会主义政治文明[...]完善中国特色社会主义法律体系，加强法律实施工作，实现国家各项工作法治化。 *Zhongguo gongchandang lingdao renmin fazhan shehuizhuyi minzhu zhengzhi. Jianchi dang de lingdao, renmin dangjia zuozhu, yi fa zhi guo youji tongyi, zou zhongguo tese shehuizhuyi zhengzhi fazhan daolu, kuoda shehuizhuyi minzhu, jianshe zhongguo tese shehuizhuyi fazhi tixi, jianshe shehuizhuyi fazhi guojia, gonggu renmin minzhu zhuanzheng, jianshe shehuizhuyi zhengzhi wenming [...]* Wanshan zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi, jiaqiang falü shishi gongzuo, shixian guojia ge xiang gongzuo fazhigua ».

Parti de « renforcer les tâches de l'État de faire la loi et de l'appliquer » mais simplement de « renforcer l'application des lois ».

*Quant au contenu et aux fins des lois*, Monsieur QIAO Xiaoyang, ancien directeur du comité juridique de la XIIe APN, précise dans un article paru en 2013 dans le *Quotidien du peuple (Renmin Ribao)*, Journal officiel du Parti :

Les lois de notre pays doivent favoriser la consolidation du statut de *leadership* de la classe ouvrière, le renforcement des bases de l'alliance des ouvriers et des paysans, le développement de la cause de l'édification du socialisme. Finalement, elles doivent être conformes aux exigences du développement des forces productives avancées de la Chine, à l'orientation du développement de la culture chinoise avancée et aux intérêts fondamentaux du peuple le plus nombreux<sup>400</sup>.

## §2. Les lois (法律 *falü*) et les politiques du Parti et de l'Etat (政策 *zhengce*)

Il y a une spécificité dans notre pays qu'il importe de développer ici. Il s'agit des relations entre les lois de l'État (法律 *falü*) et les politiques du Parti et de l'Etat (政策 *zhengce*). Nous montrerons la primauté des politiques du Parti et de l'Etat sur les lois de l'État, et la transformation des politiques du Parti en lois de l'État (A). Puis nous verrons que les règles politiques et les lois de l'État dans la Chine contemporaine sont des règles distinctes mais liées et complémentaires (B). En fait et en droit, les politiques du Parti sont considérées comme des références par le juge (C).

---

<sup>400</sup> « 我国的法律，必须有利于巩固工人阶级的领导地位，有利于加强工农联盟这一基础，有利于社会主义建设事业的发展，归根结底，要符合先进生产力的发展要求，符合先进文化的发展方向，符合最广大人民的根本利益。 *Wo guo de falü, bixü you li yu gonggu gongren jieji de lingdao diwei, you li yu jiaqiang gongnong lianmeng zhe yi jichu, you li yu shehuizhuyi jianshe shiye de fazhan, guigen jiedi, yao fuhe xianjin shengchanli de fazhan yaoqiu, fuhe xianjin wenhua de fazhan fangxiang, fuhe zui guangda renmin de genben liyi* ». Voir QIAO Xiaoyang, « 关于中国特色社会主义法律体系的构成、特征和内容 *Guanyu zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi de goucheng, tezheng he neirong* (Composition, caractéristiques et contenu du système de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises) », le texte original en chinois est disponible sur [http://www.npc.gov.cn/npc/xinwen/2013-06/25/content\\_1798341.htm](http://www.npc.gov.cn/npc/xinwen/2013-06/25/content_1798341.htm), consulté le 30 janvier 2019.

## **A. Les politiques du Parti comme sources du droit, et la transformation des politiques du Parti en politiques puis lois de l'État**

Remontons dans le temps pour comprendre l'évolution dans ce domaine. Il y a une différence entre la pratique pendant l'ère MAO Zedong (jusqu'en 1978) et après. Le mot d'ordre est d'abord de gouverner le pays en s'appuyant sur les politiques du Parti (1), mais il s'agit ensuite de transformer les politiques du Parti en lois de l'État (2).

### **1. Jusqu'à la fin de l'ère MAO Zedong (1976-1978), il s'agit de gouverner le pays par les politiques du Parti : « les titres noirs sont inférieurs aux titres rouges ; les titres rouges sont inférieurs aux titres blancs »**

Pendant toute la période révolutionnaire qui précède la fondation de la RPC en 1949, les politiques du Parti sont considérées comme la règle suprême du PCC afin de gérer l'armée et les zones libérées<sup>401</sup>. Comme le répète MAO Zedong : « La politique et la tactique sont la vie du PCC<sup>402</sup> ».

Même dans le domaine judiciaire, ce sont les politiques qui comptent. Au début de la fondation de la RPC, l'*Instruction du Comité central du PCC sur la suppression des six codes (corpus juridiques) du Guomindang et la détermination des principes judiciaires dans les zones libérées* exige : « avant l'élaboration des lois nouvelles du peuple, les travaux judiciaires doivent respecter les politiques du PCC et les ordonnances de l'Armée populaire de libération<sup>403</sup> ».

Puis jusqu'à la Révolution culturelle (1966), les politiques du Parti sont les règles de conduite suprêmes ; elles remplacent les lois qu'elles peuvent modifier et même supprimer<sup>404</sup>.

---

<sup>401</sup> Voir Bureau du Comité permanent de l'APN (dir.), 发展社会主义民主 健全社会主义法制 *Fazhan shehuizhuyi minzhu, jianquan shehui zhuyi fazhi (Développer la démocratie socialiste, établir un régime socialiste de lois)*, Beijing, Falü chubanshe, 1988, p. 201.

<sup>402</sup> MAO Zedong, 毛泽东选集 *MAO Zedong xuanji (Œuvres choisies de MAO Zedong)*, Beijing, Renmin chubanshe, 1991, p. 1298.

<sup>403</sup> Voir les *Archives centrales du PCC*, 中共中央文件选集 (第十八册) *Zhonggong zhongyang wenjian xuanji (Recueil de documents du Comité central du PCC, vol. XVIII)*, Beijing, Zhongyang dangxiao chubanshe, 1989, p. 152-153.

<sup>404</sup> Voir ZHANG Wenxian, 法理学 *Fali xue (Théorie du droit)*, 2<sup>nd</sup> édition, *op. cit.*, p. 451.

Pendant cette époque, dans la conscience du peuple, les politiques sont plus importantes que les lois<sup>405</sup>. Comme le dit la langue populaire : « les titres noirs sont inférieurs aux titres rouges ; les titres rouges sont inférieurs aux titres blancs (黑头不如红头；红头不如白头 *heitou bu ru hongtou ; hongtou bu ru baitou*) ». Les titres noirs désignent les lois publiées dans les journaux, écrites en noir ; les titres rouges désignent les normes politiques du Parti, écrites en rouge ; les titres blancs désignent les dossiers avec les signatures des cadres dans les espaces blancs.

En pratique, les autorités administratives prennent les politiques en considération et méprisent les lois ; les politiques sont considérées comme l'âme des lois, et les lois sont au service des politiques ; les politiques du Parti sont les règles de conduite suprêmes, et les lois sont secondaires ; lorsqu'il y a des conflits entre les lois et les politiques, les politiques priment<sup>406</sup>.

Grâce à leur efficacité et à leur élasticité, les politiques sont considérées par le PCC comme raisonnables et acceptables pour concentrer les forces maximales afin de stabiliser l'ordre social et de renforcer le pouvoir politique du Parti au début de la fondation de la RPC<sup>407</sup>. Mais avec le développement de la société, l'instabilité des politiques ne peut plus assurer l'ordre et la sécurité de la société. Le déclenchement de la Révolution culturelle en 1966 et les troubles sociaux sont le résultat de la gouvernance par les politiques du Parti<sup>408</sup>.

## **2. Après l'ère Mao Zedong, à partir de 1978 : la transformation des politiques du Parti en politiques puis lois de l'État**

À partir du 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national en 1978, le PCC décide de rétablir le régime de lois et de reconnaître l'autorité extrême des lois (极大的权威 *ji da de quanwei*)<sup>409</sup>. Ainsi,

---

<sup>405</sup> Voir CAI Dingjian, LIU Dan, « 从政策到法治社会 *Cong zhengce dao fazhi shehui* (De la société gouvernée par les politiques à la société gouvernée par le 法 *fa*) », *Zhongwai faxue*, n° 2, 1999, p. 7-12.

<sup>406</sup> Voir WU Shuchen, 武树臣法学文集 *WU Shuchen faxue wenji* (Recueil d'articles sur la science juridique de WU Shuchen), Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2003, p. 631.

<sup>407</sup> Voir ZHANG Wenxian, 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), 2<sup>nd</sup> édition, *op. cit.*, p. 450.

<sup>408</sup> Voir CAI Dingjian, LIU Dan, « 从政策到法治社会 *Cong zhengce dao fazhi shehui* (De la société gouvernée par les politiques à la société gouvernée en s'appuyant sur la loi) », *op. cit.*, p. 7-12.

<sup>409</sup> Voir « 中国共产党第十一届中央委员会第三次全体会议公报 *Zhongguo gongchandang di shiyi jie zhongyang weiyuanhui di san ci quanti huiyi gongbao* (Communiqué du 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC) » adopté le 22 décembre 1978, disponible sur

les politiques du Parti ne sont plus le fondement unique pour gouverner le pays<sup>410</sup>. Pour être légitimes, elles doivent « devenir des politiques de l'État par la forme étatique<sup>411</sup> ». Ensuite, les politiques, qu'elles soient du Parti ou de l'État, lorsqu'elles sont mûres, prennent la forme de lois. PENG Zhen, un des plus grands camarades de MAO Zedong et un des fondateurs de la RPC affirme :

Les lois représentent la formalisation des stratégies et des politiques du Parti et de l'État ; elles sont les moyens de fixer les stratégies et les politiques du Parti et de l'État qui ont prouvé en pratique leur relative maturité<sup>412</sup>.

En effet, certaines politiques « correctes » du Parti, vérifiées dans la pratique, deviennent la base de l'élaboration des lois<sup>413</sup>. Nous prenons pour exemple le long processus de la légalisation de la politique de l'enfant unique. Le 25 septembre 1980, le Comité central du PCC publie la première lettre publique officielle (公开信 *gong kai xin*) sur le contrôle de l'augmentation de la population, à destination de tous les membres du PCC et de la ligue de la jeunesse communiste, afin de préconiser qu'un couple procréé un seul enfant<sup>414</sup>. Lors du XII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 1<sup>er</sup> septembre 1982, le Parti affirme pour la première fois à ce haut niveau : « La mise en pratique de la planification des naissances est une politique nationale de

---

<http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64563/65371/4441902.html>, consulté le 10 juin 2019.

<sup>410</sup> HAN Li, « 中国立法过程中的非正式规则 *Zhongguo lifa guocheng zhong de fei zhengshi guize* (Les règles non officielles dans le processus législatif en Chine) », *Zhanlue yu guanli*, n° 5, 2001, p. 16-27.

<sup>411</sup> « 党的政策要经过国家的形式而成为国家的政策。 *Dang de zhengce yao jingguo guojia de xingshi er chengwei guojia de zhengce* ». Voir PENG Zhen, 论新时期的社会主义民主与法制建设 *Lun xinshiqi de shehui zhuyi minzhu yu fazhi jianshe* (Recherches sur l'édification de la démocratie et du régime socialiste de lois pendant la période nouvelle), Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 1997, p. 220.

<sup>412</sup> « 法律是党和国家的方针、政策定型化的表现, 是把实践证明比较成熟的党和国家的方针、政策用法律的形式固定下来。 *Falü shi dang he guojia de fangzhen, zhengce dingxinghua de biaoqian, shi ba shijian zhengming bijiao chengshu de dang he guojia de fangzhen, zhengce yong falü de xingshi guding xialai* ». *Ibid.*, p. 22.

<sup>413</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>414</sup> Voir « 党中央号召党团员带头只生一个孩子 *Dangzhongyang haozhao dang tuanyuan daitou zhi sheng yi ge haizi* (Le Comité central du PCC préconise aux membres du PCC et de la ligue de la jeunesse communiste de procréer un seul enfant) », *Renmin ribao*, 26 septembre 1980. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64184/64186/66677/4493829.html>, consulté le 10 juin 2019.

notre pays<sup>415</sup> ». Peu de temps après, cette politique, toujours appelée politique de planification des naissances et non pas politique de l'enfant unique, est mentionnée à l'article 25 dans la nouvelle constitution de 1982 : « l'État met en œuvre la planification des naissances »<sup>416</sup>. La politique du Parti est ainsi devenue aussi politique de l'État. Le Comité central du PCC et le Conseil des affaires de l'État publient alors plusieurs documents pour mettre en pratique la politique de l'enfant unique : *Directive sur le bon avancement de la planification des naissances* (1982) ; *Décision sur le renforcement de la planification des naissances afin de contrôler l'augmentation de la population* (1991) ; *Décision sur le renforcement des travaux de planification des naissances afin de maintenir un niveau bas de procréation* (2000)<sup>417</sup>. En s'appuyant sur ces documents, chaque gouvernement local élabore, selon sa propre situation, des politiques détaillées qui précisent le nombre d'enfants autorisés, l'âge de procréation, la récompense pour les mariages et les procréations tardifs, la punition pour les procréations hors du plan, etc.<sup>418</sup>.

Et enfin, le 29 décembre 2001 -après plus de vingt années de pratique-, la politique du Parti et de l'État étant mûre, la *Loi sur la population et la planification des naissances* est adoptée par la 25<sup>e</sup> réunion du IX<sup>e</sup> Comité permanent de l'APN (le plus haut organe législatif de l'État). Elle contient 7 chapitres et 47 articles. L'article 18 de cette loi précise pour la première fois dans un texte à valeur juridique que l'État prône la politique de l'enfant unique<sup>419</sup>.

Notons que cette loi a été révisée le 27 décembre 2015 ; l'article 18 a été modifié : « l'État

---

<sup>415</sup> « 实行计划生育，是我国的一项基本国策。 *Shixing jihua shengyu, shi wo guo de yi xiang jiben guoce* ». Voir le rapport du XII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 1er septembre 1982, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64565/65448/4526430.html>, consulté le 10 juin 2019.

<sup>416</sup> Voir l'art. 25 de la Constitution de 1982 : « 国家推行计划生育，使人口的增长同经济和社会发展计划相适应 *Guojia tuixing jihua shengyu, shi renkou de zengzhang tong jingji he shehui fazhan xiang shiying* ».

<sup>417</sup> Voir ZHANG Chunsheng (dir.), *中华人民共和国人口与计划生育法释义 Zhonghua renmin gongheguo renkou yu jihua shengyu fa shiyi (Explication de la loi sur la population et la planification des naissances de la République Populaire de Chine)*, Beijing, Falü chubanshe, 2003, p. 70-71.

<sup>418</sup> Voir FENG Guoping, HAO Linna, « 全国二十八个地方计划生育条例综述 *Quanguo ershiba ge difang jihua shengyu tiaoli zongshu (Aperçu des vingt-huit règlements locaux sur la planification des naissances en Chine)* », *Renkou yanjiu*, n° 4, 1992, p. 28-33.

<sup>419</sup> Voir ZAN Zhongle, XIE Kejun, « <人口与计划生育法> 第十八条解读 *Renkou yu jihua shengyu fa di shiba tiao jiedu (Explication de l'article 18 de la loi sur la population et la planification des naissances)* », *Renkou yu fazhan*, n° 3, 2011, p. 65-72.

prône la naissance de deux enfants par couple<sup>420</sup> ». La politique de l'enfant unique est officiellement terminée en Chine.

## B. Les lois et les politiques : des règles distinctes mais liées et complémentaires

*Les politiques du Parti et de l'Etat sont des règles de conduite contraignantes.* Le terme chinois 政策 *zhengce* est habituellement traduit en français par « politique ». Il est composé de deux caractères : 政 *zheng* et 策 *ce*. Selon le *Dictionnaire Ricci*, le caractère 政 *zheng* utilisé comme verbe désigne : « gouverner ; administrer ; régler » ; avec une valeur nominale, il signifie : « gouvernement de l'État ; administration<sup>421</sup> ». Le caractère 策 *ce* désigne à l'origine les « tablettes de bambou enfilées et réunies en cahiers » ; aujourd'hui il signifie « plan ; stratagème ; dessein, projet ; tactique<sup>422</sup> ». Et pour le *Dictionnaire Ricci* 政策 *zhengce* a la sens de « politique ; politique poursuivie ; tactique politique<sup>423</sup> ».

Toutefois, dans la Chine contemporaine, les dictionnaires, les manuels de droit, les politiciens et les juristes entendent par 政策 *zhengce* « les règles de conduite élaborées par l'État ou le Parti afin de réaliser la ligne d'une période de l'histoire<sup>424</sup> ». Il y a donc les politiques de l'État et celles du Parti, et toutes deux sont des règles de conduite, également contraignantes. Mais il faut ajouter que les affaires de l'État dans les domaines importants – notamment politiques, économiques, et juridiques- doivent être décidées par le PCC<sup>425</sup>.

Il y a donc chez nous une proximité entre 政策 *zhengce* et 法律 *falü*. Lois et politiques sont même inséparables ; ce sont deux façons importantes de réglementer la société<sup>426</sup>. Dans les

---

<sup>420</sup> Voir le nouveau article 18 de la Loi sur la population et la planification des naissances révisée en 2015 : « 国家提倡一对夫妻生育两个子女。 *Guojia tichang yi dui fuqi shengyu liang ge zinu* ».

<sup>421</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit.*, p. 1744.

<sup>422</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>423</sup> *Ibid.*, p. 1744

<sup>424</sup> Voir par exemple, *Dictionnaire (chinois-chinois) de la langue chinoise moderne, op. cit.*, p.1669 ; *Grand Dictionnaire, op. cit.*, p. 3355 ; SHEN Zongling (dir.), 法理学 *Fali xue* (*Théorie du droit*), Beijing, Beijing, Gaodeng jiaoyu chubanshe, 2004, p. 177.

<sup>425</sup> Voir par exemple CAI Shouqiu, « 国家政策与国家法律、党的政策的关系 *Guojia zhengce yu guojia falü, dang de zhengce de guanxi* (Relations entre politiques de l'État, lois de l'État et politiques du Parti) », *Wuhan daxue xuebao*, n° 5, 1986, p. 65-70 ;

<sup>426</sup> Voir par exemple, ZHANG Wenxian, 法理学 *Fali xue* (*Théorie du droit*), 2<sup>nd</sup> édition, *op. cit.*, p. 450 ;

SHEN Zongling, 法理学 *Fali xue* (*Théorie du droit*), *op. cit.*, p. 172-178.

manuels ou les dictionnaires juridiques chinois pendant les années 90 et au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le terme 政策 *zhengce* n'est pas expliqué isolément, mais en lien avec 法 *fa*. Ainsi on trouve les expressions : 法(律)与政策 *fa(lu) yu zhengce* (lois et politique)<sup>427</sup>. Il existe même un terme qui est une abréviation de 政策 *zhengce* et 法律 *falü* : on ne garde que le premier caractère des deux termes pour en former un nouveau, 政法 *zhengfa*, qui a le sens de « politique et loi ». Au sein du Comité central du Parti, il existe un comité qui s'appelait lors de sa création en 1990 Comité des lois (中共中央法律委员会 *zhonggong zhongyang falu weiyuanhui*) et qui était une sorte de secrétariat du Parti pour les travaux sur la loi. Aujourd'hui ce Comité s'appelle comité des affaires politiques et juridiques du Comité central du PCC (中共中央政法委员会 *zhonguogong zhongyang zhengfa weiyuanhui*) ; il aide le Comité central du PCC à contrôler l'orientation des travaux politiques et juridiques.

Le *Grand dictionnaire chinois de la science juridique* précise les relations entre lois et politiques : elles sont distinctes, liées, elles se complètent mutuellement<sup>428</sup>. Politiques et lois sont tous les deux au service du bien public, elles posent les bases de l'économie, la direction de la pensée, les principes fondamentaux et le but social<sup>429</sup>.

***Toutefois, les juristes chinois insistent pour que ces deux concepts ne soient pas confondus***<sup>430</sup>. Premièrement, les politiques du Parti manifestent les préconisations du PCC,

---

<sup>427</sup> Voir par exemple ZOU Yu, GU Ming (dir.), 法学大辞典 *Faxue da cidian* (*Grand dictionnaire de la science juridique*), Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 1991, p. 1745 ; ZHANG Wenxian (dir.), 法理学 *Fali xue* (*Théorie du droit*), 2<sup>nd</sup> édition, *op. cit.*, p. 450-451 ; SHEN Zongling (dir.), 法理学 *Fali xue* (*Théorie du droit*), *op. cit.*, p. 364 ; SUN Guohua, ZHU Jingwen (dir.), 法理学 *Fali xue* (*Théorie du droit*), Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 2010, p. 155 ; GAO Qicai (dir.), 法理学 *Fali xue* (*Théorie du droit*), Beijing, Qinghua daxue chubanshe, 2015, p. 400.

<sup>428</sup> ZOU Yu, GU Ming (dir.), 法学大辞典 *Faxue da cidian* (*Grand dictionnaire de la science juridique*), *op. cit.*, p. 1745.

Voir aussi CHEN Lixing, « 对政策与法律差异性的反思与重构 *Dui zhengce yu falü chayixing de fansi yu chonggou* (Réflexion et reconstruction des différences entre les politiques et les lois) », *MAO Zedong DENG Xiaoping lilun yanjiu*, n° 2, 2010, p. 66-71.

<sup>429</sup> Voir ZHANG Wenxian, 法理学 *Fali xue* (*Théorie du droit*), 2<sup>nd</sup> édition, *op. cit.*, p. 450.

<sup>430</sup> Voir par exemple, LI Buyun, « 政策与法律关系的几个问题 *Zhengce yu falü guanxi de ji ge wenti* (De quelques problèmes sur les relations entre les politiques et les lois) », *Faxue*, n° 3, 1984, p. 3-7 ; CAI Shouqiu, « 国家政策与国家法律、党的政策的关系 *Guojia zhengce yu guojia falü, dang de zhengce de guanxi* (Relations entre politiques de l'État, lois de l'État et politiques du Parti) », *op. cit.*, p. 65-70 ;

qu'elles soient publiées ou non (internes au Parti) ; tandis que la loi reflète la volonté de l'État : elle doit être publiée pour être connue de toute la société. Deuxièmement, l'application des politiques du Parti est assurée par la propagande, l'éducation, et le rôle de modèle des membres du Parti, notamment les cadres ; tandis que l'application de la loi est assurée par la force de l'État : elle est contraignante pour tout le monde. Troisièmement, les politiques sont exprimées sous plusieurs formes, par exemple sous forme de programmes (纲领 *gangling*), de notifications (通知 *tongzhi*), de décisions (决定 *jueding*), de directives (指示 *zhishi*), d'avis (意见 *yijian*), etc. ; mais la loi doit être exprimée sous une forme déterminée et fixe. Quatrièmement, les politiques sont flexibles et élastiques afin d'être ajustées avec le changement des circonstances ; tandis que la loi est plus stable ; sa stabilité sur le long terme favorise son autorité pour régler l'ordre social.

Cependant en pratique, sous l'influence de l'habitude de travail du PCC et la juridisation ou légalisation des politiques, nous assimilons les règles politiques et les règles légales.

### C. Les politiques du Parti considérées comme critères de référence par le juge

Dans la Chine contemporaine, les tribunaux populaires sont généralement obligés de juger les affaires en s'appuyant sur la loi, et non pas sur les politiques du Parti. Deux expressions sont utilisées : « prendre la loi comme référence (以法律为准绳 *yi falü wei zhunsheng*) » est l'expression utilisée dans les lois et « en s'appuyant ou selon la loi (依照法律 *yizhao falü*) » est employée dans la constitution. Ce principe est posé à la fois dans la constitution de 1982 et dans plusieurs lois fondamentales. Par exemple, l'article 126 de la constitution précise :

Les tribunaux populaires exercent le pouvoir judiciaire de façon indépendante en s'appuyant sur les dispositions de la loi, ils ne reçoivent aucune interférence des organes administratifs, des groupes sociaux ou des individus<sup>431</sup>.

---

ZHANG Wenxian, 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), 2<sup>nd</sup> édition, *op. cit.*, p.450 ;

LI Long, LI Huimin, « 政策与法律的互补谐变关系探析 *Zhengce yu falü de hubu xiebian guanxi tanxi* (Étude sur les relations complémentaires entre politiques et lois et leur transformation harmonieuse) », *Lilun yu gaige*, n° 1, 2017, p. 54-58.

<sup>431</sup> « 人民法院依照法律规定独立行使审判权, 不受行政机关、社会团体和个人的干涉 *Renmin fayuan yizhao falü guiding duli xingshi shenpan quan, bu shou xingzheng jiguan, shehui tuanti he geren de ganshe* ».

L'article 6 de la *Loi de procédure pénale* adoptée le 26 octobre 2018 dispose :

Les tribunaux populaires, les parquets populaires et la police lors des procès pénaux doivent compter sur les masses populaires, se baser sur les faits et considérer la loi comme la norme (le standard)<sup>432</sup>.

L'article 7 de la *Loi de procédure civile* adoptée le 27 juin 2017 dispose de la même façon :

Les tribunaux populaires jugent les affaires civiles, ils doivent se baser sur les faits et considérer la loi comme la norme (le standard)<sup>433</sup>.

L'article 4 de la *Loi de procédure administrative* adoptée le 27 juin 2017 précise elle aussi :

Les tribunaux populaires jugent les affaires administratives, ils doivent se baser sur les faits et considérer la loi comme la norme (le standard)<sup>434</sup>.

***Néanmoins avant l'adoption des Principes généraux du droit civil de 1986 et même après, le juge s'appuie encore sur les politiques du Parti dans certains cas.*** Dans le domaine civil, les politiques servent de supplément à la loi civile. Elles peuvent être appliquées par le juge en cas d'absence de lois<sup>435</sup>. Avant l'adoption des *Principes généraux du droit civil* (民法通则 *minfa tongze*) en 1986, en raison du manque de règles civiles en Chine, les politiques étaient utilisées comme références par les tribunaux populaires<sup>436</sup>. À cette époque la Cour populaire suprême avait d'ailleurs donné deux avis sur la mise en pratique des politiques et des

---

<sup>432</sup> « 人民法院、人民检察院和公安机关进行刑事诉讼，必须依靠群众，必须以事实为根据，以法律为准绳 *Renmin fayuan, renmin jianchayuan he gong'an jiguan jinxing xingshi susong, bixu yikao qunzhong, bixu yi shishi wei genju, yi falü wei zhunsheng* ».

<sup>433</sup> « 人民法院审理民事案件，必须以事实为依据，以法律为准绳 *Renmin fayuan shenli minshi anjian, bixu yi shishi wei yiju, yi falü wei zhunsheng* ».

<sup>434</sup> « 人民法院审理行政案件，必须以事实为依据，以法律为准绳 *Renmin fayuan shenli xingzheng anjian, bixu yi shishi wei yiju, yi falü wei zhunsheng* ».

<sup>435</sup> Voir ZHU Qingyu, *民法总论 Minfa zonglun (Études générales de droit civil)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2013, p. 40 ;

SONG Yahui, « 公共政策如何进入司法裁判过程——以最高人民法院的司法解释为例 *Gonggong zhengce ruhe jinru sifa caipan guocheng – yi zuigao renmin fayuan de sifa jieshi wei li* (Comment les politiques publiques pénètrent dans les jugements judiciaires– Illustration par des interprétations judiciaires de la Cour populaire suprême) », *Fashang yanjiu*, n° 6, 2009, p. 111-121 ;

PAN Junfeng, « 论经济政策的司法融入——以政策在民事审判中的介入机制为研究路径 *Lun jingji zhengce de sifa rongru – yi zhengce zai minshi shenpan zhong de jieru jizhi wei yanjiu lujing* (Intégration judiciaire des politiques économiques – recherches sous l'angle du mécanisme d'implication des politiques dans les jugements civils) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 6, 2012, p. 90-97.

<sup>436</sup> Voir ZHANG Hong, « 论国家政策作为民法法源 *Lun guojia zhengce zuowei minfa fayuan* (À propos des politiques nationales comme sources du droit civil) », *Zhongguo shehui kexue*, n° 12, 2015, p. 133-155.

lois dans le domaine civil, le premier en 1979 et le second en 1984<sup>437</sup>. Afin de diriger les travaux judiciaires, elle avait en outre adopté deux interprétations judiciaires sur la mise en pratique des politiques afin qu'elles puissent être utilisées par les tribunaux populaires<sup>438</sup>.

En 1986, l'article 6 des *Principes généraux du droit civil* continue de prévoir une application des politiques en cas d'absence de loi ; il précise clairement :

Les activités civiles doivent respecter la loi ; en cas d'absence de loi, elles doivent respecter les politiques de l'État<sup>439</sup>.

Ou encore, dans le domaine des droits d'auteur, l'article 60 de la *Loi sur les droits d'auteur* dispose :

Les comportements délictuels ou extracontractuels ayant lieu avant l'entrée en vigueur de la présente loi sont traités en s'appuyant sur les politiques relatives au moment donné<sup>440</sup>.

***Les nouvelles dispositions générales du droit civil apportent en 2017 un changement, du moins en théorie.*** De façon remarquable, dans les *Dispositions générales du droit civil* (民法总则 *minfa zongze*) adoptées le 15 mars 2017, le terme 政策 *zhengce* (politiques) n'apparaît plus dans les sources du droit. L'article 10 précise :

[Les tribunaux populaires] traitent les litiges civils et doivent s'appuyer sur les lois ; en l'absence de lois, ils peuvent appliquer les coutumes, mais ils ne doivent pas violer l'ordre public et les bonnes mœurs<sup>441</sup>.

---

<sup>437</sup> Voir LIU Sixuan, « 论政策回应型司法解释 *Lun zhengce huiying xing sifa jieshi* (La prise en compte des politiques par les interprétations judiciaires) », *Faxue pinglun*, n° 1, 2013, p. 19-25.

<sup>438</sup> Voir SONG Yahui, « 公共政策如何进入司法裁判过程——以最高人民法院的司法解释为例 *Gonggong zhengce ruhe jinru sifa caipan guocheng – yi zuigao renmin fayuan de sifa jieshi weili* (« Comment les politiques publiques pénètrent dans les jugements judiciaires— Illustration par des interprétations judiciaires de la Cour populaire suprême », *op. cit.*, p. 111-121.

<sup>439</sup> « 民事活动必须遵守法律, 法律没有规定的, 应当遵守国家政策 *Minshi huodong bixu zunshou falü, falü ,eiyou guiding de, yingdang zunshou guojia zhengce* ».

<sup>440</sup> « 本法施行前发生的侵权或者违约行为, 依照侵权或者违约行为发生时有关政策和政策处理 *Ben fa shixing qian fasheng de qinquan huozhe weiyue xingwei, yizhao qinquan huozhe weiyue xingwei fasheng shi youguan guiding he zhengce chuli* ».

<sup>441</sup> « 处理民事纠纷, 应当依照法律; 法律没有规定的, 可以适用习惯, 但是不得违背公序良俗 *Chuli minshi jiu fen, yingdang yizhao falü ; falü meiyou guiding de, keyi shiyong xiguan, danshi bu de weibei gongxu liangsu* ».

Une question se pose : dans la mesure où les *Principes généraux du droit civil* de 1986 et les *Dispositions générales du droit civil* de 2017 coexistent, est-il impératif de faire référence aux nouvelles dispositions de 2017 ? Certains juristes chinois se fondent sur le principe de la priorité de la loi nouvelle par rapport à la loi ancienne, et considèrent que puisque la référence aux politiques (政策 *zhengce*) a été supprimée par l'article 10 de la loi la plus récente, les politiques ne sont plus une des sources formelles du droit civil<sup>442</sup>.

Toutefois, en pratique, l'article 6 des *Principes généraux du droit civil* continue à être cité par certains tribunaux populaires comme fondement de leurs jugements : il y a donc encore une référence explicite aux politiques de l'État dans les décisions judiciaires<sup>443</sup>.

Pour aller plus loin dans l'analyse de cette question, nous avons exploité les données du site *China Judgement Online* ainsi qu'une étude de M. LI Yougen, professeur de droit à l'Université de Nanning<sup>444</sup>. M. LI a exploité la base de données du Centre de recherches des affaires judiciaires de l'Université de Nanjing. En indexant le mot-clé 政策 *zhengce* (politiques), il a trouvé plus de 3 800 décisions judiciaires adoptées jusqu'en 2007. Il établit que les politiques dans le domaine civil sont considérablement plus utilisées par les tribunaux populaires que les politiques dans le domaine pénal et administratif<sup>445</sup>. Ce résultat est conforme à la disposition des Principes généraux du code civil sur l'application des politiques.

Pour notre part, nous avons indexé le mot-clé 政策 *zhengce* sur le site *China Judgement Online* et nous avons trouvé pour la période suivante, entre le 1er janvier 2008 et le 12 décembre 2018, 5 562 décisions judiciaires qui font référence aux politiques du Parti. Celles-ci

---

<sup>442</sup> Voir SHI Jiayou, « 民法典的法律渊源体系——以〈民法总则〉第 10 条为例 *Minfadian de falü yuanyuan tixi – yi minfa zongze di shi tiao weili* (Système des sources juridiques du Code civil – l'exemple de l'article 10 des dispositions générales du Code civil) », *Zhongguo renmin daxue xuebao*, n° 4, 2017, p. 12-21.

<sup>443</sup> Voir par exemple le Jugement civil n° 488 (2017) du tribunal populaire de Jixian dans le Shanxi, le 22 décembre 2017. Disponible en chinois sur [https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22ee07d597-d1b1-48c8-a20c-aa585f10618a%22%2C%22anchor%22%3A%22null%22%22%22%3A%22488%E5%8F%B7%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22ee07d597-d1b1-48c8-a20c-aa585f10618a%22%2C%22anchor%22%3A%22null%22%22%22%3A%22488%E5%8F%B7%22%5D%7D#content_null), consulté le 12 juin 2019.

<sup>444</sup> LI Yougen, « 司法裁判中政策运用的调查报告——基于含“政策”字样裁判文书的整理 *Sifa caipan zhong zhengce yunyong de diaocha baogao – jiyu han 'zhengce' ziyang caipan wenshu de zhengli* (Rapport d'enquête sur l'application des politiques dans les jugements – sur la base de décisions judiciaires contenant le terme « *zhengce* » (politique) », *Nanjing daxue xuebao*, n° 1, 2011, p. 40-57.

<sup>445</sup> *Ibid.*

sont encore considérablement utilisées dans les affaires civiles : 5 324 sont des affaires civiles, 89 des affaires administratives, 25 des affaires pénales.

*Sur la façon dont il est fait référence aux politiques.* Selon l'étude de M. LI Yougen, avec l'édification législative qui accompagne le déclenchement des politiques de réformes et d'ouverture dans les années 1980, de plus en plus de décisions judiciaires se fondent sur les lois, non sur les politiques. Par exemple dans une affaire à propos de frais de télécommunication, le tribunal populaire considère que le comportement du défendeur de percevoir des frais de télécommunication en s'appuyant sur les politiques anciennes des autorités administratives viole les dispositions correspondantes du nouveau règlement sur les télécommunications<sup>446</sup>. Dans cette affaire, le tribunal populaire refuse les politiques anciennes et applique le nouveau règlement.

Mais dans certaines décisions judiciaires, les mesures politiques sont encore utilisées par les tribunaux populaires comme fondements de leurs jugements. M. LI prend l'exemple d'une affaire sur les contrats d'entreprise des terrains ruraux. Le jugement énonce :

Selon les dispositions de l'article 106 §1 des *Principe généraux du code civil*, de l'article 14 de la *Loi sur la gestion des terrains*, des articles 12 et 14 de la *Loi sur l'entreprise des terrains ruraux*, et les politiques correspondantes, le tribunal décide ...<sup>447</sup>

Dans sa décision, le tribunal populaire n'a pas précisé les politiques concrètes : M. LI considère que cette façon de s'exprimer pour le tribunal n'est pas sérieuse.

Notre propre étude, sur une période plus récente (2008 à 2018,) montre que les politiques sont très peu citées par les tribunaux populaires pour juger les affaires, sauf bien sûr en cas

---

<sup>446</sup> Voir Jugement administratif n° 2 (2003) du tribunal intermédiaire de Zhengzhou dans le Henan.

<sup>447</sup> Voir Jugement civil n° 2894 (2008) du tribunal populaire du district Ganzhou à Zhangye, dans le Gansu, 8 octobre 2008, disponible en chinois sur [https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%2268dc3430-5d54-4c87-88a4-3f1fe9c58d9b%22%2C%22anchor%22%3Anull%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%222894%E5%8F%B7%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%2268dc3430-5d54-4c87-88a4-3f1fe9c58d9b%22%2C%22anchor%22%3Anull%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%222894%E5%8F%B7%22%5D%7D#content_null), consulté le 9 juin 2019.

d'absence de lois<sup>448</sup>. Mais dans certaines décisions, la référence aux politiques suit la référence aux lois ; toutefois, les tribunaux citent seulement le titre, sans préciser le contenu de la politique en question<sup>449</sup>. Dans d'autres décisions, les tribunaux vont plus loin, et rappellent par exemple des exigences importantes, comme celle de l'exécution stricte des lois et des politiques. Même dans ce cas, les politiques ne sont pas le fondement du jugement ; la référence aux politiques a pour objet de souligner le caractère raisonnable et l'autorité de la décision judiciaire<sup>450</sup>.

**En conclusion.** Dans les décisions judiciaires, les tribunaux populaires jugent les affaires généralement en s'appuyant sur la loi, pour suivre l'exigence et le but du grand principe d'action que nous étudierons dans le chapitre suivant et suivant lequel le gouvernement ou la conduite du pays s'appuie sur la loi. Mais dans un Parti-État, les tribunaux populaires sous le *leadership* du Parti ont néanmoins la mission d'exercer et de propager par leurs décisions judiciaires les politiques qui reflètent la volonté et la valeur du Parti.

Nous remarquons avec intérêt que dans un manuel chinois récent de *Théorie du droit écrit* par un auteur qui fait autorité<sup>451</sup>, les développements sur les relations entre les lois et les politiques ont été supprimés. Ce manuel ne considère plus les politiques comme un mode de

---

<sup>448</sup> Voir Jugement civil n° 76 (2014) du tribunal intermédiaire de Ningde dans le Fujian, 15 janvier 2014, disponible en chinois sur [https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22b91e8ed5-18b1-427b-9c50-f7ca75f89ebd%22%2C%22anchor%22%3A%22null%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%2276%E5%8F%B7%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22b91e8ed5-18b1-427b-9c50-f7ca75f89ebd%22%2C%22anchor%22%3A%22null%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%2276%E5%8F%B7%22%5D%7D#content_null), consulté le 9 juin 2019.

<sup>449</sup> Voir par exemple Jugement civil n° 11209 (2017) du tribunal intermédiaire de Xi'an, dans le Shanxi, 12 décembre 2017, disponible en chinois sur [https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22e2cb13a2-e56b-4339-b27c-182e8bf6b29f%22%2C%22anchor%22%3A%22null%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%2211209%E5%8F%B7%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22e2cb13a2-e56b-4339-b27c-182e8bf6b29f%22%2C%22anchor%22%3A%22null%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%2211209%E5%8F%B7%22%5D%7D#content_null), consulté le 9 juin 2019.

<sup>450</sup> Voir par exemple le jugement civil n° 11977 du tribunal populaire du district Jiangjing de Chongqing, rendu le 1<sup>er</sup> décembre 2016 : une note d'information (*tongzhi*) sur l'application des lois et des politiques sur les terrains collectifs ruraux publiée par le Conseil des Affaires de l'État est utilisée comme fondement juridique par le tribunal. Le jugement en chinois est disponible sur <https://wenshu.court.gov.cn/website/wenshu/181107ANFZOBXSK4/index.html?docId=4537a5f8ae574998b701a7ee00f594c8>, consulté le 28 février 2019.

<sup>451</sup> ZHANG Wenxian, *法理学 Fali xue (Théorie du droit)*, 5<sup>e</sup> édition, Beijing, Gaodeng jiaoyu chubanshe, 2018, 465 p.

gouvernance du pays. Il souligne que toutes les politiques du Parti doivent être transformées en lois, légalisées ; et il est même clairement écrit : « les révisions de la constitution et l'adoption des lois sont basées sur les politiques du PCC, c'est un processus de légalisation des politiques importantes du Parti<sup>452</sup> ». Ce changement dans un manuel de droit reflète la situation actuelle de la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi et non plus sur les politiques en Chine : la loi est bien la première manœuvre pour gouverner le pays, ainsi que nous le développerons plus loin.

De plus, avec l'entrée en vigueur du Code civil et l'abrogation du *Principes généraux du droit civil* en janvier 2021, nous croyons que les politiques seront de moins en moins les sources du droit dans les décisions judiciaires.

## **Section 2. La nécessaire mise en place d'un régime de lois (法律制度 *falü zhidu*), adossé à un système de lois (法律体系 *falü tixi*)**

Pour comprendre comment la Chine est arrivée à initier puis à développer son propre système de lois, il faut s'attarder sur son histoire récente, et en particulier sur les débuts de la RPC pendant la période maoïste : le 法 *fa* (lois) est complètement nié (paragraphe préliminaire). Un des résultats les plus durs est l'état économique désastreux dans lequel se trouve le pays. A partir de 1978, la formation d'un régime de lois (法律制度 *falü zhidu* ou 法制 *fazhi*) est le premier objectif à long terme qui s'impose pour la reconstruction du pays (§1). Il sera adossé au système de lois (法律体系 *falü tixi* ou 法系 *faxi*) dont la formation est initiée une vingtaine d'années plus tard (§2).

---

<sup>452</sup> « 宪法的修改和法律的制定，是以中国共产党的政策为依据的，这是一个将党的重要政策法律化的过程。 *Xianfa de xiugai he falü de zhiding, shi yi zhongguo gongchandang de zhengce wei yiju de, zhe shi yi ge jiang dang de zhongyao zhengce falühua de guocheng* ». Voir ZHANG Wenxian, 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), 5<sup>e</sup> édition, *op. cit.*, p. 397.

## **Paragraphe préliminaire. La négation du 法 *fa* (loi et droit) pendant les années maoïstes (1949-1976)**

La négation de la loi pendant l'ère maoïste prend deux visages : d'abord l'importance accordée à un seul homme, le président MAO, au détriment de la loi (A), puis le chaos de la révolution culturelle (B).

### **A. « On veut le gouvernement par l'homme, on ne veut pas le gouvernement par la loi (要人治不要法治 *yao renzhi bu yao fazhi*) » : le slogan du début de la période maoïste**

*Des efforts pour mettre en place un nouveau régime de lois.* Au début de la fondation de la nouvelle Chine (1949-1957), le PCC supprime le système juridique mis en place par le *Guomindang* et commence à en édifier un nouveau. Dès le mois de février 1949, le Comité central du PCC émet une *Directive sur la suppression des six codes du Guomindang et la détermination des principes judiciaires dans les zones libérées* : « le travail judiciaire populaire ne doit plus se référer aux six codes du *Guomindang*, mais aux nouvelles lois pour l'intérêt du peuple<sup>453</sup> ». En septembre 1949, avant même la proclamation de la RPC, la première session de la Conférence consultative politique du peuple chinois adopte le *Programme commun* et élabore la *Loi d'organisation du gouvernement central du peuple (loi organique)*. Il s'agit d'une loi quasi constitutionnelle.

La première constitution de la RPC est adoptée par la première session de la première APN, le 20 septembre 1954. Elle marque le début de la formation du régime de lois dans la nouvelle Chine<sup>454</sup>. Pour sa part, le PCC redit l'importance de l'édification d'un régime de lois ; le VIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC adopte le 27 septembre 1956 une *Délibération sur le rapport politique* :

---

<sup>453</sup> « 人民的司法工作不能再以国民党的六法全书为依据，而应该以人民的新的法律为依据 *Renmin de sifa gongzuo bu neng zai yi guomindang de liufa quanshu wei yiju, er yinggai yi renmin de xin de falü wei yiju* ».

<sup>454</sup> Dans ce sens voir LI Lin, « 新中国法治建设的重大进展 *Xin zhongguo fazhi jianshe de zhongda jinzhan* (L'avancement important de l'édification de la gouvernance en s'appuyant sur la loi dans la nouvelle Chine) », *Beijing ribao*, le 1<sup>er</sup> juin 2009. Cet article original en chinois est disponible sur <http://www.iolaw.org.cn/showArticle.aspx?id=2445>, consulté le 1<sup>er</sup> mars 2019.

En raison de l'achèvement pour l'essentiel de la révolution socialiste, la mission importante de l'État est de protéger et de développer les forces productives, nous devons renforcer le régime de lois de la démocratie populaire (人民民主的法制 *renmin minzhu de fazhi*) et consolider la réglementation de l'édification socialiste. L'État doit, selon les besoins, adopter progressivement et systématiquement des lois complètes (完备的法律). Toutes les autorités nationales et les fonctionnaires doivent respecter strictement les lois nationales, afin que les droits démocratiques du peuple soient complètement protégés par l'État<sup>455</sup>.

Finalement, au début de la fondation de la nouvelle Chine, c'est à partir de rien que le PCC déploie des efforts pour édifier un nouveau régime de lois. Il existe sûrement des problèmes et des manquements, mais c'est un bon commencement pour un régime de lois dans une nouvelle République populaire.

***Les mouvements politiques de 1957 interrompent ces efforts.*** Le 27 avril 1957, le Comité central du PCC décide de déclencher le « mouvement de critiques pour redresser les mauvaises tendances au sein du Parti ». Les masses populaires sont encouragées à exprimer leurs avis sur le Parti et sur le gouvernement. Mais de plus en plus de paroles critiques et défavorables se multiplient et menacent la stabilité du pouvoir politique. Donc MAO Zedong décide de déployer les mouvements anti-droitistes pour lutter contre les droitistes extrêmes. Mais à cause de la mauvaise interprétation de certains avis, les mouvements anti-droitistes accusent abusivement de nombreux membres du Parti, des patriotes, et des intellectuels à tort, et la conséquence est la suspension de l'édification de la nouvelle Chine, dont l'édification du régime de lois.

---

<sup>455</sup> « 由于社会主义革命已经基本上完成, 国家的主要任务已经由解放生产力变为保护和发展生产力, 我们必须进一步加强人民民主的法制, 巩固社会主义建设的秩序。国家必须根据需要, 逐步地系统地制定完备的法律。一切国家机关和国家工作人员必须严格遵守国家的法律, 使人民的民主权利充分地受到国家的保护。 *Youyu shehuizhuyi geming yijing jiben shang wancheng, guojia de zhuyao renwu yijing you jiefang shengchanli bianwei baohu he fazhan shengchanli, women bixu jin yi bu jiaqiang renmin minzhu de fazhi, gonggu shehuizhuyi jianshe de zhixu. Guojia bixu genju xiuyao, zhubu de xitong de zhiding wanbei de falü. Yiqie guojia jiguan he guojia gongzuo renyuan bixu yange zunshou guojia de falü, shi renmin de minzhu quanli chongfen de shoudao guojia de baohu* ». Voir la Délibération sur le rapport politique adoptée par le VIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 27 septembre 1956, le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64560/65452/4442009.html>, consulté le 1<sup>er</sup> mars 2019.

A la fin des années 50 et au début des années 60, la société chinoise est inondée du courant de l'opinion sur « **on veut le gouvernement par l'homme, on ne veut pas le gouvernement par la loi (要人治不要法治, *yao ren zhi bu yao fazhi*)** ». Tout d'abord, les hauts dirigeants préfèrent les mouvements politiques et les politiques du Parti à la constitution et aux lois. M. LI Rui, spécialiste de MAO Zedong, considère que pendant sa vieillesse, MAO ne s'intéresse pas au régime de lois et s'oppose de plus en plus aux « choses normatives (规范的东西 *guifan de dongxi*)<sup>456</sup> ». Lors du 3<sup>e</sup> plénum du VIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC en octobre 1957, MAO Zedong indique que la contradiction essentielle de la société chinoise à cette époque est « la contradiction entre le prolétariat et la bourgeoisie, la contradiction entre les voies socialistes et capitalistes ». Selon lui, les grandes affiches ou posters (大字报 *dazibao*)<sup>457</sup>, les mouvements politiques de critiques ou les mouvements populaires sont plus utiles que le 法 *fa*. Citons encore quelques-unes des convictions de MAO Zedong. Dans la réunion élargie du Bureau politique du comité central du PCC de 1958, il affirme :

« La loi, nous ne pouvons pas faire sans, mais nous avons nos propres lois » ;  
 « L'ordre est maintenu par les délibérations et les réunions quatre fois par an, non par les lois pénales ou civiles » ;  
 « Tout le pays exécute l'éditorial publié par le *Journal du peuple*, il n'y a pas besoin de loi » ;  
 « Finalement, c'est la loi qui conduit un pays ou c'est l'homme ? En réalité, c'est l'homme, la loi est juste là pour servir de référence<sup>458</sup> ».

---

<sup>456</sup> Voir LI Rui, 毛泽东的早年与晚年 *Maozedong de zaonian yu wannian (La jeunesse et la vieillesse de MAO Zedong)*, Guiyang, Guizhou renmin chubanshe, 1992, p. 288-290.

<sup>457</sup> En Chine, les journaux à grands caractères sont des affiches ou posters rédigés par un simple citoyen, traitant d'un sujet politique ou moral, et placardés contre les murs pour être lus par le public.

<sup>458</sup> « 法律这个东西没有也不行, 但我们有我们这一套 *falü zhe ge dongxi meiyou ye bu xing, dan women you women zhe yi tao* » ; « 主要靠决议、开会, 一年搞四次, 不靠民法、刑法来维持秩序 *zhuyao kao jueyi, kaihui, yi nian gao si ci, bu kao minfa, xingfa lai weichi zhixü* » ; « 人民日报一篇社论, 全国执行, 何必要什么法律 *renmin ribao yi pian shelun, quanguo zhixing, hebi yao shenme falü* » ; (到底是法治还是人治? 实际靠人, 法律只能作为办事的参考 *daodi shi fazhi haishi renzhi ? Shiji kao ren, falü zhineng zuowei banshi de cankao*).

Ces paroles sont citées par le Bureau du Comité permanent de l'APN (dir.), 人民代表大会制度建设四十年 *Renmin daibiao dahui zhidu jianshe sishi nian (Quarante ans d'édification du régime d'assemblées populaires)*, Beijing, Zhongguo minzhu fazhi chubanshe, 1991, p.102 ;

Voir XIANG Chunyi, « 党的领导与法制建设 *Dang de lingdao yu fazhi jianshe (Le leadership du PCC et l'édification du régime de lois)* », *Zhongguo faxue*, n° 4, 1991, p.3-12 ;

CHENG Liaoyuan, 从法制到法治 *Cong fazhi dao fazhi (Du régime de lois à la gouvernance en*

Toutes ces paroles ne sont pas contestées par les autres dirigeants et les membres du PCC, et elles sont transmises vers les niveaux inférieurs du Parti. Peu à peu, les travaux de législation stagnent. Pendant les années 50 et 60, certaines lois fondamentales, par exemple la loi pénale, voient difficilement le jour ; leur élaboration connaît plusieurs péripéties. Dans le *rapport sur les problèmes politiques et juridiques* du 20 décembre 1958, le groupe politique et droit du Comité central du Parti considère même : « Selon notre situation réelle, il n'est pas nécessaire d'élaborer des lois pénales, civiles et procédurales<sup>459</sup> ». L'APN, l'autorité législative nationale, décline, et ses travaux d'élaboration des lois sont arrêtés : entre 1959 et 1966, en dehors des modifications et des promulgations de certains règlements, l'APN n'élabore aucune loi. Entre 1966 et 1975, aucune APN n'est même convoquée<sup>460</sup>.

***La 4<sup>e</sup> Conférence nationale du travail judiciaire du 23 juin 1958 et la gouvernance par l'homme.*** Dans le domaine judiciaire, les opinions soutenant le droit sont considérées comme les opinions « droitistes » et sont critiquées par la 4<sup>e</sup> Conférence nationale du travail judiciaire du 23 juin 1958. Cette conférence est considérée comme le tournant qui commence à critiquer et ignorer les efforts sur l'édification du régime de lois, et à prêcher la gouvernance par l'homme dans tous les domaines<sup>461</sup>. Nous retraçons cette évolution.

D'abord, la conférence de 1958 critique l'opinion sur l'indépendance du jugement du tribunal populaire (审判独立 *shenpan duli*). La loi d'organisation du tribunal populaire de 1954 précise que le pouvoir de jugement appartient au tribunal populaire. Ce dernier obéit aux lois seulement et juge les affaires judiciaires de façon indépendante. Toutefois, cette disposition est considérée comme « une opposition au *leadership* et un mépris du *leadership*

---

*s'appuyant sur le fa*), Beijing, Falü chubanshe, 1999, p. 9

<sup>459</sup> « 刑法、民法、诉讼法根据我们实际情况来看, 已经没有必要制定了 *Xingfa, minfa, susongfa genju women shiji qingkuang lai kan, yijing meiyou biyao zhiding le* ». Cité par CHENG Liaoyuan, *从法制到法治 Cong fazhi dao fazhi (Du système de lois à la gouvernance en s'appuyant sur le fa)*, op. cit., p. 10.

<sup>460</sup> Voir ZHANG Qingfu, LI Zhong, « 中国宪法一百年: 回顾与展望 *Zhongguo xianfa yibai nian : huigu yu zhanwang* (Cent ans de la constitution chinoise : passé et avenir) », in ZHANG Qingfu (dir.), *宪政论丛 Xianzheng luncong (Recueil d'articles sur le constitutionalisme)*, vol.1, Beijing, Falü chubanshe, 1998, p. 56.

<sup>461</sup> Voir HAO Tiechuan, « 法治与人治理念的对抗与冲突 *Fazhi yu renzhi linian de duikang yu chongtu* (Antagonismes et conflits entre le gouvernement en s'appuyant sur le *fa* « loi » et le gouvernement en s'appuyant sur l'homme) », *Dongfang faxue*, n° 1, 2015, p. 2-20.

du Parti dans le domaine judiciaire ». Cette conférence indique :

« Le tribunal populaire doit obéir absolument au *leadership* du Parti et devenir un outil de soumission au Parti » ;

« Il doit obéir non seulement au *leadership* du comité central du Parti, mais aussi aux directions des comités locaux du Parti » ;

« Il doit obéir non seulement au *leadership* du Parti sur la politique, mais aussi aux instructions du Parti sur les affaires judiciaires ainsi qu'à tous les autres travaux »<sup>462</sup>.

En conséquence, le groupe du Parti au sein du ministère de la Justice est considéré comme un groupe « anti-Parti », certains membres de ce groupe sont qualifiés de « droitistes » et exclus du parti. En 1983, le groupe et les membres « anti-Parti » seront réhabilités<sup>463</sup>.

Puis, la conférence de 1958 critique « la non prise en considération du peuple » par les tribunaux populaires. La Conférence considère qu'ils « insistent trop sur le rôle des procédures judiciaires », et négligent les conséquences pour le peuple. La Conférence considère également que les lois « lient les pieds et les poings » des autorités judiciaires pour lutter contre les ennemis de classe.

En pratique, les conséquences sont les suivantes : certains tribunaux prennent des décisions judiciaires selon les résultats des discussions du peuple ; certains tribunaux transfèrent le pouvoir de jugement aux communes populaires ou à d'autres autorités ; ils se contentent de tamponner les jugements<sup>464</sup>. En conclusion, pendant cette période, les mouvements politiques remplacent les procédures judiciaires, les politiques du Parti

---

<sup>462</sup> Laboratoire sur l'État et la théorie du droit de l'Université du peuple (dir.), *论人民民主专政和人民民主法制 Lun renmin minzhu zhuanzheng he renmin minzhu fazhi (La dictature démocratique populaire et le système juridique démocratique populaire)*, Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 1958, p. 223-226, cité par CHENG Liaoyuan, WANG Renbo, *法治论 Fazhi lun (De la gouvernance par le 法 fa)*, Guilin, Guangxi shifan daxue chubanshe, 2014, p. 307-308.

<sup>463</sup> Voir ZHANG Min, « 第四届全国司法工作会议的来龙去脉及其严重影响 *Di si jie quanguo sifa gongzuo huiyi de lailong qūmai jiqi yanzhong yingxiang* (Les causes et influences graves de la 4<sup>e</sup> Conférence nationale de travail judiciaire) », in SUN Wanzhong, LIU Ruichuan (dir.) « 董必武法学思想研究文集 *Dongbiwu faxue sixiang yanjiu wenji (Recueil d'articles sur la pensée juridique de DONG Biwu)* », Beijing, Renmin fayuan chubanshe, 2004, p. 411-428.

<sup>464</sup> Voir CHENG Liaoyuan, WANG Renbo, *法治论 Fazhi lun (De la gouvernance en s'appuyant sur le 法 fa)*, *op. cit.*, p. 309-310.

remplacent le 法 *fa*<sup>465</sup>.

Enfin, en dernier lieu, certaines institutions judiciaires sont cumulées, simplifiées, ou supprimées. Au niveau local, la police, le parquet et le tribunal, ces trois autorités sont rassemblées en une seule (三块牌子, 一套班子 *san kuai paizi, yi tao banzi*). Sans respecter la loi (法 *fa*), elles travaillent ensemble sous la direction du groupe « politique et droit » au sein du Parti<sup>466</sup>. De plus, la première session de la IIe APN décide le 18 avril 1959 de supprimer le Ministère de la Justice et de la supervision. En outre, les autorités administratives judiciaires au niveau local sont supprimées. Dans ce contexte, la loi perd progressivement son autorité et son influence en Chine. En novembre 1960, après la réponse sur le *Rapport sur la simplification des institutions politiques et juridiques* du groupe « politique et droit » du comité central du PCC, le comité central décide de réunir en un seul organe la Cour populaire suprême, le parquet populaire suprême et le ministère de la police ; ces trois autorités sont dirigées par le comité du Parti au sein du ministère de la police.

En conclusion, les mouvements anti-droitistes en 1957 ainsi que la conférence de 1958 nuisent à l'édification du régime de lois : les travaux de législation sont suspendus ; l'autorité de la constitution et des lois est ignorée ; les activités judiciaires des tribunaux et cours populaires sont annihilées ; la gouvernance par l'homme devient la ligne de gouvernance pour les dirigeants du pays, en particulier pendant les dix années de la Révolution culturelle.

### **B. « Brisons la police, le parquet et le tribunal (砸烂公、检、法 *zalan gong, jian, fa*) » : un nouveau mot d'ordre pendant la Révolution culturelle (1966-1976)**

Officiellement, la Révolution culturelle prend fin en 1971. Mais de fait, nous considérons qu'elle dure jusqu'à la mort de MAO Zedong en 1976. Pendant les dix années de la Révolution culturelle, la Chine est dans une situation « sans foi ni loi (无法无天, *wu fa wu tian*) » avec comme mot d'ordre : « brisons la police, le parquet et le tribunal (砸烂公、检、

---

<sup>465</sup> Voir HE Qinhua (dir.), 中国法学家访谈录 *Zhongguo faxuejia fangtan lu* (Entretiens de juristes chinois), vol. 1, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2010, p. 34.

<sup>466</sup> *Ibid.*, p. 62.

法 *zalan gong, jian, fa*) ». Selon les dirigeants, ces autorités proviennent des pays bourgeois et sont au-dessus du Parti et du gouvernement. Ce sont des autorités bureaucratiques qui s'opposent à MAO Zedong<sup>467</sup>. En 1967, les autorités de police, les tribunaux et parquets de tout le pays sont attaqués par les révolutionnaires ; en 1969, le système de parquets est supprimé, les fonctions du parquet sont exécutées par la police ; certains tribunaux rendent des jugements en fonction des citations du président MAO ou des articles publiés dans les journaux du Parti ; les activités judiciaires sont assurées par certains dirigeants locaux, etc.<sup>468</sup>

L'autorité législative, l'APN, est aussi dans un état de stagnation : ses activités législatives sont arrêtées et ses fonctions sont remplacées par un « comité de révolution » qui est créé en contrevenant à la constitution de 1954<sup>469</sup>.

À cette époque, la gouvernance par l'homme ou la conduite du pays par un homme atteint son sommet : avec un grand mépris des lois, la gestion et la gouvernance de toutes les affaires de l'État dépendent des documents du Comité central du PCC, des paroles de MAO et des éditoriaux émis par les publications officielles (*Renmin ribao, Jiefangjun bao, Hongqi zazhi*). En conséquence, le statut et l'effet des lois sont négligés et ignorés : les paroles du dirigeant sont considérées comme la loi. Le désaccord avec les paroles du dirigeant équivaut à la violation de la loi. Si les paroles du dirigeant changent, alors la loi change<sup>470</sup>.

Lorsque le PCC fera le bilan de cette période, il expliquera :

Diverses raisons historiques nous ont empêché d'institutionnaliser et de légaliser la démocratie au sein du Parti et dans la vie politique et sociale du pays ; ou, bien que nous ayons élaboré des lois, elles n'ont pas eu l'autorité qu'elles méritent. Cela a créé une situation dans laquelle le pouvoir du Parti était excessivement concentré dans les mains de quelques individus, et les

---

<sup>467</sup> Voir ZHENG Qian (dir.), 当代中国政治体制发展概要 *Dangdai zhongguo zhengzhi tizhi fazhan gaiyao* (Aperçu général du développement du régime politique dans la Chine contemporaine), Beijing, Zhonggong dangshi ziliao chubanshe, 1988, p. 170.

<sup>468</sup> La situation des « sans foi ni loi » pendant la Révolution culturelle, voir WANG Renbo, CHENG Liaoyuan, 法治论 *Fazhi lun* (De la gouvernance par le 法 *fa*), *op. cit.*, p. 309-316.

<sup>469</sup> Voir ZHENG Qian (dir.), 当代中国政治体制发展概要 *Dangdai zhongguo zhengzhi tizhi fazhan gaiyao* (Aperçu général du développement du régime politique dans la Chine contemporaine), *op. cit.*, p. 156-163.

<sup>470</sup> Voir DENG Xiaoping, 邓小平文选 *Dengxiaoping wenxuan* (Œuvres choisies de DENG Xiaoping), vol. II, Beijing, Renmin chubanshe, 1994, p. 146.

phénomènes de dictature personnelle et de culte de la personnalité au sein du Parti se sont développés, rendant difficile pour le Parti et l'État d'empêcher et d'arrêter le lancement et le développement de la révolution culturelle<sup>471</sup>.

Pour résumer l'influence de la Révolution culturelle sur le régime de lois chinois, M. LIANG Shuming (1893-1988), qui a fait partie du comité pour la constitution de 1982, considère : « Cette façon d'agir du président MAO relève naturellement du gouvernement par l'homme et non par la loi. Ni les statuts du Parti, ni la constitution ne pouvaient limiter ses comportements<sup>472</sup> ». Selon lui, après la Révolution culturelle, la Chine doit se dégager du gouvernement par l'homme : « Désormais, nous devons graduellement gouverner notre pays en nous appuyant sur la constitution et les lois. Faire en sorte que le pays prospère en s'appuyant sur la loi concerne le destin de la Chine, aucune personne et aucune force ne peuvent l'arrêter<sup>473</sup> ».

---

<sup>471</sup> « 种种历史原因使我们没有能把党内民主和国家政治社会生活的民主加以制度化、法律化，或者虽然制定了法律，却没有应有的权威。这就提供了一种条件，使党的权力过分集中于个人，党内个人专断和个人崇拜现象滋长起来，也就使党和国家难于防止和制止文化大革命的发动和发展。 *Zhongzhong lishi yuanyin shi women meiyou neng ba dangnei minzhu he guojia zhengzhi shehui shenghuo de minzhu jiayi zhiduhua, falühua, huozhe suiran zhiding le falü, que meiyou yingyou de quanwei. Zhe jiu tigong le yi zhong tiaojian, shi dang de quanli guofen jizhong yu geren, dangnei geren zhuanduan he geren chongbai xianxiang zizhang qilai, ye jiu shi dang he huojia nanyu fangzhi he zhizhi wenhua da geming de fadong he fazhan* ». Voir « 中国共产党中央委员会关于建国以来党的若干历史问题的决议 *Zhongguo gongchandang zhongyang weiyuanhui guanyu jianguo yilai dang de ruogan lishi wenti de jueyi* (Résolution du Comité central du PCC concernant plusieurs problèmes historiques du Parti depuis la fondation de la nouvelle Chine) » adapté par le 6<sup>e</sup> plénum du 11<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 27 juin 1981. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64563/65374/4526448.html>, consulté le 28 août 2018.

<sup>472</sup> « 毛主席的这种搞法，自然是人治，不是法治。党章不顶用了，宪法也同样限制不了他的所作所为 *Mao zhuxi de zhe zhong gaofa, ziran shi renzhi, bu shi fazhi. Dangzhang bu dingyong le, xianfa ye tongyang xianzhi bu liao ta de suo zuo suo wei* ». Cité par WANG Donglin, 十年风暴中的爱国民主人士 *Shinian fengbao zhongde aiguo minzhu renshi* (*Les patriotes pendant la tempête de 10 ans*), Beijing, zhongguo wenshi chubanshe, 1998, p. 159-161.

<sup>473</sup> « 今后要逐渐依靠宪法和法律治理我们的国家，依法兴邦，此乃中国前途命运之系，是任何人和任何力量所阻挡不了的 *Jinhou yao zhujian yikao xianfa he falü zhili women de guojia, yi fa xing bang, ci nai zhongguo qiantu mingyun zhi xi, shi renhe ren he renhe lilian suo zudang bu liao de* ». *Ibid.*, p. 159-161.

## §1. La nécessaire institution d'un régime de lois (法制 *fazhi*) dès la fin de la Révolution culturelle

Nous allons d'abord définir le régime de loi socialiste aux caractéristiques chinoises et préciser son importance (A), puis nous évoquerons l'adoption des premières lois ainsi que la constitution de 1982 (B), et nous rappellerons l'importance pour la RPC d'adopter des lois pour accompagner le tout nouveau régime d'économie de marché (C).

### A. Définition et importance du régime socialiste de lois aux caractéristiques chinoises

法制 *fazhi* -les deux derniers caractères de l'expression 社会主义法制 *shehuizhuyi fazhi*- forment une contraction de l'expression 法律制度 *falü zhidu* ; 法律 *falü* c'est-à-dire loi, et 制度 *zhidu* signifie régime ou système. 法律制度 *Falü zhidu* peut donc être traduit par régime ou par système de lois. Nous choisissons ici le terme « régime » plutôt que « système », pour éviter de le confondre avec une autre expression juridique chinoise fondamentale que nous évoquerons dans le paragraphe suivant et qui ne peut être traduite autrement que par système de lois. L'expression 法制国家 *fazhi guojia* peut être traduite par État ou pays avec un régime de lois. Mais comment définir ce concept de régime de lois ?

Il s'agit d'abord de l'ensemble des lois positives du pays. Mais au-delà, il s'agit d'un régime dans lequel on s'appuie sur la loi pour agir. Le 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC (1978) l'explique, en seize caractères chinois: dans un régime de lois, « il y a des lois sur lesquelles on peut s'appuyer (有法可依), des lois sur lesquelles on doit s'appuyer (有法必依), des lois qui doivent être appliquées de façon stricte (执法必严), des violations de la loi qui doivent être investiguées (违法必究) ». Et, encore plus largement et plus précisément, l'expression régime de lois désigne l'ensemble des activités, des chaînons ou étapes concernés par la loi : l'élaboration de la loi, l'exécution de la loi par l'organe administratif, l'application de la loi par l'autorité judiciaire, le respect de la loi par tous, la surveillance de l'application de la loi.

Si on ajoute à l'expression régime de loi (法制 *fazhi*) le qualificatif socialiste (社会主义 *shehuizhuyi*) alors il s'agit d'un régime socialiste de lois. Quelle en est la spécificité ?

Lors du 3e plénum de 1978, le PCC considère que l'édification de la modernisation socialiste a besoin du *leadership* du Parti se basant sur les masses. La démocratie doit être mise en pratique au sein du peuple, et il y a une triple interdiction : ne pas tirer les tresses de quelqu'un, ne pas lui faire porter n'importe quel chapeau, ne pas user du bâton (不抓辫子、不扣帽子、不打棍子 *bu zhua bianzi, bu kou maozi, bu da gunzi*). Cela signifie qu'il ne faut pas tirer parti de la faiblesse de quelqu'un (éviter la gouvernance par l'homme), ne pas lui coller une étiquette fausse, ne pas le punir à tort (il faut le faire conformément à la loi). Le plénum conclut :

Pour garantir la démocratie populaire, **il faut renforcer le régime socialiste de lois**, institutionnaliser et légaliser la démocratie, afin que ce régime et ces lois aient un caractère stable, permanent et une très forte autorité.

[...]

**Personne n'a le privilège d'être au-dessus des lois**<sup>474</sup>.

Ces dernières affirmations constituent l'essentiel de la définition officielle et de l'intérêt supérieur d'un régime socialiste de lois. Il s'agit non seulement d'accompagner les réformes économiques et sociales par des lois, mais il importe aussi que cesse le « gouvernement par l'homme » ; l'homme, y compris l'homme du Parti est soumis aux lois.

En réalité, toute la société chinoise prend conscience de l'importance et de la nécessité d'un régime de lois pour stabiliser la situation politique, assurer les droits des citoyens et promouvoir l'édification de la modernisation du pays. Au sein du Parti, les hauts dirigeants reconnaissent aussi l'urgence d'avoir un régime socialiste de lois. DENG Xiaoping explique : « Le sens du processus d'instauration d'un régime de lois de démocratie socialiste est d'éviter à

---

<sup>474</sup> « 为了保障人民民主，必须加强社会主义法制，使民主制度化、法律化，使这种制度和法律具有稳定性、连续性和极大的权威，做到有法可依、有法必依、执法必严、违法必究 *Weile baozhang renmin minzhu, bixu jiaqiang shehuizhuyi fazhi, shi minzhu shiduhua, falühua, shi zhezhong zhidu he falü juyou wendingxing, lianxüxing he jida de quanwei, zuodao you fa ke yi, you fa bi yi, zhi fa bi yan, wei fa bi jiu* ». [...] « 不允许任何人有超于法律之上的特权 *bu yunxü renhe ren you chao yu falü zhi shang de tequan* ». C'est nous qui soulignons.

la nation de retomber dans l'anarchie »<sup>475</sup>. Et il insiste :

Il faut concentrer tous les efforts pour adopter une loi pénale, une loi civile, une loi de procédure et toutes les autres lois nécessaires, [...] quelques règles peuvent être pratiquées à titre d'essai dans certaines régions, et après avoir fait le bilan des expériences acquises, elles peuvent être pratiquées dans tout le pays. Quant aux amendements et aux ajouts, lorsqu'une disposition est mûre alors on l'amende ou la complète ; il ne faut pas attendre que toutes les choses soient prêtes. En bref, avoir quelque chose est mieux que ne pas avoir, mieux vaut faire rapidement que lentement<sup>476</sup>.

De façon plus précise, l'instauration d'un régime de lois est importante à la fois pour le pays, la société et le peuple. Pour le pays et la société, « à long terme, le régime de lois sert à renforcer la stabilité et l'unité de la société et à réaliser les quatre modernisations<sup>477</sup> » ; pour le peuple, un régime de lois permet de « maintenir l'ordre révolutionnaire, protéger l'intérêt populaire et le fondement économique du socialisme, promouvoir le développement important de la force de production<sup>478</sup> ». Donc, les hauts dirigeants proposent des projets initiaux sur l'édification d'un régime de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises. L'ajout de « caractéristiques chinoises » précise qu'il s'agit de quelque chose de propre à la Chine, adapté à sa situation politique, économique et sociale.

**Juin 1979, lancement de l'édification du régime socialiste de lois.** Le 18 juin 1979, la 2<sup>e</sup>

---

<sup>475</sup> « 社会主义民主法制化的重要意义，在于防止国家再一次陷入无政府状态 *Shehuizhuyi minzhu fazhihua de zhongyao yiyi, zai yu fangzhi guojia zai yi ci xianru wu zhengfu zhuangtai* ». Voir DENG Xiaoping, 邓小平文选 *DENG Xiaoping wenxuan* (Œuvres choisies de DENG Xiaoping), op. cit., p. 359.

<sup>476</sup> « 应该集中力量制定刑法、民法、诉讼法和其他各种必要的法律，[...]有的法规地方可以先试搞，然后经过总结提高，制定全国通行的法律。修改补充法律，成熟一条就修改补充一条，不要等待成套设备。总之，有总比没有好，快搞比慢搞好 *Yinggai jizhong liliang zhiding xingfa, minfa, susongfa he qita gezhong biyao de falü, [...] you de fagui difang keyi xian shigao, ranhou jingguo zongjie tigao, zhiding quanguo tongxing de falü. Xiugai buchong falü, chengshu yi tiao jiu xiugai buchong yi tiao, bu yao dengdai chengtao shebei. Zongzhi, you zongbi meiyou hao, kuaigao bi mangao hao* ». Voir DENG Xiaoping, 邓小平文选 *DENG Xiaoping wenxuan* (Œuvres choisies de DENG Xiaoping), op. cit., p. 146-147.

<sup>477</sup> ZHANG Youyu, 关于社会主义法制的若干问题 *Guanyu shehui zhuyi fazhi de ruogan wenti* (Plusieurs problèmes portant sur le régime socialiste de lois), Beijing, Falü chubanshe, 1982, p. 91.

<sup>478</sup> Voir le commentateur spécial du *Journal du peuple*, « 民主与法制 *Minzhu yu fazhi* (Démocratie et régime de lois) », *Renmin ribao*, 13 juillet 1978.

session de la V<sup>e</sup> APN (le Parlement du pays) est convoquée afin de répondre aux exigences du 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national. Sa mission essentielle est de discuter et de décider de plusieurs problèmes et notamment du régime socialiste de lois. Lors de la cérémonie d'ouverture de cette assemblée, M. YE Jianying (1897-1986), président du comité permanent de l'APN, et l'un des fondateurs de la nouvelle Chine, précise l'importance du régime socialiste de lois :

Les masses populaires demandent de renforcer et de compléter notre régime socialiste de lois. Avec un régime socialiste de lois complet, les droits démocratiques du peuple précisés par la constitution sont assurés, nous pouvons développer sans cesse la situation politique stable, unie, vivante et vigoureuse, favorable à l'édification socialiste<sup>479</sup>.

Dans le rapport de travail du gouvernement (Conseil des Affaires de l'État), M. HUA Guofeng, alors Premier ministre, détaille-lui aussi la nécessité du régime socialiste de lois :

Pour consolider le régime national du socialisme dirigé par la classe ouvrière, consolider le fondement politique qui assure l'édification de modernisation du socialisme, soulever l'enthousiasme du peuple dans l'édification de modernisation et éviter les défauts graves sur le régime politique qui pourraient être utilisés par les comploteurs comme la Bande des quatre, nous devons renforcer la démocratie et le régime socialiste de lois<sup>480</sup>.

---

<sup>479</sup> « 广大人民群众要求加强和完善我国的社会主义法制。有了完善的法制，就能使宪法所规定的人民的民主权利得到有效的保障，就能不断地发展安定团结、生动活泼的政治局面，以利于社会主义建设的进行。 *Guangda renmin qunzhong yaoqiu jiaqiang he wanshan wo guo de shehuizhuyi fazhi. You le wanshan de fazhi, jiuneng shi xianfa suo guiding de renmin de minzhu quanli dedao youxiao de baozhang, jiuneng bu duan de fazhan anding tuanjie, shengdong huopo de zhengzhi jumian, yi liyu shehuizhuyi jianshe de jinxing* ». Voir *Renmin ribao*, 19 juin 1979, p. 1. Le texte en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/test/2008-03/10/content\\_915578.htm](http://www.gov.cn/test/2008-03/10/content_915578.htm), consulté le 3 mars 2019.

<sup>480</sup> « 为了巩固我国由工人阶级领导的全体劳动人民当家作主的社会主义国家制度，巩固我国安定团结地进行社会主义现代化建设的政治基础，充分发扬全体人民在现代化建设中的积极性、创造性，并且努力保证我国在政治制度上再不存在林彪、“四人帮”一类阴谋家可以利用来进行反革命复辟的严重漏洞，迫切要求我们加强社会主义民主和社会主义法制。 *Wei le gonggu wo guo you gongren jieji lingdao de quanti laodong renmin dangjia zuozhu de shehuizhuyi guojia zhidu, gonggu wo guo anding tuanjie de jinxing shehuizhuyi xiandaihua jianshe de zhengzhi jichu, chongfen fayang quanti renmin zai xiandaihua jianshe zhongde jijixing, chuangoxing, bingqie nuli baozheng wo guo zai zhengzhi zhidu shang zai bu cunzai linbiao, 'sirenbang' yi lei yinmoujia keyi liyong lai*

Dans le rapport de cette 2<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> APN, M. HUA Guofeng précise qu'est adoptée la révision de certaines dispositions de la constitution de 1978 élaborée quelques mois plus tôt. Cette révision décide les points suivants : installer des comités permanents des assemblées populaires locales au-dessus de l'échelon de district ; renommer les comités révolutionnaires locaux comme gouvernements populaires locaux ; les représentants des assemblées populaires locales aux niveaux de district sont élus directement par les électeurs ; les parquets supérieurs dirigent les parquets inférieurs<sup>481</sup>.

## **B. Élaboration et adoption des sept premières lois de la RPC en 1979 et de la constitution en 1982**

La 2<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> APN (1979) adopte également les sept premières lois : Loi d'organisation des assemblées populaires locales et des gouvernements populaires locaux ; loi sur l'élection pour l'APN et les Assemblées populaires locales ; loi pénale ; loi de procédure pénale ; loi d'organisation des tribunaux populaires ; loi d'organisation des parquets ; loi des entreprises à capitaux chinois et étrangers. C'est une première étape dans l'édification du régime socialiste de lois. M. YE Jianying annonce dans la cérémonie de clôture :

Après cette assemblée, le comité permanent de l'APN va élaborer la loi civile, la loi de procédure civile, la loi sur le mariage, la loi sur l'enfant unique, la loi sur l'usine, la loi sur le travail, la loi sur les contrats, la loi sur l'énergie, la loi de protection de l'environnement, etc. Le Conseil des affaires de l'État, les Assemblées populaires locales et les gouvernements populaires locaux doivent élaborer les règlements nécessaires dans leurs propres départements<sup>482</sup>.

---

*jinxing fan geming fubi de yanzhong loudong, poqie yaoqiu women jiaqiang shehuizhuyi minzhu he shehuizhuyi fazhi* ». Cité par FANG Li, « 加强社会主义法制, 以法治国 *Jiaqiang shehuizhuyi fazhi, yi fa zhi guo* (Renforcer le régime socialiste de lois, gouverner le pays par la loi) », *Shishi qiushi*, n° 8, 1980, p. 1-15.

<sup>481</sup> Voir *Renmin ribao*, 2 juillet 1979.

<sup>482</sup> « 这次会议之后, 人大常委会还将抓紧民法、民事诉讼法、婚姻法、计划生育法以及工厂法、劳动法、合同法、能源法、环境保护法等各项法律的制定工作。国务院和地方各级人民代表大会、地方各级人民政府也要在自己的权限范围内制定各种必要的规章条例。 *Zhe ci huiyi zhi hou, renda changweihui hai jiang zhuajin minfa, minshi susongfa, hunyinf, jihua shengyu fa yiji*

*L'élaboration puis l'adoption de la constitution de 1982.* En même temps, le comité central du Parti prend en considération de réviser complètement la constitution de 1978. DENG Xiaoping l'annonce le 18 août 1980, lors de la réunion élargie du Bureau politique du comité central du PCC : la constitution sera révisée lors de la 3<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> APN. Selon lui, il faut avoir une constitution plus complète, plus détaillée, et plus précise. Avec la constitution, le peuple a le pouvoir de gérer les institutions nationales et les affaires des entreprises et des services publics ; les citoyens bénéficient de droits (公民享有权利 *gongmin xiangyou quanli*) ; les régions des minorités nationales exercent un pouvoir d'autonomie ; le régime de l'Assemblée populaire nationale doit être amélioré ; le pouvoir ne doit pas être concentré abusivement, etc.<sup>483</sup>.

La 3<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> APN décide, le 10 septembre 1980, de supprimer les slogans politiques des mouvements populaires de la constitution de 1978 (大鸣、大放、大辩论、大字报 *daming, dafang, dabianlun, dazibao* – grandes critiques, à grande échelle, grands débats, grands posters)<sup>484</sup>. Le même jour, l'APN décide de créer le comité de révision de la constitution (宪法修改委员会 *xianfa xiugai weiyuanhui*) pour présider la révision complète de la constitution de 1978. M. YE Jianying est nommé directeur du comité, Mme SONG Qingling et M. PENG Zhen sont nommés vice-directeurs du comité. La 3<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> APN décide :

Le comité de révision de la constitution se charge de présider la révision de la constitution de la RPC adoptée par la première session de la V<sup>e</sup> APN en 1978. Le projet de révision rédigé par le comité sera publié par le comité permanent de l'APN et sera discuté par le peuple. Ensuite, le projet sera révisé par le comité de révision de la constitution avec les avis du peuple et sera consulté par la 4<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> APN en décembre 1981<sup>485</sup>.

En novembre 1981, le comité de révision termine le projet de révision de la constitution. Mais afin d'avoir une constitution assez parfaite, le comité doit tenir compte des avis du peuple

---

*gongchangfa, laodongfa, nengyuanfa, huanjing baohu fa deng ge xiang falü de zhiding gongzuo. Guowuyuan he difang ge ji renmin daibiao dahui, difang ge ji renmin zhengfu ye yao zai ziji de quanxian fanwei nei zhiding gezhong biyao de guizhang tiaoli* ». Le texte original en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/test/2008-03/11/content\\_916343.htm](http://www.gov.cn/test/2008-03/11/content_916343.htm), consulté le 1<sup>er</sup> mars 2019.

<sup>483</sup> Voir DENG Xiaoping, 邓小平文选 *DENG Xiaoping wenxuan* (Œuvres choisies de DENG Xiaoping), *op. cit.*, p. 339.

<sup>484</sup> Voir *Renmin ribao*, 11 septembre 1980.

<sup>485</sup> *Ibid.*

en provenance de toutes les régions et de tous les domaines. Donc, la 4<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> APN décide, le 13 décembre 1981, de reporter la consultation de projet de constitution à la 5<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> APN en 1982<sup>486</sup>.

*L'élaboration de la constitution de 1982 reflète la direction du pays par le Parti.* Les membres du Bureau politique et du secrétariat du comité central du PCC sont aussi les membres du comité de révision de la constitution. Les avis du comité central sont complètement repris dans le projet de révision. Chaque version rédigée doit être déposée au comité central ; le Bureau politique et le secrétariat du comité central ont convoqué huit réunions spéciales pour discuter du projet de révision<sup>487</sup>.

Après environ vingt mois de discussion et d'élaboration, le comité de révision met le projet de révision au point afin de développer la discussion de tout le peuple. Le 28 avril 1982, le *Journal du peuple* publie le texte intégral du projet de révision de la constitution. Entre mai et août 1982, les gouvernements à tous les échelons, l'armée, les partis et groupements démocratiques, les organisations populaires, les établissements scolaires, les unités de base, etc., s'organisent pour que tout le peuple puisse discuter du projet de révision de la constitution<sup>488</sup>. Pendant ces quatre mois, de quatre-vingts à quatre-vingt-dix pour cent des citoyens majeurs du pays participent à cette discussion de grande envergure<sup>489</sup>.

Pour réviser sérieusement la constitution, le comité de révision collectionne aussi les codes complets de trente-cinq pays<sup>490</sup>.

Lors de la 5<sup>e</sup> session de la V<sup>e</sup> APN, le 26 novembre 1982, M. PENG Zhen, vice-directeur du comité de révision de la constitution, rend compte à l'APN afin d'expliquer le travail sur le projet de révision. Le 4 décembre 1982, la constitution est votée au scrutin secret par 3040

---

<sup>486</sup> Voir *Renmin ribao*, 15 décembre 1981.

<sup>487</sup> Voir Groupe d'édition (本书编辑组), *缅怀彭真 Mianhuai PENG Zhen (La mémoire de PENG Zhen)*, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 1998, p. 33.

<sup>488</sup> Voir *Renmin ribao*, 21 mai 1982.

<sup>489</sup> Voir PENG Zhen, *论新中国的政法工作 Lun xin zhongguo de zhengfa gongzuo* (A propos du travail sur la politique et sur le 法 *fa* dans la nouvelle Chine), *op. cit.*, p. 750.

<sup>490</sup> Voir Laboratoire de l'histoire du PCC du gouvernement de Beijing (dir.), *彭真在北京 PENG zhen zai Beijing (PENG Zhen à Pékin)*, 2002, p. 418.

représentants. Les résultats du vote sont : 3037 pour, 0 contre, 3 abstentions<sup>491</sup>.

La constitution de 1982 confirme les résolutions du 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC de 1978 qui réprime les troubles de la Révolution culturelle et rétablit l'ordre social. Son adoption montre que la Chine est dans le stade initial du régime socialiste de lois, basé sur la constitution.

### **C. Multiplication des lois dans le domaine économique pour accompagner le tout nouveau régime d'économie de marché**

Pour améliorer son développement, la RPC adopte un régime d'économie de marché socialiste (1), qu'il faut nécessairement accompagner de mesures législatives (2).

#### **1. Choix du régime d'économie de marché socialiste**

Dans les années 90, la Chine connaît une période d'accélération des réformes, de l'ouverture et de la modernisation. Le *Projet décennal de l'économie nationale et du développement social* et les *propositions sur le huitième plan quinquennal*, adoptés par le 7<sup>e</sup> plénum du XIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 30 décembre 1990, décide : « De 1991 à 2000, nous allons réaliser le deuxième but stratégique de l'édification de modernisation<sup>492</sup> : élever l'ensemble de l'économie nationale<sup>493</sup> ». Le PCC propose alors « d'accélérer l'édification du régime de lois dans le domaine économique et de régler le contrôle économique. Pendant le huitième plan quinquennal (1991-1995), il faut établir progressivement un régime de lois complet dans le domaine économique afin qu'il y ait des lois qui servent les relations et les activités économiques<sup>494</sup> ». Et lors du XIV<sup>e</sup> Congrès national du PCC, le 12 octobre 1992, le

---

<sup>491</sup> Voir YANG Jingyu, « 宪法的稳定和与时俱进 *Xianfa de wending he yu shi jujin* (Stabilité et évolution de la constitution) », *Guangming ribao*, 17 décembre 2003. Disponible sur <http://www.people.com.cn/GB/14576/15157/2250290.html>, consulté le 15 mars 2019.

<sup>492</sup> Le premier but stratégique était de doubler le produit national brut entre 1981 et 1990. Ce but est réalisé en 1990.

<sup>493</sup> Le texte original en chinois est disponible sur <http://www.people.com.cn/GB/shizheng/252/4465/4466/20010228/405430.html>, consulté le 17 mars 2019.

<sup>494</sup> « 加快经济法制建设, 促进经济调控的规范化、制度化。‘八五’期间, 要逐步建立比较完备的经济法规体系, 使各方面的经济关系和经济活动有法可依。 *Jiakuai jingji fazhi jianshe, cujin jingji tiqokong de guifanhua, zhiduhua. Ba wu qijian, yao zhubu jianli bijiao wanbei de jingji fagui tixi, shi ge fangmian de jingji guanci he jingji huodong you fa ke yi* ».

président JIANG Zemin souligne :

La contradiction essentielle de la société chinoise à cette époque existe entre les besoins matériels et culturels du peuple et la productivité sociale sous-développée, le développement de la force de production est donc la première affaire importante pour le pays. Il faut promouvoir l'avancement de la société dans tous les domaines en axant sur l'édification économique<sup>495</sup>.

Afin de libérer et de développer davantage la productivité, le PCC décide de réformer le régime économique ; la Chine décide alors d'établir un régime d'économie de marché socialiste (社会主义市场经济 *shehuizhuyi shichang jingji*). **La constitution de 1982 est révisée en 1993, pour y inscrire ce nouvel objectif.** Selon l'article 7 de l'amendement, l'article 15 de la constitution est modifié ainsi :

Le pays exerce une économie de marché socialiste. Le pays renforce la législation économique, et perfectionne le contrôle macroscopique. Le pays interdit conformément aux lois à toutes les organisations et tous les individus de déranger l'ordre économique de la société<sup>496</sup>.

Selon la constitution, pour établir l'économie de marché en Chine, il faut créer un régime de lois conforme à ce régime économique. Comme l'indique M. QIAO Shi, président de la VIII<sup>e</sup> APN :

La première mission du comité permanent de la VIII<sup>e</sup> APN est d'accélérer l'adoption de lois dans le domaine économique, et d'élaborer le plus vite possible des lois sur l'économie de marché socialiste [...] Dans les années 1990, nous allons établir initialement le régime d'économie de marché socialiste, aussi faut-il établir de façon progressive le système de lois de l'économie de marché socialiste<sup>497</sup>.

---

<sup>495</sup> « 现阶段我国社会的主要矛盾是人民日益增长的物质文化需要同落后的社会生产之间的矛盾, 必须把发展生产力摆在首要位置, 以经济建设为中心, 推动社会全面进步 *Xian jieduan wo guo shehui de zhuyao maodun shi renmin riyi zengzhang de wuzhi wenhua xiuyao tong luohou de shengchan zhijian de maodun, bixu ba fazhan shengchanli baizai shouyao weizhi, yi jingji jianshe wei zhongxin, tuidong shehui quanmian jingbu* ». Voir le rapport du XIV<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 12 octobre 1992, le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64567/65446/4526308.html>, consulté le 28 août 2018.

<sup>496</sup> « 国家实行社会主义市场经济。国家加强经济立法, 完善宏观调控。国家依法禁止任何组织或者个人扰乱社会经济秩序。 *Guojia shixing shehuizhuyi shichang jingji. Guojia jiaqiang jingji lifa, wanshan hongguan tiaokong. Guojia yi fa jinzhi renhe zuzhi huozhe geren raoluan shehui jingji zhixu* ».

<sup>497</sup> «[...] 在九十年代, 我们要初步建立起社会主义市场经济体制, 就必须相应地逐步建立起社

## 2. Lois élaborées dans le domaine économique

Lors du 3<sup>e</sup> plénum du XIV<sup>e</sup> Congrès national du 14 novembre 1993, le PCC décide de renforcer l'édification du régime de lois dans le domaine économique :

La création d'un régime d'économie de marché socialiste doit être réglée et assurée par un régime de lois complet. Il faut attacher de l'importance à l'édification du régime de lois, et appliquer la loi pour gérer l'économie. Le but de l'édification du régime de lois est : respecter les principes précisés par la constitution ; accélérer l'élaboration de lois dans le domaine économique, compléter les lois civiles, commerciales, pénales, et les lois sur l'administration des autorités nationales ; établir initialement un système de lois conformément à l'économie de marché socialiste à la fin du XX<sup>e</sup> siècle ; réformer et compléter le système judiciaire ; créer et compléter le système de supervision et les services juridiques ; déployer l'éducation juridique, élever la conscience juridique dans la société <sup>498</sup>.

Lors du plan quinquennal (1993-1997), l'économie de marché socialiste est le point important du travail législatif de la VIII<sup>e</sup> APN. Pendant la durée de son mandat, la VIII<sup>e</sup> APN et son comité permanent ont adopté et modifié cent dix-huit lois et décisions législatives (法律决

---

社会主义市场经济的法律体系 *Zai jiushi niandai, women yao chubu jianli qi shehuizhuyi shichang jingji tizhi, jiu bixu xiangying de zhubu jianli qi shehuizhuyi shichang jingji de falü tixi* ». Voir le discours de QIAO Shi lors de la première session de la VIII<sup>e</sup> APN, *Renmin ribao*, 1<sup>er</sup> avril 1993, p. 1. Le texte original en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/test/2008-04/16/content\\_946351.htm](http://www.gov.cn/test/2008-04/16/content_946351.htm), consulté le 18 mars 2019.

<sup>498</sup> « 社会主义市场经济体制的建立和完善，必须有完备的法制来规范和保障。要高度重视法制建设，做到改革开放与法制建设的统一，学会运用法律手段管理经济。法制建设的目标是：遵循宪法规定的原则，加快经济立法，进一步完善民商法律、刑事法律、有关国家机构和行政管理方面的法律，本世纪末初步建立适应社会主义市场经济的法律体系；改革、完善司法制度和行政执法机制，提高司法和行政执法水平；建立健全执法监督机制和法律服务机构，深入开展法制教育，提高全社会的法律意识和法治观念。 *Shehuizhuyi shichang jingji tizhi de jianli he wanshan, bixu you wanbei de fazhi lai guifan he baozhang. Yao gaodu zhongshi fazhi jianshe, zuodao gaige kaifang yu fazhi jianshe de tongyi, xuehui yunyong falü shouduan guanli jingji. Fazhi jianshe de mubiao shi : zunxun xianfa guiding de yuanze, jiakuai jingji lifa, jin yi bu wanshan min shang falü, xingshi falü, youguan guojia jigou he xingzheng guanli fangmian de falü, ben shiji mo chubu jianli shiying shehuizhuyi shichang jingji de falü tixi ; gaige, wanshan sifa zhidu he xingzheng zhifa jizhi, tigao sifa he xingzheng zhifa shuiping ; jianli jianquan zhifa jiandu jizhi he falü fuwu jigou, shenru kaizhan fazhi jiaoyu, tigao quan shehui de falü yishi he fazhi guannian* ». Voir la *Décision du comité central du PCC sur plusieurs problèmes concernant l'établissement le régime de l'économie de marché socialiste*, *Renmin ribao*, 17 novembre 1993, p. 1. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/134902/8092314.html>, le 18 mars 2019.

定 *falu jue ding*), dont quarante-et-une lois et décisions sur l'économie de marché socialiste<sup>499</sup>.

Entre 1993 et 1994, la VIII<sup>e</sup> APN et son comité permanent ont adopté et modifié certaines lois et décisions législatives dans le domaine de l'économie de marché socialiste : la loi des sociétés ; la loi contre la concurrence déloyale ; la Loi de protection des consommateurs ; la Loi des experts comptables ; la loi sur l'agriculture ; la loi de protection des investissements des Taiwanais ; la loi sur les contrats économiques, la loi sur l'impôt sur le revenu personnel ; la loi de comptabilité ; la Décision sur la punition des délits liés à la fabrication et la vente de marchandises frelatées ; la Décision sur l'application des règlements provisoires sur les impôts pour les entreprises étrangères et les capitaux étrangers, etc.

Entre 1994 et 1995, plusieurs lois et décisions sont adoptées et modifiées par la VIII<sup>e</sup> APN et son comité permanent : la loi de la Banque populaire ; la loi de commerce extérieur ; la loi sur la gestion de l'immobiliers ; la loi de la publicité ; la loi sur l'arbitrage ; la loi de vérification des comptes ; la loi sur le travail ; la Décision sur la punition des crimes violant la loi des sociétés, etc.

En 1995 et 1996, les domaines de la finance et des impôts sont les points-clés du travail législatif de la VIII<sup>e</sup> APN et son comité permanent : la loi des banques commerciales ; la loi sur les assurances ; la loi des effets de commerces, des suretés ; la Décision sur la punition des crimes détruisant l'ordre financier ; la Décision sur la punition des crimes sur la facturation fausse, la contrefaçon, la vente illégale des factures d'impôt sur la plus-value, etc.

En 1996 et 1997, la VIII<sup>e</sup> APN et son comité permanent ont adopté et modifié : la loi des entreprises associées ; la loi des entreprises de bourg ; la loi sur les enchères ; la loi sur les statistiques, etc. A la fin de cette période, le vice-président du comité permanent de la VIII<sup>e</sup> APN, M. TIAN Jiyun, peut conclure :

Nous avons fait un pas important vers l'établissement d'un système de lois pour l'économie de marché socialiste, le cadre du système de lois pour l'économie de marché socialiste a pris forme<sup>500</sup>.

---

<sup>499</sup> Voir *Renmin ribao*, le 23 mars 1998.

<sup>500</sup> « 在建立社会主义市场经济法律体系方面迈出重要步伐；社会主义市场经济法律体系框架已初具规模。 *Zai jianli shehuizhuyi shichang jingji falü tixi fangmian maichu zhongyao bufa* ;

La formation d'un système de lois dans le domaine de l'économie accompagne donc la création et le développement de l'économie de marché socialiste, et pose les fondements du régime de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises.

## §2. La nécessaire formation d'un système socialiste de lois, fondement du régime de lois

Selon le manuel de *Théorie du droit* du professeur ZHANG Wenxian, dont nous rappelons qu'il est un des manuels de référence en Chine, le système de lois désigne l'ensemble unifié, systématique et cohérent, formé par toutes les lois positives d'un État, combinées et classées selon les différents domaines de la loi<sup>501</sup>.

Quant au système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises (中国特色社会主义法律体系 *zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi*), le laboratoire du Bureau du comité permanent de l'APN en donne en 1999 une définition officielle :

Le « système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises » est un ensemble unifié composé de toutes les lois et règlements complets, rigoureusement structurés, au contenu cohérent (harmonieux), en conformité et en phase avec la situation fondamentale de la nation au stade primaire du socialisme et avec les tâches fondamentales du socialisme<sup>502</sup>.

---

*shehuizhuyi shichang jingji falü tixi kuangjia yi chuju guimo* ». Voir « 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du comité permanent de l'APN) » adopté lors de la 5<sup>e</sup> session de la VIII<sup>e</sup> APN du 10 mars 1997, *Renmin ribao*, 20 mars 1997, p. 2. Le texte original en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/test/2008-04/22/content\\_951292.htm](http://www.gov.cn/test/2008-04/22/content_951292.htm), consulté le 18 mars 2019.

<sup>501</sup> « 法律体系是由一个国家的全部现行法律构成的整体，是由法律部门分类组合而形成的呈体系化的有机整体。 *Falü tixi shi you yi ge guojia de quanbu xianxing falü goucheng de zhengti, shi you falü bumen fenlei zuhe er xingcheng de cheng tixihua de youji zhengti* ». Voir ZHANG Wenxian, *法理学 Fali xue* (Théorie du droit), 5<sup>e</sup> édition, *op. cit.*, p. 99.

<sup>502</sup> « 中国特色社会主义法律体系，是与我国社会主义初级阶段的基本国情相适应、与社会主义根本任务相一致的，由门类齐全、结构严谨、内部和谐、体例科学的全部法律、法规所构成的统一整体。 *Zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi, shi yu woguo shehuizhuyi chuji jieduan de jiben guoqing xiang shiying, yu shehuizhuyi genben renwu xiang yizhi de, you menlei qiquan, jiegou yanjin, neibu hexie, tili kexue de quanbu falü, fagui suo goucheng de tongyi zhengti* ». Voir « 中国特色社会主义法律体系若干问题研究 *Zhongguo tese shehui zhuyi falü tixi ruogan wenti yanjiu* (Recherches sur quelques questions à propos du système de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises) », Laboratoire du bureau du comité permanent de l'APN, *Lilun qianyan*, 1999, n° 3, p. 7-8 et p. 102.

*Différences entre régime de lois et système de lois.* Le régime de lois va plus loin que le système de lois ; il englobe le système de lois. Le Parti a d'abord annoncé et initié l'objectif global – un régime de lois-, puis a développé une des composantes fondamentales, le système de lois. Ce dernier concerne la loi seulement. Dans le régime de lois, il y a quelque chose de plus dynamique ; il s'agit d'un processus, de mécanismes pour le fonctionnement des lois<sup>503</sup>. Sont en cause, comme nous l'avons montré dans le paragraphe précédent, à la fois l'élaboration de la loi, l'exécution de la loi par l'organe administratif, l'application de la loi par l'autorité judiciaire, la surveillance de de la loi, le respect de la loi par tous, etc. Chaque chaînon importe. Pour rendre compte de ces différences, nous avons utilisé précédemment l'expression « régime de lois, adossé à un système de lois ».

Dans la stratégie du Parti, l'étape suivante sera, dans le cadre du régime socialiste de lois, de s'appuyer sur la loi à la fois pour la gouvernance du pays dans son ensemble, mais aussi à chaque niveau de la gouvernance, et dans tous les domaines. Ce sera l'objet du chapitre suivant.

*La formation du système de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises a ses particularités.* Elle a duré seulement une douzaine d'années, puisqu'elle débute en 1998 et qu'elle se termine en 2010. En outre, la formation de ce système est planifiée par le PCC selon les besoins du développement de la société. La planification est révélée lors des congrès importants du Parti ; le PCC promeut d'abord un stade primaire de formation du système de lois (A), puis un stade où la formation du système de lois est achevée pour l'essentiel (B) et enfin l'achèvement complet du système de lois (C).

#### **A. Le stade primaire de la formation du système socialiste de lois (1998-2003)**

*Le XV<sup>e</sup> Congrès national du PCC en 1997 et la première annonce du système socialiste de lois aux caractéristiques chinoise.* Au fur et à mesure de la création du régime d'économie

---

<sup>503</sup> « 法律体系着重说明的是呈静态状的法律本身的体系构成，而法制体系虽也包括静态的法律规范，但更着重说明的是呈动态状的法制运转机制系统。 *Falü tixi zhuozhong shuoming de shi cheng jingtai zhuang de falü benshen de tixi goucheng, er fazhi tixi sui ye baokuo jingtai de falü guifan, dan geng zhuozhong shuoming de shi cheng dongtai zhuang de fazhi yunzhuang jizhi xitong* ». ZHANG Wenxian, *op. cit.*, p. 101.

de marché socialiste et de l'avancement des réformes économiques, et afin de développer les affaires socialistes dans tous les domaines, le PCC décide de former un système de lois aux caractéristiques chinoises. Le 12 septembre 1997, le PCC mentionne pour la première fois l'expression « système socialiste de lois aux caractéristiques chinoise » (中国特色社会主义法律体系 *zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi*) ; elle figure dans le rapport du XV<sup>e</sup> Congrès national du PCC :

*Renforcer l'édification du régime de lois.* Le développement des affaires du Parti et de l'État a besoin d'avoir des lois, de respecter les lois, d'appliquer strictement les lois et de punir les comportements violant les lois. Nous devons renforcer les travaux sur l'élaboration de lois et améliorer la qualité du processus législatif, former **le système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises en 2010**<sup>504</sup>.

Le but prôné par le PCC est mis en pratique dans le travail législatif de l'APN. Lors de la 2<sup>e</sup> session du 9<sup>e</sup> comité permanent de l'APN le 29 avril 1998, M. LI Peng, président du comité permanent de la IX<sup>e</sup> APN, indique qu'il y a d'abord un stade primaire :

L'APN décide, pendant cette durée de mandat (1998-2003), de former le stade primaire (初步形成 *chubu xingcheng*) du système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises. Pour réaliser cette mission, il faut renforcer les travaux sur l'élaboration des lois et améliorer la qualité du processus législatif<sup>505</sup>.

Le 8 novembre 2002, le PCC réaffirme l'exigence du XV<sup>e</sup> Congrès national en 1997 dans son rapport au XVI<sup>e</sup> Congrès national et précise la date prévue pour l'achèvement du système de lois :

---

<sup>504</sup> « 加强法制建设。坚持有法可依、有法必依、执法必严、违法必究，是党和国家事业顺利发展的必然要求。加强立法工作，提高立法质量，到二零一零年形成有中国特色社会主义法律体系 *Jiaqiang fazhi jianshe. Jianchi you fa ke yi, you fa bi yi, zhi fa bi yan, wei fa bi jiu, shi dang he guojia shiye shunli fazhan de biran yaoqiu. Jiaqiang lifa gongzuo, tigao lifa zhiliang, dao erlingyiling nian xingcheng you zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi* ». Voir le Rapport du Secrétaire général JIANG Zemin au XV<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 12 septembre 1997. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64568/65445/4526289.html>, consulté le 2 mars 2019.

<sup>505</sup> « 全国人大已经确定要在本届任期内，初步形成有中国特色社会主义法律体系。为实现这一任务，必须加强立法工作，提高立法质量 *Quanguo renda yijing queding yao zai ben jie renqi nei, chubu xingcheng you zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi. Wei shixian zhe yi renwu, bixu jiaqiang lifa gongzuo, tigao lifa zhiliang* ».

Afin de se conformer au développement de l'économie de marché socialiste, à l'avancement de la société dans tous les domaines et aux nouvelles circonstances liées à l'adhésion à l'OMC, il faut renforcer le travail sur l'élaboration de lois, élever la qualité de l'élaboration des lois, afin de former le système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises en 2010<sup>506</sup>.

Le 10 mars 2003, lors de la première session de la X<sup>e</sup> APN, M. LI Peng récapitule les travaux sur l'élaboration de lois de la IX<sup>e</sup> APN et affirme que le stade primaire est achevé :

En se basant sur les travaux des APN précédentes, les domaines composant le système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises sont complets ; les lois essentielles de chaque domaine sont élaborées. Avec les règlements administratifs élaborés par le Conseil des affaires de l'État et les réglementations locales élaborées par les assemblées populaires locales, le stade primaire du système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises axées sur la constitution est formé<sup>507</sup>.

## **B. La formation du système socialiste de lois est pour l'essentiel achevé (2003-2008)**

Le 19 mars 2003, lors de la première session du X<sup>e</sup> comité permanent de l'APN, M. WU Bangguo, président élu du X<sup>e</sup> comité permanent de l'APN, prévoit d'achever pour l'essentiel le système de lois entre 2003 et 2008 :

---

<sup>506</sup> « 适应社会主义市场经济发展、社会全面进步和加入世贸组织的新形势，加强立法工作，提高立法质量，到二零一零年形成中国特色社会主义法律体系 *Shiying shehuizhuyi shichang jingji fazhan, shehui quanmian jinbu he jiaru shimao zuzhi de xin xingshi, jiaqiang lifa gongzuo, tigao lifa zhiliang, dao erlingyiling nian xingcheng zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi* ». Voir le Rapport du Secrétaire général JIANG Ze min au XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 8 novembre 2002. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65444/4429119.html>, consulté le 2 mars 2019.

<sup>507</sup> « 在前几届工作的基础上，经过不懈努力，构成中国特色社会主义法律体系的各个法律部门已经齐全，每个法律部门中主要的法律已经基本制定出来，加上国务院制定的行政法规和地方人大制定的地方性法规，以宪法为核心的中国特色社会主义法律体系已经初步形成 *Zai qian ji jie gongzuo de jichu zhang, jingguo buxie nuli, goucheng zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi de ge ge falü bumen yijing qiquan, mei ge falü bumen zhong zhuyao de falü yijing jiben zhiding chulai, jiashang guowuyuan zhiding de xingzheng fagui he difang renda zhiding de difangxing fagui, yi xianfa wei hexin de zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi yijing chubu xingcheng* ». Voir « 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du comité permanent de l' APN) », adopté lors de la 1<sup>ere</sup> session de la Xe APN du 10 mars 2003 ; le texte original en chinois est disponible sur <http://www.npcnews.com.cn/gb/paper398/1/index.htm>, le 2 mars 2019.

La pensée sur la fabrique de la loi de la X<sup>e</sup> APN et de son comité permanent est un but et un point-clé : un but est de former pour l'essentiel (基本形成 *jiben xingcheng*) le système de lois aux caractéristiques chinoises dans la durée de mandat de cinq ans ; un point-clé est d'élever la qualité de la fabrique de la loi<sup>508</sup>.

Le 26 avril 2004, lors de la 12<sup>e</sup> étude collective du bureau politique du XVI<sup>e</sup> comité central du PCC, le président HU Jintao indique qu'afin d'accélérer la formation du système de lois aux caractéristiques chinoises, il faut établir et compléter les lois notamment sur les sujets de marché, les organisations intermédiaires, le droit de propriété, la transaction de marché, le crédit et les lois concernant le travail, l'emploi, et la sécurité sociale<sup>509</sup>.

Le 11 octobre 2005, lors du 5<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès national, le PCC propose d'élaborer le onzième plan quinquennal sur l'économie nationale et le développement social. Dans le domaine juridique, le PCC souligne qu'il faut continuer à élaborer les lois initiées<sup>510</sup>.

Le 11 octobre 2006, lors du 6<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès national, le PCC adopte une *Décision sur la création d'une société socialiste harmonieuse*. Cette *Décision* indique qu'afin de perfectionner le système de lois qui est considéré comme le fondement d'une société harmonieuse, il faut compléter et améliorer les lois sur le développement de la politique démocratique, la protection des droits des citoyens, l'avancement des affaires sociales, l'amélioration de la sécurité sociale, la réglementation des organisations sociales, et le renforcement de la gestion sociale, etc.<sup>511</sup>. L'édification d'une société harmonieuse reste un

---

<sup>508</sup> « 本届全国人大及其常委会的立法工作的思路，就是一个目标、一个重点。一个目标是，争取在本届全国人大及其常委会的五年任期内，基本形成中国特色社会主义法律体系。一个重点是，提高立法质量 *Ben jie quanguo renda ji qi changweihui de lifa gongzuo silu, jiushi yi ge mubiao, yi ge zhongdian. Yi ge mubiao shi, zhengqū zai ben jie quanguo renda ji qi changweihui de wu nian renqi nei, jiben xingcheng zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi. Yi ge zhongdian shi, tigao lifa zhiliang* ». Le texte original en chinois est disponible sur <http://www.npcnews.com.cn/gb/paper6/27/class000600004/hwz232823.htm>, consulté le 2 mars 2019.

<sup>509</sup> Voir le discours du président HU Jintao lors de la 12<sup>e</sup> Étude collective du bureau politique du 16<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 26 avril 2004. Le texte original en chinois est disponible sur <http://www.12371.cn/2012/10/26/ARTI1351230041885310.shtml>, consulté le 2 mars 2019.

<sup>510</sup> Voir la Proposition sur l'élaboration d'un projet de onzième cinq ans, adoptée par le 5<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 11 octobre 2005. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65414/4429220.html>, consulté le 2 mars 2019.

<sup>511</sup> Voir la *Décision portant sur plusieurs problèmes sur la création d'une société socialiste harmonieuse*, adoptée par le 6<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès national du 11 octobre 2006. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/72347/6347991.html>, le 2 mars 2019.

objectif fondamental en Chine.

Le 15 octobre 2007, lors du XVII<sup>e</sup> Congrès national du PCC, le président HU Jintao résume les travaux faits pendant les cinq dernières années, dans tous les domaines, dont l'avancement de l'édification du système de lois. Il conclue : « Le système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises est formé pour l'essentiel (*jiben xingcheng*) »<sup>512</sup>.

### C. L'achèvement complet de la formation du système socialiste de lois (2010)

Afin d'achever la formation du système de lois en 2010, le comité permanent de l'APN organise et déclenche un travail de toilettage des lois (法律清理). Dans le rapport de travail du comité permanent de l'APN lors de la 2<sup>e</sup> session de la XI<sup>e</sup> APN du 9 mars 2009, M. WU Bangguo indique :

« Selon l'esprit du XVII<sup>e</sup> Congrès national du PCC, dans la perspective de l'amélioration de la qualité de la législation, une main saisit la fabrique de la loi, l'autre main le toilettage des lois<sup>513</sup> ».

A propos du travail de toilettage des lois, M. WU souligne premièrement qu'il ne faut pas utiliser le système juridique de l'Occident pour établir le nôtre :

Dans les systèmes juridiques étrangers, il y a des lois qui ne correspondent pas à notre situation réelle, nous ne nous en occupons pas ; mais il manque aussi des lois, dont nous, nous avons besoins pour la vie de notre pays, nous devons les adopter en temps utile (lorsque les conditions sont mûres)<sup>514</sup>.

---

<sup>512</sup> Voir le Rapport du Secrétaire général HU Jintao au XVII<sup>e</sup> Congrès national du PCC, le 15 octobre 2007. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/106155/106156/6430009.html>, consulté le 2 mars 2019.

<sup>513</sup> « 我们要按照党的十七大精神，在提高立法质量的前提下，一手抓法律制定，一手抓法律清理 *Women yao anzhao dang de shiqi da jingshen, zai tigao lifa zhiliang de qianti xia, yi shou zhua falü zhiding, yi shou zhua falü qingli* ». Voir « 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du comité permanent de l'APN) », adopté lors de la 2<sup>e</sup> session de la XI<sup>e</sup> APN du 9 mars 2009 ; le texte original en chinois est disponible sur [http://www.npc.gov.cn/zgrdw/huiyi/dbdh/11\\_2/2009-03/16/content\\_1493472.htm](http://www.npc.gov.cn/zgrdw/huiyi/dbdh/11_2/2009-03/16/content_1493472.htm), consulté le 2 mars 2019.

<sup>514</sup> « 外国法律体系中有的法律，不符合我国国情和实际的，我们不搞；外国法律体系中没有的法律，但我国现实生活需要的，要及时制定。 *Waiguo falü tixi zhong you de falü, bu fuhe wo guo*

Deuxièmement, pour les affaires « qui ne peuvent pas encore être réglementées par la loi, nous pouvons promulguer des règlements administratifs et des règlements locaux en nous appuyant sur la loi ; après avoir acquis de l'expérience, lorsque les conditions seront mûres, nous adopterons la loi<sup>515</sup> ».

Troisièmement, il faut faire la distinction entre les moyens législatifs et les autres moyens d'ajustement : « lorsque le mode législatif est nécessaire, alors il faut adopter des lois pour standardiser, afin de mieux déployer la fonction et le rôle du régime de lois<sup>516</sup> ».

Quatrièmement, le système de lois est dynamique, ouvert et en développement : il y a un problème inhérent au fait de suivre le temps et la nécessité de s'adapter à l'évolution de la situation objective et de l'améliorer constamment<sup>517</sup>.

Depuis la fin 2008, tous les organismes concernés (le comité permanent de l'APN, le Conseil des affaires de l'État, le comité militaire, la Cour populaire suprême, le Parquet populaire suprême, etc.) commencent donc le travail de toilettage des lois et arrangent complètement toutes les lois en vigueur. Selon les résultats d'arrangement, certaines lois ne sont plus conformes aux besoins du développement économique et social ; certaines dispositions de lois sont incohérentes ; certaines lois ne sont pas appliquées car il manque les règlements d'application. Pour résoudre ces problèmes, le comité permanent de l'APN décide de supprimer et de modifier les lois incohérentes et presse le Conseil des affaires de l'État d'élaborer les règlements coordonnés pour assurer l'application des lois<sup>518</sup>. A la fin 2009, le

---

*guoqing he shiji de, women bu gao ; waiguo falü tixi zhong meiyou de falü, dan wo guo xianshi shenghuo xiuyao de, yao jishi zhiding* ». *Ibid.*

<sup>515</sup> « 对用法律来规范尚不具备条件的, 可依法制定行政法规和地方性法规, 待取得经验、条件成熟时再制定法律。 *Dui yong falü lai guifan shang bu jubei tiaojian de, ke yi fa zhiding xingzheng fagui he difang fagui, dai qüde jingyan, tiaojian chengshu shi zai zhiding falü* ». *Ibid.*

<sup>516</sup> « 要区分法律手段和其他调整手段的关系, 需要用法律调整的才通过立法来规范, 以更好地发挥法制的功能和作用。 *Yao qüfen falü shouduan he qita tiaozhng shouduan de guanxi, xiuyao yong falü tiaozheng de cai tongguo li fa lai guifan, yi genghao de fahui fazhi de gongneng he zuoyong* ». *Ibid.*

<sup>517</sup> « 法律体系是动态的、开放的、发展的, 本身就有一个与时俱进的问题, 需要适应客观形势的发展变化, 不断加以完善。 *Falü tixi shi dongtai de, kaifang de, fazhan de, bensen jiu you yi ge yushi jujin de wenti, xiuyao shiying keguan xingshi de fazhan bianhua bu guan jia yi wanshan* ». *Ibid.*

<sup>518</sup> Voir « 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du comité permanent de l'APN) » adopté lors de la 3<sup>e</sup> session de la XI<sup>e</sup> APN du 9 mars 2010. Le texte original en chinois est disponible sur

comité permanent de l'APN a terminé le toilettage des lois ; il presse le Conseil des affaires de l'État et les Assemblées populaires locales de procéder au toilettage des règlements administratifs nationaux et locaux en 2010<sup>519</sup>.

Le toilettage des lois et des règlements étant terminé, M. WU Bangguo annonce le 10 mars 2011 dans le rapport de la 4<sup>e</sup> session de la XI<sup>e</sup> APN :

Un système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises, basé sur la situation et la réalité de la Chine, conforme aux besoins des politiques de réforme et d'ouverture et à l'édification de modernisation du socialisme aux caractéristiques chinoises, qui représente la volonté du Parti et du peuple, qui est dirigé par la constitution, qui est composé principalement par les règles fondamentales, par exemple la constitution, la loi civile, la loi commerciale, etc., qui est constitué par des normes hiérarchisées, les lois, les règlements administratifs, les règlements locaux etc., est finalement formé ; dans tous les domaines -édification économique, politique, culturelle, sociale, écologique- il y a des lois sur lesquelles s'appuyer. Le but annoncé par le XV<sup>e</sup> Congrès national du PCC sur la formation du système de lois aux caractéristiques chinoises en 2010 est réalisé au temps fixé<sup>520</sup>.

La formation du système socialiste de lois est un jalon historique important dans l'édification du régime socialiste en Chine ; elle symbolise la maturité du régime socialiste aux

---

[http://www.npc.gov.cn/huiyi/dbdh/11\\_3/2010-03/17/content\\_1564202.htm](http://www.npc.gov.cn/huiyi/dbdh/11_3/2010-03/17/content_1564202.htm), consulté le 2 mars 2019.

<sup>519</sup> Voir « 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du comité permanent de l'APN) » adopté lors de la 4<sup>e</sup> session de la XI<sup>e</sup> APN du 10 mars 2011. Le texte original en chinois est disponible sur [http://www.npc.gov.cn/npc/dbdhhy/11\\_4/2011-07/08/content\\_1871263.htm](http://www.npc.gov.cn/npc/dbdhhy/11_4/2011-07/08/content_1871263.htm), consulté le 2 mars 2019.

<sup>520</sup> « 一个立足中国国情和实际, 适应改革开放和社会主义现代化建设需要, 集中体现党和人民意志的, 以宪法为统帅, 以宪法相关法, 民法商法等多个法律部门的法律为主干, 由法律、行政法规、地方性法规等多个层次的法律规范构成的中国特色社会主义法律体系已经形成。国家经济建设、政治建设、文化建设、社会建设以及生态文明建设的各个方面实现有法可依, 党的十五大提出到 2010 年形成中国特色社会主义法律体系的立法工作目标如期完成。 *Yi ge lizu zhongguo guoqing he shiji, shiying gaige kaifang he shehuizhuyi xiandaihua jianshe xiuyao, jizhong tixian dang he renmin yizhi de, yi xianfa wei tongshuai, yi xianfa xiangguan fa, minfa shangfa deng duo ge falü bumen de falü wei zhugan, you falü, xingzheng fagui, difangxing fagui deng duo ge cengci de falü guifan goucheng de zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi yijing xingcheng. Guojia jingji jianshe, zhengzhi jianshe, wenhua jianshe, shehui jianshe yiji shengtai wenming jianshe de ge ge fangmian shixian you fa ke yi, dang de shiwu da tichu dao erlingyiling nian xingcheng zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi de lifa gongzuo mubiao ruqi wancheng* ». Voir le rapport du M. WU Bangguo dans la 4<sup>e</sup> session de la XI<sup>e</sup> APN du 10 mars 2011, disponible sur <http://news.cntv.cn/china/20110310/102525.shtml>, consulté le 20 août 2018.

caractéristiques chinoises.

Selon la classification du comité permanent de l'APN, le système de lois est divisé en neuf branches :

1. La constitution et les lois constitutionnelles, c'est-à-dire les lois qui précisent le contenu de la constitution sur les institutions nationales, par exemple les lois organiques sur l'APN, sur le Conseil des affaires de l'État, sur les tribunaux populaires etc. ; les lois sur l'autonomie régionale nationale : la loi fondamentale de la région administrative spéciale, par exemple les lois fondamentales pour Hongkong et Macao ; sur l'élaboration de lois, loi de législation ; sur les droits démocratiques des citoyens, par exemple la loi sur les élections ; sur le territoire, la souveraineté, et les symboles nationaux, par exemple la loi sur le drapeau national, loi sur l'hymne national, loi sur la sécurité nationale, etc.

2. Les lois civiles et commerciales. Pour le domaine civil, le premier code civil de la RPC est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. En même temps, les principes généraux du droit civil, et les lois sur le mariage, sur la succession, sur la propriété, sur l'adoption, sur la sûreté, sur le contrat, sur la responsabilité délictuelle sont abrogés. Pour le domaine commercial, il y a des lois sur les sociétés, sur l'assurance, sur les valeurs mobilières, sur la fiducie, sur les entreprises à capitaux chinois et étrangers, etc. Les lois civiles et commerciales sont regroupées dans une même branche.

3. Les lois administratives. Il s'agit par exemple des lois sur les sanctions administratives, les licences administratives, le réexamen administratif, les fonctionnaires, etc. ; dans les domaines de la défense nationale et de la diplomatie, par exemple les lois sur la défense aérienne, l'édification de la défense nationale, la mobilisation de la défense, etc. ; dans les domaines de la police, de la sécurité nationale, et de l'administration civile, par exemple les lois sur la police populaire, la douane, le passeport, la carte d'identité, le renseignement national, etc. ; dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, du sport, par exemple les lois sur les enseignants, le progrès scientifique et technologique, la protection des objets anciens, les lois sur la cybersécurité, le sport, la population et le planning familial, etc. ; dans les domaines de l'administration judiciaire, par exemple, les lois sur les avocats, les notaires, les prisons, etc. ; dans le domaine des terres et biens immobiliers, par exemple les lois sur la gestion des terres, des biens immobiliers, ou sur l'aménagement urbain et rural, etc.

4. Les lois économiques qui gèrent le marché et concernent le contrôle macroéconomique. Par exemple les lois sur les banques populaires, sur les prix, sur la concurrence, sur les publicités, sur les autoroutes, sur les chemins de fer, etc.

5. Les lois sociales qui concernent les affaires vastes dans la vie sociale, par exemple les lois sur le travail, sur la protection des mineurs, sur la protection des intérêts des femmes, des personnes âgées, sur l'anti-violence domestique, etc.

6. Les lois des ressources environnementales qui concernent la protection de la nature et l'environnement. Par exemple les lois sur la protection de l'environnement marin, des animaux sauvages, sur la lutte contre la pollution de l'eau, sur les forêts, etc.

7. Les lois militaires qui concernent la défense nationale et la force armée, par exemple les lois sur la défense nationale, sur le service militaire, sur le grade militaire, etc.

8. Les lois en matière pénale, il s'agit des lois axées sur la loi pénale et les amendements sur la loi pénale, et des décisions du comité permanent de l'APN sur les affaires pénales.

9. Les lois sur les procédures contentieuses et non contentieuses. Il s'agit des lois sur la procédure civile, pénale, administrative, l'arbitrage, la conciliation populaire, etc.

*En conclusion*, le régime de lois édifié par le PCC à partir des années 1980 a pour but d'éviter la réapparition des catastrophes comme la révolution culturelle et de réaliser la modernisation du socialisme en Chine<sup>521</sup>. Il est adossé à un arsenal législatif le plus complet et le plus sophistiqué possible. Ce souci annonce l'étape suivante, celle de la gouvernance du pays en s'appuyant sur 法 *fa*, la loi.

---

<sup>521</sup> ZHANG Youyu, 关于社会主义法制的若干问题 *Guanyu shehuizhuyi fazhi de ruogan wenti* (Plusieurs problèmes portant sur le régime socialiste de lois), *op. cit.*, p. 91.

## Chapitre 2. Gouverner le pays en s'appuyant sur 法 *fa* (la loi) :

### 法 *fa* (la loi), la première manipule pour la conduite du pays

Un régime de lois (法制 *fazhi*) adossé à un système de lois (法系 *faxi*) ayant été établi, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle la priorité est donnée à un nouvel objectif : 法 *fa*, toujours avec le sens de loi, devient la première manipule pour gouverner le pays. Pourquoi choisir ce terme « manipule » ?

« Chacune des deux mains saisit » (两手抓 *liang shou zhua*) est une expression politique initiée par DENG Xiaoping, et utilisée fréquemment pendant les années quatre-vingt en Chine. Elle s'adresse d'abord au PCC. DENG Xiaoping considère que pour répondre aux problèmes nouveaux posés à l'époque par la politique d'ouverture et de réformes, il faut que « chacune des deux mains saisisse » c'est-à-dire que le PCC assume son rôle de leadership dans tous les domaines. Il explique : « Il faut continuer à soutenir la démocratie (populaire), et il faut continuer à soutenir le régime de lois. Ce sont comme deux mains, si l'une des deux est molle, ça ne marche pas<sup>522</sup> ». Dans ses discours lors de la tournée dans le sud de la Chine en 1992, DENG Xiaoping dit encore : « Il faut maintenir l'idée que les deux mains doivent saisir, une main saisit les réformes et l'ouverture, l'autre main s'empare de la lutte contre les diverses activités criminelles. Ces deux mains doivent être fermes<sup>523</sup> ».

Sur la base de l'expression de DENG Xiaoping, la formule « chacune des deux mains saisit, les deux mains doivent être fermes (两手抓, 两手都要硬 *jianchi liang shou zhua, liang shou duo yao ying*) » devient un principe pour le PCC. Il s'agit par exemple de saisir l'édification de la civilisation à la fois dans le domaine spirituel et matériel. À l'époque de président JIANG Zemin, cette formule a été reprise et développée. Et aujourd'hui le Président

---

<sup>522</sup> « 民主要坚持下去, 法制要坚持下去。这好像两只手, 任何一只手削弱都不行。 *Minzhu yao jianchi xiaqū, fazhi yao jianchi xiaqū. Zhe haoxiang liang zhi shou, renhe yi zhi shou xueruo dou bu xing* ». DENG Xiaoping, 邓小平文选 *Deng Xiaoping wenxuan (Écrits de DENG Xiaoping)*, Beijing, Renmin chubanshe, vol. II, 1993, p. 189.

<sup>523</sup> « 要坚持两手抓, 一手抓改革开放, 一手抓打击各种犯罪活动。这两只手都要硬。 *Yao jianchi liang shou zhua, yi shou zhua gaige kaifang, yi shou zhua daji gezhong fanzui huodong. Zhe liang shou duo yao ying* ». DENG Xiaoping, 邓小平文选 *Deng Xiaoping wenxuan (Écrits de DENG Xiaoping)*, op. cit., p. 378.

Xi Jinping l'utilise, notamment à propos de la loi et de la morale publique que nous allons précisément évoquer.

Pour rendre compte de cette idée que le Parti tient en mains fermes d'une part la loi et d'autre part la vertu pour conduire le pays nous avons retenu le terme « manipule ». Il n'est pas certain que ce mot existe au féminin et dans ce sens en français ; le *Dictionnaire de l'Académie française* l'ignore. Mais il a déjà été utilisé pour décrire certains aspects de la civilisation chinoise. Le terme « poignée » dans le sens donné par le *Dictionnaire de l'Académie*, « Partie d'un objet par laquelle on le saisit, qui permet de le manier », aurait pu convenir. Mais nous voulions exprimer le fait que la loi et la morale publique sont comme deux rênes que l'on tient en main pour gouverner ; et effectivement lorsqu'on utilise des rênes, il faut tenir chacune des deux fermement, et également fermement, si on veut aller droit. Mais nous avons déjà utilisé ce terme de rêne pour qualifier la conduite du pays par le rite (禮 *li*) et la loi (法 *fa*) dans la Chine impériale.

En outre, parce que le contexte est fondamentalement différent, nous préférons utiliser un autre terme, et nous avons donc choisi celui de « manipule » pour exprimer le fait que le Parti-Etat guide le pays, le dirige en tenant en main, en maniant la loi -première manipule-, et la vertu-morale publique, deuxième manipule que nous étudierons dans la IIIe partie.

L'expression 依法治国 *yi fa zhi guo*, c'est-à-dire gouverner, conduire le pays en s'appuyant sur la loi, est un objectif propre à la Chine (Section 1), un principe d'actions et de réflexions aujourd'hui conjugué dans tous les domaines (Section 2).

### **Section 1. 依法治国 *yi fa zhi guo*, gouverner le pays en s'appuyant sur la loi : un objectif propre à la Chine**

L'expression 依法治国 *yi fa zhi guo* est construite autour du noyau 法治 *fazhi*. Il faut le distinguer de 法制 *fazhi*. Les deux notions se prononcent de la même façon, avec les mêmes tons (*fazhi*), et le premier caractère 法 *fa* est identique. Mais le deuxième caractère diffère, ce qui change le sens de l'expression. Nous avons déjà défini 法制 *fazhi* : il s'agit du régime de lois, dont la mise en place a été annoncée pour la première fois officiellement par le PCC lors du 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national en 1978. Le concept que nous analysons maintenant, 法治

*fazhi*, est distinct.

Nous recherchons d'abord le sens de cette expression, et nous en proposons une traduction en français (§1). Il sera alors facile de comprendre qu'il ne s'agit en rien d'un équivalent de la notion occidentale d'État de droit (§2)

## **§1. Le sens et la traduction en français de l'expression 依法治国 *yi fa zhi guo* ou 法治 *fazhi***

L'expression 法治 *fazhi* existait déjà dans l'antiquité chinoise. Son sens a bien sûr évolué. Nous partons du sens ancien (A), puis nous nous attarderons sur l'expression actuelle 依法治国 *yi fa zhi guo* (B) et noterons la différence de sens importante entre les expressions 依法治国 *yi fa zhi guo* et 以依法治国 *yi fa zhi guo* (C). Enfin, nous relèverons que les expressions 法治 *fazhi* ou 依法治国 *yi fa zhi guo* sont le nouveau *credo* de la Chine (D).

### **A. 法治 *Fazhi* (gouvernement par la loi), une expression opposée à 人治 *renzhi* (gouvernement par l'homme), et enracinée dans la civilisation chinoise**

Dans la tradition politique chinoise, il est clair que l'expression 法治 *fazhi* est d'abord opposée à l'expression 人治 *renzhi*. Le point commun entre ces deux termes est le deuxième caractère 治 *zhi* que nous allons expliquer en premier lieu. Puis nous verrons 人治 *renzhi* et enfin 法治 *fazhi*.

***Tous les anciens penseurs chinois se sont intéressés à 治 *zhi* (gouverner) parce que tous ce sont préoccupés de politique au sens d'art du gouvernement.*** Dès l'antiquité chinoise, lorsque les grands maîtres et les différentes écoles rivalisent dans le domaine de la pensée, 治 *zhi* (国 *guo*) est un concept fondamental et courant pour les penseurs chinois. Ces derniers présentent en effet leurs théories en donnant des commentaires sur la voie pour gouverner le pays. SIMA Qian (145– 86 av. J.-C.), un des plus grands historiens sous la dynastie Han occidentale et dont nous avons déjà parlé, considère que 治 *zhi* est un concept commun aux diverses écoles de pensées : « Les écoles de pensée du Yin/Yang, des lettrés [Confucius], de

Mozi, de Zhuangzi, du légisme, du taoïsme apportent une contribution au gouvernement [du pays]<sup>524</sup> ». Tous les penseurs se sont en effet intéressés à 治 *zhi* parce que tous ce sont préoccupés de politique au sens d'art du gouvernement. 治 *zhi* en effet relève aussi de l'art. Il n'y a rien d'automatique parce qu'il s'agit d'ordonner en laissant passer le souffle. Rappelons que dans notre première partie, nous évoquions la notion 理 *li* qui est d'abord un verbe et qui signifie au début « tailler le jade en suivant ses veines »<sup>525</sup>. En chinois, l'expression est la suivante : « 理, 治玉也 *Li, zhi yu ye* » ; le verbe utilisé est 治 *zhi* ; il y a donc ce sens d'adéquation au réel, de retrouver des voies naturelles qui ordonnent.

Lorsqu'il est appliqué à un pays, nous traduisons 治 *zhi* (国 *guo*) en français par gouverner, conduire, administrer, ordonner (dans le sens de mettre en ordre) le pays ou le royaume, l'État, la nation.

**Le sens de l'expression 人治 *renzhi* : le gouvernement du pays par l'homme.** Cette expression est composée de deux caractères : 人 *ren* et 治 *zhi*. Nous rappelons que le caractère 人 *ren* a un sens simple, il renvoie à l'homme. Pour les lettrés confucéens, l'homme est considéré comme la clé du problème pour gouverner un pays. Selon Confucius, le monarque sert d'exemple au peuple :

Le souverain incarne-t-il la rectitude ? Nul n'est besoin de ses ordres pour que tout aille bien. Ne l'incarne-t-il pas ? Il multiplierait les ordres qu'il ne serait point obéi<sup>526</sup>.

Mencius (372 – 289 av. J.-C.), disciple de Confucius, souligne aussi l'importance de la bonne qualité d'un monarque pour le pays :

Si le prince est humain [bienveillant], dans l'administration tout sera humain ; s'il est juste, tout sera juste ; s'il est irréprochable, tout sera irréprochable. Le prince une fois corrigé, le royaume sera bien réglé<sup>527</sup>.

---

<sup>524</sup> SIMA Qian, 史记·太史公自序 *Shiji, Mémoires historiques*, préface de Sima Qian : « 夫阴阳、儒、墨、庄、法、道德，此务为治者也 (*Fu yinyang, ru, mo, zhuang, fa, daode ; ci wu wei zhi zhe ye*) ».

<sup>525</sup> Voir le §2 de la section 2 du chapitre 1 de la partie I.

<sup>526</sup> 论语·子路 *Entretiens de Confucius*, parole avec Zilu : « 其身正，不令而行；其身不正，虽令不从 *Qi shen zheng, bu ling er xing ; qi shen bu zheng, sui ling bu cong* ». Traduction par Anne CHENG, *Entretiens de Confucius, op. cit.*, p. 104.

<sup>527</sup> 孟子·离娄上 *Œuvre de Mencius*, Chapitre Lilou première partie : « 君仁莫不仁，君义莫不义，

Xunzi (316– 237 av. J.-C.), penseur confucéen, considère-lui aussi le gouvernement du pays par le bon prince, et subordonne le rôle de la loi au prince :

Il existe un prince qui trouble le pays, mais il n'existe pas de pays qui se trouble de lui-même ; il existe des hommes de talent qui gouvernent le pays, mais il n'existe pas de loi qui gouverne le pays d'elle-même [...] Les lois et les règlements ne fonctionnent pas sans l'application de l'homme [...] S'il y a un bon prince, le pays fonctionne bien même si les lois sont simples ; s'il n'y a pas de bon prince, même si les lois sont parfaites, elles ne sont pas bien appliquées et ne font pas face à la situation variable, le pays tombe dans le désordre<sup>528</sup>.

*Le sens de l'expression 法治 fazhi : gouvernement du pays par la loi.* Nous avons longuement montré dans notre première partie que le caractère 法 *fa* désigne dans la Chine antique un acte, une loi écrite qui édicte des peines et des châtiments. À cette époque, il s'agit d'un outil au service de l'empereur pour gouverner le pays<sup>529</sup>. 法 *Fa* (loi) est donc subordonné à l'empereur, dans les mains de l'empereur. Comme l'écrit LIANG Zhiping :

Dans la société chinoise ancienne, bien que la loi soit considérée comme indispensable, elle n'est jamais sacrée, et elle n'est pas non plus au-dessus de tout [l'empereur reste au-dessus de la loi]<sup>530</sup>.

---

君正莫不正，一正君而国定矣 *Jun ren mo bu ren, jun yi mo bu yi, jun zheng mo bu zheng. Yi zhengjun er guo ding yi* ». Œuvres de Mencius, Traduction de Séraphin COUVREUR, *op. cit.*, p. 127.

<sup>528</sup> 荀子·君道 *Livre de Xunzi*, Chapitre XII sur la voie des princes : « 有乱君，无乱国；有治人，无治法 *You luan jun, wu luan guo ; you zhi ren, wu zhi fa* [...] 故法不能独立，类不能自行；得其人则存，失其人则亡 *Gu fa bu neng duli, lei bu neng zixing ; de qi ren ze cun, shi qi ren ze wang* [...] 故有君子，则法虽省，足以遍矣；无君子，则法虽具，失先后之施，不能应事之变，足以乱矣 *Gu you junzi, ze fa sui sheng, zu yi bian yi ; wu junzi, ze fa sui ju, shi xianhou zhi shi, bu neng ying shi zhi bian, zu yi luan yi* ».

<sup>529</sup> Voir par exemple le *Yanzi chunqiu* (晏子春秋) : « 昔者先君桓公之地狭于今，修法治，广政教，以霸诸侯 *Xi zhe xian jun huangong zhi di xia yu jin, xiu fa zhi, guang zheng jiao, yi ba zhuhou* (Au temps jadis, le territoire du roi Huangong était plus petit qu'aujourd'hui. Le roi le gouverne (l'ordonne, le conduit) par le *fa*, il popularise la politique et l'éducatons, afin de dominer les seigneurs féodaux) ».

<sup>530</sup> « 在中国古代社会，法律虽然实际上不可或缺，但从来不带神圣的意味，更不可能至高无上。 *Zai zhongguo gudai shehui, falü suiran shiji shang bu ke huo que, dan conglai bu dai shensheng de yiwei, geng bu keneng zhigao wushang* ». Voir LIANG Zhiping, 寻求自然秩序中的和谐——中国传统法律文化研究 *Xunqiu ziran zhixü zhong de hexie – Zhongguo chuantong falü wenhua yanjiu* (Chercher l'harmonie dans l'ordre naturel – Étude de la culture juridique traditionnelle chinoise), *op. cit.*, p. 49.

Mais les légistes vont plus loin et opposent au gouvernement confucéen par le prince et avec la loi, le gouvernement par la loi, sans qu'il soit question des qualités du prince. Ils opposent au 人治 *renzhi* le 法治 *fazhi*, au gouvernement par l'homme le gouvernement par la loi<sup>531</sup>. Ils ne considèrent pas que l'exemple du prince et l'éducation à la vertu puissent gouverner un pays. HAN Feizi (280– 233 av. J.-C.), grand penseur représentant le légisme, estime que pour gouverner un pays, il faut se reposer sur la force contraignante des lois et des ordonnances. Il explique :

Pour gouverner le pays, il faut appliquer les mesures qui sont respectées par la majorité, mais pas les mesures acquises par la minorité. Il faut donc s'appuyer sur la loi mais pas sur la vertu<sup>532</sup>.

L'opposition entre 法治 *fazhi* et 人治 *renzhi*, le gouvernement par la loi ou le gouvernement par l'homme, est donc multiséculaire ; elle fait partie de la culture politique du pays. Les deux expressions sont reprises pendant l'ère Mao Zedong. Nous rappelons le mot d'ordre de l'époque : on veut le gouvernement par l'homme, on ne veut pas le gouvernement par la loi (要人治不要法治, *yao ren zhi bu yao fazhi*).

法治 *Fazhi* a un sens sensiblement différent lorsque la notion est prônée par le PCC dans la Chine contemporaine et nous allons le montrer.

### **B. 法治 *Fazhi* et 依法治国 *yi fa zhi guo* (gouverner le pays en s'appuyant sur la loi) : une expression contemporaine**

Rappelons que dans le rapport fondamental du 3<sup>e</sup> plénum du XI Congrès du PCC en 1978 figure ce que l'on peut considérer comme une définition de la notion de régime de lois (法制 *fazhi*). Bien qu'alors le PCC n'ait pas défini directement l'autre concept, 法治 *fazhi*, certains juristes chinois considèrent qu'il énonce néanmoins clairement ses idées<sup>533</sup>. Nous citons de

---

<sup>531</sup> ZOU Yu, GU Ming (dir.), 法学大辞典 *Faxue da cidian* (Grand dictionnaire de science juridique), *op. cit.*, p. 361.

<sup>532</sup> 韩非子 *Livre de Hanfeizi*, chapitre sur les écoles : « 为治者用众而舍寡, 故不务德而务法 *Wei zhi zhe yong zhong er she gua, bu wu de er wu fa* ».

<sup>533</sup> Voir LIANG Zhiping, 法律何为? *Falü he wei?* (Qu'est-ce que la loi?), Guilin, Guangxi shifan daxue chubanshe, 2013, p. 393 ;

nouveau un extrait de ce discours fondateur<sup>534</sup> :

Il faut arriver à une situation au sein de laquelle il y a des lois sur lesquelles on peut s'appuyer (做到有法可依), des lois sur lesquelles on doit s'appuyer (有法必依), des lois qui doivent être appliquées de façon stricte (执法必严), des violations de la loi qui doivent être investiguées( 违法必究).

[...] Personne n'a le privilège d'être au-dessus des lois (不允许任何人有超于法律之上的特权).

Dans ce discours est en effet exprimée pour la première fois l'idée de lois sur lesquelles non seulement on peut, mais on doit s'appuyer, avec d'éventuelles sanctions. Il ne s'agit plus de mettre en place un régime de lois (法制 *fazhi*), mais il faut aller plus loin, il faut le rendre effectif. Cet objectif est ordonné au gouvernement, à la conduite du pays (治 *zhi*). C'est ce que recouvre l'expression 法治 *fazhi* : un gouvernement, une conduite du pays par la loi ou en s'appuyant sur la loi (法 *fa*, en fonction de la préposition qui précède.

*Au niveau terminologique, précisons qu'aujourd'hui 法治 fazhi est d'abord la contraction de l'expression 依法治国 yi fa zhi guo, gouverner le pays en s'appuyant sur la loi.* Déjà en 1980 le célèbre constitutionnaliste LI Buyun l'affirme clairement<sup>535</sup>. Et aujourd'hui encore le professeur SHI Xianyu, pour n'en citer qu'un seul, rappelle que 法治 *fazhi* c'est 依法治国 *yi fa zhi guo*<sup>536</sup>.

Précisons aussi que *dans l'expression 法治 fazhi, 法 fa est la contraction de 法律 falü, loi.* Il arrive souvent que lorsque dans un texte figure l'expression 法治 *fazhi* ou 依法治国 *yi fa zhi guo*, le terme 法律 *fa lu* soit aussi explicitement utilisé, montrant qu'il s'agit bien de

---

HAN Dayuan, 中国宪法文本中“法治国家”规范分析 *Zhongguo xianfa wenben zhong “fazhi guojia” guifan fenxi* (Analyse du standard « pays gouverné en s'appuyant sur la loi » dans la constitution chinoise), *Jilin daxue shehui kexue xuebao*, n° 3, 2014, p. 67-74.

<sup>534</sup> Voir au début de cette partie II, le §1 de la deuxième section du premier chapitre.

<sup>535</sup> LI Buyun, WANG Dexiang, CHEN Chunlong, « 论以法治国 *Lun yi fa zhi guo* (De la gouvernance du pays par la loi) », in Équipe rédactionnelle, 法治与人治问题讨论集 *Fazhi yu renzhi wenti taolunji* (Recueil d'articles sur la gouvernance en s'appuyant sur la loi ou sur l'homme) », Beijing, Qunzhong chubanshe, 1980, p. 25 s.

<sup>536</sup> « “法治”就是依法治国 “Fazhi” jiushi yi fa zhi guo ». Voir SHI Xianyu, « 新时代的“法治”与“法制”辨析 *Xin shidai de 'fazhi' yu 'fazhi' bianxi* (Discerner et analyser la « gouvernance selon la loi » et « le régime de lois » dans la nouvelle ère) », 3 août 2020, le texte en chinois est disponible sur [http://www.legaldaily.com.cn/commentary/content/2020-08/03/content\\_8266473.htm](http://www.legaldaily.com.cn/commentary/content/2020-08/03/content_8266473.htm), consulté le 2 janvier 2020.

la même chose. Tel est le cas dans le rapport du 3<sup>e</sup> plénum de 1978 cité plus haut. Dans les expressions abrégées il est question de 法 *fa* seulement, mais à la fin du texte le terme loi, 法律 *falü*, est explicite (不允许任何人有超于法律之上的特权 Personne n'a le privilège d'être au-dessus des lois).

**La référence constante à 法治 *fazhi* et 依法治国 *yi fa zhi guo* depuis 1996.** En mars 1996, dans le rapport de la 4<sup>e</sup> session de la VIII<sup>e</sup> APN, le PCC utilise l'expression 社会主义法治国家 *fazhi guojia*, centrée autour de la notion 法治 *fa zhi*. C'est la première fois nous semble-t-il que le PCC remplace 法制 *fazhi* par 法治 *fazhi* dans un document officiel. Mais lors de cette même session M. LI Peng, alors Premier ministre, utilise les deux expressions 法制 *fazhi* et 依法治国 *yi fa zhi guo*. Il exhorte : « 加强法制建设, 依法治国, 建设社会主义法制国家, 是实现国家长治久安的重要保证 *Jiaqiang fazhi jianshe, yi fa zhi guo, jianshe shehuizhuyi fazhi guojia, shi shixian guojia chang zhi jiu an de zhongyao baozheng* », c'est à dire « Renforcer l'édification du régime de lois, gouverner le pays en s'appuyant sur la loi et édifier un pays socialiste avec un régime de lois, c'est la garantie de la réalisation d'un gouvernement durable et stable du pays <sup>537</sup> ».

Les juristes chinois relèvent pour leur part que les deux expressions 法制 *fazhi* et 依法治国 *yi fa zhi guo* ont un sens différents et qu'elles ne doivent pas être confondues<sup>538</sup>. Nous considérons aussi qu'il y a bien un nouvel objectif : l'emphase n'est plus sur le régime

---

<sup>537</sup> Voir le Quotidien du Peuple du 19 mars 1996, p. 1 (人民日报, 19960319, 第1版). Le texte original en chinois est aussi disponible sur [http://www.gov.cn/test/2008-04/21/content\\_950407.htm](http://www.gov.cn/test/2008-04/21/content_950407.htm), consulté le 28 mars 2019.

<sup>538</sup> Voir LI Buyun, « 实行依法治国, 建设社会主义法治国家 *Shixing yi fa zhi guo, jianshe shehuizhuyi fazhi guojia* (Mettre en pratique la gouvernance en s'appuyant sur la loi, édifier un pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi) », *Zhongguo faxue*, n° 2, 1996, p. 14-27 ;

GUO Daohui, « 治国方略的根本转变 *Zhiguo fanglue de genben zhuanbian* (L'évolution fondamentale de la stratégie pour la conduite du pays) », in LIU Hainian (dir.), 依法治国, 建设社会主义法治国家 *Yi fa zhi guo, jianshe shehuizhuyi fazhi guojia* (Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi, édifier le pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi), Beijing, Zhongguo fazhi chubanshe, 1996, p. 113 ;

LIU Han, LI Lin, « 开创跨世纪法理学研究的新局面——近年来中国法理学研究的回顾与前瞻 *Kaichuang kuashiji faixue yanjiu de xin jumian – jinnian lai zhongguo falixue yanjiu de huigu yu qianzhan* (Ouvrir une nouvelle situation pour les recherches sur la théorie du droit à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle – Récapitulation et perspectives sur les recherches sur la théorie du droit en Chine au cours de ces dernières années) », *Falü kexue*, n° 2, 1998, p. 90-96.

de lois, adossé à un système de lois, mais sur le recours à la loi pour la conduite du pays.

Pour aller plus loin dans la compréhension de 依法治国 *yi fa zhi guo* ou 法治 *fazhi*, il faut s'attarder sur le premier caractère, 依 *yi*.

### C. 依法治国 *yi fa zhi guo* ou 以依法治国 *yi fa zhi guo* ? Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi ou par la loi ?

Les deux expressions 以依法治国 *yi fa zhi guo* et 依法治国 *yi fa zhi guo* se prononcent exactement de la même façon, et dans l'écriture seul le premier caractère diffère. S'agit-il pour le PCC de gouverner le pays par la loi, ou de gouverner le pays en s'appuyant sur la loi ?

**Le sens précis de 以 *yi* et 以法 *yi fa*.** Le *Dictionnaire Ricci de la langue chinoise* définit 以 *yi* par : « Employer ; se servir de. Au moyen de »<sup>539</sup>. 以法 *yi fa* signifie alors « employer la loi, se servir de la loi, au moyen de la loi ». La loi est ici considérée comme un outil à la disposition de l'homme, comme si l'homme tenait, dominait cet outil. Un dictateur peut se servir de la loi pour régner : c'est régner par la loi, comme le Parti pourrait gouverner le pays par la loi. Ce n'est pas de cela dont il s'agit.

**Le sens précis de 依 *yi* et 依法 *yi fa*.** Il faut d'abord préciser que 依 *yi* est ici l'abréviation de 依照 *yizhao* ou 依据 *yiju*. Le *Dictionnaire Ricci de la langue chinoise* traduit 依照 *yizhao* par « Selon ; d'après ; suivant » et 依据 *yiju* par les sens voisins ou identiques de « Fondement ; point d'appui. Se baser sur ; s'appuyer sur. Selon ; d'après »<sup>540</sup>. Il faut aussi préciser que le premier caractère, 依 *yi*, a comme premier sens au propre comme au figuré « s'appuyer sur ». 依法 *yi fa* peut donc être traduit par « selon la loi », « d'après la loi », « suivant la loi », « se baser sur la loi », « s'appuyer sur la loi ».

**Nous choisissons de traduire 依法 *yi fa* de préférence par « s'appuyer sur la loi ».** Il y a d'abord une raison linguistique : le premier caractère 依 *yi* domine et il a clairement et sans ambiguïté le sens de s'appuyer sur quelque chose ; la loi est ce sur quoi on s'appuie. Et d'ailleurs, il n'est pas rare de lire ou d'entendre l'expression explicite : 有法可依 *you fa ke yi*, c'est-à-dire il y a une loi sur laquelle s'appuyer. On peut aussi traduire par « selon la loi ». La

---

<sup>539</sup> Voir *Dictionnaire Ricci de la langue chinoise*, caractère 5264.

<sup>540</sup> *Ibid.*, caractère 5270.

loi est considérée comme un fondement, une base, une référence, elle n'est plus un instrument manié par l'homme. Et dans le contexte qui nous intéresse (依法治国 *yi fa zhi guo*) la loi est ordonnée à la gouvernance du pays ; ce n'est pas une fin en soi ; et cela vaut pour tous, y compris pour la gouvernance du Parti. Ce dernier point est fondamental et nous y reviendrons.

*Il faut enfin remarquer que le choix entre 依法治国 *yi fa zhi guo* ou 以法治国 *yi fa zhi guo* ne s'est pas imposé d'emblée.* Il y a eu des hésitations. Par exemple, en 1979 M. LI Buyun, le grand constitutionnaliste et chercheur à l'Institut des sciences juridiques de l'Académie chinoise des sciences sociales dont nous avons déjà parlé, présente ses idées sur 法治 *fazhi* dans un article de doctrine. Il l'intitule 以法治国 *yi fa zhi guo*<sup>541</sup>, c'est-à-dire littéralement : au moyen du (en utilisant, par le) 法 *fa* (la loi), gouverner (diriger, conduire) le pays. Mais quelques mois plus tard, le professeur LI explique que 法治 *fazhi* est en réalité la contraction de 依法治国 *yi fa zhi guo*<sup>542</sup>. Selon lui, cela signifie : « il faut attacher une grande importance à la loi considérée comme la règle de conduite (le standard), et gouverner le pays dans le strict respect de ses dispositions<sup>543</sup> ». La loi serait donc bien une référence et non pas un outil de domination.

Mais en 1982, dans un autre article de doctrine, le professeur LI emploie en même temps les deux expressions 依法治国 *yi fa zhi guo* et 以法治国 *yi fa zhi guo*. Et finalement environ quinze ans plus tard, en 1996, il abandonne 以法治国 *yi fa zhi guo* et garde 依法治国 *yi fa zhi guo*<sup>544</sup>. Sur le changement des deux caractères 以 *yi* et 依 *yi*, le professeur LI Buyun n'a pas expliqué la raison. Ces hésitations de la part du plus grand constitutionnaliste contemporain

---

<sup>541</sup> LI Buyun, « 法治概念的科学性 *Fazhi gainian de kexuexing* (La scientificité du concept de gouvernance en s'appuyant sur la loi) », *Faxue yanjiu*, n° 1, 1982, p. 6-11.

<sup>542</sup> LI Buyun, WANG Dexiang, CHEN Chunlong, « 论以法治国 *Lun yi fa zhi guo* (De la gouvernance du pays par la loi) », in Équipe rédactionnelle, 法治与人治问题讨论集 *Fazhi yu renzhi wenti taolunji* (Recueil d'articles sur rule of law et rule of man) », *op. cit.*, p. 25 s.

<sup>543</sup> « 所谓 “依法治国”，也就是要十分重视运用法律这种行为准则并严格按照它的规定来治理国家的意思 *Suowei “yi fa zhi guo”, ye jiushi yao shifeng zhongshi yunyong falü zhezong xingwei zhunze bing yange anzhaota de guiding lai zhili guojia de yisi* ». Voir LI Buyun, « 法治概念的科学性 *Fazhi gainian de kexuexing* (La scientificité du concept de la gouvernance en s'appuyant sur la loi) », *op. cit.*, p. 6-11.

<sup>544</sup> LI Buyun, « 实行依法治国，建设社会主义法治国家 *Shixing yi fa zhi guo, jianshe shehuizhuyi fazhi guojia* (Mettre en pratique la gouvernance en s'appuyant sur la loi, édifier un État socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi) », *op. cit.*, p. 14-27.

montrent que la graphie et donc le sens de l'expression n'étaient pas évidents, qu'il y a eu une évolution et un choix conscient.

#### D. 法治 *fazhi* ou 依法治国 *yi fa zhi guo*, le nouveau *credo* de la Chine

Aujourd'hui, l'expression 法治 *fazhi* ou 依法治国 *yi fa zhi guo* (gouverner le pays en s'appuyant sur la loi) est utilisée très fréquemment dans des documents officiels et dans l'opinion publique. Il est un sujet d'actualité et d'une certaine façon il s'agit aussi d'une nouvelle idéologie (意识形态 *yishi xingtai*) en Chine<sup>545</sup>. Le professeur ZHU Suli a une formule intéressante ; il explique que le *credo* (信仰 *xinyang*) de la Chine moderne était la révolution (革命 *gemin*), puis celui de la Chine des années 1980 la réforme (改革 *gaige*), et le *credo* actuel est 法治 *fazhi* ou 依法治国 *yi fa zhi guo* (gouverner le pays en s'appuyant sur la loi)<sup>546</sup>.

En outre, ce *credo* prend beaucoup d'ampleur, parce que sur l'expression 依法治国 *yi fa zhi guo* est calquée une multitude d'autres expressions, ayant le sens de faire quelque chose selon la loi : gouverner la ville selon la loi (依法治市 *yi fa zhi shi*), mettre en place une quarantaine (lors d'une épidémie) selon la loi (依法封城 *yi fa feng cheng*), traverser la rue selon la loi, etc. Tous les domaines sont potentiellement concernés.

**Enfin précisons que 法治 *fazhi*, employé comme déterminant ou qualifiant, est aussi appliqué à toute réalité qui fait l'objet d'une gouvernance : 法治国家 *fazhi guojia*, État conduit ou gouverné selon la loi ; 法治政府 *fazhi zhengfu*, gouvernement conduit selon la loi ; 法治社会 *fazhi shehui*, société conduite ou gouvernée selon la loi ; 法治企业 *fazhi qiye*, entreprise gouvernée selon la loi, etc. L'expression devient récurrente à partir du XVIIIe Congrès du Parti en 2012.**

---

<sup>545</sup> Voir LIANG Zhiping, 法律何为 ? (*Falü hewei ? Qu'est-ce que la loi ?*), *op. cit.*, p. 94 ;

GU Peidong, « 中国法治的自主型进路 *Zhongguo fazhi de zizhuxing jinlu* (La voie autonome chinoise de la gouvernance en s'appuyant sur la loi) », *Faxue yanjiu*, n° 1, 2010, p. 3-17 ;

JI Weidong, « 论法律意识形态 *Lun falü yishi xingtai* (À propos de l'idéologie sur la loi) », *Zhongguo shehui kexue*, n° 11, 2015, p. 128-145.

<sup>546</sup> Voir en ce sens ZHU Suli, 送法下乡——中国基层司法制度研究 (*Song fa xia xiang – Zhongguo jiceng sifazhidu yanjiu* (Envoyer la loi à la campagne – Étude sur le système judiciaire de premier niveau en Chine), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2011, p. 1.

Il s'agit donc bien d'un nouveau *credo*. Et depuis la révision de la constitution en 2018, l'expression 法治 *fazhi* figure même dans la constitution. C'est une des douze valeurs centrales et constitutionnelles du socialisme aux caractéristiques chinoises, objet de notre troisième partie. Cela montre bien qu'il s'agit d'un objectif essentiel et propre à la Chine. Il n'est en aucun cas l'équivalent de la notion occidentale d'État de droit et nous allons le montrer.

## **§2. Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi n'est pas l'équivalent de la notion occidentale d'État de droit**

Rappelons d'abord que 法治 *fazhi* est l'expression choisie par les juristes chinois pour traduire en chinois un terme écrit en *kanjis* japonais, lui-même traduction du terme français État de droit ou anglais *rule of law* ou allemand *Staatsrecht*. Cela n'implique aucunement qu'en retour l'expression chinoise 法治 *fazhi* doive être traduite en français par État de droit et en anglais par *rule of law*. Il y a plusieurs arguments dans ce sens. Même si la notion d'État de droit a séduit et séduit encore beaucoup de juristes chinois, il y a néanmoins une forte résistance à la réception ou à l'appropriation de cette notion en Chine (A). Il y a en outre des raisons linguistiques (B).

### **A. La force d'attraction de la notion occidentale d'État de droit et la résistance chinoise**

Bien que la notion d'État de droit vienne de l'étranger et n'ait aucune racine en terre chinoise, elle impressionne néanmoins certains juristes chinois qui ont lancé de grands débats. Une étude de la Commission des Nations Unies de 1955 est la base des discussions (1). A partir des années 1990, le débat continue, mais il y a une prise de conscience que la Chine doit avoir son propre chemin, son propre *fazhi* autonome (2)

#### **1. L'État de droit, un produit importé qui suscite de grands débats**

*Un produit importé.* En Chine, le concept d'État de droit ou *rule of law* est considéré comme un « produit importé (舶来品 *bolai pin*, au sens littéral produit importé par bateau) »

venu de l'étranger. Il est introduit en Chine au début du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque des intellectuels chinois traduisent des ouvrages et articles de juristes japonais écrits en *kanjis* ainsi que nous l'avons rappelé au tout début de notre introduction. C'est à ce moment que l'expression chinoise 法治 *fazhi* est choisie pour traduire les expressions étrangères d'État de droit ou *rule of law*<sup>547</sup>.

Le concept 法治 *fazhi* disparaît avec la fondation de la RPC en 1949 et pendant les trente premières années de la nouvelle Chine. Après la période maoïste, à la fin des années 70 et au début des années 80, au fur et à mesure du déclenchement des politiques nationales de réformes et d'ouverture et du changement de la situation internationale, l'influence des théories et de la pratique juridique soviétique sur les juristes chinois disparaît progressivement. Les théories juridiques des pays occidentaux recommencent à pénétrer la conscience juridique chinoise<sup>548</sup>. Certains juristes chinois considèrent en effet qu'après l'évacuation des théories soviétiques, la tradition juridique chinoise n'est plus conforme à la situation de la Chine contemporaine, et les théories juridiques occidentales deviennent le premier choix des juristes chinois. Pendant cette période, les juristes lancent un grand débat axé sur les deux concepts : 法治 *fazhi* (gouvernement par le droit ou *rule by law*) et 人治 *renzhi* (gouvernement par l'homme ou *rule by man*).

***Une étude de la Commission des Nations Unies de 1955 sur la définition de l'État de droit est la référence pour les juristes chinois aujourd'hui encore.*** En juin 1955, plus de 150

---

<sup>547</sup> Voir notamment ZHAO Ming, « 从“法制”到“法治”的中国语境 Cong “*fazhi*” dao “*fazhi*” de *zhongguo yujing* (Du “régime de lois” à la “gouvernance selon la loi” dans le contexte chinois) », *Sixiang zhanxian*, n° 2, 2005, p. 118-122.

HAN Dayuan, « 中国宪法文本中“法治国家”规范分析 *Zhongguo xianfa wenben zhong “fazhi guojia” guifan fenxi* (Analyse du standard « pays gouverné en s'appuyant sur la loi » dans la constitution chinoise) », *op. cit.*, p. 67-74.

« 世界趣闻：法治国家之精神 *Shijie qūwen : fazhi guojia zhi jingshen* (Anecdotes du monde : l'esprit de « l'État de droit », *Shizhao yuebao*, n° 8, vol. 26, p. 1931 ;

Oyoma Ikuo, « 现代政治思想之主潮及其缺憾 *Xiandai zhengzhi sixiang zhi zhuchao jiqi quehan* (Le courant principal et le défaut de la pensée politique moderne) », traduit par ZHANG Wojun, *Riwen yu riyu*, n° 5, vol. 1, p. 1934.

<sup>548</sup> Voir par exemple SHU Guoying, « 求解当代中国法学发展的“戴逸之问”——舒国滢教授访谈录 *Qiujie dangdai zhongguo faxue fazhan de “Daiyi zhiwen” – Shuguoying jiaoshou fangtan lu* (« Question posée par DAI Yi : où va la science juridique en Chine ? » dans le développement des sciences juridiques de la Chine contemporaine) – Interview de professeur SHU Guoying) », *Beifang faxue*, n° 4, 2018, p. 5-15.

juristes éminents de quarante-huit pays se sont rassemblés à Athènes pour « définir les conditions *minima* requises pour l'application du Principe de la Légalité et la protection de l'individu contre l'arbitraire de l'État »<sup>549</sup>. Les résultats de leurs délibérations ont été formulés dans les résolutions des comités de travail du Congrès, et dans l'*Acte d'Athènes* qui énonçait les exigences fondamentales selon lesquelles l'État est soumis à la loi et les gouvernements doivent respecter les droits des individus et assurer les moyens nécessaires à leur réalisation. Les juristes ont déclaré :

L'État de droit [...] trouve son origine dans les droits de l'homme développés à travers l'histoire dans une lutte constante de l'humanité pour la liberté, lesquels droits de l'homme comprennent la liberté d'opinion, de presse, de religion, de réunion et d'association, le droit aux élections libres afin que les lois soient faites par les représentants du peuple régulièrement élus et accordent une égale protection à tous<sup>550</sup>.

Dans la version française du rapport de la Commission internationale de Juristes en janvier 1959, il est expliqué que « la formule "Principe de la Légalité" a été adoptée, après quelques tâtonnements, comme la traduction la plus exacte de la formule anglaise *Rule of Law*. En fait, la formule *Rule of Law* est extrêmement souple et compréhensive, et il est difficile de lui trouver un équivalent exact en français »<sup>551</sup>. Et M. Norman S. MARSH, ancien secrétaire général de la Commission internationale de Juristes, explique ce Principe de la Légalité :

Pour la plupart des juristes, le Principe de la Légalité signifie davantage que la sécurité dans la connaissance des lois et des conditions de leur application ; ils l'envisagent plutôt comme un ensemble de principes, d'institutions et de procédures qui peuvent être séparés des problèmes politiques et sociaux plus controversés et qui ont un caractère fondamental et évident dans tout système digne de ce nom. Dans ce sens, un juriste élevé dans la tradition juridique anglaise

---

<sup>549</sup> Le Congrès était organisé par la Commission internationale de juristes, une organisation non gouvernementale qui jouit d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies. La Commission a pour but de faire connaître et promouvoir le principe de la légalité et la notion de la primauté du droit.

<sup>550</sup> Commission internationale de Juristes, *Le Principe de Légalité dans une Société Libre*, Rapport sur les travaux du Congrès international de juristes tenu à New Delhi (janvier 1959), Genève (Suisse), 1959, p. 12. Le texte est disponible sur <https://www.icj.org/wp-content/uploads/1959/01/Rule-of-law-in-a-free-society-conference-report-1959-fra.pdf>.

<sup>551</sup> Commission internationale de Juristes, *op.cit.*, p. 9.

parlera de la *Rule of law* là où un juriste américain se référera au *Gouvernement under law*. Un juriste français parlera dans le même sens du Principe de Légalité ou de la suprématie de la règle de droit. Dans la version française de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales [...] le terme *Rule of law* est traduit dans le préambule par Prééminence du Droit. Dans un contexte analogue, le terme allemand le plus généralement utilisé est celui de *Rechtsstaat*<sup>552</sup>.

En réalité les juristes chinois ne s'intéressent pas à la définition de l'État de droit ou *rule of law* ; ils mènent des analyses approfondies sur la mise en pratique de ce concept occidental afin de découvrir sa connotation et ses caractéristiques<sup>553</sup>. Bien que ces débats n'aient pas duré longtemps et que les analyses sur ce concept aient été considérées comme simples et incomplètes<sup>554</sup>, les juristes chinois donnent pour la première fois à la société chinoise des connaissances sur l'État de droit ou *rule of law*<sup>555</sup>. Ils estiment alors que le principe développé en Chine, 依法治国 *yi fa zhi guo* ou 法治国家 *fazhi guojia*, se rapproche de l'État de droit occidental.

---

<sup>552</sup> *Ibid.*, p. 62-63.

<sup>553</sup> Voir HE Huahui, MA Kechang, ZHANG Quanlin, « 实行法治就要摒弃人治 *Shixing fazhi jiuyao bingqi ren zhi* (Mettre en pratique la gouvernance en s'appuyant sur la loi et abandonner la gouvernance par l'homme) », in Équipe rédactionnelle, 法治与人治问题讨论集 *Fazhi yu ren zhi wenti taolunji* (Recueil d'articles sur la gouvernance en s'appuyant sur la loi ou sur l'homme) », *op. cit.*, 1980, p. 56 ; SHEN Zongling, « 既不宜作为口号提倡, 也不宜简单地否定 *Ji bu yi zuowei kouhao tichang, ye bu yi jiandan de fouding* (Ne pas préconiser comme un slogan, mais ne pas non plus simplement nier) », in Équipe rédactionnelle, 法治与人治问题讨论集 *Fazhi yu ren zhi wenti taolunji* (Recueil d'articles sur la gouvernance en s'appuyant sur la loi ou sur l'homme) », *op. cit.*, 1980, p. 336 ; LU Yonghong, « 评中国法学界对法律理论新模式的探索 *Ping zhongguo faxuejie dui falü lilun xin moshi de tansuo* (Commentaire sur les recherches des académies juridiques chinoises sur le nouveau modèle de la théorie du droit) », *Faxue pinglun*, n° 2, 1989, p. 55-62.

<sup>554</sup> Voir LIANG Zhiping, QI Haibin, 新波斯人信札——变化中的法观念 *Xin bosiren xinza - bianhua zhongde fa guannian* (Nouvelles lettres persanes – la conception du fa en mutation), Guiyang, Guizhou renmin chubanshe, 1988, p. 69 ;

ZHAO Zhenjiang (dir.), 中国法制四十年 (1949-1989) *Zhongguo fazhi sishi nian (1949-1989)* (Une quarantaine d'années du régime de lois en Chine (1949-1989)), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 1990, p. 84 ;

ZHOU Yongkun, « 依法治国建设社会主义法治国家理论研讨会述评 *Yi fa zhi guo jianshe shehuizhuyi fazhi guojia lilun yantaohui shuping* (Commentaire du séminaire sur les théories concernant le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi, l'édification d'un pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 2, 1997, p. 11-19.

<sup>555</sup> GU Peidong, « 当代中国法治共识的形成及法治再启蒙 *Dangdai zhongguo fazhi gongshi de xingcheng ji fazhi zai qimeng* (Formation d'une vision commune sur le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi dans la Chine contemporaine et nouvel éclairage sur l'État de droit) », *Faxue yanjiu*, n° 1, 2017, p. 3-23.

Par exemple, les éminents professeurs WANG Jiafu, LI Buyun, LIU Hainian, LIU Han, LIANG Huixing, XIAO Xianfu énoncent dix critères qui permettent de considérer qu'un pays socialiste est gouverné selon la loi : le système de lois est complet ; le peuple est le maître de l'État ; les droits de l'homme sont assurés ; les pouvoirs politiques sont restreints ; la loi est suprême ; tout le monde est égal devant la loi ; le pouvoir administratif est exercé en s'appuyant sur la loi ; la justice est indépendante ; les procédures sont justes ; le Parti respecte la loi<sup>556</sup>. Nous remarquons que les auteurs prennent soin de situer ces critères dans un État socialiste. En outre s'il est vrai que le Parti doit respecter la loi, il est vrai aussi que la loi s'appuie sur les politiques du Parti. Cela vaut également pour la constitution. Il n'y a aucun mystère sur ce point, le PCC l'affirme régulièrement. Nous pouvons reprendre ici quelques lignes d'un grand manuel de droit, déjà citées plus haut :

Les révisions de la constitution et l'adoption des lois sont basées sur les politiques du PCC, c'est un processus de légalisation des politiques importantes du Parti<sup>557</sup> .

Le président XI Jinping lui-même n'a pas craint d'aborder la question des relations entre la loi et le Parti :

La question « Parti ou loi » est un piège politique et une fausse proposition. Nous ne pouvons pas être vagues ou incohérents sur cette question, mais nous devons y répondre clairement.

Dans notre pays, la loi est l'incarnation unifiée de la proposition du Parti et de la volonté du peuple ; le Parti dirige le peuple dans l'adoption de la constitution et des lois, le Parti dirige le peuple dans l'application de la constitution et des lois, et le Parti lui-même doit agir dans le cadre de la constitution et des lois ; c'est l'incarnation de la force dirigeante du Parti. Il s'agit d'un degré élevé de conscience de soi de la part du Parti qui sait que l'ensemble du Parti opère dans le cadre de la constitution et des lois, et c'est également une manifestation concrète de l'adhésion au *leadership* du Parti ; le Parti et la loi, le *leadership* du Parti et la

---

<sup>556</sup> Voir WANG Jiafu, LI Buyun, LIU Hainian, LIU Han, LIANG Huixing, XIAO Xianfu, « 论依法治国 *Lun yi fa zhi guo* (Analyser la gouvernance du pays selon la loi) », *Faxue yanjiu*, n° 2, 1996, p. 3-9.

<sup>557</sup> « 宪法的修改和法律的制定, 是以中国共产党的政策为依据的, 这是一个将党的重要政策法律化的过程。 *Xianfa de xiugai he falü de zhiding, shi yi zhongguo gongchandang de zhengce wei yiju de, zhe shi yi ge jiang dang de zhongyao zhengce falühua de guocheng* ». Voir ZHANG Wenxian, 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), 5<sup>e</sup> édition, *op. cit.*, p. 397.

gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi sont hautement unifiés<sup>558</sup>.

## 2. La notion d'État de droit séduit encore mais il y a une prise de conscience de la nécessité de développer un pays conduit selon la loi en suivant une voie propre à la Chine, une voie autonome

A partir des années 90, avec les réformes du régime économique, les juristes reprennent les débats passionnés sur le concept d'État de droit ou *rule of law* : ils considèrent que l'esprit de ce concept concorde avec l'économie de marché<sup>559</sup>. Pour se conformer à la politique sur

---

<sup>558</sup> « 党大还是法大”是一个政治陷阱，是一个伪命题。对这个问题，我们不能含糊其辞、语焉不详，要明确予以回答。‘Dang da haishi fa da’ shi yi ge zhengzhi xianjing, shi yi ge wei mingti. Dui zhege wenti, women bu neng hanhu qi ci, yu yan bu xiang, yao mingque yiyu huida ».

« 在我国，法是党的主张和人民意愿的统一体现，党领导人民制定宪法法律，党领导人民实施宪法法律，党自身必须在宪法法律范围内活动，这就是党的领导力量的体现。全党在宪法法律范围内活动，这是我们党的高度自觉，也是坚持党的领导的具体体现，党和法、党的领导和依法治国是高度统一的。 Zai woguo, fa shi dang de zhuzhang he renmin yiyuan de tongyi tixian, dang lingdao renmin zhiding xianfa falü, dang lingdao renmin shishi xianfa falü, dang zishen bixü zai xianfa falü fanwei nei huodong, zhe jiushi dang de lingdao liliang de tixian. Quandang zai xianfa falü fanweinei huodong, zhe shi women dang de daodu zijue, yeshi jianchi dang de lingdao de juti tixian, dang he fa, dang de lingdao he yi fa zhi guo shi daodu yizhi de ». Voir le discours du président XI Jinping lors du séminaire pour les principaux cadres dirigeants aux niveaux provincial et ministériel afin d'étudier et de mettre en œuvre l'esprit de la 4<sup>e</sup> session plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC et de promouvoir la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi dans tous les domaines, 2 février 2015, le texte en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/xuexi/n/2015/0511/c385475-26978527.html>, consulté le 25 janvier 2021.

<sup>559</sup> Voir SUN Guohua (dir.), 法理学教程 *Falixue jiaocheng (Manuel de théorie du droit)*, Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 1994, p. 308 ;

SUN Guohua (dir.), 市场经济是法治经济 *Shichang jingji shi fazhi jingji (L'économie de marché est l'économie d'un gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi)*, Tianjin, Tianjin renmin chubanshe, 1995, p. 63-98 ;

WEN Zhengbang, « 关于市场经济的法哲学思考 *Guanyu shichang jingji de fazhexue sikao (Réflexions sur l'économie de marché sous l'angle de la philosophie juridique)* », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 4, 1995, p. 1-10 ;

WANG Jiafu, « 社会主义市场经济法律制度建设问题 *Shehuizhuyi shichang jingji falü zhidu jianshe wenti (Les problèmes à propos de l'édification du régime de lois dans l'économie de marché socialiste)* », in Département de propagande du système juridique du Ministère de la Justice (dir.), 中共中央举办法律知识讲座纪实 *Zhonggong zhongyang juban falü zhishi jiangzuo jishi (Documentaire des conférences du comité central du PCC sur la connaissance des lois)*, Beijing, Falü chubanshe, 1995, p. 87-88 ;

LIU Junning, « 市场与宪政 *Shichang yu xianzheng (Le marché et le constitutionnalisme)* », in LIU Junning (dir.), 市场逻辑与国家观念 *Shichang luoji yu guojia guannian (La logique de marché et la notion d'État)*, Beijing, Sanlian shudian, 1995, p. 20.

l'établissement du régime d'économie de marché en Chine, plusieurs juristes proposent alors de créer un système juridique moderne en transplantant les systèmes juridiques des pays occidentaux afin de se « connecter » à la société internationale<sup>560</sup>.

Mais il y a des oppositions et des réactions à cette analyse. Certains auteurs font remarquer que du fait du manque de culture juridique occidentale en Chine, il n'existe pas de terreau permettant de cultiver un concept occidental comme celui d'État de droit ou *rule of law*. M. CHENG Liaoyuan, professeur de droit à l'Université de Chongqing, écrit par exemple :

En raison des grandes différences au niveau de la tradition culturelle, du développement économique, du régime politique et de l'idéologie, les moyens, manières ou façons de traiter les problèmes occidentaux ne sont pas complètement adaptés à la Chine<sup>561</sup>.

En conclusion, nous considérons avec une grande majorité de juristes chinois que la Chine a son propre 法治 *fazhi* (gouvernement du pays selon la loi), un 法治 *fazhi* autonome (自主型 *zizhu xing*), adapté, en cohérence avec sa culture traditionnelle et ses expériences de

---

<sup>560</sup> Voir ZHONG Jianhua, « 按国际标准完善我们的经济立法 *An guoji biao zhun wan shan women de jingji lifa* (Améliorer nos législations économiques selon les critères internationaux) », *Zhongguo faxue*, n° 2, 1993, p. 18-23 ;

Groupe d'étude du centre de recherches sur les sciences juridiques de l'Académie chinoise des sciences sociales (WANG Jiafu, WANG Baoshu, et autres), « 建立社会主义市场经济法律体系的理论思考和对策建议 *Jianli shehuizhuyi shichang jingji falü tixi de lilun sikao he duice jianyi* (Théories et suggestions sur l'établissement du système de lois dans une économie de marché socialiste) », *Faxue yanjiu*, n° 6, 1993, p. 3-19 ;

YU Shutong, ZHANG Wenxian, LI Buyun, SHEN Zongling, JIANG Ping, et autres. (24 auteurs), « 走向二十一世纪的中国法学 *Zou xiang ershiyi shiji de zhongguo faxue* (Les sciences juridiques chinoises vont vers le XXI<sup>e</sup> siècle) », *Zhongguo faxue*, n° 2, 1994, p. 31-36 ;

XŪ Chongli, « 市场经济与我国的涉外经济立法导向 *Shichang jingji yu wo guo de shewai jingji lifa daoxiang* (L'économie de marché et l'orientation de la législation sur l'économie chinoise en lien avec l'internationale) », *Faxue yanjiu*, n° 6, 1994, p. 40-43 ;

ZHANG Wenxian, « 继承、移植、改革：法律发展的必由之路 *Jicheng, yizhi, gaige : Falü fazhan de bi you zhi lu* (Succession, transplantation, réforme : la voie due du développement de la loi) », *Shehui kexue zhanxian*, n° 2, 1995, p. 9-17.

<sup>561</sup> « 由于中国的文化传统、经济发展水平、政治制度和意识形态与西方有着重大的差异，用以处理西方问题的手段、方式或方法并不完全适合于中国。 *Youyu zhongguo de wenhua chuantong, jingji fazhan shuiping, zhengzhi zhidu he yishi xingtai yu xifang youzhe zhongda de chayi, yongyi chuli xifang wenti de shouduan, fangshi huo fangfa bing bu wanquan shihe yu zhongguo* ». Voir CHENG Liaoyuan, 从法制到法治 *Cong fazhi dao fazhi* (Du régime de lois à la gouvernance en s'appuyant sur la loi), *op. cit.*, p. 216.

développement<sup>562</sup>. C'est d'ailleurs pourquoi l'expression 法治 *fazhi* est habituellement complétée par un déterminatif qui accentue la spécificité : par exemple socialiste (社会主义 *shehuizhuyi*) ou chinois (中国 *zhongguo*). Les notions occidentales d'État de droit et de *Rule of law* restent donc des « articles importés par bateau », elles ne décrivent pas la réalité politique et juridique en RPC.

## **B. Les expressions 法治国家 *fazhi guojia* ou 依法治国 *yi fa zhi guo* sont quasi systématiquement trop rapidement traduites par État de droit ou *rule of law***

Nous mentionnerons d'abord les traductions de 法治国家 *fazhi guojia* ou 依法治国 *yi fa zhi guo* en langues occidentales (1), puis nous expliquerons pourquoi il nous semble que ces traductions ne sont pas justes (2).

### **1. Les traductions de 法治国家 *fazhi guojia* ou 依法治国 *yi fa zhi guo* en français ou en anglais**

Nous relevons d'abord que les traductions officielles chinoises en français dans lesquelles sont traduites les expressions 法治 *fazhi* ou 依法治国 *yi fa zhi guo* sont particulièrement rares. En revanche, les traductions rapides de journalistes dans la presse ou les articles de doctrine de juristes, chinois ou français, sont nombreuses.

*La traduction des expressions 法治 *fazhi* et 法治国家 *fazhi guojia* par des services de traduction officiels chinois.* Les *Références pour les traductions des terminologies importantes des documents centraux*, publiée par le Bureau central de compilation et de traduction du PCC en 2015<sup>563</sup>, traduisent 法治国家 *fazhi guojia* (que nous proposons de traduire par pays dont la gouvernance est exercée selon la loi) en anglais par l'expression *rule of law*, et en français par État de droit. L'expression 社会主义法治国家 *shehuizhuyi fazhi*

---

<sup>562</sup> Voir GU Peidong, « 中国法治的自主型进路 *Zhongguo fazhi de zizhuxing jinlu* (La voie autonome chinoise du gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi) », *op. cit.*, p. 3-17.

<sup>563</sup> Disponible sur [http://www.cctb.net/bygz/zywxsy/201505/t20150518\\_322161.htm](http://www.cctb.net/bygz/zywxsy/201505/t20150518_322161.htm). Nous précisons que ce site n'est plus accessible en 2021.

*guojia* est alors traduite en anglais par *socialist rule of law country* ou *socialist country built on the rule of law*, et en français par État de droit socialiste ; l'expression 建设法治中国 *jianshe fazhi zhongguo* (que nous proposons de traduire par construire une Chine gouvernée selon la loi) est traduite en anglais par *build a rule of law China* [sic], en français par « faire de la Chine un État de droit » ; l'expression 法治体系 *fazhi tixi* (que nous proposons de traduire par système ou principe de la loi comme fondement) est traduite en anglais par *rule of law system*, et en français par système de l'État de droit .

L'APN propose sur son site officiel une version en anglais de la constitution chinoise<sup>564</sup> qui reprend celle de l'Institut du Comité central du PCC sur la littérature et l'histoire du Parti. L'expression 社会主义法治国家 qui figure dans l'article 5 de la constitution est traduite par *socialist state under the rule of law*. C'est encore l'expression *rule of law* qui est retenue.

Selon l'Association chinoise de traduction, agence contrôlée par le Service chinois d'édition et de distribution en langues étrangères qui se charge de faire connaître au monde extérieur les livres du Parti et de l'État, le terme 法治 *fazhi* doit être traduit en français par État de droit ; 法治是治国理政的基本方式 *fazhi shi zhi guo li zheng de jiben fangshi* devient en français : l'État de droit s'affirme comme un principe fondamental pour administrer un pays. L'expression 依法治国 *yi fa zhi guo* est traduite par l'État de droit ou gouvernance en renforçant l'État de droit<sup>565</sup>.

***L'expression 法治 fazhi est toujours traduite en anglais par rule of law dans les articles académiques chinois.*** C'est en particulier vrai lorsqu'elle figure dans les titres. Nous relevons quelques exemples : en 2014, M. Ji Weidong, éminent professeur de droit de l'Université de Pékin publie un livre dont le titre en anglais figure en complément du titre en chinois sur la première page de couverture : 大变局下的中国法治 *Dabianju xiade zhongguo fazhi*, *The Great Transformation and Rule of law in China*<sup>566</sup>.

---

<sup>564</sup> Le texte traduit en anglais est disponible sur <http://www.npc.gov.cn/englishnpc/constitution2019/201911/1f65146fb6104dd3a2793875d19b5b29.shtml>, consulté le 30 mars 2019.

<sup>565</sup> Voir <http://www.tac-online.org.cn/index.php?m=content&c=index&a=show&catid=419&id=1418>, consulté le 18 janvier 2021.

<sup>566</sup> Ji Weidong, 大变局下的中国法治 *Da bianju xiade zhongguo fazhi* (*The Great Transformation and*

Ou encore plus récemment en 2017, M. FENG Yujun publie « 法治中国：中西比较与道路模式 *Fazhi zhongguo : zhongxi bijiao yu daolu moshi, The Rule of Law in China : A Comparison to Western Model* »<sup>567</sup>.

Citons enfin le manuel récent de théorie du droit sous la direction de M. ZHANG Wenxian, professeur de droit à l'Université de Jilin et à l'Université de Zhengjiang, que nous utilisons régulièrement dans notre étude parce qu'il fait référence. 法治 *Fazhi* est la sixième grande partie du livre. Le titre en chinois est 法治与法治中国 *fazhi yu fazhi zhongguo* ; sans surprise, la traduction en anglais est *Rule of Law and Rule of Law in China*<sup>568</sup>.

Toutefois, dans ce même manuel, 依法治国 *yi fa zhi guo* est traduit en anglais par *Law-based Governance* et non par *rule of law*<sup>569</sup>. Cette proposition se rapproche de la nôtre en français.

## **2. Les traductions de 法治国家 *fazhi guojia* ou 依法治国 *yi fa zhi guo* par État de droit ou *rule of law* ne nous paraissent pas justes : aspects linguistiques**

Nous ne revenons pas sur notre remarque essentielle : la construction d'un État de droit est hors de propos pour le Parti communiste chinois. Nous donnons ici quelques raisons d'ordre linguistique.

Le premier point est le suivant : traduire une même expression chinoise indifféremment par État de droit en français ou *rule of law* en anglais suppose une équivalence entre les deux notions ; or chacun sait que tel n'est pas le cas. L'État de droit français et la *rule of law* anglaise sont profondément marqués notamment par le contexte historique de leur apparition, leur contexte politique et juridique. Nous rappelons d'ailleurs qu'en 1955, l'Acte d'Athènes analysé plus haut choisit l'expression principe de la légalité pour traduire en français la notion anglaise

---

*Rule of law in China*), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2014.

Voir aussi XIA Yong, « 法治是什么？——渊源、规诫与价值 *Fazhi shi shenme ? – Yuanyuan, guijie yu jiazhi (What does “Rule of law” Mean ? – Origin, Admonition and Value)* », *Zhongguo shehui kexue*, n° 4, 1999.

<sup>567</sup> FENG Yujun, 法治中国：中西比较与道路模式 *Fazhi zhongguo: zhongxi bijiao yu daolu moshi (The Rule of Law in China : A Comparison to Western Model)*, Beijing, Beijing shifan daxue chubanshe, 2017.

<sup>568</sup> ZHANG Wenxian, 法理学 *Fali xue (Théorie du droit)*, 5<sup>e</sup> édition, *op. cit.*, 2018, p. XI.

<sup>569</sup> *Ibid.*, p. XII.

de *rule of law*.

Et si *rule of law* et État de droit ne recouvrent pas la même réalité en Occident, la Chine est sans doute plus proche de la *rule of law* que de l'État de droit. La raison la plus simple et la plus fondamentale est qu'il est difficile de parler de l'État en Chine parce qu'il s'agit -comme nous l'avons montré dans la première partie- d'un Parti-Etat. Or, le vocable Etat de droit fait d'abord référence à un Etat.

En outre, il est surprenant que les deux expressions 法治国家 *fazhi guojia* et 依法治国 *yi fazhi* soient habituellement traduites de la même façon, en français ou en anglais, alors que la structure grammaticale et la valeur de chacune des deux expressions sont différentes. 法治国家 *fazhi guojia* est un nom précédé d'un qualificatif, mais 依法治国 *yi fazhi guo* est une expression verbale. Or ni État de droit, ni *rule of law* ne sont des expressions verbales.

Enfin, nous rappelons qu'habituellement l'expression 法治国家 *fazhi guojia* est précédé du qualificatif de socialisme aux caractéristiques chinoises, comme pour signifier, précisément, qu'on ne se situe pas dans un contexte occidental. Toute assimilation devient facilement abusive.

L'expression complète « 中国特色社会主义法治国家 *zhongguo tese shehuizhuyi fazhi guojia* » devrait donc être traduite par « État (un pays) gouverné (conduit) en s'appuyant sur (selon) la loi dans un socialisme aux couleurs chinoises ». Il est possible de garder une structure plus proche de la structure chinoise : « un pays socialiste avec des caractéristiques chinoises gouverné ou conduit selon la loi ». L'expression est plus ajustée que les traductions apparemment plus lisses et très largement adoptées : « État de droit socialiste aux couleurs chinoises » et en anglais « *Socialist rule of law with Chinese characteristics* ».

La principale caractéristique chinoise dont il est question ici, c'est le *leadership* du PCC souligné dans la première section de cette partie – d'où l'expression Parti-État-, et les conséquences sur les rapports entre la loi et le Parti également évoquées plus haut.

## **Section 2. Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 *yi fa zhi guo*) : un principe d'actions et de réflexions aujourd'hui appliqué à tous les domaines**

依法治国 *yi fa zhi guo* est un principe d'action défini et prôné par le Parti à partir de 1997 (§ 1) ; depuis le XVIII<sup>e</sup> Congrès du PCC en 2014, il est conjugué dans tous les domaines (§ 2).

### **§1. Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 *yi fa zhi guo*) est un nouvel objectif défini et prôné par le Parti (1997)**

Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi est d'abord un nouvel objectif (A) élargi en 2014 à tous les domaines et thème d'un plénum du Congrès du Parti (B).

#### **A. Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 *yi fa zhi guo*), la naissance d'un nouvel objectif à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

Lors du XV<sup>e</sup> Congrès national du 12 septembre 1997, dans son rapport politique, le PCC mentionne pour la première fois l'expressions 依法治国 *yi fa zhi guo* (gouverner le pays en s'appuyant sur la loi) :

L'approfondissement des réformes du régime économique et le développement de la modernisation socialiste à l'aube d'un nouveau siècle requièrent de tenir ferme les quatre principes fondamentaux et de continuer de faire avancer les réformes du régime politique, d'élargir d'avantage la démocratie socialiste, de compléter le régime de lois socialiste, de gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 *yi fa zhi guo*) et d'édifier un pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi<sup>570</sup>.

---

<sup>570</sup> « 我国经济体制改革的深入和社会主义现代化跨世纪的发展，要求我们在坚持四项基本原则的前提下，继续推进政治体制改革，进一步扩大社会主义民主，健全社会主义法制，依法治国，建设社会主义法治国家。 *Wo guo jingji jiti gaige de shenru he shehuizhuyi xiqndaihua kua shiji de fazhan, yaoqiu women zai jianchi sixiang jiben yuanze de qianti xia, jixu tuijin zhengzhi tizhi gaige, jin yibu kuoda shehuizhuyi minzhu, jianquan shehuizhuyi fazhi, yi fa zhi guo, jianshe shehuizhuyi fazhi guojia* ». Voir le rapport du XV<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 12 septembre 1997. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64568/65445/4526289.html>, consulté le 28 mars 2019.

Dans le même rapport, le PCC donne la définition de 依法治国 *yi fa zhi guo*, et en montre tous les avantages :

Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi signifie que les masses populaires, sous la direction du Parti et en s'appuyant sur la constitution et les lois, participent par divers moyens et sous diverses formes à la gestion des affaires de l'État, des affaires économiques et culturelles et des affaires sociales, voient à ce que tout le travail de l'État s'accomplisse en s'appuyant sur la loi et qu'un régime démocratique, ainsi que des lois sur la démocratie socialiste, soient progressivement mises en place, pour que ce régime et ces lois ne soient pas modifiés lors des changements de dirigeants ou lors des changements dans les perspectives ou les points de vue des dirigeants. Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi est la stratégie essentielle du Parti pour diriger le peuple dans la gouvernance du pays. C'est aussi la demande objective d'une économie de marché socialiste, une caractéristique importante du progrès social et culturel, de même qu'une garantie essentielle d'un gouvernement durable et stable du pays<sup>571</sup>.

Il s'agit bien d'un nouvel objectif, pour le Parti et pour le peuple ; il y aura des effets pour la démocratie populaire, pour l'économie, pour les affaires culturelles et sociales. C'est notamment pour introduire cette référence à 依法治国 *yi fa zhi guo* que la constitution chinoise de 1982 fait l'objet pour la troisième fois d'un amendement en 1999. L'article 5 précise désormais : « La République populaire de Chine exerce un gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi, et institue un État socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi »<sup>572</sup>.

---

<sup>571</sup> « 依法治国，就是广大人民群众在党的领导下，依照宪法和法律规定，通过各种途径和形式管理国家事务，管理经济文化事业，管理社会事务，保证国家各项工作都依法进行，逐步实现社会主义民主的制度化、法律化，使这种制度和法律不因领导人的改变而改变，不因领导人看法和注意力的改变而改变。依法治国，是党领导人民治理国家的基本方略，是发展社会主义市场经济的客观需要，是社会文明进步的重要标志，是国家长治久安的重要保障。*Yi fa zhi guo, jiushi guangda renmin qunzhong zai dangde lingdao xia, yizhao xianfa he falü guiding, tongguo gezhong tujing he xingshi guanli guojia shiwu, guanli jingji wenhua shiye, guanli shehui shiwu, baozheng guojia gexiang gongzuo dou yifa jinxing, zhubu shixian shehuizhuyi minzhu de zhiduhua, falühua, shi zhezong zhidu he falü bu yin lingdaoren de gaibian er gaibian, bu yin lingdaoren kanfa he zhuyili de gaibian er gaibian. Yi fa zhi guo, shi dang lingdao renmin zhili guojia de jiben fanglue, shi fazhan shehuizhuyi shichang jingji de keguan yaoqiu, shi shehui wenming jinbu de zhongyao biaozi, shi guojia changzhijiu'an de zhongyao baozhang* ». *Ibid.*

<sup>572</sup> L'article 5 de la constitution de la RPC : « 中华人民共和国实行依法治国，建设社会主义法治国家。 *Zhonghua renmin gongheguo shixing yi fa zhi guo, jianshe shihuizhuyi fazhi guojia* ».

Depuis lors, chaque Congrès du Parti a repris ce nouvel objectif. Le XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC en 2002 lui associe deux autres objectifs. Il indique que pour développer la politique démocratique socialiste, le plus fondamental est d'unifier ou d'associer en vue d'une cohérence les trois principes : « maintenir fermement le *leadership* du PCC, le peuple comme maître du pays et gouverner le pays en s'appuyant sur la loi »<sup>573</sup>. Le XVII<sup>e</sup> Congrès national du PCC en 2007 reprend les mêmes propos : « gouverner le pays en s'appuyant sur la loi » est l'exigence essentielle de la politique démocratique socialiste ; il faut accélérer l'édification du pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi<sup>574</sup>.

Lors du XVIII<sup>e</sup> Congrès nationale en 2012, le PCC explicite ce que veut dire concrètement 依法治国 *yi fa zhi guo* : si on considère que depuis 2011 le système de lois socialiste aux caractéristiques chinoises est formé, alors il faut aller plus loin. Il y a encore des défauts, des limites. « Pendant une trentaine d'années de réformes et d'ouverture, nous avons eu des succès importants au niveau de l'élaboration des lois, mais la situation sur l'application des lois est inquiétante » constate M. LI Lin, chef de l'Institut du droit de l'Académie chinoise de la science sociale<sup>575</sup>. C'est pourquoi le Parti souligne qu'il faut considérer la loi à chacune des étapes de son élaboration et de son application :

Il faut promouvoir une façon scientifique de légiférer (科学立法 *kexue lifa*) [par exemple suivre une méthode, une procédure], une application stricte de la loi, une justice équitable, un respect de la loi par tout le monde ; il faut maintenir que tout le monde est égal devant la loi ; il faut garantir qu'il existe une loi sur laquelle on doit s'appuyer, que l'on doit appliquer, dont la violation soit

---

<sup>573</sup> « 发展社会主义民主政治，最根本的是要把坚持党的领导、人民当家作主和依法治国有机统一起来 *Fazhan shehuizhuyi minzhu zhengzhi, zui genben de shi yaoba jianchi dangde lingdao, renmin dangjia zuozhu he yi fa zh iguo youji tongyi qilai* ». Voir le rapport du XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 8 novembre 2002, le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65444/4429125.html>, consulté le 2 avril 2019.

<sup>574</sup> « 依法治国是社会主义民主政治的基本要求，要全面落实依法治国基本方略，加快建设社会主义法治国家 *Yi fa zhi guo shi shehuizhuyi minzhu zhengzhi de jiben yaoqiu, yao quanmian luoshi yi fa zhi guo jiben fanglue, jiakuai jianshe shehuizhuyi fazhi guojia* ». Voir le rapport du XVII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 15 octobre 2007, le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/106155/106156/6430009.html>, consulté le 2 avril 2019.

<sup>575</sup> LI Lin, « 完善中国特色社会主义法律体系任重道远 *Wanshan zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi ren zhong dao yuan* (Une lourde charge et une longue route pour améliorer le système de lois aux caractéristiques chinoises) », *Zhongguo shehui kexuebao*, le 29 mars 2011, le texte en chinois est disponible sur <http://www.iolaw.org.cn/showArticle.aspx?id=2964>, consulté le 2 février 2020.

investiguée<sup>576</sup>.

Pour réaliser le slogan « gouverner le pays en s'appuyant sur la loi », le PCC commence alors à transférer sa tâche d'élaboration de lois vers la mise en pratique des lois et ses effets dans le but de « réaliser complètement la stratégie de gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi, établir le gouvernement qui administre en s'appuyant sur la loi, élever la confiance du public dans la justice, et respecter et assurer les droits de l'homme<sup>577</sup> ».

## **B. Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi, et dans tous les domaines (全面依法治国 *quanmian yi fa zhi guo*) : le thème d'un plénum du Comité central du Parti**

Les plénums sont les sessions plénières du comité central, le « législateur » du parti. Ces sessions rassemblent les membres permanents et suppléants dont le nombre n'est pas fixe. Elles ont lieu au moins une fois par an, sauf en cas de crise grave. Comme les Congrès ont lieu tous les cinq ans, il y a en général sept plénums entre chaque Congrès.

En octobre 2014, le 4<sup>e</sup> plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC adopte une décision (决定 *jueding*) fondamentale. Elle a pour titre : « Décision du Comité central du Parti communiste chinois portant sur plusieurs questions importantes posées par l'avancement dans tous les domaines (ou tous les aspects) du gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi <sup>578</sup> » (ci-après nommée la *Décision*). C'est la première fois depuis la période des réformes et

---

<sup>576</sup> « 要推进科学立法、严格执法、公正司法、全民守法，坚持法律面前人人平等，保证有法必依、执法必严、违法必究 *Yao tuijin kexue lifa, yange zhifa, gongzheng sifa, quanmin shoufa, jianchi falü mianqian renren pingdeng, baozheng you fa bi yi, zhifa bi yan, weifa bi jiu* ». Voir le Rapport du Secrétaire général HU Jintao au XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 8 novembre 2012 ; le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2012/1118/c64094-19612151-5.html>, consulté le 2 avril 2019.

<sup>577</sup> « 依法治国基本方略全面落实，法治政府基本建成，司法公信力不断提高，人权得到切实尊重和保障。 *Yi fa zhi guo jiben fanglue quanmian luoshi, fazhi zhengfu jiben jiancheng, sifa gongxinli buduan tigao, renquan dedao qieshi zunzhong he baozhang.* » Voir le Rapport du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC, HU Jintao, « 坚定不移沿着中国特色社会主义道路前进，为全面建成小康社会而奋斗 *Jianding buyi yanzhe zhongguo tese shehuizhuyi daolu qianjin, wei quanmian jiancheng xiaokang shehui er fendou* (Avancer sans faiblir en suivant la voie socialiste aux caractéristiques chinoises, lutter pour construire complètement la société aisée) ». Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/18/n/2012/1109/c350821-19529915.html>, consulté le 16 août 2018.

<sup>578</sup> « 中共中央关于全面推进依法治国若干重大问题的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu quanmian tuijin yi fa zhi guo ruogan zhongda wenti de jueding* ». Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2014/1028/c64387-25926125.html>, consulté le 15 août 2018.

d'ouverture que le thème sur le gouvernement du pays selon la loi est systématiquement discuté et étudié dans un plénum du Comité central du PCC<sup>579</sup>. Pour autant, l'objectif précédent d'établir un régime de lois est maintenue. Le président XI Jinping fait explicitement le lien entre les deux objectifs : « La loi est un outil important pour conduire le pays, la gouvernance en s'appuyant sur la loi est l'appui important du système de gouvernance de l'État et de la capacité de gouvernance<sup>580</sup> ».

Cette *Décision* s'inscrit en effet dans le plan de réforme approfondie déterminé par le XVIIIe Congrès national du PCC en 2012 ; le président HU Jintao avait expliqué : « afin de construire complètement la société aisée, il faut approfondir la réforme dans les domaines importants »<sup>581</sup>. Et comme l'avait alors commenté à l'époque M. YU Keping, professeur en science politique à l'Université de Pékin, « afin de pousser la modernisation du système et la capacité de gouvernance de pays, la première étape importante est de réaliser la gouvernance du pays dans le respect de la loi<sup>582</sup> ».

Cette *Décision* est en réalité un long plan d'action<sup>583</sup>, divisé en sept parties dont nous

---

<sup>579</sup> Voir *Beijing Information* du 20 octobre 2014, disponible sur [http://french.beijingreview.com.cn/zt/txt/2014-10/20/content\\_645852.htm](http://french.beijingreview.com.cn/zt/txt/2014-10/20/content_645852.htm). Consulté le 15 août 2018.

<sup>580</sup> « 法律是治国之重器，法治是国家治理体系和治理能力的重要依托。 *Falü shi zhiguo zhi zhongqi, fazhi shi guojia zhili tixi he zhili nengli de zhongyao yituo* ». Voir XI Jinping, « 关于《中共中央关于全面推进依法治国若干重大问题的决定》的说明 *Guanyu <zhonggong zhongyang guanyu quanmian tuijin yifazhiguo ruogan zhongda wenti de jue ding> de shuoming* (Explications sur la « Décision du Comité central du PCC sur plusieurs problèmes importants à propos de l'avancement de la gouvernance du pays selon la loi dans tous les domaines) », le texte en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2014/1029/c64094-25927958.html>, consulté le 25 janvier 2020.

<sup>581</sup> Le rapport original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/18/n/2012/1109/c350821-19529915.html>, consulté le 15 août 2018. Lors du 3<sup>e</sup> plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC, le 12 novembre 2013, une *Décision portant sur « Plusieurs problèmes importants concernant la réforme approfondie »* est adoptée. Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2013/1115/c64094-23559163.html>, consulté le 15 août 2018.

<sup>582</sup> YU Keping, « 衡量国家治理体系现代化的基本标准—关于推进国家治理体系和治理能力的现代化的思考 *Hengliang guojia zhili tixi xiandaihua de jiben biao zhun – Guanyu tuijin guojia zhili tixi he zhili nengli de xiandaihua de sikao* (Critères fondamentaux pour apprécier la modernisation du système de gouvernance du pays – réflexions concernant la modernisation du système et la capacité de gouvernance du pays) », voir *Beijing ribao*, 9 décembre 2013.

<sup>583</sup> Voir Christine CHAIGNE, « *Yi fazhi guo*, Gouverner le pays en s'appuyant sur le droit », in Alexis ALBARIAN, Olivier MORETEAU (dir.), *op.cit.*, p. 401-416 : « Le 4<sup>e</sup> plénum du Comité central du 18<sup>e</sup> Congrès national du Parti communiste chinois a adopté, le 23 octobre 2014, une « décision » particulièrement intéressante. Elle concerne le Parti, l'État, l'armée, la constitution, le peuple, le droit, la loi, soit les principaux éléments du « socialisme aux couleurs chinoises » selon l'expression consacrée. Le thème central de ce très long texte, « 依法治国 *yi fa zhi guo* gouverner le pays en

reproduisons les titres :

1. Persévérer (ou rester ferme) dans notre marche sur la voie d'un gouvernement en s'appuyant sur la loi dans le socialisme aux caractéristiques chinoises, et établir un système de la gouvernance en s'appuyant sur la loi dans un socialisme aux caractéristiques chinoises<sup>584</sup>.
2. Perfectionner le système de lois socialiste aux caractéristiques chinoises avec au centre la constitution, et renforcer l'application de la constitution<sup>585</sup>.
3. Approfondir et promouvoir l'administration [du pays] selon la loi, accélérer l'édification d'un gouvernement conduit selon la loi<sup>586</sup>.
4. Garantir une justice judiciaire, élever la crédibilité du système judiciaire<sup>587</sup>.
5. Renforcer le principe de la loi comme fondement, dans toute la nation, promouvoir l'édification d'une société conduite selon la loi<sup>588</sup>.
6. Développer la mise en place de groupes de travail sur la gouvernance en s'appuyant sur la loi<sup>589</sup>.
7. Renforcer et promouvoir le *leadership* du Parti par rapport à la progression dans tous les domaines du gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi<sup>590</sup>.

A partir de 2014, avec le 4<sup>e</sup> plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès national, le PCC passe ainsi de l'objectif d'un gouvernement du pays selon la loi (依法治国 *yi fa zhi guo*) à l'objectif d'un gouvernement du pays selon la loi dans tous les domaines ou dans tous ses aspects (全面依法

---

s'appuyant sur la loi », est un principe d'action qui en réalité n'est pas nouveau. Mais, précisément, sa réaffirmation témoigne à la fois de son importance et d'un système juridique considéré encore aujourd'hui comme malmené ».

<sup>584</sup> « 坚持走中国特色社会主义法治道路，建设中国特色社会主义法治体系。 *Jianchi zou zhongguo tese shehuizhuyi fazhi daolu, jianshe zhongguo tese shehuizhuyi fazhi tixi* ».

<sup>585</sup> « 完善以宪法为核心的中国特色社会主义法律体系，加强宪法实施。 *Wanshan yi xianfa wei hexin de zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi, jiaqiang xianfa shishi* ».

<sup>586</sup> « 深入推进依法行政，加快建设法治政府。 *Shenru tuijin yifa xingzheng, jiakuai jianshe fazhi zhengfu* ».

<sup>587</sup> « 保证公正司法，提高司法公信力。 *Baozheng gongzheng sifa, tigao sifa gongxinli* ».

<sup>588</sup> « 增强全民法治观念，推进法治社会建设。 *Zengqiang quanmin fazhi guannian, tuijin fazhi shehui jianshe* ».

<sup>589</sup> « 加强法治工作队伍建设。 *Jiaqiang fazhi gongzuo duiwu jianshe* ».

<sup>590</sup> « 加强和改进党对全面推进依法治国的领导。 *Jiaqiang he gaijin dang dui quanmian tuijin yi fa zhi guo de lingdao* ».

治国 *quanmian yi fa zhi guo*) : sont en cause la gouvernance du pays, mais aussi l'exercice du pouvoir politique, l'administration du pays, l'édification intégrée d'un État, d'un gouvernement et d'une société gouvernés en s'appuyant sur la loi<sup>591</sup>.

Lors du XIXe Congrès national en 2017, le PCC reprend ce thème de la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi, dans tous ses domaines ou aspects (全面依法治国 *quanmian yi fa zhi guo*), en précisant qu'il faut persévérer : la gouvernance en s'appuyant sur la loi devient la stratégie de base, pour le Parti, l'État et le peuple.

## **§2. La gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 *yi fa zhi guo*) : un objectif pour le Parti, l'État et le peuple**

Parmi les sept parties de la *Décision* de 2014, trois retiennent ici notre attention. Le dernier titre tout d'abord : « renforcer et promouvoir le *leadership* du Parti par rapport à la progression dans tous les domaines du gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi ». Il s'agit pour le Parti d'exercer le pouvoir politique en s'appuyant sur la loi (A). Mais il s'agit aussi pour l'État, ainsi qu'il est dit dans la partie trois de la *Décision*, « d'approfondir et faire progresser l'administration [du pays] selon la loi » (B). Enfin, selon le titre cinq de la *Décision*, il s'agit de « renforcer le principe de la loi comme fondement, dans toute la nation » (C).

### **A. Le Parti doit exercer le pouvoir politique en s'appuyant sur la loi (依法执政 *yi fa zhi zheng*)**

*La distinction entre l'exercice du pouvoir par le Parti (执政 *zhi zheng*) et le pouvoir administratif de l'État (行政 *xing zheng*). En chinois, seul le premier caractère diffère. Mais la première expression fait référence à l'exercice du pouvoir par le Parti, tandis que la deuxième*

---

<sup>591</sup> « 强调依法治国、依法执政、依法行政共同推进，法治国家、法治政府、法治社会一体建设。Qiangdiao yi fa zhi guo, yi fa zhi zheng, yi fa xing zheng gongtong tuijin, fazhi guojia, fazhi zhengfu, fazhi shehui yiti jianshe ». Voir « 中共中央关于全面推进依法治国若干重大问题的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu quanmian tuijin yi fa zhi guo ruogan zhongda wenti de jueding* ». Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2014/1028/c64387-25926125.html>, consulté le 15 août 2018.

concerne le travail administratif du gouvernement central et des gouvernements à l'échelon local de l'État chinois. Cela n'a rien à voir avec le pouvoir exécutif du gouvernement français.

En réalité, 执政 *zhi zheng* pour être traduit par gouverner. Mais parce qu'on pourrait penser que c'est le gouvernement qui gouverne et non le Parti, nous évitons d'utiliser le terme gouverner lorsqu'il s'agit de l'action du Parti : le Parti exerce le pouvoir. Et c'est aussi pour cela que lorsqu'est en cause le Parti, mieux vaudrait dire « conduire le pays » plutôt que « gouverner le pays » ; et c'est aussi parce que la Chine est gouvernée par un Parti ou un Parti-État que nous traduisons 国家 *guojia* plus volontiers par pays que par État. Ici, avec 执政 *zhi zheng*, il s'agit de la conduite du pays par le Parti.

***L'importance de la loi pour le Parti depuis 1978.*** Depuis que le PCC a décidé de se dégager de la gouvernance par l'homme et de choisir la gouvernance par la loi (3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national en 1978), la loi a la plus grande autorité dans tous les domaines et pour tous. L'article 5 de la constitution précise :

Toutes les autorités nationales et les forces armées, tous les partis et les groupes sociaux, toutes les entreprises et les organisations doivent respecter la constitution et les lois. Tous les comportements violant la constitution et les lois doivent être poursuivis. Aucune organisation ou individu n'a le privilège d'être au-dessus de la constitution ou des lois<sup>592</sup>.

***L'évolution de la mission du Parti.*** Depuis 1949 et la lutte pour le pouvoir, et avec le changement des politiques économiques, les réalisations du Parti ont évolué. Le PCC l'indique le 8 novembre 2002 dans son rapport lors du XVI<sup>e</sup> Congrès national :

Notre Parti est passé par la révolution, l'édification et les réformes, et d'un Parti conduisant le peuple dans sa lutte pour s'emparer du pouvoir politique il devient un Parti qui conduit le peuple pour détenir le pouvoir politique, puis qui gouverne (执政) pour un longue période ; d'un Parti qui conduit la construction du pays

---

<sup>592</sup> « 一切国家机关和武装力量、各政党和各社会团体、各企业事业组织都必须遵守宪法和法律。一切违反宪法和法律的行为, 必须予以追究。任何组织或者个人都不得有超越宪法和法律的特权。 *Yiqie guojia jiguan he wuzhuang lilian, ge zhengdang he ge shehui tuanti, ge qiye shiye zuzhi dou bixu zunshou xianfa he falü. Yiqie weifan xianfa he falü de xingwei bixu yuyi zhuijiu. Renhe zuzhi huozhe geren dou bu de you chaoyue xianfa he falü de tequan* ».

dans un contexte de blocus extérieur et d'une économie planifiée, il devient un Parti qui conduit la construction du pays dans un contexte d'ouverture à l'extérieur et de développement d'une économie socialiste de marché<sup>593</sup>.

Avec ce changement, le PCC exige de « réformer et améliorer les façons de diriger le pays et d'exercer le pouvoir, tenir fermement l'exercice du pouvoir en s'appuyant sur la loi<sup>594</sup> ». C'est la première fois, en 2002, que l'exercice du pouvoir en s'appuyant sur la loi est mentionné dans le rapport du Parti. Ensuite, lors du 4<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès national du 19 septembre 2004, le PCC avait pris une « décision » (*jueding*) sur le renforcement de l'édification de capacité de l'exercice du pouvoir du Parti, en s'appuyant sur la loi<sup>595</sup>. Mais c'est en 2006 que sera donnée la définition du concept.

***Définition du concept d'exercice du pouvoir par le Parti selon la loi.*** Le 29 juin 2006, lors de la 32<sup>e</sup> étude collective du Bureau politique du comité central du PCC, le président HU Jintao explicite ce que signifie, pour le Parti, l'exercice du pouvoir selon la loi :

Exercer le pouvoir en s'appuyant sur la loi, c'est maintenir le gouvernement (la conduite) du pays selon la loi, l'édification d'un État socialiste conduit selon le principe de la loi comme fondement, la conduite de l'action de légiférer, être le premier à respecter la loi, garantir l'application de la loi, promouvoir sans cesse la juridicisation (法制化 *fazhizhuan*) et la standardisation de la vie économique, politique, culturelle et sociale du pays, et garantir que le Parti conduise le peuple pour une gouvernance effective de l'État avec le concept, le système, les

---

<sup>593</sup> « 我们党历经革命、建设和改革，已经从领导人民为夺取全国政权而奋斗的党，成为领导人民掌握全国政权并长期执政的党；已经从受到外部封锁和实行计划经济条件下领导国家建设的党，成为对外开放和发展社会主义市场经济下领导国家建设的党。 *Women dang lijing geming, jianshe he gaige, yijing cong lingdao renmin wei duoqu quanguo zhengquan fendou de dang, chengwei lingdao renmin zhangwo quanguo zhengquan bing changqi zhizheng de dang ; yijing cong shoudao waibu fengsuo he shixing jihua jingji tiaojian xia lingdao guojia jianshe de dang, chengwei tuiwai kaifang he fazhan shehuizhuyi shichang jingji xia lingdao guojia jianshe de dang* ». Voir le rapport du XVI<sup>e</sup> Congrès nationale du PCC du 8 novembre 2002, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65444/4429118.html>, consulté le 10 novembre 2018.

<sup>594</sup> « 改革和完善党的领导方式和执政方式，坚持依法执政。 *Gaige he wanshan dangde lingdao fangshi he zhizheng fangshi, jianchi yifazhizheng* ».

<sup>595</sup> Voir la *Décision sur le renforcement de l'édification de la capacité de l'exercice du pouvoir du Parti* du 19 septembre 2004, le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65412/6348330.html>, consulté le 8 avril 2019.

procédures du gouvernement selon la loi<sup>596</sup>.

L'exercice du pouvoir politique du PCC, ce n'est pas de donner des ordres vers toute la société, mais de diriger le pays et la société par les organes nationaux selon les procédures légales : les comités du Parti à tous les échelons et leurs comités permanents proposent leurs décisions stratégiques aux assemblées populaires à tous les échelons pour former des lois et les autres textes juridiques, et puis les organes administratifs et judiciaires appliquent ces lois. Comme le président XI Jinping indique lors de la commémoration du trentième anniversaire de l'adoption de la constitution de la RPC, le 4 décembre 2012 :

Exercer le pouvoir en s'appuyant sur la loi, signifie que le Parti excelle à ce que ses propositions deviennent la volonté de l'État par une procédure légale ; excelle à ce que les candidats qu'il recommande deviennent les dirigeants des organes du pouvoir de l'État ; excelle à diriger le pays et la société au travers des organes du pouvoir de l'État ; qu'il soutienne les organes du pouvoir de l'État, les organes administratifs, les tribunaux et les parquets, qu'il soutienne les organes du pouvoir de l'État dans accomplissement de leur travail de manière indépendante, responsable et coordonnée conformément à la constitution et à la loi<sup>597</sup>.

*Les réglementations internes du Parti sont aussi concernées.* Avec la *Décision du 4<sup>e</sup> plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès national* du PCC de 2014, le Parti, au travers de l'exercice du pouvoir politique, réalise l'objectif qui est de conduire le pays en s'appuyant sur la loi d'abord

---

<sup>596</sup> « 依法执政, 就是坚持依法治国、建设社会主义法治国家, 领导立法, 带头守法, 保证执法, 不断推进国家经济、政治、文化、社会生活的法制化、规范化, 以法治的理念、法治的体制、法治的程序保证党领导人民有效治理国家。 *Yi fa zhi zheng, jiushi jianchi yi fa zhi guo, jianshe shehuizhuyi fazhi guojia, lingdao lifa, daitou shoufa, baozheng zhifa, buduan tuijin guojia jingji, zhengzhi, wenhua, shehui shenghuo de fazhizhua, guifanhua, yi fazhi de linian, fazhi de tizhi, fazhi de chengxü baozheng dang lingdao renmin youxiao zhili guojia* ». La version en chinois est disponible sur <http://www.12371.cn/2012/10/26/ARTI1351222213761427.shtml>, consulté le 8 avril 2019.

<sup>597</sup> « 依法执政就是善于使党的主张通过法定程序成为国家意志, 善于使党组织推荐的人选成为国家政权机关的领导人员, 善于通过国家政权机关实施党对国家和社会的领导; 支持国家权力机关、行政机关、审判机关、检察机关依照宪法和法律独立负责、协调一致地开展工作。 *Yi fa zhi zheng jiu shi shan yu shi dang de zhuzhang tongguo fadìng chengxü cheng wei guojia yizhi, shan yu shi dang zuzhi tuijian de renxuan chengwei guojia zhengquan jiguan de lingdao renyuan, shanyu tongguo guojia zhengquan jiguan shishi dang dui guojia he shehui de lingdao ; zhichi guojia quanli jiguan, xingzheng jiguan, shenpan jiguan, jiancha jiguan yizhao xianfa he falü duli fuze, xietiao yizhi de kaizhan gongzuo* ». La version en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/xuexi/n/2015/0720/c397563-27331671.html>, consulté le 8 avril 2019.

en se fondant lui-même sur la loi. Sont en cause, aussi, les règles internes du Parti. La *Décision* précise en effet que le Parti doit former un système complet de réglementations internes du Parti<sup>598</sup>. Et plus loin, la *Décision* récapitule : « l'exercice du pouvoir politique en s'appuyant sur la loi exige du Parti non seulement de conduire le pays selon la constitution et les lois, mais aussi de gérer et de gouverner le Parti en s'appuyant sur les règles internes du Parti »<sup>599</sup>. C'est très clair, et c'est nouveau.

## **B. L'administration du pays doit être conduite selon la loi**

Parmi les sept points importants de la *Décision de 2014* figure la nécessité d'« Approfondir et promouvoir l'administration [du pays] selon la loi, accélérer l'édification d'un gouvernement [non pas celui qui gouverne, mais celui qui administre] conduit selon la loi »<sup>600</sup>. Peut-être avons-nous parfois l'impression que le Parti dit et redit sans arrêt la même chose ; en réalité, il faut prêter attention à tous les mots et ici aux verbes utilisés : il s'agit sur certains points d'approfondir, sur d'autres d'accélérer. Est en cause ici l'administration. Au travers de ses organes administratifs, elle est concernée par l'application de la loi (1). Les difficultés qui existaient dans ce domaine (2) ont suscité les mesures prises dans la *Décision* du 4<sup>e</sup> plénum de 2014 (3). Pour illustrer la mise en œuvre de ces mesures, nous évoquerons comment au début de l'épidémie de Covid 19 la ville de Wuhan a été « bouclée selon la loi » (4).

### **1. L'importance et le rôle des organes administratifs, liés à l'importance de l'application de la loi : « La force vitale de la loi est dans son application, l'autorité de la loi est dans son application »**

*L'application de la loi.* L'application de la loi, au sens large, est exercée par les organes

---

<sup>598</sup> « 形成完备的法律法规体系、高效的法治实施体系，严密的法治监督体系、有力的法治保障体系，形成完善的党内法规体系。Xingcheng wanbei de falü fagui tixi, gaoxiao de fazhi shishi tixi, yanmi de fazhi jiandu tixi, youli de fazhi baozhang tixi, xingcheng wanshan de dangnei fagui tixi ».

<sup>599</sup> « 依法执政，既要求党依据宪法法律治国理政，也要求党依据党内法规管党治党。Yi fa zhi zheng, ji yaoqiu dang yi ju xianfa falü zhi guo li zheng, ye yaoqiu dang yi ju dangnei fagui guan dang zhi dang ».

<sup>600</sup> « 深入推进依法行政，加快建设法治政府。Shenru tuijin yifa xingzheng, jiakuai jianshe fazhi zhengfu ».

administratifs, les organes judiciaires, les organisations et les fonctionnaires qui sont autorisés par la loi, selon les compétences et les procédures légales ; au sens strict, il s'agit de l'application administrative de la loi, par les organes administratifs, les organisations et les fonctionnaires qui sont autorisés par la loi<sup>601</sup>. Nous parlons ici de l'application administrative de la loi.

**Les organes administratifs.** Nous avons déjà présenté les organes administratifs dans la Chine contemporaine. Le Conseil des affaires de l'État, c'est-à-dire le gouvernement populaire central, est l'organe exécutif de l'organe suprême du pouvoir d'État, c'est l'organe administratif suprême de l'État, il est responsable devant l'APN, ou dans l'intervalle des sessions de celle-ci, devant son Comité Permanent, et leur rend compte de son activité.

Pour les gouvernements populaires locaux à tous les échelons, l'article 105 de la constitution précise :

Les gouvernements populaires locaux à tous les échelons sont les organes exécutifs des organes locaux du pouvoir de l'État à tous les échelons, ce sont les organes administratifs locaux de l'État à tous les échelons<sup>602</sup>.

L'organe administratif applique la loi, c'est-à-dire met en œuvre la volonté de l'État incarnée dans la loi<sup>603</sup>. L'application de la loi est donc fondamentale et la *Décision* de 2014 précise : « La force vitale de la loi est dans son application, l'autorité de la loi est dans son application<sup>604</sup> ».

Les organes administratifs sont des chaînons importants pour gouverner le pays. Afin de réaliser la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi, les gouvernements à tous les échelons doivent, sous le *leadership* du Parti, exercer le pouvoir administratif en s'appuyant sur la loi (依法行政 *yi fa xing zheng*). Le président XI Jinping le souligne :

[...] Le point clé pour la réalisation de la gouvernance du pays selon la loi dépend du Parti qui peut ou non exercer le pouvoir selon la loi, et des gouvernements à

---

<sup>601</sup> Voir ZHANG Wenxian (dir.), *法理学 Fali xue (Théorie du droit)*, 5<sup>e</sup> édition, *op. cit.*, p. 247-248.

<sup>602</sup> « 地方各级人民政府是地方各级国家权力机关的执行机关, 是地方各级国家行政机关。 *Difang ge ji renmin zhengfu shi difang ge ji guojia quanli jiguan de zhixing jiguan, shi difang ge ji guojia xingzheng jiguan* ».

<sup>603</sup> ZHANG Wenxian, *法理学 Fali xue (Théorie du droit)*, 5<sup>e</sup> édition, *op. cit.*, p. 248.

<sup>604</sup> « 法律的生命力在于实施, 法律的权威也在于实施。 *Falü de shengmingli zai yu shishi, falü de quanwei ye zaiyu shishi* ».

tous les échelons qui peuvent ou non administrer le pays selon la loi <sup>605</sup>.

*Les bases légales pour l'application de la loi par l'administration.* Depuis le déclenchement des politiques de réformes et d'ouverture dans les années 80, plusieurs lois dans le domaine administratif sont élaborées pour guider les activités des organes administratifs : la loi de procédure administrative de 1989 ; le règlement sur le réexamen administratif de 1990 ; la loi sur la pénalisation administrative en 1996 ; la loi sur l'inspection administrative de 1997 ; la loi sur le réexamen administratif de 1999 ; le règlement sur la publication des informations gouvernementales de 2007, etc.

De plus, exercer le pouvoir administratif en s'appuyant sur la loi est une partie importante dans les planifications politiques au plus haut niveau : le 8 novembre 1999, le Conseil des affaires de l'État promulgue la *Décision sur l'avancement de l'administration selon la loi dans tous les domaines* qui précise que l'exercice du pouvoir administratif est une composante importante pour la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi<sup>606</sup> ; le 22 mars 2004, le Conseil des affaires d'État promulgue le *Programme de la mise en œuvre sur l'avancement de l'administration en s'appuyant sur la loi dans tous les domaines* qui établit pour la première fois qu'il faudra une dizaine d'années pour établir un gouvernement gouverné selon la loi<sup>607</sup> ; lors du 2<sup>e</sup> plénum du 17<sup>e</sup> Congrès national du 27 février 2008, le PCC adopte l'*Avis sur l'approfondissement de la réforme du système de gestion administrative* ; il précise que « le principe fondamental pour le travail de gouvernement est de respecter la constitution et les

---

<sup>605</sup> « 依法治国是我国宪法确定的治理国家的基本方略，而能不能做到依法治国，关键在于党能不能坚持依法执政，各级政府能不能依法行政。 *Yi fa zhi guo shi woguo xianfa queding de zhili guojia de jiben fanglue, er neng bu neng zuodao yi fa zhi guo, guanjian zaiyu dang nengbuneng jianchi yifa zhizheng, geji zhengfu nengbuneng yifa xingzheng* ». Voir XI Jinping, « 加快建设社会主义法治国家 *Jiakuai jianshe shehui zhuyi fazhi guojia* (Accélérer l'édification du pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi) », *Qiushi*, n° 1, 2015, p. 3-8.

<sup>606</sup> « 依法行政是依法治国的重要组成部分，在很大程度上对依法治国基本方略的实行具有决定性的意义。 *Yifa xingzheng shi yi fa zhi guo de zhongyao zucheng bufen, zai hen da chengdu shang dui yi fa zhi guo jiben fanglue de shixing ju you jue dingxing de yiyi* ». Le texte original en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/gongbao/content/2000/content\\_60201.htm](http://www.gov.cn/gongbao/content/2000/content_60201.htm), consulté le 6 avril 2019.

<sup>607</sup> « 全面推进依法行政，经过十年左右坚持不懈的努力，基本实现建设法治政府的目标。 *Quanmian tuijin yi fa xingzheng, jingguo shinian zuoyou jianchi bu xie de nuli, jiben shixian jianshe fazhi zhengfu de mubiao* ». Le texte original en chinois est disponible sur [http://www.npc.gov.cn/npc/xinwen/fztd/yfxz/2004-04/20/content\\_330047.htm](http://www.npc.gov.cn/npc/xinwen/fztd/yfxz/2004-04/20/content_330047.htm), consulté le 6 avril 2019.

lois<sup>608</sup> » ; lors du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du 8 novembre 2012, le PCC exige d’approfondir la réforme du système administratif, d’établir et de compléter les systèmes de restriction et d’inspection des pouvoirs ; de plus, il planifie de mettre en place la gouvernance du pays en s’appuyant sur la loi en 2020<sup>609</sup>. Cela a-t’il été réalisé ? En février 2021, il n’y a pas encore de rapport sur ce point.

## 2. Les difficultés qui existaient encore pour l’application de la loi

Bien que l’APN ait élaboré plusieurs lois administratives et le Conseil des affaires de l’État ait pris des mesures sur l’administration en s’appuyant sur la loi, il existait toujours des problèmes dans la pratique qu’on ne peut pas ignorer. Comme le dit le président XI Jinping, « la loi doit être mise en œuvre par quelqu’un, mais si celui qui la met en œuvre ne la respecte pas lui-même, alors même si elle est bonne, elle est inutile<sup>610</sup> ».

Dans la *Décision* de 2014, le PCC reconnaît les limites et les problèmes existant en Chine, dans le domaine de l’application ou de la mise en œuvre de la loi et de la justice : « il y a des lois mais on ne s’y conforme pas, il y a une application de la loi mais elle n’est pas rigoureuse, les violations de la loi ne font pas l’objet de poursuite<sup>611</sup> » ; il ajoute que la mise en œuvre de la loi et de la justice n’est pas transparente ni civilisée, et elle ne se conforme pas strictement aux règles ; les masses populaires réagissent fortement à ces problèmes d’injustice et de corruption ; certains fonctionnaires notamment des cadres supérieurs du Parti n’ont pas une conscience suffisamment forte de la gestion des affaires conformément à la loi, et leurs compétences ne sont pas suffisantes ; il arrive encore que la loi soit sciemment violée, qu’un mot (ou une parole) remplace la loi, que le pouvoir écrase la loi (知法犯法、以言代法、以

---

<sup>608</sup> « 遵守宪法和法律是政府工作的根本原则。 *Zunshou xianfa he falü shi zhengfu gongzuo de genben yuanze* ». Le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/106155/116856/6958568.html>, consulté le 6 avril 2019.

<sup>609</sup> Voir le rapport du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 8 novembre 2012, le texte en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2012/1118/c64094-19612151.html>, consulté le 6 avril 2019.

<sup>610</sup> « 法律需要人来执行，如果执法的人自己不守法，那法律再好也没用。 *Falü xüyao ren lai zhixing, ruguo zhifa de ren ziji bu shoufa, na falü zai hao ye mei yong* ». Voir le discours lors de la 4<sup>e</sup> étude collective du Bureau politique du comité central du PCC, le 23 février 2013, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2013/0225/c64094-20583750.html>, consulté le 8 avril 2019.

<sup>611</sup> Dès le cinquième paragraphe de la *Décision* : « 有法不依、执法不严、违法不究现象比较严重。 *You fa bu yi, zhifa bu yan, weifa bu jiu xianxiang bijiao yanzhong* ».

权压法 *zhi fa fan fa, yi yan dai fa, yi quan ya fa*), et que le droit soit accommodé pour la famille et les amis (徇私枉法 *xunsi wangfa*).

Le président XI Jinping lui-même reprend ces propos importants :

Les problèmes marquants dans la mise en œuvre de lois sont qu'il y a des lois mais on ne s'y conforme pas, il y a une application de la loi mais elle n'est pas rigoureuse, les violations de la loi ne font pas l'objet de poursuite, et en outre le pouvoir écrase la loi, la transaction de pouvoir et d'argent, la loi soit accommodée pour les relations proches, et tout cela prend les masses en aversion, il faut les résoudre avec grands efforts<sup>612</sup>.

Ce n'est pas la première fois que ces problèmes font l'objet de formules incisives dans les documents officiels. Déjà le 4 décembre 2002, lors de la Commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la constitution de la RPC, le président HU Jintao utilisait exactement les mêmes termes : « à cause de l'incomplétude du système de lois et l'insuffisance de la compétence de certains exécutants de la loi, il y a des lois mais on ne s'y conforme pas, il y a une application de la loi mais elle n'est pas rigoureuse, les violations de la loi ne font pas l'objet de poursuite, ces problèmes perdurent<sup>613</sup> ».

Moins de deux ans plus tard, en mars 2004, le président HU Jintao, répètera ces mêmes propos<sup>614</sup>. La persistance de ces problèmes est la raison du renforcement de l'administration en s'appuyant sur la loi prônée par la *Décision* de 2014.

---

<sup>612</sup>Voir aussi 对执法领域中存在的有法不依、执法不严、违法不究甚至以权压法、权钱交易、徇私枉法等突出问题，老百姓深恶痛绝，必须下大力气解决。 *Dui zhifa lingyu zhong cunzai de you fa bu yi, zhifa bu yan, weifa bu jiu shenzhi yi quan ya fa, quanqian jiaoyi, xunsiwangfa deng tuchu wenti, laobaixing shenwutongjue, bixu xia daliqi jieju* ». Voir 中国共产党第十八届中央委员会第四次全体会议文件汇编 *Zhongguo gongchandang di shiba jie zhongyang weiyuanhui di si ci quanti huiyi wenjian huibian (Recueil de documents du 4<sup>e</sup> plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du comité central du PCC)*, Beijing, Renmin chubanshe, 2014, p. 86.

<sup>613</sup> « 由于法律和体制不健全以及执法人员自身素质不完全适应等问题，有法不依、执法不严、违法不究的问题还不少。 *You yu falü he tizhi bu jianquan yi ji zhi fa renyuan zishen suzhi bu wanquan shiying deng wenti, you fa bu yi, zhi fa bu yan, weifa bu jiu de wenti hai bu shao* ». Le texte originel en chinois est disponible sur <http://www.people.com.cn/GB/shizheng/16/20021204/881379.html>, consulté le 6 avril 2019.

<sup>614</sup> Le discours est disponible sur <http://news.sohu.com/20040915/n222053741.html>, consulté le 6 avril 2019.

### 3. Les mesures prises par la *Décision* de 2014 pour approfondir l'avancement de l'administration en s'appuyant sur la loi

La *Décision* de 2014 détermine certaines mesures afin d'approfondir l'avancement de l'administration en s'appuyant sur la loi et d'accélérer l'édification d'un gouvernement conduit selon la loi. **Premièrement, l'organe administratif exécute ses fonctions selon la loi.** Les institutions, les compétences, les procédures et les responsabilités des gouvernements à tous les échelons doivent être précisés par la loi. L'organe administratif doit obéir au principe selon lequel « ce à quoi la loi oblige il faut le faire, ce qui n'est pas autorisé par la loi ne peut être fait<sup>615</sup> ». L'organe administratif ne doit pas mettre en place de pouvoirs en dehors de la loi ; sans fondement légal, il ne doit pas prendre de décisions qui diminuent les droits et intérêts légaux ou augmentent les obligations des citoyens, des personnes morales et des autres organisations. Comme le souligne le président XI Jinping :

Les choses qui doivent être gérées, doivent être bien gérées, à leur place ; le pouvoir qui doit être mis en place doit l'être bien, à sa place ; et il faut surmonter résolument le phénomène de fonctions gouvernementales mal placées, dépassées, ou qui font défaut<sup>616</sup>.

**Deuxièmement, l'organe administratif prend les décisions selon la loi.** La prise de décision doit respecter les procédures précisées par la loi : la participation des masses ; les arguments des experts ; l'évaluation des risques ; l'examen de légitimité ; la discussion collective. Au sein de l'organe administratif, il faut établir un mécanisme dans le but d'examiner la légitimité des décisions importantes. Les décisions sans l'examen de légitimité ne peuvent pas être soumises à discussions. De plus, pour les décisions fausses ou les omissions de décisions qui causent des dommages importants et des influences mauvaises, le

---

<sup>615</sup> « 法定职责必须为，法无授权不可为 *Fading zhize bixü wei, fa wu shouquan bu ke wei* ». C'est un propos de Premier ministre Li Keqiang, qui est à la tête du Conseil des affaires de l'État, lors de la 2<sup>e</sup> réunion sur les travaux d'un gouvernement incorruptible en 2014.

<sup>616</sup> « 该管的事一定要管好、管到位，该放的权一定要放足、放到位，坚决克服政府职能错位、越位、缺位现象。 *Gai guan de shi yiding yao guan hao, guan daowei, gai fang de quan yiding yao fang zu, fang daowei, jianjue kefu zhengfu zhineng cuowei, yuewei, quewei xianxiang* ». Voir le discours lors de la 15<sup>e</sup> étude collective du Bureau politique du comité central du PCC, *Renmin ribao*, 28 mai 2014.

chef administratif, les cadres responsables et les personnels responsables doivent être poursuivis en fonction de leurs responsabilités légales.

**Troisièmement**, l'organe administratif **sanctionne les violations de la loi** en s'appuyant sur la loi ; **l'application de la loi doit être juste et civilisée**. Tout le processus de l'application de la loi doit être enregistré. Certains domaines sont des points importants : l'autorisation administrative, la punition administrative, la contrainte administrative, l'expropriation administrative, les frais administratifs, le contrôle administratif, etc. Pour les décisions importantes sur l'application de la loi, il faut examiner leur légitimité. Tous les organes et les personnels doivent déterminer strictement les responsabilités respectives ; personne ne doit intervenir dans l'application de la loi afin d'éviter le protectionnisme local et la corruption.

*En outre, le pouvoir administratif des gouvernements doit être restreint et surveillé.* Il faut former un système de surveillance qui comprend la surveillance par le Parti, par l'Assemblée Populaire, la surveillance démocratique, la surveillance administrative, la surveillance judiciaire, la surveillance par la vérification des comptes, la surveillance par la société, et la surveillance par l'opinion publique<sup>617</sup>.

*Les travaux de l'administration doivent être transparents.* Le principe est : « rendre public est la règle, ne pas rendre public est l'exception » (公开为常态, 不公开为例外 *gongkai wei changtai, bu gongkai wei liwai*) ». En application de ce principe, les gouvernements à tous les échelons rendent public leurs fonctions, leurs fondements juridiques, leurs sujets de mise en pratique, leurs compétences, leurs procédures de gestion, et la manière dont ils surveillent. Cela est vrai en particulier pour les sujets importants : les budgets financiers, les dispositions des ressources publiques, l'autorisation et la mise en pratique des projets importants, l'édification du bien-être public social, etc.

---

<sup>617</sup> Voir XI Jinping, « 加快建设社会主义法治国家 *Jiakuai jianshe shehuizhuyi fazhi guojia* (Accélérer l'édification du pays socialiste conduit selon la loi) », *op. cit.*, p. 3-8.

#### 4. Boucler la ville de Wuhan selon la loi (依法封城 *yi fa feng cheng*) : une illustration de l'administration du pays en s'appuyant sur la loi

Au début de l'année 2020, avant la grande fête du nouvel an chinois, une épidémie débute à Wuhan. Le 23 janvier 2020 le gouvernement de Wuhan annonce que toute la ville est le foyer d'une épidémie et décide la fermeture de toutes les voies d'accès : personne ne doit sortir de la ville<sup>618</sup>. Cette décision est prise en s'appuyant sur la loi concernée. L'article 42 de la Loi sur la prévention des épidémies précise en effet que les gouvernements populaires (c'est-à-dire les organes de l'administration) ont le pouvoir de bloquer le foyer d'une épidémie :

En cas d'apparition d'une maladie infectieuse ou d'une épidémie, le gouvernement populaire au niveau du comté ou à un niveau supérieur doit immédiatement organiser des efforts pour prévenir et contrôler, couper les moyens de transmission de la maladie infectieuse et, si nécessaire, faire rapport au gouvernement populaire à un niveau supérieur pour décision, et il peut prendre et annoncer les mesures d'urgence suivantes : 1. Afficher ou arrêter les foires, les représentations théâtrales ou autres activités où les foules se rassemblent ; 2. Suspendre les travaux, les entreprises ou les écoles ; 3. Fermer ou sceller les sources publiques d'eau potable, les denrées alimentaires et les articles connexes contaminés par des agents pathogènes de maladies infectieuses ; 4. Contrôler ou abattre les animaux sauvages et la volaille domestique infectés ; 5. Fermer les lieux où la propagation de la maladie infectieuse peut être provoquée<sup>619</sup>.

---

<sup>618</sup> « 市新兴冠状病毒感染的肺炎疫情指挥部通告 *Shi xinxing guanzhuang bingdu ganran de feiyan yiqing zhihuibu tonggao* (Notification du commandement de Wuhan sur l'épidémie de coronavirus) », le texte original en chinois est disponible sur <http://news.cjn.cn/sywh/202001/t354119>, consulté le 3 mars 2020.

<sup>619</sup> « 传染病暴发、流行时，县级以上人民政府应当立即组织力量，按照预防、控制预案进行防治，切断传染病的传播途径，必要时，报经上一级人民政府决定，可以采取以下紧急措施并予以公告：（一）显示或者停止集市、影剧院演出或者其他人群聚集的活动；（二）停工、停业、停学；（三）封闭或者封存被传染病病原体污染的公共饮用水源、食品以及相关物品；（四）控制或者扑杀染疫野生动物、家畜家禽；（五）封闭可能造成传染病扩散的场所。 *Chuanranbing baofa, liuxing shi, xianji yishang difang renmin zhengfu yingdang liji zuzhi lilian, anzhaoyufang, kongzhi yu'an jinxing fangzhi, qieduan chuanranbing de chuanbo tujing, biya shi, baojing shang yiji renmin zhengfu jueding, keyi caiqu xialie jinji cuoshi bing yuyi gonggao* : 1. *Xianzhi huozhe tingzhi jishi, yingjuyuan yanshu huozhe qita renqun juji de huodong* ; 2. *Ting gong, ting ye, ting xue* ; 3. *Fengbi huozhe fengcun bei chuanranbing bingyuantu wuran de gonggong yinyong shuiyuan, shipin yiji xiangguan wupin* ; 4. *Kongzhi huozhe pusha ranyi yesheng dongwu, jiachu jiaqin* ; 5. *Fengbi keneng zaocheng chuanranbing kuosan de changsuo* ».

De plus, l'article 45 de la même loi dispose :

En cas d'apparition d'une maladie infectieuse ou d'une épidémie, et conformément aux besoins de la lutte contre l'épidémie et les maladies infectieuses, le Conseil des affaires de l'État a le droit de mobiliser du personnel ou de demander du matériel de réserve, et de réquisitionner temporairement des logements, des moyens de transport et des installations et équipements connexes dans la région administrative au niveau du comté ou à un niveau supérieur, dans le cadre national ou dans les provinces, régions autonomes et municipalités relevant directement du gouvernement central<sup>620</sup>.

Dès que l'épidémie de coronavirus s'est propagée à Wuhan, le Comité central du PCC et les dirigeants ont exigé des comités du PCC et des gouvernements de chaque échelon de prévenir et de contrôler l'épidémie en s'appuyant sur la loi. Lors de la 3<sup>e</sup> réunion du comité centrale sur la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi du 5 février 2020, le président XI Jinping souligne que les comités du PCC et les gouvernements de chaque échelon doivent, premièrement, exercer leurs fonctions en s'appuyant sur la loi, déterminer la division du travail et la responsabilité ; deuxièmement, appliquer strictement les lois et les règlements sur la prévention des épidémies, sur l'hygiène publique, et sur la protection des animaux sauvages ; troisièmement, pratiquer les mesures d'urgence sur la prévention des épidémies en s'appuyant sur la loi, éviter l'exécution brutale du pouvoir ; quatrièmement, interdire strictement les infractions et les crimes contre la prévention des épidémies, protéger la stabilité de la société. De plus, les autorités administratives doivent traiter les libéralités en s'appuyant sur la loi, assurer que les libéralités sont utilisées pour la prévention des épidémies. Pour la publication des informations sur l'épidémie, son contenu, sa procédure, et les moyens doivent être fondés sur la loi<sup>621</sup>.

---

<sup>620</sup> « 传染病暴发、流行时，根据传染病疫情控制的需要，国务院有权在全国范围或者跨省、自治区、直辖市范围内，县级以上地方人民政府有权在本行政区域内紧急调集人员或者调用储备物资，临时征用房屋、交通工具以及相关设施、设备。 *Chuanranbing baofa, liuxing shi, genju chuanranbing yiqing kongzhi de xuyao, guowuyuan youquan zai quanguo fanwei huozhe kuasheng, zizhiqū, zhixiashi fanwei nei, xianji yishang difang renmin zhengfu youquan zai ben xingzheng qiūyu nei jinji diaoji renyuan huozhe diaoyong chubei wuzi, linshi zhengyong fangwu, jiaotong gongju, yiji xiangguan sheshi, shebei* ».

<sup>621</sup> « 全面提高依法防控依法治理能力，健全国家公共卫生应急管理体系 *Quanmian tigao yi fa fangkong yi fa zhili nengli, jianquan guojia gonggong weisheng yingji guanli tixi* (Élever la capacité sur

Pendant cette épidémie imprévue, les mesures efficaces prises par le PCC et le gouvernement chinois, dans le cadre de la loi, ont permis de contrôler la propagation de l'épidémie en quelques dizaines de jours. Dans cet événement inattendu, le Parti et le gouvernement chinois ont géré la crise et le pays en s'appuyant sur la loi. Il y a bien sûr encore des progrès à faire, mais la Chine avance sur son propre chemin.

### **C. Le peuple doit agir selon la loi, pour exercer ses droits, ses obligations, et demander que lui soit rendue justice**

Renforcer le principe de la loi comme fondement, dans toute la nation est un objectif important de la Décision de 2014<sup>622</sup>. C'est faire respecter la loi par tous, y compris par les membres du Parti. L'objectif est défini lors du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC. Lors de la 4<sup>e</sup> étude collective du Bureau politique du comité central du 23 février 2013, le président XI Jinping explique :

Le respect de la loi par toute la nation, c'est-à-dire que toute organisation ou individu doit exercer leur activité dans le cadre de la constitution et de la loi ; tout citoyen, organisation sociale et organe de l'État doit agir conformément à la constitution et à la loi, et exercer des droits ou des pouvoirs et accomplir des obligations ou des devoirs en s'appuyant sur la constitution et sur la loi<sup>623</sup>.

---

la prévention, le contrôle et la gouvernance en s'appuyant sur la loi dans tous les domaines, compléter le système de la gestion pour faire face à une nécessité urgente et pour l'hygiène publique), discours du président XI Jinping lors de la 3<sup>e</sup> réunion du comité central sur la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi.

<sup>622</sup> « 增强全民法治观念, 推进法治社会建设。 *Zengqiang quanmin fazhi guannian, tuijin fazhi shehui jianshe* (Renforcer le principe de la loi comme fondement, dans toute la nation, promouvoir l'édification d'une société conduite selon la loi) ».

<sup>623</sup> « 任何组织或者个人都必须在宪法和法律范围内活动, 任何公民、社会组织和国家机关都要以宪法和法律为行为准则, 依照宪法和法律行使权利或权力、履行义务或职责。 *Renhe zuzhi huozhe geren dou bixu zai xianfa he falü fanwei nei huodong, renhe gongmin, shehui zuzhi he guojia jiguan dou yao yi xianfa he falü wei xingwei zhunze, yizhai xianfa he falü xingshi quanli huo quanli, lüxing yiwu huo zhize* ». Voir le discours du président XI Jinping lors de la 4<sup>e</sup> étude collective du Bureau politique du comité central du PCC, le 23 février 2013, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2013/0225/c64094-20583750.html>, consulté le 8 avril 2019.

## 1. La méfiance du peuple vis-à-vis de la loi et le recours au système des plaintes et visites pour la résolution des litiges

Les masses populaires sont les maîtres du pays et les sujets les plus nombreux qui doivent respecter la loi. Ici, nous nous focalisons donc sur le respect de la loi par le peuple. Selon la définition donnée dans les manuels chinois de théorie du droit, et comme l'a rappelé le président XI ci-dessus, le respect de la loi comprend deux domaines : l'exercice de droits et l'exécution des devoirs<sup>624</sup>. À cause de l'influence de la culture traditionnelle, les Chinois considèrent souvent la loi comme une règle fixant seulement des obligations et des devoirs<sup>625</sup>. Cette conscience a pour conséquence une appréhension et une méfiance vis-à-vis de la loi. Comme l'écrit M. SONG Fangqing, professeur de droit à l'Université de Xiamen, « si nous considérons le respect de la loi comme concernant seulement l'accomplissement des devoirs, c'est facile de porter atteinte à l'enthousiasme et à la conscience sur le respect de la loi, et le peuple va respecter passivement la loi<sup>626</sup> ». Dans le même sens, M. GE Hongyi, professeur de droit à l'Université du Zhejiang, considère

L'abandon de droits octroyés par la loi n'est plus considéré comme un comportement noble (高尚的行为 *gaoshang de xingwei*), mais plutôt comme un comportement qui abandonne les responsabilités juridiques et sociales. Une société où personne n'accomplit ses devoirs est horrible ; une société où personne n'exerce ses droits propres est triste (悲伤的 *beishang de*)<sup>627</sup>.

***Pour régler les litiges, recourir au tribunal et à la loi ou préférer le régime administratif des plaintes et visites ?*** Faire respecter la loi par le peuple signifie aussi que le recours à la loi doit être le premier choix pour les citoyens lorsqu'ils veulent résoudre les litiges. Or, habituellement le peuple choisit de résoudre les litiges par le régime de plaintes par lettres et visites (voie administrative) et non pas devant le juge qui applique la loi.

---

<sup>624</sup> Les manuels chinois sur la théorie du droit expriment tous cette vision commune. Voir par exemple SHEN Zongling, 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), *op. cit.*, p. 2 ;

GUO Daohui, 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), Changsha, Hunan renmin chubanshe, 2005, p. 334 ; ZHANG Wenxian (dir.), 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), 5<sup>e</sup> édition, *op. cit.*, p. 255.

<sup>625</sup> ZHANG Wenxian (dir.), 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), 2<sup>e</sup> édition, *op. cit.*, p. 257.

<sup>626</sup> SONG Fangqing, 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), Xiamen, Xiamen daxue chubanshe, 2007, p. 295.

<sup>627</sup> GE Hongyi, 法理学 *Fali xue* (Théorie du droit), Beijing, Zhongguo fazhi chubanshe, 2007, p. 222.

*Le régime de plaintes par lettres et visites.* « 信访 *xinfang* », littéralement lettres et visites, est un régime particulier en Chine. Le *Dictionnaire Ricci* précise les sens de 信访 *xinfang* : « 1. Faire une visite à la suite d'une pétition ou d'un rapport évoquant un problème ; 2. Lettres et visites des masses<sup>628</sup> ». Ce régime de plaintes par lettres et visites est ancien ; il a été créé au début de la fondation de la RPC. Le 7 juin 1951, le Conseil des affaires politiques promulgue une décision sur le traitement des lettres et visites des masses et crée une administration spécifique dite des « Lettres et visites » chargée de recevoir, de classer et de transmettre les requêtes<sup>629</sup>.

Au début, le régime des plaintes par lettres et visites a pour but de surveiller les membres ou les cadres du Parti, et les travaux des autorités administratives. Le peuple rapporte aux autorités nationales la volonté populaire, les propositions ou les critiques sur certaines affaires par lettres ou visites ; celles-ci sont considérées comme un moyen complémentaire au recours judiciaire pour résoudre les conflits. Mais avec le développement de la société, ce régime devient un recours utilisé fréquemment par les masses pour résoudre leurs problèmes et litiges. Puis le système va se développer et être institutionnalisé.

Beaucoup plus tard, en 1995, pour protéger les intérêts légaux des plaideurs et assurer l'ordre des plaintes par lettres et visites, le Conseil des affaires de l'État adopte le *Règlement sur les plaintes par lettres et visites* (信访条例 *xinfang tiaoli*). Dix ans plus tard, en 2005, le Conseil des affaires de l'État adopte un nouveau règlement. L'article 2 de ce règlement précise :

Les plaintes par lettres et visites, telles que visées dans le présent règlement, concernent les activités des citoyens, des personnes morales ou d'autres organisations sous la forme de lettres, de courriers électroniques, de télécopies, d'appels téléphoniques et de visites aux administrations à tous les niveaux et aux départements de travail des administrations populaires au niveau du comté ou à un niveau supérieur, afin de refléter leurs demandes de suggestions, d'avis ou de plaintes, traitées par les organe administratifs compétents en s'appuyant sur la loi<sup>630</sup>.

---

<sup>628</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit.*, p. 1505.

<sup>629</sup> ZHAN Zhongle, SU Yu, « 论我国信访制度的功能定位 *Lun woguo xinfang zhidu de gongneng dingwei* (Les fonctions du système de plaintes par lettres et visites en Chine) », *Zhonggong zhongyang dangxiao*, n° 2, 2009, p. 96-99.

<sup>630</sup> « 本条例所称信访, 是指公民、法人或者其他组织采用书信、电子邮件、传真、电话、走访

Mais progressivement, il apparaît que le peuple a confiance dans le régime de plaintes par lettres et visites et n'a pas confiance dans la loi (信访不信法 *xin fang bu xin fa*) ; il abandonne la loi et il rend la visite (弃法从访 *qi fa cong fang*). En d'autres termes, le peuple préfère la plainte auprès de l'autorité supérieure au procès auprès du tribunal (以访压法 *yi fang ya fa*) ; le peuple n'a pas confiance dans le jugement du tribunal<sup>631</sup>. D'une part cela génère des plaintes par lettres et visites à propos d'applications erronées de la loi ou du mauvais travail administratif du tribunal. Et d'autre part, le peuple préfère la plainte par lettres et visites aux autres recours administratifs et judiciaires<sup>632</sup>.

Comme le dit Monsieur SHEN Deyong, vice-président de la Cour Populaire Suprême, « la méfiance du peuple par rapport à la justice devient la mentalité sociale commune, c'est un phénomène horrible<sup>633</sup> ». En pratique, ce phénomène « 信访 *xin fang* » menace le respect de la loi par le peuple.

## 2. Les critiques faites au système des plaintes et visites

Certains juristes considèrent que le régime de plaintes par lettres et visites est un régime

---

等形式，向各级政府、县级以上各级人民政府工作部门反映提出建议、意见或者投诉请求，依法由有关行政机关处理的活动。 *Ben tiaoli suocheng xin fang, shizhi gongmin, faren huozhe qita zuzhi caiyong shuxin, dianzi youjian, chuanzhen, dianhua, zoufang deng xingshi, xiang geji zhengfu, xianji yishang geji renmin zhengfu gongzuo bumen fanying tichu jianyi, yijian huozhe tousu qingqiu, yifa you youguan xingzheng jiguan chuli de huodong* ».

<sup>631</sup> Voir « 全面推动涉法涉诉信访改革——中央司法体制改革领导小组办公室负责人就〈关于依法处理涉法涉诉信访问题的意见〉答记者问 *Quanmian tuidong shefa shesu xin fang gaige – Zhongyang sifa tizhi gaige lingdao xiaozu bangongshi fuzeren jiu « Guanyu yifa chuli shefa shesu xin fang wenti de yijian » da jizhe wen* (L'avancement dans tous les domaines de la réforme sur les plaintes par lettres ou visites qui concernent la loi ou le procès – Réponse du responsable du Bureau du groupe directif du comité central du PCC sur la réforme du système judiciaire à propos de l' « Avis concernant plusieurs questions portant sur le traitement des plaintes par lettres ou visites qui concernent la loi et le procès) » », *Fazhi ribao*, 20 mars 2014, p. 5.

<sup>632</sup> WANG Yanping, « 回归法治化轨道——信访制度的功能定位、面临困境及化解途径 *Huigui fazhigua guidao – xin fang zhidu de gongneng dingwei, mianlin kunjing ji huajie tujing* (Retour à la voie de la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi – les fonctions, les gênes et les solutions du système de plaintes par lettres et visites) », *Shehui zhuyi yanjiu*, n° 1, 2015, p. 31-36 ;

YU Jianrong, « 中国信访制度批判 *Zhongguo xin fang zhidu pipan* (Les critiques sur le système de plaintes par lettres et visites en Chine) », discours à l'Université de Pékin, disponible sur <http://www.aisixiang.com/data/4842.html>, consulté le 10 avril 2019.

<sup>633</sup> SHEN Deyong, « 部分群众对司法不信任渐成普遍社会心理 *Bufen qunzhong dui sifa bu xinren jiancheng pubian shehui xinli* (La méfiance sur la justice de certaines masses devient progressivement la mentalité sociale universelle) », *Renmin ribao*, 19 août 2009.

aux caractéristiques chinoises sur la participation politique du peuple et sur le recours aux droits, mais bien qu'il ait joué un certain rôle à l'époque de l'économie planifiée, il n'est plus adapté à l'économie de marché actuelle en raison des nombreux défauts de ce régime<sup>634</sup>.

En effet, avec le déclenchement des politiques de réformes et d'ouverture depuis les années 90, de plus en plus de citoyens portent leurs plaintes par lettres et visites, et le nombre de plaideurs augmente progressivement<sup>635</sup>. En conséquence, la plainte par lettres et visites devient une menace pour la stabilité et la sécurité de la société : certains plaideurs font les plaintes collectives ou contournent les autorités relatives pour porter plainte aux échelons supérieurs ; certains plaideurs provoquent ainsi des troubles pour lutter contre le gouvernement et génèrent des affaires violentes<sup>636</sup>.

Certains autres juristes considèrent que les plaintes par lettres et visites sont contaminées par la « gouvernance par l'homme », elles tentent à remplacer le recours judiciaire par le recours administratif. Cela entraîne une diminution de l'autorité de la loi et des organes judiciaires<sup>637</sup>. Comme l'indique le premier ministre WEN Jiabao, « les plaintes par lettres et visites ne reflète pas la procédure précisée par la loi, mais les instructions des cadres, elle est colorisée par la gouvernance par l'homme<sup>638</sup> ». Évidemment, le régime des plaintes par lettres et

---

<sup>634</sup> « 信访制度作为一项具有中国特色的政治参与和权利救济制度，虽然在计划经济时代起到了一定的作用，但由于这一制度存在诸多缺陷，已不适应目前的市场经济环境。 *Xinfang zhidu zuowei yi xiang juyou zhongguo tese de zhengzhi canyu he quanli jiuji zhidu, suiran zai jinhua jingji shidai qi dao le yiding de zuoyong, dan youyu zhe yi zhidu cunzai zhuduo quexian, yi bu shiying muqian de shichang jingji huanjing* ». Voir YU Jianrong, « 中国信访制度批判 *Zhongguo xinfang zhidu pipan* (Critiques sur le système de plaintes par lettres et visites en Chine) », *op. cit.*, consulté le 10 avril 2019.

<sup>635</sup> Voir YU Huaifeng, JIN Wei, « 信访与司法交错的现实困境与改革路径 *Xinfang yu sifa jiaocuo de xianshi kunjing yu gaige lujing* (La gêne actuelle et la réforme sur le mauvais croisement entre les plaintes par lettres et visites et la justice) », *Huaiyin shifan xueyuan xuebao*, n° 3, 2016, p. 333-340.

<sup>636</sup> YAN Min, « 从“信访不信法”式思维到公民法治思维的转变 *Cong xin fang bu xin fa shi siwei dao gongmin fazhi siwei de zhuanbian* (Transformation de la mentalité de « croire dans les plaintes par lettres et visites et ne pas croire en la loi » en la mentalité du citoyen sur la gouvernance en s'appuyant sur la loi) », *Zhongzhou daxue xuebao*, n° 1, 2018, p. 59-64 ;

WANG Cong, « 法治思维与法治方式的价值、内涵及养成 *Fazhi siwei yu fazhi fangshi de jiazhi, neihan ji yangcheng* (Les valeurs, les connotations et la formation de la pensée et la manière sur la gouvernance en s'appuyant sur la loi) », *Shanghai zhengfa xueyuan xiebao : fazhi luncong*, n° 6, 2013, p. 37-43.

<sup>637</sup> YU Jianrong, « 中国信访制度批判 *Zhongguo xinfang zhidu pipan* (Critiques sur le système des plaintes par lettres et visites en Chine) », *op. cit.*, consulté le 10 avril 2019.

<sup>638</sup> WEN Jiabao, « 温家宝总理同大学生谈法治 *Wenjiabao zongli tong daxuesheng tan fazhi* (Le premier ministre WEN Jiabao parle de la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi avec les

visites n'est pas conforme à la politique fondamentale sur le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi.

### 3. Les mesures adoptées à partir du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC (2012)

*Encouragement sur l'utilisation de la loi.* A partir du XVIII<sup>e</sup> Congrès national, le PCC décide de réformer le régime des plaintes par lettres et visites : il faut distinguer les plaintes par lettres et visites et le procès (诉访分离 *su fang fenli*) ; il faut encourager à résoudre les litiges en utilisant la loi. Le président XI Jinping insiste :

Il faut guider tout le peuple dans le respect de la loi et la résolution des litiges en s'appuyant sur la loi ; les phénomènes « les grands troubles avec les grandes solutions, les petits troubles avec les petites solutions, pas de troubles pas de solutions (大闹大解决, 小闹小解决, 不闹不解决 *da nao da jie jue, xiao nao xiao jie jue, bu nao bu jie jue*) » ne doivent pas s'étendre<sup>639</sup> ; [Il est fait référence ici aux citoyens qui parviennent à résoudre les litiges seulement en faisant du bruit, en causant des troubles]

Le président XI Jinping cherche à déclencher un approfondissement de l'éducation et de la propagande du système de lois, à promouvoir et à développer l'esprit de la gouvernance en s'appuyant sur la loi ; il veut guider les masses pour recourir à la loi et résoudre les problèmes en s'appuyant sur la loi, changer les phénomènes selon lesquels mieux vaut recourir à l'homme plutôt qu'à la loi pour résoudre les litiges. Il voudrait « convaincre chacun que si une demande est raisonnable et légitime (合理合法 *heli hefa*), elle peut recevoir une réponse raisonnable et légitime par le biais de la procédure juridique<sup>640</sup> ».

---

étudiants) », *Fazhi ribao*, 4 décembre 2009, disponible sur <http://news.cupl.edu.cn/info/1015/9045.htm>, consulté le 10 avril 2019.

<sup>639</sup> « 要引导全体人民遵守法律, 有问题依靠法律来解决, 决不能让那种大闹大解决、小闹小解决、不闹不解决现象蔓延开来。 *Yao yindao quanti renmin zunshou falü, you wenti yikao falü lai jie jue, jue bu neng rang na zhong da nao da jie jue, xiao nao xiao jie jue, bu nao bu jie jue xianxiang manyan kailai* ». Voir le discours du président XI Jinping lors de la 4<sup>e</sup> étude collective du Bureau politique du comité central du PCC, le 23 février 2013, disponible sur <http://theory.people.com.cn/n/2015/0513/c40531-26993473.html>, consulté le 10 avril 2019.

<sup>640</sup> « 使大家相信, 只要是合理合法的诉求, 通过法律程序就能得到合理合法的结果。 *shi dajia xiangxin, zhiyao shi heli hefa de suqiu, tongguo falü chengxü jiuneng dedao heli hefa de jieguo* ». Voir

Pour résoudre les problèmes des plaintes par lettres et visites, la *Décision* de 2014 exige de compléter le régime sur la défense des droits et la solution des conflits. Il faut :

Renforcer le statut d'autorité de la loi dans la protection des droits et intérêts des masses et la solution des contradictions sociales, guider et soutenir le peuple pour porter plainte rationnellement et protéger les droits et les intérêts en s'appuyant sur la loi ;

Inclure le régime de plaintes par lettres et visites dans la voie du gouvernement en s'appuyant sur la loi<sup>641</sup>.

En outre, la *Décision de 2014* exige d'établir le régime ayant pour but de protéger les intérêts des masses : le mécanisme d'alerte sur les contradictions sociales ; sur l'expression d'intérêts ; sur la consultation et la communication ; sur le secours et l'assistance juridique, etc.<sup>642</sup>. Avec les mesures pour la protection des intérêts de masses et la restriction de pouvoir de l'organe administratif, les masses pourront croire en la loi, mais aussi avoir confiance dans les tribunaux, les procédures judiciaires, et ainsi peut être réaliser le respect de la loi par toute la nation.

---

XI Jinping, « 严格执法，公正司法 Yange zhifa, gongzheng sifa (Appliquer strictement la loi, rendre une justice équitable) », in Bureau de recherches sur les documents du comité central du PCC (dir.), 十八大以来重要文献选编 *Shibada yilai zhongyao wenxian xuanbian (Sélection de documents importants depuis le XVIII<sup>e</sup> Congrès nationale du PCC)*, vol. I, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 2014, p. 722.

<sup>641</sup> « 强化法律在维护群众权益、化解社会矛盾中的权威地位，引导和支持人民理性表达诉求、依法维护权益。 *Qianghua falü zai weihu qunzhong quanyi, huajie shehui maodun zhong de quanwei diwei, yindao he zhichi renmin lixing biaoda suqiu, yifa weihu quanyi* ». « 要把信访纳入法治轨道。 *Yaoba xinfang naru fazhi guidao* ».

<sup>642</sup> « 构建对维护群众利益具有重大作用的制度体系，建立健全社会矛盾预警机制、利益表达机制、协商沟通机制、救济救助机制、畅通群众利益协调、权益保障法律渠道。 *Goujian dui weihu qunzhong liyi juyou zhongda zuoyong de zhidu tixi, jianli jianquan shehui maodun yujing jizhi, liyi biaoda jizhi, xieshang goutong jizhi, jiuji jiuzhu jizhi, changtong qunzhong liyi xietiao, quanyi baozhang falü qüdao* ».

## Conclusion de la deuxième partie

Dans cette partie, nous avons montré comment pour comprendre ce que recouvre la notion 法 *fa* aujourd'hui, il faut d'abord évoquer la place et le rôle du Parti communiste, ainsi que ceux du Parti-Etat et de ses organes.

Nous avons relaté le processus de légalisation des politiques importantes du Parti et relevé comment la loi prend officiellement le pas sur les normes politiques à partir de l'adoption des Principes généraux du droit civil en 2017, et probablement encore plus nettement depuis l'entrée en vigueur du code civil en janvier 2021. 法 *fa*, la loi, est véritablement devenue la première manœuvre pour la conduite du pays par le Parti.

Le chemin a été long, et il se poursuit. Il a débuté dès la fin de la période MAO Zedong et du gouvernement du pays par un homme, lorsqu'il a fallu reconstruire le pays et accompagner le développement économique d'un cadre législatif. Le 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC, en 1978, marque le lancement d'un régime socialiste de lois aux caractéristiques chinoises. Sous le *leadership* du Parti est alors progressivement institutionnalisé un régime de lois stable, permanent et qui a une forte autorité. Il est adossé à un système socialiste de lois aux caractéristiques chinoises, c'est-à-dire basé sur la situation et la réalité de la Chine : il prend en compte la modernisation du socialisme chinois, et représente la volonté du Parti et du peuple.

Si le système socialiste de lois est considéré comme achevé en 2010, le régime socialiste de lois continue sa progression. Toutefois, à partir de 1997 il est inclus dans une nouvelle orientation, plus large : il s'agit de gouvernance du pays en s'appuyant sur 法 *fa*, la loi (依法治国 *yi fa zhi guo*).

La dernière étape, 2014 ou 2017 ???? Il s'agit À partir du XIX<sup>e</sup> Congrès national du PCC en 2017, la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi, dans tous ses domaines ou aspects (全面依法治国 *quanmian yi fa zhi guo*), devient la stratégie de base, pour le Parti, l'Etat et le peuple.

### **TROISIEME PARTIE**

**法 *fa* (la loi) est associée à 德 *de* (la morale) déterminée par le Parti-État chinois  
et deuxième manipule pour le gouvernement du pays**

Nous avons montré dans la deuxième partie que la loi 法 *fa* joue un rôle fondamental puisqu'elle est une des deux manipules pour conduire le pays. Il faut alors considérer la deuxième manipule, 德 *de*. Elle n'est pas du même ordre. Il ne s'agit plus d'une règle objective et précise. 德 *de* relève à la fois du mental et de la morale, de ce que nous appelons aussi 精神 *jingshen*, le spirituel, c'est-à-dire ce qui appartient au domaine de l'esprit au sens large. Il n'est pas facile de traduire 法 *fa*, une fois pour toute, en français, mais il n'est pas plus aisé de traduire 德 *de*.

En réalité, 德 *de* ou 道德 *daode* est souvent associé à 思想 *sixiang*, la pensée. Le *Dictionnaire Ricci* propose comme traductions pour 思想 *sixiang* « Pensée ; idée ; conception » ; et pour 道德 *daode* « vertu ; morale ; moralité ; bonnes mœurs<sup>643</sup> ». 思想道德 *sixiang daode* exprime le domaine de l'esprit et celui de la morale publique, façonnés par le socialisme aux caractéristiques chinoises.

La vertu-morale publique relève d'une combinaison entre les aspects de la morale traditionnelle chinoise reconnus par le Parti comme bons, et l'idéologie marxiste. Elle doit en premier lieu animer les membres du Parti, dans leur lutte contre la corruption par exemple, mais elle doit aussi marquer toutes les tâches du Parti pour la gouvernance du pays.

Nous allons voir d'abord les efforts du PCC pour l'édification dans le domaine de l'esprit, c'est-à-dire la lente maturation de valeurs, en parallèle du développement du 法 *fa* (Chapitre 1) ; ensuite, nous étudierons comment le PCC travaille à l'intégration dans la loi et dans les décisions judiciaires de certaines de ces valeurs appelées les valeurs centrales du socialisme chinois, afin de transformer ces lois en bonnes lois, pour une bonne gouvernance, ce qui finalement forme le droit chinois (法 *fa*) (Chapitre 2).

---

<sup>643</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit.*, p. 1281 et p. 284.

## **Chapitre. 1 La lente maturation de valeurs socialistes chinoises, en parallèle du 法 *fa* (loi)**

À côté de l'édification dans le domaine juridique, le PCC affirme son *leadership* dans le domaine de l'esprit. Avant 2002, il s'attache à l'édification de la pensée et de la morale publique (vertu) du socialisme chinois (Section 1) ; puis, à partir du XVIe Congrès national en 2002, le PCC cherche à approfondir la pensée et la morale publique et initie les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises (Section 2).

### **Section 1. Le *leadership* du PCC dans le domaine de la vertu-morale publique et de la civilisation spirituelle**

Ce domaine de la pensée et de la vertu reçoit différentes appellations, selon les périodes. Pendant l'ère MAO Zedong, le PCC prend en charge la morale publique (§1) ; à partir des années 80, par rapport aux réformes dans le domaine économique, autrement dit l'édification de la civilisation matérielle, le PCC souligne l'édification de la civilisation spirituelle (§2) ; à l'aube du XXIe siècle, le PCC initie la stratégie du gouvernement du pays par la vertu-morale publique (以德治国 *yi de zhi guo*) (§3).

#### **§1. Le *leadership* du PCC dans le domaine de la morale publique**

Avant la prise du pouvoir politique en 1949, le PCC prend déjà en compte son *leadership* dans la pensée au sein du parti (A) ; après 1949, ce *leadership* dans le domaine de la pensée est renforcé pour toute la nation (B).

#### **A. Avant 1949, il importe pour le PCC de maîtriser d'abord le commandement de la pensée**

*Depuis sa création en 1921, le PCC attache de l'importance à l'éducation et à la direction de la pensée des masses.* Comme le répète MAO Zedong : « Pour maîtriser le

commandement de tout, il faut tout d'abord maîtriser le commandement de la pensée<sup>644</sup> ». Ainsi, la création et le développement d'un système socialiste aux caractéristiques chinoises dans le domaine de la pensée et de la vertu ont toujours été une tâche importante pour le PCC. Toutefois, dans les débuts du Parti, nous ne trouvons pas de documents officiels sur ce point. La première génération de dirigeants chinois, autour de MAO Zedong, a propagé les idées du PCC à la fois dans ses discours et dans ses propres articles ou ouvrages, orientant et contraignant ainsi à la fois toutes les organisations et cellules du Parti et les membres du PCC<sup>645</sup>.

*Les dirigeants du PCC discourent sur les pensées vertueuses du peuple dans le socialisme chinois.* Dans le texte très connu de décembre 1939, intitulé *À la mémoire de Norman Bethune*, MAO Zedong appelle les membres du Parti à apprendre l'esprit désintéressé de Norman Bethune, un médecin canadien parti en Chine lors de la guerre sino-japonaise pour aider ses camarades communistes chinois. Il considère que l'esprit désintéressé est la vertu que doivent posséder les membres du Parti :

Qu'on soit plus ou moins capable, il suffit de posséder cet esprit pour être un homme aux sentiments nobles, un homme intègre, un homme d'une haute moralité, détaché des intérêts mesquins, un homme utile au peuple<sup>646</sup>.

Un peu plus tôt, LIU Shaoqi, l'un des hauts dirigeants du PCC à l'époque, avait lui aussi donné le sens de la notion de pensées vertueuses, lors de son discours à Yan'an dans la province du Shanxi : les pensées vertueuses pour les membres du Parti communiste sont celles du prolétariat et du communisme. Elles sont grandes et nobles car :

---

<sup>644</sup> « 掌握思想领导是掌握一切领导的第一位。Zhangwo sixiang lingdao shi zhangwo yiqie lingdao de di yi wei ». Voir 毛泽东文集 MAO Zedong wenji (Écrits de MAO Zedong), Vol. II, Beijing, Renmin chubanshe, 1993, p. 435.

<sup>645</sup> Voir DAI Mucui, TIAN Haijian, « 建国 60 年来中国共产党对“以德治国”方略的探索历程 Jianguo 60 nian lai zhongguo gongchandang dui yi de zhi guo fanglue de tansuo licheng (Recherches du PCC sur la gouvernance du pays par la morale depuis la fondation de la nouvelle Chine) », Beijing jiaotong daxue xuebao, vol. 8, n° 4, 2009, p. 7-14.

<sup>646</sup> « 一个人能力有大小, 但只要有这点精神, 就是一个高尚的人, 一个纯粹的人, 一个有道德的人, 一个脱离了低级趣味的人, 一个有益于人民的人。 Yi ge ren nengli you daxiao, dan zhiyao you zhe dian jingshen, jiushi yi ge gaoshang de ren, yi ge chuncui de ren, yige you daode de ren, yi ge tuoli le diji qiwei de ren, yi ge youyi yu renmin de ren ». Voir MAO Zedong, « 纪念白求恩 Jinian Baiqiuen (À la mémoire de Norman Bethune) », in 毛泽东选集 Maozedong xuanji (Œuvres choisies de MAO Zedong), op. cit., p. 659-661.

Elles ne se basent pas sur la protection des intérêts des individus et des exploitants minoritaires, mais sur la protection des intérêts du prolétariat et des travailleurs ; elles se basent sur la libération de tout le monde, sur le décrochage du monde du capitalisme, sur l'édification d'un bon monde du communisme ; elles se basent sur les théories du marxisme-léninisme<sup>647</sup>.

LIU Shaoqi exige ainsi que tous les membres du Parti « aient l'idéologie prolétarienne et cultivent la morale publique<sup>648</sup> ».

## B. Après 1949, la pensée des masses définie et contrôlée par le Parti

*Continuer à renforcer le leadership dans le domaine de la pensée.* A partir de la fondation de la nouvelle Chine en 1949, le PCC et ses dirigeants continuent à diriger la pensée afin de renforcer le pouvoir politique et de gouverner le nouveau pays socialiste. Selon MAO, les travaux dans le domaine de la pensée sont la base pour tous les autres travaux. Il explique :

La pensée et la politique sont à la fois les commandants en chef et l'âme [pour le Parti et les travaux du Parti]. Si nous relâchons à peine les travaux dans le domaine de la pensée, les travaux dans le domaine économique et technologique s'écartent obligatoirement du bon chemin<sup>649</sup>.

Pendant cette période, l'édification des pensées vertueuses propres au socialisme aux caractéristiques chinoises devient donc la tâche importante de la nouvelle Chine. Dès le début,

---

<sup>647</sup> « 这种道德，不是建筑在保护个人和少数剥削者的利益的基础上，而是建筑在无产阶级和广大劳动人民的利益的基础上，建筑在最后解放全人类、拯救世界脱离资本主义灾难、建设幸福美丽的共产主义世界的利益的基础上，建筑在马克思列宁主义的科学共产主义的理论基础上。 *Zhe zhong daode, bu shi jianzhu zai baohu geren he shaoshu boxuezhe de liyi de jichu shang, er shi jianzhi zai wuchan jieji he guangda laodong renmin de liyi de jichu shang, jianzhu zai zuihou quan renlei, zhengjiu shijie tuoli zibenzhuyi zainan, jianshe xingfu meili de gongchanzhuyi zhijie de liyi de jichu shang, jianzhu zai makesi liening zhuyi de kexue gongchanzhuyi de lilun jichu shang* ». Voir LIU Shaoqi, 刘少奇选集 *Liu Shaoqi xuanji (Œuvres choisies de LIU Shaoqi)*, Beijing, Renmin chubanshe, 1981, p. 133.

<sup>648</sup> « 要有无产阶级的思想意识和道德品质的修养。 *Yao you wuchan jieji de sixiang yizhi he daode pinzhi de xiuyang* ». *Ibid.*, p. 109.

<sup>649</sup> « 思想和政治又是统帅又是灵魂。只要我们的思想工作稍微一轻松，经济工作和技术工作就一定会走到邪路上去。 *Sixiang he zhengzhi youshi tongshuai youshi linghun. Zhiyao women de sixiang gongzuo shaowei yi fangsong, jingji gongzuo he jishu gongzuo jiu yiding hui zoudao xielu shang qu* ». Voir MAO Zedong, 毛泽东著作选读（下册） *MAO Zedong Zhuzuo xuandu (xia ce) (Sélection d'ouvrages de MAO Zedong)*, vol. II, Beijing, Renmin chubanshe, 1986, p. 803.

le Programme commun de la Conférence consultative politique du peuple chinois adopté le 29 septembre 1949 détermine la morale publique des citoyens (国民的公德 *guomin de gongde*) de toute la République, dans le socialisme aux caractéristiques chinoises :

Aimer le pays, aimer le peuple, aimer le travail, aimer la science, aimer et protéger les biens publics [forment] la morale publique de tous les citoyens de la République populaire de Chine<sup>650</sup>.

Le PCC préconise que la collectivité soit au-dessus de l'individu ; que l'intérêt collectif soit supérieur à l'intérêt individuel. La vertu, c'est donc le respect du collectivisme (集体主义 *jiti zhuyi*). Le président MAO l'explique : « l'éducation à la vertu pour notre ère consiste à développer l'esprit du communisme et de l'héroïsme collectif<sup>651</sup> ». Le PCC souligne que les élites du parti et du pays jouent le rôle de modèle dans le domaine de l'esprit. Les personnes et les conduites modèles sont choisies et présentées comme des exemples pour tout le peuple. Pendant cette période, quelques slogans sont omniprésents :

为人民服务 *wei renmin fuwu* : servir le peuple

无私奉献 *wusi fengxian* : dévouement désintéressé

做一颗永不生锈的螺丝钉 *zuo yi ke yong bu shengxiu de luosiding* : être une vis inoxydable.

Le président MAO exige des membres du Parti d'avoir de bonnes qualités morales et de servir le peuple de tout leur cœur : « il ne faut pas servir le peuple avec la moitié ou les deux tiers de son cœur<sup>652</sup> ». C'est le noyau de l'édification de la vertu-morale publique pour le socialisme aux caractéristiques chinoises.

---

<sup>650</sup> « 爱祖国、爱人民、爱劳动、爱科学、爱护公共财务为中华人民共和国全体国民的公德。 *Ai zuguo, ai renmin, ai laodong, ai kexue, aihu gonggong caiwu wei zhonghua renmin gongheguo quanti guomin de gongde* ». Voir l'article 42 du *Programme commun de la Conférence consultative politique du peuple chinois* adopté le 29 septembre 1949. Le texte original en chinois est disponible sur [http://www.law-lib.com/law/law\\_view.asp?id=283576](http://www.law-lib.com/law/law_view.asp?id=283576), consulté le 10 novembre 2018.

<sup>651</sup> « 发展共产主义的情操、风格和集体英雄主义的气概,就是我们时代的德育。 *Fazhan gongchan zhuyi de qingcao, fengge he jiti yingxiong zhuyi de qigai, jiushi women shidai de deyu* ». Voir MAO Zedong, 毛泽东文集 *MAO Zedong Wenji (Écrits de MAO Zedong)*, Vol. VII, *op. cit.*, p. 398-399.

<sup>652</sup> « 要全心全意为人民服务,不要半心半意或者三分之二的心、三分之二的意为人民服务。 *Yao quan xin quan yi wei renmin fuwu, bu yao ban xin ban yi huozhe san fen zhi er de xin, san fen zhi er de yi wei renmin fuwu* ». Voir MAO Zedong, 毛泽东文集 *MAO Zedong Wenji (Écrits de MAO Zedong)*, Vol. VII, *op. cit.*, p. 285.

*L'insistance mise sur la morale publique du citoyen mais la négligence des lois.*

Cependant, si les hauts dirigeants de l'époque soulignent l'effet éducatif de la vertu pour le peuple, ils négligent l'importance des lois ; ils font confiance au peuple pour l'application de la vertu mais négligent la surveillance du peuple. Or, l'insistance mise sur la vertu et le modèle mais un mépris de la loi ne peuvent pas maintenir un bon ordre social. Pendant la Révolution culturelle, en raison du manque de règles juridiques, l'édification des vertus publiques pour le socialisme aux caractéristiques chinoises essuie un échec.

**§2. Le *leadership* du PCC et l'édification de la civilisation spirituelle du socialisme aux caractéristiques chinoises pendant l'ère DENG Xiaoping (1978-1993)**

A partir des années 1980, grâce à la grande avancée dans les domaines économique et social amenée par la politique d'ouverture et de réformes, la puissance nationale de la Chine s'élève, et le niveau de vie des Chinois s'améliore. Mais il y a des conséquences sur la conscience, la valeur, et les modes de comportement des Chinois. Ces changements entraînent en même temps une série de problèmes et de crises dans la société chinoise.

Dans un grand pays comme la Chine, les niveaux de développement des régions sont différents et déséquilibrés, les contrastes et les distances sont évidents. Dans ce contexte, certains problèmes sociaux apparaissent. On peut citer le culte de l'argent -les gens se passionnent pour faire parade de leurs richesses - ; le problème de la qualité des produits, notamment la sécurité des produits alimentaires et pharmaceutiques ; la corruption des fonctionnaires du Parti ; les sentiments indifférents et impitoyables des citoyens les uns envers les autres dans la société.

**A. Le concept de civilisation spirituelle (精神文明 *jingshen wenming*) pour équilibrer la civilisation matérielle (物质文明 *wuzhi wenming*)**

*La civilisation spirituelle préconisée par le PCC et DENG Xiaoping.* Pour réaliser la modernisation en Chine, en plus du développement économique, le PCC met de nouveau

l'accent sur l'importance de l'édification dans le domaine de l'esprit : il propose le concept de civilisation spirituelle (精神文明 *jingshen wenming*), à côté de la civilisation matérielle (物质文明 *wuzhi wenming*). Comme l'indique DENG Xiaoping, haut dirigeant de la RPC entre 1979 et 1992, et considéré comme « l'architecte en chef de la réforme et de l'ouverture » :

Nous allons édifier un pays socialiste qui a non seulement une civilisation matérielle de haut niveau, mais aussi une civilisation spirituelle de haut niveau.

[...] Ce que nous appelons la civilisation spirituelle désigne non seulement l'éducation, les sciences, et la culture (elles sont complètement nécessaires), mais aussi la pensée, l'idéal, la croyance, la vertu, et la discipline du communisme ainsi que l'affirmation et le principe de la révolution, et la relation de camarade entre les personnes, etc.

[...] Sans cette civilisation spirituelle, sans l'idéologie communiste, sans la morale communiste, comment peut-on édifier le socialisme ?<sup>653</sup>

### ***La civilisation spirituelle définie par le Parti lors de ses différents Congrès.***

Au début du déclenchement de la réforme économique, le PCC adopte des politiques et publie plusieurs documents qui concernent l'édification dans le domaine de l'esprit. En 1978, lors du 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national, le PCC annonce corriger les pensées fausses de la Révolution culturelle et renforcer l'édification dans le domaine de l'esprit<sup>654</sup>. Puis en 1981, lors du 6<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès du Comité central, le PCC adopte une résolution qui reprend les points précédents et les détaille. On note par exemple l'importance de l'éducation et de la science, la lutte contre les mauvaises pensées bourgeoises et sous-développées, le renforcement

---

<sup>653</sup> « 我们要建设的社会主义国家,不但要有高度的物质文明,而且要有高度的精神文明。*Women yao jianshe de shehuizhuyi guojia, bu dan yao you gaodu de wuzhi wenming, erqie yao you gaodu de jingshen wenming* ».

« 所谓精神文明,不但是指教育、科学、文化(这是完全必要的),而且是指共产主义的思想、理想、信念、道德、纪律,革命的立场和原则,人与人的同志式关系,等等。*Suowei jingshen wenming, bu dan shi zhi jiaoyu, kexue, wenhua (zheshi wanquan biyao de), erqie shi zhi gongchanzhuyi de sixiang, lixiang, xinnian, daode, jilü, geming de lichang he yuanze, ren yu ren de tongzhi shi guanxi, dengdeng* ».

« 没有这种精神文明,没有共产主义思想,没有共产主义道德,怎么能建设社会主义? *Meiyou zhezhong jingshen wenming, meiyou gongchanzhuyi sixiang, meiyou gongchanzhuyi daode, zenme neng jianshe shehuizhuyi ?* » Voir DENG Xiaoping, 邓小平文选 *DENG Xiaoping wenxuan (Écrits de DENG Xiaoping)*, op. cit., p. 367.

<sup>654</sup> « 中国共产党第十一届中央委员会第三次全体会议公报 *Zhongguo gongchandang di shiyi jie zhongyang weiyuanhui di-san ci quanti huiyi gongbao* (Communiqué du 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC) » adopté le 22 décembre 1978, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64563/65371/4441902.html>, consulté le 2 avril 2019.

de l'éducation morale du peuple.<sup>655</sup> En 1982, le rapport du XIIe Congrès du PCC va plus loin. L'édification d'une « civilisation spirituelle de haut niveau, en même temps que l'édification de la civilisation matérielle de haut niveau<sup>656</sup> » devient une décision stratégique.

*Le statut, le rôle et le contenu de la civilisation spirituelle déterminés par le PCC.* Dans une résolution adoptée lors du 6<sup>e</sup> plénum du XIIe Congrès en 1986, le PCC résume les réussites et les problèmes de l'édification dans le domaine de l'esprit et définit un projet de *leadership* dans ce domaine. Il précise d'abord le statut stratégique de la civilisation spirituelle dans l'arrangement global de la modernisation du socialisme : tout en étant axée sur l'édification économique, la civilisation spirituelle doit être développée simultanément avec les réformes du système économique et politique ; les progrès dans ces trois domaines marchent ensemble<sup>657</sup>.

[...] La tâche fondamentale de la civilisation spirituelle socialiste est de répondre aux besoins de la modernisation du socialisme ; de développer chez les citoyens du socialisme l'idéal, la vertu, la culture, et la discipline ; d'élever la qualité de toute la nation dans les domaines de l'esprit et de la science.

[...] L'édification de la civilisation spirituelle comprend deux parts : l'édification de la pensée et la vertu et l'édification de l'éducation, des sciences et de la culture ; elle pénètre dans l'édification de la civilisation matérielle ; et elle s'incarne dans tous les domaines de la vie économique, politique, culturel et sociale<sup>658</sup>.

---

<sup>655</sup> « 关于建国以来党的若干历史问题的决议 *Guanyu jianguo yilai dang de ruogan lishi wenti de jueyi* (Résolution concernant les problèmes historiques du PCC depuis la fondation de la nouvelle Chine en 1949) », le 6<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès du Comité central du PCC du 27 juin 1981 (中国共产党第十一届中央委员会第六次全体会议 *Zhongguo gongchandang di shiyi jie zhongyang weiyuanhui di liu ci quanti huiyi*), disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64563/65374/4526448.html>, consulté le 3 août 2018.

<sup>656</sup> « 我们在建设高度物质文明的同时，一定要努力建设高度的社会主义精神文明。这是建设社会主义的一个战略方针问题。 *Women zai jianshe gaodu wuzhi wenming de tongshi, yiding yao nuli jianshe gaodu de shehuizhuyi jingshen wenming. Zheshi jianshe shehuizhuyi de yige zhanlue fangzhen wenti* ». Voir « 全面开创社会主义现代化建设的新局面 *Quanmian kaichuang shehuizhuyi xiandaihua jianshe de xin jumian* (Ouvrir des perspectives nouvelles dans tous les domaines pour une modernisation du socialisme) », Rapport du Secrétaire général HU Yaobang au XII<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 8 septembre 1982, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64565/65448/4526430.html>, consulté le 15 octobre 2018.

<sup>657</sup> « 以经济建设为中心，坚定不移地进行经济体制改革，坚定不移地进行政治体制改革，坚定不移地加强精神文明建设，并且使这几个方面互相配合，互相促进。 *Yi jingji jianshe wei zhongxin, jianding buyi de jinxing jingji tizhi gaigen jianding buyi de jinxing zhengzhi tizhi gaige, jianding buyi de jiaqiang jingshen wenming jianshe, bingque shi zhe jige fangmian huxiang peihe, huxiang cujin* ».

<sup>658</sup> « 社会主义精神文明的根本任务，是适应社会主义现代化建设的需要，培育有理想、有道德、

En outre, cette résolution modifie le dernier point d'une formule de MAO Zedong : il faut toujours « aimer le pays, aimer le peuple, aimer le travail, aimer la science », mais « aimer et protéger les biens publics » devient « aimer le socialisme »<sup>659</sup>.

Par ailleurs cette résolution propose d'établir de nouvelles relations sociales qui correspondent à une nouvelle époque marquée par des relations d'égalité (平等 *pingdeng*), de cohésion (团结 *tuanjie*), d'amitié (友爱 *youai*) et d'entraide (互助 *huzhu*)<sup>660</sup>.

***Enfin, la résolution de 1986 détaille les exigences de la vertu (dans le socialisme aux caractéristiques chinoises) suivant les domaines.*** Dans le domaine économique, selon le principe de répartition selon le travail fourni, l'égalitarisme n'est pas accepté par la morale socialiste. De plus il ne faut pas assurer des avantages aux dépens d'autrui, compromettre les intérêts publics à des fins individuelles, rechercher des profits privés en abusant des pouvoirs administratifs, frauder et extorquer les autres.

Dans le domaine professionnel, l'édification de la morale professionnelle doit être renforcée, notamment pour les fonctionnaires et les services publics : il faut servir le peuple de tout son corps et de toute son âme (全心全意为人民服务).

Dans la vie sociale, l'esprit d'humanité doit être développé : il faut protéger et respecter les faibles (enfants, vieillards, femmes, handicapés...); les mauvaises habitudes et les superstitions doivent être éliminées.

---

有文化、有纪律的社会主义公民，提高整个中华民族的思想道德素质和科学文化素质。*Shehuizhuyi jingshen wenming de genben renwu, shi shiying shehuizhuyi xiandaihua jianshe de xiuyao, peiyu you lixiang, you daode, you wenhua, you jili de shehuizhuyi gongmin, tigao zhengge zhonghua minzu de sixiang daode suzhi he kexue wenhua suzhi* ».

« 精神文明建设，包括思想道德建设和教育科学文化建设两个方面，渗透在整个物质文化建设之中，体现在经济、政治、文化、社会生活的各个方面。*Jingshen wenming jianshe, baokuo sixiang daode jianshe he jiaoyu kexue wenhua jianshe liangge fangmian, shentou zai zhengge wuzhi wenhua jianshe zhizhong, tixian zai jingji, zhengzhi, wenhua, shehui shenghuo de gege fangmian* ».

<sup>659</sup> « 社会主义道德建设的基本要求，是爱祖国、爱人民、爱劳动、爱科学、爱社会主义。*Shehuizhuyi daode jianshe de jiben yaoqiu, shi ai zuguo, ai renmin, ai laodong, ai kexue, ai shehuizhuyi* ». Voir « 中共中央关于社会主义精神文明建设指导方针的决议 *Zhonggong zhongyang guanyu shehuizhuyi jingshen wenming jianshe zhidao fangzhen de jueyi* (Délibération du PCC concernant le projet de direction sur l'édification de la civilisation spirituelle de socialisme) », le 6<sup>e</sup> plénum du XII<sup>e</sup> Congrès du Comité central du PCC du 28 septembre 1986 (中国共产党第十二届中央委员会第六次全体会议 *Zhongguo gongchandang di shi'er jie zhongyang weiyuanhui di liu ci quanti huiyi*), disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64565/65381/4429515.html>, consulté le 3 août 2018.

<sup>660</sup> *Ibid.*

## B. À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le renforcement de l'édification de la civilisation spirituelle

*Les difficultés pour développer à la fois le spirituel et l'économique.* Même si le PCC souligne l'importance de l'édification de la civilisation spirituelle, en pratique, celle-ci est plus faible que l'édification dans le domaine économique. Comme le dit DENG Xiaoping : « une main est ferme; l'autre est molle (一手硬一手软 *yi shou ying yi shou ruan*)<sup>661</sup> ». Par exemple, dans la vie sociale, il existe des phénomènes de culte de l'argent, d'hédonisme et d'individualisme ; la superstition et les cultures mauvaises menacent la santé du corps et de l'esprit notamment des mineurs ; la corruption de certains membres du Parti lèse la figure du Parti ; certaines opinions et paroles s'opposent à l'esprit ou à la morale socialiste, etc.

*La nécessité de renforcer la civilisation spirituelle.* Dans le rapport du XIV<sup>e</sup> Congrès du PCC en 1992, le président JIANG Zemin souligne alors : pour réaliser le socialisme à la chinoise, il faut que « les deux mains saisissent (attrapent, agissent), que les deux mains soient fermes ». L'édification de la civilisation spirituelle doit entourer le développement économique, et fournir des forces et des soutiens spirituels<sup>662</sup>.

*Les décisions politiques du PCC pour l'édification de la civilisation spirituelle du socialisme.* Lors du 6<sup>e</sup> plénum du XIV<sup>e</sup> Congrès du Comité central en 1996, le PCC adopte une résolution sur le renforcement de l'édification de la civilisation spirituelle du socialisme :

La civilisation socialiste spirituelle est une caractéristique importante de la société socialiste, et un objectif et une garantie importants de la modernisation.

---

<sup>661</sup> « 中共中央关于加强社会主义精神文明建设若干重要问题的决议 *Zhonggong zhongyang guanyu jiaqiang shehuizhuyi jingshen wenming jianshe ruogan zhongyao wenti de jueyi* (Résolution du Comité central du PCC sur plusieurs problèmes importants concernant le renforcement de l'édification de la civilisation spirituelle du socialisme) », adopté par le 6<sup>e</sup> plénum du XIV<sup>e</sup> Congrès du Comité central le 10 octobre 1996, *Qiu shi*, n° 21, 1996, p. 5-16.

<sup>662</sup> « 两手抓，两手都要硬 *liangshou zhua, liangshou dou yao ying* ». voir JIANG Zemin, « 加快改革开放和现代化建设步伐，夺取有中国特色社会主义事业的更大胜利 *Jiakuai gaige kaifang he xiandaihua jianshe bufa, duoqu you zhongguo tese shehui whuyi shiye de gengda shengli* (Accélérer l'allure de la réforme et de l'ouverture et l'édification de modernisation, obtenir des victoires plus grandes pour la cause du socialisme aux caractéristiques chinoises) », le rapport du XIV<sup>e</sup> Congrès du PCC du 12 octobre 1992, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64567/65446/4526312.html>, consulté le 4 août 2018.

L'édification de la civilisation socialiste spirituelle est liée à la pleine réalisation du grand projet à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, et à la prospérité des affaires du socialisme de notre pays. La civilisation matérielle est le fondement, le centre de l'édification économique et doit être fermement saisie sans aucune hésitation. Mais si la civilisation spirituelle n'est pas bien faite, la civilisation matérielle sera troublée et la société s'altérera. Tout en améliorant l'édification de la civilisation matérielle, celle de la civilisation spirituelle devrait se voir accorder une place plus importante<sup>663</sup>.

Le PCC rappelle souhaiter édifier la civilisation spirituelle dans tous les domaines : au niveau de l'État, établir un idéal commun du socialisme aux caractéristiques chinoises et des convictions sur des lignes essentielles imperturbables du PCC ; au niveau de la société, élever la qualité des mœurs sociales, de l'ordre public et de l'environnement de la vie ; au niveau du peuple, élever la qualité de la morale publique, de l'éducation et de la conception de la loi. La morale publique « manifeste la nature et l'orientation de l'édification de la civilisation spirituelle<sup>664</sup> ». La Résolution adoptée lors du 6<sup>e</sup> plénum du XIV<sup>e</sup> Congrès du Comité central en 1996 détermine une tâche essentielle pour l'édification de la morale publique :

Maintenir fermement l'éducation sur le patriotisme, le collectivisme et le socialisme ; renforcer l'édification de la vertu publique dans le domaine social, de la vertu dans le domaine professionnel, des belles vertus familiales ; guider le peuple pour établir un idéal commun d'édification du socialisme aux caractéristiques chinoises et une vision correcte sur le monde, la vie **et les**

---

<sup>663</sup> « 社会主义精神文明是社会主义社会的重要特征，是现代化建设的重要目标和重要保证。建设社会主义精神文明，关系跨世纪宏伟蓝图的全面实现，关系我国社会主义事业的兴旺发达。物质文明是基础，经济建设这个中心必须牢牢把握，毫不动摇，但是精神文明搞不好，物质文明也要受破坏，甚至社会也会变质。在把物质文明建设搞得更好的同时，切实把精神文明建设提到更加突出的地位。 *Shehuizhuyi jingshen wenming shi shehuizhuyi shehui de zhongyao tezheng, shi xiandaihua jianshe de zhongyao mubiao he zhongyao baozheng. Jianshe shehuizhuyi jingshen wenming guanxi kua shiji hongwei lantu de quanmian shixian, guanxi zoguo shehuizhuyi shiye de xingwang fada. Wuzhi wenming shi jichu, jingji jichu zhege zhongxin bixu laolao bawo, hao bu dongyao, danshi jingshen wenming gao bu hao, wuzhi wenming ye ya o shoudao pouhui, shen zhi shehui yehui bianzhi. Zai ba wuzhi wenming jianshe gao de genghao de tongshi, qieshi ba jingshen wenming jianshe tidao gengjia tuchu de diwei* ». Voir « 中共中央关于加强社会主义精神文明建设若干重要问题的决议 *Zhonggong zhongyang guanyu jiaqiang shehuizhuyi jingshen wenming jianshe ruogan zhongyao wenti de jueyi (Résolution du Comité central du PCC sur plusieurs problèmes importants concernant le renforcement de l'édification de la civilisation spirituelle du socialisme)* », adopté par le 6<sup>e</sup> plénum du XIV<sup>e</sup> Congrès du Comité central le 10 octobre 1996, *op. cit.*, p. 5-16

<sup>664</sup> « 社会主义思想道德建设集中体现着精神文明建设的性质和方向。 *Shehuizhuyi sixiang daode jianshe jizhong tixian zhe jingshen wenming jianshe de xingzhi he fangxiang* ».

valeurs<sup>665</sup>.

C'est un pas supplémentaire vers l'affirmation de valeurs fondamentales.

### **§ 3. Gouverner le pays par la vertu-morale publique (以德治国 *yi de zhi guo*) : deuxième manipule pour le gouvernement du pays**

Au tout début du XXI<sup>e</sup> siècle, de nouvelles préconisations et slogans correspondant à de nouvelles stratégies sont annoncées et progressivement mises en place. En réalité, si les expressions, les termes, sont nouveaux, la réalité ne l'est pas. Le PCC préparait les esprits déjà avant la fondation de la RPC. Nous l'avons montré, il s'agissait à l'époque de pensées vertueuses ; puis d'une civilisation spirituelle.

Le 10 janvier 2001, dans un discours lors de la Conférence des responsables de la propagande, le Président JIANG Zemin utilise une nouvelle expression, en quatre caractères ainsi qu'il est commun en chinois : 以德治国 *yi de zhi guo* gouverner le pays par la vertu-morale publique. Elle fait écho à l'expression 依法治国 *yi fa zhi guo*, gouverner le pays en s'appuyant sur la loi. Nous rappelons que cette stratégie d'envergure avait été initiée dans le rapport du XV<sup>e</sup> Congrès national du PCC en 1997, moins de cinq ans plus tôt.

Les deux expressions 以德治国 *yi de zhi guo* et 依法治国 *yi fa zhi guo* expriment un même but : gouverner, conduire, tenir les rênes du pays. Mais le premier caractère de chacune des expressions diffère. Il s'agit, pour conduire le pays, de s'appuyer sur la loi ; mais il faut conduire le pays par la vertu-morale publique, en se servant de la vertu-morale publique. La vertu-morale publique est considérée comme un outil manié par le PCC, pour assister la loi.

De son côté, l'Assemblée populaire nationale écrit dans le *Programme du dixième plan quinquennal sur l'économie nationale et le développement social* qu'il importe de :

Maintenir fermement le développement harmonieux de l'économie et de la société, considérer l'édification de la civilisation matérielle et celle de la

---

<sup>665</sup> « 坚持爱国主义、集体主义、社会主义教育，加强社会公德、职业道德、家庭美德建设，引导人民树立建设有中国特色社会主义的共同理想和正确的世界观、人生观、价值观。 *Jianchi qiguozhuyi, jitizhuyi, shehuizhuyi jiaoyu, jiaqiang shehui gongde, zhiye daode, jiating meide jianshe, yindao renmin shuli jianshe you zhongguo tese shehuizhuyi de gongtong lixiang he zhengque de shijianguan, renshengguan, jiazhiguan* ».

civilisation spirituelle comme un objectif unifié, combiner le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi et le gouvernement du pays par la morale publique, faire toujours en sorte que les deux mains saisissent, que les deux mains soient dures, renforcer consciencieusement l'édifications de la civilisation spirituelle socialiste, de la démocratie populaire et du régime de lois<sup>666</sup>.

Dans ce document, en se basant sur la théorie de DENG Xiaoping sur « saisir par deux mains », la loi et la morale publique sont considérées comme deux manipules ou deux poignées saisies par le PCC pour gouverner le pays : la loi est la première, la morale publique est la deuxième.

Quels sont le contenu et le rôle de cette morale publique ? ce sera l'objet de notre premier point (A) ; comment cette deuxième manipule est-elle liée à la première ? ce sera l'objet de notre deuxième point (B).

#### **A. Le contenu et le rôle de la morale publique (德 de)**

En janvier 2001, le président JIANG Zemin préside une Conférence des responsables de la propagande de toutes les provinces : pour la première fois est évoquée la nécessité de conduire le pays, de gouverner par la morale publique. Il précise à son auditoire que le but de cette conférence est l'amélioration des façons de travailler du Parti dans le domaine de l'idéologie. Il souligne aussi l'enjeu de l'époque, c'est-à-dire le développement d'une économie socialiste de marché :

Pendant le processus de développement de l'économie de marché socialiste, nous devons renforcer sans relâche l'édification du régime de lois et gouverner le pays en nous appuyant sur la loi, et en même temps nous devons renforcer sans relâche l'édification de la morale socialiste et gouverner le pays par la

---

<sup>666</sup> « 坚持经济和社会协调发展, 要把物质文明建设和精神文明建设作为统一的奋斗目标, 把依法治国与以德治国结合起来, 始终坚持两手抓、两手都要硬, 切实加强社会主义精神文明和民主法制 *Jianchi jingji he shehui xiediqo fazhan, yao ba wuzhi wenming jianshe he jingshen wenming jianshe zuowei tongyi de fendou mubiao, ba yi fa zhi guo yu yi de zhi guo jiehe qilai, shizhong jianchi liang shou zhua, liang shou dou yao ying, qieshi jiaqiang shehuizhuyi jingshen wenming de minzhu fazhi* ». Voir *Le Programme du dixième plan quinquennal sur l'économie nationale et le développement social*, adopté par la 4e réunion de l'IXe Assemblée populaire nationale, le 15 mars 2001 ; le texte originel en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/gongbao/content/2001/content\\_60699.htm](http://www.gov.cn/gongbao/content/2001/content_60699.htm), consulté le 25 mars 2020.

morale publique<sup>667</sup>.

En septembre 2001, le Comité central du PCC publie un *Programme pour la mise en œuvre de la morale publique des citoyens*<sup>668</sup>. C'est le premier document du Parti sur ce sujet. Il énonce quatre séries de préconisations qui en réalité reprennent des slogans déjà énoncés en 1949. Mais il y a aussi une explication.

Premièrement, « servir le peuple » est le centre et c'est une caractéristique remarquable de la morale publique dans le socialisme. C'est une exigence non seulement pour les membres et les cadres du Parti, mais aussi pour tous les citoyens.

Deuxièmement, le « collectivisme » est le principe selon lequel l'intérêt individuel obéit à l'intérêt collectif, l'intérêt partiel obéit à l'intérêt global, et l'intérêt présent obéit à l'intérêt à venir.

Troisièmement, « aimer le pays, aimer le peuple, aimer le travail, aimer la science et aimer le socialisme » sont les exigences fondamentales de la morale publique pour tous les citoyens. Elles sont inscrites dans l'article 24 al. 2 de la constitution et tout le monde doit les respecter.

Quatrièmement, le *Programme* précise les normes de conduite (行为规范) pour les citoyens à trois niveaux : social, professionnel, et familial. Au niveau social, les citoyens doivent respecter la morale publique sociale qui a pour but de maintenir l'ordre public et d'assurer la sécurité de la société. Le contenu de cette vertu sociale est explicité en cinq préconisations de chacune 4 caractères.

文明礼貌 *wenming limao* : être civilisé (éduqué) et poli  
助人为乐 *zhu ren wei le* : aider les autres  
爱护公物 *aihu gongwu* : aimer et protéger les biens publics  
保护环境 *baohu huanjing* : protéger l'environnement  
遵纪守法 *zun ji shou fa* : respecter la discipline [du Parti] et la loi.

---

<sup>667</sup> « 发展社会主义市场经济的过程中, 要坚持不懈地加强社会主义法制建设, 依法治国, 同时也要坚持不懈地加强社会主义道德建设, 以德治国。Fazhan shehuizhuyi shichang jingji de guocheng zhong, yao jianchi buxie de jiaqiang shehu zhuyi fazhi jianshe, yi fa zhi guo, tongshi ye yao jianchi buxie de jiaqiang shehuizhuyi daode jianshe, yi de zhi guo ». Voir le discours du président JIANG Zemin lors de la Conférence des ministres de la propagande le 10 janvier 2001, *Renmin ribao*, 11 janvier 2001, p. 1.

<sup>668</sup> Le texte en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/gongbao/content/2001/content\\_61136.htm](http://www.gov.cn/gongbao/content/2001/content_61136.htm), consulté le 11 janvier 2021.

Au niveau professionnel, les travailleurs doivent respecter l'éthique professionnelle de leur métier :

爱岗敬业 *ai gang jing ye* : aimer le travail et le respecter  
诚实守信 *chengshi shouxin* : être honnête  
办事公道 *banshi gongdao* : être impartial  
服务群众 *fuwu qunzhong* : servir les masses  
奉献社会 *fengxian shehui* : se consacrer à la société.

Au niveau familial, tous les citoyens doivent respecter les vertus familiales pour avoir une vie harmonieuse :

尊老爱幼 *zun lao ai you* : respecter les vieux et aimer les jeunes  
男女平等 *nannü pingdeng* : l'homme et la femme sont égaux  
夫妻和睦 *fuqi hemu* : relation conjugale harmonieuse  
勤俭持家 *qin jian chi jia* : tenir le ménage avec diligence et économie  
邻里和睦 *lingli tuanjie* : être en bon voisinage

Nous remarquons que dans ce *Programme* le Parti prévoit d'apporter un soutien législatif pour l'édification de la morale publique pour les citoyens ; toutefois, il ne donne aucun détail.

## **B. Gouverner le pays par la morale publique (以德治国 *yi de zhi guo*) et gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 *yi fa zhi guo*), deux manipules pour un même but**

Il faut d'abord revenir au discours du président JIANG Zemin lors de la Conférence des responsables de la propagande le 10 janvier 2001, et relever une précision importante : il s'agit de s'appuyer sur la loi, et en même temps d'utiliser la morale publique<sup>669</sup>. Et le président JIANG Zemin avait ensuite expliqué :

法 *fa* et 德 *de* se complètent mutuellement, l'un ne fonctionne pas sans l'autre. Nous devons prendre en considération la combinaison de la loi (法 *fa*) et de la vertu (德 *de*) dans la conduite du pays<sup>670</sup>.

---

<sup>669</sup> Voir la note 28.

<sup>670</sup> « 对一个国家的治理来说，法治与德治，从来都是相辅相成，二者缺一不可，也不可偏废。

Quelques mois plus tôt, en juin 2000, le président avait déjà évoqué les liens entre la loi et la vertu, ainsi que leurs fonctions communes. Lors d'une réunion de travail sur la politique idéologique du Parti, il explicite :

La loi et la vertu sont des composantes de la superstructure, des mesures importantes pour maintenir l'ordre social et standardiser les comportements et les pensées du peuple. Elles sont liées entre elles et se complètent mutuellement<sup>671</sup>.

En 2002, le président JIANG Zemin va plus loin et il souligne que la loi est primordiale, mais que la vertu publique oblige, contraint, elle aussi :

Le gouvernement en s'appuyant sur la loi (法 *fa*) norme les comportements des membres de la société par son autorité et ses moyens de coercition ; tandis que le gouvernement par la vertu (德 *de*) élève la connaissance idéologique et la conscience morale des membres de la société par les effets convaincants et persuasifs de la vertu (德 *de*). La norme morale et la norme juridique doivent être liées et fonctionner ensemble<sup>672</sup>.

以德治国 *yi de zhi guo est subordonné à* 依法治国 *yi fa zhi guo*. Remarquablement, dans tous les discours du président JIANG Zemin et dans tous les documents du PCC ou du Parti-État, l'expression 以德治国 *yi de zhi guo* accompagne et suit l'expression 依法治国 *yi fa zhi guo*. Il est certain que la loi, d'abord sous la forme d'un régime puis d'un système, a été mise en place en premier. Par exemple rappelons que lors de la réunion sur les travaux de

---

我们应始终注意把依法治国与以德治国紧密结合起来。 *Dui yi ge guojia de zhili lai shuo, fazhi yu dezhi, conglais doushi xiangfu xiangcheng, erzhe que yi bu ke, ye bu ke pianfei. Women ying shizhong zhuyi ba yifa zhiguo yu yide zhiguo jinmi jiehe qilai* ».

<sup>671</sup> « 法律与道德作为上层建筑的组成部分，都是维护社会秩序、规范人们思想和行为的重要手段，它们互相联系、互相补充 *Falü yu daode zuowei shangceng jianzhu de zucheng bufen, doushi weihu shehui zhixü, guifan renmen sixiang he xingwei de zhongyao shouduan, tamen huxiang lianxi, huxiang buchong.* » Voir Le discours du président JIANG Zemin lors de la réunion de travail sur la politique idéologique du Parti, *Renmin ribao*, le 29 juin 2000, p. 1.

<sup>672</sup> « 法治以其权威性和强制手段规范社会成员的行为。德治以其说服力和劝导力提高社会成员的思想认识和道德觉悟，道德规范和法律规范应该互相结合，统一发挥作用 *Fazhi yiqi quanweixing he qiangzhi shouduan guifan shehui chengyuan de xingwei. Dezhi yiqi shuofuli he quandaoli tigao shehui chengyuan de sixiang renshi he daode juewu, daode guifan he falü guifan yingai huxiang jiehe, tongyi fahui zuoyong.* » Voir JIANG Zemin, 论有中国特色社会主义 *Lun you zhongguo tese shehui zhuyi (Le socialisme aux caractéristiques chinoises)*, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 2002, p. 336.

l'ordre public social le 2 avril 2001, le président JIANG Zemin avait souligné l'importance et la primauté du 法 *fa* ; il avait longuement expliquer la nécessité d'avoir de bonnes lois applicables, et il avait précisé : « en même temps il faut unir gouverner en s'appuyant sur la loi et gouverner par la morale publique »<sup>673</sup>.

En octobre 2002, le couple 依法治国 *yi fa zhi guo* et 以德治国 *yi de zhi guo* est repris dans un document de première importance, le rapport du XVIe Congrès du PCC. Désormais, l'expression 以德治国 *yi de zhi guo* devient une stratégie importante qui doit être combinée avec 依法治国 *yi fa zhi guo*. Tous les dirigeants à venir le rappelleront.

Toutefois, si le contenu, la valeur, le rôle de la loi 法 *fa* avaient été patiemment et progressivement explicités et mis en pratique, tel n'était pas encore le cas pour 德 *de*, la vertu-morale publique. Jusqu'alors elle concernait, officiellement, seulement le PCC et son travail. Pour pénétrer toute la nation, au même titre que 法 *fa*, 德 *de* va faire l'objet de plusieurs initiatives avant d'être exprimée au travers d'un « système de valeurs centrales », objet de l'étude qui suit.

---

<sup>673</sup> « 坚持依法治国基本方略，促进社会主义民主的制度化、法律化，有法必依、执法必严、违法必究，同时把依法治国和以德治国结合起来 *Jianchi yifa zhiguo jiben fanglue, cujin shehui zhuyi minzhu de zhiduhua, falühua, youfa biyi, zhifa biyan, weifa bijiu* ». Voir JIANG Zemin, 江泽民文选 *JIANG Zemin wenxuan* (Écrits de JIANG Zemin), vol. III, Beijing, Renmin chubanshe, 2006, p. 221.

## **Section 2. Les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises : un nouvel apport à la vertu-morale publique (德 *de*)**

Le président JIANG Zemin avait déterminé et prôné la combinaison du gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi et du gouvernement du pays par la vertu. Son successeur, le président HU Jintao, dirige le PCC et continue à renforcer le domaine mental. Pendant la durée de son mandat, le Parti s'attache à construire une société harmonieuse dans laquelle il développe un système de valeurs centrales (§1), puis propose douze valeurs propres au socialisme aux caractéristiques chinoises (§2).

### **§1. Un système de valeurs centrales : une force spirituelle dans une société harmonieuse**

Pour continuer à renforcer l'édification dans le domaine mental, le PCC veut d'abord construire une société harmonieuse (A) ; ensuite, il commence à édifier le système de valeurs centrales du socialisme (B).

#### **A. Édifier une société harmonieuse avec la vision socialiste des fiertés et des hontes : un préalable à la mise en place des valeurs centrales**

*Améliorer la capacité du PCC d'exercer le pouvoir politique : établir une société socialiste harmonieuse.* Lors du XVI<sup>e</sup> Congrès nationale du PCC du 8 novembre 2002, le président JIANG Zemin évoque les tâches pour le PCC dans les vingt premières années du XXI<sup>e</sup> siècle :

Édifier une société aisée de haut niveau qui bénéficie à plus d'un milliard de personnes, dans laquelle l'économie est plus développée, la démocratie est plus complète, l'éducation scientifique est plus avancée, la culture est plus florissante, la société est plus harmonieuse, la vie du peuple est plus riche<sup>674</sup> .

---

<sup>674</sup> « 全面建设惠及十几亿人口的更高水平的小康社会，使经济更加发展、民主更加健全，科教更加进步、文化更加繁荣、社会更加和谐、人民生活更加殷实 *Quannmian jianshe huiji shi ji yi*

L'édification d'une société plus harmonieuse est considérée comme un but important pour le PCC ; elle est annoncée pour la première fois dans un rapport politique du Parti. Deux ans plus tard une *Décision sur le renforcement de l'édification de la capacité de gouvernement du Parti*, adoptée par le 4<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 19 septembre 2004, précise qu'édifier une société harmonieuse est l'une des cinq capacités de gouvernement du Parti<sup>675</sup>. Les quatre autres capacités sont : la capacité de contrôler l'économie de marché socialiste, de développer la politique démocratique socialiste, d'édifier la culture avancée socialiste, d'affronter les circonstances et de traiter les affaires internationales.

***Pour édifier une société harmonieuse, il faut renforcer la qualité de la pensée et de la morale publique.*** Le président HU Jintao l'explique :

Pour une large part, la qualité de la pensée et de la morale de tous les membres de la société influence la construction d'une société harmonieuse et d'un pays avec une stabilité durable. Une société harmonieuse ne peut pas être réalisée sans conviction idéale commune, sans bonne norme morale<sup>676</sup>.

八荣八耻 ***Ba rong ba chi, huit honneurs (fiertés) et huit hontes.*** En se basant sur les exhortations de ses prédécesseurs, le président HU Jintao reprend l'esprit et les principes essentiels de la morale socialiste. Et il va plus loin : il initie la campagne de vision socialiste des

---

*renkou de geng gao shuiping de xiaokang shehui, shi jingji gengjia fazhan, minzhu gengjia jianquan, kejiào gengjia jinbu, wenhua gengjia fanrong, shehui gengjia hexie, renmin shenghuo gengjia yinshi* ». Voir « 全面建设小康社会, 开创中国特色社会主义事业新局面 *Quanmian jianshe xiaokang shehui, kaichuang zhongguo tese shehuizhuyi shiye xin jumian* (Édifier la société de moyenne aisance dans tous les domaines, ouvrir des perspectives nouvelles sur les affaires du socialisme aux caractéristiques chinoises) », Rapport du Secrétaire général JIANG Zemin au XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 8 novembre 2002, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65444/4429118.html>, consulté le 10 novembre 2018.

<sup>675</sup> Voir la Décision « 中共中央关于加强党的执政能力建设的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu jiaqiang dang de zhizheng nengli jianshe de jueding* (Décision du Comité central du PCC sur le renforcement de l'édification de la capacité de gouvernement du Parti) », adopté par le 4<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès du Comité central le 19 septembre 2004, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65412/6348330.html>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2020.

<sup>676</sup> « 一个社会是否和谐, 一个国家是否能长治久安, 很大程度上取决于全体社会成员的思想道德素质。没有共同的理想信念, 没有良好的道德规范, 是无法实现社会和谐的 *Yi ge shehui shifou hexie, yi ge guojia shifou neng changzhi jiuan, henda chengdu shang qijue yu quanti shehui chengyuan de sixiang daode suzhi. Meiyou gongtong de lixiang, meiyou lianghao de daode guifan, shi wufa zhixian shehui hexie de* ». Voir Le Bureau de documents officiels du PCC, 十六大以来重要文献选编 *Shiliuda yilai zhongyao wenxian xuanbian* (Sélection de documents officiels importants depuis le XVI<sup>e</sup> Congrès du PCC), vol. II, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 2006, p. 710.

honneurs et des hontes (社会主义荣辱观 *shehuizhuyi rong ru guan*) :

Avoir l'honneur d'aimer le pays, avoir la honte de nuire au pays ; avoir l'honneur de servir le peuple, avoir la honte de s'écarter du peuple ; avoir l'honneur d'estimer la science, avoir la honte de l'ignorance ; avoir l'honneur de travailler dur, avoir la honte de détester le travail ; avoir l'honneur de l'unité et l'entraide, avoir la honte de s'assurer des avantages aux dépens d'autrui ; avoir l'honneur d'être honnête, avoir la honte d'oublier l'honneur à la perspective de bénéfices ; avoir l'honneur de respecter la loi, avoir la honte de violer la loi ; avoir l'honneur de lutter avec acharnement, avoir la honte de croupir dans le luxe et dans les plaisirs<sup>677</sup>.

Ce nouveau concept d'honneur et de honte et l'énumération de son contenu est fondamental pour plusieurs raisons. C'est un guide pour l'orientation de l'édification de la morale dans le socialisme aux caractéristiques chinoises. Ce sont aussi des règles de conduite pour les citoyens dans la vie sociale. En outre, ils définissent les critères de valeur pour construire une société harmonieuse dans le socialisme : quels sont les comportements justes et ceux qui sont erronés ; quels sont les honneurs, quelles sont les hontes. Enfin, ces huit honneurs et hontes forment la base des travaux suivants pour l'édification d'un système de valeurs centrales aux caractéristiques chinoises : c'était une étape préalable.

## **B. Le lancement du système de valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises et l'annonce des douze valeurs centrales (XVIII<sup>e</sup> Congrès du PCC en 2012)**

***Octobre 2006 : lancement du système des valeurs centrales et de son contenu de base.***

Lors du 6<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès du Comité central, le 11 octobre 2006, le PCC adopte une

---

<sup>677</sup> « 以热爱祖国为荣, 以危害祖国为耻; 以服务人民为荣, 以背离人民为耻; 以崇尚科学为荣, 以愚昧无知为耻; 以辛勤劳动为荣, 以好逸恶劳为耻; 以团结互助为荣, 以损人利己为耻; 以诚实守信为荣, 以见利忘义为耻; 以遵纪守法为荣, 以违法乱纪为耻; 以艰苦奋斗为荣, 以骄奢淫逸为耻 *yi reai zuguo wei rong, yi weihai zuguo wei chi ; yi fuwu renmin wei rong, yi beili renmin wei chi ; yi chongshang kexue wei rong, yi yumei wuzhi wei chi, yi xinqin laodong wei rong, yi haoyiwulao wei chi ; yi tuanjie huzhu wei rong, yi sun ren li ji wei chi ; yi chengshi shouxin wei rong, yi jian li wang yi wei chi ; yi zun ji shou fa wei rong, yi wei fa luan ji wei chi ; yi jianku fendou wei rong, yi jiao she yin yi wei chi* ». Le texte en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/ldhd/2006-04/27/content\\_267890.htm](http://www.gov.cn/ldhd/2006-04/27/content_267890.htm), consulté le 1<sup>er</sup> août 2020.

*Décision sur les problèmes importants concernant la construction d'une société harmonieuse dans le socialisme aux caractéristiques chinoises.* Elle énonce, pour la première fois dans un document officiel du Parti, le concept de système des valeurs centrales :

La pensée directrice du marxisme, l'idéal commun du socialisme aux caractéristiques chinoises, l'esprit de la nation basé sur le patriotisme et l'esprit de notre époque basé sur la réforme et l'innovation, les concepts socialistes d'honneur et de honte forment le contenu de base du système des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises<sup>678</sup>.

Le but de ces valeurs est de former une force spirituelle active, unie et harmonieuse, et de stabiliser une base de la morale pour le Parti, le pays et le peuple. Pour parvenir à une société harmonieuse avec une économie prospère et des régimes sociaux complets, il faut édifier une culture harmonieuse, c'est-à-dire ce système de valeurs.

***Un débat national sur le contenu des valeurs.*** Cependant, certains experts chinois considèrent qu'il faut être plus précis, et extraire un concept de valeur plus clair et concis : les contenus complexes et abstraits ne sont pas facilement acceptés par le peuple<sup>679</sup>. Le Comité central du PCC prendra en considération ces remarques<sup>680</sup>.

---

<sup>678</sup> « 马克思主义指导思想, 中国特色社会主义共同理想, 以爱国主义为核心的民族精神和以改革创新为核心的时代精神, 社会主义荣辱观, 构成社会主义核心价值体系的基本内容 *Makesi zhuyi zhidao sixiang, zhongguo tese shehui zhuyi gongtong lixiang, yi aiguo zhuyi wei hexin de minzu jingshen he yi gaige chuangxin wei hexin de shidai jingshen, shehui zhuyi rongruguan, goucheng shehui zhuyi hexin jiazhi tixi de jiben neirong* ». Voir « 中共中央关于构建社会主义和谐社会若干重大问题的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu goujian shehui zhuyi hexie shehui ruogan zhongda wenti de jueding* (Décision du comité central du PCC sur certains problèmes importants concernant la construction de la société harmonieuse dans le socialisme) », adoptée lors du 6<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC, le 11 octobre 2006 ; le texte en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/72347/6347991.html>, consulté le 10 août 2018.

<sup>679</sup> HUANG Rongsheng, BAI Xianliang, « 提炼社会主义核心价值观若干问题思考 *Tilian shehuizhuyi hexin jiazhiguan ruogan wenti sikao* (Les pensées sur certains problèmes concernant l'extrait des valeurs essentielles du socialisme à la chinoise) », *Sixiang lilun jiaoyu*, n°3, 2011, p. 4-9 ; HAN Zhen, « 中国文化上自强必须有引领世界潮流的先进的核心价值观——再论社会主义核心价值观的内涵 *Zhongguo wenhua shang ziqiang bixu you yinling shijie chaoliu de xianjin de hexin jiazhiguan – Zailun shehuizhuyi hexin jiazhi guannian de neihan* (Pour perfectionner la culture chinoise, il faut avoir un concept avancé des valeurs centrales conduisant le courant du monde – Point de vue sur le contenu des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Daode yu wenming*, n° 3, 2011, p. 5-8.

<sup>680</sup> « 关于中共中央关于深化文化体制改革推动社会主义文化大发展大繁荣若干重大问题的决定的说明 *Guanyu zhonggong zhongyang guanyu shenhua wenhua tizhi gaige tuidong shehuizhuyi*

Le contenu des valeurs centrales, non encore déterminé par le Parti, provoque alors un grand débat dans le monde académique<sup>681</sup>. Selon la bibliothèque de données des revues chinoises (CJFD, *Chinese Journal Full – text Database*), jusqu’à la convocation du XVIII<sup>e</sup> Congrès national en 2012, environ neuf cents études concernant les valeurs centrales du socialisme sont publiées. Ce grand débat attire l’attention des dirigeants du Parti. LI Changchun, ancien membre du comité permanent, reconnaît lors du 6<sup>e</sup> plénum du XVII<sup>e</sup> Congrès national du PCC en 2011 :

Pendant les enquêtes et les recherches [sur l’édification culturelle du socialisme], certains camarades proposent de résumer le système des valeurs centrales du socialisme et de préciser ces valeurs en bref pour permettre qu’elles soient diffusées et pratiquées [...] Pour résumer des valeurs qui soient largement acceptées par le peuple, il faut continuer d’explorer ces valeurs dans la pratique<sup>682</sup>.

**Novembre 2012 : première énumération des douze valeurs du socialisme aux caractéristiques chinoises.** Dans le rapport du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 8 novembre 2012, le président HU Jintao indique qu’il faut renforcer l’édification du système des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises, et dans ce but il regroupe plusieurs

---

*wenhua dafazhan dafanrong ruogan zhongda wenti de jue ding de shuoming (Explication sur la décision du PCC concernant certains problèmes importants de l’approfondissement de la réforme du régime culturel et la prospérité de la culture du socialisme à la chinoise)* », adopté dans le 6<sup>e</sup> plénum du XVII<sup>e</sup> Congrès du Comité central du PCC du 18 octobre 2011 ; disponible sur [http://www.gov.cn/jrzq/2011-10/25/content\\_1978202.htm](http://www.gov.cn/jrzq/2011-10/25/content_1978202.htm), consulté le 10 août 2018.

<sup>681</sup> « 关于社会主义核心价值观的概述和表达已经达到几十种甚至上百种。 *Guanyu shehui zhuyi hexin jiazhi guan de gaishu he biaoda yijing dadao jishizhong shen zhi shangbaizhong* (Une centaine d’études concernent la formulation et le contenu des valeurs centrales du socialisme) ». Voir YUAN Yinchuan, HAN Ling, « 凝练社会主义核心价值观的基本根据 *Ninglian shehui zhuyi hexin jiazhi guan de jiben genju* (Les fondements essentiels pour extraire les valeurs centrales du socialisme) », *Makesi zhuyi yanjiu*, n° 1, 2013, p. 79-88.

<sup>682</sup> « 在征求意见和起草调研中,一些同志建议对社会主义核心价值观体系作概括,提出简明扼要、便于传播践行的社会主义核心价值观[...]概括出能够得到广泛认同的社会主义核心价值观,需要在实践中继续探索。 *Zai zhengqiu yijian he qicao diaoyan zhong, yixie tongzhi jianyi dui shehuizhuyi hexin jiazhi tixi zui gaikuo, tichu jianming eyao, bianyu chuanbo jianxing de shehuizhuyi hexin jiazhi guan [...]* *Gaikuo chu nenggou dedao guangfan rentong de shehui zhuyi hexin jiazhi guan, xuyao zai shijian zhong jixu tansuo* ». Voir LI Changchun, « 关于〈中共中央关于深化文化体制改革推动社会主义文化大发展大繁荣若干重大问题的决定〉的说明 *Guanyu zhonggong zhongyang guanyu shenhua wenhua tizhi gaige tuidong shehui zhuyi wenhua dafazhan dafanrong ruogan zhongda wenti de jue ding de shuoming* (Explication sur la Décision portant sur quelques problèmes importants sur l’approfondissement des réformes du système culturel qui ont but de promouvoir le développement de la culture du socialisme) », adoptée par le 6<sup>e</sup> plénum du XVII<sup>e</sup> Congrès national du PCC, 15 octobre 2011, le texte en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64093/64094/16033262.html>, consulté le 9 août 2018.

valeurs en trois grandes préconisations :

[Nous] préconisons richesse et puissance (富强 *fuqiang*) démocratie (民主 *minzhu*), civilisation (文明 *wenming*), harmonie (和谐 *hexie*) ;

[nous] préconisons liberté (自由 *ziyou*), égalité (平等 *pingdeng*), justice (公正 *gongzheng*), gouvernement selon le droit (法治 *fazhi*) ;

[nous] préconisons patriotisme (爱国 *aiguo*), respect du travail (敬业 *jingye*), honnêteté (诚信 *chengxin*), amitié (友善 *youshan*).

Nous cultivons et exécutons activement les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises<sup>683</sup>.

Ces trois préconisations (三个倡导 *san ge changdao*) qui regroupent douze valeurs ont une portée directive : elles cherchent à éviter les divergences d'opinions pour atteindre une convergence sur l'adoption de ces valeurs<sup>684</sup>. Cependant, certains experts considèrent que ces trois préconisations reflètent la convergence des valeurs centrales au stade actuel, qu'elles ne sont pas la conclusion définitive ou finale. Elles reflètent les besoins de la situation actuelle de la Chine, elles ne sont pas parfaites et vont évoluer avec le développement des affaires du socialisme. Les recherches sur ces valeurs vont donc très probablement continuer dans les années à venir<sup>685</sup>.

---

<sup>683</sup> « 倡导富强、民主、文明、和谐，倡导自由、平等、公正、法治，倡导爱国、敬业、诚信、友善，积极培育和践行社会主义核心价值观 *Changdao fuqiang, minzhu, wenming, hexie, changdao ziyou, pingdeng, gongzheng, fazhi, changdao, aiguo, jingye, chengxin, youshan, jiji peiyu he jianxing shehui zhuyi hexin jieahiguan* ». Voir HU Jintao, « 坚定不移沿着中国特色社会主义道路前进，为全面建成小康社会而奋斗 *Jianding buyi yanzhe zhongguo tese shehuizhuyi daolu qianjin, wei quanmian jiancheng xiaokang shehui er fendou* (Avançons sans faiblir le long de la voie de socialisme aux caractéristiques chinoises, luttons pour la construction complète d'une société aisée) », rapport du XVIIIe Congrès national du PCC le 8 novembre 2012, Beijing, Renmin chubanshe, 2012, p. 31-32.

<sup>684</sup> GAO Di, « 中国共产党社会主义核心价值观理论的探索与发展 *Zhongguo gongchandang shehui zhuyi hexin jiazhi guan lilun de tansuo yu fazhan* (Exploration et développement de la théorie du PCC sur les valeurs centrales du socialisme) », *Dongbei shida xuebao*, n° 6, 2013, p. 6-11.

<sup>685</sup> LIU Jianjun, « 社会主义核心价值观的三种区分 *Shehui zhuyi hexin jiazhi guan de sanzong qufen* (Trois classifications des valeurs centrales du socialisme) », *Sixiang lilun jiaoyu daokan*, n° 2, 2015, p. 70-73 ;

HU Baoping, WAN Shuyu, « 社会主义核心价值观互动生成研究 *Shehui zhuyi hexin jiazhi guan hudong shengcheng yanjiu* (Recherches sur l'interaction des valeurs centrales du socialisme) », *Xueshu luntan*, n° 11, 2013, p. 48-54 ;

DAI Mucai, « 积极培育和践行社会主义核心价值观 *Jiji peiyu he jianxing shehui zhuyi hexin jiazhi guan* (Cultiver et exécuter activement les valeurs centrales du socialisme) », *Sixiang zhengzhi gongzuo yanjiu*, n° 2, 2014, p. 12-17.

## §2. Les douze valeurs centrales et leur contenu

Pour le moment, douze valeurs sont énumérées par le Parti ; chacun des valeurs est une expression composée de deux caractères chinois ; en Chine nous parlons donc plus volontiers des vingt-quatre caractères des valeurs centrales. Elles sont regroupées en trois niveaux qui correspondent aux trois préconisations : le niveau de la nation (A), de la société (B), des citoyens (C).

### A. Quatre des douze valeurs se situent au niveau de la nation : le but global de la ligne essentielle du stade primaire du socialisme

Lors du XIIIe Congrès national en 1987, le PCC l'a défini pour la première fois : « édifier notre pays comme un pays socialiste riche et puissant, démocratique, et civilisé<sup>686</sup> ». En 2007, lors du XVIIe Congrès national, le PCC a ajouté l'expression 和谐 *hexie*, harmonie : « édifier notre pays comme un pays socialiste qui est riche et puissant, démocratique, civilisé, et harmonieux<sup>687</sup> ».

Au niveau de la nation, ces quatre valeurs expriment donc un but d'édification, de construction. Quatre domaines sont concernés : le domaine économique (un pays riche et puissant), politique (un pays démocratique), culturel (un pays civilisé), et social (un pays harmonieux).

*Dans le premier domaine, économique : richesse et puissance (富强 fuqiang).* Nous remarquons d'abord que le domaine économique est cité en premier : c'est le plus important. L'expression 富强 *fuqiang* est composée de deux caractères : 富 *fu* désigne la richesse et 强 *qiang* la puissance. Nous pouvons donc traduire 富强 *fuqiang* par richesse et puissance.

---

<sup>686</sup> « 为把我国建设成为富强、民主、文明的社会主义现代化国家而奋斗 *Wei ba woguo jianshe chengwei fuqiang, minzhu, wenming de shehui zhuyi xiandaihua guojia er fendou* ». Voir le rapport politique du XIIIe Congrès national du PCC, 25 octobre 1987 ; le texte original en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64566/65447/4526368.html>, consulté le 6 décembre 2019.

<sup>687</sup> Voir les Statuts du PCC de 2007, le texte en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/ztl/17da/content\\_786434.htm](http://www.gov.cn/ztl/17da/content_786434.htm), consulté le 6 décembre 2019.

Parmi les quatre valeurs de ce premier domaine, « richesse et puissance » est citée en premier ; cela montre qu'il s'agit d'une valeur essentielle parmi les valeurs centrales du socialisme. La richesse et la puissance sont considérées à la fois comme la garantie matérielle pour l'édification du pays et les réformes économiques, et comme la force matérielle pour la sécurité et la stabilité de la société. Déjà, à l'époque antique et impériale, la première tâche pour chaque dominateur ou empereur était de développer la productivité et de renforcer la puissance du pays. Aujourd'hui encore, la productivité développée et l'économie florissante sont considérées comme le fondement préalable pour l'édification dans les autres domaines sociaux.

***Dans le domaine politique : démocratie (populaire) (民主 minzhu).*** Dans le passé, les systèmes politiques ont été établis afin de maintenir la domination impériale des empereurs et la démocratie n'existait pas. Cette valeur apparaît après la chute de la dernière dynastie impériale (1911) sous l'influence de l'Occident.

Que faut-il entendre par démocratie (民主 minzhu) ? Un journaliste du *Quotidien du Peuple* (journal officiel du Parti) explique en 2013 de façon simpliste et commune, que c'est une valeur politique considérée comme signe d'un pays moderne qui garantit les droits fondamentaux de l'homme<sup>688</sup>. De façon plus juste, un chercheur du ministère de la propagande précise qu'il s'agit d'une démocratie populaire. Et il explique :

Dans la Chine contemporaine, sous la domination du PCC, elle garantit au peuple le statut de maître du pays ; elle unit le *leadership* du Parti, le peuple comme maître du pays et le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi (法 fa)<sup>689</sup>.

La démocratie populaire est donc pour nous un concept de base, propre à la Chine, qui réunit les données fondamentales de notre système : le Parti, le peuple et la loi.

---

<sup>688</sup> WU Qiantao, « 深刻理解社会主义核心价值观的内涵和意义 *Shenke lijie shehui zhuyi hexin jiazhi guan de neihan he yiyi* (Comprendre plus profondément le sens et la portée des valeurs centrales du socialisme) », *Renmin ribao*, 22 mai 2013, p. 7.

<sup>689</sup> DAI Mucai, TIAN Haijian, « 论社会主义核心价值观体系与核心价值观 *Lun shehui zhuyi hexin jiazhi tixi yu hexin jiazhi guan* (Le système des valeurs centrales du socialisme et les valeurs centrales) », *Zhongguo dangzheng ganbu luntan*, n° 2, 2007, p. 36-39.

**Dans le domaine culturel : civilisation (文明 *wenming*).** 文明 *Wenming* est habituellement traduit en français par civilisation. Nous tentons d'en expliquer le sens. Pour nous en Chine, à côté de la civilisation matérielle, il y a également la civilisation politique et spirituelle. La civilisation politique désigne une société où le régime politique est démocratique, le système juridique est parfait, la gestion sociale est transparente et efficace. Mais ici, c'est la civilisation spirituelle qui nous intéresse ; elle relève du domaine mental. La culture en fait partie. C'est la valeur qui caractérise l'avancement et le développement d'un pays moderne dans le domaine culturel.

La civilisation spirituelle qualifie une société dans laquelle les citoyens ont des connaissances techniques et intellectuelles de haute qualité, avec des comportements civilisés et conformément à la morale<sup>690</sup>. Dans la Chine contemporaine, l'édification d'un pays civilisé consiste à abandonner la culture non-civilisée (barbare) et ignorante, à continuer les bonnes traditions, et à développer les esprits conformément aux besoins de la société moderne et civilisée. Finalement, il s'agit de former une société cultivée.

**Dans le domaine social : harmonie (和谐 *hexie*).** C'est une valeur ancienne caractéristique de la tradition chinoise. Elle s'applique à tous les domaines : à la société en tant que telle, aux rapports entre l'homme et la société, entre les individus entre eux, entre l'homme et la nature. Elle est une condition de la stabilité et du développement durable de la société<sup>691</sup>. Cette valeur d'harmonie assume et continue la pensée traditionnelle chinoise, elle est devenue un élément stratégique importante du PCC dans ses travaux pour un socialisme aux caractéristiques chinoises.

---

<sup>690</sup> WANG Yanli, ZHOU Guodong, « 论中国特色社会主义核心价值观的内涵 *Lun whongguo tese shehui zhuyi hexin jiazhi guan de neihan* (Sens des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Shandong shehui kexue*, n° 12, 2007, p. 134-136.

<sup>691</sup> Voir par exemple, WU Qiantao, « 深刻理解社会主义核心价值观的内涵和意义 *Shenke lijie shehui zhuyi hexin jiazhi guan de neihan he yiyi* (Comprendre plus profondément le sens et la portée des valeurs centrales du socialisme) », *Renmin ribao*, 22 mai 2013, p. 7. Nous nous sommes appuyés sur cet article pour plusieurs affirmations de ces derniers paragraphes.

SONG Xilei, « 人类共同价值追求与社会主义核心价值观的建构 *Renlei gongtong jiazhi zhuiqiu yu shehui zhuyi hexin jiazhi guan de jiangou* (La recherche des valeurs communes de l'homme et la construction des valeurs centrales du socialisme) », *Huabei dianli daxue xuebao*, n° 3, 2012, p. 98-101.

## B. Quatre des douze valeurs se situent au niveau de la société : un idéal vers lequel tendre

Les quatre valeurs au niveau de la société expriment un idéal vers lequel tendre : une société libre, égale, juste, et gouvernée selon le 法 *fa* (lois). Dans l'histoire de la Chine, ces quatre valeurs sont faibles et négligeables. Pendant les dynasties impériales, le pouvoir impérial est souverain, l'empereur gouverne le pays et se situe au sommet de la pyramide sociale. Les hiérarchies sociales sont rigoureuses, les classes privilégiées possèdent plus de droits et pouvoirs, les droits fondamentaux de l'homme n'appartiennent pas à la conscience du peuple et ne sont pas protégés par le système social.

Aujourd'hui, ces quatre valeurs nouvelles sont prônées par le PCC et combinent la théorie du marxisme, la partie de la tradition chinoise considérée comme bonne et la situation réelle de la Chine. Elles sont spécifiques, propres à la Chine et se différencient des valeurs universelles de l'Occident<sup>692</sup>. Il pourrait y avoir une confusion parce que les termes sont parfois identiques. Mais il s'agit bien de valeurs qui nous sont propres : la liberté (non absolue), l'égalité, la justice et la gouvernance en s'appuyant sur le 法 *fa*.

**La liberté (自由 *ziyou*).** Cette notion vient du *Manifeste du parti communiste* rédigé par Karl Marx et Friedrich Engels. Cet ouvrage indique : « Dans une union qui va remplacer la société ancienne bourgeoise où existent les classes et les oppositions de classe, la liberté de chacun est la condition de la liberté de tout le monde<sup>693</sup> ». Selon la théorie marxiste, si l'homme surpasse la limite des conditions de production matérielle et se dégage de l'oppression et de l'exploitation de classe, il obtiendra la liberté suffisante. Le PCC accepte ce concept et l'écrit dans ses premiers statuts en 1945 : « créer une république indépendante,

---

<sup>692</sup> Voir Bureau de théorie du Ministère de la propagande du Comité central du PCC (dir.), 六个“为什么”——对几个重大问题的回答 *Liuge “weishenme” – dui jige zhongda wenti de huida* (Six « pourquoi » -- réponses à quelques problèmes importants), Beijing, Xuexi chubanshe, 2009, p. 18-19.

<sup>693</sup> « 代替那存在着阶级和阶级对立的资产阶级旧社会的，将是这样一个联合体，在那里，每个人的自由发展是一切人的自由发展的条件 *Daiti na cunzai zhe jieji he jieji duili de zichan jieji jiushehui de, jiangshi zheyang yige lianheti, zai nali, ,eigeren de ziyou fazhan shi yiqie ren de ziyou fazhan de tiaojian* ». Voir Karl Marx et Friedrich Engels, *Manifeste du parti communiste*, traduit par le Bureau de traduction du Comité central du PCC, in 马克思恩格斯选集 *Makesi Engesi xuanji* (Œuvres choisies de Karl Marx et Friedrich Engels), op. cit., p. 730.

**libre**, démocratique, unitaire, riche et puissante<sup>694</sup> ».

Mais le PCC développe sa propre opinion de l'expression 自由 *ziyou*, la liberté. Selon lui, la liberté dans la société et la politique socialiste est limitée, elle n'est pas absolue. Dans le socialisme, la liberté de l'homme est assurée par le régime économique de la propriété publique. Elle est protégée mais aussi limitée par la loi. La Constitution chinoise précise en effet : « lorsque le citoyen chinois exerce sa liberté et ses droits, il ne doit pas porter atteinte aux intérêts nationaux, sociaux, collectifs et à la liberté et aux droits légaux des autres citoyens<sup>695</sup> ». Donc, la liberté dans la société socialiste est réelle, concrète, et limitée : personne n'agit à sa guise<sup>696</sup>.

**L'égalité (平等 *pingdeng*)**. Pendant l'Antiquité, les penseurs chinois ont exprimé leurs opinions sur l'égalité. Confucius considère que chacun a des caractéristiques similaires, tout le monde a la possibilité d'être un grand homme ; il propose aussi une société idéale où il n'y a ni guerre ni crime, et dans laquelle tout le monde est égal.

Pour Mozi (470-381 av. J.-C.), initiateur de l'école du moïsme, tout le monde s'aime et nous avons tous les mêmes possibilités (兼爱 *jian ai*). Les légistes considèrent que tout le monde est égal devant les peines ou les châtements.

Malgré tout, la société traditionnelle en Chine est une société de pouvoir monarchique, il n'existe pas d'égalité réelle pour le peuple dans le domaine politique. À cause de l'existence des consciences désuètes, par exemple les femmes sont inférieures aux hommes (男尊女卑 *nan zun nü bei*) : il n'existe pas d'égalité réelle pour le peuple dans le domaine social.

Depuis la fondation de la nouvelle Chine en 1949, en se basant sur la théorie du marxisme et en tenant compte de la situation réelle de la Chine, le PCC commence à établir la conscience

---

<sup>694</sup> Voir les Statuts du PCC de 2007, le texte en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64559/4442095.html>, consulté le 6 décembre 2019.

<sup>695</sup> Article 51 de la Constitution de la RPC : « 中华人民共和国公民在行使自由和权利的时候, 不得损害国家的、社会的、集体的利益和其他公民的合法的自由和权利 *Zhonghuarenmingongheguo gongmin zai xingshi ziyou he quanli de shihou, bude sunhai guojia de, shehui de, jiti de liyi he qita gongmin de hefa de ziyou he quanli* ».

<sup>696</sup> Voir LIU Shulin, « 论社会主义核心价值观的几个重要关系 *Lun shehuizhuyi hexin jiazhi guan de jige zhongyao guanxi* (À propos de certaines relations importantes par rapport aux valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Sixiang lilun jiaoyu daokan*, 2014, p. 60-67.

du socialisme aux caractéristiques chinoises sur l'égalité. Selon Marx, l'égalité est manifestée par le statut politique et social d'un homme<sup>697</sup>. Le PCC considère que l'égalité sera réalisée dans la société lorsque le peuple en sera le maître. Tel est le cas à plusieurs conditions.

Premièrement, les régimes politiques prônés par le PCC sur la démocratie populaire, sur l'Assemblée populaire, sur la consultation politique, etc., permettent au peuple d'être le maître du pays.

Deuxièmement, les citoyens sont égaux devant la loi. L'article 33 de la Constitution de la RPC précise que tous les citoyens chinois sont égaux devant la loi ; chaque citoyen bénéficie de droits et exécute les obligations précisées par la Constitution et les lois<sup>698</sup> ; de plus, l'article 48 de la Constitution assure le droit d'égalité des femmes, elles ont les mêmes droits que les hommes dans tous les domaines<sup>699</sup>.

Troisièmement, tous les citoyens sont égaux devant les chances dans le domaine économique. En Chine, le PCC crée un régime économique du socialisme qui repose principalement sur la propriété publique. Dans ce cas, tout le monde a les mêmes moyens de production. Chacun fait de son mieux et la répartition est selon le travail fourni (各尽所能, 按劳分配 *ge jin suoneng, anlao fenpei*).

***Cependant, le PCC souligne que l'égalité n'est pas l'égalitarisme.*** Il faut tenir compte des différences réelles et existantes entre la ville et la campagne, entre les régions et entre les métiers. Pour réduire l'écart entre les riches et les pauvres, le Parti et le gouvernement appliquent les politiques de protection sociale, par exemple les protections sur le traitement médical, sur le logement, sur les emplois, etc. Surement, il existe encore des phénomènes d'inégalité en tout domaine dans la société. Mais le PCC souhaite atteindre la société aisée et la prospérité commune, guidé par la valeur d'égalité.

---

<sup>697</sup> 马克思恩格斯选集 *Makesi Engesi xuanji* (*Œuvres choisies de Karl Marx et Friedrich Engels*), op. cit., p. 444.

<sup>698</sup> « 中华人民共和国公民在法律面前一律平等[...]任何公民享有宪法和法律规定的权利, 同时必须履行宪法和法律规定的义务 *Zhonghua renmin gongheguo gongmin zai falü mianquan yilü pingdeng [...]* *Renhe gongmin xiangyou xianfa he falü guiding de quanli, tongshi bixü lüxing xianfa he falü guiding de yiwu* ».

<sup>699</sup> « 中华人民共和国妇女在政治的、经济的、文化的、社会的和家庭的生活等各方面享有同男子平等的权利 *Zhonghuarenmingongheguo funü zai zhengzhi de, jingji de, wenhua de, shehui de he jiating de shenghuo deng ge fangmian xiangyou tong nanzi pingdeng de quanli* ».

**Le juste (公正 gongzheng).** La notion existait déjà dans la tradition chinoise, mais le PCC lui confère un nouveau sens pour satisfaire aux besoins de la société dans la Chine contemporaine. **Dans le passé,** 公正 gongzheng est exprimé par le caractère 义 yi qui désigne « la vertu consistant à faire ce qui est juste ou convenable »<sup>700</sup>. Selon la pensée confucéenne, 义 yi est la bonne qualité de l'homme, celui qui sacrifie sa vie pour la défense de la justice. Pour les penseurs, 义 yi est opposé à 利 li « profit ; gain ; avantage ; intérêt ; utilité<sup>701</sup> ». Confucius considère que 利 li est égoïste ou intéressé. Il évalue la qualité morale d'un homme par 义 yi et 利 li : « L'homme de bien connaît le juste (义 yi), l'homme de peu ne connaît que le profit (利 li)<sup>702</sup> ».

Mencius considère que 义 yi est plus importante que la vie : « J'aime la vie, et j'aime aussi la justice. Si je ne puis garder les deux à la fois, je sacrifierai ma vie, et je garderai la justice<sup>703</sup> ». Donc, 义 yi est considéré comme un code de conduite supérieur pour un homme, c'est agir sans partialité ou sans intérêt privé.

**Aujourd'hui,** 公正 gongzheng a les sens suivants : « impartial ; équitable ; juste ; droit<sup>704</sup> ». Cette notion est développée par le PCC sur la base du marxisme et en tenant compte de la situation réelle de la Chine. 公正 Gongzheng est une valeur dépendante de la situation économique du pays ; le développement des forces de production est une condition préalable à la réalisation de 公正 gongzheng. Comme l'indique DENG Xiaoping :

La nature du socialisme est de libérer et de développer les forces de production, d'éliminer l'exploitation et la bipolarisation de la richesse et de la pauvreté, et enfin d'atteindre la richesse commune<sup>705</sup>.

---

<sup>700</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit.*, p. 1610.

<sup>701</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit.*, p. 820.

<sup>702</sup> 论语·里仁 *Entretiens de Confucius*, Chapitre du Ren : « 君子喻于义, 小人喻于利 Junzi yu yu yi, xiaoren yu yu li ». Traduction de Anne CHENG, *Entretiens de Confucius, op. cit.*, p. 46.

<sup>703</sup> *Mengzi, Livre de Mencius*, Gaozi shang : « 生亦我所欲, 义亦我所欲也, 二者不可得兼, 舍生而取义者也 Sheng yi wo suo yu, yi yi wo suo yu ye, erzhe buke dejian, shesheng er qüyi zhe ye ». Voir traduction de Séraphin COUVREUR.

<sup>704</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit.*, p. 457.

<sup>705</sup> « 社会主义的本质, 是解放生产力, 发展生产力, 消灭剥削, 消除两极分化, 最终达到共同富裕 Shehuizhuyi de benzhi, shi jiefang zhengchanli, fazhan shengchanli, xiaomie boxue, xiaochu liangji fenhua, zuizhong dadao gongtong fuyu ». Voir DENG Xiaoping, 邓小平文选 *Dengxiaoping wenxuan (Écrits de DENG Xiaoping)*, vol. III, Beijing, Renmin chubanshe, 1993, p. 373.

Dans le rapport du Parti lors du XVIIIe Congrès national en 2012, l'expression 公正 *gongzheng* est expliquée par deux termes<sup>706</sup> : 公平 *gongping*, « impartial ; juste ; équitable. Impartialité ; justice ; équité<sup>707</sup> » et 正义 *zhengyi* qui a les sens de « droit ; justice<sup>708</sup> ». Lorsque le président XI Jinping explicite en 2014 sa réflexion sur la gouvernance du pays, il souligne qu'il faut « rechercher la promotion de l'impartialité (公平 *gongping*) et de la justice (正义 *zhengyi*) dans la société comme une valeur centrale<sup>709</sup> ».

***Le PCC cherche à réaliser l'impartialité (公平 *gongping*) dans les domaines économique et social, et la justice (正义 *zhengyi*) dans les domaines judiciaire et politique.*** L'impartialité (公平 *gongping*) se reflète sur l'impartialité de chances et de droits. L'impartialité de chances signifie que tout le monde a la même chance de partager la réussite du développement du pays. Nous rappelons que le développement des forces de production est considéré comme la base économique pour la réalisation de l'impartialité dans la société. Et en 2012, « l'élimination de la bipolarisation de la richesse et de la pauvreté » prônée par DENG Xiaoping étant achevée, l'axe de travail du PCC est « l'établissement d'une société aisée dans tous les domaines ». Le *Journal du peuple* explique :

Le processus de l'établissement d'une société aisée est celui de la réalisation de l'impartialité (公平 *gongping*) et de la justice (正义 *zhengyi*) dans la société, celui du complément des faiblesses du développement, et celui où tout le monde peut profiter également et justement du résultat du développement du pays<sup>710</sup>.

L'impartialité de droits signifie aussi que tout le monde a les mêmes droits dans le système social. Depuis 2012, le PCC travaille à réformer et améliorer profondément le

---

<sup>706</sup> « 必须坚持维护社会公平正义。公平正义是中国特色社会主义的内在要求 *Bixū jianchi weihu shehui gongping zhengyi. Gongping zhengyi shi zhongguo tese shehuizhuyi de neizai yaoqiu* ».

<sup>707</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit., p. 456.*

<sup>708</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit., p. 1743.*

<sup>709</sup> « 把促进社会公平正义作为核心价值追求 *Ba cujin shehui gongping zhengyi zuowei hexin jiazhi zhuiqiu* ». Voir XI Jinping, 习近平谈治国理政 *Xijinping tan zhiguo lizheng (Discours de XI Jinping sur la gouvernance du pays)*, Beijing, Waijiao chubanshe, 2014, p. 147.

<sup>710</sup> « 全面建设小康的过程, 是全面实现社会公平正义的过程, 是补齐社会发展短板的过程, 是促进人人都能公平公正享受国家发展成果的过程 *Quanmian jianshe xiaokang de guocheng, shi quanmian shixian shehui gongping zhengyi de guocheng, shi buqi shehui fazhan duanbande guocheng, shi cujin renren douneng gongping gengzheng xiangshou guojia fazhan chengguo de guocheng* ». Voir Bureau de commentaires du *Journal du peuple*, “四个全面”学习读本 “*Si ge quanmian*” *xuexi duben (Etudes sur les quatre stratégies dans tous les domaines)*, Beijing, Renmin chubanshe, 2015, p. 49.

système social dans tous les domaines. Par exemple le système de distribution des revenus, d'éducation, d'assurance maladie, de logement, de service public, et d'intégration entre les villes et les campagnes, etc. Le président XI Jinping explique : « il faut faire des efforts afin que tous les citoyens aient un enseignement lorsqu'ils étudient, un salaire lorsqu'ils travaillent, un traitement médical lorsqu'ils sont malades ; un logement lorsqu'ils sont âgés<sup>711</sup> ». Le président souligne aussi que les systèmes et les politiques qui ne sont pas favorables à l'impartialité doivent être réformés<sup>712</sup>.

Pour la réalisation de la justice dans la société (正义 *zhengyi*), le PCC propose des réformes dans le domaine judiciaire (1) et le renforcement de la discipline et du contrôle au sein du Parti (2).

*1. « Porter la balance de la justice sur ses épaules, et tenir en mains l'épée de la justice ».* Selon le président XI Jinping, la justice est la ligne de vie pour les autorités judiciaires qui sont considérées comme « la dernière ligne de défense » dans la société. Les cas d'injustice portent atteinte non seulement aux intérêts légaux des masses, mais aussi ont pour conséquence que les masses perdent confiance dans la justice. Donc, il est exigé des autorités judiciaires de « porter la balance de la justice sur leurs épaules, et tenir en mains l'épée de la justice »<sup>713</sup>. Par conséquent, le PCC exige d'approfondir la réforme judiciaire, d'accélérer l'établissement d'un système judiciaire du socialisme qui est juste,

---

<sup>711</sup> « 努力使全体人民在学有所教、劳有所得、病有所医、老有所养、住有所居上持续取得新进展 *Nuli shi quanti renmin zai xueyou suojiào, laoyou suode, bingyou suoyi, laoyou suoyang, zhuyou shuoju shang chixù qūde xin jinzhan* ». Voir XI Jinping, « 切实把思想统一到党的十八届三中全会精神上来 *Qieshi ba sixiang tongyi dao dang de shiba jie sanzong quanhui jingshen shang lai* (Unifier les pensées sur l'esprit, 3<sup>e</sup> plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC) », *Renmin ribao*, 1<sup>er</sup> janvier 2014, p. 2.

<sup>712</sup> « 要把促进社会公平正义、增进人民福祉作为一面镜子, 审视我们各方面体制机制和政策规定, 哪里有不公平促进社会公平正义的问题, 哪里就需要改革; 哪个领域哪个环节问题突出, 哪个领域哪个环节就是改革的重点 *Yaoba cujin shehui gongping zhengyi, wengjin renmin fuzhi zuowei yimian jingzi, shenshi women ge fangmian tizhi jizhi he zhengce guiding, nali you bu fuhe cujin shehui gongping zhengyi de wenti, nali jiu xuyao gaige ; nage lingyu nage huanjie wenti tuchu, nage lingyu nage huanjie jiushi gaige de zhongdian* ».

<sup>713</sup> 肩扛公正天平, 手持正义之剑 *jiangkang gongping tianping, shouchi zhengyi zhijian*, Discours du président XI Jinping lors de la réunion de travail du Comité central de droit et de politique, 9 janvier 2014, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2014/0109/c64094-24065903.html>, consulté le 31 décembre 2019.

efficace et autoritaire, d'assurer les intérêts du peuple, et de faire en sorte que les masses sentent la justice dans chaque affaire judiciaire<sup>714</sup>.

2. « *L'outil pour battre le fer doit être plus dur que le fer* ». De plus, la justice dans la société est dépendante de la restriction du pouvoir du Parti. Étant le Parti au pouvoir qui dirige l'établissement d'une société juste, le PCC doit être le premier à se contrôler strictement. Comme le dit le président XI Jinping : « l'outil pour battre le fer doit être plus dur que le fer<sup>715</sup> ». Le PCC exige de contrôler le Parti et ses membres en s'appuyant sur la loi et la discipline au sein du Parti. Le PCC renforce la condamnation de la corruption et l'exaltation de la probité, afin d'entraîner la justice dans la société par celle au sein du Parti.

**La dernière valeur au niveau de la société est 法治 *fazhi* :** c'est le principe selon lequel il faut s'appuyer sur la loi pour la conduite du pays ou pour le gouvernement de toute chose. Nous l'avons longuement explicité dans notre deuxième partie.

### **C. Quatre des douze valeurs se situent au niveau des citoyens : la formation des citoyens dont la société a besoin.**

**爱国 *Aiguo*** est composé de deux caractères : 爱 *ai* aimer, et 国 *guo* le pays. 爱国 *Aiguo* est habituellement traduit par patriote. Le *Dictionnaire Ricci* précise : « aimer sa patrie ; être patriote<sup>716</sup> ». 爱国 *Aiguo*, c'est l'esprit national commun pour tous les Chinois qui résident sur un même territoire, qui partagent les mêmes ancêtres, qui ont la même culture.

---

<sup>714</sup> « 深化司法体制改革, 加快建设公正高效权威的社会主义司法制度, 维护人民权益, 让人民群众在每一个司法案件中都感受到公平正义 *Shenhua sifa tizhi gaige, jiakuai jianshe gongzheng gaoxiao quanwei de shehuizhuyi sifa zhidu, weihu renmin quanyi, rang renmin qunzhong zai meiyigz sifa anjian zhong dou ganshou dao gongping zhengyi* ». Voir la *Décision portant sur plusieurs problèmes importants sur les réformes approfondies dans tous les domaines*, adoptée par le 3e plénum du XVIIIe Congrès national du PCC, 12 novembre 2013, disponible sur [http://www.gov.cn/jrzq/2013-11/15/content\\_2528179.htm](http://www.gov.cn/jrzq/2013-11/15/content_2528179.htm), consulté le 31 décembre 2019.

<sup>715</sup> « 打铁必须自身硬 *datie bixu zishen ying* », Voir « 决胜全面建设小康社会, 夺取新时代中国特色社会主义伟大胜利 *Juesheng quanmian jianshe xiaokang shehui, duoqu xinshidai zhongguo tese shehuizhuyi weida shengli* (Décider de la victoire de l'édification de la société aisée dans tous les domaines, obtenir des victoires du socialisme aux caractéristiques chinoises à l'époque nouvelle) », rapport du Secrétaire général XI Jinping au XIXe Congrès national du PCC, 18 octobre 2017, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/19th/n1/2017/1027/c414395-29613458.html>, consulté le 22 décembre 2018.

<sup>716</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit.*, p. 6.

Depuis l'antiquité, par patriotisme nous luttons contre l'invasion des ennemis étrangers afin de garantir et de maintenir l'intégrité et l'unification du territoire du pays. Le patriotisme est une valeur ou un esprit vénéré par le peuple chinois. À l'époque moderne, la nation chinoise a traversé des crises d'asservissement et des guerres contre les envahisseurs étrangers ; le patriotisme c'est l'esprit inflexible de protéger et de sauver le pays, il doit être gravé dans la mémoire de toute la nation<sup>717</sup>. Aujourd'hui, on vit en paix, le sens du patriotisme est élargi : le Parti demande aux compatriotes de s'entraider, de développer la culture nationale, et d'avoir confiance dans le système du socialisme à la chinoise<sup>718</sup>.

**敬业 *Jingye*** est composé de deux caractères : 敬 *jing* qui a le sens de respecter et aimer, et 业 *ye* qui désigne la profession ou le travail. *Jingye* peut être traduit par aimer et respecter le travail. C'est la valeur qui concerne la morale professionnelle afin de rendre correcte l'attitude devant le travail. Parce que c'est une valeur typique de la mentalité chinoise, aimer le travail est liée à la réalité chinoise et se conforme aux besoins du développement de l'économie de marché socialiste. Cette valeur exige des citoyens d'être attentifs et conscients dans leurs professions et leurs postes, et a pour but de cultiver le sens de la responsabilité et de la mission des citoyens (责任感和使命感 *zeren gan he shiming gan*)<sup>719</sup>.

**诚信 *Chengxin*** est composé de deux caractères : 诚 *cheng*, la sincérité et 信 *xin*, la promesse. Nous pouvons traduire 诚信 *chengxin* par bonne foi ou fiabilité<sup>720</sup>. C'est aussi une des belles valeurs de la bonne tradition chinoise qui est également prise en considération par le Parti dans la Chine contemporaine. Dans l'histoire, la fiabilité est une qualité morale noble

---

<sup>717</sup> Voir XIAO Guiqing, ZHOU Zhaocheng, « 中国特色社会主义制度价值实现的内在逻辑与基本路径 *Zhongguo tese shehui zhuyi zhidu jiazhi shixian de neizai luoji yu jiben lujing* (La logique et la voie de la réalisation des valeurs du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Kexue shehui zhuyi*, n° 2, 2015, p. 70-77.

<sup>718</sup> NIU Yunping, « 爱国的含义具体而切身 *Aiguo de hanyi juti er qieshen* (Le sens concret et propre du patriotisme) », *Renmin ribao*, 5 novembre 2014.

<sup>719</sup> XIAO Guiqing, ZHOU Zhaocheng, « 中国特色社会主义制度价值实现的内在逻辑与基本路径 *Zhongguo tese shehui zhuyi zhidu jiazhi shixian de neizai luoji yu jiben lujing* (La logique et la voie de la réalisation des valeurs du socialisme à la chinoise) », *op. cit.*, p. 70-77.

<sup>720</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français*, Beijing, Shangwu yinshuguan, 2014, p. 185.

approuvée par tout le monde. Aujourd'hui, la fiabilité est considérée comme un caractère moral non seulement pour l'individu, mais aussi pour les activités économiques dans l'économie de marché. La fiabilité joue un rôle pour maintenir et garantir l'ordre et le fonctionnement de l'économie de marché<sup>721</sup>.

De plus, la fiabilité est mise en application dans tous les domaines de la société. Le rapport du XVIIIe Congrès national du PCC propose d'édifier un système de fiabilité, y compris « l'administration fiable, le commerce fiable, et la société fiable<sup>722</sup> ».

**友善** *Youshan* est composé de deux caractères : 友 *you*, ami et 善 *shan*, bon ou bienveillant<sup>723</sup>. 友善 *Youshan* c'est l'amitié, la sociabilité. Nous trouvons déjà cette valeur dans la tradition chinoise. L'amitié est considérée comme la morale fondamentale qui dirige les relations sociales entre les citoyens, c'est-à-dire dans la vie sociale ; l'amitié montre une préoccupation non seulement des intérêts de soi-même, mais pour ne pas être égoïste surtout des intérêts d'autrui. La valeur d'amitié exige des citoyens de respecter les autres, d'aider les autres, de tolérer les autres.

### ***Conclusion du chapitre 1.***

Depuis la fondation de la nouvelle Chine en 1949, la vertu-morale publique est prônée par le Parti, comme la vertu l'était par Confucius. Mais les deux notions sont bien sûr fondamentalement différentes.

Le rôle de la vertu-morale publique a évolué : au début elle concernait le Parti, le citoyen, l'édification de la civilisation spirituelle ; puis elle est devenue un moyen de gouvernement du pays, une manipule que le Parti-État tient bien en main.

Après avoir posé comme objectif l'aménagement d'une société harmonieuse, le Parti a pu prôner la vertu-morale publique sous la forme de douze valeurs centrales. Parmi ces

---

<sup>721</sup> XIAO Guiqing, ZHOU Zhaocheng, « 中国特色社会主义制度价值实现的内在逻辑与基本路径 *Zhongguo tese shehui zhuyi zhidu jiazhi shixian de neizai luoji yu jiben lujing* (La logique et la voie de la réalisation des valeurs du socialisme à la chinoise) », *op. cit.*, p. 70-77.

<sup>722</sup> « 加强政务诚信, 商务诚信, 社会诚信[···] *Jiaqiang zhengwu chengxin, shangwu chengxin, shehui chengxin* ».

<sup>723</sup> *Dictionnaire Ricci chinois-français, op. cit.*, p. 1177 et 1649.

valeurs, celles aux niveaux de la société et des citoyens se situent -en théorie du moins- dans la continuité des valeurs traditionnelles 情理 *qing-li* : elles guident les hommes dans une belle société.

Mais il y a quatre nouvelles valeurs, au niveau de la nation ; cela était nécessaire pour satisfaire aux besoins de la Chine comme pays socialiste. Donc, les caractéristiques chinoises des valeurs centrales révèlent à la fois la continuité de la culture juridique chinoise et l'adaptation, la correspondance à la situation actuelle.

Nous avons déjà montré comment dans la culture juridique chinoise les deux notions 情 *qing* et 理 *li* sont harmonieusement combinés avec 法 *fa*, la loi du pays. De la même façon, nous allons étudier comment les valeurs centrales doivent aujourd'hui assister la loi chinoise.

**Chapitre 2. 法 *fa* (le droit), c'est la bonne loi**  
**assistée par les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises**  
**pour une bonne gouvernance du pays :**  
**良法善治 *liang fa shan zhi* (bonne loi, bonne gouvernance)**

À partir du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC en 2012, le président XI Jinping nouvellement élu président de la République populaire, et désigné secrétaire général du Parti, continue à tenir fermement en main les deux principes d'action : gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 *yi fa zhi guo*) mais aussi par la vertu (以德治国 *yi de zhi guo*). Cette vertu-morale publique concerne le pays, la société et le peuple. Elle va aussi marquer la loi 法 *fa*, non plus en fonctionnant en parallèle mais en la pénétrant. Ce sera possible grâce à l'intégration des douze valeurs centrales dans la loi, transformant ainsi la loi en « bonne loi » (Section 1). L'étape suivante sera de s'interroger sur l'attitude du juge par rapport à l'application des douze valeurs centrales dans les décisions judiciaires (Section 2).

**Section 1. Le concept de bonne loi et l'intégration des valeurs centrales dans le domaine juridique**

Après avoir formé un système de lois socialiste aux caractéristiques chinoises, le PCC prône l'adoption de bonnes lois pour la gouvernance du pays (§1) ; il faut donc intégrer les douze valeurs centrales dans le domaine juridique (§2).

**§1. Une bonne loi pour une bonne gouvernance (良法与善治 *liangfa yu shanzhi*)**

Pour le président XI Jinping la loi doit être étroitement liée à la vertu-morale publique (A) ; c'est avec de bonnes lois que l'on peut bien gouverner le pays (B).

## **A. Les relations étroites entre la loi (法 *fa*) et la vertu-morale publique :**

### **la loi est la morale écrite, la morale est la loi inscrite dans le cœur**

Selon le président XI Jinping, il y a des liens étroits entre la loi (法 *fa*) et la vertu publique :

La loi est la morale écrite, la morale est la loi inscrite dans le cœur. La loi et la morale sont toutes deux des normes de comportements sociaux, de régulation des relations sociales, de maintien de l'ordre social. Elles ont leur propre place (ou statut) et fonctions dans la gouvernance de l'État (du pays). L'application effective de la loi dépend de la morale-vertu, la pratique de la morale-vertu est inséparable de la contrainte de la loi. Il ne faut pas séparer la gouvernance selon la loi et la gouvernance selon la morale, il faut leur donner la même importance. La gouvernance du pays a besoin de la coordination (synergie) de la loi et de la morale<sup>724</sup>.

### ***Sur les valeurs centrales et 德 de le président XI Jinping développe :***

Les valeurs centrales sont en fait une sorte de morale, non seulement la morale pour l'individu, mais aussi la morale à grande échelle, celle du pays et celle de la société. [...] Les valeurs centrales portent la recherche spirituelle d'un pays et d'une nation, elles manifestent des critères de valeurs qui jugent le vrai et le faux, le juste et l'injuste dans une société<sup>725</sup>.

### ***L'importance de cultiver et de pratiquer les valeurs centrales dans la société. Selon XI***

---

<sup>724</sup> « 法律是成文的道德, 道德是内心的法律。法律和道德都具有规范社会行为、调节社会关系、维护社会秩序的作用, 在国家治理中都有其地位和功能。法律有效实施有赖于道德支持, 道德践行也离不开法律约束。法治和德治不可分离, 不可偏废, 国家治理需要法律和道德协同发力。 *Falü shi chengwen de daode, daode shi neixin de falü. Falü he daode dou juyou guifan shehui xingwei, tiaojie shehui guanxi, weihu shehui zhixü de zuoyong, zai guojia zhili zhong douyou qi diwei he gongneng. Falü youxiao shishi youlaiyu daode zhichi, daode jianxing ye libukai falü yueshu. Fazhi he dezhi buke fenli, buke pianfei, guojia zhili xiuyao falü he daode xietong fali* ». Voir le discours du XI Jinping dans la 37<sup>e</sup> étude collective du Bureau politique central du PCC, le texte en chinois est disponible sur [http://www.xinhuanet.com/politics/2016-12/10/c\\_1120093133.htm](http://www.xinhuanet.com/politics/2016-12/10/c_1120093133.htm), consulté le 10 octobre 2018.

<sup>725</sup> « 核心价值观, 其实就是一种德, 既是个人的德, 也是一种大德, 就是国家的德、社会的德……核心价值观, 承载着一个民族、一个国家的精神追求, 体现着一个社会评判是非曲直的价值标准 *Hexin jiazhi guan, qishi jiushi yizhong de, jishi geren de de, yeshi yizhong dade, jiushi guojia de de, shehui de de* [...] *Hexin jiazhi guan, chengzai zhe yige minzu, yige guojia de jingshen zhuiqiu, tixian zhe yige shehui pingpan shifei qüzhi de jiazhi biao zhun* ». Discours du président XI Jinping dans une conférence à l'Université de Pékin, le 4 mai 2014. Voir *Renmin ribao*, le 5 mai 2014, p. 2.

Jinping, les valeurs centrales acceptées par toute la société sont la force la plus importante et la plus perpétuelle pour une nation et un pays<sup>726</sup>. Elles ont un lien avec la tradition historique et sont marquées par les circonstances économiques et sociales actuelles. Elles ne sont pas seulement préconisées par le Parti ou le gouvernement, mais le peuple doit aussi y prendre une part active : « Les valeurs sont abstraites, générales, mais doivent être des règles de morale respectées sérieusement par les membres de la société, de tout leur cœur<sup>727</sup> ». Donc, cultiver et pratiquer les valeurs centrales dans la société est une tâche importante. Le président XI Jinping le répète :

Cultiver, promouvoir et développer les valeurs centrales, unifier efficacement la conscience sociale, est une voie importante pour maintenir le fonctionnement et l'ordre de la société, mais aussi une façon importante pour le système de la gouvernance du pays et la capacité sur la gouvernance<sup>728</sup>.

*Réaliser la combinaison entre 依法治国 yi fa zhi guo, gouverner le pays en s'appuyant sur la loi, et 以德治国 yi de zhiguo, gouverner le pays par la vertu-morale publique.* Le 26 décembre 2016, le Bureau central du PCC et le Bureau du Conseil des affaires de l'État publient un *Avis directeur sur l'intégration des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises dans l'édification de la gouvernance en s'appuyant sur la loi*<sup>729</sup>.

---

<sup>726</sup> « 对一个民族、一个国家来说，最持久、最深层的力量是全社会共同认可的核心价值观 *Dui yige minzu, yige guojia laishuo, zui chijiu, zui shenceng de liliang shi quanshehui gongtong renke de hexin jiazhi guan* ». XI Jinping, 习近平总书记系列重要讲话读本 *XI jinping zongshuji xilie zhongyao jianghua duben (Discours importants du président XI Jinping)*, Beijing, Renmin chubanshe, 2016, p. 189.

<sup>727</sup> FENG Hui, « 判决、公共政策与社会主义主流价值观 *Panjue, gonggong zhengce yu shehui zhuyi zhuliu jiazhi guan (Jugements, politiques publiques et valeurs principales du socialisme)* », *Zhengfa luntan*, vol. 30, n° 4, 2012, p. 103-115.

<sup>728</sup> « 培育和弘扬核心价值观，有效整合社会意识，是社会系统得以正常运转、社会秩序得以有效维护的重要途径，也是国家治理体系和治理能力的重要方面 *Peiyu he hongyang hexin jiazhi guan, youxiao zhenghe zhuhui yishi, shi shehui xitong deyi zhengchang yunzhuan, shehui zhixu deyi youxiao weihu de zhongyao tujing* ». Discours du président XI Jinping dans la 13<sup>e</sup> étude collective du Bureau politique du PCC, le 24 février 2014, *Renmin ribao*, 126 février 2014, p. 1.

<sup>729</sup> « 关于进一步把社会主义核心价值观融入法治建设的指导意见 *Guanyu jin yi bu ba shehuizhuyi hexin jiazhi guan rongru fazhi jianshe de zhidao yijian (Avis directeur sur l'intégration des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises dans l'édification de la gouvernance en s'appuyant sur la loi)* », *Renmin ribao*, le 26 décembre 2016, p.1. Le texte en chinois est disponible sur <http://politics.people.com.cn/n/2013/1224/c1001-23925470.html>, consulté le 16 octobre 2018.

Cet *Avis* exige d'utiliser les lois, les règlements et les politiques publiques pour assurer la diffusion des valeurs correctes, c'est-à-dire les douze valeurs centrales prônées par le PCC. Il exige d'intégrer ces valeurs dans chaque chaînon du domaine législatif : l'élaboration de loi, l'application de la loi par l'organe administratif, l'application de la loi par l'autorité judiciaire et le respect de loi par tout le monde.

**Premièrement**, écrire les valeurs centrales dans les lois et les règlements. L'*Avis* indique : « les exigences des valeurs centrales doivent être reflétées dans la constitution, les lois, les règlements et les politiques publiques, et doivent être transformées en des dispositions de lois qui ont une réelle force contraignante<sup>730</sup> ». En même temps, les lois et les règlements qui ne sont pas compatibles avec les exigences des valeurs centrales seront révisés ou supprimés selon les procédures légales.

**Deuxièmement**, promouvoir les valeurs centrales dans l'application de loi et la gestion sociale par l'organe administratif. L'*Avis* indique : « Faire en sorte que les comportements conformes aux valeurs centrales soient préconisés et encouragés, et que les comportements contraires aux valeurs centrales soient restreints et punis<sup>731</sup> ». De plus, pour les fonctionnaires et les membres du Parti, il faut croire fermement à l'idéal, renforcer la morale politique et punir la corruption.

**Troisièmement**, élever la crédibilité publique de la justice, refléter les valeurs centrales dans les décisions judiciaires. Il faut juger les affaires dans le strict respect de la loi, et interdire strictement aux cadres dirigeants d'intervenir dans les activités judiciaires et de s'ingérer dans le traitement d'affaires spécifiques. Mais l'*Avis* ne précise pas les obligations du juge par rapport à l'application des valeurs centrales ; nous considérerons ce point dans la section suivante.

**Quatrièmement**, combiner l'éducation sur la gouvernance en s'appuyant sur la loi et par la morale publique. L'*Avis* précise qu'il faut guider tous les citoyens pour agir consciemment

---

<sup>730</sup> « 把社会主义核心价值观的要求体现到宪法法律、法规规章和公共政策之中，转化为具有刚性约束力的法律规定。Ba shehuizhuyi hexin jiazhi guan de yaoqiu tixian dao xianfa falü, fagui guizhang he gonggong whengce zhi zhong, zhuanhua wei juyou gangxing yueshuli de falü guiding ».

<sup>731</sup> « 使符合社会主义核心价值观的行为得到倡导和鼓励，违背社会主义核心价值观的行为受到制约和惩处。Shi fuhe shehuizhuyi hexin jiazhi guan de xingzei dedao changdao he guli, weibe shehuizhuyi hexin jiazhi guan de xingwei shoudao zhiyue he chengchu ».

conformément à la loi, rechercher la loi en cas de problème et s'en remettre à la loi pour résoudre les problèmes ; en outre, il faut approfondir la pratique de l'apprentissage et de l'éducation aux valeurs centrales, mener des éducations approfondies sur les vertus sociales, professionnelles, familiales et personnelles ; et promouvoir vigoureusement les idées du patriotisme, du collectivisme et du socialisme.

Cet *Avis directeur* montre bien que le PCC fait des efforts pour combiner 法 *fa* (loi) et 德 *de* (vertu-morale publique) afin d'avoir de bonnes lois et donc une bonne gouvernance.

## **B. Bonnes lois pour bonne gouvernance : 良法与善治 *Liangfa yu shanzhi***

Pendant l'ère impériale, les savants chinois reconnaissent déjà l'importance d'une bonne loi pour le gouvernement du pays. WANG Anshi (1021-1086), haut fonctionnaire sous la dynastie Song du Nord indique : « élaborer une bonne loi pour le monde, le monde est gouverné ; élaborer une bonne loi pour un royaume, le royaume est gouverné<sup>732</sup> ». Aujourd'hui, le PCC reprend ce principe. La *Décision* de 2014 sur l'avancement du gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi dans tous les domaines, longuement étudiée dans notre deuxième partie, précise en effet : « **la loi est un outil important pour le gouvernement du pays, la bonne loi est le préalable pour le bon gouvernement**<sup>733</sup> ».

*Comment définir une bonne loi ?* La *Décision* de 2014 répond

Il faut tenir respectueusement les idées de considérer le peuple comme premier (以民为本) et légiférer d'élaborer les lois pour servir le peuple ; appliquer les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises ; chaque élaboration de lois doit être conforme à l'esprit de la constitution, refléter la volonté du peuple et obtenir le soutien du peuple<sup>734</sup>.

---

<sup>732</sup> « 立善法于天下，则天下治；立善法于一国，则一国治 *li shan fa yu tianxia, ze tianxia zhi ; li shan fa yu yi guo, ze yi guo zhi* ».

<sup>733</sup> « 法律是治国之重器，良法是善治的前提。 *Falü shi zhi guo zhi zhongqi, liangfa shi shan zhi zhi qianti* ». Voir « 中共中央关于全面推进依法治国若干重大问题的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu quanmian tuijin yi fa zhi guo ruogan zhongda wenti de jue ding* (Décision du Comité central du PCC portant sur certains problèmes importants concernant l'avancement dans tous les domaines du gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi) » adoptée par le 4<sup>e</sup> plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 23 octobre 2014, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2014/1029/c64387-25927606.html>, consulté le 15 août 2018.

<sup>734</sup> « 要恪守以民为本、立法为民里面，贯彻社会主义核心价值观，使每一项俩都符合宪法精神，

Selon WANG Liming, professeur de droit à l'Université du peuple de Chine, une bonne loi « doit refléter la volonté et l'intérêt des masses, être conforme à la justice et à l'équité, protéger les droits fondamentaux de l'individu (维护个人的基本权利), et refléter le développement de la société<sup>735</sup> ».

**Qu'est-ce qu'une bonne gouvernance ?** Le concept de bonne gouvernance n'est pas nouveau ; en 2009 déjà, il est défini dans un rapport du comité économique et social de l'Asie-Pacifique de l'ONU. Membre de ce comité international, la RPC s'est déjà préoccupée de ce sujet. Selon le comité, le concept de gouvernance est : « le processus de prise de décision et le processus par lequel les décisions sont mises en œuvre (ou non mises en œuvre)<sup>736</sup> ». Quant à la bonne gouvernance, le comité considère qu'elle a huit caractéristiques principales : « *It's participatory, consensus, oriented, accountable, transparent, responsive, effective and efficient, equitable and inclusive and follows the rule of law*<sup>737</sup> ». Ce concept est repris par le PCC, mais adapté à la situation chinoise. Selon M. WANG Liming, la bonne gouvernance en Chine est de poursuivre la politique sur le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi, de réaliser la modernisation de la gouvernance du pays afin que la vie du peuple soit heureuse, la société soit harmonieuse et ordonnée, le pays soit stable et gouverné<sup>738</sup>.

**Parce que les bonnes lois sont le préalable à une bonne gouvernance du pays, le Parti décide d'intégrer les valeurs centrales dans l'édification du domaine législatif.** Le 8 mai 2018,

---

反映人民意志, 得到人民拥护。 *Yao keshou yi min wei ben, li fa wei min linian, Guanche shehuizhuyi hexin jiazhiguan, shi mei yi xiang li fa dou fuhe xianfa jingshen, fanying renmin yizhi, dedao renmin yonghu* ».

<sup>735</sup> « 良法应当反映最广大人民群众意志和利益, 符合公平正义要求, 维护个人的基本权利, 反映社会的发展规律。 *Lingfa yingdang fanying zui guangda renmin qunzhong de yizhi he liyi, fuhe gongping zhengyi yaoqiu, weihu geren de jiben quanli, fanying shehui de fazhan guilü* ». WANG Liming, « 良法与善治 *Liangfa yu shanzhi* (Bonne loi et bon gouvernement) », *Zhongguo renmin daxue xuebao*, n° 2, 2015, p. 114-121.

<sup>736</sup> « *The process of decision-making and the process by which decisions are implemented (or not implemented)* ». *United Nations, Economic and Social Commission for Asia and the Pacific*, « *What is Good Governance?* », 10 juillet 2009, le texte en anglais est disponible sur <https://www.unescap.org/resources/what-good-governance#>, consulté le 15 septembre 2020.

<sup>737</sup> *Ibid.*

<sup>738</sup> WANG Liming, « 良法与善治 *Liangfa yu shanzhi* (Bonne loi et bon gouvernement) », *op. cit.*, p. 114-121.

le Comité central du PCC publie un *Projet d'élaboration et de modification des lois pour l'intégration des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises à l'édification du gouvernement en s'appuyant sur la loi*<sup>739</sup>. Il est précisé qu'il faudra de cinq à dix ans pour intégrer les valeurs centrales du socialisme dans le processus législatif : élaboration, modification, suppression et interprétation de toutes les lois et règlements. Le but est que toutes les lois et les règlements reflètent les douze valeurs, au niveau du pays, de la société et des citoyens.

Le *Projet* spécifie même la ou les valeurs particulières à prendre en considération en fonction de l'objet de l'acte législatif. Par exemple, l'amélioration et le perfectionnement des lois dans le domaine économique sont dirigés par les valeurs de justice et d'équité (公平正义 *gongping zhengyi*) et notamment pour les lois concernant la protection du droit de propriété. L'intégration des valeurs centrales dans la constitution et les lois ainsi que dans les réformes du système judiciaire centrale reflètent la valeur du gouvernement par le 法 *fa* (法治 *fazhi*). L'élaboration des lois sur la protection de l'environnement et l'écologie est axée sur la valeur d'harmonie afin de promouvoir le développement harmonieux entre l'homme et la nature. L'élaboration des lois sur la protection des héros et des martyrs respecte la valeur du patriotisme. La création du système de fiabilité<sup>740</sup> et l'élaboration subséquente des lois et règles concernées doit respecter la valeur de fiabilité. L'élaboration des lois ayant pour but d'améliorer le comportement civilisé, éduqué des citoyens est axé sur les valeurs de civilisation et d'amitié.

## §2 L'intégration des valeurs centrales dans le domaine juridique

À partir de 2015, les valeurs centrales sont toutes progressivement mentionnées dans la constitution (A), les lois (B) et les interprétations judiciaires des lois rendues par la Cour populaire suprême (C).

---

<sup>739</sup> « 社会主义核心价值观融入法治建设立法修法规划 *shehuizhuyi hexin jiazhi guan rongru fazhi jianshe lifa xiufa guihua* », *People's courts daily*, n° 7345, 8 mai 2018, p. 3.

<sup>740</sup> Il s'agit d'un système qui consiste à qualifier de défaillant la personne qui ne respecte pas ses obligations.

## A. Intégration des valeurs centrales dans la constitution

L'expression « valeurs centrales du socialisme » figure aujourd'hui en tant que telle à l'art. 24 al. 2 de la constitution révisée en 2018. L'art. 39 de l'amendement de 2018 modifie en effet cet article en ajoutant au début de la disposition « le pays promeut les valeurs centrales du socialisme ». L'art. 24 al. 2 énonçait :

Le pays prône les morales publiques – aimer le pays, aimer le peuple, aimer le travail, aimer la science, et aimer le socialisme<sup>741</sup>.

Aujourd'hui, le nouvel art. 24 al. 2 de la constitution dispose :

**Le pays promeut les valeurs centrales du socialisme**, et prône les morales publiques - aimer le pays, aimer le peuple, aimer le travail, aimer la science, et aimer le socialisme<sup>742</sup>.

Désormais, les valeurs centrales du socialisme deviennent les principes directeurs à valeur constitutionnelle. *Aujourd'hui, parmi les douze valeurs définies par le XVIII<sup>e</sup> Congrès du PCC, dix d'entre elles figurent dans la constitution telle qu'amandée en 2018*<sup>743</sup>. Plusieurs remarques s'imposent : certaines valeurs sont citées dans le préambule de la constitution seulement, mais sont indirectement reprises par certaines dispositions de la constitution, certaines figuraient déjà dans la constitution ou dans le préambule, certaines ont été ajoutées mais sous un vocable différent.

*Certaines valeurs sont citées dans le préambule de la constitution seulement, mais sont indirectement reprises par certaines dispositions de la constitution.* Parmi les douze valeurs, quatre d'entre elles sont énumérées dans le préambule ; mais parmi ces quatre valeurs, trois étaient déjà citées : 富强 *fuqiang* (richesse et puissance), 民主 *minzhu* (démocratie), 文明 *wenming* (civilité) ; a été ajoutée 和谐 *hexie* (harmonie) :

---

<sup>741</sup> « 国家提倡爱祖国、爱人民、爱劳动、爱科学、爱社会主义的公德 *Guojia tichang ai zuguo, ai renmin, ai laodong, ai kexue, ai shehui zhuyi de gongde* ».

<sup>742</sup> « 国家倡导社会主义核心价值观, 提倡爱祖国、爱人民、爱劳动、爱科学、爱社会主义的公德 » *guojia changdao shehui zhuyi hexin jiazhi guan, tichang ai zuguo, ai renmin, ai laodong, ai kexue, ai shehui zhuyi de gongde* ». Voir l'amendement de la constitution adopté par le 1<sup>er</sup> plénum de la XIII<sup>e</sup> APN du 11 mars 2018, le texte en chinois est disponible sur [http://www.xinhuanet.com/politics/2018lh/2018-03/11/c\\_1122521235.htm](http://www.xinhuanet.com/politics/2018lh/2018-03/11/c_1122521235.htm), consulté le 20 octobre 2018.

<sup>743</sup> Lors de la première session de la XIII<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale du 11 mars 2018.

[...] Le peuple chinois, sous le *leadership* du PCC et sous la conduite du marxisme-léninisme, de la pensée de MAO Zedong, de la théorie de DENG Xiaoping, de la pensée importante de la « Triple représentation », du concept scientifique de développement et de la pensée de XI Jinping sur le socialisme à la chinoise de la nouvelle ère, continuera à s'en tenir à la dictature démocratique du peuple et à la voie socialiste, à poursuivre la réforme et l'ouverture au reste du monde, à renforcer de manière stable les institutions socialistes, à développer l'économie de marché socialiste, à développer la démocratie socialiste, à améliorer le gouvernement par le droit socialiste, à adopter une nouvelle vision de développement et à travailler avec ardeur et indépendance pour moderniser étape par étape l'industrie, l'agriculture, la défense nationale et la science et la technologie du pays et à promouvoir le développement coordonné dans les domaines du matériel, de la politique, de la culture et de l'éthique, de la société et de l'écologie, afin de faire de la Chine un grand pays socialiste moderne qui soit riche et puissant, démocratique, hautement civilisé, harmonieux et beau et de réaliser le renouveau national<sup>744</sup>.

Parmi ces quatre valeurs, **富强 *fuqiang* (richesse et puissance) se situe à la première place**. Elle apparaît une seule fois dans toute la constitution et dans son préambule seulement. Parce qu'il s'agit d'une valeur économique, la constitution ne donne pas la définition de **富强 *fuqiang***, mais elle détermine les conditions pour réaliser la richesse et la puissance : l'État a un régime d'économie de marché socialiste (art. 15 al. 1)<sup>745</sup> ; les biens publics socialistes et les biens privés légaux des citoyens sont inviolables (art. 12 al. 1 et art. 13 al. 1)<sup>746</sup>.

**Pour la deuxième valeur 民主 *minzhu* (démocratie)**, l'art. 1 al. 1 de la constitution précise :

---

<sup>744</sup> « 中国各族人民将继续在中国共产党的领导下，在马克思列宁主义、毛泽东思想、邓小平理论、三个代表重要思想、科学发展观、习近平新时代中国特色社会主义思想指引下，坚持人民民主专政，坚持社会主义道路，坚持改革开放，不断完善社会主义的各项制度，发展社会主义市场经济，发展社会主义民主，健全社会主义法治，贯彻新发展理念，自力更生，艰苦奋斗，逐步实现工业、农业、国防和科学技术的现代化，推动物质文明、政治文明、精神文明、社会文明、生态文明协调发展，把我国建设成为富强民主文明和谐美丽的社会主义现代化强国，实现中华民族伟大复兴». Voir le paragraphe 7 du préambule de la constitution modifiée le 11 mars 2018. Nous nous référons à la traduction française disponible sur [http://french.xinhuanet.com/chine/2018-02/26/c\\_136999680.htm](http://french.xinhuanet.com/chine/2018-02/26/c_136999680.htm), consulté le 20 novembre 2018.

<sup>745</sup> « 国家实行社会主义市场经济。 *Guojia shixing shehuizhuyi shichang jingji* ».

<sup>746</sup> « 社会主义的公共财产神圣不可侵犯。 *Shehuizhuyi de gonggong caichan shensheng bu ke qinfan* » ; « 公民的合法的私有财产不受侵犯。 *Gongmin de hefa de siyou caichan bu shou qinfan* ».

La RPC est un État socialiste sous la dictature démocratique populaire, elle est dirigée par la classe ouvrière et basée sur l’alliance des travailleurs et des paysans<sup>747</sup>.

*La troisième valeur dans le préambule de la constitution, 文明 wenming (civilité) est expliquée par l’art. 24 al. 1 sur la civilisation spirituelle :*

L’État renforce l’édification de la civilisation spirituelle socialiste par la popularisation de l’éducation aux idéaux, à la morale, à la culture, à la discipline et au régime de lois, et par la formulation et l’application de règles et de conventions parmi les masses dans différentes zones urbaines et rurales<sup>748</sup>.

*La quatrième valeur 和谐 hexie (harmonie) apparaît une seule fois dans la constitution et seulement dans le préambule. Mais deux articles garantissent l’harmonie entre l’homme et la nature :*

L’État garantit l’utilisation rationnelle des ressources naturelles et la protection des animaux et des plantes précieuses. Il est interdit à toute organisation ou tout individu de s’approprier ou de détruire les ressources naturelles par quelque moyen que ce soit<sup>749</sup>. (art. 9 al. 2)

L’État protège et améliore le cadre de vie et l’environnement écologique, prévoit et traite de la pollution et des autres nuisances environnementales<sup>750</sup>. (art. 26 al. 1)

En plus des quatre valeurs énoncées dans le préambule, *une cinquième valeur 法治 fazhi (gouvernance en s’appuyant sur la loi) est précisée dans le corps de la constitution, mais avait déjà été intégrée lors de l’amendement de 1999. L’article 5 de la constitution de*

---

<sup>747</sup> « 中华人民共和国是工人阶级领导的、以工农联盟为基础的社会主义国家。Zhonghua renmin gongheguo shi gongren jieji lingdao de, yi gong nong lianmeng wei jichu de renmin minzhu zhuanzheng de shehuizhuyi guojia ».

<sup>748</sup> « 国家通过普及理想教育、道德教育、文化教育、纪律和法制教育，通过在城乡不同范围的群众中制定和执行各种守则、公约，加强社会主义精神文明的建设。Guojia tongguo puji lixiang jiaoyu, daode jiaoyu, wenhua jiaoyu, jilü he fazhi jiaoyu, tongguo zai chengxiang butong fanwei de qunzhong zhong zhiding he zhixing gezhong shouze, gongyue, jiaqiang shehuizhuyi jingshen wenming de jianshe ».

<sup>749</sup> « 国家保障自然资源的合理利用，保护珍贵的动物和植物。禁止任何组织或者个人用任何手段侵占或者破坏自然资源。Guojia baozhang ziran ziyuan de heli liyong, baohu zhengui de dongwu he zhiwu. Jinzhi renhe zuzhi huozhe geren yong renhe shouduan qinzhān huozhe pohuai ziran ».

<sup>750</sup> « 国家保护和改善生活环境和生态环境，防治污染和其他公害。Guojia baohu he gaishan shenghuo huanjing he shengtai huanjing, fangzhi wuran he qita gonghai ».

1982 dispose : « La RPC édifie un pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi, elle met en place un système socialiste de gouvernance en s'appuyant sur la loi<sup>751</sup> ».

**Une sixième valeur 爱国 *ai guo* (aimer la pays)** est ajoutée à l'art. 24 al. 2 de la constitution : aimer le pays. Elle est précisée comme l'une des morales publiques socialistes. Le préambule de la constitution détermine les sujets de cette valeur : tous les travailleurs socialistes ; les bâtisseurs des affaires socialistes ; les patriotes qui soutiennent le socialisme et la réunification de la patrie ; et les patriotes engagés dans le grand rajeunissement de la nation chinoise.

**Deux autres valeurs existaient déjà mais sous un vocable différent.** Toujours dans l'art. 24 al. 2 figurait au lieu de 友善 *youshan* (amitié ou sociabilité) « aimer le peuple », et au lieu du respect du travail (敬业 *jingye*), il y avait « aimer le travail » :

Le pays préconise les valeurs centrales du socialisme et les morales publiques : aimer le pays, aimer le peuple, aimer le travail, aimer la science et aimer le socialisme [...]<sup>752</sup>

**Une neuvième valeur 平等 *pingdeng*** est énoncée à l'article 33 alinéa 2 de la constitution et garantie l'égalité des citoyens devant la loi : « Tous les citoyens de la RPC sont égaux devant la loi<sup>753</sup> ».

**La liberté 自由 *ziyou* est la dixième valeur**, énoncée dans les articles 35, 36, 37 :

Les citoyens de la RPC ont la liberté de parole, de publication, de réunion, d'association, de manifestation et de démonstration<sup>754</sup>. (art. 35)

Les citoyens de la RPC ont la liberté de croyance religieuse<sup>755</sup>. (art. 36 al.1)

La liberté personnelle des citoyens de la RPC ne doit pas être violée<sup>756</sup>. (art. 37)

---

<sup>751</sup> « 中华人民共和国实行依法治国, 建设社会主义法治国家 *Zhonghua renmin gongheguo shixing yifa zhiguo, jianshe shehui zhuyi fazhi guojia* ». Il s'agit ici de notre propre traduction.

<sup>752</sup> « 国家倡导社会主义核心价值观, 提倡爱祖国、爱人民、爱劳动、爱科学、爱社会主义的公德 *Guojia changdao shehui zhuyi hexin jiazhi guan, tichang ai zuguo, ai renmin, ai laodong, ai kexue, ai shehui zhuyi de gongde* ».

<sup>753</sup> « 中华人民共和国公民在法律面前一律平等 *Zhong zai falü mianqian yilü pingdeng* ».

<sup>754</sup> « 有言论、出版、集会、结社、游行、示威的自由 *Zhonghua renmin gongheguo gongmin you yanlun, chuban, jihui, jieshe, youxing, shiwei de ziyou* ».

<sup>755</sup> « 有宗教信仰自由 *you zongjiao xinyang ziyou* ».

Il reste deux valeurs qui ne figurent pas dans la constitution : *fiabilité* (诚信 *chengxin*) *et justice ou équité* (公正 *gongzheng*). La valeur 诚信 *chengxin* (*fiabilité*) est un principe important précisé dans le Code civil :

Les sujets civils engagés dans des activités civiles doivent suivre le principe de bonne foi ; faire preuve de fiabilité et tenir leurs promesses<sup>757</sup>.

La valeur de fiabilité (诚信 *chengxin*) est aussi promue dans d'autres lois, notamment commerciales.

La valeur 公正 *gongzheng* (*justice ou équité*) n'est pas mentionnée dans la constitution, mais elle est un principe important dans les lois sur les travaux et les activités des organes administratifs et judiciaires.

## **B. Intégration des valeurs centrales dans les lois**

Depuis 2015, dix-sept lois ont été adoptées par l'APN ou par son comité permanent avec une mention des valeurs centrales aux caractéristiques chinoises. Nous en donnons quelques exemples choisis à la fois parmi les lois fondamentales adoptées par l'APN (1), et celles adoptées par le comité permanent de l'APN.

*1. Parmi les lois fondamentales adoptées par l'APN*, on peut citer la *Loi sur l'éducation* révisée par l'APN le 27 décembre 2015 insère les valeurs centrales dans l'article 6 :

L'éducation doit maintenir la formation morale (civique et intellectuelle), renforcer celle sur les valeurs centrales aux caractéristiques chinoises pour les personnes qui reçoivent une éducation, et raffermir le sens des responsabilités sociales, l'esprit d'innovation, et la capacité de la mise en pratique<sup>758</sup>.

---

<sup>756</sup> « 中华人民共和国公民的人身自由不受侵犯 *Zhonghua renmin gongheguo gongmin bushou qinfan* ».

<sup>757</sup> Voir l'article 7 du Code civil : « 民事主体从事民事活动，应当遵循诚信原则，秉持诚实，恪守承诺。 *Minshi zhuti congshi minshi huodong, yingdang zunxun chengxin yuanze, bingchi chengshi, keshou chengnuo* ».

<sup>758</sup> « 教育应当坚持立德树人，对受教育者加强社会主义核心价值观教育，增强受教育者的社会责任感、创新精神和实践能力 *Jiaoyu yingdang jianchi li de shu ren, dui shou jiaoyu zhe jiaqiang shehuizhuyi hexin jiazhi guan jiaoyu, zengqiang shou jiaoyu zhe de shehui zeren gan, chuangxin jingshen he shijian nengli* ». Le texte en chinois est disponible sur

Selon cette loi, les valeurs centrales forment le contenu légitime (合法的内容) du domaine de l'éducation. De plus, les articles 9, 37 et 67 de la même loi insèrent la valeur de l'égalité dans le domaine de l'éducation ; l'article 43 insère la valeur de la justice.

Nous pouvons aussi citer la *Loi de bienfaisance* adoptée le 16 mars 2016 par la 4<sup>e</sup> session de la XII<sup>e</sup> APN. L'art. 5 :

Le pays encourage les personnes physiques, les personnes morales et les autres organisations à initier des activités caritatives selon la loi en mettant en pratique les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises et en développant les vertus traditionnelles chinoises<sup>759</sup>.

Ces dispositions promeuvent la bienfaisance et l'esprit d'amitié en aidant de façon désintéressée les autres. De plus, les art. 4 et 48 de la même loi encouragent la valeur de fiabilité dans les activités de bienfaisance.

Dans *Les Principes généraux du droit civil*, loi fondamentale adoptée le 15 mars 2017 par le 5<sup>e</sup> plénum de la XII<sup>e</sup> APN, le premier article dispose :

Pour protéger les intérêts légitimes des sujets civils, pour ajuster les relations civiles, pour maintenir l'ordre économique et social, pour nous adapter aux besoins du développement du socialisme aux caractéristiques chinoises, et pour promouvoir les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises, selon la constitution, nous adoptons cette loi<sup>760</sup>.

Mais il faut préciser que ces *Principes généraux* ont été intégrés dans le récent Code civil adopté lors de la 3<sup>e</sup> session de la XIII<sup>e</sup> APN le 28 mai 2020 ; ce code est entré en vigueur

---

[http://www.moe.gov.cn/s78/A02/zfs\\_\\_left/s5911/moe\\_619/201512/t20151228\\_226193.html](http://www.moe.gov.cn/s78/A02/zfs__left/s5911/moe_619/201512/t20151228_226193.html), consulté le 7 août 2020.

<sup>759</sup> « 国家鼓励和支持自然人、法人和其他组织践行社会主义核心价值观, 弘扬中华民族传统美德, 依法开展慈善活动 *Guojia guli he zhichi ziranren, faren he qita zuzhi jianxing shehui zhuyi hexin jiazhi guan, hongyang zhonghua minzu chuantong meide, yifa kaizhan cishan huodong* ». Voir le texte original en chinois est disponible sur [http://www.npc.gov.cn/npc/dbdhhy/12\\_4/2016-03/21/content\\_1985714.html](http://www.npc.gov.cn/npc/dbdhhy/12_4/2016-03/21/content_1985714.html), consulté le 16 octobre 2018.

<sup>760</sup> « 为了保护民事主体的合法权益, 调整民事关系, 维护社会和经济秩序, 适应中国特色社会主义发展要求, 弘扬社会主义核心价值观, 根据宪法, 制定本法 *Wei le baohu minshi zhuti de hefa quanyi, tiaozheng minshi guanxi, wei hu shehui he jingji zhixu, shiying zhongguo tese shehui zhuyi fazhan yaoqiu, hongyang shehui zhuyi hexin jiazhi guan, genju xianfa, zhiding benfa* ».

le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'article cité ci-dessus est repris exactement de la même façon dans le premier article du Code civil<sup>761</sup>.

## ***2. Parmi les lois adoptées par le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale.***

Certaines normes qui jusqu'à maintenant étaient seulement d'ordre moral, deviennent des normes juridiques, parce qu'elles sont reprises par une loi qui intègre les valeurs centrales du socialisme. C'est ainsi que dans le domaine de la violence domestique, la 18<sup>e</sup> session du Comité de la XII<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale adopte le 27 décembre 2015 la *Loi contre la violence domestique*. L'art. 1 précise :

L'élaboration de cette loi a pour but de prévenir et arrêter les violences domestiques, protéger les intérêts légitimes des membres de la famille, maintenir des relations familiales égales, harmonieuses et civilisées, promouvoir la concorde familiale et la stabilité sociale<sup>762</sup>.

La *Loi sur la sécurité nationale* adoptée par le comité permanent de l'APN le 1<sup>er</sup> juillet 2015 intègre les valeurs centrales dans son article 23 :

L'État maintient fermement l'orientation de la culture socialiste avancée, hérite et perpétue l'excellente culture traditionnelle de la nation chinoise, cultive et pratique les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises, empêche et résiste à l'influence des mauvaises cultures, s'empare de la puissance dominante dans le domaine de l'idéologie, et renforce la force et la compétitivité globales de la culture<sup>763</sup>.

---

<sup>761</sup> Le texte en chinois est disponible sur <http://www.npc.gov.cn/npc/c30834/202006/75ba6483b8344591abd07917e1d25cc8.shtml>, consulté le 7 août 2020.

<sup>762</sup> « 为了预防和制止家庭暴力, 保护家庭成员的合法权益, 维护平等、和睦、文明的家庭关系, 促进家庭和谐、社会稳定, 制定本法。 *Weile yufang he zhizhi jiating baoli, baohu jiating chengyuan de hefa quanyi, weihe pingdeng, hemu, wenming de jiating guanxi, cujin jiating hemu, shehui wending, zhiding benfa* ». Voir le texte original en chinois disponible sur [http://www.xinhuanet.com/politics/2015-12/27/c\\_128571791.htm](http://www.xinhuanet.com/politics/2015-12/27/c_128571791.htm), consulté le 16 octobre 2018.

<sup>763</sup> « 国家坚持社会主义先进文化前进方向, 继承和弘扬中华优秀传统文化, 培育和践行社会主义核心价值观, 防范和抵制不良文化的影响, 掌握意识形态领域主导权, 增强文化整体实力和竞争力。 *Guojia jianchi shehuizhuyi xianjin wenhua qianjin fangxiang, jicheng he hongyang zhonghua minzu youxiu chuantong wenhua, peiyu he jianxing shehuishuyi hexin jiazhi guan, fangfan he dizhi buliang wenhua de yingxiang, zhangwo yishi xingtai lingyu zhudao quan, zengqiang wenhua zhengti shili he jingzhengli* ». Le texte en chinois est disponible sur

En outre, cette *Loi sur la sécurité nationale* précise certaines valeurs : les articles 26, 29 et 30 renvoient à la valeur de l'harmonie dans les domaines de la nationalité, de la société et de l'environnement ; les articles 7 et 27 renvoient à la protection de la liberté des citoyens et la liberté de croyance ; les articles 10 et 26 renvoient à la valeur de l'égalité dans les relations internationales et entre les nationalités ; les articles 7 et 15 font référence à la valeurs de la gouvernance en s'appuyant sur la loi.

La *Loi sur la publicité* révisée par le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale le 26 octobre 2018 mentionne les valeurs centrales dans l'article 74 :

L'État encourage et soutient les activités de propagande sur les publicités du bien public visant à diffuser les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises et à préconiser les mœurs civilisées<sup>764</sup>.

De plus, l'article 7 de la même loi requiert la valeur de fiabilité dans les métiers de la publicité.

La *Loi sur la sécurité de l'Internet* adoptée par le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale le 7 novembre 2016 prévoit les valeurs centrales dans l'article 6 :

L'État préconise des comportements honnêtes, sains et civilisés sur Internet, favorise la diffusion des valeurs centrales aux caractéristiques chinoises, prend des mesures pour sensibiliser l'ensemble de la société à la cyber sécurité et en relever le niveau, et forme un bon environnement dans lequel toute la société participe à la promotion de la cyber sécurité<sup>765</sup>.

Avec l'intégration des valeurs centrales dans l'édification juridique, nous croyons qu'il y aura de plus en plus de lois qui introduiront les valeurs centrales dans leurs dispositions.

---

[http://www.gov.cn/zhengce/2015-07/01/content\\_2893902.htm](http://www.gov.cn/zhengce/2015-07/01/content_2893902.htm), consulté le 7 août 2020.

<sup>764</sup> « 国家鼓励、支持开展公益广告宣传活动, 传播社会主义核心价值观, 倡导文明风尚。 *Guojia guli, zhichi kaizhan gongyi guanggao xuanchuan huodong, chuanbo shehuizhuyi hexin jiazhi guan, changdao wenming fengshang* ». Le texte en chinois est disponible sur [http://www.npc.gov.cn/zgrdw/npc/xinwen/2018-11/05/content\\_2065663.htm](http://www.npc.gov.cn/zgrdw/npc/xinwen/2018-11/05/content_2065663.htm), consulté le 7 août 2020.

<sup>765</sup> « 国家倡导诚实守信、健康文明的网络行为, 推动传播社会主义核心价值观, 采取措施提高全社会的网络安全意识和水平, 形成全社会共同参与促进网络安全的良好环境。 *Guojia changdao chengshi shouxin, jiankang wenmin de wangluo xingwei, tuidong chuanbo shehuizhuyi hexin jiazhi guan, caiqi cuoshi tigao quan shehui de wangluo anquan yishi he shuiping, xingcheng quan shehui gongtong canyu cujin wangluo anquan de lianghao huanjing* ». Le texte en chinois est disponible sur [http://www.cac.gov.cn/2016-11/07/c\\_1119867116.htm](http://www.cac.gov.cn/2016-11/07/c_1119867116.htm), consulté le 7 août 2020.

### C. Intégration des valeurs centrales du socialisme dans les interprétations judiciaires de la Cour populaire suprême

Ce que nous appelons les interprétations judiciaires, sont les explications des lois et des règlements données par la Cour populaire suprême et le Parquet populaire suprême, dans le cadre de l'application de la loi, pour la résolution de certains types d'affaires ou d'affaires spécifiques<sup>766</sup>.

Dans notre étude, nous parlons principalement de l'interprétation judiciaire de la CPS à laquelle est conféré un pouvoir d'interprétation par l'organe législatif suprême, l'APN et son comité permanent. En général, les interprétations judiciaires de la Cour populaire suprême prennent la forme d'avis (意见 *yijian*), de dispositions (规定 *guiding*), de mesures (办法 *banfa*) ou d'interprétations (解释 *jieshi*); elles mettent en œuvre ou appliquent une loi particulière. En pratique, les interprétations de la CPS jouent un rôle tout aussi important que la loi; elles sont les fondements directs qui permettent aux tribunaux populaires et aux juges chinois de juger les affaires au quotidien<sup>767</sup>. Donc, l'intégration des valeurs centrales dans les interprétations judiciaires de la CPS est aussi importante que l'intégration des valeurs dans les lois.

Afin de répondre à l'exigence de l'intégration des valeurs centrales du socialisme, la Cour populaire suprême publie le 18 septembre 2018, un *Plan quinquennal de travail sur l'application complète des valeurs centrales du socialisme dans les interprétations judiciaires (2018-2023)*<sup>768</sup>. Ce *Plan* est composé de sept parties. Premièrement, il faut intégrer les valeurs centrales du socialisme dans tous les travaux concernant les interprétations judiciaires: la constitution des projets, l'élaboration, la démonstration, la modification, le complément, l'abrogation, etc.

Deuxièmement, les interprétations judiciaires concernant le droit de réputation, les conflits sur

---

<sup>766</sup> ZOU Yu, GU Ming (dir.), 法学大辞典 *Faxue da cidian* (Grand dictionnaire des termes juridique), *op. cit.*, p. 1278.

<sup>767</sup> CHEN Chunlong, « 中国司法解释的地位与功能 *Zhongguo sifa jieshi de diwei yu gongneng* (Statut et fonction de l'interprétation judiciaire en Chine) », *Zhongguo faxue*, n° 1, 2003, p. 24-32.

<sup>768</sup> 关于在司法解释中全面贯彻社会主义核心价值观的工作规划 (2018-2023) *guanyu zai sifa jieshi zhong quanmian guan che shehuizhuyi hexin jiazhi guan de gongzuo gui hua*.

le mariage et la famille, la protection des mineurs, des travailleurs, et de l'environnement doivent être améliorées et complétées selon les valeurs du patriotisme, d'amour et du respect du travail, de civilité et d'harmonie.

Troisièmement, les interprétations concernant les lois procédurales, la protection de la propriété, la protection des animaux et des plantes précieux doivent être améliorées et complétées selon les valeurs d'égalité, de justice, de démocratie et de gouvernement en s'appuyant sur la loi ; les interprétations concernant l'expropriation des biens, les conflits sur les informations individuelles doivent être mises en place.

Quatrièmement, les interprétations sur la légitime défense, sur ne pas hésiter à lutter pour la justice (见义勇为 *jian yi yong wei*), et le recours judiciaire des affaires internationales doivent être complétées et améliorées selon les valeurs de justice et équité, d'amitié (sociabilité), et d'entraide.

Cinquièmement, les interprétations sur la loi des contrats et les affaires pénales concernant les marchandises frelatées et la sécurité des aliments et des médicaments doivent être complétées et améliorées selon la valeur de fiabilité (être digne de confiance) ; les interprétations sur les procès frauduleux et les contrats administratifs doivent être mises en place.

Sixièmement, les interprétations sur les crimes contre l'ordre économique de marché socialiste, les affaires concernant l'agriculture, en matière immobilière, et financières, la loi sur la faillite, les propriétés immobilières, les droits de propriété intellectuelle doivent être complétées et améliorées selon les valeurs de richesse et puissance,

Septièmement, les valeurs centrales sont les critères pour examiner les interprétations judiciaires ; il faut transformer le processus d'élaboration et de formulation des interprétations judiciaires en un processus de promotion et de diffusion des valeurs centrales<sup>769</sup>.

Dans ce *Plan*, la CPS propose d'intégrer chacun des trois niveaux de valeurs centrales

---

<sup>769</sup> Plan de travail de la Cour populaire suprême, « 在司法解释中全面贯彻社会主义核心价值观 *Zai sifa jieshi zhong quanmian guanche shehui zhuyi hexin jiazhi guan* (L'application des valeurs centrales du socialisme dans les interprétations judiciaires) », *Renmin fayuan bao*, 19 septembre 2018, n° 7477, p. 1. Le texte en chinois est disponible sur [http://rmfyb.chinacourt.org/paper/html/2018-09/19/content\\_143772.htm?div=-1](http://rmfyb.chinacourt.org/paper/html/2018-09/19/content_143772.htm?div=-1), consulté le 8 août 2020.

dans les interprétations judiciaires relatives aux différents domaines. Cependant, elle cite simplement les valeurs centrales comme un slogan, et elle ne précise pas les dispositions correspondantes concrètes relatives à l'application des valeurs centrales. Par exemple dans un *Avis directeur portant sur l'application de la légitime défense* de 2020<sup>770</sup>, la Cour populaire suprême mentionne au tout début de l'acte la nécessité d'intégrer les valeurs dans les travaux judiciaires en matière pénale comme un des buts de cet avis. Mais dans tout le long texte, il n'y a plus rien sur les valeurs ; et dans le dernier paragraphe, la Cour demande que les affaires liées à la légitime défense soient traitées comme un moyen de propager les valeurs centrales. Il n'y a rien de précis ; aucune valeur n'est spécifiée. Peut-être est-ce encore trop tôt.

## **Section 2. L'application des douze valeurs centrales par le juge**

Nous allons d'abord nous intéresser aux autres sources du droit sur lesquelles s'appuient le juge (§1) ; ensuite, nous allons voir l'application des valeurs centrales par le juge dans les décisions judiciaires (§2).

### **§1. Les différents fondements des jugements judiciaires**

#### **A. L'évolution récente**

*Les lois et les règlements sont les fondements les plus importants* des décisions judiciaires. En 2009, un règlement (规定 *guiding*) de la CPS sur la citation des lois et des règlements dans les décisions judiciaires le précise : « les jugements rendus par les tribunaux populaires doivent citer les documents juridique normatifs, comme par exemple les lois et les règlements, comme fondements du jugement ». Et la Cour spécifie qu'il faut indiquer « le titre de la loi, le numéro de l'article, et citer la règle de façon précise<sup>771</sup> ».

---

<sup>770</sup> 关于依法适用正当防卫制度的指导意见 *Guanyu yi fa shiyong zhengdag fangwei zhidu de zhidao yijian* (Avis directeur portant sur l'application selon la loi du régime de la légitime défense), publié le 28 août 2020. Le texte en chinois est disponible sur <http://legal.people.com.cn/n1/2020/0904/c42510-31849309.html>, consulté le 12 janvier 2021.

<sup>771</sup> « 人民法院的裁判文书应当依法引用相关法律、法规等规范性法律文件作为裁判依据。

***Mais un avis directeur de la CPS de 2018 élargit les références à la disposition du juge pour justifier son jugement :***

Afin de renforcer la légitimité et l'acceptabilité de ses décisions, en plus des lois, des règlements et des interprétations judiciaires, le juge peuvent utiliser les arguments suivants pour justifier sa décision : les cas directeurs émis par la Cour populaire suprême ; les documents normatifs (non interprétatifs) de la Cour populaire suprême sur les procès ; les principes communément acceptés, le légitime et le raisonnable (*qingli*), les règles de la sagesse pratique, les pratiques commerciales, les règles locales, l'éthique professionnelle ; les ressources législatives comme l'explication de l'élaboration de la loi ; les documents, la théorie du droit et les opinions académiques courantes utilisés pour adopter des méthodes historiques, systématiques et comparatives d'interprétation juridique ; et les autres arguments (justifications) qui ne s'opposent pas aux documents juridiques normatifs, notamment les lois et les interprétations judiciaires<sup>772</sup>.

---

*Renmin fayuan de caipan wenshu yingdang yinyong xiangguan falü, fagui deng guifanxing falü wenjian zuowei caipan yiju* », article 1 du Règlement sur la citation des règles de droit dans les jugements, adopté par le Comité de jugement de la CPS, 26 octobre 2009, le texte original en chinois est disponible sur [http://www.npc.gov.cn/zgrdw/npc/xinwen/fztd/sfjs/2009-11/04/content\\_1525975.htm](http://www.npc.gov.cn/zgrdw/npc/xinwen/fztd/sfjs/2009-11/04/content_1525975.htm), consulté le 5 octobre 2019.

第一条 人民法院的裁判文书应当依法引用相关法律、法规等规范性法律文件作为裁判依据。引用时应当准确完整写明规范性法律文件的名称、条款序号，需要引用具体条文的，应当整条引用

<sup>772</sup> « 除依据法律法规、司法解释的规定外，法官可以运用下列论据论证裁判理由，以提高裁判结论的正当性和可接受性：最高人民法院发布的指导性案例；最高人民法院发布的非司法解释类审判业务规范性文件；公理、情理、经验法则、交易惯例、民间规约、职业伦理；立法说明等立法材料；采取历史、体系、比较等法律解释方法时使用的材料、法理及通行学术观点；与法律、司法解释等规范性法律文件不相冲突的其他论据。 *Chu yiju falü fagui, sifa jieshi de duiding wai, faguan keyi yunyong xialie lunju lunzheng caipan liyou, yi tigao caipan jielun de zhengdangxing he ke jieshouxing : zuigao renmin fayuan fabu de zhidaoxing anli ; zuigao renmin fayuan fabu de fei sifa jieshi lei shenpan yewu guifanxing wenjian ; gongli, qingli, jingyan faze, jiaoyi guanli, minjian guiyue, zhiye lunli ; lifa shuoming deng lifa cailiao ; caiqū lishi, tixi bijiao deng falü jieshi fangfa shi shiyong de cailiao ; fali ji tongxing xueshu guandian ; yu falü, sifa jieshi deng guifanxing falü wenjian buxiang chongtu de qita lunju* ». Voir 最高人民法院关于加强和规范裁判文书释法说理的指导意见 *Zuigao renmin fayuan guanyu jiaqiang he guifan caipan wenshu shuoli de zhidao yijian* (Avis directeur de la CPS sur le renforcement et la standardisation de l'interprétation de la loi et le raisonnement dans les documents judiciaires), publié 1<sup>er</sup> juin 2018, le texte original en chinois est disponible sur <http://www.court.gov.cn/zixun-xiangqing-101552.html>, consulté le 5 octobre 2019.

Cet avis affirme clairement que le juge chinois peut fonder ses jugements sur d'autres sources que les lois, les règlements ou les interprétations judiciaires. On remarquera aussi la présence de l'expression 情理 *qingli* ; il s'agit des deux notions clés de la culture juridique traditionnelle étudiée dans notre première partie : 情 *qing* et 理 *li*. Mais ici il s'agit des valeurs communément acceptées par la société chinoise d'aujourd'hui. Et en effet, dans certains cas, le juge fait primer des valeurs sociales communément acceptées sur la loi (A), ou néglige la loi et s'appuie sur les valeurs centrales du socialisme (B).

### **B. Le juge fait primer des valeurs sociales communément acceptées sur un contrat légalement formé**

*Une décision judiciaire à propos d'un testament*<sup>773</sup>. Les époux, M HUANG et Mme JIANG, ont une crise de mariage. M. HUANG rencontre sa maîtresse Mme ZHANG et ils vivent ensemble. Après 6 ans, M. HUANG est diagnostiqué avec un cancer du foie. Pendant le traitement, il établit un testament enregistré devant notaire pour donner tous ses biens à sa maîtresse. Après sa mort, Mme JIANG et Mme ZHANG ont un conflit à propos du testament, et Mme ZHANG, la maîtresse, entame des poursuites devant le tribunal.

Dans son jugement, le tribunal considère que le testament reflète bien la volonté réelle de M. HUANG, mais que le contenu du testament porte atteinte à la morale publique, à l'ordre public, et aux coutumes de la société (社会风气 *shihui fengqi*). En conséquence, le tribunal prononce l'invalidité du testament et rejette la plainte de la maîtresse<sup>774</sup>.

Dans cette affaire, le contenu du testament était bien conforme à la loi, mais il violait la morale de la famille, une valeur sociale communément acceptée par le peuple ou la société. Cette décision judiciaire révèle le rôle du juge chinois : critiquer le phénomène de maîtresses, promouvoir la morale familiale et maintenir l'harmonie et la justice dans la société.

---

Voir notamment PAN Ziqiang, SHAO Xin, « 裁判文书说理：内涵界定与原则遵循 *Caipan wenshu shuoli : neihan jieding yu yuanze zunxun* (Raisonnement dans les jugements : contenu et principe) », *Fazhi yanjiu*, n° 4, 2018, p. 99-109.

<sup>773</sup> FAN Yu, « 泸州遗赠案评析——一个法社会学的分析 *Luzhou yizeng an pingxi - yige fashehuixue de fenxi* (Commentaire de l'affaire de Luzhou sur la donation dans un testament— une analyse de sociologie du droit) », *Panjie yanjiu*, n° 2, 2002.

<sup>774</sup> Jugement civil n° 621 (2001) du tribunal populaire intermédiaire de Luzhou, Sichuan.

### C. Le juge ne tient pas compte d'une loi et s'appuie sur les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises

Les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises préconisées lors du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC en 2012, et dont il est dit lors du XIX<sup>e</sup> Congrès en 2017 qu'il faut les pratiquer et les cultiver, sont devenues une expression courante et omniprésente dans la société chinoise. Théoriquement, elles sont un concept politique abstrait prôné par le Parti ; mais après avoir été intégrées dans une loi, elles peuvent devenir un fondement juridique utilisé directement par le juge. Et le juge peut-même s'appuyer sur les valeurs centrales pour ne pas tenir compte d'une loi applicable qui nuirait à l'acceptabilité d'une décision judiciaire<sup>775</sup> ; l'important est de laisser les masses sentir la justice dans toutes les décisions judiciaires<sup>776</sup>. Nous allons illustrer ce point par une affaire judiciaire.

*L'affaire de dissuasion de fumer dans l'ascenseur*<sup>777</sup>. Le tribunal populaire intermédiaire de Zhengzhou a rendu un arrêt en appel le 12 janvier 2018. L'arrêt attaqué (Jinshui, 17 octobre 2017) établit que le 2 mai 2017, M. DUAN Xiaoli et M. YANG Fan entrent l'un après l'autre dans un ascenseur de la résidence Tianjiao huating à Zhengzhou. Ces deux hommes se disputent verbalement parce que M. DUAN fume dans l'ascenseur. La dispute continue lorsqu'ils sortent de l'ascenseur. Après la réconciliation grâce au personnel de service de l'immeuble, M. YANG part, et M. DUAN accède au bureau du service de l'immeuble avec le personnel. Après un court moment, M. DUAN tombe par terre sans connaissance et meurt malgré les traitements urgents des secouristes. Le demandeur, Mme TIAN Jiuju, épouse de M. DUAN, considère que M. YANG a la responsabilité directe du décès de son époux et demande des dommages et intérêts à hauteur de 400 511,8 *renminbi* (environ 40 000 euros).

---

<sup>775</sup> YU Yang, « 论社会主义核心价值观的司法适用 *Lun shehuizhuyi hexin jiazhi guan de sifa zhiyong* (À propos de l'application judiciaire des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Faxue*, n° 5, 2019, p. 60-74.

<sup>776</sup> Voir ZHOU Shangjun, SHAO Zhutong, « 核心价值观的司法适用实证研究——以 276 份民事裁判文书为分析样本 *Hexin jiazhi guan de sifa shiyong shizheng yanjiu – yi 276 fen minshi caipan wenshu wei fenxi yangben* (Recherches sur la base de témoignages positifs sur l'application judiciaire des valeurs centrales – 276 décisions dans le domaine civil utilisées comme échantillons d'analyse) », *Zhejiang shehui kexue*, n° 3, 2019, p. 39-49.

<sup>777</sup> Jugement civil n° 14848 du 12 janvier 2018, Tribunal populaire intermédiaire de Zhengzhou.

Le tribunal de première instance considère que la dispute a lieu parce que M. DUAN fume dans l'ascenseur, mais qu'il n'y a pas d'attaque corporelle pendant cette dispute. La mort subite de M. DUAN était imprévisible. Donc il n'y a pas de lien de causalité entre le comportement de M. YANG et la mort de M. DUAN. Cependant, la mort subite de M. DUAN a lieu après la dispute verbale. Selon l'article 24 de la loi sur la responsabilité délictuelle, le dommage ayant lieu sans qu'il y ait eu faute de l'acteur (du coupable présumé) ou de la victime la responsabilité est partagée par les deux parties. Selon le principe de justice ou d'équité (une des douze valeurs centrales), le tribunal de première instance condamne M. YANG à verser une compensation de 15 000 yuans à Mme TIAN. Mais Mme Tian considère que la faute de M. YANG existe et elle fait appel : elle demande que M. YANG assume la responsabilité délictuelle. De son côté, M. YANG ne fait pas appel de la décision de première instance.

Toutefois, l'interprétation de la CPS sur l'application de la *Loi de procédure civile*, précise à l'article 323 :

Le tribunal populaire en seconde instance juge l'affaire seulement si les parties font appel. Sinon, l'affaire n'est pas rejugée, à moins que le jugement de première instance viole des interdictions de la loi ou porte atteinte aux intérêts de l'État, à l'intérêt public ou aux droits et intérêts légitimes d'autrui<sup>778</sup>.

Dans cette affaire, le tribunal intermédiaire de Zhengzhou qui juge ici en appel considère qu'en effet le juge de première instance a commis une faute dans l'application de la loi et lèse ainsi l'intérêt public social : il n'existe pas de lien de causalité entre le comportement de l'un et la mort de l'autre, sous-entendant qu'il n'y a pas lieu d'appliquer le principe de justice ou d'équité. Le tribunal intermédiaire de Zhengzhou infirme donc la décision de première instance. Nous citons une partie de la justification du tribunal :

La protection de l'environnement écologique, la sauvegarde de l'intérêt public

---

<sup>778</sup> L'art. 323 de la *Loi de procédure civile* : « 二审人民法院应当围绕当事人的上诉请求进行审理。当事人没有提出请求的, 不予审理, 但一审判决违反法律禁止性规定, 或者损害国家利益、社会公共利益、他人合法权益的除外。Di er shen renmin fayuan yingdang weirao dangshiren de shangsu qingqiu jinxing shenli. Dangshiren meiyou tichu qingqiu de, bu yu shenli; dan yi shen panjue weifan falü jinzhixing guiding, huozhe xunhai guojia liyi, shehui gonggong liyi, taren hefa quanyi de chu wai ».

social, de l'ordre public et des bonnes mœurs sont les principes fondamentaux du droit civil, la promotion des valeurs centrales aux caractéristiques chinoises est l'objectif législatif du droit civil ; les décisions judiciaires doivent soutenir et encourager les comportements visant à protéger l'environnement écologique et à sauvegarder l'intérêt public en s'appuyant sur la loi, afin de promouvoir les valeurs centrales<sup>779</sup>.

Dans cette affaire, bien que la loi précise que tout tribunal de seconde instance juge une affaire seulement à la demande des parties, le tribunal de seconde instance a pris en compte l'intérêt public et les valeurs centrales, et alors qu'il n'y avait aucune demande d'appel, a rejugé l'affaire et a infirmé la décision de première instance. C'est ainsi que les comportements légitimes des citoyens sont protégés et les valeurs centrales sont promues et diffusées.

**Conclusion.** Selon les deux jurisprudences ci-dessus, nous voyons que les valeurs sociales et les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises sont citées directement par le juge dans sa décision judiciaire. Aujourd'hui, pour suivre la politique du Parti, de plus en plus de tribunaux populaires considèrent les valeurs centrales comme fondements de leurs décisions.

Cependant, jusqu'au 21 janvier 2021, il n'y avait aucun avis officiel de la CPS sur l'application des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises dans les décisions judiciaires. L'application de ces valeurs par les juges souffrait d'un manque de règles et de critères. En nous appuyant sur les études de plusieurs juristes, nous allons étudier comment les valeurs centrales étaient prises en compte dans le domaine judiciaire.

---

<sup>779</sup> « 保护生态环境、维护社会公共利益及公序良俗是民法的基本原则，弘扬社会主义核心价值观是民法的立法宗旨，司法裁判对保护生态环境、维护社会公共利益的行为应当依法予以支持和鼓励，以弘扬社会主义核心价值观。 *Baohu shengtai huanjing, weihu shehui gonggongliyi ji gongxu liangsu shi minfa de jiben yuanze, hongyang shehuizhuyi hexin jiazhi guan shi minfa de lifa zongzhi, sifa caipan dui baohu shengtai huanjing, weihu shehui gonggong liyi de xingwei yingdang yi fa yu yi zhichi he guli, yi hongyang shehuizhuyi hexin jiazhi guan* ». Voir Jugement civil n° 14848 du 12 janvier 2018, Tribunal populaire intermédiaire de Zhengzhou.

## §2. Application judiciaire des douze valeurs centrales par le juge

Nous allons voir d'abord ce que les juristes chinois disent de l'application judiciaire des valeurs centrales (A), puis nous observerons comment le juge chinois applique ces valeurs centrales (B). Enfin, nous analyserons l'apport de l'Avis directeur de la CPS du 19 janvier 2021.

### A. La situation sur l'application des valeurs centrales par le juge en Chine : études de cas par des juristes chinois

**Les études concernées.** La recherche sur l'application judiciaire des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises est un nouveau sujet pour les juristes chinois. Un petit nombre d'articles, très récents, analysent les décisions judiciaires afin d'évaluer l'application judiciaire des valeurs centrales par les tribunaux populaires<sup>780</sup>. Les auteurs de ces articles ont choisi des bibliothèques de données différentes, relatives aux décisions judiciaires. Par exemple, M. LIAO Yong'an, professeur à l'Université de Xiangtan (Hunan), et son doctorant M. WANG Cong, ont indexé les décisions judiciaires sur un site officiel : *China Judgement Online* ([wenshu.court.gov.cn](http://wenshu.court.gov.cn)) ; M. ZHOU Shangjun, professeur à l'Université de droit et politique du Sud-Ouest, et M. SHAO Zhutong, enseignant-chercheur de la même Université, ont indexé les décisions judiciaires sur un site non officiel mais professionnel : *Wu Song* ([itslaw.com](http://itslaw.com)).

Mais le nombre de décisions judiciaires prises en compte dans ces bibliothèques de données est proche (environ soixante-dix-huit millions pour *China Judgement Online* ;

---

<sup>780</sup> Voir par exemple, MENG Rong, « 中国法院如何通过司法裁判执行公共政策——以法院贯彻“社会主义核心价值观”的案例为分析对象 *Zhongguo fayuan ruhe tongguo sifa canpan zhixing gonggong zhengce – fayuan guan che 'shehuizhuyi hexin jiazhi guan' de anli wei fenxi duixiang* (Comment les tribunaux populaires chinois appliquent dans leurs jugements les politiques publiques— Les cas concernant l'application des 'valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises comme objets d'analyse) », *Faxue pinglun*, n° 3, 2018, p. 184-196 ; LIAO Yong'an, WANG Cong, « 路径与目标：社会主义核心价值观如何融入司法——基于 352 份裁判文书的实证分析 *Lujing yu mubiao : Shehui zhuyi hexin jiazhi guan ruhe rongru sifa – jiyu 352 fen caipan wenshu de shizheng fenxi* (Voie (chemin) et objectif : comment les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises pénètrent-elles la justice – Analyse basée sur 352 décisions judiciaires) », *Xinjiang zhifan daxue xuebai*, n° 1, 2019, p. 33-41 ; ZHOU Shangjun, SHAO Zhutong, *op. cit.*, p. 39-49 ; YU Yang, *op. cit.*, p. 60-74.

soixante-seize millions pour *Wu Song*) ; en outre, les professeurs indexent les décisions en se basant sur les mêmes conditions : ils indexent les mots-clés « valeurs centrales du socialisme » dans les motifs de tribunaux populaires et ils indexent les décisions pendant une même période, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2017.

Un seul point diffère : M. LIAO et M. WANG analysent tous les types des décisions (trois-cent-cinquante-deux décisions concernées, dont trois-cent-quarante-et-une pour les affaires civiles, sept pour les affaires administratives, quatre pour les affaires pénales) ; M. ZHOU et M. SHAO analysent seulement les décisions dans le domaine civil (trois-cent-quarante-deux décisions).

Toutes ces deux études arrivent à la même conclusion : l'expression « valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises » est utilisée essentiellement par les tribunaux populaires dans les affaires civiles.

En nous basant sur leurs analyses, nous allons voir quelques données sur l'application judiciaire des valeurs centrales par les tribunaux populaires chinois.

## **1. Quelques données quantitatives générales et selon les provinces du pays**

*Quelques données quantitatives générales.* Selon ces études, la première décision dans laquelle le tribunal invoque l'expression « valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises » comme motif de la décision date de 2012, l'année où les douze valeurs sont prônées par le PCC (18<sup>e</sup> Congrès national). En 2013, il n'y aucune décision qui invoque les valeurs. Mais à partir de 2014, le nombre augmente : neuf en 2014, dix-huit en 2015, cent-cinquante-et-une en 2016, deux-cent-quarante-trois en 2017, deux-cent-soixante-quatorze en 2018<sup>781</sup>.

Ces études expliquent pourquoi le nombre de décisions augmente considérablement en 2016. C'est l'année où sont publiés plusieurs documents officiels : un avis directeur publié par le Bureau du Comité central du PCC et le Bureau du Conseil des affaires de l'État sur l'intégration des valeurs centrales du socialisme caractéristique dans l'édification du gouvernement en s'appuyant sur la loi ; un avis publié par la Cour populaire suprême en 2015

---

<sup>781</sup> LIAO Yong'an, WANG Cong, *op. cit.*, p. 33-41.

sur cultiver et pratiquer les valeurs centrales dans les travaux des tribunaux populaires ; et les cas exemplaires publiés par la Cour suprême populaire en 2016<sup>782</sup>.

*Quelques données selon les provinces du pays.* Les données montrent en outre que les valeurs centrales sont majoritairement citées par les tribunaux dans les provinces du Hunan (quatre-vingt-douze décisions), du Henan (quatre-vingt-neuf décisions) et du Heilongjiang (soixante décisions). Peut-être cela est-ce dû, au moins en partie, au contexte rural de ces provinces.

## 2. Quelques données suivant le niveau du tribunal

Selon les données indexées, ces études montrent que l'expression « valeurs centrales » est citée le plus souvent par les tribunaux populaires de base qui reçoivent les affaires simples dans le domaine civil. En tant qu'autorité judiciaire inférieure avec beaucoup d'affaires, les tribunaux populaires de base ont des contacts directs avec les conflits, et ils peuvent diffuser directement les valeurs centrales aux parties en procès<sup>783</sup>. Dans le domaine civil, l'expression « valeurs centrales » est appliquée par les tribunaux populaires pour juger les conflits concernant la famille. Lorsqu'il s'agit de conflits qui portent sur des biens il y a plusieurs caractéristiques : les parties sont proches, elles contestent les problèmes quotidiens concernant la morale, l'éthique, et les mœurs ; les décisions judiciaires influencent alors facilement l'harmonie familiale et l'ordre sociale<sup>784</sup>. La citation des valeurs centrales par les tribunaux populaires de base dans leurs décisions, satisfait le but de promouvoir ces valeurs centrales et a pour but de favoriser les bonnes mœurs dans la famille et la société<sup>785</sup>.

---

<sup>782</sup> *Ibid.* ;

ZHOU Shangjun, SHAO Zhutong, *op. cit.*, p. 39-49.

<sup>783</sup> LIAO Yong'an, WANG Cong, *op. cit.*, p. 33-41.

<sup>784</sup> ZHOU Shangjun, SHAO Zhutong, *op. cit.*, p. 39-49.

<sup>785</sup> Voir DU Wanhua, « 弘扬核心价值观促进家风建设 *Hongyang hexin jiazhi guan cujin jiafeng jiating jianshe* (Promouvoir et développer les valeurs centrales pour avancer dans l'édification des bonnes mœurs de la famille) », *Xinan zhengfa daxue xuebao*, n° 1, 2018, p. 17-23.

## B. La façon dont le juge chinois applique les valeurs centrales

### 1. Citation simple des valeurs : déclaration de la position politique du tribunal

Tout le pays doit suivre les douze valeurs ou vingt-quatre caractères ainsi que nous les appelons aussi. Les documents officiels au plus haut niveau le rappellent sans cesse<sup>786</sup>. Dans le domaine judiciaire, le tribunal populaire doit assurer que les politiques du Parti sont mises en pratique dans toutes les tâches du tribunal ; celui-ci a l'obligation de préconiser les valeurs centrales du socialisme dans ses jugements<sup>787</sup>.

Mais, selon les études de la doctrine, le recours aux valeurs centrales par les tribunaux populaires est simpliste et imprécis. Les données indexées manifestent qu'environ 71,7% des décisions se contentent de mentionner les « valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises »<sup>788</sup> ; ou elles citent seulement les vingt-quatre caractères, sans aucun ajout<sup>789</sup>. Dans ces décisions, les tribunaux populaires citent les valeurs centrales comme des remèdes d'une

---

<sup>786</sup> Voir par exemple « 这 24 个字是社会主义核心价值观的基本内容，为培育和践行社会主义核心价值观提供了基本遵循。 *Zhe ershisi ge zi shi shehuizhuyi hexin jiazhi guan de jiben neirong, wei peiyu he jianxing shehui zhuyi hexin jiazhi guan tigong le jiben zunxun* ». Voir « 中共中央办公厅印发《关于培育和践行社会主义核心价值观的意见》 *Zhonggong zhongyang bangongting yinfa guanyu peiyu he jianxing shehuizhuyi hexin jiazhi guan de yijian* (Publication du Comité central du PCC à propos de « l'Avis sur cultiver et pratiquer les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Dangjian*, n° 1, 2014, p. 9-12.

<sup>787</sup> Voir « 最高人民法院关于在人民法院工作中培育和践行社会主义核心价值观的若干意见 *Zuigao renmin fayuan guanyu zai renmin fayuan gongzuozhong peiyu he jianxing shehuizhuyi hexin jiazhi guan de ruogan yijian* (Plusieurs avis de la CPS sur cultiver et pratiquer les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises dans les tâches des tribunaux populaires) », publié par la Cour suprême populaire, 12 octobre 2015, le texte original en chinois est disponible sur <https://www.chinacourt.org/law/detail/2015/10/id/148499.shtml>, consulté le 6 octobre 2019.

<sup>788</sup> ZHOU Shangjun, SHAO Zhutong, *op. cit.*, p. 39-49.

<sup>789</sup> Voir par exemple, Jugement civil n° 439 (2015) du district Tianlin du Guangxi, 15 mars 2016, disponible en chinois sur [https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22430e22f5-301d-4738-8d94-36b28f93deeb%22%2C%22anchor%22%3A%22null%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22E7%A4%BE%4%BC%9A%4%B8%BB%4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22430e22f5-301d-4738-8d94-36b28f93deeb%22%2C%22anchor%22%3A%22null%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22E7%A4%BE%4%BC%9A%4%B8%BB%4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content_null), consulté le 8 octobre 2019 ;

Jugement civil n° 1591 (2017) du tribunal populaire du district Zhaozhou du Heilongjiang, 28 septembre 2017, disponible en chinois sur [https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22ef733515-fa54-4edc-a617-feb79bf83016%22%2C%22anchor%22%3A%22null%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%221591%E5%8F%B7%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22ef733515-fa54-4edc-a617-feb79bf83016%22%2C%22anchor%22%3A%22null%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%221591%E5%8F%B7%22%5D%7D#content_null), consulté le 8 octobre 2019.

efficacité merveilleuse qui peuvent couvrir toutes les maladies, mais ils ne précisent pas le contenu des valeurs centrales et le lien de causalité entre les faits et les valeurs centrales (quelle valeur est violée ? en quoi est-elle violée ?)<sup>790</sup>. Ces décisions sont inondées de paroles politiques, mais manquent de démonstrations juridiques : il est difficile pour le peuple de comprendre le raisonnement des tribunaux populaires<sup>791</sup>.

Cependant, dans un petit nombre de décisions, les tribunaux populaires précisent quelle est la valeur, parmi les douze, qu'ils promeuvent. 诚信 *Chengxin* (fiabilité) et 友善 *youshan* (amitié) sont les valeurs les plus utilisées<sup>792</sup>. Nous expliquons cela par le fait que les valeurs centrales sont principalement citées dans les affaires civiles, celles qui reflètent les relations sociales des citoyens dans la vie quotidienne.

Il faut aussi noter qu'il y a des décisions judiciaires avec une mention concrète et précise des valeurs centrales, quoiqu'encore très lapidaires : nous allons prendre quelque exemple.

Dans une décision de 2017 sur le contrat de bail, le tribunal populaire intermédiaire de Pékin estime « de son devoir de punir les activités malhonnêtes dans le marché et de promouvoir la valeur de fiabilité à l'occasion d'une affaire judiciaire<sup>793</sup> ».

Il y a un autre cas, sur la succession ; selon la coutume et les mœurs locales, la fille mariée ne peut plus hériter de ses parents. Le tribunal populaire de base du Henan invalide cette coutume car elle viole l'article 9 de la loi de succession qui précise l'égalité du droit de succession entre hommes et femmes. De plus, le tribunal souligne : « notre pays est un pays socialiste, il faut pratiquer les valeurs centrales du socialisme dans la société et former les bonnes mœurs. La coutume selon laquelle la fille mariée ne peut plus hériter de ses parents n'est pas conforme à la valeur d'égalité, et ne doit pas être respectée et assurée<sup>794</sup> ».

---

<sup>790</sup> Voir YU Yang, *op. cit.*, p. 60-74.

<sup>791</sup> LIAO Yong'an, WANG Cong, *op. cit.*, p. 33-41.

<sup>792</sup> ZHOU Shangjun, SHAO Zhutong, *op. cit.*, 2019, p. 39-49.

<sup>793</sup> « 人民法院有必要通过个案裁判惩治市场中的失信行为, 使诚信这一社会主义核心价值观得到弘扬。 *Renmin fayuan you biyao tongguo ge'an caipan chengzhi shichang zhong de shixin xingwei, shi chengxin zhe yi shehui zhuyi hexin jiezhi guan dedao hongyang* ». Voir le jugement civil n° 1790 (2017) du premier tribunal populaire intermédiaire de Pékin.

<sup>794</sup> « 我国是社会主义国家, 应当在全社会推行社会主义核心价值观, 并以此形成善良风俗, 而“平等”是社会主义核心价值观的内容之一, 故外嫁女不应继承父母的遗产的风俗习惯也与社

## 2. Lorsque le juge peut s'appuyer et sur une loi, et sur une valeur centrale, il opte pour la valeur centrale

*Seul est pris en compte un des objectifs fondamentaux assignés aussi aux tribunaux : « promouvoir et développer les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises ».* Dans certaines décisions, alors qu'il existe une loi sur laquelle se fonder pour résoudre le litige, les tribunaux populaires citent seulement les valeurs centrales.

Dans une affaire de 2016 sur l'entretien (nourriture) des parents, un couple âgé sans source de revenus est hospitalisé. Ils intentent une action en justice contre leurs enfants qui n'ont pas rempli le devoir d'entretien (nourriture) et demandent aux enfants de leur rendre visite. Le tribunal populaire de Gongyi du Henan soutient la demande du couple âgé en considérant que les enfants qui ont l'obligation alimentaire doivent remplir ce devoir et doivent visiter les parents pendant les fêtes et les vacances. À la fin, le tribunal explique que cette décision « est favorable à la mise en place d'une société harmonieuse et conforme aux exigences des valeurs essentielles du socialisme aux caractéristiques chinoises<sup>795</sup> ». Mais il ne dit rien de l'article 18 de la Loi sur la protection des intérêts des personnes âgées selon lequel « les membres de la famille doivent se soucier des besoins mentaux des personnes âgées, ils ne doivent ni négliger, ni traiter froidement les personnes âgées. Les membres de la famille qui n'habitent pas avec les

---

会主义核心价值观不符, 不应遵从。 *Wo guo shi shehuizhuyi guojia, yingdang zai quanshehui tuixing shehui zhuyi hexin jiazhiguan, bing yi ci xingcheng shanliang fengsu, er pingdeng shi shehui zhuyi hexin jiazhiguan de neirong zhi yi, gu waijianü bu ying jicheng fumu yichan de fengsu xiguan yeyu shehui zhuyi hexin jiazhiguan bu fu, bu ying zuncong* ». Voir le jugement civil n° 1592 (2016) du tribunal populaire du district de Yucheng dans Henan, 2 septembre 2016, disponible en chinois sur [https://www.itlaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%228b8e0af9-f488-488e-8edc-871081f8fd55%22%2C%22anchor%22%3Anull%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22%E7%A4%BE%E4%BC%9A%E4%B8%BB%E4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itlaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%228b8e0af9-f488-488e-8edc-871081f8fd55%22%2C%22anchor%22%3Anull%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22%E7%A4%BE%E4%BC%9A%E4%B8%BB%E4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content_null), consulté le 9 octobre 2019.

<sup>795</sup> Voir le jugement civil n° 4657 (2016) du tribunal populaire de Gongyi dans Henan, 22 septembre 2016, disponible en chinois sur [https://www.itlaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22dfb2c7b1-bc4e-4405-99d1-163269df1ac0%22%2C%22anchor%22%3Anull%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22%E7%A4%BE%E4%BC%9A%E4%B8%BB%E4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itlaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22dfb2c7b1-bc4e-4405-99d1-163269df1ac0%22%2C%22anchor%22%3Anull%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22%E7%A4%BE%E4%BC%9A%E4%B8%BB%E4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content_null), consulté le 9 octobre 2019.

personnes âgées doivent les visiter souvent<sup>796</sup> ». Dans son jugement, le tribunal populaire de Gongyi ne tranche pas le litige en fonction de la règle de droit applicable et le seul fondement de sa décision est la mention de l'édification d'une société harmonieuse et les douze valeurs.

De la même façon, le tribunal populaire du district Ningxiang dans le Hunan, refuse la requête en divorce avec le même genre d'arguments : « pour protéger les intérêts des mineurs et assurer qu'ils sont sains de corps et d'esprit ; pour promouvoir et développer les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises et les bonnes morales traditionnelles ; pour diffuser les énergies positives ; pour promouvoir l'éthique familiale ; et pour maintenir des relations familiales harmonieuses et agréables, le tribunal ne soutient pas la requête en divorce du demandeur<sup>797</sup> ». Dans ce jugement, le tribunal ne cite aucune disposition applicable de la Loi sur le mariage ou de la Loi sur la protection des intérêts des mineurs. Seul est pris en compte un des objectifs fondamentaux assignés aussi aux tribunaux : « promouvoir et développer les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises »<sup>798</sup>.

### 3. L'application des valeurs centrales a de bonnes influences sur la société

Dans certains cas, le juge rejette l'application d'une loi et se fonde sur les valeurs afin de promouvoir les valeurs centrales et avoir des bonnes influences sociales.

Dans l'affaire sur le contrat de vente d'une maison à la campagne, en 2000, le demandeur

---

<sup>796</sup> « 家庭成员应当关心老年人的精神需求, 不得忽视、冷落老年人。与老年人分开居住的家庭成员, 应当经常看望或者问候老年人。 *Jiating chengyuan yingdang guanxin laonianren de jingshen xüqiu, bude hushi, lengluo laonianren. Yu laonianren fenkai juzhu de jiating chengyuan, yingdang jingchang kanwang huozhe wenhou laonianren* ». Voir l'article 18 de la Loi sur la protection des intérêts des personnes âgées, le texte originel en chinois est disponible sur [http://www.gov.cn/flfg/2012-12/28/content\\_2305570.htm](http://www.gov.cn/flfg/2012-12/28/content_2305570.htm), consulté le 25 octobre 2019.

<sup>797</sup> « 为了保护未成年人的权益, 确保未成年人的身心健康成长, 弘扬社会主义核心价值观和中华民族传统美德, 传递正能量, 促进家风建设, 维护和谐、美满的家庭关系, 故对原告要求离婚的请求, 本院不予支持。 *Wei le baohu weichengnianren de quanyi, quebao weichengnianren de shenxin jiankang chengzhang, hongyang shehuizhuyi hexin jiazhi guan he zhonghua minzu chuantong meide, chuandi zhengnengliang, cujin jiafeng jianshe, weihu hexie, meiman de jiating guanxi, gu dui yuangao yaoqiu lihun de qingqiu, benyuan bu yu zhichi* ». Voir par exemple les jugements civils n° 3001 (2016), n° 2431 (2016), n° 2927 (2016) du tribunal populaire du district Ningxiang du Hunan. Cité par MENG Rong, *op. cit.*, p. 184-196

<sup>798</sup> Voir par exemple, MENG Rong, *op. cit.*, p. 184-196 ; YU Yang, *op. cit.*, p. 60-74.

vend une maison à la campagne au défendeur à l'extérieur du village (外村 waicun). En 2015, le demandeur demande l'invalidité de ce contrat devant le tribunal du district Laishan du Yantai, dans le Shandong. Le tribunal du district refuse cette demande en considérant que le demandeur viole l'article 6 de la Loi sur le contrat, sur le principe de bonne foi. Le demandeur introduit sa demande devant le tribunal intermédiaire de Yantai. Selon les dispositions concernées dans la Loi sur la gestion des terrains et le règlement concerné du gouvernement du Shangdong, la maison à la campagne ne doit pas être vendue ou transférée vers des personnes hors de l'organisation collective, le contrat relatif est donc invalide. Mais le tribunal intermédiaire rejette l'appel du demandeur en considérant :

Seulement par rapport à ce cas, il peut y avoir une exception aux dispositions concernées dans la loi et le règlement. Le jugement du tribunal du district refusant la demande du demandeur est favorable à maintenir la vie harmonieuse et stable des citoyens et à promouvoir les valeurs centrales du socialisme sur la justice, la fiabilité et l'amitié. Le jugement du tribunal du district est convenable<sup>799</sup>.

#### **4. Lorsqu'il n'y a aucune loi ou aucun règlement applicable**

Dans certains jugements, il n'existe pas des dispositions concernées dans la loi. Le tribunal fait alors référence aux valeurs centrales comme fondements de jugement.

Dans l'affaire sur le partage des biens communs, le demandeur demande la validité de testament de son époux sur la pension de fonctionnaire. Selon le testament, la pension de fonctionnaire est récupérée par le demandeur et elle est utilisée pour couvrir les frais funéraires. Les défendeurs, enfants du décédé, considèrent que la pension de fonctionnaire n'est pas

---

<sup>799</sup> « 但就本案而言, 可以作为无效原则之例外, 原审判决驳回上诉人的诉讼请求, 有益于保持和谐稳定的居民生活, 有益于促进公正、诚实、友善等社会主义核心价值观的弘扬, 原审判决适当。 *Dan jiu ben an er yan, keyi zuowei wuxiao yuanze zhi liwai, yuanshen panjue bohui shangsuren de susong qingqiu, youyi yu baochi hexie wending de jumin shenghuo ; youyi yu cujin gongzheng, chengshi, youshan deng shehuizhuyi hexin jiazhi guan de hongyang, yuanshen panjue shidang* ». Voir jugement civil n° 1550 (2016) du tribunal populaire intermédiaire de Yantai dans Shandong, 7 juin 2016 disponible sur [https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%221f90f732-09af-4c15-9586-7ccbf396eec7%22%2C%22anchor%22%3A%22null%22%22%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22%E7%A4%BE%E4%BC%9A%E4%B8%BB%E4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itslaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%221f90f732-09af-4c15-9586-7ccbf396eec7%22%2C%22anchor%22%3A%22null%22%22%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22%E7%A4%BE%E4%BC%9A%E4%B8%BB%E4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content_null), consulté le 6 octobre 2019.

l'héritage, mais le bien commun des proches. Lorsque la pension de fonctionnaire est partagée, elle doit être retranchée des frais funéraires payés par les enfants. Le demandeur intente un procès au tribunal populaire du district Jinzhai dans l'Anhui. Le tribunal refuse la demande en considérant que la pension de fonctionnaire est la subvention funéraire, l'allocation de vie pour les proches du décès. Elle n'est pas l'héritage individuel, mais le bien commun des successeurs. Cette pension de fonctionnaire doit être retranchée des frais funéraires payés par les défendeurs et être partagée par les héritiers.

Concernant les frais funéraires, une partie utilisée pour les activités superstitieuses est rejetée par le tribunal, car elles « violent l'exigence des valeurs centrales du socialisme »<sup>800</sup>. En Chine, aucune loi ou règlement précise les activités superstitieuses dans les funérailles. Il n'existe qu'une notification publiée par le Ministère des affaires civiles, le Ministère de la sécurité, le Bureau sur l'administration et sur l'industrie et le commerce, le Bureau des affaires religieuses au sein du Conseil des affaires de l'État<sup>801</sup>. Mais cette notification ne peut pas être appliquée pas le tribunal comme fondement de jugement. Dans ce cas d'absence de loi ou de règlement, le tribunal cite les valeurs centrales du socialisme comme fondement du jugement.

---

<sup>800</sup> Voir jugement civil n°1072 (2016) du tribunal populaire du district Jinzhai dans l'Anhui, 22 juillet 2016, disponible en chinois sur [https://www.itlaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22daf3a6e3-9e6c-4d46-9680-ef64aace44e4%22%2C%22anchor%22%3Anull%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22%E7%A4%BE%E4%BC%9A%E4%B8%BB%E4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content\\_null](https://www.itlaw.com/detail?initialization=%7B%22category%22%3A%22CASE%22%2C%22id%22%3A%22daf3a6e3-9e6c-4d46-9680-ef64aace44e4%22%2C%22anchor%22%3Anull%2C%22detailKeywords%22%3A%5B%22%E7%A4%BE%E4%BC%9A%E4%B8%BB%E4%B9%89%E6%A0%B8%E5%BF%83%E4%BB%B7%E5%80%BC%E8%A7%82%22%5D%7D#content_null), consulté le 6 octobre 2019.

<sup>801</sup> « 民政部、公安部、国家工商行政管理局、国务院宗教事务局关于制止丧葬中的封建迷信活动的通知 *Minzhengbu, gonganbu, guojia gongshang xingzheng guanliju, guowuyuan zongjiao shiwuju guanyu zhizhi sangzang zhong de fengjian mixin huodong de tongzhi* », le texte original en chinois est disponible sur [http://www.law-lib.com/law/law\\_view.asp?id=50559](http://www.law-lib.com/law/law_view.asp?id=50559), consulté le 6 octobre 2019.

### **C. L'apport de l'Avis directeur de la CPS sur la promotion approfondie de l'intégration des valeurs centrales aux caractéristiques chinoises dans les décisions judiciaires (janvier 2021)**

Afin d'améliorer l'application des valeurs centrales dans les décisions judiciaires, notamment avec l'entrée en vigueur du Code civil chinois le 19 janvier 2021, la Cour populaire suprême a rendu un avis directeur ce même jour, le 19 janvier 2021<sup>802</sup>.

*Cet Avis détermine trois principes fondamentaux* : premièrement, il faut combiner le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi et sur la vertu-morale publique (法治与德治相结合 *fazhi yu dezhi xiang jiehe*), c'est-à-dire interpréter profondément les valeurs centrales aux niveaux de la nation, de la société et des citoyens qui sont enchâssées dans les lois et les règlements.

Deuxièmement, l'application des valeurs centrales doit être axée sur le peuple (以人民为中心 *yi renmin wei zhongxin*) : les décisions judiciaires doivent répondre activement aux nouvelles exigences et attentes des masses en matière de justice équitable.

Troisièmement, il faut atteindre l'unité organique des influences politiques, juridiques et sociales (政治效果、法律效果和社会效果的有机统一 *zhengzhi xiaoguo, falü xiaoguo he shehui xiaoguo de youji tongyi*) : les tribunaux doivent renforcer le rôle directeur des valeurs centrales et faire en sorte que les décisions judiciaires conformes aux lois soient acceptées par la société et le peuple.

De plus, *la CPS précise six types d'affaires dans lesquelles les valeurs centrales doivent être obligatoirement appliquées comme fondements du jugement* :

1. Les affaires impliquant un intérêt national, un intérêt public important et une grande préoccupation du public ;
2. Les affaires qui peuvent déclencher une évaluation sociale et morale, par exemple

---

<sup>802</sup> « 关于深入推进社会主义核心价值观融入裁判文书释法说理的指导意见 *Guanyu shenru tuijin shehuizhuyi hexin jiazhi guan rongru caipan wenshu shi fa shuo li de zhidao yijian* » publié par la CPS, 19 janvier 2021, le texte original en chinois est disponible sur <http://www.court.gov.cn/fabu-xiangqing-287211.html>, consulté le 18 février 2021.

celles impliquant la prévention et le contrôle des épidémies, le sauvetage et les secours en cas d'urgence et de catastrophe, la protection des martyrs, l'accomplissement courageux pour une juste cause, la légitime défense, l'évacuation d'urgence, l'aide aux personnes, etc. ;

3. Les affaires dans lesquelles les parties au procès sont susceptibles de susciter une large préoccupation sociale : dans le domaine de la protection des groupes vulnérables et spéciaux tels que les personnes âgées, les femmes, les enfants, les personnes handicapées, etc. ;
4. Les affaires dans lesquelles les parties au procès sont susceptibles de susciter une large préoccupation sociale : dans le domaine de l'ordre public, des coutumes et des bonnes mœurs, de l'égalité des droits et de la religion, etc. ;
5. Les affaires impliquant des situations et des problèmes nouveaux, nécessitant une interprétation approfondie des lois et des politiques judiciaires : sont ici en cause les cas modèle, les affaires types ;
6. Les autres affaires dans lesquelles l'application des valeurs centrales devrait être renforcée.

*Dans cet Avis, la CPS précise les critères d'application des valeurs centrales.* Si un document juridique normatif (loi, règlement, etc.) est utilisé comme fondement d'une décision judiciaire, le juge doit d'abord expliquer les dispositions concernées dans le contexte de l'affaire, puis appliquer les valeurs centrales pour clarifier davantage le contenu de la loi ou du règlement, préciser l'objectif législatif, et motiver son jugement

Dans les affaires civiles et commerciales pour lesquelles il n'y a pas de lois applicables, outre l'application de la coutume, le juge est guidé par les valeurs centrales et utilise les dispositions juridiques les plus similaires comme fondement de sa décision ; s'il n'existe pas de dispositions juridiques similaires, le juge rend son jugement en s'appuyant sur l'esprit, le but et les principes de la législation, et applique pleinement les valeurs centrales pour expliquer le fondement et les raisons de la décision.

Si une affaire implique plusieurs valeurs, le juge doit évaluer, choisir et déterminer les valeurs applicables à l'affaire en considérant l'esprit de la législation, les principes juridiques,

les dispositions de loi et les valeurs centrales, et en exposer le fondement et les raisons en détails dans les décisions judiciaires.

Lorsque le parquet, les parties, les défenseurs et les plaideurs dans une procédure pénale, ainsi que les parties et les plaideurs dans une procédure civile ou administrative, invoquent les valeurs centrales pour justifier leurs revendications et leurs arguments soit par écrit dans les documents, soit à l'oral lors de l'audience, les tribunaux populaires y répondent en général par des commentaires et des explications orales ; dans les affaires où les valeurs sont obligatoirement appliquées (les six types d'affaires mentionnées au-dessus), les tribunaux y répondent explicitement dans les décisions judiciaires.

*Quant à la citation des valeurs centrales*, la CPS exige qu'il faille utiliser un langage clair, simple et compréhensible pour interpréter avec précision l'esprit des valeurs centrales inscrites dans les lois, et expliquer pleinement les exigences inhérentes et les contextes spécifiques des valeurs dans les cas concernés.

Cet Avis de la CPS tente de donner un guide ou une orientation pour mettre fin à la confusion d'application des valeurs centrales dans les décisions judiciaires. En fait, il y aura des problèmes plus compliqués dans la pratique. On attend les futures affaires pertinentes des tribunaux à tous les niveaux pour voir la nouvelle situation de l'application des valeurs centrales dans les décisions judiciaires en Chine.

### **Conclusion de la troisième partie**

Déjà avant la fondation de la République Populaire de Chine en 1949, MAO Zedong affirmait que « pour maîtriser le commandement de tout, il faut tout d'abord maîtriser le commandement de la pensée<sup>803</sup> ». C'est dire le rôle de la pensée, qualifiée de vertueuse.

---

<sup>803</sup> « 掌握思想领导是掌握一切领导的第一位。Zhangwo sixiang lingdao shi zhangwo yiqie lingdao

Lorsqu'il s'agit de faire redémarrer l'économie en 1978 et donc de développer ce qui relève du matériel, le Parti prône en même temps le déploiement de ce qui relève du spirituel. Ce sont les concepts de civilisation spirituelle et matérielle (精神文明 物质文明 *jingshen wenming wuzhi wenming*) qui ont été utilisés.

Depuis lors, le recours à la loi 法 *fa* est systématiquement complété par un recours à la vertu-morale publique : ce sont les deux manipules pour la gouvernance du pays. En 1997, 法 *fa* devient l'appui pour la conduite du pays (依法治国 *fazhi guojia*), et moins de cinq ans plus tard, au tout début du XXIe siècle, la vertu-morale publique devient l'outil pour la conduite du pays (以德治国 *yi de zhi guo*).

Et si 法 *fa* prend d'abord la forme d'un régime de lois, adossé à un système de lois, 德 *de* est la base d'une société harmonieuse avant de prendre la forme de « huit honneurs (fiertés) et huit hontes (八荣八耻 *Ba rong ba chi*) » puis d'être détaillée en valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises lors du XVIIIe Congrès du Parti en 2012.

En 2017, lors du XIXe Congrès, le PCC requière que ces valeurs soient pratiquées et cultivées. Douze d'entre elles sont intégrées dans la constitution en 2018. Elles doivent **assister** le 法 *fa* : et le législateur, et le juge, la loi comme le jugement judiciaire, doivent les prendre en compte. C'est progressivement le cas dans les lois de l'APN, les lois de son Comité permanent, les interprétations judiciaires de la Cour populaire suprême, et dans les décisions judiciaires. Le processus débute seulement, mais il se développe rapidement.

---

*de di yi wei* ». Voir 毛泽东文集 *MAO Zedong wenji* (Écrits de MAO Zedong), Vol. II, Beijing, Renmin chubanshe, 1993, p. 435.

## Conclusion

Nous voulions comprendre ce qu'est le droit chinois. Parce que 法 *fa* est le caractère chinois choisi pour traduire la notion occidentale de droit, nous avons cherché à explorer toutes les facettes de ce caractère. Il est la clé qui donne accès au monde chinois du droit. Mais il n'exprime pas tout le droit chinois.

Le caractère 法 *fa* est attesté dès la haute antiquité, sous une graphie plus complexe : 灋 *fa*. On le trouve dans des épigraphes inscrites sur le tripode de Yu le Grand (*Dayuding*) à l'époque des Zhou occidentaux (1046–771 av. J.-C.). 灋 *Fa* aurait eu des sens incertains autour de la justice, du châtement, de la preuve.

Il faut noter qu'à cette même époque, le caractère 刑 *xing*, sous la graphie 井, a le sens de loi, règle ou norme. C'est un peu plus tard, à l'époque des Zhou orientaux (771 – 256 av. J.-C.), que 刑 *xing*, avec le radical de droite 刀 *dao* qui représente le couteau, acquiert le sens de châtement (couper les membres du corps et percer la peau).

C'est aussi à cette période et plus précisément dès la fin de la période des Royaumes Combattants (V<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles av. J.-C.), alors que le jugement n'est plus rendu au nom du Ciel, que 法 *fa* prend le sens d'acte ou de loi qui contient des peines et châtements. LI Kui, ministre du duc Wen du royaume Wei et tenant du légisme, compile pour la première fois ces lois écrites (刑 *xing* ou 刑书 *xing shu*) et dénomme le *corpus* ainsi formé *Fajing* (法经). Le caractère 法 *fa* remplace alors définitivement le caractère 刑 *xing* pour désigner la loi pénale.

Il fallait rappeler cette évolution et cette proximité entre la loi et la peine ou le châtement, parce qu'elles ont marqué le 法 *fa* traditionnel chinois. Sous certains aspects, c'est encore vrai aujourd'hui. Nous observons que pour beaucoup, le droit se résume à la police, perçue comme la main agissante de la peine en cas de violation de la loi. C'est bien sûr de moins en moins vrai. Il demeure, à titre d'exemple, que les voitures de fonction des procureurs, de la justice et de la police sont quasi-identiques. C'est un détail, mais aussi d'une certaine façon un symbole, omniprésent dans les villes et visible par tous.

Il faut retrouver la Chine antique et la période des Zhou orientaux en particulier (771-256 av. J.-C.) pour comprendre l'apport à la culture juridique traditionnelle de Confucius et de ses disciples, de Laozi et de l'école du taoïsme, ainsi que du légisme. Tous expriment leur pensée sur le 法 *fa*, mais lui accordent une place plus ou moins absolue. Par exemple, Confucius ne base pas l'ordre, la paix et la justice sur les châtiments ou les lois pénales, mais il ne nie pas la nécessité de tels instruments. La position des différentes écoles de pensée par rapport au 法 *fa* montre qu'il n'y a pas lieu de les opposer entre elles. Elles ne mettent pas l'accent sur les mêmes points, mais elles s'influencent mutuellement, et évoluent graduellement.

En complément du 法 *fa*, deux autres référents interviennent pour assurer l'ordre, la paix, la stabilité, c'est à dire finalement la conduite du pays : 人情 *renqing* et 天理 *tianli*. 人情 *Renqing*, c'est le sens commun de valeurs humaines et sociales ; la notion prend largement en considération le ressenti du peuple, ce qui lui paraît légitime, et parfois au-delà de la stricte conformité à la loi.

La notion de 天理 *tianli* (principes célestes) n'apparaît pas immédiatement en tant que telle. Le deuxième caractère de cette expression, 理 *li*, a comme premier sens : couper le jade en suivant les veines, c'est à dire agir en respectant le donné ; c'est un verbe d'action. Puis 理 *li* devient un nom et désigne la raison qui distingue le vrai du faux, le respect ou non de la morale. Enfin, 理 *li* exprime aussi l'ordre intrinsèque du Ciel, certain et objectif. La notion rejoint alors celle de 天 *tian* (le Ciel) qui imprègne également profondément le monde chinois antique : à cette époque, 天 *tian* (le Ciel) « c'est l'instance normative des processus cosmiques et, parallèlement, des comportements humains <sup>804</sup> ». Dans la Chine des Song (960 – 1279) naît alors la notion de 天理 *tianli* qui remplace progressivement le concept de voie céleste, 天道 *tiandao*.

Les trois composantes de la triade 情理法 *qing-li-fa* expriment donc fondamentalement la culture chinoise. Comme nous l'avons montré, elles sont liées à la justice et ont quelque chose de normatif. Mais il restait à montrer que la triade est une référence aussi pour le juge chinois. Et en effet, une étude des jugements judiciaires sur plusieurs siècles permet de

---

<sup>804</sup> CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, op. cit., p. 48.

montrer que 情 *qing* 理 *li* et 法 *fa* ont été des références pour le juge, et même les fondements de ses décisions.

Nous pouvons donc conclure que la triade 情理法 *qing-li-fa* reprend, résume, récapitule la culture juridique chinoise telle qu'elle est vécue jusqu'au début du XXe siècle. Il s'agit plus d'une culture juridique que d'un véritable système de droit autonome. La norme n'est pas d'abord juridique, mais politico-sociale.

Soulignons que dans la société chinoise du début du XXIe siècle, l'expression 合情 *heqing*, 合理 *heli*, 合法 *hefa* c'est-à-dire si l'on garde une formule courte « conforme à l'équité, à la raison ou au légitime, à la loi » reste courante.

***Une pensée holiste au sein de laquelle les notions fonctionnent les unes par rapport aux autres et en compositions multiples.*** La pensée chinoise est une pensée holiste. Nous percevons l'univers comme un ensemble d'éléments relatifs les uns par rapport aux autres et qui interagissent entre eux. Par exemple, nous cherchons à ce que le Ciel et l'homme ne fassent qu'un (天人合一 *tian ren he yi*) ; ou bien encore que le cœur et le corps soient un (身心合一 *shen xin he yi*) ; que les choses invisibles et visibles soient un (道器合一 *dao qi he yi*). Et nous insistons sur la relativité des choses et des personnes. Il y a toujours des liens, des relations, des corrélations, des dépendances, des interactions : il n'y a rien qui soit absolu.

La triade 情理法 *qing-li-fa* reflète précisément cette façon de penser chinoise : elle relie et allie trois notions relatives les unes aux autres pour former un tout harmonieux. Nous n'avons pas recours au 法 *fa* sans considérer 情 *qing* et 理 *li*. En revanche, il est possible dans certains cas, hors du domaine pénal, d'avoir recours à 情理 *qingli* sans avoir besoin d'invoquer 法 *fa*.

***Dans la triade, 法 *fa* (la loi pénale) est cité en dernier*** : sans doute est-ce dû au fait que dans la culture juridique chinoise, l'effet éducatif de 情 *qing* et 理 *li* est plus important que l'effet punitif de 法 *fa*. C'est ainsi que le législateur de l'époque impériale (jusqu'au début du XXe siècle) s'efforce d'adopter une loi écrite qui respecte la voie céleste et soit acceptée par le peuple ; dans le domaine judiciaire, le juge cherche à rendre des jugements ou des conciliations harmonieuses : il respecte la loi, mais il considère parfois que l'équitable, le raisonnable ou le légitime prime sur le légal.

*Il n'est pas possible de considérer que le 法 fa chinois relève d'un des grands systèmes de droit qui existent dans le monde.* La culture traditionnelle du 法 fa a plus de trois mille ans d'existence, elle est enracinée dans la civilisation chinoise, et donc propre à la Chine. Jusqu'à la fin du XIXe siècle au moins, la Chine n'a reçu aucune influence significative de droits étrangers et n'a pas cherché à faire évoluer son droit conformément à un des grands systèmes de droit existants.

Même à la fin du XIXe ou au début du XXe siècle, il est difficile de considérer qu'il y a une véritable réception de droits étrangers ; il s'agit plutôt de l'introduction en Chine de notions venues du Japon, elles-mêmes non japonaises mais occidentales et traduites en japonais. Traduction ne signifie pas réception. S'il y a eu des essais de greffes, quels qu'en aient été la réussite ou l'échec, ils ne pouvaient remettre en cause une tradition juridique de plusieurs millénaires.

En outre, 1949 et la révolution communiste marquent une coupure radicale. Pendant les premières années de la période MAO Zedong, mais seulement durant ces années, la Chine oriente résolument le peu de droit existant vers le modèle soviétique. L'épisode aura duré environ une quinzaine d'années, puisqu'à partir de 1966 la révolution culturelle nie toute idée bourgeoise de droit.

Depuis lors, sous le *leadership* du PCC, le 法 fa chinois évolue sur la base de considérations spécifiques, propres au contexte historique, politique et social du pays. Ce sont les fameuses caractéristiques chinoises.

*Depuis les années 1978-1980, une évolution pragmatique du 法 fa chinois : stabilité mais évolution, étapes mais continuité, prise en compte de la réalité mais prévisions.* Nous avons montré comment est initié ce que nous avons traduit par régime socialiste de lois (法律制度 *falü zhidu* ou 法制 *fazhi*) adossé à un système de lois (法律体系 *falü tixi* ou 法系 *faxi*) : il s'agissait d'abord d'adopter les lois nécessaires à la reconstruction du pays. La tâche sera considérée comme achevée en 2011.

L'étape suivante, débutée en 1997, consiste plus largement à gouverner le pays en s'appuyant sur la loi : 依法治国 *yi fa zhi guo*. 法 *Fa* (la loi) est la première manipule pour la gouvernance du pays. Moins de cinq ans plus tard, en 2001, est adoptée la deuxième manipule :

以德治国 *yi de zhi guo*, gouverner le pays par la vertu-morale publique. Ce que nous appelons la pensée vertueuse (思想道德 *sixiang daode*) ou la civilisation spirituelle (精神文明 *jingshen wenming*) restent fondamentales. Mais nous avons relevé la différence de sens entre les caractères 依 *yi* (s'appuyer sur, selon) et 以 *yi* (au moyen de, par). 法 *Fa* (la loi) est un appui, lorsque 德 *de* (la vertu-morale publique et plus largement ce qui relève de l'esprit) est maniée par le Parti.

A partir du XVIIIe Congrès national du PCC en 2012, le président XI Jinping lance la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi dans tous les domaines, c'est-à-dire dans tous les aspects qui orientent la conduite du pays : 全面依法治国 *quanmian yi fa zhi guo*. Sont alors concernés la société, mais aussi l'administration, le système judiciaire et même le Parti communiste. Il ne suffit pas qu'il y ait des lois, il faut qu'elles soient appliquées -par tous-, et que leurs violations soient sanctionnées. La Chine cherche à progresser à ce niveau. Le 法 *fa* chinois reste dynamique et ouvert.

Enfin, en 2018, il faut rétablir l'équilibre un instant perturbé par la gouvernance en s'appuyant sur le 法 *fa*, et avancer un peu plus loin dans la gouvernance par la vertu-morale publique : douze « valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises », fruits d'une lente maturation, et aujourd'hui écrites en vingt-quatre caractères omniprésents dans tout le pays, sont introduites dans la constitution chinoise.

*Comme autrefois le châtement et la vertu (刑 *xing* et 德 *de*) ou le rite et la loi (刑 *xing* et 法 *fa*), la loi est aujourd'hui assortie de valeurs.* Et si une constante de la culture juridique traditionnelle est la légalisation du rite par la loi ou la confucianisation de la loi, nous avons relevé dans la Chine contemporaine un processus de légalisation des politiques importantes du Parti. Toutefois, le parallèle s'arrête ici. D'une part il n'est pas question aujourd'hui d'un jeu harmonieux entre les valeurs et la loi puisque les valeurs centrales du socialisme chinois « assistent » la loi -selon la terminologie officielle-, et d'autre part le PCC revendique son *leadership* aussi dans le domaine de la pensée, déterminant ainsi lui-même le contenu de ces valeurs. Il ne s'agit plus de considérer ce qui relève du vrai, du bon ou du bien, mais d'observer des préceptes estimés, valorisés, mais aussi maniés par le Parti.

*Cependant, outre la récurrence de l'expression 合情 heqing, 合理 heli, 合法 hefa (conforme à l'équité, à la raison ou au légitime, à la loi) une constante lie le passé, même le plus lointain, au présent : l'importance toujours donnée au social et au politique. Le recours au 法 fa traditionnel, comme au 法 fa contemporain, est clairement et toujours ordonné à la conduite du pays, à son gouvernement (治国 zhi guo) : qu'il s'agisse hier de tenir en main deux rênes (le rite 禮 li -qui relevait d'un sens commun de valeurs humaines et sociales et de principes célestes- et la loi 法 fa), ou aujourd'hui deux manipules (le 法 fa et la vertu-morale publique – détaillée en douze valeurs-), la finalité est la conduite du pays.*

*Quant au droit chinois contemporain (法 fa), il désigne le bon droit, c'est-à-dire la loi assistée par les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises, pour une bonne gouvernance. Nous l'exprimons en Chine dans une formule en quatre caractères : 良法善治 liang fa shan zhi, littéralement « bonne loi, bonne gouvernance ». Loi est à entendre dans un sens large qui inclut notamment l'application de la loi par le juge. Il doit lui aussi se référer aux valeurs centrales et dans certains cas ces dernières doivent même être le fondement de la décision judiciaire.*

En conséquence, traduire 法 fa par droit lorsqu'il s'agit du droit chinois, ne nous paraît pas juste. 法 Fa désigne habituellement la loi positive, c'est-à-dire une partie seulement du droit. On peut considérer qu'entre le droit et la loi le masculin l'emporte, et nous parlons du 法 fa et non pas de la 法 fa. Mais en Chine le droit ne se résume pas à la loi, c'est la loi assistée par les valeurs centrales. Et, ainsi qu'il est fréquent dans la pensée chinoise, c'est le tout qui donne sens aux parties. Mieux vaudrait alors ne pas chercher à traduire 法 fa et, comme nous le faisons pour la *common law* anglaise, parler du 法 fa chinois.

-----

## BIBLIOGRAPHIE : Sources et références

### I. Sources et documents officiels

1. Grands classiques et canons chinois
2. Documents et Actes contraignants du Parti communiste chinois
  - A. Rapports du Comité central du Parti (报告 *baogao*)
  - B. Décisions (决定 *jueding*), propositions (建议 *jianyi*), résolution (决议 *juelyi*), projets (规划 *guihua*), avis directeur (指导意见 *zhidao yijian*)
3. Documents et actes officiels adoptés par les hautes institutions de l'Etat
  - A. Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale
  - B. Conseil des affaires de l'État
  - C. Cour populaire suprême
4. Droit positif chinois

### II. Références

#### 1. Dictionnaires, encyclopédies, lexiques

- A. Dictionnaires étymologiques du chinois, dictionnaire des caractères anciens, dictionnaires du chinois contemporain
- B. Dictionnaires et encyclopédies sur le droit chinois et sa terminologie
- C. Dictionnaires chinois/français de la langue chinoise

#### 2. Ouvrages

- A. Sur la langue et l'écriture, la pensée chinoise, l'histoire de la Chine, l'histoire du 法 *fa* chinois, la culture juridique chinoise, et 情 *qing*, 理 *li*, 法 *fa*
  - a) En chinois
  - b) en français
- B. Sur le droit chinois, la théorie du droit, les normes politiques, le régime politique et administratif chinois, le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi, les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises (en chinois)

#### 3. Articles d'ouvrages, de revues et périodiques

- A. Sur la langue et l'écriture, la pensée chinoise, l'histoire du 法 *fa* chinois, la culture juridique chinoise, 情 *qing*, 理 *li*, 法 *fa*
- B. Sur le droit chinois, la théorie du droit, les normes politiques, le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi, les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises
  - a) En chinois
  - b) En français

#### 4. Jurisprudence

#### 5. Sites internet

- A. Sites en chinois seulement
- B. Sites en chinois, en français et/ou en français

## I. SOURCES ET DOCUMENTS OFFICIELS

### 1. Grands classiques et canons chinois

道德经 *Daode jing* (Canon de la voie et de la vertu), Beijing, Zhonghua shuju, 2016, 218 p.

Pour la traduction française, nous retenons Léon WIEGER, *Les pères du système taoïste : LAO-TZEU*, Paris, Cathasia, Les Belles Lettres, 1950, première édition en 1913, p. 518. Traduction de Claude LARRE, Lao Zi, *Dao De Jing, Le livre de la Voie et de la Vertu*, Desclée de Brouwer, 1997, p. 35.

韩非子 *Hanfeizi* (*Livre de Hanfeizi*), Beijing, Zhongguo xiju chubanshe, 2000, 295 p. Pour la traduction française, nous retenons TCHANG Fou-Jouei, *Hanfeizi*, Paris, Éditions You Feng, 2000, 257 p.

汉书 *Hanshu* (*Annales des dynasties Han postérieurs*), Beijing, Zhonghua shuju, 2007, 1082 p.

礼记 *Liji* (*Classique des Rites*), Shanghai, Shanghai guji chubanshe, 2004, 908 p. Pour une traduction française, nous retenons Séraphin COUVREUR, *Li Ki, Mémoires sur les bienséances et les cérémonies*, Ho Kien Fou, Imprimerie de la Mission catholique, 1913 : Tome I, 788 p. ; Tome II, 864 p.

论语 *Lunyu* (*Entretiens de Confucius*), expliqué par YANG Bojun en chinois moderne, Beijing, Zhonghua shuju, 2009 (3<sup>ème</sup> éd.), 308 p. Pour une traduction française, nous retenons Séraphin COUVREUR, *Entretiens de Confucius et de ses disciples*, Paris, Club des Libraires de France, 1956, 192 p. ; Anne CHENG, *Entretiens de Confucius*, avec traduction, notes, cartes et chronologie, Paris, Éditions du Seuil, 1981, 180 p.

孟子 *Mengzi* (*Livre de Mencius*), Beijing, Zhonghua shuju, 2006, 344 p. Pour une traduction française, nous retenons Séraphin COUVREUR, *Œuvres de Mencius*, Paris, Les Belles Lettres, 357 p.

商君书 *Shangjun shu* (*Livre du prince SHANG*), Beijing, Zhonghua shuju, 2011, 181 p. Pour une traduction française, nous retenons Jean LÉVI, *Livre du prince SHANG*, Paris, Flammarion, 2005, 215 p.

尚书 *Shangshu* (*Classique des documents*), Beijing, Zhonghua shuju, 2012, 494 p. Pour une traduction française, nous retenons Séraphin COUVREUR, *Chou king, les Annales de la Chine*, Ho Kien Fou, Imprimerie de la Mission Catholique, 1897, 317 p.

史记 *Shiji* (*Mémoires historiques*), Beijing, Shangwu yinshuguan, 1988, 1013 p. Pour une traduction française, nous retenons Édouard Chavannes, *Les mémoires historiques*, Paris, Édition Ernest Leroux, 1985, 324 p.

左传 *Zuozhuan* (*Commentaire de Zuo sur les Annales des Printemps et Automne*), Shanghai, Sanlian shudian, 2013, 338 p. Pour une traduction française, nous retenons Séraphin COUVREUR, *La chronique de la principauté de Lou*, Paris, Les Belles Lettres, 672 p.

## 2. Documents et Actes contraignants du Parti communiste chinois

Eu égard à son importance, nous mentionnons en premier **les statuts du PCC**. Ensuite il y a les **Rapports du Comité central du Parti (报告 *baogao*) (A)** : ce sont des textes généraux adoptés par le Comité central du Parti, **prononcé par le Secrétaire général du Parti** pendant le Congrès national du Parti, tous les cinq ans. Du fait de l'autorité qui les adopte – le Comité central du Parti- et parce qu'ils impliquent le Secrétaire général, ce sont des documents contraignants, même s'ils ne sont pas normatifs.

Nous présentons ensuite différents actes contraignants du PCC (B) : décisions (决定 *jueding*), propositions (建议 *jianyi*), résolution (决议 *jueyi*), projets (规划 *guihua*), avis directeur (指导意见 *zhidao yijian*) ; ce sont des textes précis, pour réaliser les buts énoncés dans les rapports.

« 中国共产党党章 *Zhongguo gongchandang dangzhang* (**Statuts du PCC**) », modifiés par le XIXe Congrès national du PCC du 24 octobre 2017, disponible en chinois et en français sur [http://french.xinhuanet.com/chine/2017-11/03/c\\_136726512.htm](http://french.xinhuanet.com/chine/2017-11/03/c_136726512.htm), consulté le 15 janvier 2019.

### A. Rapports du Comité central du Parti (报告 *baogao*)

« 决胜全面建成小康社会，夺取新时代中国特色社会主义伟大胜利 *Juesheng quanmian jiancheng xiaokang shehui, duoqu xin shidai zhongguo tese shehuizhuyi weida shengli* (Décider de la victoire de l'édification de la société aisée dans tous les domaines, obtenir des victoires du socialisme aux caractéristiques chinoise de l'époque nouvelle) », Rapport du **Secrétaire général XI Jinping** au XIXe Congrès national du PCC, 18 octobre 2017,

disponible sur <http://cpc.people.com.cn/19th/n1/2017/1027/c414395-29613458.html>, consulté le 22 décembre 2018.

« 坚定不移沿着中国特色社会主义道路前进，为全面建成小康社会而奋斗 *Jianding bu yi yanzhe zhongguo tese shehuizhuyi daolu qianjin, wei quanmian jiancheng xiaokang shehui er fendou* (Avançons sans faiblir le long de la voie de socialisme aux caractéristiques chinoises, luttons pour la construction complète d'une société aisée) », Rapport du **Secrétaire général HU Jintao** au XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC, 8 novembre 2012, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2012/1118/c64094-19612151.html>, consulté le 16 octobre 2018.

« 高举中国特色社会主义伟大旗帜，为夺取全面建设小康社会新胜利而奋斗 *Gaoju zhongguo tese shehuizhuyi weida qizhi, wei duoqi quanmian jianshe xiaokang shehui xin shengli er fendou* (Tenir haut la bannière du socialisme aux caractéristiques chinoises, travailler dur pour faire triompher l'édification intégrale de la société de moyenne aisance) », Rapport du **Secrétaire général HU Jintao** au XVII<sup>e</sup> Congrès national du PCC, 15 octobre 2007, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/106155/106156/6430009.html>, consulté le 2 avril 2019.

« 全面建设小康社会，开创中国特色社会主义事业新局面 *Quanmian jianshe xiaokang shehui, kaichuang zhongguo tese shehuizhuyi shiye xin jumian* (Édifier la société de moyenne aisance dans tous les domaines, ouvrir des perspectives nouvelles sur les affaires du socialisme aux caractéristiques chinoises) », Rapport du **Secrétaire général JIANG Zemin** au XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 8 novembre 2002, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65444/4429118.html>, consulté le 10 novembre 2018.

« 高举邓小平理论伟大旗帜，把建设有中国特色社会主义事业全面推向二十一世纪 *Gaoju dengxiaoping lilun weida qizhi, ba jianshe you zhongguo tese shehuizhuyi shiye quanmian tuixiang ershiyi shiji* (Tenir haut la bannière de la théorie de DENG Xiaoping, pousser l'édification des affaires du socialisme aux caractéristiques chinoises vers le XXI<sup>e</sup>

siècle) », Rapport du **Secrétaire général JIANG Zemin** au XV<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 12 septembre 1997, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64568/65445/4526289.html>, consulté le 28 mars 2019.

« 加快改革开放和现代化建设步伐 夺取有中国特色社会主义事业的更大胜利 *Jiakuai gaige kaifang he xiandaihua jianshe bufa, duoqǔ you zhongguo tese shehuizhuyi shiye de gengda shengli* (Accélérer les politiques de réforme et d'ouverture et la modernisation, faire triompher les affaires du socialisme aux caractéristiques chinoises) », Rapport du **Secrétaire général JIANG Zemin** au XIV<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 12 octobre 1992, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64567/65446/4526312.html>, consulté le 4 août 2018.

« 全面开创社会主义现代化建设的新局面 *Quanmian kaichuang shehuizhuyi xiandaihua jianshe de xin jumian* (Ouvrir des perspectives nouvelles dans tous les domaines pour une modernisation du socialisme) », Rapport du **Secrétaire général HU Yaobang** au XII<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 8 septembre 1982, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64565/65448/4526430.html>, consulté le 15 octobre 2018.

## **B. Décisions (决定 *jueding*), propositions (建议 *jianyi*), résolution (决议 *jueyi*), projets (规划 *guihua*), avis directeur (指导意见 *zhidao yijian*)**

« 关于进一步把社会主义核心价值观融入社会主义法治建设的指导意见 *Guanyu jin yi bu ba shehuizhuyi hexin jiazhi guan rongru shehuizhuyi fazhi jianshe de zhidao yijian* (Avis directeur sur l'intégration des valeurs centrales du socialisme dans l'édification du gouvernement par le droit) », publié le 25 décembre 2016 par le **Bureau du Comité central du PCC et le Bureau du Conseil des Affaires de l'État**, disponible sur [http://www.xinhuanet.com//politics/2016-12/25/c\\_1120183974.htm](http://www.xinhuanet.com//politics/2016-12/25/c_1120183974.htm), consulté le 21 décembre 2018.

« 中共中央关于深化文化体制改革推动社会主义文化大发展大繁荣若干重大问题的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu shenhua wenhua tizhi gaige tuidong shehuizhuyi wenhua da fazhan da fanrong ruogan zhongda wenti de jue ding* (**Décision du Comité central du PCC** sur certains problèmes importants de l’approfondissement de la réforme du régime culturel et la prospérité de la culture du socialisme aux caractéristiques chinoises) », adoptée lors du 6<sup>e</sup> plénum du XVII<sup>e</sup> Congrès du Comité central du PCC le 18 octobre 2011, disponible sur [http://www.gov.cn/jrzq/2011-10/25/content\\_1978202.htm](http://www.gov.cn/jrzq/2011-10/25/content_1978202.htm), consulté le 10 août 2018.

« 中共中央关于全面推进依法治国若干重大问题的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu quanmian tuijin yi fa zhi guo ruogan zhongda wenti de jue ding* (**Décision du Comité central du PCC** portant sur certains problèmes importants concernant l’avancement dans tous les domaines du gouvernement du pays en s’appuyant sur la loi) » adoptée par le 4<sup>e</sup> plénum du XVIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC du 23 octobre 2014, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2014/1029/c64387-25927606.html>, consulté le 15 août 2018.

« 关于培育和践行社会主义核心价值观的意见 *Guanyu peiyu he jianxing shehuizhuyi hexin jiazhi guan de yijian* (**Avis du Bureau du Comité central du PCC** sur cultiver et pratiquer les valeurs centrales du socialisme) », *Renmin ribao*, 24 décembre 2013, p. 1, disponible sur <http://politics.people.com.cn/n/2013/1224/c1001-23925470.html>, consulté le 16 octobre 2018

« 中共中央关于构建社会主义和谐社会若干重大问题的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu goujian shehuizhuyi hexie shehui ruogan zhongda wenti de jue ding* (**Décision du Comité central du PCC** portant sur plusieurs problèmes pour la création d’une société harmonieuse socialiste) », adoptée par le 6<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 11 octobre 2006, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/72347/6347991.html>, consulté le 10 août 2018.

« 中共中央关于制定“十一五”规划的建议 *Zhonggong zhongyang guanyu zhiding shiyi wu guihua de jianyi* (**Proposition du Comité central du PCC** sur l’élaboration d’un projet de onzième plan quinquennal) », adoptée par le 5<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès national du PCC

le 11 octobre 2005, disponible sur [http://www.ndrc.gov.cn/fzgggz/fzgh/zhd/200510/t20051025\\_46775.html](http://www.ndrc.gov.cn/fzgggz/fzgh/zhd/200510/t20051025_46775.html), consulté le 2 avril 2019.

« 中共中央关于加强党的执政能力建设的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu jiaqiang dang de zhizheng nengli jianshe de jue ding* (**Décision du Comité central du PCC** sur le renforcement de l'édification des capacités de gouvernement du Parti) », adopté par le 4<sup>e</sup> plénum du XVI<sup>e</sup> Congrès du Comité central le 19 septembre 2004, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65412/6348330.html>, consulté le 1<sup>er</sup> août 2020.

« 中共中央关于加强社会主义精神文明建设若干重要问题的决议 *Zhonggong zhongyang guanyu jiaqiang shehuizhuyi jingshen wenming jianshe ruogan zhongyao wenti de jueyi* (**Résolution du Comité central du PCC** sur plusieurs problèmes importants concernant le renforcement de l'édification de la civilisation spirituelle du socialisme) », adopté par le 6<sup>e</sup> plénum du XIV<sup>e</sup> Congrès du Comité central le 10 octobre 1996, *Qiu shi*, n°21, 1996, p. 5-16.

« 中共中央关于建立社会主义市场经济体制的若干问题的决定 *Zhonggong zhongyang guanyu jianli shehuizhuyi shichang jingji tizhi de ruogan wenti de jue ding* (**Décision du Comité central du PCC** sur plusieurs problèmes concernant l'établissement du régime d'économie de marché socialiste) », *Renmin ribao*, 17 novembre 1993, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64569/65411/4429165.html>, consulté le 28 mars 2019.

« 中共中央关于制定国民经济和社会发展十年规划和八五计划的建议 *Zhonggong zhongyang guanyu zhiding guomin jingji he shehui fazhan shi nian guihua he ba-wu jihua de jianyi* (**Proposition du comité central du PCC** sur l'élaboration d'un projet décanal sur l'économie nationale et le développement social et l'élaboration du huitième plan quinquennal) », adoptée par le 7<sup>e</sup> plénum du XIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 30 décembre 1990, disponible sur <http://www.people.com.cn/GB/shizheng/252/4465/4466/20010228/405430.html>, consulté le 28 mars 2019.

**Remarque :** pour élaborer un plan quinquennal, le Comité central du PCC publie tout

d'abord une proposition. Sur cette base, la Commission d'État du développement et de la réforme rédige un programme sur le plan quinquennal. Ensuite, ce programme est délibéré et approuvé par le Conseil des Affaires de l'État et l'Assemblée populaire nationale. Enfin, le Conseil des Affaires de l'État met en place les autorités administratives pour appliquer ce programme.

« 中共中央关于社会主义精神文明建设指导方针的决议 *Zhonggong zhongyang guanyu shehuizhuyi jingshen wenming jianshe zhidao fangzhen de jueyi* (**Résolution du comité central du PCC** sur la politique directive sur l'édification dans le domaine d'esprit du socialisme) », adoptée par le 6<sup>e</sup> plénum du XII<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 28 septembre 1986, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64565/65381/4429515.html>, consulté le 3 août 2018.

« 中国共产党中央委员会关于建国以来党的若干历史问题的决议 *Zhongguo gongchandang zhongyang weiyuanhui guanyu jianguo yilai dang de ruogan lishi wenti de jueyi* (**Résolution du comité central du PCC** sur plusieurs problèmes historiques du Parti depuis la fondation de la République) » adapté par le 6<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 27 juin 1981, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64563/65374/4526448.html>, consulté le 3 août 2018.

« 中国共产党第十一届中央委员会第三次全体会议公报 *Zhongguo gongchandang di-shiyi jie zhongyang weiyuanhui di-san ci quanti huiyi gongbao* (**Communiqué du 3<sup>e</sup> plénum du XI<sup>e</sup> Congrès national du PCC**) » adopté le 22 décembre 1978, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64563/65371/4441902.html>, consulté le 2 avril 2019.

« 关于政治报告的决议 *Guanyu zhengzhi baogao de jueyi* (**Résolution** du Congrès national du PCC sur le rapport politique) » adoptée par le VIII<sup>e</sup> Congrès national du PCC le 27 septembre 1956, disponible sur <http://cpc.people.com.cn/GB/64162/64168/64560/65452/4442009.html>, consulté le 23 mars 2019.

Archives centrales du PCC (dir.), 中共中央文件选集（第十八册）*Zhonggong zhongyang wenjian xuanji* (*Receuil de documents du Comité central du PCC, vol. XVIII*), Beijing, Zhongyang dangxiao chubanshe, 1989, 868 p.

Il y a 18 volumes, mais dans la thèse nous citons seulement un document sur la suppression des six codes du *guomingdang* dans le vol. 18.

### **3. Documents et actes officiels adoptés par les hautes institutions de l'Etat**

#### **A. Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale**

Chaque année, le comité permanent de l'Assemblée populaire nationale doit faire un rapport pour récapituler les travaux de l'année précédente et déterminer des tâches de l'année suivante. Avec ce rapport, l'Assemblée populaire nationale peut surveiller et délibérer sur les travaux de son comité permanent. Le rapport de travail du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale est important parce qu'il permet de connaître la situation et la tendance de la législation en Chine.

« 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du **comité permanent de l'Assemblée populaire nationale**) », adopté lors de la 4<sup>e</sup> session de la XI<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale du 10 mars 2011 ; disponible en chinois sur [http://www.npc.gov.cn/npc/dbdhhy/11\\_4/2011-07/08/content\\_1871263.htm](http://www.npc.gov.cn/npc/dbdhhy/11_4/2011-07/08/content_1871263.htm), consulté le 2 mars 2019.

« 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du **comité permanent de l'Assemblée populaire nationale**) », adopté lors de la 3<sup>e</sup> session de la XI<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale du 9 mars 2010 ; disponible en chinois sur [http://www.npc.gov.cn/huiyi/dbdh/11\\_3/2010-03/17/content\\_1564202.htm](http://www.npc.gov.cn/huiyi/dbdh/11_3/2010-03/17/content_1564202.htm), consulté le 2 mars 2019.

« 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du **comité permanent de l'Assemblée populaire nationale**) », adopté lors de la 2<sup>e</sup> session de la XI<sup>e</sup> Assemblée populaire

nationale du 9 mars 2009 ; le texte original en chinois est disponible :[http://www.npc.gov.cn/huiyi/dbdh/11\\_2/2009-03/16/content\\_1493467\\_5.htm](http://www.npc.gov.cn/huiyi/dbdh/11_2/2009-03/16/content_1493467_5.htm), consulté le 2 mars 2019.

« 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du **comité permanent de l'Assemblée populaire nationale**) », adopté lors de la 1ère session de la X<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale du 10 mars 2003 ; disponible en chinois sur <http://www.npcnews.com.cn/gb/paper398/1/index.htm>, consulté le 2 mars 2019.

« 全国人民代表大会常务委员会工作报告 *Quanguo renmin daibiao dahui changwu weiyuanhui gongzuo baogao* (Rapport de travail du **comité permanent de l'Assemblée populaire nationale**) », adopté lors de la 5<sup>e</sup> session de la VIII<sup>e</sup> Assemblée populaire nationale du 10 mars 1997 ; disponible en chinois sur [http://www.gov.cn/test/2008-04/22/content\\_951292.htm](http://www.gov.cn/test/2008-04/22/content_951292.htm), consulté le 18 mars 2019.

Bureau du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale (dir.), 发展社会主义民主健全社会主义法制 —有关重要论述摘编 *Fazhan shehui zhuyi minzhu, jianquan shehui zhuyi fazhi-youguan zhongyao lunshu zhaibian* (Développer la démocratie du socialisme, compléter le système juridique du socialisme— extrait des théories importantes), Beijing, Falü chubanshe, 1988, 270 p.

« 中华人民共和国国民经济和社会发展第十个五年计划纲要 *Zhonghua renmin gongheguo guomin jingji he shehui fazhan di-shi ge wu nian jihua gangyao* (Programme du dixième plan quinquennal sur l'économie nationale et le développement social de la RPC) », adopté par la 4<sup>e</sup> réunion de l'IX<sup>e</sup> **Assemblée populaire nationale** le 15 mars 2001, disponible en chinois sur [http://www.gov.cn/gongbao/content/2001/content\\_60699.htm](http://www.gov.cn/gongbao/content/2001/content_60699.htm), consulté le 25 mars 2020.

« 关于国民经济和社会发展“九五”计划和 2010 年远景目标纲要及关于<纲要>报告的决议 *Guanyu guomin jingji he shehui fazhan jiu-wu jihua he 2010 nian yuanjing mubiao gangyao ji guanyu gangyao baogao de jueyi* (Résolution sur le neuvième plan quinquennal sur l'économie nationale et le développement social ; et sur le programme des buts prospectifs en 2010 et le rapport de ce programme) », adoptée par la 4<sup>e</sup> session de la VIII<sup>e</sup> **Assemblée populaire nationale** le 17 mars 1996, disponible en chinois sur

[http://www.gov.cn/test/2008-04/22/content\\_950895.html](http://www.gov.cn/test/2008-04/22/content_950895.html), consulté le 28 mars 2019.

## B. Conseil des Affaires de l'État

« 中国特色社会主义法律体系 *Zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi* (Système de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Livre blanc* du Conseil des Affaires de l'État publié le 27 octobre 2011, disponible en chinois sur le site officiel du Conseil des Affaires de l'État [http://www.gov.cn/jrzg/2011-10/27/content\\_1979498.htm](http://www.gov.cn/jrzg/2011-10/27/content_1979498.htm), consulté le 15 août 2018.

## C. Cour populaire suprême

« 关于深入推进社会主义核心价值观融入裁判文书释法说理的指导意见 *Guanyu shenru tuijin shehuizhuyi hexin jiazhi guan rongru caipan wenshu shi fa shuo li de zhidao yijian* » publié le 19 janvier 2021, le texte original en chinois est disponible sur <http://www.court.gov.cn/fabu-xiangqing-287211.html>, consulté le 18 février 2021.

« 最高人民法院关于加强和规范裁判文书释法说理的指导意见 *Zuigao renmin fayuan guanyu jiaqiang he guifan caipan wenshu shuoli de zhidao yijian* (**Avis directeur** de la Cour suprême populaire sur régler l'explication de droit et le raisonnement dans les actes de jugement) », publié 1er juin 2018, le texte original en chinois est disponible sur <http://www.court.gov.cn/zixun-xiangqing-101552.html>, consulté le 5 octobre 2019.

« 最高人民法院关于在人民法院工作中培育和践行社会主义核心价值观的若干意见 *Zuigao renmin fayuan guanyu zai renmin fayuan gongzuo zhong peiyu he jianxing shehuizhuyi hexin jiazhi guan de ruogan yijian* (**Plusieurs avis** de la Cour populaire suprême sur cultiver et pratiquer les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises dans les travaux du tribunal populaire) », adopté par la Cour populaire suprême le 12 octobre 2015, disponible en chinois sur <https://www.chinacourt.org/law/detail/2015/10/id/148499.shtml>, consulté le 6 octobre 2019.

« 最高人民法院工作报告 *Zuigao renmin fayuan gongzuo baogao* (**Rapport de travail** de la Cour populaire suprême) », adopté par la 3e session de la Ve APN le 2 septembre 1980, disponible en chinois sur [http://www.gov.cn/test/2008-03/27/content\\_929805.htm](http://www.gov.cn/test/2008-03/27/content_929805.htm), consulté le 12 mars 2019.

#### 4. *Droit positif chinois*

- « 中华人民共和国宪法 *Zhonghua renmin gongheguo xianfa* (**Constitution de la République populaire de Chine amendée en 2018**) », le texte original en chinois est disponible sur [http://www.pkulaw.cn/fulltext\\_form.aspx?Db=chl&Gid=7c7e81f43957c58bbdfb&keyword=&EncodingName=&Search\\_Mode=accurate&Search\\_IsTitle=0](http://www.pkulaw.cn/fulltext_form.aspx?Db=chl&Gid=7c7e81f43957c58bbdfb&keyword=&EncodingName=&Search_Mode=accurate&Search_IsTitle=0); et une traduction en anglais sur : <http://en.pkulaw.cn/display.aspx?cgid=7c7e81f43957c58bbdfb&lib=law>.
- « 中国人民政治协商会议共同纲领 *Zhongguo renmin zhengzhi xieshang huiyi gongtong gangling* (Programme commun de la Conférence consultative politique du peuple chinois) » adopté le 29 septembre 1949 ; il s'agit d'un document équivalent à une **constitution provisoire avant la fondation formelle de la RPC**, in Bureau des documents du Comité central du PCC (dir.), 建国以来重要文献选编 *Jianguo yilai zhongyao wenxian xuanbian* (Collection des documents importants depuis la fondation de la RPC en 1949), vol. I, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 1993.
- 中华人民共和国民法典 *Zhonghua renmin gongheguo minfadian* (**Code civil de la République populaire de Chine**), 28 mai 2020, le texte original en chinois est disponible : <http://www.npc.gov.cn/npc/c30834/202006/75ba6483b8344591abd07917e1d25cc8.shtml>, consulté le 8 février 2020.
- « 中华人民共和国英雄烈士保护法 *Zhonghua renmin gongheguo yingxiong lieshi baohu fa* (**Loi de protection des martyrs et des héros**) », 27 avril 2018, Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale.
- « 社会主义核心价值观融入法治建设立法修法规划 *Shehuizhuyi hexin jiazhi guan rongru fazhi jianshe lifa xiufa guihua* (**Projet de législation et de modification des lois existantes pour intégrer les valeurs centrales du socialisme dans l'édification du gouvernement en s'appuyant sur le droit**) », *People's courts daily*, n° 7345, 8 mai 2018, p. 3, disponible sur [http://paper.people.com.cn/rmrb/html/2018-05/08/nw.D110000renmrb\\_20180508\\_3-01.htm](http://paper.people.com.cn/rmrb/html/2018-05/08/nw.D110000renmrb_20180508_3-01.htm), consulté le 21 décembre 2018.

## II. Références

### 1. Dictionnaires, encyclopédies, lexiques

#### *A. Dictionnaires étymologiques du chinois, dictionnaire des caractères anciens, dictionnaires du chinois contemporain*

现代汉语词典 *Xiandai hanyu cidian* (Dictionnaire de la langue chinoise contemporaine), Bureau de rédaction des dictionnaires du centre de recherches linguistiques de l'Académie des sciences sociales, Beijing, Shangwu yinshu guan, 7<sup>e</sup> éd., 2016, 1799 p.

DUAN Yucui, 说文解字注 *Shuo wen jie zi zhu* (Commentaire du dictionnaire étymologique des caractères), Shanghai, Shanghai guji chubanshe, 1987, 1064 p.

XÜ Hao, 说文解字注笺 *Shuo wen jie zi zhu jian* (Explications du dictionnaire étymologique des caractères), Shanghai, Shanghai guji chubanshe, 1995, 629 p.

XÜ Shen, 说文解字 *Shuo wen jie zi* (Dictionnaire étymologique des caractères), révisé par XÜ Xuan (916-991, dynastie Song) ; la 1<sup>ère</sup> version est éditée par Yushan wangshi jiguge ; pour faciliter la compréhension, nous faisons référence à la version qui est écrite et expliquée en chinois moderne par TANG Kejing, éditée par Zhonghua shuju, Beijing, 2018, 1854 p.

XÜ Zhongshu (dir.), 汉语大字典 *Hanyu da zidian* (Grand Dictionnaire de la langue chinoise), Sichuan cishu chubanshe, 2<sup>e</sup> éd., 2010, 9 volumes, 5727 p.

ZHOU Fagao, 金文诂林补 *Jinwen gulin bu* (Explication sur les caractères Jin), Taipei, Zhongyang yanjiuyuan lishi yuyan yanjiusuo, 1982, 5846 p.

#### *B. Dictionnaires et encyclopédies sur le droit chinois et sa terminologie*

北京大学法学百科全书 : 中国法律思想史、中国法制史、外国法律思想史、外国法制史 *Beijing daxue faxue baike quanshu : zhongguo falü sixiang shi, zhongguo fazhi shi, waiguo falü sixiang shi, waiguo fazhi shi* (Encyclopédie de l'Université de Pékin sur la science juridique : Histoire de la pensée juridique chinoise, Histoire du 法 *fa* chinois, Histoire de la pensée juridique étrangère, Histoire des droits étrangers), Comité de rédaction de l'encyclopédie de l'Université de Pékin sur la science juridique, Beijing,

Beijing daxue chubanshe, 2000, 1184 p.

HE Qinhu, CAO Jianming, 大辞海 : 法学卷 *Da ci hai : Faxue juan (Grand Dictionnaire : Volume sur le Droit)*, Shanghai, Shanghai cishu chubanshe, 2015, 792 p.

ZENG Qingmin (dir.), 法学大辞典 *Faxue da cidian (Grand dictionnaire des termes juridiques)*, Shanghai, Shanghai cishu chubanshe, 1998, 1876 p.

ZOU Yu, GU Ming (dir.), 法学大辞典 *Faxue da cidian (Grand dictionnaire des termes juridiques)*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 1991, 1822 p.

### **C. Dictionnaires chinois/français de la langue chinoise**

*Grand Dictionnaire Ricci de la langue chinoise*, Desclée de Brouwer, 7 volumes, 2001, 8700 p.

*Dictionnaire Ricci chinois-français*, Association Ricci pour le Grand dictionnaire français de la langue chinoise, Shangwu yinshu guan, 2014, 2071 p.

*Ricci Dictionary of Chinese Law, Chinese-English, French / Dictionnaire Ricci du droit chinois, chinois-anglais, français / 利氏中国法律辞典 (汉英法)*, Éditions Brill, décembre 2020, environ 24 000 entrées.

## **2. Ouvrages**

### **A. Ouvrages sur la langue et l'écriture, la pensée chinoise, l'histoire de la Chine, l'histoire du 法 *fa* chinois, la culture juridique chinoise, et 情 *qing*, 理 *li*, 法 *fa***

#### **a). En chinois**

CAI Shuheng, 中国刑法史 *Zhongguo xingfa shi (Histoire du droit pénal chinois)*, Nanning, Guangxi renmin chubanshe, Nanning, 1983, 232 p.

CAO Lüning, 秦律新探 *Qin lü xin tan (Nouvelles recherches sur les lois de la dynastie Qin)*, Beijing, Zhongguo shehui kexue chubanshe, 2002, 346 p.

CHEN Xiaofeng, LIU Zhengquan, 中国法制史 (上、下) *Zhongguo fazhi shi (shang, xia) (Histoire du 法 *fa* chinois, volume I et II)*, Wuhan, Wuhan daxue chubanshe, 2012.

CHEN Xiaojie, 中国传统司法判例中的情理表达——以清代《刑案汇览》为对象的分析

*Zhongguo chuantong sifa panli zhong de qingli biaoda – yi qingdai xing'an huilan wei duixiang de fenxi (Expression de qingli dans les décisions judiciaires traditionnelles chinoises – Analyse du Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing, Thèse en science juridique, Université normale de Nanjing, 2014.*

CHENG Hao, CHENG Yi, 河南程氏遗书 *Henan Cheng shi yishu (Œuvres posthumes des frères CHENG)*, Beijing, Zhonghua shuju, 2000, 409 p.

CUI Mingshi, 话语与叙事 :文化视域下的情理法 *Huayu yu xushi : Wenhua shiyu xia de qing li fa (Discours et narration : qing-li-fa dans une perspective culturelle)*, Changchun, Jilin daxue, 2010, 169 p.

DAI Jianguo, GUO Dongxü, 南宋法制史 *Nansong fazhi shi (Histoire du fa sous la dynastie de Song du Sud)*, Beijing, Renmin chubanshe, 2011, 325 p.

DENG Yong, 试论中华法系的核心文化精神及其历史运行 *Shilun zhonghua faxi de hexin wenhua jingshen jiqi lishi yunxing (Essai sur l'esprit culturel central de la culture du fa traditionnel chinois et son application dans l'histoire)*, Changchun, Jilin daxue, 2009, 265 p.

DONG Zhongshu, 春秋繁露 *Chunqiu fanlu (Profusion de rosée sur les Printemps et Automnes » ou Réflexions sur les Annales)*, Beijing, Zhonghua shuju, 2012, 659 p.

FAN Zhongxin, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du fa chinois)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2010, 478 p.

中国法律传统的基本精神 *Zhongguo falü chuantong de jiben jingshen (L'Esprit essentiel du fa traditionnel chinois)*, Jinan, Shandong renmin chubanshe, 2001, 419 p.

- 情理法与中国人——中国传统法律文化探微 *Qing li fa yu zhongguoren – Zhongguo chuantong falü wenhua tanwei (Qing-li-fa et les Chinois – Recherches sur la culture juridique traditionnelle chinoise)*, Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 1992, 244 p.

FAN Zhongxin, ZHENG Ding, ZHAN Xuenong, 中国文化与中国法系：陈顾远法律史论集 *Zhongguo wenhua yu zhongguo faxi : Chen Guyuan falü shi lunji (La culture et le système*

- du 法 *fa* chinois : Recueil des articles de CHEN Guyuan sur l'histoire du 法 *fa* chinois), Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2005, 605 p.
- FENG Youlan, 中国哲学史 *Zhongguo zhexue shi (Histoire de la philosophie chinoise)*, Beijing, Shangwu yinshuguan, 2011, 642 p.
- GE Zhaoguang, 中国思想史 *Zhongguo sixiang shi (Histoire de la pensée chinoise)*, Shanghai, Fudan daxue chubanshe, 2005, 1226 p.
- Groupe d'édition (本书编辑组), 缅怀彭真 *Mianhuai Pengzhen (La mémoire de PENG Zhen)*, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 1998, 537 p.
- GU Yuan, 衡平司法与中国法律传统秩序 *Hengping sifa yu zhongguo falü chuantong zhixü (La justice équitable et l'ordre du 法 fa traditionnel chinois)*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2006, 424 p.
- GUO Jian, JIN Min, ZHOU Dongping, MA Jianhong, ZHANG Renshan, 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi (Histoire du 法 fa chinois)*, Hangzhou, Zhejiang daxue chubanshe, 2009, 340 p.
- HUANG Chun-Chieh, 东亚儒家人文精神 *Dongya rujia renwen jingshen (L'humanisme confucéen en Asie orientale)*, Taipei, National Taiwan University Press, 2016, 329 p.
- HUANG Zongzhi, 民事审判与民间调解：清代的表达与实践 *Minshi shenpan yu minjian tiaojie : qingdai de biaoda yu shijian (Jugement civil et conciliation civile : expressions et pratiques sous la dynastie Qing)*, Beijing, Zhongguo shehui kexue chubanshe, 1998, 248 p.
- 清代的法律、社会与文化：民法的表达与实践 *qingdai de falü, shehui yu wenhua : minfa de biaoda yu shijian (Loi, société et culture de la dynastie Qing : expression et pratique de la loi civile)*, Shanghai, Shanghai shudian chubanshe, 2001, 263 p.
- JIAN Bozan, 中国史纲要 *Zhongguo shi gangyao (Abrégé de l'histoire chinoise)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2006, 740 p.
- JIANG Tingfu, 中国近代史 *Zhongguo jindai shi (Histoire moderne de la Chine)*, Beijing, Xinshijie chubanshe, 2014, 268 p.

- JIN Guantao, LIU Qingfeng, 观念史研究 *Guannian shi yanjiu (Étude sur l'histoire de la pensée)*, Beijing, Falü chubanshe, 2009, 654 p.
- KONG Yingda, 春秋左传正义 *Chunqiu Zuozhuan zhengyi (Explication sur le Classique de Chunqiu et le Commentaire de Zuo sur les Annales des Printemps et Automnes)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2000, 1996 p.
- Laboratoire de l'histoire du PCC du gouvernement de Beijing (dir.), 彭真在北京 *Pengzhen zai Beijing (PENG Zhen à Pékin)*, 2002, 516 p.
- Laboratoire d'archéologie de l'Académie chinoise des sciences sociales (dir.), 殷周金文集成 *Yin Zhou jinwen jicheng (Recueil des inscriptions sur bronze sous les dynasties Shang et Zhou)*, Beijing, Zhonghua shuju, 2007, 7021 p.
- LENG Rong, WANG Zuoling (dir.), 邓小平年谱 (1975-1997) *DENG Xiaoping nianpu (1975-1997) (Chronique de DENG Xiaoping (1975-1997))*, vol. I, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 2004, 1386 p.
- LIANG Zhiping, 法律史的视界 *Falü shi de shijie (Panorama de l'histoire du droit [dans le monde])*, Guilin, Guangxi shifan daxue, 2013, 542 p.
- 明清时期的民事审判和民事契约 *Ming qing shiqi de minshi shenpan he minshi qiyue (Les jugements et les contrats civils sous les dynasties Ming et Qing)*, Beijing, Falü chubanshe, 1998, 464 p.
  - 寻求自然秩序中的和谐——中国传统法律文化研究 *Xunqiu ziran zhixü zhong de hexie – Zhongguo chuantong falü wenhua yanjiu (Chercher l'harmonie dans l'ordre naturel – Étude sur la culture juridique traditionnelle de la Chine)*, Shanghai, Shanghai renmin chubanshe, 1991, 345 p.
  - 法意与人情 *Fayi yu renqing (Sens du 法 fa et sens commun de valeurs sociales et humaines)*, Shenzhen, Haitian chubanshe, 1992, 218 p.
  - 法辩 *Fa bian (Débattre du 法 fa)*, Guiyang, Guizhou renmin chubanshe, 1992, 288 p.

- LI Chunxiao, 《说文解字六书疏证》研究 <*Shuo wen jie zi liu shu shuzheng*> yanjiu (Recherches sur l'ouvrage « Six procédés de formation de l'écriture chinoise fondés sur le *shuo wen jie zi* » de MA Xūlun), Beijing, Renmin chubanshe, 2018, 550 p.
- LI Li, 法制史话 *Fazhi shihua (Histoire du fa chinois)*, Beijing, Shehui kexue wenxian chubanshe, 2011, 159 p.
- LI Rui, 毛泽东的早年与晚年 *MAO Zedong de zaonian yu wannian (La jeunesse et la vieillesse de MAO Zedong)*, Guiyang, Guizhou renmin chubanshe, 1992, 340 p.
- LÜ Simian, 中国通史 *Zhongguo tongshi (Histoire générale de la Chine)*, la première version est éditée en 1923 par Shangwu yinshu guan ; nous faisons référence à la version récente éditée par Qunyan chubanshe en 2016, 524 p.
- 中国近代史 *Zhongguo jindai shi (Histoire moderne de la Chine)*, Beijing, Jincheng chubanshe, Beijing, Zhongguo huabao chubanshe, 2013, 428 p.
- MA Xiaohong, 礼与法：法的历史连接 *Li yu fa : Fa de lishi lianjie (Les rites et le 法 fa : La continuité historique du 法 fa )*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2004, 349 p.
- 中国古代法律的社会特征 *Zhongguo gudai falü de shehui tezheng (Les caractéristiques sociales du 法 fa traditionnel chinois)*, Beijing, Zhonggong zhongyang dangxiao chubanshe, 1993, 199 p.
- MAX Weber, *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, Tübingen, Auflage, 1988, p.392-393, traduit en chinoise par KANG Le, JIAN Huimei, 中国的宗教 *Zhongguo de zongjiao (La religion de la Chine)*, Guilin, Guangxi shifan daxue chubanshe, 2010, 579 p.
- Max WEBER, 中国的宗教：宗教与世界 *Zhongguo de zongjiao : zongjiao yu shijie (Religion de la Chine : la religion et le monde)*, traduit par KANG Le et JIAN Huimei, Guilin, Guangxi shifan daxue chubanshe, 2004, 567 p.
- QIU Xigui, 文字学概要 *Wenzixue gaiyao (Introduction à l'étude des caractères chinois)*, Beijing, Shangwu yinshuguan, 1988, 287 p.
- QŪ Tongzu, 中国法律与中国社会 *Zhongguo falü yu zhongguo shehui (法 Fa et société dans la Chine traditionnelle)*, Beijing, Shangwu yinshuguan, 1ere éd. 1947, 2è éd. 2010,

428 p. Une édition en anglais est parue sous le titre "Chinese law and Chinese society" en 1961, puis une 2<sup>e</sup> éd. en 1965, Paris, La Haye, Mouton et Cie, 310 p.

SHEN Jiaben, 历代刑法考 *Lidai xingfa kao (Recherches sur les lois pénales des différentes dynasties dans l'histoire)*, Beijing, Zhonghua shuju, 1985, 2342 p.

Shuzo SHIGA, 明清时期的民事审判和民事契约 *Ming qing shiqi de minshi shenpan he minshi qiye, (Les jugements et les contrats civils sous les dynasties Ming et Qing)*, traduit du japonais en chinois par WANG Yaxin, Beijing, Falü chubanshe, 1998, 464 p.

- 明镜高悬——中国传统法律文化的多维观照 *Mingjing gaoxuan – Zhongguo chuantong falü wenhua de duowei guanzhao (Un miroir clair suspendu en hauteur – panorama multidimensionnel de la tradition juridique chinoise)*, Guilin, Guangxi shifan daxue chubanshe, 2014, 416 p.

WANG Donglin, 十年风暴中的爱国民主人士 *Shi nian fengbao zhongde aiguo minzhu renshi (Les patriotes pendant la « tempête de dix ans »)*, Beijing, zhongguo wenshi chubanshe, 1998, 334 p.

WANG Hui, 现代中国思想的兴起 *Xiandai zhongguo sixiang de xingqi (Naissance de la pensée chinoise moderne)*, Beijing, Sanlian shudian, 2008, 1683 p.

WANG Li, WEI Jiangong, ZHOU Zumo, LIANG Donghan, « 汉字改革的必要性和可能性 *Hanzi gaige de biyaoxing he kenengxing (Nécessité et possibilité de réforme des caractères chinois)* », *Beijing daxue xuebao*, n°4, 1956, p. 72-85.

WANG Zhiqiang, 法律多元化视角下的清代国家法 *Falü duoyuanhua shijiaoxia de qingdai guojiafa (Lois de l'empire des Qing sous l'angle de la diversité des lois)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2003, 178 p.

WU Shuchen, 中国传统法律文化 *Zhongguo chuantong falü wenhua (La culture du 法 fa traditionnel chinois)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 1994, 830 p.

- 武树臣法学文集 *WU Shuchen faxue wenji (Recueil d'articles sur la science juridique de WU Shuchen)*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2003, 923 p.

XUE Yunsheng (Qing), 唐明律合编 *Tang ming lü he bian (Recueil des lois des dynasties*

- Tang et Ming*), Beijing, Falü chubanshe, 1999, 825 p.
- YU Ronggen, 儒家法思想通论 *Rujia fa sixiang tonglun* (*La pensée confucéenne sur le 法 fa*), Nanning, Guangxi renmin chubanshe, 1992, 705 p.
- 中国传统法学述论——基于国学视角 *Zhongguo chuantong faxue shulun – jiyu guoxue shijiao* (*Du 法 fa traditionnel chinois –sous l’angle de la culture chinoise*), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2005, 383 p.
  - 送法下乡——中国基层司法制度研究 *Song fa xia xiang – Zhongguo jiceng sifa zhidu yanjiu* (*Apporter le 法 fa (loi) à la campagne – Recherches sur les institutions judiciaires de base en Chine*), Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2000, 466 p.
- YU Yingshi, 汉代循吏与文化传播 *Handai hunli yu wenhua chuanbo* (*Fonctionnaires humanisés sous la dynastie Han et propagation de culture*), Shanghai, Shanghai renmin chubanshe, 1987, 230 p.
- YU Zhong, 法律文化视野中的权力 *Falü wenhua shiye zhong de quanli* (*Le pouvoir sous l’angle de la culture juridique*), Jinan, Shandong renmin chubanshe, 2004, 318 p.
- ZENG Xianyi (dir.), 中国法制史 *Zhongguo fazhi shi* (*Histoire du 法 fa chinois*), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2000, 381 p.
- ZHANG Fan, 中国古代简史 *Zhongguo gudai jianshi* (*Histoire de l’Antiquité chinoise*), Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2015, 2<sup>e</sup> édition, 399 p.
- ZHANG Jianguo, 帝制时代的中国法 *Dizhi shidai de zhongguo fa* (*Le 法 fa chinois pendant l’ère impériale*), Beijing, Falü chubanshe, 1999, 391 p.
- ZHANG Lingyu, « 韦伯 “卡迪司法” 论断辨正 *Weibo kadi sifa lunduan bianzheng* (Rectification sur « *Kadi justiz* » de Max WEBER) », *Huanqiu falü pinglun*, n° 3, 2012, p. 141-148.
- ZHANG Yinlin, 中国史纲 *Zhongguo shigang* (*Histoire de la Chine*), Beijing, Shangwu yinshuguan, 2003, 229 p.
- ZHU Xi, 四书章句集注 *Sishu zhangju jizhu* (*Collations de commentaires sur les Quatre*

Livres), Zhonghua shuju, 1983, Pékin, 388 p. La première édition par ZHU Xi date de 1190, à Zhangzhou.

**b). En français**

BEYDON Olivier, *Introduction à la pensée juridique chinoise*, Bruxelles, Larcier, 2015, 614 p.

CHENG Anne, *Histoire de la pensée chinoise*, Paris, Seuil, 1997, 704 p.

**B. Ouvrages sur le droit chinois, la théorie du droit, les normes politiques, le régime politique et administratif chinois, le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi, les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises**

Bureau du Comité permanent de l'APN (dir.), 人民代表大会制度建设四十年 *Renmin daibiao dahui zhidu jianshe sishi nian (Quarante ans d'édification du régime d'assemblées populaires)*, Beijing, Zhongguo minzhu fazhi chubanshe, 1991, 291 p.

CAI Dingjian, 历史与变革——新中国法制建设的历程 *Lishi yu biange – xin zhongguo fazhi jianshe de licheng (Histoire et transformation – Processus d'édification du régime de lois de la nouvelle Chine)*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 1999, 446 p.

Centre d'histoire moderne chinoise de l'Académie chinoise des sciences sociales (dir.), 孙中山全集 *Sun zhongshan quanji (Recueil des œuvres de SUN Yat-sen)* publiée par le Centre d'histoire moderne de l'Académie chinoise des sciences sociales, vol. I, Beijing, Zhonghua shuju, 2011, 628 p.

CHEN Shouyi, 法学研究与法学教育论 *Faxue yanjiu yu faxue jiaoyu lun (Recherches dans le domaine du droit et de l'enseignement du droit)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 1996, 344 p.

CHENG Liaoyuan, WANG Renbo, 法治论 *Fazhi lun (De la gouvernance en s'appuyant sur le 法 fa)*, Guilin, Guangxi shifan daxue chubanshe, 2014, 501 p.

CHENG Liaoyuan, 从法制到法治 *Cong fazhi dao fazhi (Du régime de lois à la gouvernance en s'appuyant sur la loi)*, Beijing, Falü chubanshe, 1999, 319 p.

- DENG Xiaoping, 邓小平文选 *Deng Xiaoping wenxuan (Écrits de DENG Xiaoping)*, vol. II et III, Beijing, Renmin chubanshe, 1994, 446 p. et 384 p.
- FEI Xiaotong, 乡土中国 *Xiangtu zhongguo (La campagne en Chine)*, Beijing, Renmin chubanshe, 2013, 120 p.
- GE Hongyi, 法理学 *Fali xue (Théorie du droit)*, Beijing, Zhongguo fazhi chubanshe, 2007, 441 p.
- GUO Daohui, 法理学精义 *Fali xue jingyi (Contenu pénétrant sur la théorie du droit)*, Changsha, Hunan renmin chubanshe, 2005, 423 p.
- GUO Jianning (dir.), 社会主义核心价值观基本内容释义 *Shehuizhuyi hexin jiazhi guan jiben neirong shiyi (Explication du contenu des valeurs essentielles du socialisme à la chinoise)*, Beijing, Renmin chubanshe, 2014, 190 p.
- HE Qinhuo (dir.), 中国法学家访谈录 *Zhongguo faxuejia fangtan lu (Entretiens de juristes chinois)*, vol. I, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2010, 481 p. ; vol. II, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2010, 442 p.
- JIANG Zemin, 论有中国特色社会主义 *Lun you zhongguo tese shehuizhuyi (Le socialisme aux caractéristiques chinoises)*, Beijing, Zhonggong dangshi chubanshe, 2002, 332 p.
- 江泽民文选 *JIANG Zemin wenxuan (Écrits de JIANG Zemin)*, vol. III, Beijing, Renmin chubanshe, 2006, 608 p.
- LIANG Zhiping. 法律何为 ? (*Falü hewei ? Qu'est-ce que la loi ?*) in Guilin, Guangxi shifan daxue chubanshe, 2011, 461 p.
- 新波斯人信札——变化中的法观念 *Xin bosiren xinzha – bianhua zhongde fa guannian (Nouvelles lettres persanes – la conception du 法 fa en mutation)*, Guiyang, Guizhou renmin chubanshe, 1988, 203 p
- MAO Zedong, 毛泽东著作选读 (上册, 下册) *Mao Zedong zhuzuo xuandu (Sélection d'ouvrages de MAO Zedong, vol. I et II)*, Beijing, Renmin chubanshe, 1986, 426 p. et 453 p.
- 毛泽东选集 *Mao Zedong xuanji (Œuvres choisies de MAO Zedong)*, Beijing, Renmin

- chubanshe, 1991, 1962 p.
- 毛泽东文集 *Mao Zedong wenji (Écrits de MAO Zedong)*, vol. II et VII, Beijing, Renmin chubanshe, 1993 et 1999, 565 p. et 465 p.
- LIU Shaoqi, 刘少奇选集 *Liu Shaoqi xuanji (Œuvres choisies de LIU Shaoqi)* », Beijing, Renmin chubanshe, 1981, 506 p.
- Marx et Engels 马克思恩格斯选集 *Makesi, engesi xuanji (Anthologie de Marx et Engels)*, traduit par le Bureau de traduction des livres de Marx, Engels, Lénine et Staline, Vol. 4, Beijing, Renmin chubanshe, 2012, 1036 p.
- PENG Zhen, 论新中国的政法工作 *Lun xin zhongguo de zhengfa gongzuo (À propos du travail sur la politique et la loi dans la nouvelle Chine)*, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 1992, 448 p.
- 论新时期的社会主义民主与法制建设 *Lun xin shiqi de shehuizhuyi minzhu yu fazhi jianshe (Recherches sur l'édification de la démocratie et le régime de lois socialiste pendant la nouvelle période)*, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 1997, 388 p.
- SHEN Zongling (dir.), 法理学 *Fali xue (Théorie du droit)*, Beijing, Gaodeng jiaoyu chubanshe, 2004, 500 p.
- SHI Hong, 中华人民共和国民法总则条文说明、立法理由及相关规定 *Zhonghua renmin gongheguo minfa zongze tiaowen shuoming, lifa liyou ji xiangguan guiding (Explications des dispositions des Principes généraux du droit civil de la RPC, raisons de leur élaboration et règles concernées)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2017, 488 p.
- SUN Guohua (dir.), 法理学教程 *Fali xue (Manuel de théorie du droit)*, Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 1994, 481 p.
- SUN Guohua, 市场经济是法治经济 *Shichang jingji shi fazhi jingji (L'économie de marché est l'économie d'un gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi)*, Tianjin, Tianjin renmin chubanshe, 1995, 288 p.
- TANG Nengsong (dir.), 探索的轨迹——中国法学教育发展史 *Tansuo de guiiji – Zhongguo falü jiaoyu fazhanshi (La trajectoire de la recherche – Histoire du développement de l'enseignement du droit en Chine)*, Beijing, Falü chubanshe, 1995, 656 p.

WANG Jian (dir.), 西法东渐——外国人与中国法的近代变迁 *Xi fa dong jian – Waiguoren yu zhongguo fa de jindai bianqian (L'importation du droit occidental – les étrangers et la transformation du droit chinois à l'époque moderne)*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2001, 548 p.

XI Jinping, 习近平总书记系列重要讲话读本 *Xi Jinping zongshuji xilie zhongyao jianghua duben (Discours importants du président XI Jinping)*, Beijing, Renmin chubanshe, 2016, 303 p.

- 习近平谈治国理政 *Xijinping tan zhiguo lizheng (Discours de XI Jinping sur la gouvernance du pays)*, Beijing, Waijiao chubanshe, 2014, 478 p.

XÜ Zhangrun, 说法 活法 立法 *Shuo fa huo fa li fa (Dire le fa, vivre le fa, élaborer le fa)*, Beijing, Qinghua daxue chubanshe, 2004, 428 p.

YAN Yilong, BAI Gang, ZHANG Yongle, OU Shujun, HE Jianyu, 中国共产党和中国社会主义 *Zhongguo gongchandang he zhongguo shehuizhuyi (Le Parti communiste chinois et le socialisme aux caractéristiques chinoises)*, Beijing, Zhongguo renmin daxue chubanshe, 2015, 246 p.

ZHANG Chunsheng (dir.), 中华人民共和国人口与计划生育法释义 *Zhonghua renmin gongheguo renkou yu jihua shengyu fa shiyi (Explication de la loi sur la population et la planification des naissances de la République populaire de Chine)*, Beijing, Falü chubanshe, 2003, 280 p.

ZHANG Jinfan, 中国法律的传统与近代转型 *Zhongguo falü de chuantong yu jindai zhuanxing (Tradition et transformation moderne du 法 fa chinois)*, Beijing, Falü chubanshe, 1997, 523 p.

- 中国法制史研究综述 *Zhongguo fazhi shi yanjiu zongshu (Résumé des recherches sur l'histoire du 法 fa chinois)*, Beijing, Zhongguo renmin gong'an daxue chubanshe, 1990, 519 p.

ZHANG Rongshun, 中华人民共和国民法总则解读 *Zhonghua renmin gongheguo minfa jiedu (Explication des Principes généraux du droit civil de la RPC)*, Beijing, Zhongguo fazhi chubanshe, 2017, 702 p.

ZHANG Wenxian (dir.), 法理学 *Fali xue (Théorie du droit)*, 2<sup>nd</sup> édition, Beijing, Gaodeng jiaoyu chubanshe, 2003, 522 p.

- 法理学 *Fali xue (Théorie du droit)*, 5<sup>e</sup> édition, Beijing, Gaodeng jiaoyu chubanshe, 2018, 465 p.

张家山汉墓竹简 *Zhangjiashan hanmu zhujian (Lamelles de bambou dans la tombe des Han de Zhangjiashan)*, Équipe de travail sur cette tombe, Beijing, Wenwu chubanshe, 2001.

ZHANG Youyu, 关于社会主义法制的若干问题 *Guanyu shehuizhuyi fazhi de ruogan wenti (Plusieurs problèmes portant sur le régime socialiste de lois)*, Beijing, Falü chubanshe, 1982, 170 p.

ZHAO Zhenjiang (dir.), 中国法制四十年 (1949-1989) *Zhongguo fazhi sishi nian (1949-1989) (Une quarantaine d'années du régime de lois en Chine (1949-1989))*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 1990, 389 p.

ZHENG Qian (dir.), 当代中国政治体制发展概要 *Dangdai zhongguo zhengzhi tizhi fazhan gaiyao (Aperçu général du développement du régime politique dans la Chine contemporaine)*, Beijing, Zhonggong dangshi ziliao chubanshe, 1988, 292 p.

ZHU Qingyu, 民法总论 *Minfa zonglun (Études générales de droit civil)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, 2013, 570 p.

ZHU Suli, 制度是如何形成的 *Zhidu shi ruhe xingcheng de (Comment se forment les institutions)*, Beijing, Beijing daxue chubanshe, Beijing, 2007, 265 p.

### 3. Articles d'ouvrages, de revues et périodiques

#### A. *Sur la langue et l'écriture en Chine, la pensée chinoise, l'histoire du 法 fa chinois, la culture juridique chinoise, et 情 qing, 理 li, 法 fa*

ALLETON Viviane, « L'écriture chinoise : mise au point », in *La pensée en Chine aujourd'hui*, Sous la dir. de Anne CHENG, Gallimard, Folio essais, 2007, p. 241-269.

CHEN Guyuan, « 天理, 国法, 人情 *Tianli, guofa, renqing* (Principes célestes, lois du pays et valeurs sociales coutumières) », in FAN Zhongxin (dir.), *中华文化与中华法系: 陈顾远法律史论集 Zhonghua wenhua yu zhonghua faxi : Chen Guyuan falü shi lun ji (La culture et le système du 法 fa traditionnel chinois : Recueil d'articles sur l'histoire du fa de CHEN Guyuan)*, Beijing, Zhongguo zhengfa daxue chubanshe, 2005, p. 276-277.

CHEN Weizhan, « 汉字起源试论 *Hanzi qiyuan shilun* (À propos de l'origine des caractères chinois) », *Zhonshan daxue xuebao*, n° 1, 1978, p. 70-77.

CHEN Yi, « 清末民国时期法典翻译序说 *Qing mo minguo shiqi fadian fanyi xü shuo* (Introduction sur la traduction des codes à la fin de la dynastie Qing et pendant la République de Chine) », *Faxue*, n° 8, 2013, p. 68-86.

FAN Zhongxin, « 中国传统法律文化的哲学基础 *Zhongguo chuantong falü wenhua de zhixue jichu* (Bases philosophiques de la culture juridique traditionnelle chinoise), *Xiandai faxue*, n° 2, 1999, p. 27-34.

GAO Hongjun, « 无话可说与有话可说之间——评张伟仁先生的〈中国传统司法和法学〉 *Wu hua ke shuo yu you hua ke shuo zhijian – ping Zhangweiren xiansheng de Zhongguo chuantong sifa he faxue* (Entre n'avoir rien à dire et avoir quelque chose à dire – commentaire sur « Justice et 法 fa traditionnel en Chine » de M. ZHANG Weiren) », *Zhongguo zhengfa daxue xuebao*, n° 5, 2006, p. 98-109.

GUO Chengwei, MENG Qingchao, « 论“天道”观对中国传统法律的影响 *Lun 'tiandao' guan dui zhongguo chuantong falü de yingxiang* (De l'influence de l'idée de 'voie céleste' sur le 法 fa traditionnel chinois) », *Zhengfa luntan*, n° 5, 2003, p. 181-189.

HE Qinhua, « 清代法律渊源考 *Qingdai falü yuanyuan kao* (Recherches sur les sources législatives sous la dynastie Qing) », *Zhongguo shehui kexue*, n° 2, 2001, p. 115-132.

- HONG Cha, LI Weiwei, « 金文中的“履”字及其演变发展 *Jinwen zhong de lü zi jiqi yanbian fazhan* (Le caractère *lǚ* dans les caractères Jin et son évolution) », *Bohai daxue xuebao*, 2002, p. 31-32.
- HU Qian, « 清代州县词讼审断中的“律例”与“情理” *Qingdai zhou xian cisong shen duan zhong de 'lǚli' yu 'qingli'* (Application de ‘Loi’ et ‘*qingli*’ dans les jugements des affaires civiles des juges locaux sous la dynastie Qing) », *Shijiazhuang xueyuan xuebao*, n° 2, 2014, p. 50-55.
- HUO Cunfu, « 中国传统法文化的文化性状与文化追寻——情理法的发生、发展及其命运 *Zhongguo chuantong fa wenhua de wenhua xingzhuang yu wenhua zhuixun – Qing li fa de fasheng, fazhan jiqi mingyun* (Les caractères et les découvertes culturelles de la culture juridique traditionnelle de Chine – naissance, développement et destin de *qing-li-fa*) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 3, 2011, p. 1-18.
- JIANG Linchang, « 西周金文“履”字探源 *Xizhou jinwen lü zi tanyuan* (L’origine du caractère *lǚ* dans les caractères Jin sous la dynastie Zhou occidentale) », *Zhongguo wenhua yanjiu*, 1999, p. 43-46.
- JIN Guantao, LIU Qingfeng, « 天理、公理和真理——中国文化合理性论证及正当性标准的思想史研究 *Tianli, gongli he zhenli – Zhongguo wenhua helixing lunzheng ji zhengdangxing biao zhun de sixiangshi yanjiu* (Principes célestes, principes communs et vérité – Étude sur l’histoire de la pensée concernant la démonstration de rationalité et le critère de légitimité de la culture chinoise) », *Zhongguo wenhua yanjiusuo xuebao*, n° 10, 2001, p. 423-462.
- LI Jie, « « 刑案汇览 » 中的法律适用研究 *« Xing'an huilan » zhong de falü shiyong yanjiu* (Recherches sur l’application des lois dans le *Recueil des affaires pénales sous la dynastie Qing*) », *Linyi daxue xuebao*, n° 1, 2017, p. 135-144.
- LI Li, « 寻找商代法律的遗迹 - 从传世文献到殷墟甲骨文 *Xunzhao shangdai falü de yiji – Cong chuanshi wenxian dao yinxü jiaguwen* (Chercher les traces des lois de la dynastie Shang – des anciens documents aux écritures ossécailles) », *Lanzhou daxue xuebao*, vol. 38, n° 4, 2010, p. 58-66.

- LI Ming, « 周公法律思想述评 *Zhougong falü sixiang shuping* (Commentaire de la pensée du Duc Zhou sur le 法 *fa*) », in 法律史学研究 *Falü shixue yanjiu* (Recherches sur l'histoire du 法 *fa*), Beijing, Zhongguo fazhi chubanshe, 2004, p. 89-90.
- LI Qicheng, LI Guilian « 帝制法治的两面 *Dizhi fazhi de liangmian* (Deux aspects du gouvernement du pays par le 法 *fa* pendant l'ère impériale) », *Qinghua faxue*, n° 6, 2012, p. 149-160.
- LI Ren, « 从灋到法——战国至西汉中期法字的形体演变及其原因 *Cong fa dao fa : Zhanguo zhi xihan zhongqi fazi de xingti yanbian jiqi yuanyin* (De *fa* à *fa* : évolution du caractère *fa* pendant les Royaumes combattants et la dynastie des Han occidentaux et raisons de cette évolution) », *Hebei faxue*, n° 10, 2010, p. 33-42.
- LI Xiaomeng, « 中国十九世纪基层司法文化研究——以〈汝东判语〉文本为中心 *Zhongguo shijiu shiji jiceng sifa wenhua yanjiu – yi rudong panyu wenben wei zhongxin* (Recherches sur la culture judiciaire de premier niveau au XIXe siècle en Chine – axées sur les jugements de Rudong) », *Huadong falü pinglun*, n° 2, 2003, p. 271- 324.
- LI Xueqin, « 奏献书解说 *Zouxian shu jieshuo* (Explications sur les rapports adressés à l'empereur sur la prononciation d'un jugement) », *Wenwu*, n° 3, 1995, p. 37-42.
- LIANG Zhiping, « 礼法探原 *Li fa tan yuan* (Recherches sur l'origine de *li* et *fa*) », *Qinghua faxue*, n° 1, 2015, p. 81-116.
- LIN Duan, « 中西法律文化的对比——韦伯与滋贺秀三的比较 *Zhongxi falü wenhua de duibi – Weibo yu Zihe xiusan de bijiao* (Étude comparative des cultures juridiques chinoise et occidentale – comparaison entre Max Weber et Shuzo Shiga) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 6, 2004, p. 26-40.
- « 韦伯论传统中国法律之再探：法律社会学中的多元脉络性 *Max Weber's Traditional Chinese Law Revisited: A Poly-Contextuality in the Sociology of Law* », in *Taiwan Journal of East Asian Studies*, Vol. 10, No. 2 (Issue 20), Dec. 2013, p. 33-69.
- LIU Xinjie, « 清代州县诉讼中习惯如何影响审判 *Qingdai zhou xian susong zhong xiguan ruhe yingxiang shenpan* (Comment la coutume influence le jugement dans les procès au niveau local sous la dynastie Qing) », *Shandong daxue xuebao*, n° 1, 2009, p. 18-23.

MA Xiaohong, « 确定性与中国古代法 *Quedingxing yu zhongguo gudai fa* (Déterminisme et 法 *fa* traditionnel chinois) », *Zhengfa luntan*, n° 1, 2009, p. 14-27.

- « “经义折狱” 与中国传统法的精神 “*Jing yi zhe yu*” *yu zhongguo chuantong fa de jingshen* (‘Jugement en s’appuyant sur les classiques confucéens’ et esprit du 法 *fa* traditionnel chinois) », *Zhongxi falü chuantong*, n° 5, 2006, p. 185-221.
- « 中国传统法研究中的几个问题 *Zhongguo chuantong fa yanjiu zhong de ji ge wenti* (Quelques interrogations sur les recherches dans le domaine du 法 *fa* traditionnel chinois) », *Faxue yanjiu*, n° 3, 2003, p. 30-42.
- « 中国成文法的起源 *Zhongguo chengwenfa de qiyuan* (Origine de la loi écrite en Chine) », *Xuexi yu tansuo*, n° 6, 1990, p. 50-92.

QIAN Mu, « 周官著作时代考 *Zhou guan zhuzuo shidai kao* (Étude sur les ouvrages des fonctionnaires des Zhou) », in QIAN Mu, 两汉经学今古文平议 *Lianghan jingxue jin gu wen pingyi* (Opinion modérée sur les ouvrages classiques écrits en caractères en style sigillaire avant la dynastie des Han et en écriture des clercs à partir de la dynastie des Han), Beijing, Shangwu yinshu guan, 2001, p. 377.

QIU Pu, « 关于“法”的起源问题——少数民族现实生活中的“活化石”与“法”的渊源关系 *Guanyu fa de qiyuan wenti – Shaoshu minzu xianshi shenghuo zhong de ‘huohuashi’ yu fa de yuanyuan guanxi* (À propos de la question de l’origine du 法 *fa* – Relations entre les ‘fossiles vivants’ dans la vie réelle des minorités nationales et l’origine du 法 *fa*) », *Guizhou minzu yanjiu*, n° 1, 1992, p. 1-10.

QŪ Wensheng, « 和制汉语法律新名词在近代中国的翻译与传播 *Hezhi hanyu falü xin mingci zai jindai zhongguo de fanyi yu chuanbo* (Traduction et diffusion dans la Chine moderne de nouveaux termes juridiques à partir des caractères sino japonais (*kanjis*)) », *Xueshu yanjiu*, n° 11, 2012, p. 122-129.

QŪ Wensheng, « 和制汉语法律新名词在近代中国的翻译与传播 *Hezhi hanyu falü xin mingci zai jindai zhongguo de fanyi yu chuanbo* (Traduction et diffusion dans la Chine moderne de nouveaux termes juridiques à partir des caractères sino japonais (*Kanjins*)) », *Xueshu yanjiu*, n° 11, 2012, p. 122-129.

- TENG Biao, « 司法的变迁 *Sifa de bianqian* (L'évolution de la justice) », *Zhongwai faxue*, Vol. 14, n° 6, 2002, p. 725-741.
- WANG Jian, « 输出与回归: 法学名词在中日之间 *Shuchu yu huigui : faxue mingci zai zhong ri zhijian* (Exportation et retour : les termes juridiques entre la Chine et le Japon) », *Renmin fayuan bao*, 24 janvier 2001, 28 janvier 2001, et 4 février 2001. Le texte original en chinois est disponible sur <http://www.iolaw.org.cn/showNews.aspx?id=5578>, consulté le 13 déc. 2020.
- WANG Pei, « “刑” 字古义辨正 *Xing zi guyi bianzheng* (Identification du sens ancien du caractère « *xing* ») », *Shanghai shifan daxue xuebao*, n° 4, 2013, p. 12-20.
- WANG Pei, « 刑名学与中国古代法典的形成 *Xing ming xue yu zhongguo gudai fadian de xingcheng* (Études sur les titres des lois pénales et formation des codes traditionnels chinois) », *Lishi yanjiu*, n° 4, 2013, p. 16-31.
- WANG Weidong, « 南宋民事审判依据的分类考察: 以《名公书判清明集》为中心 *Nansong minshi shenpan yiju de fenlei kaocha : yi minggong shupan qingming ji wei zhongxin* (Recherches sur les fondements des jugements civils sous la dynastie Song du Sud : basée sur le recueil des jugements civils sous la dynastie Song du Sud) », *Zhongzhou xuekan*, n° 4, 2009, p. 183-186.
- WANG Xigen, « 论情理法关系的理性定位 *Lun qing li fa guanxi de lixing dingwei* (Analyse rationnelle des relations au sein de la triade *qing-li-fa*) », *Henan shehui kexue*, n° 2, 2012, p. 28-32.
- WANG Yuxin, « 甲骨学研究一百年 *Jiagu xue yanjiu yibai nian* (Cent ans de recherches sur les inscriptions sur carapaces de tortues et os de bovidés) », *Yindu xuekan*, 1999, p. 1-14.
- WANG Zhiqiang, « <名公书判清明集>法律思想初探 *Minggong shupan qingming ji falü sixiang chutan* (Étude sur la pensée juridique dans le Recueil des jugements sous la dynastie Song) », *Faxue yanjiu*, n° 5, 1997, p. 119-135.
- « 制定法在中国古代司法判决中的适用 *Zhidingfa zai zhongguo gudai sifa panjue zhong de shiyong* (Application des lois écrites dans les jugements judiciaires de la Chine antique) », *Faxue yanjiu*, n° 5, 2006, p. 138-149.

« 南宋司法裁判中的价值取向——南宋书判初探 *Nansong sifa caipan zhong de jiazhi qūxiang – Nansong shupan chutan* (Orientation de valeur dans les jugements sous la dynastie Song du Sud – Étude initiale sur les jugements sous la dynastie Song du Sud) », *Zhongguo shehui kexue*, n° 6, 1998, p. 117-130.

« 清代成案的效力和其论证中的运用方式 *Qingdai cheng'an de xiaoli he qi lunzhengzhong de yunyong fangshi* (Effectivité de la jurisprudence sous la dynastie Qing et façon de le démontrer) », *Faxue yanjiu*, n° 3, 2003, p. 146-160.

WU Shuchen, « 寻找最初的法——对古“灋”字形成过程的法文化考察 *Xunzhao zuichu de fa – Dui gu 'fa' zi xingcheng guocheng de fa wenhua kaocha* (Chercher le tout premier *fa* – Recherches sur l'évolution du caractère ancien 'fa') », *Xuexi yu tansuo*, n° 1, 1997, p. 87-91.

« 法辩 *Fa bian* (Débattre du *fa*) », in YANG Yifan, *历代法制考——夏商周法制考 Lidai fazhi kao – Xia shang zhou fazhi kao* (Le *fa* traditionnel des différentes dynasties – Dynasties Xia, Shang et Zhou), Beijing, Zhongguo kexue shehui chubanshe, 2003, p. 15-50.

« 寻找最初的独角兽——对“𪚩”的法文化考察 *Xunzhao zuichu de dujiaoshou – Dui 'zhi' de fawenhua kaocha* (Chercher la toute première licorne – recherches sur la culture juridique du caractère 'zhi') », *Hebei faxue*, n° 10, 2010, p. 9-28.

« 中国法的原始基因——以古文字为视野 *Zhongguo fa de yuanshi jiyin – yi gu wenzi wei shiye* (Le gène original du *fa* chinois – sous l'angle des caractères chinois de l'antiquité) », *Falü kexue*, n° 4, 2016, p. 3-15.

XÜ Zhongming, « 明清刑事诉讼“依法判决”之辨正 *Ming qing xingshi susong 'yi fa panjue' zhi bianzheng* (Rectification des jugements en s'appuyant sur le *fa* dans les procès pénaux sous les dynasties Ming et Qing) », *Fashang yanjiu*, n° 4, 2005, p. 153-160.

YU Ronggen, « 天理、国法、人情的冲突与整合——儒家之法的内在精神及现代法治传统资源 *Tianli, guofa, renqing de chongtu yu zhenghe – rujia zhi fa de neizai jingshen ji xiandai fazhi chuantong ziyuan* (Conflit et fusion entre *tianli, guofa, renqing* – l'esprit de la pensée confucéenne sur le *fa* et les sources traditionnelles de la gouvernance

- actuelle en s'appuyant sur le 法 *fa*) », *Zhonghua wenhua luntan*, n° 2, 1998, p. 12-19.
- ZHAI Xuewei, « 人情、面子与权力的再生产 *Renqing, mianzi yu quanli de zai shengchan* (Nouvelle production sur les notions de *renqing*, de face et de pouvoir) », *Shehuixue yanjiu*, n° 5, 2004, p. 48-57.
- ZHANG Benshun, « 法意、人情，实同一体：中国古代“情理法”整体性思维与一体化衡平艺术风格 *Fayi, renqing, shitong yiti : zhongguo gudai qing-li-fa zhengtixing siwei yu yitihua hengping yishu fengge* (Intégration de l'esprit du 法 *fa* et du sens commun de valeurs humaines et sociales : la logique globale de « *qing-li-fa* » et son style artistique d'intégration et d'équilibre dans la Chine traditionnelle) », *Gansu zhengfa xueyuan xuebao*, n° 5, 2018, p. 9-30.
- ZHANG Jinfan « 中国传统法文化论纲 *Zhongguo chuantong fawenhua lungang* (La culture du 法 *fa* traditionnel chinois) », *Guangming ribao*, le 12 juillet 2005, disponible sur <http://www.ruclcc.com/article/?id=3396>, consulté le 17 août 2017.
- ZHANG Jinfan, « 中国古代民事诉讼制度通论 *Zhongguo gudai minshi susong zhidu tonglun* (Introduction au système des procès civils dans la Chine antique) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 3, 1996, p. 54-61.
- « 论中国古代法律的传统 *Lun zhongguo gudai falü de chuantong* (La conception traditionnelle du 法 *fa* chinois) », *Nanjing daxue falü pinglun*, 1994, p. 62-68.
- ZHANG Weiren, « 中国传统的司法和法学 *Zhongguo chuantong de sifa he faxue* (Justice et étude du *fa* dans la tradition chinoise) », *Xiandai faxue*, vol. 28 n° 5, 2006, p. 59-67.
- ZHANG Yi, « 从远古居住模式视“家”字构形 *Cong yuangu juzhu moshi shi jia zi gouxing* (Formation du caractère 'jia' selon le mode de logement pendant la haute antiquité) », *Xinjiang zhiye jiaoyu yanjiu*, n° 3, 2008, p. 38-42.
- ZHAO Jing, « 中国传统司法文化定性的宋代维度——反思日本的《名公书判清明集》研究 *Zhongguo chuantong sifa wenhua dingxing de songdai weidu – fansi riben de minggong shupan qingming ji yanjiu* (Culture judiciaire traditionnelle chinoise sous la dynastie Song – Réflexions sur les recherches des juristes japonais sur le Recueil des jugements civils sous la dynastie Song) », *Xueshu yuekan*, n° 9, 2018, p. 149-161.

ZHAO Weini, « 晚清知县对婚姻讼案之审断 *Wanqing zhixian dui hunyin song'an zhi shen duan* (Jugements sur le mariage des juges locaux de la fin des Qing) », *Zhongguo faxue*, n° 6, 2007, p. 92-109.

ZHOU Wei, « 汉字起源及其发展 *Hanzi qiyuan ji qi fazhan* (Origine et développement des caractères chinois) », *Xinan daxue xuebao*, n° 3, 1987, p. 50-58.

**B. *Articles d'ouvrages et de revues sur le droit chinois, la théorie du droit, les normes politiques, le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi, les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises***

CAI Dingjian, LIU Dan, « 从政策到法治社会 *Cong zhengce dao fazhi shehui* (De la société gouvernée par la politique à la société gouvernée par le 法 *fa*) », *Zhongwai faxue*, n° 2, 1999, p. 7-12.

- « 关于苏联法对中国法制建设的影响 *Guanyu sulianfa dui zhongguo fazhi jianshe de yingxiang* (L'influence du droit soviétique sur l'édification du régime de lois chinois) », *Faxue*, n° 3, 1999, p. 3-7.

CAI Shouqiu, « 国家政策与国家法律、党的政策的关系 *Guojia zhengce yu guojia falü, dang de zhengce de guanxi* (Relations entre politiques de l'État, lois de l'État et politiques du Parti) », *Wuhan daxue xuebao*, n° 5, 1986, p. 65-70.

CHEN Chaobi, « 中华法系特点初探 *Zhonghua faxi tedian chutan* (Les caractéristiques de la tradition chinoise du 法 *fa*) », *Faxue yanjiu*, n° 1, 1980, p. 48-53.

CHEN Chunlong, « 中国司法解释的地位与功能 *Zhongguo sifa jieshi de diwei yu gongneng* (Statut et fonction de l'interprétation judiciaire en Chine) », *Zhongguo faxue*, n° 1, 2003, p. 24-32.

CHEN Hanfeng, YANG Yifan, « 我国法制建设和法治发展六十年的基本进程和基本经验 *Woguo fazhi jianshe he fazhi fazhan liushi nian de jiben jin Cheng he jinben jingyan* (Soixante ans de processus et d'expériences essentiels de l'édification du système de lois

et du développement de la gouvernance s'appuyant sur le 法 *fa* en Chine) », *Renda zhidu yanjiu*, n° 6, 2011, p. 4-12.

CHEN Lixing, « 对政策与法律差异性的反思与重构 *Dui zhengce yu falü chayixing de fansi yu chonggou* (Réflexions et reconstruction des différences entre les politiques et les lois) », *Maozedong dengxiaoping lilun yanjiu*, n° 2, 2010, p. 66-71.

Commentateur spécial du *Journal du peuple*, « 民主与法制 *Minzhu yu fazhi* (Démocratie et régime de lois) », *Renmin ribao*, le 13 juillet 1978.

« 培育昂扬向上的公民品格 *Peiyu angyang xiangshang de gongmin pingge* (Former les bonnes moralités des citoyens) », *Renmin ribao*, le 17 février 2014, p. 1.

DAI Mucai, « 论社会主义核心价值观体系与核心价值观 *Lun shehuizhuyi hexin jiazhi tixi yu hexin jiazhiguan* (Le système des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises et les valeurs centrales) », *Zhongguo dangzheng ganbu luntan*, n° 2, 2007, p. 36-39.

- « 建国 60 年来中国共产党对“以德治国”方略的探索历程 *Jianguo 60 nian lai zhongguo gongchandang dui yi de zhi guo fanglue de tansuo licheng* (La recherche du PCC sur la gouvernance du pays par la morale depuis la fondation de la nouvelle Chine) », *Beijing jiaotong daxue xuebao*, vol. 8, n° 4, 2009, p. 7-14.
- « 积极培育和践行社会主义核心价值观 *Jiji peiyu he jianxing shehuizhuyi hexin jiazhiguan* (Cultiver et exécuter activement les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Sixiang zhengzhi gongzuo yanjiu*, n° 2, 2014, p. 12-17.
- « 坚持依法治国和以德治国相结合 *Jianchi yi fa zhi guo he yi de zhi guo xiang jiehe* (Persistons dans la combinaison de la gouvernance du pays en s'appuyant sur le *fa* et la gouvernance du pays par la morale) », *Renmin ribao*, le 14 février 2017, p. 7.

DU Wanhua, « 弘扬核心价值观促进家风家庭建设 *Hongyang hexin jiazhiguan cujin jiafeng jiating jianshe* (Promouvoir et développer les valeurs centrales pour avancer dans l'édification des bonnes mœurs de la famille) », *Xinan zhengfa daxue xuebao*, n° 1, 2018, p. 17-23.

- FAN Yu, « 泸州遗赠案评析——一个法社会学的分析 *Luzhou yizeng an pingxi – yige fa shehuixue de fenxi* (Commentaire de l'affaire de Luzhou sur la donation dans un testament– une analyse de sociologie du droit) », in WANG Liming (dir.), *判解研究 Panjie yanjiu (Recherches sur les jugements)*, vol. 2, Beijing, Renmin fayuan chubanshe, 2002, p. 46-91.
- FANG Li, « 加强社会主义法制，以法治国 *Jiaqiang shehuizhuyi fazhi, yi fa zhi guo* (Renforcer le régime de lois socialiste, gouverner le pays par la loi) », *Shishi qiushi*, n° 8, 1980, p. 1-15.
- FANG Liufang, « 中国法学教育观察 *Zhongguo faxue jiaoyu guan cha* (Observations sur l'enseignement du droit en Chine) », *Bijiao fa yanjiu*, n° 2, 1996, p.116-144.
- FENG Guoping, HAO Linna, « 全国二十八个地方计划生育条例综述 *Quanguo ershiba ge difang jihua shengyu tiaoli zongshu* (Aperçu des vingt-huit règlements locaux sur la planification des naissances en Chine) », *Renkou yanjiu*, n° 4, 1992, p. 28-33.
- FENG Hui, « 判决、公共政策与社会主义主流价值观 *Panjue, gonggong zhengce yu shehuizhuyi zhuliu jiazhi guan* (Jugements, politiques publiques et valeurs principales du socialisme) », *Zhengfa luntan*, vol. 30, n° 4, 2012, p. 103-115.
- GAO Di, « 中国共产党社会主义核心价值观理论的探索与发展 *Zhongguo gongchandang shehuizhuyi hexin jiazhi guan lilun de tansuo yu fazhan* (Exploration et développement de la théorie du PCC sur les valeurs centrales du socialisme) », *Dongbei shida xuebao*, n° 6, 2013, p. 6-11.
- Groupe d'étude du centre de recherches des sciences juridique de l'Académie chinoises des sciences sociales (WANG Jiafu, WANG Baoshu, et autres), « 建立社会主义市场经济法律体系的理论思考和对策建议 *Jianli shehuizhuyi shichang jingji falü tixi de lilun sikao he duice jianyi* (Théories et suggestions sur l'établissement du système de lois dans une économie de marché socialiste) », *Faxue yanjiu*, n° 6, 1993, p. 3-19.
- GU Peidong, « 中国法治的自主型进路 *Zhongguo fazhi de zizhuxing jinlu* (La voie autonome chinoise de la gouvernance en s'appuyant sur la loi) », *Faxue yanjiu*, n° 1, 2010, p. 3-17.

« 当代中国法治共识的形成及法治再启蒙 *Dangdai zhongguo fazhi gongshi de xingcheng ji fazhi zai qimeng* (Formation d'une vision commune sur le gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi dans la Chine contemporaine et nouvel éclairage sur l'État de droit) », *Faxue yanjiu*, n° 1, 2017, p. 3-23.

GUO Daohui, « 治国方略的根本转变 *Zhiguo fanglue de genben zhuanbian* (L'évolution fondamentale de la stratégie pour la conduite du pays) », in LIU Hainian (dir.), *依法治国, 建设社会主义法治国家 Yi fa zhi guo, jianshe shehuizhuyi fazhi guojia* (Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi, édifier le pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi), Beijing, Zhongguo fazhi chubanshe, 1996, p. 113.

HAN Dayuan, « 中国宪法文本中“法治国家”规范分析 *Zhongguo xianfa wenben zhong "fazhi guojia" guifan fenxi* (Analyse du standard « pays gouverné en s'appuyant sur la loi » dans la constitution chinoise) », *Jilin daxue shehui kexue xuebao*, n° 3, 2014, p. 67-74.

HAN Li, « 中国立法过程中的非正式规则 *Zhongguo lifa guocheng zhong de fei zhengshi guize* (Les règles non officielles dans le processus législatif en Chine) », *Zhanlue yu guanli*, n° 5, 2001, p. 16-27.

HAN Zhen, « 中国文化上自强必须有引领世界潮流的先进的核心价值观——再论社会主义核心价值观的内涵 *Zhongguo wenhua shang ziqiang bixu you yinling shijie chaoliu de xianjin de hexin jiazhi guan – Zailun shehuizhuyi hexin jiazhi guannian de neihan* (Pour perfectionner la culture chinoise, il faut avoir un concept avancé de valeurs centrales conduisant le courant du monde – Point de vue sur le contenu des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Daode yu wenming*, n° 3, 2011, p. 5-8.

HAO Tiechuan, « 法治与人治理念的对抗与冲突 *Fazhi yu renzhi linian de duikang yu chongtu* (Antagonismes et conflits entre le gouvernement en s'appuyant sur le 法 *fa* et le gouvernement en s'appuyant sur l'homme) », *Dongfang faxue*, n° 1, 2015, p. 2-20.

HE Huahui, MA Kechang, ZHANG Quanlin, « 实行法治就要摒弃人治 *Shixing fazhi jiuyao bingqi ren zhi* (Mettre en pratique la gouvernance en s'appuyant sur la loi et abandonner la

gouvernance par l'homme) », in Équipe rédactionnelle, 法治与人治问题讨论集 *Fazhi yu ren zhi wenti taolunji* (Receuil d'articles sur rule of law et rule of man) », Beijing, Qunzhong chubanshe, 1980, p. 47-57.

HOU Meng, « 经济体制变迁中的最高人民法院 1949-1978 年 *Jingji tizhi bianqian zhong de zuigao renmin fayuan 1949-1978 nian* (La Cour populaire suprême et la mutation du régime économique de 1949 à 1978) », *Zhongguo zhengfa daxue xuebao*, n° 2, 2005, p. 66-77.

HUANG Rongsheng, BAI Xianliang, « 提炼社会主义核心价值观若干问题思考 *Tilian shehuizhuyi hexin jiazhi guan ruogan wenti sikao* (Les pensées sur certains problèmes concernant l'extrait des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Sixiang lilun jiaoyu*, n° 3, 2011, p. 4-9.

HUANG Zongzhi (Phillip C.C.Huang), « 道德与法律：中国的过去和现在 *Daode yu falü : Zhongguo de guoqù he xianzai* (La morale et la loi : le passé et le présent de la Chine) », *Kaifang shidai*, n° 1, 2015, p. 75-94.

« 中国古今的民、刑事正义体系——全球视野下的中华法系 *Zhongguo gu jin de min, xing shi zhengyi tixi – Quanguo shiye xia de zhonghua faxi* (Systèmes de justice ancien et moderne sur les affaires civiles et pénales – Le système du 法 *fa* traditionnel chinois dans le contexte mondial), *Faxuejia*, n° 1, 2016, p. 1-27.

JI Weidong, « 论法律意识形态 *Lun falü yishi xingtai* (À propos de l'idéologie de la loi) », *Zhongguo shehui kexue*, n° 11, 2015, p. 128-145.

Laboratoire du bureau du comité permanent de l'Assemblée populaire nationale, « 中国特色社会主义法律体系若干问题研究 *Zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi ruogan wenti yanjiu* (Recherches sur quelques questions à propos du système de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Lilun qianyan*, 1999, n° 3, p. 7-8.

LI Buyun, « 法治概念的科学性 *Fazhi gainian de kexuexing* (La scientificité du concept de la gouvernance en s'appuyant sur la loi) », *Faxue yanjiu*, n° 1, 1982, p. 6-11 ;

- « 政策与法律关系的几个问题 *Zhengce yu falü guanxi de jige wenti* (De quelques problèmes sur les relations entre les politiques et les lois) », *Faxue*, n° 3, 1984, p. 3-7.

- « 实行依法治国，建设社会主义法治国家 *Shixing yi fa zhi guo, jianshe shehuizhuyi fazhi guojia* (Mettre en pratique la gouvernance en s'appuyant sur la loi, édifier un pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi) », *Zhongguo faxue*, n° 2, 1996, p. 14-27.
  
- LI Buyun, WANG Dexiang, CHEN Chunlong, « 论以法治国 *Lun yi fa zhi guo* (De la gouvernance du pays par la loi) », in Équipe rédactionnelle, *法治与人治问题讨论集 Fazhi yu renzhi wenti taolunji (Recueil d'articles sur rule of law et rule of man)* », Beijing, Qunzhong chubanshe, 1980, p. 25 s.
  
- LI Jianguo, « 关于中华人民共和国民法总则（草案）的说明 *Guanyu zhonghua renmin gongheguo minfa zongze (caoran) de shuoming* (Explication sur le projet des Principes généraux de la RPC) », *Renmin ribao*, le 9 mars 2017, p. 5.
  
- LI Lin, « 完善中国特色社会主义法律体系任重道远 *Wanshan zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi ren zhong dao yuan* (Une lourde charge et une longue route pour améliorer le système de lois aux caractéristiques chinoises) », *Zhongguo shehui kexuebao*, le 29 mars 2011, le texte en chinois est disponible sur <http://www.iolaw.org.cn/showArticle.aspx?id=2964>, consulté le 2 février 2020.
  
- LI Lin, « 新中国法治建设的重大进展 *Xin zhongguo fazhi jianshe de zhongda jinzhan* (L'avancement important de l'édification de la gouvernance en s'appuyant sur la loi dans la nouvelle Chine) », *Beijing ribao*, le 1<sup>er</sup> juin 2009. Cet article original en chinois est disponible sur <http://www.iolaw.org.cn/showArticle.aspx?id=2445>, consulté le 1<sup>er</sup> mars 2019.
  
- LI Lin, LIU Han « 开创跨世纪法理学研究的新局面——近年来中国法理学研究的回顾与前瞻 *Kaichuang kuashiji faixue yanjiu de xin jumian – jinnian lai zhongguo falixue yanjiu de huigu yu qianzhan* (Ouvrir une nouvelle situation pour les recherches sur la théorie du droit à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècles – Récapitulation et perspective sur les recherches sur la théorie du droit en Chine au cours de ces dernières années) », *Falü kexue*, n° 2, 1998, p. 90-96.
  
- LI Long, LI Huimin, « 政策与法律的互补谐变关系探析 *Zhengce yu falü de hubu xiebian guanxi tanxi* (Étude sur les relations complémentaires entre politiques et lois et leur

transformation harmonieuse) », *Lilun yu gaige*, n° 1, 2017, p. 54-58.

LI Yougen, « 司法裁判中政策运用的调查报告——基于含“政策”字样裁判文书的整理 *Sifa caipan zhong zhengce yunyong de diaocha baogao – jiyu han zhengce ziyang caipan wenshu de zhengli* (Rapport d'enquête sur l'application des politiques dans les jugements – sur la base de décisions judiciaires contenant le terme « zhengce » (politique) », *Nanjing daxue xuebao*, n° 1, 2011, p. 40-57.

LIAO Yong'an, WANG Cong, « 路径与目标：社会主义核心价值观如何融入司法——基于 352 份裁判文书的实证分析 *Lujing yu mubiao : Shehuizhuyi hexin jiazhi guan ruhe rongru sifa – jiyu 352 fen caipan wenshu de shizheng fenxi* (Voie (chemin) et objectif : comment les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises pénètrent-elles la justice – Analyse basée sur 352 décisions judiciaires) », *Xinjiang zhifan daxue xuebao*, n° 1, 2019, p. 33-41.

LIU Jianjun, « 社会主义核心价值观的三种区分 *Shehuizhuyi hexin jiazhi guan de san zhong qufen* (Trois classifications des valeurs centrales du socialisme) », *Sixiang lilun jiaoyu daokan*, n° 2, 2015, p. 70-73.

LIU Junning, « 市场与宪政 *Shichang yu xianzheng* (Le marché et le gouvernement constitutionnel) », in LIU Junning, 市场逻辑与国家观念 *Shichang luoji yu guojia guannian* (La logique de marché et la notion d'État), Beijing, Sanlian shudian, 1995, p. 20-25.

LIU Shulin, « 论社会主义核心价值观的几个重要关系 *Lun shehuizhuyi hexin jiazhi guan de jige zhongyao guanxi* (À propos de certaines relations importantes par rapport aux valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Sixiang lilun jiaoyu daokan*, 2014, p. 60-67.

LIU Sixuan, « 论政策回应型司法解释 *Lun zhengce huiying xing sifa jieshi* (La prise en compte des politiques par les interprétations judiciaires) », *Faxue pinglun*, n° 1, 2013, p. 19-25.

LU Yonghong, « 评中国法学界对法律理论新模式的探索 *Ping zhongguo faxuejie dui falü lilun xin moshi de tansuo* (Commentaire sur les recherches des académies juridiques

chinoises sur le nouveau modèle de la théorie du droit) », *Faxue pinglun*, n° 2, 1989, p. 55-62.

MENG Rong, « 中国法院如何通过司法裁判执行公共政策——以法院贯彻“社会主义核心价值观”的案例为分析对象 *Zhongguo fayuan ruhe tongguo sifa canpan zhixing gonggong zhengce – fayuan guanche ‘shehuizhuyi hexin jiazhi guan’ de anli wei fenxi duixiang* (Comment les tribunaux populaires chinois appliquent les politiques publiques dans leurs jugements – Les cas concernant l’application des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises comme objets d’analyse) », *Faxue pinglun*, n° 3, 2018, p. 184-196.

NIU Yunping, « 爱国的含义具体而切身 *Aiguo de hanyi juti er qieshen* (Sens concret et propre de l’amour du pays) », *Renmin ribao*, le 5 novembre 2014.

PAN Junfeng, « 论经济政策的司法融入——以政策在民事审判中的介入机制为研究路径 *Lun jingji zhengce de sifa rongru – yi zhengce zai minshi shenpan zhong de jieru jizhi wei yanjiu lujing* (Intégration judiciaire des politiques économiques – recherches sous l’angle du mécanisme d’implication des politiques dans les jugements civils) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 6, 2012, p. 90-97.

PAN Ziqiang, SHAO Xin, « 裁判文书说理：内涵界定与原则遵循 *Caipan wenshu shuoli : neihan jieding yu yuanze zunxun* (Raisonnement judiciaire : contenu et principe) », *Fazhi yanjiu*, n° 4, 2018, p. 99-109.

QIAO Xiaoyang, « 关于中国特色社会主义法律体系的构成、特征和内容 *Guanyu zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi de goucheng, tezheng he neirong* (Composition, caractéristiques et contenus du système de lois du socialisme aux caractéristiques chinoises) », le texte original en chinois est disponible sur [http://www.npc.gov.cn/npc/xinwen/2013-06/25/content\\_1798341.htm](http://www.npc.gov.cn/npc/xinwen/2013-06/25/content_1798341.htm), consulté le 30 janvier 2019.

SHEN Deyong, « 部分群众对司法不信任渐成普遍社会心理 *Bufen qunzhong dui sifa bu xinren jiancheng pubian shehui xinli* (La méfiance sur la justice de certaines masses devient progressivement la mentalité sociale universelle) », *Renmin ribao*, 19 août 2009.

SHEN Zongling, « 既不宜作为口号提倡, 也不宜简单地否定 *Ji bu yi zuowei kouhao tichang, ye bu yi jiandan de fouding* (Ne pas préconiser comme un slogan, mais ne pas non plus simplement nier) », in *Équipe rédactionnelle, 法治与人治问题讨论集 Fazhi yu ren zhi wenti taolunji (Recueil d'articles sur la gouvernance en s'appuyant sur la loi ou sur l'homme)* », Beijing, qunzhong chubanshe, 1980, p. 325-330.

SHI Jiayou, « 民法典的法律渊源体系——以〈民法总则〉第 10 条为例 *Minfadian de falü yuanyuan tixi – yi minfa zongze di-shi tiao wei li* (Système des sources juridiques du Code civil – l'exemple de l'article 10 des dispositions générales du Code civil) », *Zhongguo renmin daxue xuebao*, n° 4, 2017, p. 12-21.

SHI Xianyu, « 新时代的“法治”与“法制”辨析 *Xin shidai de 'fazhi' yu 'fazhi' bianxi* (Discerner et analyser la « gouvernance selon la loi » et « le régime de lois » dans la nouvelle ère) », *legal daily*, 3 août 2020, le texte en chinois est disponible sur [http://www.legaldaily.com.cn/commentary/content/2020-08/03/content\\_8266473.htm](http://www.legaldaily.com.cn/commentary/content/2020-08/03/content_8266473.htm), consulté le 2 janvier 2021.

SHU Guoying, « 求解当代中国法学发展的“戴逸之问”——舒国滢教授访谈录 *Qiujie dangdai zhongguo faxue fazhan de “Daiyi zhiwen” – Shuguoying jiaoshou fangtan lu* (« Question de DAI Yi » dans le développement des sciences juridiques de la Chine contemporaine) – Interview de professeur SHU Guoying) », *Beifang faxue*, n° 4, 2018, p. 5-15.

SONG Xilei, « 人类共同价值追求与社会主义核心价值观的建构 *Renlei gongtong jiazhi zhuiqiu yu shehuizhuyi hexin jiazhiguan de jiangou* (Recherches sur les valeurs communes de l'homme et la construction des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Huabei dianli daxue xuebao*, n° 3, 2012, p. 98-101.

SONG Yahui, « 公共政策如何进入司法裁判过程——以最高人民法院的司法解释为例 *Gonggong zhengce ruhe jinru sifa caipan guocheng – yi wuigao renmin fayuan de sifa jieshi wei li* (Comment les politiques publiques pénètrent dans les jugements – Illustration par des interprétations judiciaires de la Cour populaire suprême) », *Fashang yanjiu*, n° 6, 2009, p. 111-121.

WANG Cong, « 法治思维与法治方式的价值、内涵及养成 *Fazhi siwei yu fazhi fangshi de jiazhi, neihan ji yangcheng* (Les valeurs, les connotations et la formation de la pensée et la manière de gouverner en s'appuyant sur la loi) », *Shanghai zhengfa xueyuan xiebao : fazhi luncong*, n° 6, 2013, p. 37-43.

WANG Jiafu, « 社会主义市场经济法律制度建设问题 *Shehuizhuyi shichang jingji falü zhidu jianshe wenti* (Les problèmes à propos de l'édification du régime de lois dans l'économie de marché socialiste) », in Département de propagande du système juridique du Ministère de la Justice (dir.), 中共中央举办法律知识讲座纪实 *Zhonggong zhongyang juban falü zhishi jiangzuo jishi* (*Chronologie des conférences du comité central du PCC sur la connaissance des lois*), Beijing, Falü chubanshe, 1995, p. 87-88.

WANG Jiafu, LI Buyun, LIU Hainian, LIU Han, LIANG Huixing, XIAO Xianfu, « 论依法治国 *Lun yi fa zhi guo* (Analyser la gouvernance du pays selon la loi) », *Faxue yanjiu*, n° 2, 1996, p. 3-9.

WANG Liming, « 法治：良法与善治 *Fazhi: liangfa yu shanzhi* (Gouvernance en s'appuyant sur le 法 *fa* : bon *fa* et bon gouvernance), *Zhongguo renmin daxue xuebao*, n° 2, 2015, p. 114-121.

WANG Qishan, « 坚持党的领导，依规管党治党，为全面推进依法治国提供根本保证 *Jianchi dangde lingdao, yi gui guan dang zhi dang, wei quanmian tuijin yi fa zhi guo tigong genben baozheng* (Maintenir la direction du Parti, contrôler et gouverner le Parti selon les normes, et offrir l'assurance fondamentale pour l'avancement dans tous les domaines de la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi) », *Renmin ribao*, le 3 novembre 2014, p. 1.

WANG Yanli, ZHOU Guodong, « 论中国特色社会主义核心价值观的内涵 *Lun whongguo tese shehuizhuyi hexin jiazhi guan de neihan* (Sens des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Shandong shehui kexue*, n° 12, 2007, p. 134-136.

WANG Yanping, « 回归法治化轨道——信访制度的功能定位、面临困境及化解途径 *Huigui fazhihua guidao – xinfang zhidu de gongneng dingwei, mianlin kunjing ji huajie tujing* (Retour à la voie de la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi – les fonctions,

les gènes et les solutions du système de plaintes par lettres et visites) », *Shehui zhuyi yanjiu*, n° 1, 2015, p. 31-36.

WEN Jiabao, « 温家宝总理同大学生谈法治 *Wenjiabao zongli tong daxuesheng tan fazhi* (Le premier ministre WEN Jiabao parle de la gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi avec les étudiants) », *Fazhi ribao*, 4 décembre 2009, disponible sur <http://news.cupl.edu.cn/info/1015/9045.htm>, consulté le 10 avril 2019.

WEN Zhengbang, « 关于市场经济的法哲学思考 *Guanyu shichang jingji de fazhexue sikao* (Réflexions sur l'économie de marché sous l'angle de la philosophie juridique) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 4, 1995, p. 1-10.

WU Qiantao, « 深刻理解社会主义核心价值观的内涵和意义 *Shenke lijie shehuizhuyi hexin jiazhi guan de neihan he yiyi* (Comprendre plus profondément le sens et la portée des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Renmin ribao*, le 22 mai, p. 7.

XIANG Chunyi, « 党的领导与法制建设 *Dangde lingdao yu fazhi jianshe* (Le leadership du PCC et l'édification du régime de lois) », *Zhongguo faxue*, n° 4, 1991, p. 3-12.

XI Jinping, « 加快建设社会主义法治国家 *Jiakuai jianshe shehui zhuyi fazhi guojia* (Accélérer l'édification du pays socialiste gouverné en s'appuyant sur la loi) », *Qiushi*, n° 1, 2015, p. 3-8.

- « 严格执法，公正司法 *Yange zhifa, gongzheng sifa* (Appliquer strictement le droit, faire la justice juste) », in Bureau de recherches sur les documents du comité central du PCC (dir.), 十八大以来重要文献选编 *Shibada yilai zhongyao wenxian xuanbian* (Sélection de documents importants depuis le XVIII<sup>e</sup> Congrès nationale du PCC), vol. I, Beijing, Zhongyang wenxian chubanshe, 2014, p. 717-724.
- « 关于《中共中央关于全面推进依法治国若干重大问题的决定》的说明 *Guanyu <zhonggong zhongyang guanyu quanmian tuijin yifazhiguo ruogan zhongda wenti de jueding> de shuoming* (Explications sur la « Décision du Comité central du PCC sur plusieurs problèmes importants à propos de l'avancement de la gouvernance du pays selon la loi dans tous les domaines) », *Renmin ribao*, 29 octobre 2014, le texte

en chinois est disponible sur <http://cpc.people.com.cn/n/2014/1029/c64094-25927958.html>, consulté le 25 janvier 2020.

XIAO Guiqing, ZHOU Zhaocheng, « 中国特色社会主义制度价值实现的内在逻辑与基本路径 *Zhongguo tese shehuizhuyi zhidu jiazhi shixian de neizai luoji yu jiben lujing* (La logique et la voie de la réalisation des valeurs du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Kexue shehui zhuyi*, n° 2, 2015, p. 70-77.

XÜ Chongli, « 市场经济与我国的涉外经济立法导向 *Shichang jingji yu wo guo de shewai jingji lifa daoxiang* (L'économie de marché et l'orientation de la législation sur l'économie chinoise en lien avec l'internationale) », *Faxue yanjiu*, n° 6, 1994, p. 40-43.

YAN Min, « 从“信访不信法”式思维到公民法治思维的转变 *Cong xin fang bu xin fa shi siwei dao gongmin fazhi siwei de zhuanbian* (Transformation de la mentalité de « croire dans les plaintes par lettres et visites et ne pas croire en la loi » en la mentalité du citoyen sur la gouvernance en s'appuyant sur la loi) », *Zhongzhou daxue xuebao*, n° 1, 2018, p. 59-64.

YU Huaifeng, JIN Wei, « 信访与司法交错的现实困境与改革路径 *Xinfang yu sifa jiaocuo de xianshi kunjing yu gaige lujing* (La gêne actuelle et la réforme sur le croisement des plaintes par lettres et visites et la justice) », *Huaiyin shifan xueyuan xuebao*, n° 3, 2016, p. 333-340.

YU Jianrong, « 中国信访制度批判 *Zhongguo xinfang zhidu pipan* (Critiques sur le système de plaintes par lettres et visites en Chine) », discours à l'Université de Pékin, disponible sur <http://www.aisixiang.com/data/4842.html>, consulté le 10 avril 2019.

YU Keping, « 衡量国家治理体系现代化的基本标准——关于推进国家治理体系和治理能力的现代化的思考 *Hengliang guojia zhili tixi xiandaihua de jiben biao zhun – Guanyu tuijin guojia zhili tixi he zhili nengli de xiandaihua de sikao* (Les critères appréciant la modernisation du système de gouvernance du pays –réflexion concernant la modernisation du système et la capacité de gouvernance de pays) », *Beijing ribao*, 9 décembre 2013.

- YU Shutong, ZHANG Wenxian, LI Buyun, SHEN Zongling, JIANG Ping, et autres (24 auteurs), « 走向二十一世纪的中国法学 *Zouxiang ershiyi shiji de zhongguo faxue* (Les sciences juridiques chinoises vont vers le XXI<sup>e</sup> siècle) », *Zhongguo faxue*, n° 2, 1994, p. 11-34.
- YU Yang, « 论社会主义核心价值观的司法适用 *Lun shehuizhuyi hexin jiazhi guan de sifa zhiyong* (À propos de l'application judiciaire des valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Faxue*, n° 5, 2019, p. 60-74.
- YUAN Yinchuan, HAN Ling, « 凝练社会主义核心价值观的基本根据 *Ninglian shehuizhuyi hexin jiazhi guan de jiben genju* (Fondements essentiels pour extraire les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises) », *Makesi zhuyi yanjiu*, n° 1, 2013, p. 79-88.
- ZAN Zhongle, XIE Kejun, « <人口与计划生育法> 第十八条解读 *Renkou yu jihua shengyu fa di-shiba tiao jiedu* (Explication de l'article 18 de la Loi sur la population et la planification des naissances) », *Renkou yu fazhan*, n° 3, 2011, p. 65-72.
- ZHAN Zhongle, SU Yu, « 论我国信访制度的功能定位 *Lun woguo xinfang zhidu de gongneng dingwei* (Les fonctions du système de plaintes par lettres et visites en Chine) », *Zhonggong zhongyang dangxiao*, n° 2, 2009, p. 96-99.
- ZHANG Hong, « 论国家政策作为民法法源 *Lun guojia zhengce zuowei minfa fayuan* (À propos des politiques nationales comme sources du droit civil) », *Zhongguo shehui kexue*, n° 12, 2015, p. 133-155.
- ZHANG Min, « 第四届全国司法工作会议的来龙去脉及其严重影响 *Di-si jie quanguo sifa gongzuo huiyi de lailong qumai ji qi yanzhong yingxiang* (Les causes et influences graves de la 4<sup>e</sup> Conférence nationale sur le travail judiciaire) », in SUN Wanzhong, LIU Ruichuan (dir.), « 董必武法学思想研究文集 *Dongbiwu faxue sixiang yanjiu wenji* (Collection d'articles sur la pensée juridique de DONG Biwu) », Beijing, Renmin fayuan chubanshe, 2004, p. 411-428.
- ZHANG Qingfu, LI Zhong, « 中国宪法一百年：回顾与展望 *Zhongguo xianfa yibai nian : huigu yu zhanwang* (Cent ans de la constitution chinoise : passé et avenir) », in ZHANG Qingfu (dir.), *Xianzheng luncong* (Recueil d'articles sur le constitutionalisme),

- vol. 1, Beijing, Falü chubanshe, 1998, p. 13-56.
- ZHANG Wenxian, « 继承、移植、改革：法律发展的必由之路 *Jicheng, yizhi, gaige : Falü fazhan de bi you zhi lu* (Succession, transplantation, réforme : la voie nécessaire du développement de la loi) », *Shehui kexue zhanxian*, n° 2, 1995, p. 9-17.
- ZHAO Ming, « 从“法制”到“法治”的中国语境 *Cong “fazhi” dao “fazhi” de zhongguo yujing* (De “régime de lois” à la “gouvernance selon la loi” dans le contexte chinois) », *Sixiang zhanxian*, n° 2, 2005, p. 118-122.
- ZHONG Jianhua, « 按国际标准完善我们的经济立法 *An guoji biao zhun wanshan women de jingji lifa* (Améliorer nos législations économiques selon les critères internationaux) », *Zhongguo faxue*, n° 2, 1993, p. 18-23.
- ZHOU Shangjun, SHAO Zhutong, « 核心价值观的司法适用实证研究——以 276 份民事裁判文书为分析样本 *Hexin jiazhi guan de sifa shiyong shizheng yanjiu – yi 276 fen minshi caipan wenshu wei fenxi yangben* (Recherches sur la base des témoignages positifs sur l’application judiciaire des valeurs centrales – 276 décisions dans le domaine civil utilisées comme échantillons d’analyse) », *Zhejiang shehui kexue*, n° 3, 2019, p. 39-49.
- ZHOU Yezhong, TANG Jingye, « 关于“党章是党的总章程”的法学解读 *Guanyu dangzhang shi dangde zongzhangcheng de faxue jue du* (A Legal Interpretation of ‘the Constitution of the CPC is the General Constitution’) », *Wuhan daxue xuebao*, n° 4, 2018, p. 22-28. Seul le titre est traduit en anglais. Disponible sur [http://pkulaw.cn/fulltext\\_form.aspx?Db=qikan&Gid=de39a8bf8980512de03e146f5a5d6f87bdfb&keyword=&EncodingName=&Search\\_Mode=&Search\\_IsTitle=0](http://pkulaw.cn/fulltext_form.aspx?Db=qikan&Gid=de39a8bf8980512de03e146f5a5d6f87bdfb&keyword=&EncodingName=&Search_Mode=&Search_IsTitle=0)
- ZHOU Yongkun, « 依法治国建设社会主义法治国家理论研讨会述评 *Yi fa zhi guo jianshe shehuizhuyi fazhi guojia lilun yantaohui shuping* (Commentaire du séminaire sur les théories concernant le gouvernement du pays en s’appuyant sur la loi, l’édification d’un pays socialiste gouverné en s’appuyant sur la loi) », *Fazhi yu shehui fazhan*, n° 2, 1997, p. 11-19.
- ZHU Jingwen, « 中国特色社会主义法律体系：结构、特色和趋势 *Zhongguo tese shehuizhuyi falü tixi : jiegou, tese he qūshi* (Le système de lois du socialisme aux

caractéristiques chinoises : sa structure, ses caractéristiques et ses tendances) », *Zhongguo shehui kexue*, 2011, n° 3, p. 20-39.

ZHU Suli, « 社会转型与中国法治 *Shehui zhuanxing yu zhongguo fazhi* (Transformation de la société et gouvernement du pays en s'appuyant sur la loi en Chine) », *Jingji daokan*, n° 5, 2015, p. 42-47.

- « 中国司法中的政党 *Zhongguo sifa zhong de zhengdang* (Le Parti et le système judiciaire en Chine) », in ZHU Suli (dir.), *法律与社会科学 Falü yu shehui kexue (Sciences sociales et juridiques)*, vol.1, Beijing, Falü chubanshe, 2006, p. 256-284.
- « 变法, 法治建设和本土资源 *Bian fa, fazhi jianshe he bentu ziyuan*, (Réforme juridique, édification juridique et ressources chinoises) », *Zhongwai faxue*, 1995, n° 5, p. 1-9.

#### a) En français

CHAIGNE Christine, « *Yi fa zhi guo*, gouverner le pays en s'appuyant sur la loi », in ALBARIAN Alexis et MORÉTEAU Olivier (dir.), *Le droit comparé et...*, PUAM, 2016, p. 401-416.

#### 4. Jurisprudence

« 人民法院依法保护英雄人物人格权益典型案例 *Renmin fayuan yifa baohu yingxiong renwu renga quanyi dianxing anli* (Les cas modèles du tribunal populaire sur la protection légale des droits de réputation des héros) », *Renmin fayuan bao*, 20 octobre 2016.

« 最高人民法院关于弘扬社会主义核心价值观典型案例 *Zuigao renmin fayuan guanyu hongyang shehuizhuyi hexin jiazhi guan dianxing anli* (Dix affaires modèles sur les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises publiées par la **Cour populaire suprême**) », *Renmin fayuan bao*, 23 août 2016, disponible en chinois sur <http://www.court.gov.cn/zixun-xiangqing-24931>.

Conseil judiciaire n° 8578 de la première instance civile 0103 (2017) du tribunal populaire du district Beilin, Xi'an.

Jugement civil n° 14848 (2018) du tribunal populaire intermédiaire de Zhengzhou, 12 janvier 2018.

Jugement civil n° 1790 (2017) du premier tribunal populaire intermédiaire de Pékin,

Jugement civil n° 1591 (2017) du tribunal populaire du district Zhaozhou du Heilongjiang, 28 septembre 2017.

Jugement civil n° 488 (2017) du tribunal populaire de Jixian, Shanxi, 22 décembre 2017.

Jugement civil n° 11209 (2017) du tribunal intermédiaire de Xi'an, dans le Shanxi, 12 décembre 2017.

Jugement civil n° 4657 (2016) du tribunal populaire de Gongyi, Henan, 22 septembre 2016.

Jugement civil n° 1592 (2016) du tribunal populaire du district de Yucheng dans Henan, 2 septembre 2016.

Jugement civil n° 1072 (2016) du tribunal populaire du district Jinzhai, Anhui, 22 juillet 2016.

Jugement civil n° 1550 (2016) du tribunal populaire intermédiaire de Yantai dans Shandong, 7 juin 2016.

Jugement civil n° 11977 (2016) du tribunal populaire du district Jiangjing de Chongqing, 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Jugement civil n° 439 (2015) du district Tianlin du Guangxi, 15 mars 2016.

Jugement civil n° 76 (2014) du tribunal intermédiaire de Ningde, Fujian, 15 janvier 2014.

Jugement civil n° 2894 (2008) du tribunal populaire du district Ganzhou à Zhangye, Gansu 8 octobre 2008.

Jugement civil n° 212 (2007) du tribunal populaire du district Gulou à Nanjing, Jiangsu, 3 septembre 2007.

Jugement administratif n° 2 (2003) du tribunal intermédiaire de Zhengzhou dans le Henan.

Jugement civil n° 621 (2001) du tribunal populaire intermédiaire de Luzhou, Sichuan, 11 octobre 2000.

## **5. Sites internet en chinois, en français ou en anglais**

### ***A. Sites en chinois seulement***

中国裁判文书网 China Judgements Online :

- [wenshu.court.gov.cn](http://wenshu.court.gov.cn)

中国共产党新闻 Communiste Party of China News :

- <http://cpc.people.com.cn/>

中国法院网 China court :

- [www.chinacourt.org](http://www.chinacourt.org)

国家哲学社会科学文献中心 National Center for Philosophy and Social Science Documentation :

- [www.ncpssd.org/index.aspx](http://www.ncpssd.org/index.aspx)

中共中央编译局 Bureau central de compilation et de traduction :

- <http://www.cctb.net/introduce/>

爱思想 Chinese Social Science :

- <http://www.aisixiang.com/>

无讼案例 Wusong anli:

- <https://www.itslaw.com/home>

### ***B. Sites en chinois, en anglais et/ou en français***

新华网 Xinhua News :

- <http://www.xinhuanet.com> (en chinois)
- <http://french.news.cn/> (en français)
- <http://www.xinhuanet.com/english/> (en anglais)

北大法宝 Legal Information Center of Peking University :

- [www.pkulaw.cn](http://www.pkulaw.cn) (en chinois)
- <http://en.pkulaw.cn/> (en anglais)

中国法学网 Chinese Academy of Social Sciences :

- <http://www.iolaw.org.cn/> (en chinois)

- <http://iolaw.cssn.cn/ywb/> (en anglais)

北大法律英文网 Information about Chinese Laws :

- [www.lawinfochina.com](http://www.lawinfochina.com) (en anglais)

人民网 Journal de peuple (*Renmin ribao*) :

- [paper.people.com.cn](http://paper.people.com.cn) (en chinois)
- <http://en.people.cn/> (en anglais)

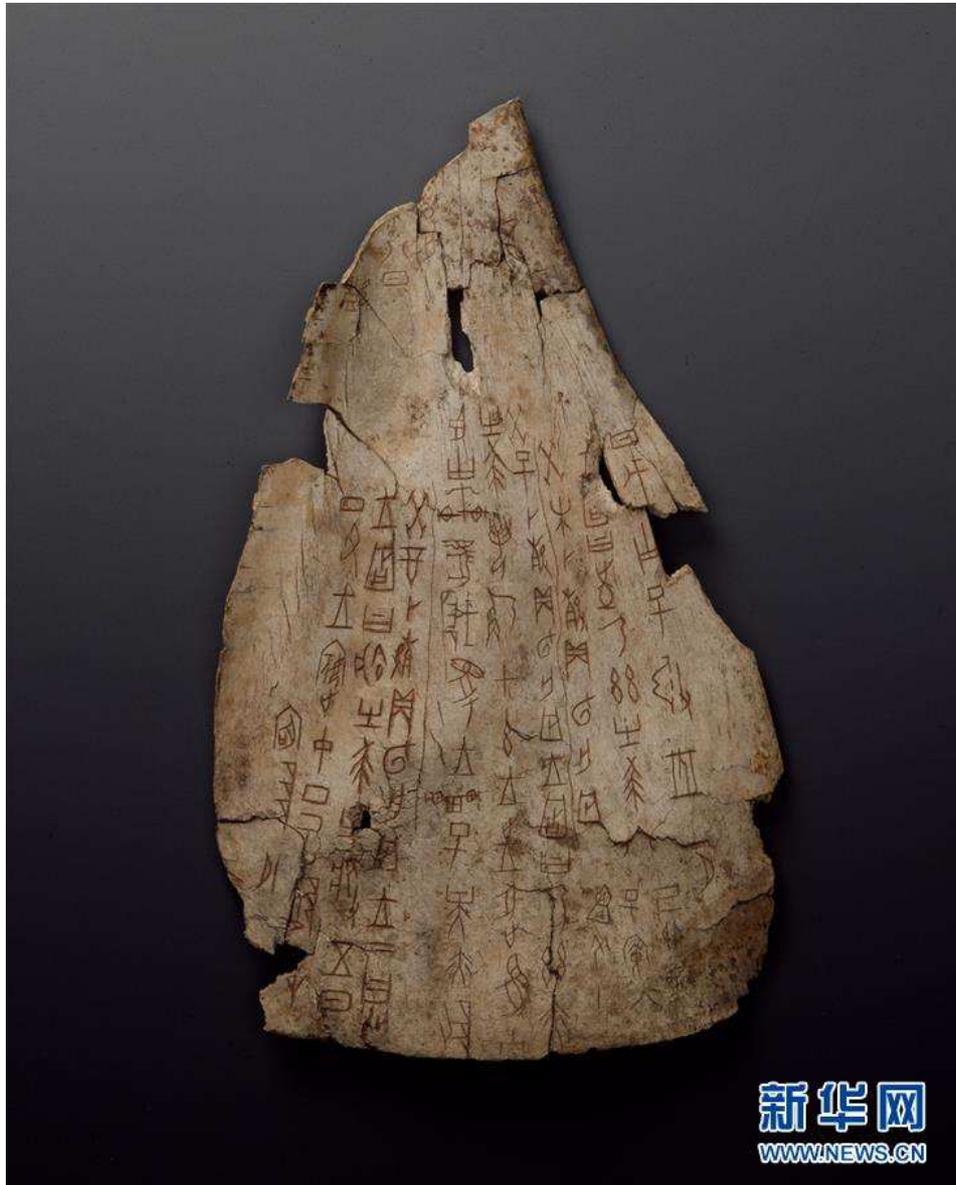
北京周报 Beijing Information :

- <http://www.beijingreview.com.cn/> (en chinois)
  - <http://french.beijingreview.com.cn> (en français)
  - <http://www.bjreview.com/> (en anglais)
-

## Annexes

1. 甲骨文 *Jiaguwen* (Inscriptions oraculaires)
2. Le caractère 灋 *fa* dans le 说文解字 *Shuowen jiezi*
3. 大盂鼎 *Da yu ding* de la dynastie Zhou occidentale
4. Le caractère 𠄎 *shui* dans les inscriptions oraculaires
5. Le caractère 去 *qū* dans les inscriptions oraculaires
6. L'Acte sur les peines, gravé sur un tripode
7. Valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises

Annexe 1 : 甲骨文 *jiaguwen* (Inscriptions oraculaires)



Annexe 2. Le caractère 廌 fa dans le *Shuowen jiezi*

<p>方之切</p>	<p>廌</p>	<p>廌</p>	<p>廌</p>	<p>廌</p>	<p>重二</p>
<p>帝曰何食何處曰食廌夏處水澤冬處松柏作甸切</p>	<p>廌</p>	<p>廌</p>	<p>皆从廌</p>	<p>令觸不直象形从豸省凡廌之屬</p>	<p>廌 解廌屬从廌季 獸之所食辨从廌从豸 古者神人以廌為黃帝</p>
<p>聲息 營切</p>	<p>文五 新附</p>				

in XÜ Shen, 说文解字 *Shuowen jiezi*,

Annexe 3. 大盂鼎 *Da yu ding* de la dynastie Zhou occidentale



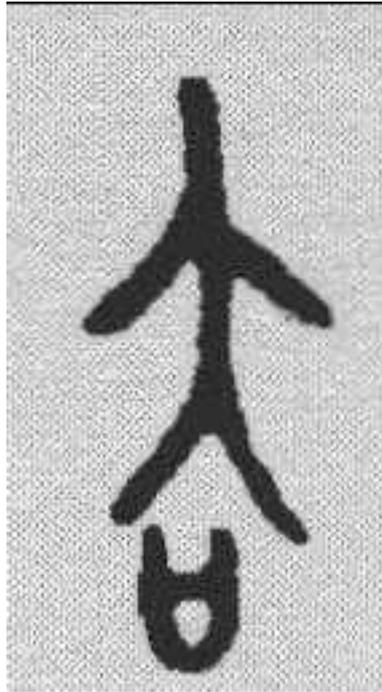
中国国家博物馆  
NATIONAL MUSEUM OF CHINA

Source : [http://www.chnmuseum.cn/Portals/0/web/zt/100n/guobao\\_content-1.html?id=23](http://www.chnmuseum.cn/Portals/0/web/zt/100n/guobao_content-1.html?id=23)

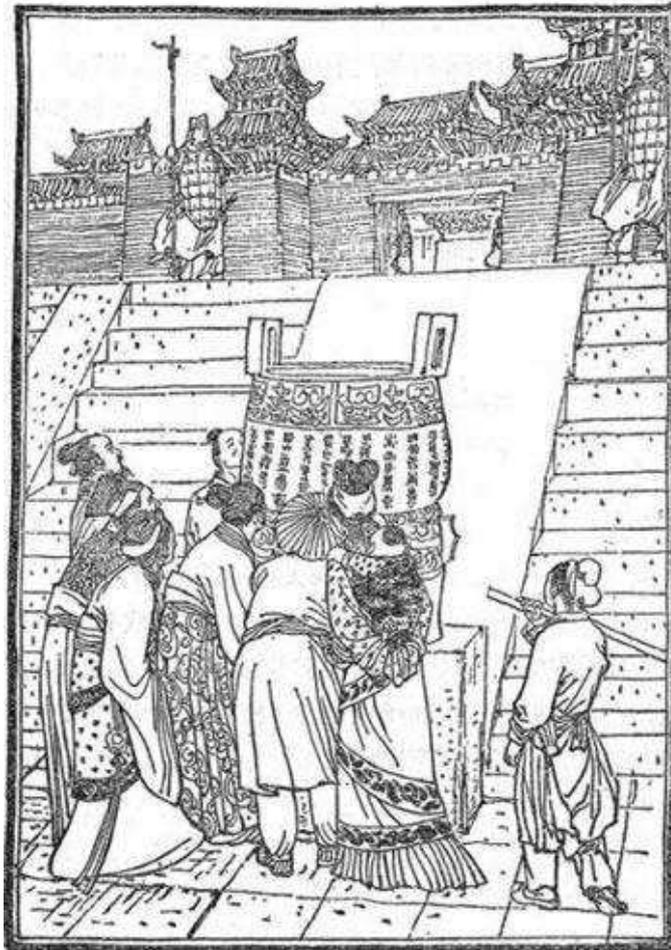
**Annexe 4 : La caract re   *shui* dans les inscriptions oraculaires**



**Annexe 5 : Le caractère 去 *qū* dans les inscriptions oraculaires**



## Annexe 6 : Acte sur les peines, gravé sur un tripode



子产铸刑书于铁鼎之上——《左传·昭公六年》记载“三月，郑人铸刑书”。

En environ 536 avant J.-C., Zi Chan grave l'Acte sur les peines sur un tripode. (*Commentaire de Zuo sur les Annales des Printemps et Automne*, sixième année du Duc Zhao)

Source: *Renmin fayuan bao*, People's court daily, 23 mars 2018,  
[http://rmfyb.chinacourt.org/paper/html/2018-03/23/content\\_137128.htm?div=0](http://rmfyb.chinacourt.org/paper/html/2018-03/23/content_137128.htm?div=0)

## Annexe 7 : Valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises



Source : <http://politics.people.com.cn/n/2013/1224/c1001-23936171.html>

## TABLE DES MATIERES

<b>Abréviation .....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>8</b>
<b>PREMIERE PARTIE La triade 情理法 <i>qing-li-fa</i> (sens commun de valeurs humaines et sociales, principes célestes, lois pénales) récapitule la culture juridique traditionnelle ordonnée au gouvernement du pays .....</b>	<b>48</b>
<b>Chapitre 1. 情 <i>qing</i>, 理 <i>li</i>, et 法 <i>fa</i> : des caractères chinois dont le sens a évolué au cours des siècles .....</b>	<b>51</b>
Section 1. Évolution de la graphie et du sens du caractère 法 <i>fa</i> .....	52
§1. Première graphie et premiers sens du caractère 法 <i>fa</i> .....	52
A. 灋 <i>fa</i> , caractère complexe, avec des sens incertains autour de la justice, du châtement, de la preuve .....	52
1. 氵 <i>shui</i> , l'eau, première composante du caractère 灋 <i>fa</i> , évoquerait la punition	53
2. 廌 <i>zhi</i> , deuxième composante du caractère 灋 <i>fa</i> , évoquerait la justice.....	56
3. 去 <i>qū</i> , troisième composante du caractère 灋 <i>fa</i> , évoquerait le châtement ou la preuve .....	57
B. D'un caractère complexe à un caractère simple, d'une notion complexe à la notion simple de peine ou châtement, sans référence au jugement du ciel : 从灋到法 (de 灋 <i>fa</i> à 法 <i>fa</i> ).....	58
1. L'unification du pays et de l'écriture.....	58
2. L'évolution de la graphie est aussi liée à une évolution du sens du caractère 灋 <i>fa</i> .	59
3. Le caractère 法 <i>fa</i> , en écriture simple et sans la composante 廌 <i>zhi</i> , commence à prendre le sens de loi, écrite et publiée, qui contient des châtements.....	60
§2. 法 <i>Fa</i> , notion équivalente à 刑 <i>xing</i> , avec le sens de loi contenant (des peines et) des châtements.....	61
A. L'évolution de la graphie et du sens du caractère 刑 <i>xing</i> .....	61
B. Sous l'influence du légisme, 法 <i>fa</i> (la loi) et 刑 <i>xing</i> (le châtement) se rapprochent et deviennent deux notions équivalentes .....	65
Section 2. Évolution du sens de 情 <i>qing</i> (ou 人情 <i>renqing</i> ) et 理 <i>li</i> (ou 天理 <i>tianli</i> ) .....	66
§1. Sens de 情 <i>qing</i> (ou 人情 <i>renqing</i> ) .....	66
A. Au plan individuel, 人情 <i>renqing</i> désigne la moralité et l'éthique entre les hommes	

préconisées par Confucius.....	68
1. La notion de 人情 <i>renqing</i> est liée à celle de 仁 <i>ren</i> .....	68
2. La notion de 人情 <i>renqing</i> est liée à la compassion et englobe les « cinq relations humaines » définies par Mencius.....	69
B. Au plan politique, 人情 <i>renqing</i> désigne la bonne relation nécessaire entre le peuple et son souverain.....	71
C. Au plan social, 人情 <i>renqing</i> désigne les coutumes et les mœurs adoptés par le peuple	72
§2. Sens de 理 <i>li</i> ou 天理 <i>tianli</i> .....	74
A. Le caractère 理 <i>li</i> et son sens.....	74
B. Le caractère 天 <i>tian</i> et son sens.....	76
C. Les notions de 天道 <i>tiandao</i> et 天理 <i>tianli</i> .....	78
1. 天道 <i>Tiandao</i> , la « voie céleste », ou « loi céleste », ou « principe du ciel ».....	78
2. L'évolution de 天道 <i>tiandao</i> vers 天理 <i>tianli</i> .....	80
<b>Chapitre 2. La triade 情理法 <i>qing-li-fa</i>, enracinée dans la pensée chinoise, est appliquée par le juge.....</b>	<b>85</b>
Section 1. La triade 情理法 <i>qing-li-fa</i> se fonde sur une vision de l'homme et du Ciel propre à la culture chinoise, ordonnée au gouvernement du pays.....	86
§1. La relation triangulaire entre le Ciel, le souverain, et le peuple, fondement de la triade 情理法 <i>qing-li-fa</i> .....	86
A. La soumission à la Voie céleste : 顺天而为 <i>shun tian er wei</i> .....	86
B. Le souverain, homme de bien et pivot important liant le Ciel et le peuple.....	88
1. L'importance de la qualité du souverain .....	88
2. L'importance de la qualité du souverain dans les pensées de Confucius et Mencius	90
C. L'unité de l'ordre naturel et des activités humaines : 天人合一 <i>tian ren he yi</i> .....	92
§2. 禮 <i>li</i> (rites) et 法 <i>fa</i> (peines et châtement), les deux rênes pour conduire et gouverner le pays.....	93
A. La place dominante du rite (禮 <i>li</i> ) dans l'antiquité et dans la pensée confucéenne.	96
B. La place principale des peines et châtements (法 <i>fa</i> ) sous la dynastie Qin (221–206 av. J.-C), en particulier sous l'influence des légistes .....	101

C. L'union des rites et des lois pénales à partir de la dynastie Han occidentale : 禮法合流 <i>li fa he liu</i> ou 禮刑合一 <i>li xing he yi</i> .....	104
Section 2. 情 <i>Qing</i> , 理 <i>li</i> , ou 法 <i>fa</i> invoqués par le juge depuis la fin des Zhou et pendant toute la Chine impériale .....	109
§1. De la fin des Zhou jusqu'aux Qing, tout jugement doit s'appuyer sur la loi positive 法 <i>fa</i> ; mais il y a une exception notable avec Dong Zhongshu.....	111
A. De la fin des Zhou jusqu'à la dynastie des Han occidentaux : le fondement de tout jugement doit être la loi écrite, 法 <i>fa</i> .....	111
1. Pendant le tout début de l'ère impériale (IIe–Ie siècles av. J.-C.).....	111
2. La parenthèse DONG Zhongshu (192-104 av. J.-C.).....	113
B. Après les Han, depuis la dynastie Jin (226-420 apr. J.-C.) et jusqu'à la dernière dynastie impériale, le fondement de tout jugement doit être la loi (法 <i>fa</i> ).....	115
1. Cette obligation est inscrite dans la loi à partir du Code des Tang, repris sous les Song, les Ming et les Qing. ....	115
2. Étude plus précise sous les Qing (1644 – 1911).....	116
(a) Lorsqu'il existe des dispositions de lois ou d'ordonnances impériales (律令 <i>luling</i> ) applicables, le ministère respecte strictement les dispositions écrites et les cas précédents.....	119
(b) Lorsqu'il n'existe pas de dispositions écrites applicables, le ministère juge les affaires en invoquant d'autres dispositions similaires.....	121
§2. Pendant toute la Chine impériale, le juge a néanmoins recours aussi à 情理 <i>qing-li</i> : la recherche d'une application harmonieuse des trois éléments de la triade 情理法 <i>qing-li-fa</i> .....	122
A. Les commentaires de deux spécialistes étrangers : Max WEBER et Shuzo SHIGA	122
1. Max WEBER : dans la Chine impériale, les décisions judiciaires ne s'appuient pas sur des règles écrites, elles relèvent de la « <i>Kadijustiz</i> (卡迪司法 <i>kadi sifa</i> ) » .....	123
2. Pour Shuzo SHIGA, le juge chinois (des Qing) s'appuie plus sur 情理 <i>qing-li</i> que sur 法 <i>fa</i> .....	124
B. La recherche par le juge d'une application harmonieuse des trois éléments de la triade 情理法 <i>qing-li-fa</i> .....	127
1. Dans le domaine pénal .....	129
2. Affaires civiles .....	129
(a) Le juge ne respecte pas strictement la loi mais invoque 情理 <i>qing-li</i> (les valeurs sociales acceptées par le peuple) .....	130
(b) Lorsqu'il n'y a pas de loi applicable, le juge invoque 情理 <i>qing-li</i> (la valeur sociale coutumière acceptée par le peuple) .....	132

<b>Conclusion de la première partie .....</b>	<b>134</b>
<b>DEUXIEME PARTIE 法 <i>fa</i> (la loi), adoptée par le Parti-État chinois, est la première des deux manipules pour le gouvernement du pays.....</b>	<b>135</b>
<b>Chapitre 1. 法 <i>fa</i> (la loi) adoptée et prônée par le Parti-État chinois.....</b>	<b>137</b>
Section 1. Le Parti-État, la place et l'autorité des lois .....	137
§1. Le Parti communiste chinois et le Parti-État chinois .....	138
A. Le Parti communiste chinois .....	138
1. Les statuts du PCC et son organisation .....	139
2. Le rôle de <i>leadership</i> du PCC, son fondement politique et légal.....	141
B. L'État chinois : un Parti-État .....	144
1. L'État, sa constitution et ses institutions .....	144
2. Le rôle du Parti dans l'élaboration et l'exécution de la loi .....	147
§2. Les lois (法律 <i>falü</i> ) et les politiques du Parti et de l'Etat (政策 <i>zhengce</i> ).....	148
A. Les politiques du Parti comme sources du droit, et la transformation des politiques du Parti en politiques puis lois de l'État.....	149
1. Jusqu'à la fin de l'ère MAO Zedong (1976-1978), il s'agit de gouverner le pays par les politiques du Parti : « les titres noirs sont inférieurs aux titres rouges ; les titres rouges sont inférieurs aux titres blancs » .....	149
2. Après l'ère Mao Zedong, à partir de 1978 : la transformation des politiques du Parti en politiques puis lois de l'État.....	150
B. Les lois et les politiques : des règles distinctes mais liées et complémentaires .....	153
C. Les politiques du Parti considérées comme critères de référence par le juge .....	155
Section 2. La nécessaire mise en place d'un régime de lois (法律制度 <i>falü zhidu</i> ), adossé à un système de lois (法律体系 <i>falü tixi</i> ) .....	161
Paragraphe préliminaire. La négation du 法 <i>fa</i> (loi et droit) pendant les années maoïstes (1949-1976).....	162
A. « On veut le gouvernement par l'homme, on ne veut pas le gouvernement par la loi (要人治不要法治 <i>yao renzhi bu yao fazhi</i> ) » : le slogan du début de la période maoïste	162
B. « Brisons la police, le parquet et le tribunal (砸烂公、检、法 <i>zalan gong, jian, fa</i> ) » : un nouveau mot d'ordre pendant la Révolution culturelle (1966-1976).....	167

§1. La nécessaire institution d'un régime de lois (法制 <i>fazhi</i> ) dès la fin de la Révolution culturelle.....	170
A. Définition et importance du régime socialiste de lois aux caractéristiques chinoises .....	170
B. Élaboration et adoption des sept premières lois de la RPC en 1979 et de la constitution en 1982 .....	174
C. Multiplication des lois dans le domaine économique pour accompagner le tout nouveau régime d'économie de marché.....	177
1. Choix du régime d'économie de marché socialiste.....	177
2. Lois élaborées dans le domaine économique .....	179
§2. La nécessaire formation d'un système socialiste de lois, fondement du régime de lois .....	181
A. Le stade primaire de la formation du système socialiste de lois (1998-2003) .....	182
B. La formation du système socialiste de lois est pour l'essentiel achevée (2003-2008) .....	184
C. L'achèvement complet de la formation du système socialiste de lois (2010) .....	186
<b>Chapitre 2. Gouverner le pays en s'appuyant sur 法 <i>fa</i> (la loi) : 法 <i>fa</i> (la loi), la première manipule pour la conduite du pays .....</b>	<b>191</b>
Section 1. 依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> , gouverner le pays en s'appuyant sur la loi : un objectif propre à la Chine .....	192
§1. Le sens et la traduction en français de l'expression 依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> ou 法治 <i>fazhi</i> .....	193
A. 法治 <i>Fazhi</i> (gouvernement par la loi), une expression opposée à 人治 <i>renzhi</i> (gouvernement par l'homme), et enracinée dans la civilisation chinoise .....	193
B. 法治 <i>Fazhi</i> et 依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> (gouverner le pays en s'appuyant sur la loi) : une expression contemporaine .....	196
C. 依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> ou 以法治国 <i>yi fa zhi guo</i> ? Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi ou par la loi ? .....	199
D. 法治 <i>fazhi</i> ou 依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> , le nouveau <i>credo</i> de la Chine.....	201
§2. Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi n'est pas l'équivalent de la notion occidentale d'État de droit.....	202

A.	La force d'attraction de la notion occidentale d'État de droit et la résistance chinoise	202
1.	L'État de droit, un produit importé qui suscite de grands débats .....	202
2.	La notion d'État de droit séduit encore mais il y a une prise de conscience de la nécessité de développer un pays conduit selon la loi en suivant une voie propre à la Chine, une voie autonome .....	207
B.	Les expressions 法治国家 <i>fazhi guojia</i> ou 依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> sont quasi systématiquement trop rapidement traduites par État de droit ou <i>rule of law</i> .....	209
1.	Les traductions de 法治国家 <i>fazhi guojia</i> ou 依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> en français ou en anglais .....	209
2.	Les traductions de 法治国家 <i>fazhi guojia</i> ou 依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> par État de droit ou <i>rule of law</i> ne nous paraissent pas justes : aspects linguistiques .....	211
Section 2. Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> ) : un principe d'actions et de réflexions aujourd'hui appliqué à tous les domaines .....		
§1. Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> ) est un nouvel objectif défini et prôné par le Parti (1997) .....		
A.	Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> ), la naissance d'un nouvel objectif à l'aube du XXI <sup>e</sup> siècle .....	213
B.	Gouverner le pays en s'appuyant sur la loi, et dans tous les domaines (全面依法治国 <i>quanmian yi fa zhi guo</i> ) : le thème d'un plénum du Comité central du Parti.....	216
§2. La gouvernance du pays en s'appuyant sur la loi (依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> ) : un objectif pour le Parti, l'État et le peuple.....		
A.	Le Parti doit exercer le pouvoir politique en s'appuyant sur la loi (依法执政 <i>yi fa zhi zheng</i> ) .....	219
B.	L'administration du pays doit être conduite selon la loi.....	223
1.	L'importance et le rôle des organes administratifs, liés à l'importance de l'application de la loi : « La force vitale de la loi est dans son application, l'autorité de la loi est dans son application ».....	223
2.	Les difficultés qui existaient encore pour l'application de la loi .....	226
3.	Les mesures prises par la <i>Décision</i> de 2014 pour approfondir l'avancement de l'administration en s'appuyant sur la loi .....	228
4.	Boucler la ville de Wuhan selon la loi (依法封城 <i>yi fa feng cheng</i> ) : une illustration de l'administration du pays en s'appuyant sur la loi.....	230
C.	Le peuple doit agir selon la loi, pour exercer ses droits, ses obligations, et demander que lui soit rendue justice.....	232
1.	La méfiance du peuple vis-à-vis de la loi et le recours au système des plaintes et	

visites pour la résolution des litiges .....	233
2. Les critiques faites au système des plaintes et visites .....	235
3. Les mesures adoptées à partir du XVIIIe Congrès national du PCC (2012).....	237
<b>Conclusion de la deuxième partie .....</b>	<b>239</b>
<b>TROISIEME PARTIE 法 <i>fa</i> (la loi) est associée à 德 <i>de</i> (la morale) déterminée par le Parti-État chinois et deuxième manipule pour le gouvernement du pays.....</b>	<b>240</b>
<b>Chapitre. 1 La lente maturation de valeurs socialistes chinoises, en parallèle du 法 <i>fa</i> (loi) .....</b>	<b>242</b>
Section 1. Le <i>leadership</i> du PCC dans le domaine de la vertu-morale publique et de la civilisation spirituelle .....	242
§1. Le <i>leadership</i> du PCC dans le domaine de la morale publique .....	242
A. Avant 1949, il importe pour le PCC de maîtriser d’abord le commandement de la pensée .....	242
B. Après 1949, la pensée des masses définie et contrôlée par le Parti.....	244
§2. Le <i>leadership</i> du PCC et l’édification de la civilisation spirituelle du socialisme aux caractéristiques chinoises pendant l’ère DENG Xiaoping (1978-1993).....	246
A. Le concept de civilisation spirituelle (精神文明 <i>jingshen wenming</i> ) pour équilibrer la civilisation matérielle (物质文明 <i>wuzhi wenming</i> ).....	246
B. À l’aube du XXIe siècle, le renforcement de l’édification de la civilisation spirituelle .....	250
§3. Gouverner le pays par la vertu-morale publique (以德治国 <i>yi de zhi guo</i> ) : deuxième manipule pour le gouvernement du pays.....	252
A. Le contenu et le rôle de la morale publique (德 <i>de</i> ).....	253
B. Gouverner le pays par la morale publique (以德治国 <i>yi de zhi guo</i> ) et gouverner le pays en s’appuyant sur la loi (依法治国 <i>yi fa zhi guo</i> ), deux manipules pour un même but	255
Section 2. Les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises : un nouvel apport à la vertu-morale publique (德 <i>de</i> ).....	258
§1. Un système de valeurs centrales : une force spirituelle dans une société harmonieuse .....	258
A. Édifier une société harmonieuse avec la vision socialiste des fiertés et des hontes : un	

préalable à la mise en place des valeurs centrales.....	258
B. Le lancement du système de valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises et l'annonce des douze valeurs centrales (XVIIIe Congrès du PCC en 2012) .....	260
§2. Les douze valeurs centrales et leur contenu .....	264
A. Quatre des douze valeurs se situent au niveau de la nation : le but global de la ligne essentielle du stade primaire du socialisme.....	264
B. Quatre des douze valeurs se situent au niveau de la société : un idéal vers lequel tendre .....	267
C. Quatre des douze valeurs se situent au niveau des citoyens : la formation des citoyens dont la société a besoin.....	273
<b>Chapitre 2. 法 <i>fa</i> (le droit), c'est la bonne loi assistée par les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises pour une bonne gouvernance du pays : 良法善治 <i>liang fa shan zhi</i> (bonne loi, bonne gouvernance).....</b>	<b>277</b>
Section 1. Le concept de bonne loi et l'intégration des valeurs centrales dans le domaine juridique .....	277
§1. Une bonne loi pour une bonne gouvernance (良法与善治 <i>liangfa yu shanzhi</i> ).....	277
A. Les relations étroites entre la loi (法 <i>fa</i> ) et la vertu-morale publique : la loi est la morale écrite, la morale est la loi inscrite dans le cœur .....	278
B. Bonnes lois pour bonne gouvernance : 良法与善治 <i>Liangfa yu shanzhi</i> .....	281
§2 L'intégration des valeurs centrales dans le domaine juridique.....	283
A. Intégration des valeurs centrales dans la constitution .....	284
B. Intégration des valeurs centrales dans les lois.....	288
C. Intégration des valeurs centrales du socialisme dans les interprétations judiciaires de la Cour populaire suprême .....	292
Section 2. L'application des douze valeurs centrales par le juge .....	294
§1. Les différents fondements des jugements judiciaires.....	294
A. L'évolution récente.....	294

B. Le juge fait primer des valeurs sociales communément acceptées sur un contrat légalement formé.....	296
C. Le juge ne tient pas compte d'une loi et s'appuie sur les valeurs centrales du socialisme aux caractéristiques chinoises .....	297
§2. Application judiciaire des douze valeurs centrales par le juge.....	300
A. La situation sur l'application des valeurs centrales par le juge en Chine : études de cas par des juristes chinois .....	300
1. Quelques données quantitatives générales et selon les provinces du pays .....	301
2. Quelques données suivant le niveau du tribunal .....	302
B. La façon dont le juge chinois applique les valeurs centrales .....	303
1. Citation simple des valeurs : déclaration de la position politique du tribunal ...	303
2. Lorsque le juge peut s'appuyer et sur une loi, et sur une valeur centrale, il opte pour la valeur centrale .....	305
3. L'application des valeurs centrales a de bonnes influences sur la société .....	306
4. Lorsqu'il n'y a aucune loi ou aucun règlement applicable .....	307
C. L'apport de l'Avis directeur de la CPS sur la promotion approfondie de l'intégration des valeurs centrales aux caractéristiques chinoises dans les décisions judiciaires (janvier 2021).....	309
<b>Conclusion de la troisième partie.....</b>	<b>311</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>313</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE : Sources et références.....</b>	<b>319</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>369</b>